

BULLETIN **MUNICIPAL** **OFFICIEL**

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 8 et mardi 9 juin 2009

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 11 et mardi 12 mai 2009 a été affiché.

Le compte rendu intégral de la séance des lundi 6 et mardi 7 avril 2009 a été publié au Bulletin municipal officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Non.

Ils sont adoptés.

Félicitations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'adresse mes félicitations, en votre nom à toutes et à tous, à notre collègue Jérôme DUBUS qui a été promu au grade de Chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

(Applaudissements).

Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Par ailleurs, en application des articles L. 2121-14 et L. 3312-5 du Code général des collectivités territoriales, nous allons procéder à la désignation du président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2008.

Vous savez que je n'ai pas le droit de présider moi-même.

Je vous propose de désigner Mme Gisèle STIEVENARD.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Ce sera donc Mme STIEVENARD, le moment venu, qui présidera notre séance.

Hommage aux victimes du vol Air France.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous abordons maintenant, mes chers collègues...

Oui, Monsieur le Président du groupe U.M.P.P.A. ?

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Maire, ce n'est pas pour un rappel au règlement. Je vous proposerais, si vous en êtes d'accord, de respecter une minute de silence pour les victimes du vol Air France. On n'avait pas eu l'occasion de le faire puisqu'il n'y avait pas de Conseil au moment où s'est passé le drame. Donc, si vous en êtes d'accord, je vous propose de respecter cette minute en ce moment.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'abord, j'approuve votre proposition.

Je vous dis que si, pour le bon fonctionnement de notre Assemblée, vous m'aviez passé un petit coup de fil pour me le suggérer il y a quelques jours, c'eût été plus facile... mais je l'accepte volontiers.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Chacun procède comme il veut, mais c'est vrai, lorsque j'étais président de groupe et que j'avais des idées de ce genre, j'appelais M. ROMANI, à l'époque, pour lui dire : "Je vous suggère de..." Bref !

Ce n'est pas là-dessus que l'on va se disputer.

2009, DDATC 112 - Mise en oeuvre de la communication "Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens". Vœu déposé par M. Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la voiture de fonction des Maires d'arrondissement.

Vœu déposé par M. Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux indemnités de représentation des Maires d'arrondissement.

Vœu déposé par M. Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à l'augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée aux cabinets des mairies d'arrondissement.

2009, UMPPA 01 - Pour une vraie démocratie de proximité au service des Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous abordons donc le projet de délibération que je vous ai proposé.

L'objectif de ce projet de délibération, sur lequel nous sommes invités à nous prononcer ce matin, est clair : donner davantage de souplesse et d'efficacité à la démocratie locale, en conférant plus de pouvoir aux maires d'arrondissement :

- parce que la démocratie, c'est aussi la proximité ;

- parce que dans une ville de plus de 2 millions d'habitants, les problèmes doivent se traiter à la bonne échelle ;

- et parce que la mairie d'arrondissement est la porte à laquelle les citoyens viennent frapper le plus spontanément pour obtenir des informations ou accomplir des démarches.

Dès 2001, une étape essentielle a été franchie et il faut reconnaître que nous partions de très loin. En huit ans, nous avons ainsi doublé le nombre des équipements de proximité transférés aux arrondissements et nous avons multiplié par sept les crédits inscrits aux Etats spéciaux. Une impulsion supplémentaire a été donnée au début de ce nouveau mandat, avec, pour le budget 2009 une augmentation de 15 % de la dotation d'animation locale destinée à la vie culturelle des arrondissements et à la gestion des conseils de quartier.

Mais il s'agit à présent de passer un nouveau cap.

C'est l'objet de la communication que j'avais présentée au Conseil en février et qui a marqué le début d'une réflexion approfondie menée avec les 20 maires d'arrondissement et avec tous les groupes de notre Assemblée.

Nous nous étions donné rendez-vous en juin, nous laissant ainsi quatre mois avant de passer à la décision.

Une large consultation a été conduite par Maïté ERRECART et des propositions très diverses ont été entendues et prises en compte.

Nous allons donc pouvoir entreprendre une véritable évolution de la gouvernance parisienne, mais je tiens à préciser d'emblée que ces avancées ne remettront pas en cause une double exigence :

- d'abord, le respect de la loi P.M.L. qui offre toute la latitude nécessaire pour apporter les changements que nous souhaitons, et qui maintient l'indispensable équilibre entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement.

Il est un autre principe que je tiens à réaffirmer. Celui de l'unité de Paris à laquelle les Parisiens sont légitimement attachés, car elle est le fruit d'une histoire, elle garantit la mise en œuvre du projet global validé par le suffrage universel.

Aussi, sur l'ensemble des enjeux structurants comme le logement, la solidarité, les déplacements, l'urbanisme ou l'attractivité économique et culturelle, une seule assemblée est et demeurera souveraine : le Conseil de Paris qui vote l'impôt, et qui assume les grandes décisions politiques.

Et bien entendu, l'unité de Paris est aussi celle du statut des personnels de notre collectivité. En tenant compte de ces exigences, le temps est donc venu d'avancer vers une plus grande responsabilité conférée aux maires d'arrondissement. Comment ?

D'abord en établissant un cadre qui permettra de pérenniser le dialogue et de lui donner une forme plus institutionnelle.

Le Comité des arrondissements, dont l'avis pourra être sollicité sur tous les enjeux locaux, cette instance consultative se réunira quatre fois par an, et elle aura pour vocation, notamment, de rendre plus constant l'échange entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement.

Quant aux nouvelles compétences que nous souhaitons transférer aux maires d'arrondissement, elles concerneront en toute logique tout ce qui touche à la gestion locale.

Je pense d'abord aux investissements localisés. Ainsi, les travaux courants d'entretien et d'aménagement seront désormais décidés au niveau des arrondissements.

De même, les subventions aux associations locales relèveront de l'arbitrage des maires d'arrondissement qui disposeront d'enveloppes sectorielles. En outre, pour ce qui concerne l'utilisation de l'espace public, l'avis du Maire d'arrondissement sera systématiquement, non seulement sollicité, mais suivi, pour toutes les manifestations d'intérêt local.

Mais au-delà de ces mesures, l'entreprise de décentralisation concernera plus largement l'organisation de notre ville. Ainsi, les mairies d'arrondissement seront responsables de la gestion des agents de logistique générale jusqu'alors simplement mis à leur disposition.

Ces évolutions seront évidemment soumises aux instances paritaires concernées.

Nous veillerons d'autre part à donner plus de valeur et d'attractivité aux postes dans les arrondissements. J'ai demandé à Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS, Secrétaire générale de la Ville de Paris, de faire en sorte que le passage en arrondissement soit un critère qui favorise le déroulement de la carrière des personnels.

Dans la même logique, les directions responsables des équipements de proximité comme les crèches ou les gymnases devront être plus déconcentrées qu'elles ne le sont aujourd'hui et les services chargés de l'aide sociale à l'enfance vont s'ancrer plus solidement dans les territoires.

Enfin, un coordinateur de l'espace public sera désigné dans chaque arrondissement et il sera pour l'administration un véritable référent de proximité.

Sur tous ces sujets, la réflexion a été lancée, et elle aboutira au début de l'année prochaine à une charte des arrondissements qui définira et organisera les relations entre les mairies d'arrondissement et les services municipaux.

J'ajoute qu'il m'a été demandé que cette charte soit débattue et votée au Conseil de Paris et je trouve que c'est une idée tout à fait pertinente.

Enfin, je tiens à évoquer un sujet très spécifique : la propreté. L'objectif en la matière est double. D'une part, il faut rendre à cette mission son aspect très local et donner aux maires d'arrondissement toute l'autorité dont ils ont besoin pour intervenir rapidement et utilement.

D'autre part, il importe de garantir l'égalité des citoyens devant ce service public essentiel.

Afin de rendre ces deux objectifs compatibles, nous mettrons en place une procédure de co-pilotage sur l'ensemble du nettoyage, qu'il s'agisse de l'élaboration des diagnostics ou des interventions elles-mêmes.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, ce qui guide notre démarche tient en deux mots : la démocratie et l'efficacité.

C'est dans cet esprit que nous vous présentons ce projet de délibération.

Je tiens à remercier très sincèrement Maïté ERRECART pour son engagement, son volontarisme, son sens du dialogue, auxquels les Parisiens doivent déjà beaucoup.

J'invite notre Assemblée à choisir aujourd'hui la modernisation authentique de la démocratie parisienne.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mes chers collègues, la conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Nous examinerons également la proposition de délibération UMPPA 1 ainsi que 27 amendements et 3 vœux.

Les interventions se feront exclusivement dans la discussion à l'intérieur des temps de parole définis, mais avant le tournoi des groupes, je donne la parole à Jean-François LAMOUR pour présenter la proposition de délibération de son groupe.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, vous vous trouvez aujourd'hui à la croisée des chemins pour lancer une nouvelle étape de l'organisation de la vie municipale à Paris. Nous devons mettre en œuvre concrètement ce qu'attendent les Parisiens, c'est-à-dire une vraie démocratie de proximité. C'est d'ailleurs ce que le Président de la République nous a invités à élaborer en installant en octobre 2008 le Comité pour la réforme des collectivités locales dont il avait confié la présidence à Edouard BALLADUR.

Le Président nous a rappelé que depuis vingt ans, on avait beaucoup approfondi la décentralisation, transféré des compétences, créé de nouveaux échelons d'administration, mais peu réfléchi, finalement, aux structures de notre organisation locale. Je note qu'à ce titre, la loi P.M.L. du 31 décembre 1982 représentait une forme de progrès pour la démocratie locale, mais surtout révélait un caractère fragmentaire et insuffisant. En effet, ses dispositions rendaient impossible l'application d'un équilibre pourtant nécessaire entre les compétences de la commune et celle des maires d'arrondissement. C'est précisément cette tradition centralisatrice qui l'a souvent emporté sur les nécessités de la déconcentration de la gestion des équipements et services de proximité.

Alors, il est temps de regarder ces questions en face et c'est parce que votre communication de février dernier était à la fois insuffisante et déséquilibrée que le groupe U.M.P. avait proposé ce projet de délibération.

Il faut rappeler qu'à l'époque, vous aviez présenté vos propositions à la commission "Balladur" sans aucune concertation avec les élus de l'opposition, et notamment les huit maires d'arrondissement U.M.P.

Quant à la communication d'aujourd'hui, je ne suis pas certain, Monsieur le Maire, que vous ayez bien entendu les attentes des élus de la Capitale en matière de déconcentration des services, déconcentration que l'on peut vous résumer en quelques principes clairs et simples.

L'arrondissement est un territoire pertinent et incontournable pour l'organisation efficace des échelons déconcentrés. Les maires d'arrondissement doivent avoir une autorité fonctionnelle et parfois hiérarchique sur le personnel des services déconcentrés, dont les missions sont étroitement liées à la vie de l'arrondissement.

La coordination des services locaux doit être réalisée par les maires d'arrondissement. Enfin, ils doivent être en mesure de définir les priorités locales et de les faire réaliser par les services déconcentrés des directions centrales.

Oui, Monsieur le Maire, nous revendiquons de vraies responsabilités et un réel pouvoir de décision sur ces politiques locales. Or, si votre projet de délibération fait quelques avancées à partir de notre texte sur le Comité des territoires, par exemple, et par sa présidence par le Maire de Paris, d'autres points sont largement perfectibles. Est-on certain que la mairie centrale ne se décharge pas au profit des mairies d'arrondissement, sans compensation suffisante en termes de personnel ? Il est, par exemple, annoncé un cadre technique, mais sans aucun avis donné par le maire d'arrondissement.

Quant au copilotage auquel vous faisiez référence il y a quelques instants des missions "propreté", c'est l'exemple même de la demi-mesure qui place encore le maire d'arrondissement sous une tutelle administrative de la mairie centrale, l'empêchant de coordonner pleinement son action sur le terrain aussi importante pour la vie quotidienne des Parisiens.

C'est si vrai que les premiers interpellés par les Parisiens sur l'état de la voirie et de la propreté étaient déjà les maires d'arrondissement, mais sans moyen véritable, jusqu'à maintenant, pour y répondre. Aujourd'hui, ces moyens sont toujours inexistant dans votre communication.

Le groupe U.M.P.P.A. a donc décidé, comme le règlement intérieur du Conseil de Paris le lui permet, de représenter à nouveau sa proposition de délibération. Elle est enfin soumise aujourd'hui au vote de notre Assemblée.

Ce texte est le résultat d'un travail et d'une synthèse approfondis de l'ensemble des élus de notre groupe, établi à partir des réflexions, des remontées de terrain et des propositions des huit maires d'arrondissement U.M.P.

Cette analyse a permis d'identifier les initiatives à prendre, qu'il s'agisse de la création d'un Comité d'arrondissement présidé cette fois-ci par le Maire de Paris et qui se réunira au minimum quatre fois par an ou de l'attribution d'un réel pouvoir budgétaire aux maires d'arrondissement, avec l'inscription des crédits d'investissements localisés dans une enveloppe globale par arrondissement. Ces crédits seraient définis en concertation avec le Comité des arrondissements et une commission d'experts créée à cet effet. Cette commission serait en charge de procéder à un état des lieux des investissements localisés de chaque arrondissement et de déterminer, à partir des chiffres du dernier recensement, la clef de répartition à appliquer à l'appui de critères objectifs.

Monsieur le Maire, je note que votre texte ne tient pas compte de cette proposition ; décidément, la culture d'évaluation et la transparence ne sont pas au cœur de votre politique municipale.

J'insiste également sur la nécessité que les maires d'arrondissement rendent un avis conforme pour toute occupation du domaine public et pour les déclarations d'intention d'aliéner.

Enfin, notre proposition de délibération met en œuvre, pour les maires d'arrondissement, une autorité fonctionnelle sur les personnels déconcentrés.

Monsieur le Maire, ces propositions précises et ciblées sur les attentes fortes des Parisiens ne remettent aucunement en question l'unité de Paris, mais aspirent, au contraire, à donner aux maires d'arrondissement des responsabilités inhérentes aux acteurs de terrain assorties de vrais moyens.

C'est ce sens des réalités et ce pragmatisme qui ont inspiré notre démarche. Elle s'inscrit dans une logique de complémentarité et non pas d'opposition avec l'action générale et transverse de la Ville.

Et puisque cette démarche, Monsieur le Maire, ne se vérifie pas suffisamment, dans votre communication, nous présentons huit amendements au délibéré de votre texte. Alors, Monsieur le Maire, vous n'avez que l'embarras du choix.

Notre proposition de délibération ou nos amendements vous permettent réellement de faire évoluer le statut de Paris, qui est ambigu, vous le savez bien. Alors acceptez-les pour que ce statut d'exception ne crée plus des élus et des citoyens à deux vitesses, mais génère surtout une organisation plus démocratique, plus équilibrée et plus efficace dans la gestion de Paris au service de ses habitants.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. LEGARET.

(Manifestation dans les tribunes du public).

C'est drôle, parce qu'en plus, je vais en Palestine au nom de Paris samedi prochain.

On va interrompre une seconde pour reprendre sereinement dans trois minutes !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures vingt-cinq minutes, est reprise à neuf heures vingt-sept minutes sous la présidence de M. le Maire de Paris).

2009, DDATC 112 - Mise en oeuvre de la communication "Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens". Vœu déposé par M. Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la voiture de fonction des Maires d'arrondissement.

Vœu déposé par M. Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux indemnités de représentation des Maires d'arrondissement.

Vœu déposé par M. Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à l'augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée aux cabinets des mairies d'arrondissement.

2009, UMPA 01 - Pour une vraie démocratie de proximité au service des Parisiens (suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je trouve cette interruption particulièrement déplacée compte tenu de la politique de la Mairie de Paris qui est particulièrement attentive à l'équilibre de nos relations avec Israël et avec la Palestine.

C'est d'autant plus scandaleux qu'au moment où ces personnes desservent la cause qu'elles prétendent défendre, je me rends justement en Palestine samedi et je dois rencontrer à la fois la famille du soldat SHALIT et celle de ce prisonnier palestinien. Mon séjour est organisé avec les autorités palestiniennes, avec le délégué de la Palestine à Paris, donc vraiment, l'importation de tensions, d'agacement, dans le Conseil de Paris est une grave faute.

D'abord, j'espère qu'aucun conseiller de Paris n'a prêté le moindre concours à cette interruption.

Je n'accepte aucune interruption d'aucune sorte venant des tribunes du public, d'aucune sorte et d'où qu'elles viennent.

Je vous donne la parole, Monsieur LAMOUR.

Tout cela est complètement décalé !

M. Jean-François LAMOUR. - C'est peut-être décalé, Monsieur le Maire, mais en tout cas, nous l'avons eu, en plus, nous, dans les oreilles, avec ce jet de documents qui est inacceptable.

Je trouve que les propos tenus en particulier par l'un des manifestants sur le soldat SHALIT sont totalement inacceptables, Monsieur le Maire. Je vous le redis avec beaucoup de fermeté et beaucoup de force, cela ne doit pas avoir lieu dans cette enceinte et je vous demande encore une fois de réaffirmer que ce type de propos ne se reproduira pas dans cette Assemblée et que vous mettez en place des dispositions qui l'empêcheront, parce que ce n'est pas la première fois, Monsieur le Maire, je ne sais pas avec quelle complicité, que l'on utilise l'enceinte du Conseil de Paris à des fins purement politiciennes, purement artificielles, et qui remettent d'ailleurs en question l'objectivité des débats qui doivent se dérouler au Conseil de Paris.

Monsieur le Maire, prenez des dispositions ! Je me souviens d'autres actes qui se sont passés très récemment dans cette enceinte. Elle a été, je crois, fracturée il y a très peu de temps. Monsieur le Maire, ici, c'est la maison du peuple ; ici, les élus peuvent débattre avec force, avec vivacité, mais nous n'acceptons pas ce type de propos qui viennent d'être tenus, encore une fois, par des manifestants qui ne représentent qu'eux-mêmes.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LAMOUR, avant l'intervention que vous venez de faire, j'ai dit sur le fond ce que j'avais à dire et j'assume toutes les décisions du Conseil de Paris; et je n'ai pas l'habitude, dans ce domaine comme dans d'autres, de mettre mes convictions dans ma poche et de changer selon les mois de conviction. C'est le premier point.

Deuxième point, des moments où il y a des perturbations par rapport à la vie démocratique, qu'il s'agisse de la visite de personnalités, cela arrive y compris à l'Assemblée nationale. C'est tout à fait fâcheux.

C'est même arrivé ici, je m'en souviens sur un débat sur l'organisation de la métropole parisienne, venant de divers côtés.

Donc, je les condamne dans tous les cas. Les tribunes du public ne doivent pas servir à perturber le travail des élus légitimes du peuple parisien dans leur diversité.

Je souhaite la fermeté, mais je ne voudrais pas que l'on laisse penser que de tels incidents ne surviennent qu'ici. C'est un accident que je déplore, que je condamne, mais que personne ne fasse le malin en la matière, car les problèmes, cela peut arriver partout.

Deuxièmement, sur le fond, j'assume nos positions, ce sont des positions d'équilibre, et il se trouve que le hasard rend d'autant plus scandaleuse cette intervention que justement dans cinq jours je vais sur place, mais évidemment dans le cadre de nos convictions partagées d'ailleurs, m'exprimer au nom de Paris. Donc, vraiment, il y a parfois des militants qui veulent en faire plus que les personnes concernées et qui desservent la cause qu'ils prétendent servir.

Voilà mon point de vue et, pour le reste, je tiens à ce que nous contribuons tous à la qualité de vie démocratique dans cette enceinte. L'incident est clos.

Je donne la parole sur la décentralisation/déconcentration à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - J'espère que ce sera retranché de mon temps de parole puisque vous m'aviez déjà donné la parole.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Votre temps de parole n'a pas commencé, Monsieur LEGARET. Il commence maintenant.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce qui est un peu dommage, c'est que nous n'examinions notre proposition de délibération qu'aujourd'hui.

Elle a été déposée en décembre. Pourquoi ? Parce qu'à la séance du mois de janvier, vous aviez décidé, Monsieur le Maire, de faire devant notre Assemblée une communication sur la décentralisation. C'est donc dans ce cadre que nous avons fait des propositions qui étaient en écho à vos propositions et qui, d'ailleurs, allaient indiscutablement plus loin que les termes de votre projet de délibération d'aujourd'hui. Puisqu'en décembre, vous étiez encore dans un état d'esprit manifestement plus généreux, vous aviez d'ailleurs fait des déclarations à la presse : "Vous allez voir ce que vous allez voir, vous serez très surpris par l'ambition de ma volonté, de ma volonté décentralisatrice".

On voit bien que six mois après, toutes ces belles ambitions sont finalement réduites à peu de chose. Et pourquoi avoir attendu six mois ? La loi vous fait obligation d'inscrire une proposition de délibération des élus municipaux dans un délai de six mois. Vous avez attendu, in extremis, la dernière séance pour le faire. Nous ne pouvons que le regretter sur la forme.

Remarquez que, malgré tout, notre travail n'a pas été complètement inutile dès à présent, puisque vous avez, en quelque sorte, utilisé notre proposition de délibération pour amender votre propre projet. Au moins sur un point, le Comité des arrondissements, c'est notre proposition, vous aviez initialement proposé un Comité des territoires, présidé par la première adjointe; finalement, vous vous rangez à notre proposition. Donc, nous enregistrons, avec satisfaction, le fait que nous ayons pu, en tout cas, en partie vous inspirer.

Nous avons eu aussi pendant ce délai, entre maires d'arrondissement et avec Mme ERRECART et d'autres de vos adjoints, des réunions qui n'ont pas été inutiles et, moi, je voudrais rendre hommage à Mme ERRECART, en tout cas, pour sa disponibilité et sa bonne volonté dans le cadre de ces travaux préparatoires.

Maintenant, il s'agit concrètement de mettre le curseur au bon endroit, dans la répartition entre vos prérogatives qui sont immenses et celle des maires d'arrondissement qui sont très peu substantielles.

Et, indiscutablement, il est nécessaire d'aller plus loin. Pourquoi ? Non pas parce que nous avons des revendications "égoïstes", personnelles ou corporatistes entre maires d'arrondissement. Nous demandons de rapprocher, finalement, les textes et le règlement de la pratique.

Vous savez pertinemment, Monsieur le Maire, et tous les élus parisiens savent que les Parisiens viennent nous voir, s'en remettent à nous dans les mairies d'arrondissement parce qu'ils s'imaginent que nous avons un pouvoir pour régler un certain nombre de leurs préoccupations.

En réalité, si nous devons être parfaitement honnêtes à chacune des questions qui nous sont posées, on devrait répondre dans 99,99 % des sollicitations : "Désolé, mais nous n'avons aucune prérogative pour régler votre problème."

Nous ne le faisons pas parce que les Parisiens qui s'adressent à nous croient en notre légitimité qui est électoralement réelle, et croient aussi que nous avons les moyens, soit de régler ces problèmes parce que nous avons des prérogatives propres, soit que notre pouvoir d'intercession auprès de vous est couronné de succès, ce qui, vous en conviendrez, Monsieur le Maire, dans le deuxième cas de figure, est malheureusement très peu le cas, notamment en ce qui concerne les huit maires qui n'appartiennent pas à votre parti politique.

Vous voulez à l'occasion de cette discussion d'aujourd'hui, finalement, réintroduire un débat sur lequel vous avez échoué dans le passé. Il s'agit du contrat de propreté, que vous aviez proposé dès les premiers mois de votre première mandature, avec un succès très mitigé, car il y a eu deux catégories de maires d'arrondissement : ceux qui ont accepté de signer et qui l'ont amèrement regretté, puisqu'en réalité, ils se sont rendu compte qu'ils s'étaient fait complètement piéger, qu'ils ne disposaient d'aucun moyen supplémentaire, mais que vous leur aviez, en quelque sorte, fait porter le chapeau de la responsabilité des problèmes de malpropreté dans les arrondissements.

Et puis, d'autres maires d'arrondissement qui ont refusé de signer et qui refuseront de signer un contrat de propreté qui nous est présenté aujourd'hui, exactement dans les mêmes termes, sans avoir évolué dans la logique et c'est tout purement et simplement du couper/coller. Vous avez réintroduit dans votre projet de délibération les termes du contrat de propreté du début de la mandature précédente.

Vous prétendez vouloir donner plus de pouvoirs aux maires d'arrondissement. Je dirai mesure symbolique. Nous avons reçu dans les derniers jours de la semaine dernière, une lettre de M. François DAGNAUD proposant de réduire nos frais de représentation. Est-ce la meilleure manière d'inaugurer aujourd'hui un débat sur le renforcement des moyens et des libertés des mairies d'arrondissement ? Je n'en suis pas sûr.

Alors, c'est un peu subtil, vous proposez, parce que c'est la crise, moins 20 % sur vos frais de représentation à vous, Monsieur le Maire, et moins 15 % sur les frais de représentation des maires d'arrondissement. Il faut savoir que même si on applique ces deux taux de restriction différents, vous aurez au final une indemnité de représentation qui sera à peu près du double de celle que perçoivent les maires d'arrondissement, ce qui n'est, d'ailleurs, pas choquant en soi, mais vous admettez, Monsieur le Maire, que vous disposez ici même, dans cette maison, de moyens...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous admettez que la représentation du Maire de Paris et des maires d'arrondissement n'a pas les mêmes contraintes. Mais, si vous voulez, je vous laisse tout, ce n'est pas le problème.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Vous avez aussi d'autres moyens dans cette Maison et les maires d'arrondissement ne disposent absolument pas de moyens comparables.

Je voudrais d'ailleurs rappeler que lors de la séance du Budget primitif de décembre dernier, vous avez augmenté toutes les indemnités des élus de près de 15 %, de 14,38 % exactement, et nous avons proposé, par amendement, de renoncer à cette augmentation parce que nous, nous savions déjà en décembre que c'était la crise, et nous considérons qu'il y avait des dépenses plus urgentes à consentir sur le budget municipal que cette augmentation des indemnités d'élus.

Alors, petit calcul, ce que vous avez augmenté sur les indemnités représentait un surcoût de l'ordre de 1.300.000 en décembre et ce que vous espérez récupérer aujourd'hui sur les frais de représentation représente moins de 10 % par rapport à cette dépense supplémentaire.

Alors, vous étiez sans doute le seul à ne pas savoir en décembre qu'il y avait une crise. Nous le savions déjà. Nous avons proposé cet amendement, que vous avez naturellement proposé de rejeter.

Vous nous dites enfin, Monsieur le Maire, et ce sera le dernier point que j'aborderai, que notre proposition de délibération porterait des atteintes mortelles à l'unité de Paris. C'est avoir la mémoire courte puisqu'il me paraît que lorsque vous étiez déjà élu parisien en 1982, la loi Deferre proposait, elle, de porter une atteinte fatale à l'unité de Paris. Il s'agissait de créer dix-sept collectivités territoriales...

Non, Monsieur le Maire, dix-sept ! Il y avait un seul arrondissement, qui était créé avec les quatre premiers. Révisez votre copie, s'il vous plaît, il y avait dix-sept collectivités locales de plein exercice à Paris. Et c'est parce que les Parisiens se sont mobilisés que finalement le Gouvernement avait dû caler pour aboutir à cette loi P.M.L. qui nous régit depuis lors, et qui a toujours été marquée d'ailleurs par cette évolution bancaire, qui fait que la répartition réelle des prérogatives entre le maire de Paris et les maires d'arrondissement n'a jamais été convenablement tranchée.

Alors, vous nous dites : atteinte à l'unité de Paris, et vous prenez comme exemple le fait que nous aurions le droit d'émettre un avis, un avis conforme sur les acquisitions d'immeubles et sur les changements d'affectation. Mais, Monsieur le Maire, c'est la loi d'ores et déjà.

L'article L. 2511-30 du Code général des collectivités territoriales n'est jamais respecté. Il s'applique à vous. Il vous fait obligation de demander l'avis des maires d'arrondissement avant toute acquisition et toute modification d'affectation. Vous ne respectez pas la loi. Donc, ce n'est pas porter atteinte à l'unité de Paris, Monsieur le Maire, que de réclamer strictement l'application de la loi.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous reprends sur un point, le dernier, parce que vous voulez toujours laisser croire qu'on ne respecte pas la loi, etc. Entre parenthèses, par rapport au ton de votre intervention, comme vous êtes à côté de mon prédécesseur, et que vous étiez vous-même dans son équipe, par rapport aux relations avec les maires d'arrondissement...

Deuxièmement, la commune, c'est Paris. La commune, c'est Paris ! Et je vous consulte sur les préemptions...

Monsieur LEGARET, écoutez-moi.

Effectivement, je n'ai pas l'intention, dans le cadre de la commune de Paris, de laisser certains maires d'arrondissement nous empêcher de réaliser des logements sociaux dans leurs arrondissements. Donc, je ne vous donnerai pas ce droit de veto.

Je vous le confirme et c'est conforme à la loi, et c'est conforme à la volonté des Parisiens !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

La parole est à Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous y sommes : le projet de délibération pour un meilleur service de proximité aux Parisiens permettra une nouvelle étape de décentralisation, et donc de responsabilisation des mairies d'arrondissement. C'est une bonne chose pour la démocratie. C'est une bonne chose pour nos concitoyens.

Tout d'abord, et les effets de manche de l'opposition n'y changeront rien, c'est un engagement que vous aviez pris, Monsieur le Maire, et que derrière vous, nous, élus de la majorité municipale, nous avons pris devant les Parisiens.

Cet engagement, c'est de rapprocher les usagers de l'administration municipale et les citoyens des centres de décision et ceci en faisant vivre la démocratie locale.

Nous sommes heureux de pouvoir tourner, nous l'espérons définitivement, la page des années Jacques CHIRAC et Jean TIBERI, en développant à Paris les processus nécessaires à la revivification de notre démocratie.

Il s'agit pour nous de réduire, si ce n'est de combler, le fossé entre le peuple et ses représentants.

Votre premier mandat fut celui de l'établissement de la transparence - l'actualité judiciaire est d'ailleurs là pour nous rappeler le chemin parcouru - et des bases de la démocratie participative, notamment par la création des comités de quartier. Nous espérons que ce deuxième mandat permettra à cette dernière de se développer et de devenir pleinement effective.

Ce projet de délibération fait parti d'un ensemble cohérent, puisque nous attendons avec impatience la Charte de la démocratie locale et la mise en place du droit d'interpellation. A cet ensemble, nous devons bien sûr ajouter l'existant, c'est-à-dire les comités de quartier, la Charte d'accueil des usagers, les initiatives locales qui seront prises, tels les relais Informations aux familles ou les relais Informations logement. Avec les élus de mon groupe, je suis attachée à ce que la généralisation de cette démarche puisse se faire rapidement.

Ce projet de délibération est une bonne chose pour la démocratie, car le fossé entre le peuple et ses représentants est lié à la fracture sociale, organisée par la Droite dans notre Capitale en fracture géographique. Nous n'avons cessé de prendre des mesures ayant pour objectif, malgré le désengagement outrancier et "socialicide" de l'Etat, malgré la crise actuelle et le dogmatisme du Président et de son Gouvernement, de résorber au mieux ces fractures.

Ce projet de délibération va dans ce sens. En effet, la fracture sociale étant encore sur Paris, malgré nos efforts, toujours traductible en fracture géographique, ce projet de délibération prévoit d'instituer des indices de vétusté dans le calcul des enveloppes qui seront gérées avec une grande latitude par les mairies d'arrondissement.

Il me semble que nous devrions aller plus loin, c'est pour cela que nous avons rejoint le vœu de nos amis "Verts" sur la mise en place des critères sociologiques, et notamment des critères de revenus. Le critère de vétusté ne saurait suffire pour essayer de combler la problématique de cette fracture géographique héritée de la Droite, laquelle continue d'ailleurs de lutter de toutes ses forces contre notre volonté égalitaire.

C'est tout le sens de notre politique d'investissement menée pour rééquilibrer l'Est et l'Ouest. Il faut des critères objectifs qui permettent de passer de l'équité à l'égalité républicaine. Le fait que l'impôt soit progressif ne choque personne, en tout cas à gauche. Le fait que nos investissements dépendent de l'exigence d'égalité sociale ne choque personne, en tout cas à gauche.

Donc, au lieu d'adopter un critère que nous espérons correspondre à la réalité sociale, autant prendre, nous semble-t-il, le critère social lui-même. Toutes les Parisiennes et tous les Parisiens comprennent que les quartiers populaires nécessitent plus d'infrastructures, plus d'entretien et de travail associatif. C'est du reste, j'en suis convaincue, une des premières raisons de la reconduction de notre majorité municipale.

Il s'agit également par ce projet de délibération, très clairement, de continuer la première étape de décentralisation. Première étape dont le succès est tout aussi évident : doublement du nombre d'équipements de proximité transférés, crédits des Etats spéciaux d'arrondissement multipliés par sept, mise à disposition de certains crédits d'investissement, ainsi que d'une dotation d'animation globale en sont quelques exemples.

Il s'agit, tout aussi clairement, contrairement au souhait de l'U.M.P., de préserver l'unité de Paris.

Il nous semble qu'entre Jacques CHIRAC, se voulant maire de Paris omnipotent et M. LAMOUR souhaitant un maire d'arrondissement omnipotent, une certaine marge de manœuvre existe : celle du bon sens et de l'unité de Paris.

Les élus du groupe M.R.C. considèrent que cette marge de manœuvre est du reste gérée au mieux par le Maire de Paris. Elle est gérée de manière pragmatique, méthodique, sans emballement. Le souci est clair : faire évoluer les méthodes de travail pour mieux répondre aux besoins des habitants, et ceci dans le respect des institutions actuelles et de leurs prérogatives.

Il ne s'agit pas là de déroger à la loi P.M.L. Au contraire, il faut la faire vivre pleinement, complétée qu'elle est par la loi du 27 février 2002 sur la démocratie locale.

Nous tenons à saluer la future naissance du Comité des arrondissements, dont M. LEGARET s'attribue à tort la paternité de l'appellation. Je me souviens avoir soutenu la proposition de la première adjointe, Mme HIDALGO, de l'appeler ainsi. Peu importe, il existe et il sera pour les mairies d'arrondissement un lieu d'échanges transversaux intéressants, permettant de mettre en évidence des problèmes communs et éventuellement d'y porter remède.

Nous tenons à saluer le fait que l'attribution de 25 % de l'enveloppe des subventions aux associations, soit environ 40 millions d'euros par an, sera désormais décidée par les élus d'arrondissement. Même si, bien sûr, notre Municipalité parisienne garde juridiquement la décision définitive.

Cependant, nous rejoignons la préoccupation de nos camarades du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche qui, par leur amendement que nous voterons, demandent la mise en place de commissions d'attribution pluralistes. C'est une proposition que j'avais d'ailleurs déjà soutenue avec d'autres lors du Conseil du 20^e arrondissement.

Pour être efficace, il faut des moyens.

De nombreux axes sont mis en place dans ce projet de délibération, afin de le rendre pleinement efficace. Or, nous sommes en période de rigueur budgétaire et les transferts de personnel ne se feront que dans le cadre du redéploiement. Comme je l'avais déjà dit en février, lors de votre communication sur ce sujet, Monsieur le Maire, je ne cache pas mon inquiétude, car, en général, économie de personnel est plutôt synonyme de concentration que de déconcentration. Nous avons donc un souci.

Et, pour mener à bien leurs nouvelles compétences, pour remplir correctement leurs responsabilités, les mairies d'arrondissement auront besoin d'effectifs.

Pour moi, le vœu de mon collègue et ami, maire du 2^e arrondissement, demandant une augmentation du personnel du cabinet d'arrondissement, ne correspond pas, je le crains, à la réalité à laquelle vont se confronter la plupart des mairies d'arrondissement.

Cher Jacques BOUTAULT, je ne remets pas en cause que cela puisse résoudre en partie le problème dans la mairie du 2^e, mais je ne pense pas que ce soit la solution pour des arrondissements tels que le 15^e, le 11^e, le 18^e, le 19^e ou le 20^e. En effet, si l'encadrement nécessite un Cadre A supplémentaire, qui est prévu, je vois mal comment cela va permettre d'absorber une charge supplémentaire de travail matériel et de gestion quotidienne. Il s'agit, à mon avis, d'une problématique qui touche plus à l'enveloppe globale des emplois, notamment pour les mairies des grands arrondissements.

Je pense que nous devrions réfléchir à faire l'année prochaine - cela pourrait d'ailleurs se faire dans le cadre du comité des arrondissements - un bilan sur l'absorption de la charge de travail supplémentaire par le personnel déconcentré des mairies d'arrondissement.

Je le répète également, il me semble que cette deuxième étape de la décentralisation doit être considérée aussi comme un pacte entre les mairies d'arrondissement et la Mairie centrale. Il s'agit que chacun joue ce jeu de la démocratie locale : plus d'initiatives dans les mairies d'arrondissement mais de manière complémentaire, plus de démocratie de proximité et garantie de fonctionnement des conseils de quartier. Les maires d'arrondissement de l'Ouest et du Centre de Paris doivent permettre aux Parisiens de bénéficier de ces avancées.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe M.R.C. défend cette démarche de responsabilisation des élus locaux, d'amplification de la démocratie de proximité, tout en affirmant son attachement à la garantie d'une politique parisienne, globale, de solidarité, de dynamisme et d'équilibre.

En terminant, car je laisserai à ma collègue Karen TAÏEB le soin de dire ce que nous pensons de l'éclatement de Paris proposé par la proposition de délibération de l'U.M.P., je tiens tout particulièrement à saluer le travail, la concertation, l'écoute de Maïté ERRECART, ainsi que ceux de Hamou BOUAKKAZ qui, avec opiniâtreté, permettent à la démocratie réelle d'avancer.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, une novation importante a lieu, que nous avons introduite dans notre Règlement intérieur : 27 conseillers de Paris peuvent déposer une proposition de délibération.

Face aux 7.800 délibérations proposées en moyenne chaque année et au fait qu'un élu ne peut signer qu'une proposition par an et qu'il faille à l'Exécutif plus de cinq mois pour la mettre à l'ordre du jour de notre Conseil, l'avancée démocratique que représente la proposition de délibération déposée par nos collègues de l'U.M.P.P.A. peut paraître dérisoire.

Mais cette rareté mérite d'être soulignée et nous a convaincus que le plus important des deux textes qui nous sont présentés sur la démocratie de proximité est bien celui du groupe de notre collègue et qu'il était nécessaire de s'y impliquer. C'est celui que nous proposons d'amender prioritairement. C'est ce qu'exprimera ma collègue Edith CUIGNACHE-GALLOIS dans son intervention.

Alors, pourquoi ce texte et pourquoi le vôtre ?

Tout simplement, parce que la démocratie parisienne vit, depuis la loi du 31 décembre 1982, dite loi P.M.L., dans une situation absurde. Il faut rappeler que cette loi est le fruit d'un contexte politique qui a suivi la victoire de la Gauche en 1981. Après la défaite de cette Gauche aux élections cantonales de 1982, la défaite annoncée pour les élections municipales de 1983 était programmée.

Le Ministre de l'Intérieur de l'époque, Gaston Deferre, aussi Maire de Marseille, voulait trouver un système électoral qui lui permette de garder sa ville, vous le savez très bien. Il décida d'appliquer à Marseille le système de vote par arrondissement parisien et, pour éviter que cela fasse trop manipulation, il a ajouté la Ville de Lyon et créé, pour faire croire à un développement de cette démocratie locale, cette sorte d'ovni juridique que sont les mairies d'arrondissement, je crois d'ailleurs unique en Europe.

Il a réussi son pari puisqu'en 1983, il a réussi à conserver la Ville de Marseille à la Gauche avec moins de voix que son challenger Jean-Claude GAUDIN.

Je rappelle aussi, Monsieur le Maire, que vous aussi vous avez profité de cette loi, car, en 2001, vous avez gagné Paris avec moins de voix que les listes de la Droite et du Centre.

Mais avec ce système, cette opération marseillaise de sur-voie électorale, nous avons hérité aussi de ce système invivable des mairies d'arrondissement qui nous conduit régulièrement à revenir sur ce débat de démocratie de proximité. Le maire d'arrondissement, contrairement à ce que la majorité des Parisiens croient, n'a du maire que les habits, l'écharpe et la responsabilité politique, la bonne volonté et le temps passé, mais nullement les moyens et l'autonomie d'un maire de plein exercice. Il ne peut faire un pas dans son arrondissement sans qu'on lui reproche l'état des trottoirs ou l'insécurité du quartier, alors que c'est le Maire de Paris ou le Préfet de police qui peut mettre en œuvre les moyens adéquats pour solutionner les problèmes du quotidien.

Si l'on compare les budgets de villes de province d'une population équivalente à tel ou tel arrondissement de la Capitale, on se rend vite compte du décalage existant. La dotation accordée au 15^e arrondissement, par exemple, est de 8 millions d'euros - des crédits fléchés très souvent - pour une population équivalant à celle de la Ville de Bordeaux qui vote, pour sa part, un budget de 378 millions d'euros.

La loi P.L.M. était une loi de circonstance, mais elle a été aussi pour Paris l'aboutissement d'une série de réformes administratives décisives : disparition du Département de la Seine au 1^{er} janvier 1968, élection d'un maire à partir de 1977.

Si la question départementale relève des débats sur le Grand Paris, il est évident qu'une nouvelle approche de la répartition des attributions communales au sein de la Ville de Paris doit être revue ; approche qui devrait nous conduire à faire état de la nécessité absolue d'élaborer prochainement une loi spécifique à la situation parisienne pour remplacer la loi P.M.L.

C'est ce que j'ai proposé devant la Commission sénatoriale dite mission Belot sur la réorganisation territoriale où j'exprimais ma conviction de l'obsolescence de cette loi. Ceci est, bien sûr, du domaine du Parlement, mais le Conseil de Paris, en attendant ou en espérant le vote d'une loi, a la possibilité d'instaurer une plus grande décentralisation.

Cette loi, notamment dans la rédaction de son article 36, n'empêche pas la possibilité d'envisager un redéploiement de personnels conséquent vers les mairies d'arrondissement ou une mise à disposition des agents sous l'autorité des maires d'arrondissement. Cela permettrait au principe de subsidiarité de s'appliquer, qui devrait nous conduire à ne faire traiter par l'Hôtel de Ville que ce qui ne peut pas l'être au niveau des arrondissements, principe de subsidiarité qui consiste en une délégation verticale des pouvoirs ; c'est la base fondatrice de la construction européenne.

Or, vous n'avez pas le courage d'utiliser à fond cette possibilité, ce qui fait que votre communication ne présente que des avancées réduites. Votre texte manque d'ambition dans tous les domaines : le renforcement du pouvoir des maires, la décentralisation des services municipaux, la revalorisation du rôle des conseillers d'arrondissement. C'est une réforme cosmétique ! Elle n'est là apparemment que pour contrer les propositions intéressantes mais amendables du groupe U.M.P. Votre texte n'est que la répétition lénifiante du discours de janvier dernier, il ne répond ni au retour en force du poids des directions et du Cabinet du Maire, ni à la baisse du pouvoir des adjoints du Maire de Paris.

En conclusion, je m'étonne de votre conservatisme qui n'a jamais remis en cause cette loi et qui n'utilise pas les possibilités qu'elle donne pour l'améliorer en profondeur.

Nous sommes aussi inquiets de votre conservatisme dans la volonté de repliement sur un Paris enfermé dans le périphérique, vous, le premier maire, qui avez ouvert ce "Paris Métropole". Que signifie cette volonté de proclamer votre ville une et indivisible ? Paris a connu une lente évolution. Jusqu'en 1860, Auteuil ou Belleville étaient des communes bordant Paris. Dans les prochaines décennies, d'une façon ou d'une autre, les limites de notre ville évolueront. Par cette phrase, vous figez l'évolution future et naturelle vers le Grand Paris.

Notre débat d'aujourd'hui devrait avoir une audience au-delà du périphérique. Ce débat devrait porter sur l'ensemble des questions posées par la naissance d'un Grand Paris : quel lien institutionnel envisager entre Paris, les mairies d'arrondissement et les communes de la petite couronne ? Les mairies d'arrondissement sont-elles condamnées à n'avoir jamais aucun contact avec les mairies de la petite couronne ? Paris doit-elle rester enfermée sur ses 20 arrondissements ? Paris doit-elle rester enfermée sur le périphérique ?

Voici quelques réflexions de notre groupe. Je vous remercie de l'attention que vous y porterez.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous signale quand même que, depuis huit ans, les arrondissements périphériques, avec le concours de la Mairie de Paris, travaillent beaucoup avec les communes voisines.

Quant à la démocratie interne, à la consultation, je me marre toujours un peu de voir les leçons que l'on nous donne quand je sais comment cela se passe partout en France en termes de centralisation, de pouvoir des oppositions, des élus de proximité, bref.

Allez faire un petit tour à Marseille, nous irons ensemble, si vous voulez. Vous allez voir comment sont traités les maires d'arrondissement.

M. Jean Pierre CAFFET a la parole.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le présent projet de délibération est le fruit de plusieurs mois de dialogue entre l'Exécutif parisien et les 20 maires d'arrondissement. Il s'est également enrichi du débat en Conseil de Paris lors de la communication du 2 février 2009, pour un meilleur service de proximité aux Parisiens.

Ce projet de délibération est, mes chers collègues, fondamental.

Fondamental d'abord, car il s'inscrit au sein d'une tradition décentralisatrice portée par la Gauche depuis plus de 20 ans. Dès 2001, notre engagement dans cette voie était vigoureux et par ce projet de délibération, nous poursuivons notre action de manière claire et déterminée.

Projet de délibération fondamental ensuite, parce que cette démarche décentralisatrice sera porteuse d'une nouvelle vitalité démocratique au-delà des conflits et des divergences politiques mais également d'une amélioration de l'efficacité de l'action municipale pour les Parisiens.

Les principes de fluidité et d'efficacité de l'action publique se posent en effet aujourd'hui de plus en plus en termes de subsidiarité. L'arrondissement est donc l'acteur clé d'une gestion de proximité. C'est pourquoi le présent projet de délibération se propose de renforcer ses pouvoirs et son identité.

Cependant, celui-ci ne pourra se construire pleinement que dans le strict respect de la loi P.M.L., seule garantie d'une politique municipale unitaire, c'est-à-dire de Parisiens rigoureusement égaux.

Le consensus à ce propos est parfaitement établi, sauf avec la Droite parisienne, qui n'a pas abandonné l'idée de remettre en cause l'unité de Paris, et donc l'égalité des Parisiens. Et si je parle de consensus, c'est parce que le Comité de réflexion "Balladur" pour la réforme des collectivités territoriales a clairement affirmé qu'une révision de la loi P.M.L. dans le sens souhaité par l'U.M.P. Paris ne saurait intervenir.

Cela étant, et sur le fond, ce projet de délibération a pour intention, dans une authentique transparence, de confier aux arrondissements de nouveaux outils et de les armer de réels pouvoirs.

De nouveaux outils d'abord. Un Comité des arrondissements figurera au nombre de ces outils ; instance collégiale, sa liberté de proposition sera réelle. L'U.M.P., qui voudrait faire de ce Comité une instance de pression sur les procédures et les décisions budgétaires, n'est pas responsable.

Ces dernières restent, je le rappelle, de la seule compétence du Conseil de Paris. Il s'agira donc d'un lieu de dialogue, de réflexion, d'échange, et non d'un instrument politique partisan, et c'est très bien ainsi.

Par ailleurs, une véritable relation fonctionnelle avec un personnel déconcentré sera engagée entre les mairies d'arrondissement et les services de la Ville pour une plus grande efficacité du service public à l'égard de ses usagers.

A ce titre, nous pouvons d'ailleurs mettre en avant les excellents résultats que connaît la déconcentration de certains personnels périscolaires dans nos établissements.

De nouveaux pouvoirs, ensuite.

De réels pouvoirs viendront armer les territoires. Les arrondissements disposeront d'une part d'un pouvoir de décision concernant les subventions accordées aux associations d'intérêt local, et d'autre part, d'un pouvoir de programmation sur l'entretien des équipements de proximité et de l'espace public.

A cet égard, comment accepter un Comité d'experts tel que le préconise la Droite, qui procéderait à un état des lieux des investissements dans chaque arrondissement et proposerait leur répartition ? L'arbitrage dans le domaine des investissements est un exercice par essence politique. Il ne peut être confié qu'aux représentants issus du suffrage universel et ne saurait en aucun cas relever de quelconques experts, fussent-ils indépendants. Il s'agit là pour nous d'un principe essentiel de responsabilité politique.

J'ajoute que renforcer, comme le souhaite la proposition U.M.P., les pouvoirs des maires d'arrondissement sous forme d'avis conforme en matière de déclaration d'intention d'aliéner n'est pas acceptable. Elle représente pour la Ville de Paris un instrument majeur de sa politique d'aménagement foncier et de logement social. Les soumettre à un arbitraire partisan compromettrait irrémédiablement la politique de mixité sociale engagée par notre Municipalité. Ne nous y trompons pas : l'objectif de la Droite ne souffre d'aucune ambiguïté, il s'agit de refuser l'objectif de 20 % de logements sociaux pourtant imposé par la loi, et plus largement, de remettre en cause le rééquilibrage Est/Ouest de la Capitale, c'est-à-dire de restaurer une ville à deux vitesses.

Cette approche décentralisatrice approfondie est par ailleurs bien illustrée par une gouvernance originale des missions de propreté, puisqu'un co-pilotage territorialisé viendra les organiser.

Enfin, la transparence. Comme je le soulignais plus haut, cette proposition de délibération a été construite dans la transparence. Transparence organisée, élaborée et encadrée pour soutenir ce nouvel élan démocratique. Ce projet est le fruit d'un dialogue dans lequel tous les acteurs concernés de la vie municipale ont été consultés.

D'ailleurs, certaines des propositions des Maires de droite ont été entendues et retenues. Pas toutes, car sur le fond, la proposition défendue par l'U.M.P. n'est évidemment pas de pousser plus avant la décentralisation, mais bien de compromettre et d'empêcher l'action de la Municipalité.

Cette transparence voulue est aussi à l'œuvre au cœur du dispositif de ce projet puisque le Maire rendra compte de son action devant son Conseil d'arrondissement, et que le projet lui-même fera l'objet d'une évaluation devant le Comité des arrondissements avant la fin de la mandature.

Enfin, une charte sera élaborée d'ici fin 2010, qui formalisera ces nouvelles relations et présentera le cadre de proposition concrète de partenariat. Car nous sommes en effet soucieux de rendre ce processus évolutif.

Au terme de ce propos, il me reste à remercier moi aussi chaleureusement nos collègues Maïté ERRECART et Hamou BOUAKKAZ pour leur engagement, leur écoute et leur disponibilité.

Il me reste également à dire que grâce à ce projet de délibération, nous tenons nos engagements en matière de décentralisation par une deuxième étape ambitieuse, et que nous poursuivons nos objectifs, tout particulièrement sur la question centrale de la solidarité à Paris.

Mon groupe continuera à travailler avec ardeur à leur succès car rapprocher Paris des Parisiens reste et restera pour notre Municipalité un engagement clair, irrévocable et décisif.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. -

Le projet de délibération qui nous est présenté propose de franchir une nouvelle étape de la décentralisation des pouvoirs et des responsabilités de la mairie centrale vers les mairies d'arrondissement.

Cette démarche entamée depuis 2001 s'inscrit en rupture totale avec les pratiques des mandatures précédentes où l'opacité prévalait, car au centralisme puissant du Maire de Paris s'ajoutait, on s'en souvient, le clientélisme et l'absence de commission d'attribution pour les logements sociaux et les places en crèche, les frais de bouche exorbitants, l'opacité dans la gestion, notamment de la fameuse Questure, sans parler de la fraude électorale, comme dans le 5e arrondissement, ainsi que la justice l'a récemment établi.

Au changement radical en matière d'éthique, les élus de gauche ont voulu associer un changement non moins radical en matière de gouvernance. C'est pourquoi, durant la mandature précédente, le Maire de Paris a souhaité renforcer la démocratie de proximité en donnant aux mairies d'arrondissement plus de responsabilité. La gestion des équipements de proximité : écoles, centres sportifs, espaces verts, leur a été confiée et les Etats spéciaux ont été dotés de crédits d'investissement et d'animation locale. Ainsi, avec le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui, nous allons approfondir cette démarche vers une plus grande autonomie des arrondissements. Les objectifs poursuivis par cette réforme sont les mêmes que précédemment mais il les amplifie. Il s'agit de promouvoir une démocratie exemplaire au plus près des citoyens, d'assurer un meilleur service public de proximité pour les Parisiens et d'accroître l'efficacité de la gestion municipale.

Nous nous réjouissons que les missions de propreté des rues soient désormais, dans tous les arrondissements parisiens, copilotées avec la Ville, car dans ce domaine, la connaissance fine du terrain et la réactivité sont essentielles.

Dans le 2e arrondissement, cependant, ce copilotage est mis en œuvre depuis la signature du contrat local de propreté.

Tous les mois, une réunion en mairie avec les élus et les responsables de la section locale est organisée, afin de réorienter les missions en fonction des quartiers et du type de souillure constaté.

La méthode sur le terrain est efficace, mais elle pêche, hélas, par manque d'effectif et notamment de personnel de verbalisation.

De même, il est tout à fait positif d'intégrer dans cette démarche une réforme de la gouvernance sociale, mais là encore, ce sont plutôt les moyens qui font défaut, surtout en ces temps de crise. Là encore, je parle d'expérience, car la méthode proposée par le projet de délibération est mise en œuvre dans le 2e arrondissement où la responsable de la D.A.S.E.S. et la directrice du C.A.S. 2e section présentent tous les ans au Maire et à l' élu en charge des questions sociales un compte rendu commun.

C'est donc une étape importante que nous franchissons, mais ce n'est encore qu'une étape. Nous pensons qu'une marge de progrès existe, car nous ne sommes pas encore au stade où les arrondissements auraient le statut de commune de plein exercice. C'est pourtant ce modèle que nous défendons, afin de bâtir un Grand Paris ou "Paris Métropole", pensé comme une agglomération, constitué d'une intercommunalité des communes situées à l'intérieur comme à l'extérieur du périphérique.

Mais une agglomération de communes de plein exercice ne signifie pas l'absence de la nécessaire solidarité entre les communes qui la composent, solidarité fiscale, mais aussi une solidarité en matière de logement. C'est d'ailleurs pour cela que la proposition du groupe U.M.P.P.A. d'un avis conforme des maires d'arrondissement en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner est inadmissible. Personne n'est dupe, il s'agit pour l'opposition de mettre un frein à la création et au rééquilibrage des logements sociaux dans certains arrondissements, dont pourtant les Parisiens ont cruellement besoin.

Le comité d'experts voulu par le même projet de délibération de l'U.M.P.P.A. n'est pas plus acceptable. En démocratie, les experts peuvent être utiles, mais ils ne doivent et ne peuvent se substituer à la délibération publique des citoyens et de leurs représentants, au risque d'une dérive bureaucratique.

Il s'agit donc de trouver la bonne mesure entre autonomie locale et nécessaire cohésion parisienne. Le principe de subsidiarité y répond qui conjugue la responsabilité donnée à l'échelon le plus bas, afin que la décision se prenne au plus près du problème posé tout en maintenant un cadre général identique pour tous.

Mais accroître les compétences déléguées à l'échelon territorial suppose aussi que les maires d'arrondissement disposent des moyens humains et réglementaires pour faire face à leurs nouvelles responsabilités.

C'est donc avec le souci d'approfondir cet objectif d'autonomie dans un cadre cohérent et afin de donner à cette importante réforme pour notre collectivité toutes ses chances de réussir que le groupe Vert a déposé plusieurs vœux et amendements.

Nous souhaitons, tout d'abord, que la charte du Comité des arrondissements qui régira les relations entre les mairies d'arrondissement et les directions des services de l'Hôtel de Ville soit débattue en Conseil de Paris. Cette procédure permettra de lui conférer une ampleur et une légitimité incontestable reconstruites par l'ensemble de la représentation des Parisiens.

En ce qui concerne les moyens humains, il est primordial de renforcer les effectifs des mairies d'arrondissement.

En effet, la charge de travail est déjà lourde, les nouvelles missions confiées à l'échelon local doivent s'accompagner des moyens nécessaires pour leur mise en œuvre. Il en va de la qualité du service rendu.

Nous nous réjouissons du progrès que va constituer la nouvelle règle de gestion des carrières des cadres qui seront favorisés et plus facilement promus lorsqu'ils auront effectué un passage dans les services déconcentrés ou les mairies d'arrondissement.

Mais ce progrès ne sera pas suffisant. Il est aussi indispensable qu'un cadre A chargé d'assurer l'instruction des dossiers de subvention et la gestion des enveloppes budgétaires allouées aux investissements localisés et à l'entretien des équipements de proximité soit affecté à chaque mairie d'arrondissement.

C'est, à ce jour, la seule ressource humaine supplémentaire prévue pour renforcer l'administration locale. C'est trop peu.

C'est la raison pour laquelle il me semble utile de permettre, en plus, au coordonnateur de l'espace public affecté à chaque arrondissement de se consacrer entièrement à sa nouvelle mission et non pas de l'exercer en plus de ses fonctions de responsable de section territoriale comme il est actuellement envisagé.

De la même manière, le projet de délibération semble négliger l'importance de la charge de travail supplémentaire qui va peser sur les cabinets, en particulier dans les petites mairies, où celle-ci est déjà très lourde.

En augmentant le montant de l'enveloppe qui est dévolue au personnel de cabinet, nous pourrions utilement renforcer les équipes qui jouent, au quotidien, le rôle indispensable de courroie de transmission entre les élus et l'administration.

Enfin, il conviendrait de reconnaître aux Maires d'arrondissement une autorité sur les directeurs des équipements de proximité, les sections territoriales et les directions déconcentrées.

En effet, il est paradoxal que les Maires aient en charge désormais une responsabilité directe sur la propreté, les espaces verts, sur la gestion des centres sportifs, les conservatoires, les maisons des associations, etc., ainsi que la responsabilité pleine et entière de l'entretien des écoles et des crèches sans avoir autorité sur l'administration qui met en œuvre ces missions.

J'ai bien conscience que cette évolution doit être envisagée prudemment, car elle ne doit pas entraîner une remise en cause du statut des agents municipaux et doit garantir l'unité de l'administration parisienne, ainsi que l'égalité des Parisiens devant le service public. Ce débat devra donc se poursuivre au sein du comité des arrondissements comme au sein du Conseil de Paris.

Autre évolution marquante engagée par ce projet de délibération, l'attribution des subventions aux associations d'intérêt local qui seront logiquement délibérées par l'échelon local que constitue le Conseil d'arrondissement.

Cette évolution permettra de nouer un dialogue avec les acteurs associatifs locaux parfois confrontés à une administration un peu lointaine et engagera la démocratie locale sur de nouvelles bases, assurant une analyse plus fine des situations et donc un niveau de réponse plus pertinent.

De même, l'instauration de commissions mixtes paritaires et la mise en place d'un avis conforme des Maires d'arrondissement pour l'utilisation de l'espace public lors de manifestations ayant un intérêt local vient renforcer la démocratie de proximité sans tendre vers un localisme absurde qui isolerait les arrondissements les uns des autres.

Les arrondissements seront, en outre, dotés de deux enveloppes budgétaires supplémentaires, l'une destinée à la programmation des investissements localisés à réaliser sur l'espace public, l'autre dévolue à l'entretien des équipements de proximité.

Nous proposons qu'aux critères techniques et d'usage relatifs au calcul de ces deux dotations s'ajoutent des critères économiques et sociologiques. En effet, par exemple, un territoire comme le 2e arrondissement qui compte 60.000 emplois salariés et accueille 130.000 visiteurs par jour ne peut, en matière de crédits de fonctionnement, n'être doté pour la propreté, l'entretien des rues et de ses équipements de proximité que de moyens calculés sur la base de ces 21.000 habitants.

En outre, des critères sociologiques devraient être institués afin que les citoyens des arrondissements qui sont le plus dans le besoin soient mieux aidés que les autres.

Par ailleurs, nous souscrivons à l'idée de mieux associer les conseillers de quartiers en coélaborant avec eux les décisions d'investissement dans les équipements de proximité et l'espace local.

Enfin, dans le cadre de la nécessaire solidarité avec ceux qui souffrent et qui sont dans le besoin et alors que la crise que nous vivons accroît les inégalités entre les plus riches, très préservés, et les plus pauvres, ainsi que les classes moyennes qui sont de plus en plus exposées, il me semble symboliquement important que les élus fassent un effort pour réduire leur train de vie. Aux voitures de fonction personnelles des Maires d'arrondissement pourraient se substituer un pool de véhicules rattachés à l'Hôtel de Ville, les Maires d'arrondissement pourraient être invités à prendre le métro ou à user du vélo, permettant ainsi de conjuguer économie et écologie.

Des économies qui devraient, par ailleurs, revenir aux citoyens par un abondement de la dotation d'animation locale, afin de renforcer les liens entre les élus, le territoire et les habitants.

Au final, Monsieur le Maire, chers collègues, cette nouvelle étape de la décentralisation/déconcentration opère une rupture radicale avec la gouvernance opaque partisane et centralisatrice que les Parisiens avaient connue avant 2001. Elle poursuit son chemin vers une démocratie de proximité où prévalent la proximité des élus, la confiance en une administration compétente et le respect envers les citoyens.

Mais pour donner à cette réforme novatrice tout son sens et toutes ses chances de réussir, il faut, d'une part, lui donner des moyens humains et financiers suffisants et, d'autre part, l'inscrire dans un projet cohérent. Ce projet est celui de la construction d'une agglomération parisienne unie dans la diversité, étendue à sa périphérie urbaine, avec une gouvernance réellement décentralisée et donnant toute leur place aux citoyens dans l'élaboration des politiques publiques.

C'est ce schéma que devrait préfigurer la future étape de notre ambition démocratique et décentralisatrice afin, dès aujourd'hui, d'affirmer notre vision du Paris de demain.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, depuis le mois de février, nous savons que notre débat sur un meilleur service de proximité participe, en réalité, d'un autre débat plus vaste qui est peut-être l'une des questions essentielles de cette mandature. C'est, au fond, le mouvement d'ouverture et de partage du pouvoir que nous avons engagé depuis 2001, un mouvement de démocratisation de notre ville. Je veux parler ici de la création des conseils de quartiers, de l'animation de multiples structures de participation citoyenne et de la réflexion que nous avons déjà engagée sur le droit de pétition.

Tout cela s'ajoute au projet de délibération qui nous intéresse aujourd'hui et démontre qu'à Paris, nous avons une conception adulte et courageuse de la démocratie. Je dis adulte car le plus triste est une démocratie qui vieillit et qui s'enkyste, une démocratie qui ne se fait pas assez confiance pour se remettre en question et avancer, une démocratie qui se méfie de la parole populaire, une démocratie qui s'entête à mettre en avant ses représentants contre le peuple lui-même, une démocratie qui se recroqueville dans un centralisme bouffi d'orgueil, bien à l'abri derrière les ordres de la République et les pages people.

En ce sens, il me faut bien l'admettre, la droite de cet hémicycle a très bien compris de quoi il s'agit. C'est le sens de la proposition de délibération que nous propose aujourd'hui le groupe U.M.P., une délibération qui nous rappelle, si c'était nécessaire, que la Droite et la Gauche ne sont pas mortes. La Droite nous a tant habitués à l'amalgame et aux mélanges des genres, que je ne peux que saluer sa clarté à cette occasion. L'U.M.P. aime pourtant avancer masquée et j'imagine que cette sincérité doit lui coûter mais, au moins, les Parisiens et Parisiennes savent à quoi ils ont à faire.

Aujourd'hui, deux conceptions de la démocratie s'affrontent, en fait, deux conceptions du pouvoir. D'un côté, il y a cette majorité, notre majorité, notre majorité de gauche qui voit la décentralisation comme une chance de renforcer un droit de vigilance et d'initiatives aux citoyens, de travailler avec l'ensemble des Parisiens à l'édification d'un Paris du XXI^e siècle, d'un Paris pour tous.

De l'autre côté, il y a des élus de droite qui lorgnent sur un peu de pouvoir supplémentaire. Pour l'U.M.P., il n'y a pas de doute, quand on partage le pouvoir, cela veut dire que l'on leur en donne un peu davantage. Il ne s'agit pas de rapprocher le pouvoir des Parisiens mais d'eux-mêmes. Il ne s'agit que de bunkériser les arrondissements de droite contre les arrondissements de gauche, c'est à croire que nous n'habitons pas la même ville.

Le but de notre démarche ici est justement de rapprocher le lieu de la décision du lieu où elle s'applique, pas de créer un régime féodal comme vous en rêvez où régneraient en maître un baronnais, ici, un chevalier d'opérette, là.

Bien sûr que le Maire d'arrondissement aura, avec notre projet de délibération, plus de pouvoirs qu'auparavant, mais Paris restera Paris, une seule et même commune où les règles sont valables pour tous, où les droits sont les mêmes pour tous. Il n'y aura pas de régime d'exception.

Nous voulons que les élus d'arrondissement puissent effectivement avoir la responsabilité des questions d'intérêt local. Mais, en ce qui nous concerne, nous voudrions même aller plus loin et décentraliser le processus de décision jusqu'aux conseils de quartiers, à chaque fois que cela est possible. Car, encore une fois, c'est aux Parisiens qu'il s'agit de donner du pouvoir et pas au groupe U.M.P.

Cette Municipalité a plus décentralisé que n'importe quelle autre ville française équivalente, plus que Lyon, plus que Marseille, M. le Maire l'a rappelé tout à l'heure.

J'ai en réalité l'impression que ce qui hante l'U.M.P., c'est d'avoir perdu les élections municipales. J'ai l'impression que la décentralisation vous fait peur. J'ai cette impression étrange que vous ne faites confiance à personne quand il s'agit du pouvoir, sauf à vous-même. Le détenir résume bien une grande partie de vos valeurs, vous ne nous faites pas confiance, cela, je veux bien l'accepter, mais vous ne faites pas confiance aux Parisiens non plus, et c'est bien cela qui nous gêne profondément.

Vous parlez de démocratie, d'une vraie démocratie de proximité, mais je constate que vous n'avez même pas la délicatesse de faire semblant car, dans les propositions que vous nous faites, il n'est question que d'une chose : donner plus de pouvoir aux maires d'arrondissement de droite, leur donner la possibilité de s'opposer aux projets de notre Municipalité, de notre majorité qui a gagné les dernières élections municipales.

Je donnerai un exemple parce que nous savons tous ici ce qui oppose la Droite et la Gauche. Ainsi, vous suggérez notamment d'accroître le pouvoir des Maires d'arrondissement en ce qui concerne l'urbanisme et la voirie, que le Maire d'arrondissement rende un avis conforme en cas de déclaration d'intention d'aliéner, sur les préemptions. Autrement dit, quand il s'agirait de logement social, le Maire de Paris proposerait, le Maire d'arrondissement disposerait.

Ce que vous réclamez, ce n'est ni plus ni moins, on l'a dit, qu'un droit de veto sur le sujet qui vous gêne le plus. La voilà la solution à tous vos problèmes, le logement social, oui, mais pas chez moi, la diversité, oui, mais ailleurs, la mixité, oui, mais loin de chez nous. Votre préoccupation, ce n'est pas Paris, ce n'est pas sa diversité, ce n'est pas la vie de ses quartiers, votre rêve, c'est d'entraver, à toute force et par tous les prétextes, l'action de la majorité municipale.

Vous voulez le pouvoir de dire non, le pouvoir de rester entre vous et d'attendre les prochaines élections bien au chaud dans des arrondissements forteresses, dans des petits Neuilly. Votre rêve, c'est l'entresoi. Vous n'hésiteriez pas à couper en deux la Ville de Paris, un Paris de droite et un Paris de gauche, un Paris de la mixité sociale et un Paris sans diversité sociale, un Paris de la majorité d'un côté, un Paris de l'opposition de l'autre.

Vous avez décidément une curieuse conception de la démocratie qui se résume automatiquement à la sécession dès lors que vous ne gagnez pas les élections, une démocratie qui se méfie du peuple, qui n'aurait pas d'autres pouvoirs que celui que de vous le confier. Votre idéal me rappelle cette fameuse citation de Jean-Jacques Rousseau parlant du peuple anglais : "Le peuple anglais pense être libre, il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement. Sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien."

Définitivement, nous n'avons pas la même conception de la démocratie. Nous pensons nous, et c'est le sens de ce projet de délibération que le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche soutient, nous pensons nous que les Parisiens et Parisiennes méritent un pouvoir plus proche d'eux. C'est pour cette raison qu'il paraît indispensable de déconcentrer une part du pouvoir municipal quand les sujets s'y prêtent. C'est pour cette raison que la mairie d'arrondissement doit devenir le premier centre d'information et d'accueil des Parisiens.

Nous n'hésiterons donc pas. Cependant, c'est une grande responsabilité que nous confions aux Maires d'arrondissement, les voilà en première ligne de la démocratie parisienne, mais je crois, comme vous, Monsieur le Maire, qu'il n'y a pas à hésiter, d'autant qu'ils ne seront pas seuls et que la qualité des agents de la Ville est la garantie d'une transition réussie. Je crois d'ailleurs qu'il serait judicieux de tenir compte de ce que disent les agents de l'Hôtel de Ville et des inquiétudes qu'ils ont pu exprimer ces dernières semaines.

Nous sommes, bien évidemment, favorables à une réorganisation des procédures d'utilisation des équipements de proximité, de l'espace public qui doit aller dans le sens d'un accès simplifié, facilité, localisé. Une information claire doit être donnée aux habitants, aux agents et aux élus. Nous voulons que Paris soit une ville de sport, de culture, de loisirs, mais aussi de droits et de services pour tous.

Cette décentralisation en direction des arrondissements doit s'approfondir encore davantage. Et parce que nous voulons justement que Paris soit une ville de droits et de services pour tous, il faut que notre Ville continue d'être la maison commune de tous les Parisiens. C'est pourquoi en matière de préemption d'immeubles, s'il est juste que les mairies d'arrondissement soient consultées, comme c'est déjà le cas pour les permis de construire ou de démolir, les acquisitions ou les aliénations, il serait très dangereux qu'elles puissent remettre en cause la compétence de la mairie centrale.

A Paris, le logement est peut-être le sujet le plus sensible parce qu'il est très cher d'habiter dans notre Ville, le logement est l'un des premiers facteurs d'exclusion alors qu'il devrait être un droit pour tous, tous les efforts que la Ville met en œuvre depuis 2001 ne doivent pas être remis en cause. Les Parisiennes et les Parisiens nous ont élus pour que nous menions cette politique, pour que nous menions cette action.

Je ne reviendrais pas encore une fois sur les rêves de ghettoïsation d'une partie de la Droite parisienne. Je veux seulement reprendre la belle formule de l'exposé des motifs de ce projet de délibération, qui précise le risque véritable, je cite : "de porter atteinte à l'équilibre territorial qui dans une métropole est l'autre nom de la justice sociale". Voilà une formule qui résume bien les valeurs communes de notre majorité à laquelle nous sommes fiers d'appartenir.

Cependant, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche souhaite aller plus loin pour être au plus près de notre ambition, au plus près des Parisiens. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé deux amendements à ce projet de délibération.

Ainsi, nous considérons que l'attribution des subventions aux associations est un domaine essentiel à la vitalité démocratique de notre Ville. Ces crédits mettent en jeu le soutien de notre collectivité aux actions citoyennes, sportives ou culturelles, mais l'attribution des subventions peut aussi, nous le savons, être vécue comme une source d'injustice. Pourquoi cette association plutôt qu'une autre ? Pourquoi eux plutôt que nous ?

Une plus grande clarté dans l'attribution de ces subventions est à la fois essentielle et légitime. Dans ce sens, nous proposons de généraliser - c'est le sens du premier amendement que nous proposons - de généraliser l'existence de commissions d'attribution des subventions locales dans tous les arrondissements, à l'image de ce qui a été fait, je crois, à l'initiative de Danièle FOURNIER d'ailleurs, dans le 18^e arrondissement dans le domaine culturel.

Ici encore, il s'agit d'une certaine conception de la démocratie, car il est essentiel que les Parisiennes et les Parisiens puissent juger sur pièce de l'action de leurs représentants. C'est une manière de rappeler que le seul pouvoir légitime ici, ce sont les Parisiennes et les Parisiens qui le détiennent et qui nous en délèguent la responsabilité de l'exercice, le temps d'un mandat.

C'est pour cette raison que nous proposons un second amendement, qui porte sur la programmation des investissements localisés. En effet, la création des conseils de quartier, par cette majorité municipale, nous offre une possibilité supplémentaire de rapprocher encore cette programmation des habitants concernés. Nous pensons, en effet, que le maire d'arrondissement pourrait considérer judicieux de consulter les conseils de quartier pour élaborer, à l'occasion, cette programmation avec lui.

Pour conclure, Monsieur le Maire, je veux dire que notre groupe votera bien évidemment ce projet de délibération. Il va dans le sens d'un Paris pour tous, c'est-à-dire qu'il répond aux engagements que nous avons pris vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens et de cela nous ne doutons pas.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

(Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur BROSSAT.

Je donne la parole à M. LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les habitants des arrondissements sont-ils condamnés pour l'éternité à être des citoyens de seconde zone ?

La loi P.L.M. du 31 décembre 1982, plus de vingt-cinq ans après sa création, fait-elle partie des Dix commandements, des Tables de la loi, qu'on ne pourrait l'amender ou la modifier, ou même l'interpréter d'une façon différente ?

N'est-il pas paradoxal qu'à l'heure où vous discutez, Monsieur le Maire, dans le cadre de "Paris Métropole" avec vos collègues de la périphérie, où vous semblez ouvert à des partages de pouvoir dans le cadre de syndicats ou de communautés diverses, dans le cadre de vos relations avec les maires d'arrondissement, vous sembliez être frappé de paralysie, voire d'autisme ?

Enfin, Monsieur le Maire, est-il normal que la répartition des crédits, notamment au titre des investissements localisés, entre les arrondissements soit si injuste ? Je rappelle, qu'année après année, nous avons dénoncé cette répartition qui, pour la dernière année, se ventilait entre arrondissements de la majorité municipale, douze arrondissements rassemblant à peu près 80 % des crédits, l'opposition devant se contenter d'environ 20 %, et que le 18^e arrondissement - cherchez l'erreur, mes chers collègues, votre terre d'élection - a lui tout seul regroupait 20 % des crédits d'investissement.

Alors, Monsieur le Maire, nous vous remercions, pour ce débat que nous attendions et que nous souhaitons depuis longtemps, d'avoir attendu six mois pour inscrire à l'ordre du jour la proposition de délibération du groupe U.M.P.P.A. Cela nous permet en tout cas de comparer votre proposition de délibération, ce que vous nous proposez, et le projet de délibération que nous vous proposons. Là, je crois que chacun peut se rendre compte de la différence des choses.

Nous proposons une vraie déconcentration, dans le respect de la loi P.M.L., que vous interprétez de façon restrictive depuis votre élection en 2001, en semblant, conformément à votre politique de poudre aux yeux, nous donner des pouvoirs en matière de déconcentration, sans nous donner de véritables pouvoirs. Quel est l'intérêt pour nos arrondissements, pour nos habitants de savoir que nous gérons - ce qui représente une grande partie de nos dépenses de nos états spéciaux - les fluides de nos équipements publics ? Et encore, il a fallu attendre des années avant que nous sachions exactement si les fluides, que vous nous demandiez de payer, ressortaient véritablement de la mairie centrale ou de nos arrondissements.

En quelque sorte, la montagne a accouché d'une souris. En dépit des réunions que nous avons eues avec vos adjoints, et avec Mme ERRECART dont nous ne remettons pas en cause la bonne volonté, mais qui était de fait totalement coiffée par votre cabinet, nous nous apercevons que dans bien des domaines, et notamment dans les domaines que vous nous proposez, vous ne le vouiez pas.

C'est le cas en matière de propreté où, en dépit des premières réunions auxquelles nous avons assisté, on s'aperçoit que nous ne disposons que de pouvoirs tout à fait limités, et c'est bien normal. Comment peut-on copiloter une action aussi importante que la propreté, à partir du moment où nous ne maîtrisons pas les moyens matériels et les moyens humains ? Il n'y a qu'un seul responsable de la propreté, ou plutôt de la malpropreté dans certains secteurs, c'est bien évidemment le Maire de Paris.

La ficelle est un peu grosse, vous voulez effectivement nous faire partager dans ce domaine, comme dans d'autres, une coresponsabilité, notamment dans les domaines où effectivement l'action est difficile. Nous ne souhaitons pas en tout cas en partager les responsabilités, ou alors il faut nous donner effectivement de véritables pouvoirs, et qu'un bilan clair soit fait des moyens existants entre les arrondissements de la Capitale.

Sur les investissements localisés, c'est exactement la même chose, et c'est pour cela que nous vous avons demandé la création d'une commission d'experts indépendants, qui ne coûtera rien à la Ville.

D'ailleurs, je voulais rappeler que la Ville en bénéficie dans un autre domaine, notamment la gestion du domaine privé : le Conseil du patrimoine est une instance consultative qui existe. Pourquoi ne pas imaginer effectivement sur le modèle du Conseil du patrimoine, un conseil qui permettrait une juste répartition, tant des crédits d'investissements que des crédits d'entretien, qui doivent être, mes chers collègues, affectés aux arrondissements en fonction de critères objectifs : la superficie de la voirie, le nombre d'équipements, le nombre d'écoles ?

Certes, on peut accepter bien évidemment un certain nombre d'accommodements. Qu'un bilan exhaustif de l'état du patrimoine soit fait arrondissement par arrondissement et qu'effectivement des rattrapages soient consentis pour les équipements qui se trouvent les plus dégradés.

S'agissant de l'avis du Maire et de l'avis du maire d'arrondissement, il nous semble parfaitement normal de demander qu'un avis conforme soit consenti au maire d'arrondissement pour toute occupation du domaine public et pour les déclarations d'intention d'aliéner.

C'est l'objet des trois articles que nous avons déposés en vue d'amender votre projet de délibération, dans l'hypothèse où vous ne voteriez pas notre proposition, mais je me place d'emblée dans cette hypothèse. C'est l'objet de l'article 1-ter, de l'article 2-bis et de l'article 2-ter. Nous souhaitons effectivement que pour l'espace public comme pour les déclarations d'intention d'aliéner, le maire d'arrondissement soit non seulement consulté - c'est la loi et mon collègue Jean-François LEGARRET l'a rappelé tout à l'heure - mais qu'une discussion s'engage. Et cette discussion peut être profitable.

Je prends l'exemple de l'espace public. Nous savons très bien que la Mairie de Paris, dans un certain nombre d'arrondissements et pour un certain nombre de lieux prestigieux, est l'objet de demandes particulièrement lourdes émanant d'un certain nombre d'organismes, d'associations ou d'instances internationales.

S'appuyer éventuellement davantage sur l'avis d'un maire d'arrondissement permettrait, dans un certain nombre de cas, d'ajourner ou de repousser, ou en tout cas d'engager des discussions sur des bases beaucoup plus saines avec des demandeurs qui négligent l'impact qu'ont de telles manifestations sur les arrondissements.

Je pense que mes collègues du 16e et du 7e arrondissements interviendront sans doute sur ce point. Je pense notamment à la lourdeur des opérations qui existent et qui sont acceptées sur le Champ de Mars, ou sur d'autres espaces du 16e arrondissement.

Il est d'ailleurs paradoxal, mes chers collègues, que s'agissant d'une manifestation organisée par une association faisant l'objet d'un rapport particulièrement critique de l'Inspection générale, et dont nous avons eu connaissance, que le directeur du cabinet du Maire de Paris, pourtant conseiller référendaire à la Cour des Comptes, se soit permis de donner un avis favorable à une manifestation qui se déroule sous les fenêtres de ma mairie, malgré l'avis défavorable que j'ai donné à deux reprises et qui ne vise pas, d'ailleurs, le contenu de cette manifestation, mais simplement le contenant.

Nous en reparlerons, bien sûr, lorsque le rapport sera définitif, mais je juge, Monsieur le Maire, particulièrement choquant et symptomatique que, justement au moment où nous parlons de démocratie de proximité, alors que j'avais personnellement entretenu le Maire de Paris et les différents adjoints compétents, que votre Cabinet se soit permis, sans doute pour de médiocres raisons politiciennes, de suivre ces pétitionnaires qui ont montré, malheureusement, qu'ils n'offraient plus un cadre conforme à cette manifestation à laquelle nous sommes tous attachés, mais nous en reparlerons bien évidemment.

Sur les déclarations d'intention d'aliéner, l'orateur précédent s'est effectivement ému de ce que nous proposons, mais il semble parfaitement normal, mes chers collègues, que, s'agissant d'opérations impactant l'arrondissement, nous soyons amenés à donner notre avis sur ces acquisitions, notamment quand il s'agit d'immeubles occupés, avec des conséquences sociales tout à fait fortes.

Voilà, mes chers collègues, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais vous dire sur ce projet, mais nous aurons l'occasion, bien évidemment, d'en reparler au cours des prochaines séances.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame Karen TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Nous avons donc à débattre aujourd'hui, en même temps que le projet de délibération de notre Municipalité sur un meilleur service de proximité aux Parisiens, de la proposition de délibération déposée par nos collègues du groupe U.M.P.P.A.

Je voudrais commencer par m'étonner du dépôt de cette proposition de délibération, dépôt d'ailleurs réitéré à chaque Conseil depuis celui de février. En effet, le cadre de notre débat sur la décentralisation avait été clairement posé par le Maire de Paris, d'abord un débat éclairé par la communication du Maire en février, suivi d'une période d'échange et de concertation avec les arrondissements pour aboutir à cette séance de notre Conseil qui nous permet de délibérer.

C'était bien le moins, puisque le propos était de décentraliser, que de prendre le temps de concerter, mais bon, il est vrai que nous ne partageons pas cette culture avec la Droite !

Pardonnez-moi de faire un peu d'historique, c'est utile pour comprendre les démarches de chacun mais aussi les faux-semblants.

Jusqu'en 2001, ce sont nos collègues de l'U.M.P.P.A. - enfin, leurs prédécesseurs, mais je ne pense pas qu'ils les désavouent ! - qui étaient aux commandes de cette Municipalité. Jacques CHIRAC a été Maire de Paris, c'était l'époque où il appelait les maires d'arrondissement, pourtant dotés de la légitimité de l'élection depuis la loi P.M.L., ses "collaborateurs". Les budgets d'arrondissement étaient ridicules, tout juste capables d'être affectés aux "bonnes œuvres" du Maire. Rien ne pouvait être décidé dans les arrondissements et les maires d'arrondissement, zélés collaborateurs qu'ils étaient, relayaient docilement la politique centrale.

En 2001, une nouvelle équipe est arrivée en charge de notre Ville avec quelques autres ambitions :

- d'abord, rééquilibrer Paris en cessant l'ostracisme vis-à-vis des arrondissements et des quartiers populaires ;

- ensuite appliquer un programme à la fois dynamique et de justice sociale ;

- enfin, œuvrer à impliquer les élus de proximité et les habitants.

Je veux rappeler quelques faits significatifs et chiffrés. Les crédits des Etats spéciaux d'arrondissement sont passés de 16,5 millions d'euros à 116,2 millions d'euros ; le nombre d'équipements transférés a été doublé ; des crédits d'investissement et une dotation locale d'animation sont mis à disposition des maires d'arrondissement.

Voilà pour l'histoire.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Par cette proposition de délibération, l'U.M.P.P.A. propose la création d'une commission des experts. Etrange conception de la démocratie que cette commission des censeurs qui décide en lieu et place des élus responsables devant la population !

Le comité d'arrondissement à la sauce U.M.P.P.A. se contente d'acter les décisions de la commission des experts, sans pouvoir même débattre sur la diversité des arrondissements ou sur l'articulation des politiques sectorielles au plus près de la population, ce qui devrait pourtant être un acquis de la décentralisation.

Et, bien sûr, le renforcement du pouvoir des maires d'arrondissement n'a pour seul but que de permettre de freiner la mise en œuvre de la politique municipale pour laquelle la Gauche a été élue. Eh bien, non, Mesdames et Messieurs de l'U.M.P.P.A., nous ne tomberons pas dans ce piège !

Comme ma collègue Marinette BACHE l'avait souligné dès février, solidarité, égalité de traitement des Parisiens, politique de mixité sociale, rééquilibrage de Paris sont quelques-uns des maîtres mots qui nous tiennent à cœur, à nous, élus du M.R.C.

Et je le redis aujourd'hui, nous tenons à ce que l'Exécutif parisien et le Maire de Paris conservent les moyens de remplir leurs fonctions et d'assumer les responsabilités qui leur ont été confiées par le suffrage universel.

Voilà pourquoi le Maire de Paris doit garder la main sur les déclarations d'aliéner. Et je vous le dis sans émotion, Monsieur LECOQ, voilà pourquoi l'avis des maires d'arrondissement ne peut être automatiquement suivi. Voilà pourquoi le Maire de Paris doit rester l'unique employeur.

Vous l'avez compris, bien sûr, nous ne voterons pas une proposition de délibération dont, au vu du passé, on peut supposer que la volonté décentralisatrice est très sujette à caution mais surtout dont le seul but est d'empêcher le Maire de Paris et la Municipalité de gauche de mener sa politique.

Et nous serons, en revanche, à vos côtés, Madame la Maire, dans l'application de notre volonté commune d'offrir un meilleur service de proximité aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame TAÏEB.

Madame Edith CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Madame la Maire.

Le Président de notre groupe l'a bien exprimé tout à l'heure, la question centrale autour de la réforme vers les arrondissements est d'abord celle de la loi P.M.L. Il est temps, en effet, de nous affranchir d'une logique dépassée et de sortir d'un cadre obsolète à l'aube du Grand Paris.

On ne peut plus se contenter du statu quo et se réfugier derrière de vieilles habitudes et des principes périmés. Bien sûr qu'il faut préserver l'unité de Paris et même la consolider, mais c'est en renforçant ses bases dans les arrondissements et en les élargissant qu'on peut le faire, pas en les rétrécissant comme c'est le cas ici, en valorisant le pouvoir administratif et en favorisant la démocratie participative au détriment de la représentation démocratique issue du suffrage universel.

Vous faites l'apologie d'une loi qui date de plus d'un quart de siècle en faisant référence à l'Histoire mais l'Histoire de Paris ne se termine pas maintenant. Elle est, au contraire, en train de prendre un tournant majeur, vous le savez. Peut-être le craignez-vous et, sous le vernis des bonnes intentions de cohérence de l'action publique, vous verrouillez les arrondissements tant qu'il en est encore temps. La démarche de communication est habile, et cela ne nous surprend pas, mais nous l'affirmons : vous succombez ni plus ni moins à la tentation du centralisme.

Votre projet de délibération présente, en effet, deux défauts majeurs : il est celui d'un renforcement des pouvoirs de l'administration parisienne et il est celui de la dévalorisation des Conseils d'arrondissement et donc des élus qui y siègent. Je pense en particulier aux conseillers d'arrondissement et aux élus d'opposition qui sont pris en étau entre le Conseil de Paris et les conseils de quartier. Ils se trouvent en fait dans une sorte d'entre-deux qui confine au no man's land.

D'ailleurs, je constate que le débat aujourd'hui ne se passe quasiment qu'entre maires !

Un renforcement de l'administration centrale tout d'abord.

Il est en premier lieu le résultat d'une réforme qui, sous des allures de transfert de pouvoir aux arrondissements, ne leur confie que des miettes pour reprendre d'une main ce qu'elle peut saupoudrer de l'autre. Or, le seul pouvoir qui vaille, c'est celui de décision ou de codécision.

Mais vous ne proposez rien de tout cela. Vous réduisez les arrondissements au dialogue et à la consultation. Si une bonne gouvernance ne peut s'en passer, elle ne peut ni ne doit jamais se limiter à cette simple idée.

Or, le seul domaine dans lequel vous concédez véritablement de nouveaux moyens est parfaitement révélateur de vos intentions. C'est celui des missions d'information locales. Ouvrir les mairies pour les citoyens, c'est une chose sur laquelle les Parisiens doivent pouvoir compter, mais on ne peut toutefois les limiter à cela.

La réalité, c'est que le renforcement de l'administration parisienne participe avant tout d'une méthode.

Une méthode, à vrai dire, insidieuse de verrouillage politique : la création du poste de coordinateur de l'espace public au sein de chaque arrondissement et la reprise en main des directions, à travers l'établissement de référents territoriaux. Il s'agit d'une véritable dépossession du maire d'une partie de son rôle. Il n'apparaît plus que comme un acteur parmi d'autres dans la prise de décision. Il prépare avec, il est associé, il participe à, il est informé.

En clair, le politique est désormais subordonné au pouvoir des directions.

Voilà ce qu'il faut comprendre.

Mais, dans ce cas, il faut l'assumer politiquement et ne pas, au contraire, se déresponsabiliser à peu de frais sur les mairies d'arrondissement. C'est pourtant malheureusement ce qui est prévu dans le domaine de la propreté, avec votre fameux concept de copilotage. Il s'agit de faire croire aux Parisiens que, par ce système, les mairies d'arrondissement seraient désormais compétentes en matière de propreté.

Mais la réalité sera tout autre.

Etre associé au diagnostic et au plan d'action sans pouvoir de décision ni moyens en propre, cela revient purement et simplement au principe de la consultation.

Mais le mécanisme est plus pervers, puisqu'il consiste à faire des mairies d'arrondissement les responsables de la communication et de la verbalisation sur le sujet.

En somme, la mairie d'arrondissement devrait assumer pour le compte de la Mairie centrale ses choix de gestion. Drôle de conception du co-pilotage que nous ne partageons pas. Nos collègues et amis de l'U.M.P. ont pris la mesure de la nécessité d'un transfert de compétences sur le sujet.

Nous partageons en grande partie leur proposition de délibération. L'idée de pôle logistique et technique sur lesquels les maires d'arrondissement auraient un pouvoir de décision, une autorité fonctionnelle sur le personnel et une garantie de moyens, voilà où se trouve le caractère novateur d'une véritable réforme de proximité.

Dans le même sens, Monsieur le Maire, vous refusez d'appliquer la loi sur le service minimum à l'école au motif que vous ne parviendriez pas à organiser un encadrement d'accueil les jours de grève. Laissez donc les maires d'arrondissement vous aider ! C'est là typiquement une mission de proximité qui peut se mettre en place quartier par quartier. Je suis certaine que les maires seraient parfaitement à même de trouver une solution pour les habitants de leur arrondissement, qui réclament son application.

Plus généralement, c'est la gouvernance et la répartition des compétences entre la Municipalité et les mairies d'arrondissement dans leur ensemble qu'il faut revoir. Il n'y a qu'à voir certains vœux que nos collègues sont obligés de déposer au Conseil de Paris et qui viennent parfois embouteiller les commissions. Un exemple parmi d'autres, en troisième commission, ce mois-ci, un vœu relatif à la pose de plaques interdisant des jeux de ballon dans les rues du 15^e arrondissement. Ne croyez-vous pas qu'il serait bien plus simple de permettre aux mairies d'arrondissement de pouvoir régler elles-mêmes des questions relevant strictement de problèmes de proximité.

Enfin, et c'est une question essentielle parce qu'elle concerne une certaine conception de la démocratie, votre projet de délibération procède à une dévalorisation des conseils d'arrondissement. C'était déjà le cas lors de la présentation de votre projet en février. L'esprit reste le même : il traduit une conception de la vie démocratique avec laquelle je suis en profond désaccord pour deux raisons : d'une part, il aggrave la situation des élus d'opposition dans les mairies d'arrondissement, qui n'était déjà pas bien fameuse. D'autre part, il affaiblit fondamentalement la démocratie représentative au profit d'une certaine vision de la démocratie participative. Au mieux, cette réforme ne s'adresse qu'aux maires, la création d'un comité des 20 maires en est d'ailleurs symptomatique. L'idée d'attribuer aux mairies d'arrondissement les subventions aux associations d'intérêt strictement local apparaît à cet effet autant comme un risque que comme un progrès.

Un risque de clientélisme en réalité, travail fondamental, auquel seuls les maires pourront participer, risque de clientélisme aussi parce que vous le savez très bien, les votes en conseil d'arrondissement sont souvent des chambres d'enregistrement dans lesquelles les élus se prononcent sur des subventions sans véritablement connaître les associations qu'ils financent.

C'est donc un dénigrement du rôle de l'opposition dans les mairies, et c'est aussi un affaiblissement de la démocratie représentative au profit de la démocratie participative.

C'est bien simple. Vous finissez par mettre sur le même plan, si ce n'est davantage, le conseil d'arrondissement et le conseil de quartier. J'en prends pour exemple le poids du référent du conseil de quartier en matière de propreté qui collabore avec les services locaux.

La démocratie, je le crois profondément, c'est avant tout l'élection par le suffrage universel. Les conseils consultatifs de quartier, tout utiles qu'ils sont, ne doivent venir qu'en complément dans la vie démocratique. Mais il est vrai, et je conclurai par cela, qu'il n'est pas question dans l'intitulé de votre projet de délibération, de démocratie de proximité mais simplement de service de proximité.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

La vraie question est de savoir pourquoi vous refusez de confier cette mission aux élus issus du suffrage universel qui se sont engagés dans la vie politique locale pour assurer ce service de proximité avec leurs concitoyens afin de mieux répondre aux attentes de ceux auxquels ils auront à rendre compte en fin de mandat.

Une idée de la démocratie de proximité que visiblement, vous ne partagez pas. C'est la raison pour laquelle je formule le souhait que votre méthode conservatrice soit dépassée grâce à une nouvelle loi sur le statut de Paris. Nous porterons politiquement ce projet tourné vers l'avenir d'un Grand Paris et je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Comme je vous ai écouté justement avec attention, j'avoue qu'il y a quelque chose que je n'ai pas bien compris. Vous me reprochez d'accorder trop d'importance à la démocratie participative, et pas à la démocratie représentative, et après vous me dites : comme les subventions vont être attribuées par les conseils d'arrondissement, cela va favoriser le clientélisme. Or, les conseils d'arrondissement, c'est bien la démocratie représentative !

Donc, chère madame, je prends avec respect vos remarques mais je ne les trouve pas très cohérentes.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, maire du 11^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la démocratie ne peut jamais être un modèle achevé et statique. Elle doit perpétuellement se modifier et se réformer au fil de l'évolution des attentes de nos concitoyens. Et c'est bien là tout l'enjeu du projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui.

Faire que l'organisation et les modes de gestion de l'administration parisienne permettent de mieux répondre aux attentes d'efficacité et de transparence qu'ont exprimées et qu'expriment toujours davantage les Parisiennes et les Parisiens.

S'inscrivant en droite ligne de l'action que vous menez, depuis 2001, Monsieur le Maire, avec la volonté résolument décentralisatrice que l'on vous connaît, ce projet de délibération va faire franchir à notre Ville une étape décisive. Notre modernité démocratique est en effet marquée par de nouvelles demandes qui conduisent à une participation accrue des citoyens, elle-même née de la multiplication des lieux de débat.

Après la loi P.M.L. de 1982 instaurant notamment les C.I.C.A., la loi "Vaillant" a créé, en 2002, les conseils de quartier. D'autres instances de démocratie locale ont également vu le jour, tels que les conseils des jeunes, des enfants, des seniors, ou encore des étrangers extra communautaires.

Ces instances ont permis d'organiser une participation régulière des habitants et ont conduit, presque mécaniquement, à une multiplication des demandes exprimées directement auprès des élus dans les arrondissements. Les mairies d'arrondissement, en tant qu'échelons de proximité, sont ainsi interpellées de manière croissante par des Parisiens et des Parisiennes qui, légitimement, demandent qu'avant toute chose, leurs attentes et leurs besoins soient pris en compte efficacement.

Le processus de décentralisation et de déconcentration qui est proposé aujourd'hui est donc une étape supplémentaire permettant de mettre en phase des pratiques démocratiques que nous voulons voir prospérer, et des modes d'action que nous avons ici l'occasion de réformer.

En cela, cette démarche ne saurait être liée à de simples enjeux de pouvoir. Il ne s'agit pas ainsi de construire une mécanique, assez dérisoire, vous me l'accorderez, de vases communicants qui ferait que le pouvoir, se perdant en un lieu, viendrait alimenter le pouvoir en un autre lieu.

Le véritable enjeu est, en effet, d'une autre dimension. Plus de 25 ans après les lois Defferre, fondatrices de la décentralisation dans notre pays, c'est dans un contexte différent qu'intervient la réforme proposée aujourd'hui. Les pratiques démocratiques ont profondément évolué et il s'agit aujourd'hui, avant toute chose, de répondre à une demande citoyenne de meilleure participation à la conduite de l'action publique.

Dès lors, force est de constater que la proposition de délibération de l'U.M.P. s'inscrit à contretemps. Les intentions réelles que cette proposition n'arrive pas à masquer visent en effet à faire des mairies d'arrondissement aujourd'hui dans l'opposition les bastions d'un combat politique qui prendrait alors le contre-pied systématique des priorités de l'action municipale parisienne, légitimée par le suffrage universel il y a un peu plus d'un an. C'est en cela que l'unité de Paris serait sérieusement remise en cause.

L'étape que nous franchissons aujourd'hui est d'un autre ordre car elle va bénéficier à tous les maires d'arrondissement, sans distinction, dans la conduite de leur mandat. La création d'un Comité des arrondissements regroupant tous les maires d'arrondissement en est l'une des preuves les plus évidentes.

Il ne fait aucun doute que par cette nouvelle décentralisation, les maires d'arrondissement pourront remplir plus efficacement encore leur rôle de pilote d'une action locale accomplie au service de leurs concitoyens. Je veux d'ailleurs rappeler combien les maires d'arrondissement ont été associés étroitement à la démarche qui aboutit aujourd'hui à des propositions concrètes. En les impliquant au même titre que les membres de l'Exécutif municipal parisien et les personnels de la Ville, Maïté ERRECART et Hamou BOUAKKAZ ont accompli un remarquable travail de concertation qui a permis de porter un diagnostic juste, préalable essentiel à une bonne réforme.

Je le redis : cette réforme a bien compris les attentes de notre époque. La contractualisation croissante de l'action publique conduit, et c'est une bonne chose, les élus à rendre des comptes plus souvent.

Aussi, en transférant des compétences en matière d'entretien des équipements de proximité et des espaces publics d'intérêt local, ou encore, en réorganisant l'administration parisienne pour ce qui a trait à la propreté ou bien à l'action sociale, cette réforme permet à cet échelon primordial qu'est l'arrondissement d'être à la fois un échelon de proximité et plus encore un échelon d'efficacité.

Dans les arrondissements, les élus doivent, en effet, répondre à des défis particuliers et permanents en étant les premiers interlocuteurs d'une collectivité citoyenne mobilisée sur des enjeux qui impactent plus immédiatement et plus directement leur vie quotidienne. Il est, de fait, nécessaire qu'à ce degré d'exigence localisé, s'adaptent alors les niveaux de compétence.

Cette réforme vise donc à mieux répondre aux attentes des Parisiennes et des Parisiens. C'est d'abord à eux qu'elle s'adresse. Et c'est parce que ce projet de délibération est d'abord utile à nos concitoyens que nous le mettrons en œuvre avec enthousiasme.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - La question des relations entre la mairie centrale de Paris et les mairies d'arrondissement est complexe. Elle vient en débat, qui plus est, au moment où la question de l'intercommunalité en Ile-de-France se pose de façon accrue.

De ce point de vue, on ne peut que s'interroger sur certains propos tenus dans la presse par M. LEGARET menaçant de modifier la loi P.M.L.

La Droite ayant montré récemment sa conception des droits de l'opposition à l'Assemblée nationale, on peut imaginer ce sur quoi une telle éventualité pourrait déboucher.

D'ailleurs, la Droite a déjà montré ce dont elle était capable. Ainsi, en déposant à la sauvette un amendement à la loi P.M.L. il y a quelques années, l'U.M.P. a paralysé le fonctionnement des commissions mixtes paritaires qui ne peuvent plus se réunir à Paris et décider de quoi que ce soit.

J'ai pu le constater concrètement, puisque depuis 2001, il a été impossible d'actualiser et moderniser le règlement des espaces verts, de le mettre en cohérence avec la pratique d'accès notamment aux pelouses par exemple.

Aujourd'hui, il faut tout à la fois avoir une politique parisienne globale, cohérente, pour augmenter la nécessaire solidarité vis-à-vis des Parisiennes et Parisiens les plus pauvres et vis-à-vis des quartiers défavorisés, tout en trouvant les moyens de décentraliser réellement ce qui peut l'être suivant le principe de subsidiarité. A cet égard, le droit de veto réclamé par la Droite est avant tout un subterfuge pour refuser cette solidarité.

D'ailleurs, si la Droite était sincère, elle dirait dans le même temps qu'elle souhaite non pas l'abrogation de la loi "Gayssot", mais qu'elle souhaite que tous les arrondissements parisiens comprennent 20 % de logements sociaux le plus rapidement possible. A ce moment-là, on verrait réellement ce qu'elle met derrière son droit de veto.

Alors, que faut-il et comment décentraliser ?

L'intercommunalité pourrait nous aider dans notre réflexion. Les mêmes principes de compétences déléguées des communes vers la communauté d'agglomérations ou la communauté de communes, voire la communauté urbaine, pourraient conduire à définir de façon précise ce qui ressortit des Conseils d'arrondissement et ce qui doit être de la responsabilité parisienne.

Mais il ne faut pas oublier que dans ce cadre, les communes disposent néanmoins toujours d'une certaine liberté de déterminer les moyens qu'elles entendent mettre pour telle ou telle politique.

Il est vrai que cela est appliqué de façon très diverse dans les intercommunalités et que les égoïsmes restent, hélas, beaucoup trop présents.

Enfin, je voudrais dire que la question de l'unité de Paris ne pourrait et ne doit pas être utilisée pour éviter d'avoir le débat de fond.

Si, demain, Paris appartient à une intercommunalité quelle qu'elle soit, la loi prévoit d'ores et déjà que les Conseillers d'arrondissement peuvent y siéger. Alors que représenteront-ils ? Leur arrondissement ou Paris ? Comment éviter aujourd'hui qu'une coopération entre un arrondissement et une commune limitrophe nécessite un accord préalable et indispensable de la mairie centrale ? Voilà des questions concrètes à résoudre à moyen terme, peut-être même à court terme.

Alors nous franchissons aujourd'hui une étape, mais cela doit être compris, selon nous, comme un simple jalon dans un processus double : intégration de Paris dans une intercommunalité large et proximité dans la gestion quotidienne.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame SIMONNET, s'il vous plaît.

Mme Danielle SIMONNET. - Bonjour.

Le groupe U.M.P. au Conseil de Paris vient de déposer un projet de délibération concurrent que l'on examine dans le même temps, qui est quand même curieusement intitulé : "Pour une vraie démocratie de proximité au service des Parisiens".

Doit-on y retrouver un humour si particulier de l'U.M.P. pour des titres qui n'ont finalement rien à voir avec les contenus ? En effet, à la lecture des propositions qui y sont développées, la conclusion s'impose : il n'est jamais question de démocratie de proximité. En fait, ce n'est pas de démocratie dont il s'agit. Je ne sais s'il faut en sourire, mais l'ensemble de leurs demandes ne vise qu'une chose : à se renforcer eux-mêmes - toujours. La population parisienne - jamais.

Leur délibération se résume à ceci : renforcement des pouvoirs des maires d'arrondissement de s'opposer au Maire de Paris. Face à la concertation et au dialogue voulus par notre majorité municipale et symbolisés par la mise en place du comité des arrondissements, l'U.M.P. répond par le droit de veto.

Je tiens vraiment à réaffirmer notre opposition totale à une de leurs propositions : l'autorité fonctionnelle sur le personnel. Il s'agit de donner la possibilité aux maires d'arrondissement de choisir eux-mêmes les responsables administratifs. Ceci constituerait une menace inacceptable sur l'unité du statut des fonctionnaires et des agents de la Ville de Paris. Il n'est pas acceptable de voir une certaine caporalisation des fonctionnaires au niveau des arrondissements.

Nous devons refuser que nos arrondissements se transforment en baronnie et c'est pour cela, bien évidemment, que le projet de délibération de la majorité municipale est totalement différent et obtient notre adhésion.

Il nous semble important également de critiquer les propositions de l'U.M.P. sur la clef de répartition entre les arrondissements appliquée pour le calcul des investissements localisés, car nous sommes également contre cet amendement de l'U.M.P.

Notre politique municipale en la matière doit se fixer des objectifs en matière de satisfaction des besoins des Parisiennes et des Parisiens et pour notre part, nous sommes conscients des inégalités territoriales, sociales et économiques, car s'il est malheureusement un constat que nous ne pouvons passer sous silence, c'est que l'accentuation des inégalités n'a pas épargné Paris. La crise du logement, les inégalités d'accès à l'emploi, le coût de la vie : le fossé se creuse entre les Parisiens. Et nous pensons que notre politique en faveur d'une ville pour tous doit être renforcée en tenant compte dans la répartition des investissements localisés de nos objectifs politiques, notamment de rééquilibrage en faveur des quartiers populaires qui en ont le plus besoin. N'oublions pas que les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'ont rien.

Alors c'est bien évidemment l'objectif d'un meilleur service public rendu aux Parisiennes et aux Parisiens qui doit guider l'ensemble des réorganisations qui nous sont aujourd'hui proposées.

Les mairies d'arrondissement doivent devenir les maisons communes garantes d'un égal accès au droit pour tous. C'est la raison pour laquelle nous soutenons le développement des points d'information logement, famille ou encore le développement des équipements de proximité et la décentralisation de leur entretien. Néanmoins, je tiens à vous alerter sur le fait qu'il sera quand même difficile de faire mieux avec moins. Nous pensons que la discussion budgétaire devra tenir compte de ces priorités.

Nous sommes en train d'inventer une nouvelle gouvernance de proximité. Allons plus loin, inventons une nouvelle gouvernance également à objectifs, objectifs de transformation sociale et écologique dans laquelle nos moyens budgétaires seraient évalués en fonction de la satisfaction des besoins et non l'inverse.

Alors, il est important de renforcer le service public de proximité et nous entendons ainsi dynamiser également la démocratie locale au service de l'implication populaire.

Ian BROSSAT a présenté avant moi les amendements que nous désirions apporter à ce projet de délibération et je souhaite ajouter d'autres éléments à ses propositions.

Je reviens sur notre demande tendant à ce que les subventions aux associations d'intérêt local soient attribuées au sein de commissions pluralistes. Il me semble important de réfléchir à la façon de faire participer les C.I.C.A. d'arrondissement à la réflexion sur la mise en place de ces commissions d'attribution pluralistes.

Ensuite, en ce qui concerne notre suggestion relative à la consultation des habitants dans les quartiers sur les programmes annuels d'entretien de l'espace public, nous devrions adopter une démarche de budget participatif aux besoins en matière de répartition d'équipement local ou de voirie.

Il nous faut également renforcer l'information sur les formations accessibles aux conseillers de quartier pour mieux accompagner cet appel à l'implication populaire.

Alors, vous l'aurez compris, avec tout l'attachement et le respect que le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche porte au développement de la démocratie locale, sans surprise, nous voterons contre la proposition de délibération de l'U.M.P. et pour le projet de délibération de l'Exécutif, avec le souhait et le projet d'un renforcement de notre démocratie locale au service de l'implication populaire, respectueuse de l'unité parisienne et au service de sa transformation sociale et écologique.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Rachida DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les Parisiennes et les Parisiens attendent de leurs élus, évidemment, des résultats concrets qui aient un impact sur leur cadre de vie, avec une administration efficace. La décentralisation est un facteur de compétitivité, d'attractivité pour les entreprises, pour préserver nos emplois, particulièrement important en cette période de crise.

Tous souhaitent des réponses adéquates et rapides à leurs demandes auprès des services et des élus. Donc, ils attendent que les services rendus par l'administration parisienne le soient au meilleur coût. Un bon service public pour un coût raisonnable.

Que constate un maire d'arrondissement ? D'abord qu'il est trop souvent sans moyen d'agir face aux demandes des habitants, des entreprises et des commerces parce que ses pouvoirs sont trop limités et que les moyens ne sont pas sous sa responsabilité.

D'autre part, les 20 mairies d'arrondissement disposent d'environ 1.000 agents sur un total de plus de 46.000 dans l'administration parisienne. Ce sont donc seulement 1.000 agents qui travaillent dans les structures les plus proches de nos concitoyens.

De plus, le maire d'arrondissement n'a quasiment pas la main sur l'organisation des services puisqu'elle est décidée au niveau central. Les redéploiements de personnel local sont longs et donnent lieu, on le sait, à des tractations avec les services centraux, souvent extrêmement consommatrices d'énergie.

Nous devons concevoir une nouvelle répartition des pouvoirs, un nouveau mode de fonctionnement interne, plus efficace, mais également plus digne d'une capitale comme Paris. L'échelon local est celui qui donnera les résultats les plus visibles car les changements bénéficieront directement à nos concitoyens.

Nous avons la chance d'avoir 20 arrondissements tous différents, 20 mairies d'arrondissement. Chaque mairie avec ses élus, ses agents, forme une véritable équipe. Et grâce à cette diversité, à cette cohésion, nous pouvons nous permettre des expérimentations, que nous menons d'ailleurs grâce au volontarisme et à la volonté des agents au niveau du 7^e arrondissement, et on peut faire partager les meilleurs résultats.

Que la mairie d'arrondissement puisse décider de l'affectation des crédits pour l'entretien et l'amélioration d'espaces publics et des équipements est une excellente chose, mais cela ne suffit pas puisque le maire d'arrondissement doit pouvoir aussi gérer, avec une très grande liberté, les ressources humaines qui lui sont affectées. Ceci ne remettrait, évidemment, pas en cause le statut des personnels ni les avantages auxquels ils ont droit.

Une administration centrale de plus de 46.000 agents n'est pas dans la capacité d'affiner avec justesse les moyens au plus près du terrain. Un maire d'arrondissement avec l'aide de ses cadres, de ses agents, le peut. Il peut créer une cohésion autour de projets locaux, et rassembler sur un projet d'arrondissement, des équipes, qui aujourd'hui sont évidemment trop cloisonnées.

Il faut donc que le maire d'arrondissement dispose d'une autorité fonctionnelle sur les personnels des directions déconcentrées. C'est le sens d'une de nos propositions. Ce renforcement de l'autonomie du maire n'est que la simple application d'un principe essentiel dans une démocratie moderne qui est le principe de subsidiarité.

Alors, avec un pouvoir et une autonomie accrues, nos mairies d'arrondissement pourront se permettre l'audace qui manque trop désormais à Paris.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants la droite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Gilles ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite aborder un aspect non négligeable de la réforme qui nous est proposée, à savoir celui des avancées démocratiques que cette politique va permettre dans les arrondissements.

En effet, grâce aux nouvelles règles de fonctionnement qui vont entrer en vigueur, les élus de l'opposition des mairies d'arrondissement se verront reconnaître plus de moyens pour exercer leur mandat.

Comme vous l'avez souhaité, Monsieur le Maire, il est, en effet, logique que les arrondissements disposent de plus de compétences, en cohérence avec leur mission de proximité et, par là même, il est tout aussi logique que tous les élus se voient reconnaître un pouvoir de contrôle démocratique proportionnel à cette montée en puissance du pouvoir des mairies d'arrondissement.

J'observe avec satisfaction les avancées qui vont être autorisées par ce projet de délibération. Ainsi, tous les élus pourront débattre des travaux programmés par le Maire de l'arrondissement en matière d'espaces publics et d'équipements de proximité. A l'autre bout de l'exercice, tous les élus pourront avoir connaissance du détail des dépenses effectuées et en discuter au moment de l'examen du compte administratif. Il en sera d'ailleurs de même en ce qui concerne le bilan des subventions attribuées par le Maire de l'arrondissement aux associations locales.

Enfin, il faut se réjouir que le plan d'action de l'arrondissement, en matière de propreté, qui servira de feuille de route aux services, soit dorénavant présenté en Conseil d'arrondissement et ceci tous les ans.

De la même façon, je relève que les conseils de quartiers pourront contribuer à l'élaboration de ce plan de propreté, ce qui est évidemment très positif.

Je suis certain que les élus minoritaires et, en tout état de cause, ceux du Parti socialiste et du Parti radical de gauche mettront à profit ces temps de débats nouveaux, pour demander et pour obtenir l'information qui leur est indispensable afin d'exercer leur mission de vigilance démocratique.

Oui, dans les 1er, 5e, 6e, 7e, 8e, 15e, 16e et 17e arrondissements, mes collègues interpellent les Maires de façon constructive sur la façon dont ils gèrent les affaires locales. Ils leur demanderont de débattre de leur choix, des résultats de leur politique et ils leur demanderont des comptes.

Je suis d'autant plus certain que nous utiliserons ces instruments démocratiques nouveaux, que le constat que nous faisons aujourd'hui de l'existence de certaines pratiques et du manque de dialogue avec l'opposition est loin d'être satisfaisant.

Oui, dans le respect du résultat des urnes, nous voulons la transparence là où elle nous est encore refusée. Nous voulons pouvoir être en mesure de discuter des données budgétaires, des états spéciaux, en bénéficiant de l'information qui va avec.

Aujourd'hui, cet exercice est quasi impossible. Il n'y a rien de plus normal, que je sache, que les élus puissent savoir comment sont utilisés les crédits alloués par l'Hôtel de Ville.

Nous voulons que les instances de transparence en matière d'attribution de places fonctionnent de façon respectueuse. Ainsi, dans le 7e arrondissement, les commissions crèches et logements marchent sans que l'opposition puisse en connaître clairement les procédures.

Nous voulons que les instruments de communication soient objectifs. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de journal municipal dans le 6e arrondissement ou plutôt une seule parution en un an. Comment se fait-il que le journal de la mairie du 15e soit un instrument de propagande pour le Gouvernement et l'U.M.P. qui dénigre, sans arrêt et sans droit de réponse possible, la politique menée par l'Hôtel de Ville. Eh oui, c'est la vérité !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Comment se fait-il que dans le 17e arrondissement, les élus de l'opposition rencontrent tant d'obstacles pour avoir la parole dans les instances délibératives et les conseils de quartiers ?

Il demeure, mes chers collègues, encore, voyez-vous, des arrondissements où les conseils de quartiers sont totalement sous contrôle des mairies, soit qu'elles président elles-mêmes ces instances, soit qu'elles en maîtrisent l'ordre du jour et l'animation des débats. Ainsi, dans le 15e encore, les conseils de quartiers sont-ils utilisés par le Maire pour lui servir de tribune personnelle.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Comment se fait-il, mes chers collègues, que certains Maires d'arrondissement, qui se reconnaissent et qui n'ont de cesse que de dénoncer le fait que l'information de l'Hôtel de Ville ne leur parviendrait pas - on se demande bien pourquoi -, convient des Ministres dans leur arrondissement, pour évoquer des projets parisiens, sans vous y inviter vous-même, Monsieur le Maire ?

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je pense donc - et parmi nous, nous sommes nombreux à le penser - que les mairies s'honoreraient à jouer le jeu de la transparence, du dialogue et du respect des oppositions.

Je le redis, il ne s'agit pas de remettre en cause la légitimité des Maires, mais de s'assurer que tous les élus soient traités sur un plan d'égalité.

Ce serait, je crois, une démocratie parisienne, adulte, moderne et pleine de vitalité.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. GOUJON.

C'est imprudent ce que vous avez fait.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Non car je serai sérieux pour évoquer ce sujet et je n'ai pas les fantasmes de M. ALAYRAC sur ce thème.

J'évoquerai simplement ce projet de décentralisation qui est le votre, Monsieur le Maire, dans les arrondissements et qui fait du surplace, car un constat demeure, il n'y aura pas plus d'autorité fonctionnelle, pas plus de personnel et pas plus de budget pour les arrondissements.

Sur un plan budgétaire, où est, en effet, la co-décision et le transfert même d'une partie supplémentaire du budget central vers les arrondissements, dans votre proposition de notification des enveloppes pour les investissements localisés aux Maires d'arrondissement ?

Et je ne vois pas en quoi le texte que vous nous proposez est en rupture, ce que nous aurions souhaité, avec la méthode actuelle de la conférence de programmation par exemple, acte purement formel, prenant plus souvent la forme d'une audition polie, et encore, sans qu'il soit possible d'obtenir des engagements solides, réduisant ces échanges, ce qui est regrettable, à une concertation de façade.

Les arrondissements sont mis devant le fait accompli. Toutes les décisions en matière d'investissements localisés sont suspendues à vos arbitrages exclusifs. Et il me semble que c'est un pouvoir un peu plus important que celui qu'évoquait M. ALAYRAC dans son intervention totalement décalée.

Très échaudés par cette méthode, nous ne sommes pas convaincus par la nouvelle procédure de définition des enveloppes sur des critères fixés encore une fois par vous-mêmes, après avis d'un comité des arrondissements où vous serez totalement majoritaire. Finalement, vous reprenez d'une main ce que vous donnez de l'autre.

Les maires d'arrondissement resteront de surcroît dans le brouillard en l'absence d'une procédure claire de suivi de l'exécution budgétaire, qui n'existe pas, et de tableaux de bord évolutifs sur l'avancement des opérations, sans compter que parfois même les décisions actées entre arrondissements et mairie centrale ne sont même pas suivies d'effet.

A ce problème de méthode s'ajoute, à l'évidence, un problème de moyens. Je ne vois rien dans vos projets pour réformer les Etats spéciaux, afin d'en permettre ne serait-ce qu'une utilisation plus souple, évitant que les Maires, certains d'entre eux en tout cas, ne soient contraints d'user d'artifices comptables pour financer les travaux urgents, prenant cela sur d'autres crédits ou leur propre communication, en puisant dans les reports de la D.G.L.

Au moment même où les charges qui nous incombent sont en augmentation, vous diminuez les dotations. Pour parler du 15^e arrondissement, auquel faisais allusion M. ALAYRAC, celui-ci voit sa dotation de gestion locale baisser de près de 3 %, alors même que nous sont transférés des équipements supplémentaires, ce qui est une bonne chose, que les directions de la Ville se délestent, il faut bien le dire, en catimini sur les Etats spéciaux d'un certain nombre de dépenses qu'elles assuraient jusqu'alors, et que les coûts des marchés de la Ville, dont nous dépendons, ne font qu'augmenter.

La décentralisation, Monsieur le Maire, cela ne peut pas consister pour l'administration centrale à transférer ce dont elle veut se débarrasser quand cela est jugé peu valorisant ou trop coûteux.

Que dire aussi de l'écart de traitement en faveur des douze arrondissements de la majorité qui totalisent, faut-il le rappeler, près de 80 % du total des investissements localisés, quand les huit arrondissements de l'opposition sont réduits à la portion congrue ?

M. ALAYRAC, qui est élu du 15^e arrondissement, ferait mieux de faire en sorte que le 15^e ne continue pas à avoir seulement 3 % des investissements localisés, quand le 18^e, l'arrondissement du Maire, en a 20 %.

C'est un véritable piège financier finalement qui est tendu aux Maires d'arrondissement : plus d'équipements avec moins de crédits. Alors, les élus porteront encore davantage la responsabilité de ce qui ne va pas, sans pouvoir pour autant y remédier, n'étant aucunement maître des budgets.

Ce système finalement crée plus que jamais une confusion dans l'esprit des Parisiens entre les vrais responsables, c'est-à-dire ceux qui tiennent les cordons de la bourse depuis l'Hôtel de Ville, et qui continueront plus que jamais à les tenir et les Maires à qui on accorde des miettes de décentralisation.

C'est la raison pour laquelle nous proposons d'attribuer un réel pouvoir budgétaire aux Maires d'arrondissement par une co-construction du budget selon le principe de subsidiarité, et avec la création d'une commission d'experts indépendants pour répartir les moyens entre les arrondissements. C'est ce qui se fait d'ailleurs au niveau national concernant la répartition des crédits pour les collectivités locales.

Evidemment, pour ne pas rompre l'unité budgétaire de la Ville, il suffira d'établir des conventions d'objectifs avec des engagements financiers précis sur une base pluriannuelle. Il n'est pas question de toucher à l'unité de cette Ville.

Donner davantage de moyens aux arrondissements, c'est tout simplement se fonder sur l'expertise des élus de terrain, et pour les Maires, c'est assumer les responsabilités pour lesquelles les électeurs leur ont accordé leur confiance.

Mais par frilosité peut-être, ou par crainte de perdre une once de pouvoir, vous avez préféré, Monsieur le Maire, une politique de poudre aux yeux finalement, qui ne trompera personne. C'est, hélas, encore une grande occasion gâchée pour Paris et les Parisiens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si j'ai bien compris, votre principal reproche, c'est que nous soyons majoritaires au sein de l'instance des arrondissements.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Ce sont les électeurs qui ont décidé.

Quant à la critique sur l'immobilisme, Monsieur GOUJON, je vous rappelle que vous étiez adjoint au Maire quand c'était complètement verrouillé, qu'il y avait aucun pouvoir pour les Maires d'arrondissement.

La parole est à Mme CALANDRA.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Est-ce que vous êtes toujours majoritaire, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, et les élections d'hier le démontrent ! Notamment dans le rapport Gauche - Droite. Oui, il est à peu près le même qu'au premier tour des municipales.

J'ai bien aperçu les évolutions au sein de la Gauche sur l'enjeu européen. Mais pour ce qui vous concerne, il y a au moins une certitude, c'est que c'est pareil qu'au premier tour des municipales. Vous voyez, il faudra que vous supportiez encore que nous soyons majoritaires.

Et puis, c'était une élection européenne avec peu de participation. On en reparlera.

Maintenant, la parole est à Mme Frédérique CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Puisque M. GOUJON semble très inquiet de cette chose, je vous rassure, dans le 20e arrondissement, Monsieur GOUJON, nous restons très largement majoritaires à gauche, et c'est un excellent premier tour des municipales qui s'est déroulé hier soir. Je vous remercie de vos inquiétudes.

Le projet de délibération dont nous avons à débattre aujourd'hui pose un nouveau cadre pour l'action des mairies d'arrondissement. Il leur permet d'agir dans une proximité renforcée avec les usagers, tout en restant fidèle à l'esprit de la loi P.L.M., qui instaure un cadre unique pour l'action municipale.

Ce projet de délibération présente donc un texte utile et équilibré. Il concrétise les engagements de campagne des listes "Un temps d'avance" conduites par Bertrand DELANOË. Par ailleurs, ce projet de délibération est le fruit d'une démarche de concertation exemplaire avec l'ensemble des arrondissements menée par Maïté ERRECART, et je tiens à la remercier, en tant que Maire d'arrondissement, pour la qualité des débats que nous avons tenus depuis septembre dernier.

La recherche sincère d'un consensus avec les élus de l'opposition n'a pu aboutir, la Droite parisienne ayant préféré masquer ses divisions par la présentation d'un texte bancal et dangereux pour l'unité et la cohérence des politiques publiques de notre collectivité, et cela en totale divergence avec les pratiques qui étaient les siennes avant 2001.

Nous ne pouvons que déplorer le manque de coopération de l'opposition municipale, tout en remarquant que, dans le droit fil des positions de la Présidence de la République, la Droite parisienne reste vague et imprécise quant au devenir de la métropole parisienne. Ses projets n'ayant d'autre fin finalement que la contradiction stérile des positions du Maire de Paris.

Face à ces petits calculs, nous avons choisi d'aller de l'avant pour un meilleur service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens, dans une plus grande proximité des mairies d'arrondissement. Au manque de dessein de la Droite parisienne ou nationale, nous devons en effet répondre par l'efficacité et la proximité.

Ce projet de délibération va assurément dans le bon sens, en plaçant au centre des préoccupations l'usager citoyen, en prenant en compte l'exigence des habitants qui veulent un rapport plus direct avec une administration trop anonyme à leurs yeux.

Dans mon précédent mandat, en tant que médiatrice de la Ville de Paris, j'avais eu à réfléchir sur la proximité et l'accessibilité des services et je suis heureuse de voir que cette préoccupation est au centre de ce projet de délibération, et va se traduire dans les faits.

L'exercice n'était pas aisé. Il reste à franchir l'étape de sa mise en œuvre, mais le chemin sera avec ce texte clairement balisé. Nous devons maintenir l'unité de la commune dans ses équilibres territoriaux, et garantir l'égalité de traitement des usagers sur l'ensemble de Paris.

A l'opposé, le texte de l'U.M.P.P.A. n'a en fait qu'une ambition : donner aux Maires de l'Ouest parisien la possibilité d'empêcher toute action foncière de la Ville en faveur du logement social sur leur territoire et figer ainsi notre action pour combattre ces inégalités.

Si les Parisiens nous ont renouvelé leur mandat l'an dernier, c'est aussi pour conforter notre action résolue dans le domaine du logement social.

Ce projet de délibération initie une démarche dans la durée. Il prévoit une mise en place progressive et des évaluations. Il permettra ainsi d'emporter l'adhésion des personnels, en mairie aussi bien que dans les services déconcentrés qui accompagneront ces changements. Dans cet esprit, je suis particulièrement satisfaite de la meilleure prise en compte d'un passage en mairie d'arrondissement pour la carrière des fonctionnaires parisiens.

Le renforcement des moyens mis à la disposition des arrondissements permettra aussi l'ouverture de relais information famille et de relais information logement très attendus dans le 20e arrondissement.

Ce projet de délibération vient à la rencontre d'aspirations très fortes de nos concitoyens, notamment en ce qui concerne mon arrondissement dans le domaine de la propreté. Le co-pilotage de ce dossier - je tiens également à rendre hommage à François DAGNAUD pour son ouverture d'esprit - par les mairies d'arrondissement va permettre de répondre aux légitimes préoccupations des usagers de l'espace public.

D'aucuns, notamment dans l'Est, se sont souciés de l'absence de critères sociaux concernant l'attribution des crédits d'investissement pour l'entretien des équipements de proximité et de l'espace public. Je ne partage pas cette inquiétude car les autorisations de programme pour les projets nouveaux resteront réparties au niveau parisien avec le souci politique d'un rééquilibrage des équipements en faveur des arrondissements les moins bien dotés. J'ajoute que ces critères sociaux resteront cohérents avec la politique de la ville, et notamment en termes d'investissements pour les G.P.R.U.

De plus, nous avons obtenu avec mes collègues des arrondissements du Nord-est parisien que soit prise en compte la vétusté spécifique dont souffrent structurellement beaucoup de nos équipements.

Enfin, les politiques fonctionnelles telles que le Plan climat ou encore le Schéma directeur en faveur des personnes handicapées resteront de la compétence de l'Hôtel de Ville.

Concernant l'attribution des subventions d'intérêt local, j'ai confiance dans la démarche progressive et concertée de la réforme, et je sais qu'Hamou BOUAKKAZ y travaille. Cette nouvelle responsabilité est importante pour nous maires d'arrondissement mais j'entends l'assumer pleinement et mettre en place avec l'ensemble des élus de mon arrondissement et les adjoints sectoriels parisiens des procédures qui garantissent la transparence et l'efficacité des attributions.

J'insiste néanmoins sur la nécessité de renforcer nos moyens d'expertise technique et politique en arrondissement : c'est une condition nécessaire au succès de cette réforme ambitieuse.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'était tellement bien que l'on était prêt à en entendre encore.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Au moment où nous sommes amenés à parler de décentralisation et où vous dites vouloir donner de réels pouvoirs aux maires d'arrondissement, comment ne pas s'étonner que je sois à nouveau amenée à parler du sujet du plan pluriannuel d'investissement pour Paris dont nous sommes toujours, Monsieur le Maire, à ce jour, sans nouvelles ?

Est-ce normal que les maires d'arrondissement soient évincés de son élaboration ? La séance budgétaire de décembre dernier fut déjà une occasion manquée, où vous aviez alors balayé notre proposition de vœu qui vous demandait qu'un document de programmation en matière d'investissement soit élaboré de manière concertée avec les maires d'arrondissement, justement.

C'est donc avec détermination que nous renouvelons notre souhait qu'un P.I.P.P. soit mis en œuvre pour chaque arrondissement en concertation avec le maire et fasse l'objet d'un débat au Conseil de Paris après saisine des conseils d'arrondissement.

Ce vœu pointe un grave dysfonctionnement dans les relations entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement, et vu les sujets des débats de ce matin, ce dysfonctionnement prend évidemment une autre dimension.

Il illustre votre double langage et prouve que nous sommes loin de l'affichage à la réalité en matière de décentralisation et donc d'efficacité en matière de gestion de proximité.

Est-ce de cette manière que vous entendez améliorer et renforcer les relations entre l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissement ? Est-ce de cette manière que vous entendez mener une réforme décentralisatrice ? Le P.I.P.P., c'est le b.a.-ba de la bonne gestion des deniers publics pour n'importe quelle collectivité locale.

Car pourtant, ce document semble exister et semble guider l'action des directions de la Ville. C'est du moins ce que nous découvrons au fil de nos discussions avec les différentes directions lors des réunions préparatoires budgétaires.

Alors, je ne sais comment ce document a été préparé ni sur quelles bases. En tout cas, sûrement pas avec les maires d'arrondissement, ce qui est plus que dommage car ils sont, nous le pensons, les mieux placés pour connaître les besoins de la population et de leurs attentes.

Je ne reviens pas non plus sur la méthode d'élaboration de ce document qui avait été évoquée il y a de cela plusieurs mois lorsqu'on nous avait demandé à l'époque d'adresser nos propositions sous 15 jours, sur un sujet qui d'ailleurs engageait toute la mandature. Autant dire : mission impossible.

Je ne reviens pas non plus sur l'absence de considération dont vous avez fait preuve à l'égard des maires d'arrondissement de l'opposition municipale. Nous vous avons saisi à ce sujet et n'avons reçu aucune réponse à ce jour.

Permettez-moi de vous dire tout de même que je trouve particulièrement irrespectueux de procéder ainsi, tant vis-à-vis des élus que des administrés. Au-delà de la feuille de route qu'un P.I.P.P. leur donne, un tel document serait un gage de considération à leur égard.

Il répertorie tous les investissements lourds qui seront faits sur l'arrondissement et engage donc la qualité de vie des habitants. Notre demande vise donc un double objectif : plus de lisibilité, évidemment, pour plus d'efficacité au service de nos concitoyens. Bien des incohérences nous seraient épargnées, bien souvent dans le sens d'une meilleure gestion des deniers publics. J'étais intervenue en décembre sur les piscines mais les exemples sont inépuisables. Je vous parlerai donc des centres d'animation.

Dans le 17e, le centre d'animation Interclub 17 va faire l'objet de travaux d'urgence budgétés à hauteur de 120.000 euros, mais nous savons bien que des travaux plus lourds visant à pérenniser cette structure devront être faits au cours de la mandature et nous n'avons aucune lisibilité sur le calendrier, et donc aucune information à fournir aux utilisateurs de ce centre.

Je vous avais fait part également de mes vives réserves concernant 6 millions d'euros pour un autre centre d'animation. Il semblerait que nous ayons été entendus mais nous n'en avons pas à ce jour confirmation. Est-ce que ce projet a été écarté ou simplement reporté ? Est-il finalement modifié ? Le centre de la rue de Tocqueville, à ce jour, est pour nous dans l'expectative. Je suis le maire de cet arrondissement et je n'ai aucune idée du résultat de votre réflexion : ceci n'est absolument pas admissible.

Un P.I.P.P. permettrait de programmer dans le temps ce type de travaux, d'éviter deux fermetures successives d'un même établissement. Les habitants peuvent comprendre que des aménagements et des travaux lourds soient effectués. Ils ont plus de mal à réaliser la logique de faire quelques travaux de réparation et ensuite fermer longuement pour des travaux plus lourds. Et sans document de programmation, nous n'avons aucune réponse à apporter à leurs légitimes inquiétudes.

Monsieur le Maire, vous prétendez vouloir donner plus de pouvoir aux maires d'arrondissement ; vous prétendez être à leur écoute ; vous prétendez vouloir répondre au plus près des besoins des habitants, alors agissez et faites-les participer aux grandes décisions budgétaires qui engagent leur arrondissement. Monsieur le Maire, soyez cohérent : les Parisiens vous en seront reconnaissants.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - A propos de cohérence, Madame KUSTER, je préfère de loin nos entretiens et nos échanges sur les dossiers du 17e arrondissement au ton inhabituel par rapport à ces échanges que vous venez d'avoir. Mais bon, voilà. C'était puisque vous m'appeliez à la cohérence.

Si vous voulez me parler en séance comme on se parle quand on parle des dossiers du 17e, je ne le détesterais pas.

La parole est à M. Daniel VAILLANT.

M. Daniel VAILLANT, maire du 18e arrondissement. - C'est un long processus qui aboutit à ce projet de délibération.

Processus de concertation, puisque depuis le conseil de février, la communication du Maire de Paris intitulée "pour un meilleur service de proximité aux Parisiens", il y a eu des débats et je pense que chacun est maintenant en capacité de prendre notre décision.

Sans revenir dans le détail sur cette délibération, je rappelle qu'il s'agissait d'un engagement de campagne pris devant les Parisiens et qu'il s'agit d'engager une nouvelle étape de la politique suivie par le Maire de Paris et sa majorité, ceci depuis 2001, et qui vise à associer sans cesse, d'avantage, les citoyens à la gestion des affaires municipales en rapprochant l'administration des usagers.

Pour cela, un échelon est indispensable, incontournable : c'est l'échelon de la proximité, l'arrondissement.

Cette démarche s'inscrit dans une longue et vivace tradition de la Gauche. Sans revenir jusqu'aux grandes lois de décentralisation de Gaston Defferre en 1981, je rappelle que cette volonté politique de Bertrand DELANOË et de la Municipalité parisienne s'inscrit dans un cadre légal, celui de la loi "démocratie de proximité" de 2002, votée à mon initiative au nom du Gouvernement Jospin et je précise que cette loi avait fait l'objet d'un vote consensuel au Parlement.

Cette loi "démocratie de proximité" voulait, je le rappelle, associer plus largement les citoyens aux décisions locales, renforcer les droits des élus locaux, notamment ceux de l'opposition, faciliter l'accès aux mandats locaux, assurer une meilleure articulation avec la vie professionnelle, renforcer la formation, améliorer les conditions d'exercice des mandats et assurer la transparence du processus d'élaboration des projets d'aménagement et d'équipement ainsi que la participation du public à l'élaboration des grands projets. Elle a rendu obligatoire les conseils de quartier dans les communes de plus de 80.000 - j'avais proposé 50.000 mais la Droite a voulu que ce soit seulement 80.000 - et renforcé les pouvoirs des maires d'arrondissement à Paris, Marseille et Lyon.

A Paris, et sans attendre la loi de 2002, c'est dès 2001 et l'élection de Bertrand DELANOË, que les maires d'arrondissement ont un rôle accru, et puis-je le dire, cela n'a en rien affaibli l'Exécutif parisien et son Maire de Paris. Ce serait une erreur de penser que le renforcement de la proximité affaiblit l'échelon parisien.

Oui, les maires d'arrondissement ont un rôle accru, la communication du maire proposait en février des pistes pour franchir une nouvelle étape. Ces pistes ont été travaillées dans la concertation avec les maires d'arrondissement et les groupes politiques de l'Hôtel de Ville. Je veux ici saluer à mon tour le travail engagé par Maïté ERRECART et Hamou BOUAKKAZ. Je pense que c'est un modèle qu'il nous faut poursuivre.

J'ai participé à plusieurs réunions avec l'ensemble de mes collègues maires, de la majorité comme de l'opposition, et nous avons pu faire entendre notre expérience de terrain. Nos suggestions et nos propositions ont largement été entendues.

Ce projet de délibération est donc le résultat de cette large concertation et je peux, en tant que maire d'arrondissement, attester et témoigner de l'évolution positive depuis 2001.

Permettez, Mesdames et Messieurs de l'opposition, élu depuis plus longtemps dans l'opposition ici au Conseil de Paris, j'ai connu quand même la coupe réglée, la mainmise sur Paris. Et puis j'ai connu 1995, une cohabitation, Mesdames et Messieurs de l'opposition, qui n'avait rien à voir avec celle que vous vivez aujourd'hui !

M. TIBÉRI n'est pas là, mais enfin, je me souviens d'un dialogue singulier à la mairie du 18e où je lui ai dit : "Monsieur le Maire, vous êtes en cohabitation, c'est un fait ! Il faut que nous puissions travailler ensemble."

Il m'avait dit : "Oui, mais vous savez, avec ma majorité, je ne pourrai pas faire grand-chose !" Et d'ailleurs, il l'a démontré !

C'était, vous vous rappelez bien, l'application restrictive de la loi P.M.L.

Sans revenir dans le détail sur les innovations majeures que votre projet propose, je veux, toujours en tant que maire d'arrondissement, saluer la création d'un comité des arrondissements qui va permettre des échanges encore plus réguliers entre l'ensemble des maires d'arrondissement, de droite comme de gauche, et le Maire de Paris.

Je me réjouis également de la réforme profonde des procédures budgétaire qui va décentraliser la décision et prioriser les dépenses concernant l'entretien des équipements de proximité de la voie publique.

Monsieur GOUJON, 20 % pour le 18e, ce n'est pas un choix délibéré ! C'est le rattrapage de ce qui n'a pas été fait pendant 24 ans par la majorité conservatrice qui a délaissé les arrondissements de l'Est parisien.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Cela s'appelle de la péréquation et certains diraient même de la discrimination positive !

Enfin, s'agissant d'un domaine au cœur des préoccupations des Parisiens, la propreté, un co-pilotage permettra d'harmoniser et de concilier les enjeux locaux avec l'indispensable unité parisienne, garantie de l'égalité des Parisiens devant ces services publics. Propreté, c'est information, éducation civique, réactivité des services et répression indispensable, avec les moyens nécessaires.

Je souhaite terminer mon propos en rendant un hommage appuyé aux personnels de la Ville de Paris et notamment ceux qui travaillent dans les arrondissements. Jusqu'à présent, leur travail de proximité au service des Parisiens, s'il était reconnu et apprécié des élus d'arrondissement, ne l'était pas toujours sur le plan de leur carrière administrative.

Une telle tradition centralisatrice française faisait que rien n'était plus prestigieux dans une carrière que le passage en central. Je suis heureux que ce projet de délibération s'attaque à ce problème et affiche la volonté de valoriser et promouvoir le passage en arrondissement dans la carrière des fonctionnaires de la Ville.

Toutes ces évolutions ne remettent évidemment pas en cause l'unité de Paris, heureusement, mais elles sont, au contraire, un gage supplémentaire d'efficacité, de vitalité démocratique et d'égalité entre les Parisiens. Elles s'inscrivent dans la volonté politique de replacer le citoyen au cœur d'une décentralisation plus légitime, efficace, solidaire, une volonté politique au cœur des valeurs de la Gauche, un attachement profond à nos institutions au premier rang desquelles la commune en province, l'arrondissement à Paris, le lieu privilégié d'apprentissage et d'exercice de la démocratie.

Mes chers collègues, je me réjouis aujourd'hui de voter un projet de délibération qui s'inscrit dans cette longue et belle tradition au cœur de mon engagement politique personnel depuis toujours : harmoniser Paris sans l'uniformiser, pour améliorer le vivre-ensemble à Paris et dans les quartiers. Je crois que ce sera un pas positif que je franchis allègrement et, bien sûr, en votant contre la proposition de délibération de l'U.M.P.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Vincent ROGER.

M. Vincent ROGER. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Lors du Conseil de Paris du 2 février dernier, nous avons déjà évoqué la démocratie de proximité. Il s'agissait alors d'une communication du Maire. Nous avons ce matin son copyright avec un projet de délibération du Maire.

L'intitulé change mais le fond demeure.

Vous persistez à être dans une logique conservatrice, alors que notre groupe, avec sa proposition de délibération, vous offre la possibilité d'emprunter un chemin plus audacieux, plus décentralisateur et, si j'ose dire, plus progressiste.

Monsieur le Maire, au-delà de nos différences de vue relatives à la démocratie de proximité, un constat partagé existe.

En effet, je crois que nous sommes tous d'accord, au sein de cette Assemblée, pour reconnaître que l'échelon de l'arrondissement est devenu celui de la proximité. Notre devoir, c'est de rendre cette proximité plus effective notamment pour moderniser notre démocratie locale.

Et, sur ce dernier point, j'avoue être surpris de ne pas voir à l'ordre du jour de notre Conseil une délibération relative à la charte participative que vous nous promettez depuis voilà un an. Avec votre adjoint en charge de la démocratie locale, vous avez multiplié les annonces et les promesses sur cette charte.

Pour mémoire, en page 5 de votre programme municipal, il était indiqué qu'"une charte de la participation parisienne sera élaborée dès le début de la prochaine mandature".

Le 10 décembre 2008, M. BOUAKKAZ réunissait les conseillers de quartier pour leur demander de travailler à la rédaction d'une charte qui devait voir le jour avant l'été. Vous récidiviez ensemble lors du Printemps de la démocratie locale le 4 avril à l'Hôtel de Ville. A l'occasion de cette manifestation qui se voulait une messe de la démocratie locale mais qui fut en vérité une kermesse participative, votre adjoint annonçait le vote de la charte pour le Conseil de Paris de mai.

Désormais, son cabinet devient sibyllin sur la date à laquelle nous nous prononcerions sur ce projet ! Peut-être à l'automne.

Lors du dernier conseil du 4e arrondissement, les représentants de votre majorité évoquaient le début de l'année prochaine.

Si je me réfère à un document de travail en date du 6 mars, cette charte comporterait sept articles. Il faudra à votre majorité près de deux ans pour écrire et valider un document de cinq pages. Il faut donc en moyenne à votre équipe trois mois et demi pour rédiger un article.

Monsieur le Maire, si ce n'est pas la preuve d'un début d'usure de votre majorité, c'est en tout cas l'illustration des prémices d'un épuisement, à l'image de la démocratie locale parisienne. Je sais bien que c'est un sujet pour lequel vous considérez que vous avez fait passer notre Capitale de l'ombre à la lumière, mais que constatons-nous après huit ans de mandat de votre majorité ? Un triple échec.

Echec tout d'abord au regard du principe d'universalité. Vous n'avez réussi à intéresser à la démocratie locale qu'une minorité infime de Parisiens. "Il y a de toute évidence une énorme différence entre la toute petite fraction d'un arrondissement qui participe aux différentes instances et la grande masse de la population", explique sans langue de bois Jean-Pierre WORMS, président de l'Observatoire parisien de la démocratie locale.

Echec ensuite sur le pluralisme. La démocratie locale, cela commence avec le respect des élus et des droits de l'opposition.

Echec enfin sur la transparence des décisions et sur l'écoute des citoyens. Les exemples foisonnent de projets pour lesquels l'Exécutif municipal n'a traité que par le mépris les recommandations des structures associatives et participatives.

Chers collègues, l'ambition d'associer davantage les membres de la cité à l'élaboration et à la prise de décision est louable, à condition bien sûr qu'elle s'inscrive dans la réaffirmation de notre attachement à la démocratie représentative, seule légitime à garantir l'intérêt général.

Forts de cet état d'esprit, nous attendons sereinement, Monsieur le Maire, le débat sur la charte participative, en espérant qu'il ait lieu, pour à nouveau, comme ce matin sur la démocratie de proximité, être force de proposition.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Il reste que le groupe Centre et Indépendants avait épuisé son temps, mais que Mme Fabienne GASNIER voudrait bien 2 minutes, que je lui accorde volontiers.

Mme Fabienne GASNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis ravie de conclure ce débat en insistant sur un point crucial qui a été plusieurs fois évoqué, mais de différentes façons, et que ma collègue Edith CUIGNACHE a abordé : le domaine de la propreté.

Il est en effet symptomatique d'une réforme qui n'apporte rien de nouveau, alors qu'il s'agit pourtant d'un sujet qui préoccupe particulièrement les Parisiens. L'idée de votre co-pilotage, des diagnostics conjoints et des référencements des points noirs est d'ores et déjà inadaptée, avant même sa mise en pratique. Les diagnostics ont déjà été faits et refaits, l'heure n'est plus à ces phases de consultation stérile, il est temps de passer à l'action. C'est ce qu'attendent les Parisiens.

Pour cela, nous le répétons à nouveau, les mairies d'arrondissement ont besoin d'une autorité de décision en la matière, d'une autorité fonctionnelle sur les personnels et des moyens adaptés.

La propreté, c'est typiquement une mission de proximité. Les Parisiens la réclament dans leur arrondissement.

Et nous y serions associés par ce partenariat de co-pilotage !

C'est un leurre !

A nous la prévention et la communication localisées, mais aussi la politique de verbalisation. En somme, nous devrions assumer les récriminations, sans pouvoir être responsables des actions menées et des moyens déployés par la mairie centrale.

Monsieur le Maire, il faut avoir le courage de ce transfert de compétences vers les mairies d'arrondissement. Il ne s'agit pas là d'une exigence partisane mais, après plusieurs années pendant lesquelles la situation s'est dégradée dans les rues de la Capitale, il nous faut sortir de cette impasse. Aujourd'hui, c'est la qualité de vie des parisiens et l'image de notre Ville qui sont en jeu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est maintenant à Mme Maïté ERRECART, dont j'ai apprécié qu'elle ait été saluée pour l'état d'esprit et la qualité de son travail.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous arrivons à une nouvelle étape dans le processus de décentralisation/déconcentration enclenché il y a à peu près un an, et je voudrais, à ce stade, remercier tous ceux qui ont travaillé avec moi pendant toute cette période, pour préparer la communication et le projet de délibération que vous présentez, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier mes collègues de l'Exécutif, les maires d'arrondissement, ceux de la majorité mais aussi ceux de l'opposition qui ont participé aux groupes de travail que nous avons eus ensemble, les groupes politiques qui ont contribué par leur réflexion, le Secrétariat général qui a effectivement mis à disposition un certain nombre d'analyse, les services qui ont été amenés à apporter leur contribution, notamment ceux de la propreté, les Organisations syndicales représentatives du personnel que nous avons consultées et qui ont aussi été amenées à donner leur avis et à nous alerter sur un certain nombre de points qui leur paraissaient particulièrement importants ; enfin, les Conseils d'arrondissement puisque - vous le savez - les Conseils d'arrondissement ont débattu à la fois de la communication et, tout récemment, c'est-à-dire dans les derniers 15 jours, du projet de délibération.

Je ne vais pas reprendre, bien sûr, les attendus du projet de délibération puisqu'ils ont été largement développés par les orateurs précédents. Je voudrais simplement reprendre quelques formules qui m'ont bien plu et qui me semblent bien caractériser ce qui vous est proposé aujourd'hui.

M. Ian BROSSAT a parlé de "démocratie adulte", voilà quelque chose, effectivement, qui me paraît une terminologie assez complète pour caractériser notre démarche.

M. Daniel VAILLANT a insisté sur la filiation, la démarche dans laquelle nous nous inscrivons. Effectivement, on est dans le prolongement des réformes de décentralisation de 2001, de 2002.

Troisième idée, je crois, c'est M. Jacques BOUTAULT qui a parlé d'un schéma, d'un projet cohérent dans lequel nous devons être, et qui a beaucoup insisté sur la subsidiarité qui doit présider à nos réflexions. Ce projet de délibération s'inscrit totalement dans ce souci de subsidiarité.

Aussi, je voudrais être claire sur le principe de responsabilité, nous n'avons pas l'intention - et on l'a bien exprimé à la fois lors de la communication et dans ce projet de délibération - de procéder à des transferts de compétence sans donner les moyens effectivement pour les accompagner.

Et ces moyens, ils sont variés. Ce sont évidemment des moyens de personnel mais c'est aussi la mise en place de nouveaux outils. On n'a peut-être pas assez insisté, mais on a évoqué, notamment lors de la communication, la question des outils de contrôle de gestion.

Cette Ville va mettre à disposition des maires d'arrondissement des outils de contrôle de gestion. Là aussi, nous allons franchir une étape importante. Dans les outils, il y a aussi la charte des arrondissements qui pour l'instant n'existe pas et qui effectivement caractérisera les conditions du dialogue et du service qui doivent exister entre les services de la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement.

La déconcentration est aussi un outil puisqu'on va rapprocher les services de l'administration centrale, pas seulement des mairies mais aussi des citoyens. Je crois que nous avons effectivement le souci de la responsabilité, en accompagnant ce projet avec les outils qui sont nécessaires.

J'ai entendu aussi quelqu'un, peut-être c'était M. Philippe GOUJON qui évoquait qu'il n'y avait pas les instruments du suivi budgétaire. Je m'inscris en faux là-dessus. Dans une réunion que nous avons eue avec les maires, nous avons regardé concrètement comment seraient construits les outils de suivi budgétaire, notamment sur les crédits d'entretien. Donc, je crois qu'effectivement il ne faut pas nous accuser de négliger les outils permettant aux mairies d'arrondissement d'exercer leurs prérogatives.

Cinquième préoccupation que je voudrais mettre en exergue, c'est d'augmenter la lisibilité de l'action municipale. M. Gilles ALAYRAC a insisté pour l'opposition, moi, je dirai aussi pour les citoyens. Il n'est pas évident qu'aujourd'hui, nous ayons une lisibilité suffisante, ne serait-ce parce que nos délibérations en Conseils d'arrondissement se succèdent, soit pour les investissements, soit pour les subventions aux associations. Des articles et des alinéas très précis prévoient des comptes rendus en Conseils d'arrondissement, qui seront, à mon avis, extrêmement utiles pour la lisibilité de notre action auprès des citoyens.

En fait, j'ai bien aimé la formule employée par Mme Marinette BACHE. Elle a parlé de démocratie réelle. Mme Frédérique CALANDRA a parlé de délibération utile et équilibrée. Voilà des formules qui situent bien ce projet de délibération.

Nous souhaitons aussi effectivement développer l'esprit d'adhésion, je crois que c'est Mme Frédérique CALANDRA qui a évoqué cela. Une réforme, une transformation de cette importance, des modes de gouvernance ne se fait pas en claquant des doigts, elle se fait dans l'adhésion, dans le dialogue et c'est ce que traduit aussi ce projet de délibération.

C'est pour cela que je crois que M. Patrick BLOCHE a parlé de progressivité, d'étape, et je pense qu'il a tout à fait raison.

Nous allons d'ailleurs dans les semaines, dans les mois, dans les années à venir, avoir besoin encore de travailler sur ce sujet.

Enfin, je revendique le souci de l'innovation dans ce projet de délibération, puisqu'en fait, nous ne raisonnons pas seulement en terme de décentralisation et de transfert de pouvoirs, mais en terme de coopération.

C'est effectivement l'idée de ne pas opposer l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissement, l'administration parisienne aux élus d'arrondissement, mais d'augmenter les synergies entre les différents niveaux de légitimité et entre les différentes expertises.

C'est profondément innovant de regarder aujourd'hui l'organisation, la gouvernance d'une Ville comme Paris effectivement, avec cet état d'esprit.

Donc, il s'agit vraiment d'une modernisation authentique de la démocratie parisienne, comme l'a dit le Maire de Paris.

Je regrette effectivement qu'avec l'U.M.P.P.A., nous n'ayons pas trouvé tout à fait le même esprit d'innovation. Je le regrette parce que nous avons trouvé certains points d'accord et vous avez signalé que, sur le Comité des arrondissements sur lequel nous allons prolonger nos échanges, nous avons trouvé un terrain d'accord. Mais sur d'autres points, nous n'avons pas trouvé un terrain d'accord parce que, je le regrette, je ne retrouve pas cet esprit d'innovation.

Qu'est-ce que l'on trouve en effet ? On trouve dans les propositions de l'U.M.P.P.A, d'abord, plutôt, un esprit "Paris des villages", c'est-à-dire, le repli sur chacun des villages et des arrondissements. Cela a été beaucoup mieux dit par beaucoup de mes collègues, donc, je ne le reprendrai pas. Ce que vous demandez, c'est que l'ensemble des investissements localisés soit décidé en arrondissement. Alors qu'en fait, on sait très bien que l'on a besoin d'avoir une prise en compte des besoins, des inégalités territoriales qui existent en fonction du passé et qu'en conséquence, on a besoin de la fonction "aménageur" de la Ville.

Autre chose que je dirai, j'ai l'impression que pour l'U.M.P.P.A, c'est le tout ou rien. Avant 2001, c'était rien, maintenant, cela devrait être tout. Je crois que la vie n'est pas aussi simple et qu'effectivement, il s'agit de trouver des positions équilibrées.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ce n'est pas nous qui avons fait cette loi.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, rapporteure. - Deuxièmement ce qui est important dans votre proposition de délibération, avec lequel nous sommes, évidemment, en désaccord, c'est que vous privilégiez la question des pouvoirs, sans vous soucier suffisamment de l'efficacité des services publics.

Pourquoi réclamez-vous le transfert des personnels sous l'autorité des maires d'arrondissement ? Que veut dire le transfert des personnels ? Cela veut dire le pouvoir de nomination, de promotion, d'organisation.

Et pourquoi donc demander cela et organiser la parcellisation des moyens ? Alors que la mutualisation de certains équipements - et la nécessité d'avoir un très grand professionnalisme des équipes d'encadrement - est absolument essentielle.

Pourquoi demander une commission d'experts indépendants alors que nous avons une administration de qualité qui est tout à fait capable de conduire les études qui nous manquent ? Et nous comptons d'ailleurs sur elle, sur l'année 2009/2010, pour nous préparer le travail sur la question de la vétusté, par exemple, de notre patrimoine, qui est tout à fait essentielle.

En fait, cette proposition de délibération, c'est de la défiance à l'égard de notre administration dont pourtant nous connaissons la qualité professionnelle et la loyauté. C'est aussi une menace pour les statuts de la Ville de Paris, que vous le vouliez ou non et en tant qu'élue chargée des personnels, je connais l'attachement des agents de la Ville à ce statut.

Concrètement, pour ces différentes raisons, je ne peux que vous inviter à repousser la proposition de délibération de l'U.M.P. et les dix amendements du Centre et Indépendants qui s'y rattachent.

Idem, je suis défavorable, et je le dis tout de suite, pour les raisons invoquées ci-dessus, à tous les amendements de l'U.M.P.P.A. introduisant des éléments de la proposition de délibération U.M.P.P.A. dans notre projet de délibération.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

... soit les amendements n^{os} 3, 4, 7, 8, 12 et 13.

Un petit mot quand même à Mme CUIGNACHE-GALLOIS. Sincèrement, je ne vois pas, et je l'avais dit déjà au moment de la communication, où vous voyez notre ambition centralisatrice, notre volonté de subordonner le pouvoir représentatif au pouvoir des directions. Franchement, encore une fois, je pense que l'on a besoin d'avoir un échange approfondi, parce que je crois que nous sommes tout à fait dans l'esprit contraire.

De la même façon, nous ne sommes pas pour la dévalorisation des Conseils d'arrondissement, au contraire. Nous leur donnons des nouveaux pouvoirs...

Puisque Mme GASNIER parlait du copilotage de la propreté, il y a quand même une innovation très précise : nous prévoyons que le plan de nettoyage soit dorénavant présenté dans les Conseils d'arrondissement, discuté dans les Conseils d'arrondissement. Je crois que c'est tout le contraire de ce que vous dites par rapport à l'affaiblissement ou la dévalorisation que nous voudrions faire sur les Conseils d'arrondissement.

Maintenant, je vais reprendre quelques vœux, rapidement.

Je ne peux vous inviter, malheureusement, qu'à repousser le vœu de l'U.M.P.P.A. - j'aurais bien voulu leur donner satisfaction sur certains points - qui propose que le Comité des arrondissements soit celui qui informe les maires de l'exécution des A.P. Franchement, on a autre chose à faire dans le Comité des arrondissements qu'avoir le suivi des A.P. et on a d'autres moyens - encore une fois, je le répète - de travailler sur cette question.

Idem, je vous invite à repousser les amendements du Centre et Indépendants, des Verts et du M.R.C. qui prévoient une liste de critères différents de ce que nous proposons pour l'attribution des enveloppes des investissements localisés.

D'abord, je voudrais rappeler que nous sommes sur l'enveloppe des investissements localisés d'entretien des équipements et de l'espace public ; nous ne sommes pas sur l'ensemble des investissements localisés. A ce propos, je crois que nous arrivons avec une proposition équilibrée, puisqu'il s'agit à la fois de prendre en compte - et là, vous avez tous été d'accord - des critères physiques (kilomètres de voies, le nombre de places en crèche, la superficie de la voirie, etc.) mais nous avons aussi insisté sur des critères d'usage et dans les critères d'usage, il est évident que la densité de la population, le fait que des équipements s'usent plus que d'autres parce qu'il y a densité de la population ou densité des activités économiques sera pris en compte.

Enfin, nous proposons le critère de la vétusté et, là encore, nous pourrions bien prendre en compte les inégalités de situation, mais aussi les dégradations plus ou moins rapides qui peuvent exister en fonction de telle ou telle situation, en conséquence de quoi je vous inviterai effectivement à repousser ces amendements.

Une remarque aussi sur le vœu 20 et la demande d'augmentation des moyens des cabinets. Loin de moi, et loin, je pense, des idées du Maire de Paris de nier que les mairies d'arrondissement ont besoin de moyens pour exercer leurs compétences. Je crois que là-dessus, nous sommes tout à fait d'accord et d'ailleurs, cette majorité a déjà fait des efforts significatifs dans la dernière mandature pour donner ces moyens.

Dans ce projet de délibération, nous proposons des moyens supplémentaires, nous proposons des transferts de personnel, en les mettant sous l'autorité complète des directeurs généraux des services, nous proposons de rajouter un cadre A dans les mairies d'arrondissement ; je crois que dans certaines mairies d'arrondissement, nous sommes à un seul cadre A pour l'instant ; je dirais donc que c'est du 100 % de moyens en plus quand on prend ce critère.

Plus fondamentalement nous avons besoin de continuer à réfléchir sur l'organisation des fonctions dans les mairies d'arrondissement, sur la répartition des tâches qui peuvent exister entre les services et les cabinets, de façon à ce que tout puisse être correctement exécuté. Cette réflexion doit être faite mairie par mairie, parce que je ne sais plus quel élu l'a dit, mais la situation du 20e n'est peut-être pas celle du 2e pour parler de Jacques BOUTAULT et il faut donc vraiment que nous examinions la situation et cas par cas.

En tout cas, à court terme, je ne crois pas que la solution soit d'augmenter les moyens du cabinet, d'autant que là encore, il ne faut pas se tromper de message que nous adressons à nos concitoyens.

Enfin, je voudrais demander au Centre et Indépendants et aux Verts de retirer un certain nombre de vœux ou amendements suivants ; sinon, je serais amenée à donner un avis défavorable. Il s'agit des amendements et vœux 15, 16, 17, 18 et 19 qui, pour moi, ne sont pas directement rattachés à ce projet de délibération ou, en tout cas, sont inopportuns :

- l'amendement demandant la délégation de service minimum d'accueil aux mairies d'arrondissement. Je crois que l'on a déjà discuté de cela, notamment avec le souci de préserver la sécurité des enfants sur tout Paris ;

- l'amendement demandant l'autorité sur les conseils de quartier... J'ai été un peu surprise, l'autorité des Conseils d'arrondissement sur les conseils de quartiers va de soi puisque les règlements des conseils de quartier sont approuvés par les Conseils d'arrondissement. Par ailleurs, on n'est pas dans le même type de représentation. Dans un cas, il s'agit d'une démocratie participative où les conseils de quartier expriment des avis, des opinions et de l'autre côté, il s'agit de la démocratie représentative avec les élus qui délibèrent et qui tranchent. Je pense que cet amendement n'a pas lieu d'être ;

- l'amendement demandant l'instauration d'un contrôle de gestion effectué par le Maire d'arrondissement. Je ne crois pas que le bon niveau pour instaurer un contrôle de gestion soit la mairie d'arrondissement, mais bien la Mairie de Paris qui, que ce soit pour les équipements, les gymnases, les piscines, que ce soit pour les équipements de la petite enfance, a besoin de développer encore ces instruments en la matière.

Je demanderai évidemment de retirer le vœu sur les voitures de fonction des Maires d'arrondissement, car je crois que cela n'a rien à faire dans ce projet de délibération, comme les vœux sur la diminution des frais de représentation des maires d'arrondissement, puisqu'une discussion est en cours.

Enfin, je vous inviterai, en revanche, à adopter les quatre amendements suivants :

- l'amendement 10 de l'U.M.P.P.A. sur les subventions. Je suis tout à fait d'accord pour l'adopter. Je ne vois pas d'ailleurs très fondamentalement de très grande différence, mais s'il y a une rédaction plus satisfaisante en la matière, je ne vois pas de raison de le refuser, donc je vous inviterai à le voter ;

- la commission d'attribution des subventions, qui est l'amendement 11 proposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche. Il est clair que l'on a besoin de transparence ; il ne s'agit pas de faire du clientélisme. C'est une bonne chose qu'il y ait une commission d'attribution ;

- la possibilité de discuter des investissements en conseil de quartier, amendement proposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ;

- l'amendement 14 des Verts qui porte sur le vote de la charte des arrondissements par le Conseil de Paris, ce qui nous donnera le grand avantage de reparler d'un certain nombre de sujets qui nous tiennent à cœur aujourd'hui et qui montreront qu'effectivement, on est dans une démarche progressive d'adhésion et de construction ensemble de cette nouvelle gouvernance pour Paris.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vraiment un immense merci à Maïté ERRECART ! C'est vrai qu'après tous ces votes qui vont intervenir dans un instant, on n'en a pas fini avec ce sujet, à la fois parce qu'on traitera de la charte, mais aussi parce que c'est un sujet sur lequel, justement, il faut savoir évoluer dans les cinq ans qui viennent. Je compte sur Maïté pour cela.

Alors, mes chers collègues, pour les votes, nous allons d'abord procéder au vote qui concerne le projet de l'Exécutif, c'est-à-dire le projet de délibération DDATC 112.

Je passerai après à la proposition de délibération de l'U.M.P.P.A.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, je demande la parole.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, on a un nouveau principe, c'est-à-dire que vingt-sept conseillers de Paris déposent une proposition de délibération. Cette proposition de délibération est déposée par un groupe. Nous avons, nous, déposé des amendements sur cette proposition de délibération de l'U.M.P.P.A. et il est normal que le président de ce groupe, qui a déposé cette proposition, puisse nous répondre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous voulez qu'il vous réponde publiquement ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - C'est juste cela que je demande.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'abord, je vous ferai remarquer, Monsieur POZZO di BORGIO, que le temps de parole de votre groupe était épuisé et j'en ai rajouté pour que vous puissiez vous exprimer.

M. Yves POZZO di BORGIO. - C'est le règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'agissant du règlement, je vous signale aussi que le Conseil de Paris est une des seules assemblées qui mette aux voix les propositions de délibération de l'opposition.

Quand on aura fini de voter sur le projet de délibération de l'Exécutif, je donnerai une minute à M. LAMOUR pour qu'il dise ce qu'il pense de vos amendements sur son texte.

Je reprends, Monsieur POZZO di BORGIO, ce que vous avez interrompu.

Nous sommes maintenant sur les amendements et vœux qui concernent le projet de délibération de l'Exécutif.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 1 déposé par le groupe U.M.P.P.A., assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 1 est repoussé.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, l'amendement n° 2 déposé par le groupe Centre et Indépendants, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 2 est repoussé.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, l'amendement n° 3 déposé par le groupe U.M.P.P.A., assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 3 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 4 déposé par le groupe U.M.P.P.A., assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 4 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 5 déposé par les groupes du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts", assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 5 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 6 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 6 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 7 déposé par le groupe U.M.P.P.A., assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 7 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 8 déposé par le groupe U.M.P.P.A., assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 8 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 9 déposé par le groupe U.M.P.P.A., assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 9 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 10 déposé par le groupe U.M.P.P.A., assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 10 est adopté à l'unanimité.

Vous voyez !

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 11 déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 11 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 12 déposé par le groupe U.M.P.P.A., assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 12 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 13 déposé par le groupe Centre et Indépendants, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 13 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 14 déposé par le groupe "Les Verts", assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 14 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 15 du groupe Centre et Indépendants, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 15 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 16 déposé par le groupe Centre et Indépendants, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 16 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 17 déposé par le groupe Centre et Indépendants, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 17 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 déposé par le groupe "Les Verts", assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19 déposé par le groupe "Les Verts", assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 déposé par le groupe "Les Verts", assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDATC 112, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DDATC 112).

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste,

radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant procéder au vote sur la proposition de délibération U.M.P.P.A. 1.

Monsieur le Président, voudriez-vous dire un mot à M. POZZO di BORGIO qui voudrait connaître votre avis sur ses suggestions. Je veux bien faire le lien entre vous, cela ne me dérange pas.

M. Jean-François LAMOUR. - Le lien, Monsieur le Maire, nous l'avons fait depuis bien longtemps, et en particulier ce matin, pour évoquer ces différents amendements, qui sont effectivement tous de nature à améliorer le texte que nous vous avons proposé, je le rappelle au mois de février dernier, et qui enfin arrive sur nos tables au Conseil de Paris.

Alors, trois d'entre eux ont plus particulièrement retenu notre attention, parce qu'effectivement ils améliorent à la fois la pertinence et l'efficacité de notre proposition : il s'agit des amendements n° 21, n° 23 et n° 26, en particulier le n° 21 qui concerne la validation des enveloppes destinées aux arrondissements, en fonction des critères établis par le fameux comité d'experts. Et puisque vous me donnez la parole, Monsieur le Maire, je reviens vers Mme ERRECART, très brièvement.

Vous me l'avez donnée, j'en profite.

La Commission d'experts est réellement là pour fournir une vision objective de la situation des différents arrondissements. Et arrêtez, une bonne fois pour toutes, d'avoir des arrondissements à deux vitesses : ceux qui bénéficient de beaucoup d'aides et ceux qui n'en bénéficient pas, et ce, de manière totalement objective.

Pour conclure, Monsieur le Maire, les 21, 23 et 26 recueillent tout notre assentiment.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui mais est-ce que les autres..., après vous laissez faire chacun. D'accord.

Donc, avant de mettre la proposition de délibération aux voix, je vais mettre aux voix les amendements et vœux.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 21 déposé par le groupe Centre et Indépendants, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 21 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 22 déposé par le groupe Centre et Indépendants, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 22 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 23 déposé par le groupe Centre et Indépendants, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 23 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 24 déposé par le groupe Centre et Indépendants, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 24 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 25 déposé par le groupe Centre et Indépendants, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 25 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 26 déposé par le groupe Centre et Indépendants, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 26 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 27 déposé par le groupe Centre et Indépendants, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 27 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 28 déposé par le groupe Centre et Indépendants, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 28 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 29 déposé par le groupe Centre et Indépendants, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 29 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 30 déposé par le groupe Centre et Indépendants, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 30 est repoussé.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de délibération U.M.P.P.A. 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération est repoussée.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

2009, DASCO 4 - Lancement d'un marché relatif à la fourniture, livraison et pose de structures de jeux extérieurs, intérieurs de motricité, de revêtements de sols et maintenance des équipements de jeux et sportifs gérés par la DASCO, la DFPE et la DEVE.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au projet de délibération DASCO 4, lancement d'un marché relatif à la fourniture, livraison et pose de structures de jeux extérieurs.

Je passe la parole à Mme Danielle FOURNIER.

(Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Danielle FOURNIER. - C'est un amendement qui plaide en faveur d'une augmentation de la valeur des critères environnementaux dans la fourniture, la livraison et la pose de jeux extérieurs des écoles maternelles, des crèches et des parcs et jardins.

En effet, pour ce qui concerne ces matériaux - des revêtements de sol des jeux de motricité intérieure et des jeux extérieurs des écoles maternelles, des crèches et des parcs et jardins - un certain nombre de critères sont pris en considération, critères d'ordre technique, financier et environnemental.

A l'heure actuelle, la valeur limitée à 10 % du critère environnemental risque de s'avérer insuffisante pour garantir le recours à des matériaux plus écologiques. Il conviendrait dès lors, me semble-t-il, et c'est notre proposition, d'augmenter la valeur du critère environnemental de ce marché pour le porter de 10 % à 20 %.

En conséquence, il conviendrait d'abaisser les deux autres critères et de faire passer tant la valeur technique que le critère financier de 45 % à 40 %.

Cela permettrait de prendre en compte la protection de l'environnement et de donner toute leur place à des matériaux justement respectueux de l'environnement et de la santé.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame FOURNIER.

Mme Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci, Madame la Maire, merci à Danielle FOURNIER.

Effectivement les préoccupations environnementales et liées au développement durable sont essentielles pour la majorité municipale dans son ensemble.

Comme c'est important, nous nous efforçons de traduire des orientations, des souhaits, des paroles politiques en actes. C'est la raison pour laquelle cet appel d'offres a introduit un critère environnement, ce qui est nouveau par rapport à l'appel d'offres antérieur.

Pour renforcer cet aspect, on a également procédé à l'ajout de trois préconisations obligations environnementales dans le cahier des clauses techniques qui vont renforcer le caractère de développement durable des matériaux à proposer à notre collectivité pour les objets et jeux dont nous parlons. Celles-ci seront pondérées au maximum afin de valoriser l'engagement environnemental sur les matériaux utilisés.

Aussi, parce que cette préoccupation est la mienne, j'apporte évidemment un avis favorable à l'amendement que vous proposez.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BROSSEL.

J'ai une explication de vote de l'U.M.P.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons été assez mal à l'aise à la dernière réunion de la 7 Commission à propos de cet amendement parce que nous avons été spectateurs d'une espèce de prise de bec au sein de l'Exécutif qui, pour le moins, était un peu surréaliste, des adjoints semant un peu le doute, ou en tout cas, essayant de faire porter la responsabilité de certains dysfonctionnements sur les directions, en particulier la DASCO d'un côté, la DEVE et la DFPE d'un autre. Pour tout vous dire, les propos de Mme BROSSEL lors de cette réunion nous ont quelque peu surpris.

Pour autant, nous pensons que cet amendement participe d'une idée constructive, et c'est la raison pour laquelle nous soutenons également ce projet. Nous voterons pour cet amendement.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 31 déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 31 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 4 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DASCO 4).

2009, DASCO 8 - Signature avec l'Université Paris-Sorbonne Paris IV - Institut Universitaire de Formation des Maîtres de l'Académie de Paris (IUFM) d'un contrat de transaction pour que l'université rembourse à la Ville 50 % du coût global des travaux de réfection de toiture de l'ensemble immobilier 10 rue Boursault - 56 boulevard des Batignolles (17e).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO n° 8. Il s'agit de la signature avec l'université Paris-Sorbonne Paris IV, l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de l'Académie de Paris, d'un contrat de transaction pour que l'université rembourse à la Ville 50 % du coût global des travaux de réfection de toiture de l'ensemble immobilier du 10 rue Boursault - 56 boulevard des Batignolles, dans le 17e.

Monsieur BENESSIONO, vous avez la parole.

M. Hervé BENESSIONO. - Merci, Madame la Maire.

A un moment où nous parlons de décentralisation qui doit se traduire par plus de pouvoir dans les arrondissements - on vient d'en terminer le débat -, à un moment où l'on vient d'accorder, dans le cadre de la réfection de la toiture de ce remarquable établissement, des sommes conséquentes, je trouve dommage que cet établissement, comme d'autres à Paris, soit dégradé par l'affichage de banderoles qui, au fil du temps d'ailleurs, se délitent le long des façades, que de tels établissements publics, qui doivent respecter par définition, j'allais dire, la neutralité de cette République, ne servent en fait que d'appui à des messages politiques ou syndicaux, alors qu'il me semble que ces établissements mériteraient d'être davantage respectés.

J'ai remarqué aussi que certains établissements publics, que l'on appelle des mairies, rencontrent également ce type de problème au sein de la Capitale. Et je trouve qu'il faut assurer un minimum de respect de ces établissements. Il y a bien des lieux et bien des sites pour pouvoir passer des messages, quels qu'ils soient, sans transformer les établissements publics en dazibao.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame BROSSEL, sur ce commentaire général ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Au-delà du projet de délibération, nous n'allons effectivement pas être d'accord, M. BENESSIANO et moi-même, parce qu'il y a une chose qui caractérise les mairies, comme l'ensemble des établissements scolaires, c'est que ce sont des lieux de débat. Ce sont des lieux de débat où les citoyens sont là pour participer à la politique de la cité, sont là pour participer à l'élaboration de ce que nous faisons ensemble. Les débats politiques ne sont pas déconnectés des citoyens, ne sont pas déconnectés de l'endroit où les gens vivent et où les gens agissent.

Donc, oui, ces établissements - et je mets évidemment l'ensemble des établissements scolaires parisiens dans ce lot - sont aussi des lieux où le débat politique vit, sont aussi des lieux où aujourd'hui on résiste à un certain nombre d'attaques qui sont portées violemment contre les personnels, contre les usagers. Donc, il me semble tout à fait naturel et légitime qu'ils soient utilisés comme lieux de participation au débat.

Pour ma part, je ne peux que me féliciter que, pour faire le lien entre le scolaire et les mairies d'arrondissement, un certain nombre de mairies d'arrondissement, pas toutes, accueillent, supportent, y compris visiblement, le combat mené par RESF sur la défense d'un certain nombre d'enfants de parents sans papiers.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame BROSSEL.

Nous sommes effectivement nombreux à soutenir ce combat.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASCO 8).

2009, DASCO 82 - Signature des conventions avec les caisses des écoles proposant les modalités et les prix d'achat des prestations de la restauration des centres de loisirs d'été organisés en 2009.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 82, sur lequel le groupe "Les Verts" a déposé un amendement n° 32 et sur lequel l'Exécutif propose un amendement n° 32 bis. Il s'agit de la signature des conventions avec les caisses des écoles proposant les modalités et les prix d'achat des prestations de restauration des centres de loisir pour l'été organisés en 2009.

Monsieur Jacques BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu pour permettre que les repas servis pendant les centres de loisirs d'été atteignent un minimum de qualité bio.

On a déposé un vœu récurrent sur cette question au cours des années précédentes. Nous avons aussi, l'année dernière, déposé un amendement que nous avons retiré, envisageant que la Ville fasse un effort ou pousse les caisses des écoles à faire un effort pour servir dans les centres de loisirs d'été au moins un élément du déjeuner, du goûter et du pique-nique issu de l'agriculture biologique.

Comme cela n'a pas été fait pour les centres de loisirs d'été, même si je reconnais que des efforts sont faits au cours de l'année, il me paraît important de ne pas priver les enfants parisiens qui ne partent pas en vacances, donc qui restent sur Paris et qui fréquentent ces centres de loisirs, du bénéfice d'une alimentation de qualité, notamment avec des éléments issus de l'agriculture biologique, puisque vous savez que cela garantit à la fois un environnement préservé dans les campagnes et des aliments exempts de tout pesticide et autres produits chimiques, donc bien plus sains pour notre organisme.

C'est la raison pour laquelle il me semble important que, chaque jour, au moins un élément du déjeuner, du goûter ou du pique-nique soit issu de l'agriculture biologique, afin que la Ville puisse progresser en la matière, afin de pouvoir avoir une chance d'atteindre cet objectif qu'elle s'est fixé, à savoir 30 % de produits bio en 2012 sur l'ensemble des repas qui sont servis dans le cadre scolaire, ou périscolaire plus exactement.

C'est l'objet de cet amendement sur le projet de délibération DASCO 82 que nous avons déposé.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Madame BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci.

J'ai un tout petit regret, cher Jacques BOUTAULT, c'est que malheureusement, dans le début de votre propos, vous avez commencé à dire que c'était un vœu et vous l'avez répété trois fois.

Si cela avait été un vœu, j'aurais appelé à voter pour.

Malheureusement, c'est aujourd'hui un amendement que vous proposez et je vais appeler à son retrait, sinon à son vote contre, et je vous proposerai un amendement de l'Exécutif.

D'abord, sur la préoccupation qui est la vôtre de renforcer la présence d'aliments biologiques dans les repas et dans les goûters servis aux enfants dans le cadre de la restauration scolaire, c'est une priorité, priorité réaffirmée dans le programme de mandature et à laquelle nous devons ensemble arriver à construire les solutions.

J'y suis d'ailleurs très attachée et, dans la poursuite évidemment du travail qu'avait entrepris Pascal CHERKI, j'ai demandé, ce qui a été fait il y a maintenant une dizaine de jours, que l'ensemble des directeurs des caisses des écoles soient réunis par la Direction des affaires scolaires pour travailler sur ce sujet.

Comme vous le savez, un travail mené par un cabinet extérieur est en ce moment en cours, sur lequel nous aurons un compte rendu vers la fin du mois de juin.

J'ai proposé que ce travail soit présenté en 7e Commission et aux élus qui seraient intéressés par cette question pour que nous avancions ensemble.

Car nous ne devons pas nier, et vous le savez - nous en avons déjà discuté -, qu'il y a un certain nombre de difficultés techniques, sur lesquelles il faut que nous avançons, directeurs des caisses des écoles et élus, ensemble. Et je ne souhaite pas que nous construisions quoi que ce soit qui n'associe pas tout le monde.

Evidemment, ce sont les questions d'organisation de la filière bio.

Evidemment, c'est la question de la capacité d'un certain nombre de caisses des écoles à répondre à ces questions.

Evidemment, c'est la question sur laquelle nous sommes en train de travailler : celle des produits labellisés.

Tout ceci est en train d'être fait. Nous devons y trouver des réponses ensemble...

M. Sylvain GAREL. - On n'a pas dix ans !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, rapporteure. - On n'a pas dix ans, on a jusqu'à 2014, puisque nous avons un engagement sur le programme de mandature à tenir et nous le tiendrons, et nous devons le tenir. Et c'est bien pour cela, parce que nous n'avons pas dix mais uniquement jusqu'à 2014, que le travail que je viens de vous décrire a été entamé depuis trois mois.

Si nous devons accepter cet amendement, je vous le dis très sincèrement, nous n'aurions pas les moyens de le mettre en œuvre. Or, je crois que la parole politique a encore suffisamment besoin dans ce pays de pouvoir être traduite en actes et de pouvoir être crédible.

C'est pour cela que je vous propose un amendement de l'Exécutif avec une formulation qui permette d'intégrer ces difficultés réelles des caisses sur lesquelles les directeurs de caisse travaillent, ce qui me paraît bien. Et si vous n'acceptiez pas de retirer votre amendement, eh bien, je demanderais un vote contre. Voilà !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame BROSSEL.

Monsieur Sylvain GAREL, retirez-vous cet amendement au profit du n° 32 bis ?

M. Sylvain GAREL. - Pas du tout et je vais vous expliquer pourquoi on le maintient.

Vraiment, des vœux sur la question du bio, cela fait des dizaines que l'on dépose, qui sont à chaque fois adoptés et qui ne sont pas appliqués.

Et d'ailleurs, vous l'avez reconnu vous-même, vous avez dit : "Si c'était un vœu, on l'aurait voté, mais si c'est un amendement, on ne le vote pas."

Cela veut dire que, si c'est un vœu, on n'en a "rien à fiche" ! De toute façon, on le vote et on ne l'applique pas. C'est quand même très révélateur d'une certaine mentalité !

Je pense que, là-dessus, vous ne comprenez vraiment rien ! Il y a des urgences.

Là, ce que l'on propose, c'est vraiment très minimaliste, c'est un élément du déjeuner ou du goûter par jour. Vous n'allez pas me dire que c'est impossible de trouver un élément du goûter par jour ! Vous allez dans n'importe quel supermarché, il y a des biscuits bio, il y a des jus de fruits bio. Vous n'allez pas me dire qu'on ne peut pas les trouver sur le marché ! Enfin, c'est absurde !

Vous n'avez aucune volonté politique, effectivement, là-dessus et on est très loin des 30 %.

Franchement, nous proposer un amendement où il y a marqué "s'efforceront de proposer" ! Auriez-vous accepté, par exemple, de voter une délibération de la loi SRU qui dirait : "Les villes s'efforceront de construire 20 % de logements sociaux" ? Il ne faut pas s'efforcer dans le problème de l'environnement, il faut le faire. Ce n'est pas demain, c'est aujourd'hui, maintenant.

Alors, nous maintenons notre vœu et nous nous abstenons sur votre amendement parce que cela n'a aucun sens de s'efforcer à quelque chose que l'on peut vraiment faire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 32 déposé par le groupe "Les Verts", assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 32 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 32 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Je vois que le Nouveau centre indépendant est "pour". Très bien.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 32 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 82 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DASCO 82).

2009, DASCO 85 - Signature de 69 marchés relatifs à l'organisation, la mise en oeuvre et le suivi des ateliers bleus culturels et scientifiques dans les écoles élémentaires publiques parisiennes pour l'année scolaire 2009-2010 en application de l'article 30 du Code des marchés publics.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de DASCO 85. Il s'agit de la signature de 69 marchés relatifs à l'organisation, à la mise en oeuvre et au suivi des ateliers bleus culturels et scientifiques, dans les écoles élémentaires publiques parisiennes, pour l'année scolaire 2009/2010, en application de l'article 30 du Code des marchés publics.

Madame FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Donc, les ateliers bleus, nous les connaissons bien. Ils sont mis en place dans les écoles élémentaires publiques et ils sont une alternative très très belle aux études surveillées. Ils proposent aux enfants scolarisés des activités culturelles, scientifiques ou sportives qui se déroulent après la classe, de 16 heures à 18 heures, sur des séances tout au long de l'année.

Ces activités se déroulent en petit groupe et permettent aux enfants de découvrir des disciplines qu'ils n'ont pas l'occasion de pratiquer régulièrement ou même de connaître dans le cadre scolaire ou familial et cela favorise leur épanouissement personnel aussi bien que leur intégration dans le monde scolaire.

L'année dernière, notre groupe avait déposé un vœu qui avait fait l'objet d'un vœu bis demandant qu'un effort particulier soit fait pour le développement de l'éducation à l'environnement dans les ateliers bleus, à l'occasion de la rentrée 2009/2010. Ce vœu commence à être appliqué, même si la marge de progression reste encore importante, mais nous tenons à saluer cette évolution.

En effet, l'année dernière, on comptait parmi les associations sélectionnées pour organiser les ateliers bleus, seulement 5 parmi les 72 qui proposaient, entre autres, des ateliers sur le thème de la découverte et de la sensibilisation à l'environnement.

Cette année, le nombre d'associations proposant des activités "sciences et éducation à l'environnement" a augmenté. On en compte 10 sur 69, et ces associations ont aussi proposé plus d'ateliers sur la sensibilisation à l'environnement, si bien que le nombre d'ateliers de ce type a doublé.

Donc, nous sommes très attentifs au développement et à la qualité de ces ateliers dont nous espérons qu'ils contribuent, à leur manière, ludique et pédagogique, à former des citoyens attentifs et vigilants qui comprennent les enjeux du monde contemporain.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame FOURNIER.

La parole est à M. DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Madame la Maire.

Mme FOURNIER a vanté les mérites des ateliers bleus, moi, je voudrais brièvement aller dans ce sens. Il est vrai que ces ateliers bleus existent depuis 1987, qu'ils forment un bloc avec un certain nombre d'activités périscolaires. Je retiendrai les espaces premiers livres, les études qu'évoquait Mme AUFFRAY, les centres de loisirs, les centres de ressources, les opérations "coup de pouce".

Toutes ces actions mettent en avant le rôle que joue la Ville de Paris dans le domaine du périscolaire, un rôle reconnu au-delà même de la Ville de Paris, et qui permet, au-delà de la fonction purement éducative, d'avoir une fonction sociale, d'avoir aussi la possibilité de tenir compte, bien entendu, des rythmes de vie des adultes et aussi du rythme biologique des enfants.

C'est un effort considérable que mène la Ville de Paris. Le projet de délibération que nous allons voter est un beau projet, véritablement, qui permet d'agir dans le domaine du sport, de la culture, Mme FOURNIER évoquait également l'éducation à l'environnement...

Pour toutes ces raisons, bien entendu, le groupe socialiste se réjouit de ce projet de délibération, et nous le voterons avec beaucoup d'enthousiasme. Nous soutenons, bien entendu, Mme Colombe BROSSEL, dans son combat pour la défense du périscolaire à Paris avec le Maire de Paris.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUCLOUX.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci.

Merci à tous les deux surtout d'avoir mis en valeur les ateliers bleus qui sont un moment extrêmement important pour les petits Parisiens, un beau moment où il se passe de belles choses, où ils ont accès à de beaux projets qui leur permettent d'être à l'école, en position d'apprendre, en position de se voir transmettre des savoirs, mais également de devenir des citoyens et des citoyens éclairés sur le monde qui les entoure.

Donc, ce n'est pas pour rien que ces ateliers bleus leur permettent de s'initier à des disciplines variées, aussi variées que la musique, le théâtre, le cirque, les arts du cirque et également les questions environnementales, preuves que nous ne manquons pas de volonté politique sur un certain nombre de sujets.

J'en rajouterai juste un pour répondre à l'interrogation de Danielle FOURNIER sur la capacité que nous avons à avancer plus encore sur ces sujets. Un très beau projet s'est tenu à l'initiative de Pascal CHERKI il y a quelques semaines de cela, en partenariat avec le Rectorat et le Centre régional de documentation pédagogique, qui a permis à 15 classes de travailler sur la mise en oeuvre d'un agenda 21, preuve toujours s'il en est que nous ne manquons pas de volonté politique et que nous avançons.

Ce projet a été accueilli pour la remise des agendas 21 à l'Hôtel de Ville et nous envisageons, avec le CRDP et le Rectorat, de recommencer l'année prochaine ce type d'initiative, qui a permis des questionnements, et un certain nombre de mes collègues adjoints étaient sur le gril pour répondre aux questions des enfants dont je peux vous assurer qu'ils ont manifestement compris beaucoup de choses à ce qu'est le développement durable, à ce qu'il représente dans leur vie concrètement, et qu'ils nous sollicitent pour y apporter des réponses.

Donc, nous continuerons sur cette lancée.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 85.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASCO 85).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la carte scolaire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 33 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la convocation d'un Comité départemental de l'Education nationale.

Madame CALANDRA, vous avez la parole.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Très rapidement, mes chers collègues, les modifications de cartes scolaires décidées par l'Académie de Paris pour le 20e arrondissement prévoient, notamment pour la rentrée scolaire 2009, une fermeture de classes élémentaires à l'Ecole polyvalente, 4, rue Pierre Foncin, et aucune ouverture de postes pour la nouvelle Ecole polyvalente du 32-34, rue Olivier Metra, une école qui vient juste de sortir de terre.

Si nous ne contestons pas le fait que la capacité d'accueil globale des écoles de l'arrondissement soit suffisante en l'état, nous attirons l'attention de l'Académie sur les disparités constatées d'une école à l'autre.

Je juge utile de rappeler quelques éléments démographiques : on constate un baby boom des enfants nés en 2006 dans le 20e qui est devenu l'arrondissement le plus jeune de Paris, ainsi qu'une hausse très notable des inscriptions en CP, à savoir les enfants nés en 2003. Les enfants nés en 2003 entrant en CP, donc, risquent de ne pas trouver de place à la rentrée. Les postes d'enseignants correspondant n'ont pas été créés au C.D.E.N. du mois de février et les écoles élémentaires de 29 Télégraphe, de 8 Pierre Foncin, 236 Belleville, Olivier Metra, les écoles polyvalentes Pierre Foncin et Pelleport connaissent des effectifs en hausse.

Il est inconcevable que les classes de CP soient surchargées à plus de vingt-cinq enfants, alors que nous sommes en Z.E.P. et que des enfants inscrits dans leur école de secteur ne soient pas accueillis.

A l'heure actuelle, l'inquiétude des parents grandit et l'incompréhension des enseignants également. Les chiffres d'inscription démentent les prévisions académiques. Ce sont plus d'une vingtaine d'enfants de CP qui ne sont pour l'heure pas admis dans leur école de secteur, ainsi qu'une dizaine d'enfants en demande de dérogation scolaire pour des raisons valables, c'est-à-dire médicales ou de fratrie, qui ne peuvent être accueillis dans de bonnes conditions.

A l'époque de la rédaction de ce vœu, nous avons des raisons de nourrir les plus vives inquiétudes. Un entretien récent avec l'inspecteur d'académie me laisse à penser que le Rectorat a pris la mesure de nos préoccupations.

Néanmoins, le Conseil du 20e arrondissement continue d'exprimer son souhait de voir ouvrir le plus tôt possible deux postes élémentaires, l'un dans l'école polyvalente 4, rue Pierre Foncin - il s'agit d'une réouverture - et l'autre dans la nouvelle école polyvalente 32-34, rue Olivier Metra. Ceci afin de nous permettre, d'une part, de gérer au mieux les inscriptions des enfants pour lesquels l'école de secteur a déjà atteint sa capacité d'accueil, en leur proposant une autre solution, comme la nouvelle école Olivier Metra et, d'autre part, de rassurer les parents quant à la prise en charge de leurs enfants lors de la prochaine rentrée scolaire.

Je me permets humblement aussi de rappeler à l'Académie qu'il est toujours très compliqué pour des élus d'indiquer à des parents qu'on réglerait le sort de leur enfant en septembre et de leur faire ainsi passer des vacances extrêmement angoissantes. Ce n'est pas très simple, et plus tôt la question est réglée avant les vacances et mieux c'est.

Je vous remercie, mes chers collègues.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame CALANDRA.

Madame BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Une réponse très rapide au regard de l'heure tardive. Sur le 20e arrondissement, oui, la demande des élus du 20e est légitime et je l'ai rappelé d'ailleurs à l'ensemble des autorités administratives du Rectorat.

Deuxième point également, oui il faut, et je l'ai demandé également au Rectorat, que nous puissions revenir à un système qui existait antérieurement où il y avait deux C.D.E.N. dans l'année, ce qui permettrait d'ajuster sur un certain nombre de données. Comme vous l'avez rappelé, Madame CALANDRA, on connaît le nombre d'inscriptions en maternelle, avant le mois de septembre et on n'a pas besoin, comme cela peut parfois être légitime pour d'autres cas, on n'a pas besoin d'attendre le 4 septembre pour aller compter les chères têtes blondes.

Il m'a été rétorqué, comme à chaque Conseil de Paris, en 7e Commission par un élu de l'opposition que ce n'était pas la peine que l'on demande des C.D.E.N. si c'était pour ne pas y siéger. Je réaffirme évidemment mon soutien plein et entier à Pascal CHERKI, qui avait pris la décision tout à fait juste et légitime lors du dernier C.D.E.N. de ne pas y siéger, car si nous avons toute notre place dans une institution et un lieu où nous travaillons ensemble, nous n'y avons rien à y faire quand ces lieux sont dévoyés et utilisés uniquement pour mettre en œuvre une politique gouvernementale à laquelle nous nous opposons.

Je rappelle que le discours depuis maintenant plusieurs années consistant à dire que l'Académie de Paris est surdotée et qu'il faut donc y enlever des postes, nous qui sommes élus dans les arrondissements, nous savons ce que cela veut dire : ce sont des classes surchargées, des enseignants qui n'ont plus les moyens d'assurer leur fonction, leur mission et donc réellement une Académie qui est loin d'être surdotée.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BROSEL.

Explication de vote de l'U.M.P.P.A., Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Je vais répondre à Mme BROSEL. Explication de vote rapidement sur le fond et la forme. Sur le fond, tout d'abord, je crois que justement c'est une question de pragmatisme et que la réponse la plus appropriée aux attentes des parents consiste à attendre de connaître la réalité des occupations de classe au lieu de promettre de façon induite des places à des parents, qui du coup après de bonnes de vacances tomberaient de haut.

Je tiens à rappeler, pour une mise en perspective, qu'entre 2007-2008 et 2008-2009, les effectifs en grande section ont augmenté uniquement de treize enfants, passant de 1.909 à 1.922 enfants.

Je tiens également à rappeler en miroir de ce que je viens de dire que le solde arrivée - départs en cours d'année 2007-2008 pour les écoles élémentaires est de - 229 élèves. Vous imaginez bien que le ratio est très important. Je crois qu'avant d'affoler tout le monde, il convient de garder la tête froide et d'attendre le bon moment pour savoir quelle mesure prendre.

Sur la forme enfin, Madame BROSEL, vous pouvez dire tout ce que vous voulez mais le dernier C.D.E.N. qui a eu lieu à franchement été le comble de la démocratie et de la concertation.

Si vous voulez que l'on organise des C.D.E.N. avant l'été, c'est pareil, il faut être présent pour discuter. Quand on se retrouve à quatre en C.D.E.N. avec des effets de manche et des discours qui n'ont de valeur que la forme, cela ne sert à rien. Et vous ne servez pas la communauté éducative, vous ne servez pas les enseignants et vous ne servez pas les parents et les familles, en ayant ce genre d'attitude.

Compte tenu du fond et de la forme, Madame la Maire, nous ne pouvons que vous laisser entre vous. D'ailleurs, Madame BROSEL, en 7e Commission, vous avez commencé en soulignant que le C.D.E.N. était très important, pour terminer en disant que de toute façon tout était plié et que le C.D.E.N. ne servait à rien. Vous-mêmes, vous êtes dans vos contradictions, et rien que pour ces raisons nous nous abstenons sur ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Vous vous abstenez. Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif, puisqu'effectivement nous défendons l'ouverture des classes dans les écoles qui en ont besoin.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2009, V. 174).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la sécurité dans les écoles.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la lutte contre les violences au sein des collèges parisiens.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n° 34, n° 34 bis et n° 35 qui ont trait à la sécurité dans les écoles.

Le vœu n° 34 a été déposé par le groupe "Les Verts" et le vœu n° 35 par l'U.M.P.P.A.

Monsieur Jacques BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Comme à chaque période de campagne électorale - et c'était avant les Européennes -, l'U.M.P. et le Gouvernement sont rentrés dans un véritable délire sécuritaire, puisqu'il a été déclaré, suite à certains incidents, certes regrettables et inadmissibles mais très rares, dans les écoles, par le Ministre de l'Education qu'il souhaitait la mise en place de portiques de sécurité à l'entrée des établissements scolaires, la mise en place de caméras de vidéosurveillance dans ces mêmes établissements et la création d'une brigade spéciale d'intervention rapide destinée à fouiller les cartables des élèves à l'improviste, y compris dans les salles de classe. On est vraiment dans le plus grand délire sécuritaire, bien loin de la nécessaire éducation à la démocratie et du respect de l'autre auquel ont droit les plus jeunes qui fréquentent ces établissements.

Dans le même temps, alors même que ces outils destinés à encadrer de près les jeunes sont mis en place, eh bien, on supprime du personnel d'encadrement, puisque depuis cinq ans, ce sont 45.000 personnels d'encadrement dans les écoles, que ce soient les conseillers d'éducation, les surveillants ou les emplois de vie scolaire, qui ont été supprimés. Et ce sont encore 11.000 emplois en France qui vont être supprimés cette année. Donc, je crois que l'on marche sur la tête !

Le vœu des "Verts" consiste à demander au Maire de Paris qu'il s'engage auprès du Gouvernement à demander que les moyens suffisants soient donnés aux établissements scolaires pour permettre un encadrement suffisant pour que les élèves soient en sécurité et qu'il y ait des actions de prévention contre la violence et une meilleure éducation aux questions d'incivilité et surtout que la Ville, puisqu'elle en a la responsabilité, s'oppose à la mise en place de caméras de vidéosurveillance et de portiques de sécurité à l'intérieur des collèges et lycées dont elle a la responsabilité. Ce point me paraît assez fondamental.

Merci pour votre attention.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je rappelle aux différents orateurs que le temps de parole est de 1 minute pour la présentation des vœux, dans le Règlement intérieur.

Monsieur LAMOUR, vous avez la parole.

M. Jean-François LAMOUR. - Je donne la parole à M. Jean-Baptiste MENGUY.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Très bien.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Sur cette question, je crois qu'il faut être sérieux et pragmatique.

Avec la Gauche, sur ces questions de protection des personnes, après la naïveté, nous avons désormais l'angélisme...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

... et ce que notre collègue vient de dire est encore une preuve flagrante que décidément, vous n'avez pas le sens des réalités.

Qui peut croire, en effet, qu'il n'est pas temps de prendre des mesures concrètes plutôt que des vœux pieux ? Qui peut croire, en effet, que Paris n'est pas concernée par ces événements que nous condamnons toutes et tous et que nous regrettons évidemment ? Qui peut croire que la communauté scolaire n'attend pas un signal des pouvoirs publics pour renforcer son autorité et lui assurer des moyens de son action et de sa fonction. Qui peut croire, enfin, et je crois que c'est le plus important, que les enfants, que les familles parisiennes, ne veulent pas que les établissements scolaires où elles passent leurs journées soient davantage protégés et davantage sanctuarisés ?

Soit, d'un côté, on fait des déclarations d'intention, soit, de l'autre, on fait des propositions concrètes et on passe aux actes.

La majorité des parents, selon un sondage fait récemment, approuve les mesures annoncées par le Président de la République et le Ministre de l'Education nationale. La majorité des enseignants, d'ailleurs, approuve le fait que puisse être dévolue aux enseignants la faculté de contrôler les affaires des élèves au sein des établissements scolaires.

(Mme HIDALGO fait un signe négatif de la tête).

Vous le direz à la majorité des enseignants qui approuve cela...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Vous allez surtout conclure, puisque vous avez largement dépassé votre temps.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je vais conclure, Madame la Maire.

Enfin, le vœu que nous présentons est un vœu concret qui demande la mise en place d'un plan de vidéoprotection pour les établissements scolaires, avec la possibilité dans certains établissements cibles, et je sais d'avance ce que Mme BROSEL va me répondre, de mettre en place ces systèmes de protection qui respectent la liberté individuelle, mais qui protègent surtout les enfants et leurs familles et je crois que c'est bien là l'essentiel et notre responsabilité en tant qu'élus.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame BROSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci.

Ce sujet est bien trop grave, bien trop important pour être uniquement l'occasion de se faire plaisir dans un hémicycle. Ce n'est que la deuxième fois en trois mois que je réponds à un vœu de l'U.M.P. sur cette question. J'ai bon espoir que de mois en mois, nous puissions continuer, mais...

M. Jean-François LAMOUR. - Ce sera tous les mois comme cela.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Oui, ce sera tous les mois comme cela, mais je vais vous y répondre, rassurez-vous, Monsieur LAMOUR ; il n'y a pas de souci là-dessus.

C'est un sujet bien trop grave pour que l'on puisse envisager les choses comme elles sont posées aujourd'hui. La question des violences au collège est une vraie question, une question sur laquelle nous, comme d'autres, sommes interpellés, parce qu'effectivement, c'est une question qui se pose aujourd'hui et qui se pose certainement dans des termes différents. C'est la raison pour laquelle j'ai entamé, dans la poursuite de ce qu'avait fait Pascal CHERKI, un travail en lien avec les organisations syndicales représentantes des principaux de collège, en lien avec le Rectorat et notamment avec l'inspecteur d'académie chargé du second degré, sur ces questions spécifiques qui ne se résument pas à la mise en place de vidéos, parce que la question de l'arrêt des violences, la question de la prévention des violences à l'intérieur d'un établissement n'est pas une question de caméra, c'est une question globale ! Et cette question globale, évidemment, implique des moyens humains, évidemment elle implique un accompagnement des élèves, évidemment elle implique un travail avec les familles et elle implique parfois, et j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, et si vous voulez qu'on ait ce petit numéro de duettiste à chaque Conseil de Paris, on continuera à l'avoir, effectivement, un certain nombre de travaux de sécurisation des établissements que nous faisons et sur lesquels, d'ailleurs, j'avais déjà eu l'occasion de m'exprimer, et d'ailleurs à votre demande - je les ai transmis à l'ensemble des adjoints aux Maires d'arrondissement en charge des affaires scolaires. Malheureusement, bizarrement, il n'y avait pas grand monde des arrondissements de l'ouest parisien, mais le Département de Paris ne se défait pas de ses responsabilités, car, je le disais, c'est une question bien trop importante.

Nous avons souhaité, avec un certain nombre de mes collègues : Myriam EL KHOMRI, Bruno JULLIARD, Gisèle STIEVENARD, Georges SARRE, pouvoir réagir très fermement, au lendemain des annonces totalement surréalistes faites par - cela a été en chaîne, en cascade, puisque comme c'était campagne électorale, tout le monde avait son mot à dire -, le Président de la République sur ces questions, parce qu'effectivement, n'envisager la question des violences dans les collèges que sous l'angle de portiques ou de caméras est totalement absurde et est une façon de nier la réalité aujourd'hui de ce qui est infligé comme violence en termes de politique gouvernementale par le Gouvernement en place.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Quand, dans un établissement, on se voit retirer des moyens humains, quand, dans un établissement, on voit accorder des dérogations de sortie qui font que ces établissements perdent des élèves d'année en année et que les principaux eux-mêmes sont en train de nous alerter et que d'ailleurs, puisque d'aucuns ici se font le porte-parole du Rectorat, le Rectorat lui-même est placé dans une situation difficile et nous demande de bien vouloir l'alerter sur les situations que nous voyons comme étant difficiles, oui, excusez-moi, cela fait partie des violences à l'intérieur des établissements et celles-là ne peuvent pas être niées. Il n'y a pas que des violences de la part des élèves, il y a aussi des violences institutionnelles et elles peuvent faire aussi mal.

C'est donc la raison pour laquelle, au regard de tout ce que j'ai dit, au regard du fait qu'il m'apparaît que la place des collectivités est importante dans la question dont nous discutons - c'est d'ailleurs un des reproches que j'avais fait et que nous avons fait avec mes collègues à l'ensemble des annonces du Président de la République -, j'ai proposé un vœu de l'Exécutif qui permettrait de répondre à l'ensemble de ces questions, vœu de l'Exécutif qui vient vraiment en complément du communiqué de presse que nous avons sorti et qui donnait donc la position de l'ensemble des adjoints que j'ai cités, car effectivement, il est absolument hors de question, je le dis également au groupe des Verts, que nous mettions en place un plan de vidéoprotection des collèges parisiens.

Je ne résisterai pas au plaisir, puisque M. MENGUY m'a tendu la perche avant de conclure, de lui dire que son vœu n'était ni fait, ni à faire, qu'il comportait une liste d'établissements qui ne reposait absolument sur rien, qu'il se trouvait que j'avais vu le matin même les principaux de collège, qu'un certain nombre étaient représentés, demandant plein de choses, mais absolument pas ce que M. MENGUY demandait, que cela ne correspondait pas uniquement à des établissements où il y avait des problèmes.

Je vous avais fait la proposition honnête de retirer votre vœu, de le retravailler et de le présenter en séance, pour que je puisse y répondre, mais en tout cas à quelque chose de construit.

Donc oui, si vous me tendez la perche, je vous le redis, cette liste d'établissements ne sort de nulle part, ne correspond à aucune réalité en termes de difficultés à l'intérieur des établissements, ne correspond pas à la demande des conseils d'administration et des équipes enseignantes et, donc, je crois que parfois, de temps en temps, il faut savoir se sortir de positionnements de principe pour se faire plaisir et écouter les acteurs réellement concernés.

Je demanderai donc aux auteurs des deux vœux de bien vouloir les retirer et de voter le vœu de l'Exécutif qui, me semble-t-il, en plus des explications orales que je viens de vous donner, répond aux préoccupations qui sont les vôtres. En tout cas, je me tourne plus volontiers vers le groupe "Les Verts".

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame Colombe BROSSEL.

Est-ce que vous maintenez votre vœu n° 34 pour le groupe "Les Verts" ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Le vœu 34 bis présenté par l'Exécutif est un vœu très intéressant que nous voterons, mais il comporte une lacune relativement importante, puisqu'il ne mentionne pas que la Ville s'oppose à l'implantation de caméras de vidéosurveillance et de portiques de sécurité aux abords des écoles dont elle a la charge.

Nous sommes convaincus que ces systèmes créent de l'insécurité par un climat qu'ils génèrent et par ce qu'ils renvoient aux élèves qui fréquentent les établissements.

Dans le cadre de la philosophie proposée par le vœu 34 bis, je souhaiterais que soit rajouté ce codicille. Sinon, nous maintiendrons notre vœu et nous voterons le vœu 34 et le vœu 34 bis, même si ce dernier n'est pas satisfaisant tel qu'il est présenté actuellement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je crois que Mme BROSSEL va dans votre sens...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Je l'ai dit à Jacques BOUTAULT ; je trouve que le vœu du groupe "Les Verts" ne répond pas à l'ensemble des questions et c'est pour cela que je demanderai le retrait.

S'il n'était pas retiré, ne le trouvant pas complet, je pense qu'il serait plus sage de voter contre.

Je vous ai répondu sur la question de la vidéoprotection. Il est hors de question, pour le Département de Paris, de répondre à la demande ainsi formulée. Je pense par ailleurs qu'il faut que l'on distingue, et cela nécessiterait que l'on retravaille là-dessus et c'est un travail sur lequel j'aimerais associer les élus de la 7e Commission, la question des abords et la question de l'intérieur.

C'est la raison pour laquelle, si vous maintenez votre vœu, j'appellerais à voter contre mais en ayant surtout l'impression au regard de ce que nous nous disons aujourd'hui et de ce que nous nous sommes dit avant que nous n'avons sur ces questions pas de désaccord de fond mais peut-être des désaccords sur la rédaction des choses. On aura l'occasion d'y retravailler peut-être par la suite.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Maintenez-vous votre vœu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - J'entends bien ce qui est dit mais cela ne répond pas à la proposition que je formulais de rajouter un troisième codicille au vœu proposé par l'Exécutif.

Posons un acte, car l'intention y est, inscrivant que la Ville s'oppose à l'implantation des caméras de vidéosurveillance et des portiques de sécurité dans les écoles et collèges dont elle a la responsabilité. Cela me paraît aller dans le sens de ce qu'évoque Mme Colombe BROSSEL. Je ne vois pas pourquoi cela poserait problème.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Nous aurons la discussion après.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - On aura la discussion en 7e Commission. Vous avez une réponse claire sur la question de la vidéoprotection.

Donc, le vœu n° 34 est maintenu.

L'U.M.P. demande une explication de vote sur le vœu des Verts.

Je vous donne la parole puis nous procéderons au vote sur ce vœu, sur lequel l'Exécutif émet un avis défavorable.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je vais prendre la parole en tant que Maire après l'explication de vote.

C'est un sujet important et il faut peut-être compléter l'information dont on dispose.

Je suis parfaitement conscient professionnellement que la violence dans les écoles ne se limite pas à l'installation de portiques et à l'installation de moyens de dissuasion, qui ne sont que des conséquences d'une situation antérieure, et qu'elle nécessite une profonde réflexion.

Ayant un peu de souvenirs de l'Education nationale, je voudrais rappeler quand même à mes collègues de gauche, d'abord que ces systèmes existent depuis très longtemps et que le premier des Ministres qui a envisagé cette situation et mis en place des dispositions de ce genre était M. Jean-Pierre CHEVÈNEMENT qui, à ma connaissance ne faisait pas partie de la Droite. Que le deuxième des Ministres qui s'est occupé de cela est M. JOSPIN, qui n'était pas non plus un homme de droite. C'est M. JOSPIN qui, le premier, a ouvert des négociations avec les collectivités territoriales pour équiper un certain nombre de lycées difficiles...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur GOASGUEN, on peut refaire l'histoire... mais les Maires d'arrondissement... je vais rappeler un point du règlement intérieur.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je suis concerné.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Les Maires d'arrondissement ont le droit d'intervenir à tout moment sur des délibérations. Il s'agit là d'un vœu qui ne se rattache pas à une délibération.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Bravo, Madame la Maire, bravo !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Vous avez un temps de parole : je vous l'ai accordé.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Alors, laissez moi parler.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - J'ai peut-être été un peu laxiste. Simplement, ce temps de parole n'est pas illimité.

Je voulais vous rappeler ce point.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Vous plaisantez ! J'ai le droit de parler ou voulez-vous que je me taise ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - En tant que maire du 16e, ce qui justifie votre prise de parole.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Franchement, Madame, je trouve votre intervention indélicate, c'est le moins qu'on puisse dire, car je ne pense pas avoir été particulièrement...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je préside au bon déroulement de cette séance et je rappelle chacun à notre code commun, qui est le règlement de notre Assemblée.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je vais être rapide et linéaire.

Les premiers gouvernements qui ont décidé l'organisation de surveillances mécaniques et policières sont des gouvernements de gauche, de MM. CHEVÈNEMENT et JOSPIN.

Par conséquent, les attaques menées tout à l'heure, notamment par votre attitude, Madame HIDALGO, ne sauraient cacher la responsabilité qui est la vôtre de faire un procès d'intention à un gouvernement qui n'a d'autre but que de mettre des moyens que vous avez par trop négligés.

Nous essayons donc de sauver des situations dont vous êtes parfois responsables par votre provocation, vos paroles et votre manque de continuité. Voilà ce que je voulais vous dire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - M. MENGUY, pour l'explication de vote sur le vœu n° 34.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

M. BOUTAULT, je vais vous dire pourquoi la modification que vous demandez ne peut pas être validée par Mme BROSEL. Tout simplement parce que les caméras, dans certains établissements, ont déjà été mises en place par des majorités de votre tendance politique, que ce soit dans des lycées, par la Région, ou dans des collèges par le Département. C'est pour ça qu'elle ne peut pas vous dire oui : c'est déjà fait en partie.

Madame BROSEL, je ne résiste pas, moi aussi, au plaisir de vous répondre sur les remarques que vous avez faites sur notre vœu, pour vous dire que c'est une liste tout à fait justifiée qui pointe notamment les établissements où il y a eu le plus d'intrusions ces derniers mois.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - C'est faux.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Lorsque vous dites que le vœu est inopérant parce que certains établissements sont déjà concernés - vous l'avez dit en commission - je vous rappelle, je ne voulais pas le dire en commission, que pour le collège Pierre-Mendès-France, il y a des caméras à l'intérieur de l'établissement et pas aux abords. Quand vous voulez mettre en place un plan de vidéoprotection, il faut être complet : il faut en mettre à l'intérieur et aux abords. Vous ne pouvez pas dire que vous êtes contre la vidéoprotection dans les collèges alors que c'est quelque chose que vous faites déjà de façon incomplète, et nous demandons que ce plan soit complet.

Voilà, Monsieur BOUTAULT, pourquoi Mme BROSEL n'a pas pu donner suite à votre demande.

Nous voterons donc contre les vœux 34 et 34 bis et pour le 35.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Y compris pour les postes d'enseignants manquant dans les collèges.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et

Centre et Indépendants).

Monsieur POZZO di BORGO, vous aviez demandé la parole. Deux minutes.

M. Yves POZZO di BORGO. - C'est une affaire très importante, évidemment, et c'est vrai que dans une affaire comme cela, de suite, les grands principes interviennent.

Je considère que le vœu n° 35 pose un problème important, qu'il définit certaines choses. Il peut être perfectible parce qu'il y a des établissements qui ne sont peut-être pas complètement demandeurs.

Je considère que le vœu des verts comme le vœu 34 bis de l'Exécutif évacuent le problème hypocritement. Ils mettent un blocage sur la vidéosurveillance.

Quand une communauté éducative, quand un directeur de lycée ou un proviseur de lycée souhaite avec le conseil d'administration mettre de la vidéosurveillance, il faut qu'il ait la possibilité de le faire.

Laissons l'initiative aux collectivités et à la communauté éducative.

Votre vœu ferme, voilà : des principes, des principes, des principes...

Tout cela est surréaliste par rapport à la réalité de ce qui se passe.

C'est pourquoi nous voterons le vœu n° 35 et pas les autres.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par "Les Verts" assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 175).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A., assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées dans les délais :

La première émane du groupe U.M.P.P.A. Elle est adressée à M. le Maire de Paris et concerne "le Grand Paris".

La deuxième question, posée par le groupe du Mouvement républicain et citoyen à M. le Préfet de police est relative "aux relations entre la Préfecture de police et les organisations syndicales".

La troisième question du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris est relative "au renouveau de l'Europe aujourd'hui à Paris".

La quatrième question d'actualité est posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Elle est relative "à l'emploi à Paris".

La cinquième question émane du groupe "Les Verts". Elle est adressée à M. le Maire de Paris en ces termes :

"Monsieur le Maire,

Ce week-end s'est tenue la fête du vélo, organisée pour promouvoir l'utilisation de la bicyclette. A Paris, cette année la fête a en grande partie été gâchée car sous la pluie, les cyclistes se font toujours moins nombreux.

Néanmoins, plus que les aléas météorologiques, c'est bien l'organisation du partage de l'espace public qui influe sur la popularité du vélo. Il nous faut donc mener une politique volontariste en la matière et poursuivre le travail réalisé sous la précédente mandature.

Entre 2001 et 2008, une place nouvelle a été faite au vélo à Paris avec plus de 140 km d'itinéraires cyclables aménagés, qu'il s'agisse de couloirs de bus élargis ou de bandes et pistes cyclables, avec la création d'un réseau vert, et des premiers double-sens cyclables, et aussi bien sûr avec le lancement de Vélib.

Cette volonté politique a eu des résultats tangibles : entre 2001 et 2008, l'utilisation du vélo a augmenté de 94 % dans notre Capitale. Pour les Parisiens, l'essor du vélo, c'est une ville moins polluée, moins bruyante ; une vitesse de circulation réduite, et donc des rues moins dangereuses ; un espace public mieux partagé, pour une ville plus humaine, dans laquelle chacun vit mieux.

Pourtant, il est indispensable d'aller plus loin. La sécurité doit être améliorée, car de trop nombreux cyclistes potentiels sont encore dissuadés de se déplacer à vélo par la peur que leur inspire l'omniprésence étouffante des véhicules motorisés. De même, nous devons renforcer la continuité des itinéraires cyclables, et notamment celle du réseau vert.

A ce titre, nous nous félicitons de l'objectif de 200 km d'itinéraires cyclables supplémentaires annoncé pour la nouvelle mandature. Comme nous l'indiquions voilà deux mois dans une question écrite, hélas restée jusqu'à aujourd'hui sans réponse, il nous semble utile, un peu plus d'un an après le début de cette nouvelle mandature, de faire un bilan d'étape.

Aussi, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire combien de km d'itinéraires cyclables ont été réalisés à Paris depuis mars 2008, en précisant la nature des aménagements (pistes cyclables, bandes cyclables, double-sens, couloirs du bus autorisés, élargis ou non) ?

Par ailleurs, en novembre dernier, notre Conseil s'est prononcé à l'unanimité pour la généralisation rapide des double-sens cyclables dans les zones 30, comme cela est prévu par le décret du 30 juillet 2008. Il a été annoncé dans la presse qu' hormis trois arrondissements pilotes, cette mesure ne serait mise en œuvre qu'en 2010, c'est-à-dire le délai maximal prévu par le décret. Pouvez-vous nous assurer que cette disposition réglementaire, qui devrait intervenir au plus tard le 1er juillet 2010 sera bien appliquée à Paris, et que les doubles-sens cyclables seront bien généralisés d'ici au maximum un an ?"

Enfin la dernière question d'actualité, posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris concerne "l'avenir des centres d'adaptation psycho-pédagogique parisiens".

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous suspendons la séance et nous nous retrouvons à 14 heures 45.

Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes sous la présidence de M. le Maire de Paris).

I - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au Grand Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous prenons les questions d'actualité en commençant par M. BOURNAZEL pour le groupe U.M.P.P.A.

Vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le 29 avril dernier, le Président de la République, Nicolas SARKOZY, a présenté sa vision du Grand Paris : un véritable projet pour notre métropole en termes de territoire, d'infrastructures de transport, de prise en compte des problématiques environnementales, de culture et de compétitivité.

"La ville durable, c'est la ville transformable", c'est ainsi que le Président de la République a annoncé la création de nouveaux pôles d'urbanité, de Gennevilliers à Orly, en passant par La Courneuve, Noisy, Vitry et bien sûr Paris. Paris avec notamment la cité judiciaire aux Batignolles et le doublement de la construction de nouveaux logements prévus : 70.000 par an pour toute la Région Ile-de-France, en libérant bien sûr du foncier, de l'ordre de 200 kilomètres carrés.

En matière de transport, c'est un projet révolutionnaire qui a été présenté par le Président de la République. Beaucoup de projets concernent directement les Parisiennes et les Parisiens :

- ouverture la nuit de nos lignes de métro et de R.E.R. ;

- nouvelle radiale souterraine entre Saint-Lazare et Montparnasse ;

- prolongement de la ligne 14 pour désengorger la ligne 13 ;

- projet de train urbain rapide en périphérie reliant les grandes polarités urbaines avec, Monsieur le Maire, l'engagement financier de l'Etat pour tout projet du S.T.I.F. tout en développant les partenariats public-privé.

Monsieur le Maire, pendant que votre majorité abat des arbres au square Norvins à Montmartre, le Président de la République, lui, propose une plantation de 2.500 hectares de forêt, c'est-à-dire d'augmenter de 30 % nos forêts en Ile-de-France, de développer les jardins suspendus et de reconquérir les berges du canal de l'Ourcq, de la Marne et de la Seine. Il souhaite également promouvoir l'usage des véhicules propres et étendre les modes de circulation douce, car notre métropole doit être une vitrine du développement durable. Il s'agit de penser ensemble : économie, social et écologie.

Paris, une "économie monde" fondée sur la croissance verte.

Vous le voyez, Monsieur le Maire, les écologistes ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

Paris, capitale de la création et des arts, avec le soutien des projets audacieux autour de la Seine, les arts contemporains au Palais de Tokyo, la Fondation Louis Vuitton, sans parler de la Cité européenne du cinéma, du grand équipement scientifique et culturel au Bourget et du pôle image-média à Noisy.

Une grande métropole moderne, Monsieur le Maire, doit regarder résolument vers l'avenir. Des pôles d'excellence à vocation mondiale appuieront notre développement : de la Cité financière de La Défense au grand pôle industriel et scientifique à l'Est consacré à la construction et au service de la ville durable, en passant par des pôles de recherche scientifique et technologique, par des pôles dédiés aux industries de la création.

Nous souhaitons avec le Président de la République faire de Paris une ville-monde exemplaire, avec la volonté d'unir les âges, les conditions, les origines, les cultures et les pensées. Le Grand Paris, c'est la mise en valeur de tous les talents, de toutes les compétences, de tous les possibles au service de la vie quotidienne de chacun.

Vous le voyez, Monsieur le Maire, avec les projets de Nicolas SARKOZY, Paris prend deux temps d'avance.

Mais aujourd'hui personne ne sait quelle est votre vision, à vous, de Paris et du Grand Paris !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Deux temps d'avance, mais vous avez deux temps de retard pour le moment parce que vous avez épuisé votre temps !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Quelle ville voulons-nous, Monsieur le Maire, pour demain ?

Il y a 30 ans, Monsieur le Maire, la Gauche semblait vouloir changer la vie. Elle ne donne même plus aujourd'hui l'impression de vouloir changer la ville !

Vous organisez après-demain, mercredi 10 juin, la conférence métropolitaine. Cette conférence a-t-elle pour but de reprendre les projets présidentiels ? Nous n'en savons rien. Ou au contraire, cette conférence métropolitaine veut-elle les enterrer pour mieux poursuivre une gestion au jour le jour ? Chacun ignore votre objectif.

Est-ce pour vous un énième exercice de communication ? Une volonté de verrouiller les projets présidentiels par une pseudo gouvernance ? Là aussi, nous attendons des réponses.

Alors, Monsieur le Maire, nous avons besoin maintenant d'éclaircissements de votre part. Merci de nous faire connaître vos projets pour relancer Paris sur la scène européenne et internationale.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MANSAT, vous avez la parole.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, j'avoue que je ne sais pas très bien par quel bout prendre la question pour répondre après cette...

M. Jean-François LAMOUR. - C'est bien le problème !

(Rires).

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Non, c'est-à-dire qu'après ce flot d'éloges et de coups de chapeau au Président de la République, il faut revenir d'une part à certaines réalités. On n'a pas dû entendre tout à fait le même discours parce que, si je ne prends que cet exemple, en matière de financement des infrastructures de transport, d'une part, j'ai entendu comme tout le monde le Président de la République indiquer que le plan dit de mobilisation des transports initié par Jean-Paul HUCHON et les présidents de Conseils généraux, dont Bertrand DELANOË, était un plan tout à fait ambitieux et qui devait être réalisé, et qu'il devait être considéré dans une logique d'ensemble et que les propositions en matière de transport de Christian BLANC étaient complémentaires de ce plan de mobilisation qui, je vous le rappelle, est une urgence absolue : la ligne 13, le R.E.R. A, la ligne 14, l'achèvement des tramways, etc.

Autant en matière de transport qu'en matière de logement, nous n'avons pas entendu le Président de la République annoncer les engagements financiers de l'Etat. Nous l'avons entendu nommer M. CARREZ pour une mission de recherche des financements en matière de transports publics. Nous n'avons pas entendu d'autres engagements en matière d'engagements de l'Etat, mais il y en aura très certainement, on ne peut pas avoir des plans d'une ambition pareille sans la contribution de l'Etat.

Pour ce qui est de "Paris Métropole", Monsieur BOURNAZEL, il ne faut pas être trop méprisant. Ce qui se réunit demain, ce n'est pas la conférence métropolitaine, il faut suivre un tout petit peu l'actualité : le Préfet de Région, M. CANEPA, a signé le 30 avril un arrêté de création de "Paris Métropole", un syndicat d'études, qui réunira - excusez-moi du peu - 87 collectivités, 91 fondatrices et 6 autres ont déjà délibéré et d'autres collectivités, notamment des collectivités de droite, s'apprêtent à le faire après que "Paris Métropole" aura modifié ses statuts et son règlement intérieur, ainsi que des élus de droite l'ont souhaité pour pouvoir réunir toutes les sensibilités. Donc, ce sera la première fois depuis la fin des années 1960 que l'ensemble des collectivités du cœur de la Métropole vont se réunir pour élaborer, dialoguer, concevoir justement des projets ambitieux pour cette métropole.

Vous aurez l'occasion très rapidement de vous en apercevoir, puisque "Paris Métropole" se réunira en séance plénière dès avant l'été pour rentrer dans le calendrier, effectivement très exigeant en matière de transports, et mettra en confrontation, en débat, en rapport les projets du président de la République, les projets de Christian BLANC, le projet des dix équipes d'architectes qui dans ce domaine ont fait des propositions qui sont extrêmement intéressantes - je pense à celles de M. DUTILLEUL de l'équipe Jean NOUVEL - et puis le plan de mobilisation des collectivités, dont une part a déjà été décidé au sein des syndicats de transports d'Ile-de-France.

Dans "Paris Métropole" s'élaborera une vision, non pas une politique de communication - je rappelle que toute collectivité compte pour un et que Paris est une ville parmi ces quarante-sept autres -, et que pour la première fois ces collectivités de tous courants politiques, je dirais d'institutions différentes et de répartition géographique différente, pourront dialoguer et contribuer. Mais je crois que tous les gouvernements et tous les pouvoirs ont bien besoin de cela. Ils ont besoin de collectivité qui sachent porter leur projet et qui sachent le porter d'une voix forte et cohérente.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Un bref rebond de M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne comprends pas, car le but de ma question n'était pas de savoir qui vous allez réunir, mais de savoir de quoi vous allez parler exactement et quels sont les projets que le Maire de Paris, M. DELANOË, souhaite voir figurer dans le débat de la Conférence métropolitaine.

Discuter, c'est bien, nous n'avons rien contre, le dialogue c'est bien, mais les décisions et les projets, c'est mieux. Le président de la République a tenu un discours fondateur, qui a été salué au-delà des clivages politiques, au-delà même de notre nation : je lisais la presse allemande ou anglo-saxonne qui saluait le discours fondateur du Président de la République.

Nous attendons du Maire de Paris qu'il nous explique quels sont ses projets, et ce qu'il retient du discours du Président de la République.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur BOURNAZEL, je ne sais pas pourquoi vous posez des questions quand vous ne voulez pas entendre les réponses. Figurez-vous que vos collègues, y compris de l' U.M.P., un petit moins avec l'esprit étroit que l'U.M.P. Paris, participent à ces travaux.

Vous savez très bien ce que l'on a déjà fait sur l'attractivité économique, sur le logement, ce que l'on doit faire sur les transports. Quant au président de la République, il s'est contredit quelquefois, mais c'est vrai...

Sur le Grand Paris, oui, oui.

... mais c'est vrai que la déclaration du 29 avril a davantage tenu compte de ce qu'on lui avait suggéré. Ces évolutions ont été, comment dire, reçues par nous avec pragmatisme.

Pour le reste, ne m'obligez pas à vous taquiner sur les déclarations du Président de la République à propos de notre politique culturelle, d'architecture, où tantôt tout va mal et tantôt j'ai l'impression que c'est plutôt pas mal.

II - Question d'actualité posée par le groupe M.R.C. à M. le Préfet de police concernant les relations entre la Préfecture de police et les organisations syndicales.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Marinette BACHE, pour la question d'actualité du groupe M.R.C.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma question s'adresse à M. le Préfet de Police.

Monsieur le Préfet, les organisations syndicales parisiennes nous ont fait part de leur impression de tension croissante dans leurs relations avec vos services, et ce, depuis plus d'un an : manifestations et parcours modifiés au tout dernier moment, dissolution imposée avant la fin des manifestations, accès devant des lieux symboliques ou emblématiques interdits.

Des événements viennent nous alerter sur la réalité de ces rapports.

Le 14 mai dernier, une nouvelle étape a été franchie : la police a interpellé soixante-quatorze syndicalistes, après une manifestation au siège du patronat du gaz à Paris. Selon l'agence de presse Reuters, qui n'est pas connue pour son gauchisme, vous seriez intervenu sur l'appel d'un dirigeant de l'Union nationale des employeurs de l'industrie gazière, indiquant que des manifestants se livraient à un saccage des bâtiments de la rue de Courcelles. Or, les forces de l'ordre ne sont pas intervenues sur place. Les manifestants ont d'ailleurs, devant la vacuité des locaux, décidé d'aller au 23, rue de Vienne, siège de E.R.D.F. - G.R.D.F. Paris pour dissoudre la manifestation. C'est à cet endroit que les arrestations ont eu lieu.

Première question. Un Ministre, un Secrétaire d'Etat, un Sous-Secrétaire d'Etat a-t-il réquisitionné les effectifs de police, comme cela fut le cas il y a un an lorsque j'ai dénoncé l'intervention policière systématique sur l'ensemble des piquets de grève des centres des impôts parisiens ?

Deuxième question. Si ce n'est pas le cas, n'importe quel patron peut-il faire arrêter, menotter et mettre en garde à vue soixante-quatorze syndicalistes, dont des responsables, sur simple déclaration verbale de dégradation ?

Troisième question. Combien de temps a duré la garde à vue de ces personnes ? Pourquoi avoir mis autant de temps à vérifier les supposées dégradations ? Pourquoi, puisque les identités des personnes étaient connues, ne pas avoir attendu de vérifier les on-dit avant de les interpeller ?

Nous espérons qu'il ne s'agit là que d'une monumentale bévue. Hélas, de nombreux exemples moins dramatiques mais frustrants existent. Par manque de temps, je n'en citerai qu'un. Une trentaine d'organisations, dont la F.S.U., la C.G.T. et Solidaires Paris souhaitent organiser "Le printemps des luttes des services publics". Ce rassemblement populaire et festif parisien était prévu, avec l'accord de vos services, le 16 mai sur la rotonde de Stalingrad. Or, les organisateurs ont appris, avant même que vos services ne les informent, que cette place était occupée à cette date. Ils ont donc annoncé le 5 mai que, pour ne pas compliquer les choses, le rassemblement aurait lieu sur la place Simone Signoret - Yves Montant. Vos services les ont remercié de cette initiative, mais le 12 mai ils ont appris que la promenade n'était pas libre à cause des 200 ans du canal de l'Ourcq. Incroyable mais vrai.

A aucun moment, ils n'ont été avertis que le lieu demandé pouvait entrer en conflit avec cet événement. Vous vous rendez compte certainement de ce que signifie une annulation quatre jours avant d'un tel événement, et ce, en plein conflit social.

Bref, nous sommes inquiets mais, comme nous souhaitons essayer d'avancer, n'y aurait-il pas un moyen de faire en sorte qu'un accord de principe puisse intervenir par la signature d'une sorte de protocole d'accord avant un événement, attestant qu'à cette date le lieu est libre et que, sauf motif d'ordre public motivé, cet événement pourrait se tenir ?

Pour conclure, mon groupe n'est pas, vous le savez, opposé à l'ordre républicain, mais à condition qu'il ne remette pas en cause la liberté syndicale et politique de manifester et de se rassembler, à condition qu'il permette d'organiser un événement en dehors des événements institutionnels.

Nous espérons véritablement qu'il ne s'agit pas là de la vision du Gouvernement de la modernisation du dialogue social.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris.

Je sais, Madame le Président, que votre groupe n'est pas opposé à l'ordre républicain, mais je tenais à vous rassurer.

Je note d'ailleurs avec beaucoup de satisfaction que le texte de la question, tel qu'il a été lu, ne correspond pas exactement à la question écrite qui m'avait été posée, puisque vous aviez indiqué que vous craigniez que je ne vous rassure point. Comme vous avez enlevé ce passage, j'y vois la preuve que vous étiez intéressée par la réponse que je pourrais apporter.

Alors, je voudrais - je m'excuse de me répéter puisque j'ai été interrogé sur les manifestations lors du dernier Conseil de Paris - redire que depuis le début de l'année, la Préfecture de police a apporté sa pierre à la manifestation de la liberté d'expression, puisque nous avons eu un nombre de manifestations - ce qui est tout à fait normal dans une démocratie - tout à fait considérable.

Je mets à jour vos chiffres sur les cinq premiers mois. Nous avons eu depuis le début de l'année 1.592 événements de voie publique, contre 1.255 sur la même période en 2008. Surtout, pour ce qui concerne plus particulièrement votre question, 1.165 rassemblements revendicatifs contre 885 en 2008, ce qui traduit une augmentation d'un quart.

Dans ces conditions, si vous nous dites que les organisations syndicales ont l'impression d'une tension croissante, je voudrais les rassurer parce que nous faisons tout pour que les choses se déroulent le mieux possible. Mais de notre côté aussi, nos services rencontrent souvent des difficultés puisque, comme vous le savez et comme je l'avais dit la dernière fois, il n'y a pas de régime d'autorisation mais un simple régime de déclaration.

D'ailleurs, les propositions que vous faites de déclarer quinze jours avant les manifestations, nous conviennent tout à fait, nous ne pouvons qu'être preneurs puisque ce que nous regrettons un peu, c'est que depuis le début de l'année, nous avons eu 255 manifestations non déclarées, c'est-à-dire une progression de 63 % en un an.

Nous sommes tout à fait prêts à mieux recevoir les déclarations, à mieux préciser les choses pour que la démocratie dans notre pays et la contestation puissent s'exercer. Quels que soient les bancs de cette assemblée, on me dit également qu'il faut faire des équilibres entre les arrondissements. Je reçois un certain nombre de courriers et nous nous efforçons, quand on est prévenu à temps, d'organiser les choses.

A cet égard, je voudrais citer, et dans le détail - je m'excuse, ce n'est peut-être pas du niveau de cette assemblée - ce qui s'est passé dans le cas précis que vous considérez comme "incroyable mais vrai". Il est vrai qu'un certain nombre d'organisations dont la F.S.U., la C.G.T., je reprends votre question, avaient l'intention de manifester. Il y a eu un télescopage avec une première opération que l'on ne connaissait pas et une seconde qui était le 200e anniversaire du Canal de l'Ourcq qui avait été autorisé, ce qui est tout à fait normal, par la Ville de Paris dans ses compétences d'occupation du domaine public.

Et voilà ce qui s'est passé de façon très précise : nous avons été saisis d'une déclaration 15 jours avant, le 6 mai, très précisément, le service compétent a rappelé le jeudi 7 mai, à nouveau le lundi 11 mai, mais ce n'est que le 12 que notre interlocuteur qui a été désigné dans la déclaration a rappelé et, donc, si nous avons perdu sept ou huit jours dans cette affaire et répondu seulement quatre jours avant, ce n'est pas l'Administration qui en est responsable. Je tenais, à partir de cet exemple que vous avez signalé en considérant que tout cela est incroyable, vous expliquer à quelles difficultés sont confrontés nos fonctionnaires.

Ensuite, je voulais répondre très précisément à vos questions s'agissant de l'interpellation de syndicalistes. Il n'y a aucune consigne pour interpellier, c'est évident. Nous nous efforçons de comprendre les situations. Par exemple, une entreprise a manifesté, à plusieurs reprises, au cours des derniers jours, elle fabrique des pneus à Paris, ce n'est pas tellement recommandé de brûler des pneus et, moi, j'ai laissé brûler les pneus en question parce que c'est Continental. On essaie de travailler avec souplesse et intelligence.

L'interpellation... Je vous rassure tout de suite car on peut faire confiance à la Préfecture de police pour ne pas intervenir sur un piquet de grève sur une instruction d'un Ministre ou bien intervenir sans discernement parce qu'un patron, selon votre formule, nous demanderait d'évacuer telle ou telle entreprise. Nous intervenons dans le cadre de la loi.

Dans cette hypothèse, et dans cette affaire des syndicalistes de l'électricité et du gaz, il y a eu des dégradations. Il suffisait de regarder la télévision pour le constater.

Nous nous sommes retrouvés dans le cadre d'une procédure judiciaire et en conséquence de quoi les syndicalistes de cette entreprise sont poursuivis - je le regrette, j'ai d'ailleurs fait reporter un certain nombre d'auditions -, sont donc poursuivis parce qu'il y a eu des coupures d'électricité - ce qui n'est pas grave, on remet le bouton - mais surtout de gaz, ce qui est très, très grave. Donc, il y a eu des plaintes, la justice a été saisie et il y a eu des gardes à vue.

Je dois même vous dire que je suis intervenu pour que ces personnes ne restent pas en garde à vue trop longtemps. Et pour répondre à votre question, elles ont été interpellées en fin de soirée et, à 1 heure du matin pour les dernières, elles ont été libérées.

Donc, je ne sais pas si je vous ai rassurés, mais je souhaiterais que vous le soyez, que vous signaliez à tous les responsables syndicaux que nous sommes à leur disposition et plus on nous déclarera les cortèges tôt, sous réserve d'ailleurs qu'il y ait des déclarations, plus nous nous efforcerons de faire en sorte que, puisque c'est la liberté, cette liberté puisse s'exprimer. Je signale au passage que depuis le 1er janvier dernier, je n'ai pas interdit une seule manifestation à Paris.

Je l'avais dit la fois dernière, je le répète puisque je mets les chiffres à jour, nous nous félicitons qu'il n'y ait pas eu d'incident. En revanche, nous regrettons que 92 fonctionnaires aient été blessés depuis le début de l'année dans le cadre de ces manifestations.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

III - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concernant le renouveau de l'Europe, aujourd'hui à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Valérie SACHS, pour la question d'actualité du groupe Centre et Indépendants.

Mme Valérie SACHS. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, notre famille politique est l'héritière de 60 ans d'engagement des centristes au service de l'idée européenne. Vous comprendrez donc que j'aborde la question des résultats électoraux d'hier soir.

Félicitons nous tout d'abord du taux de participation parisien supérieur de 10 points par rapport au reste de la France, puisque la moitié des électeurs parisiens se sont déplacés.

Paris est une ville européenne. Ces bons résultats n'empêchent pas de regretter la faible participation chronique lors des scrutins européens. Hier, le taux de participation moyen était de 43 % dans les 27 États-membres.

Dernière de cordée sur la liste menée par Michel BARNIER et Rachida DATI, je veux saluer l'action décisive de Jean-Marie CAVADA dans cette victoire. Il a su apporter à la majorité présidentielle, le supplément d'âme européen qui lui manquait pour concrétiser, dans les urnes, les acquis de la présidence française.

Les listes qui ont parlé d'Europe, celles dont les têtes de liste étaient les plus compétentes ont obtenu les meilleurs scores, qu'il s'agisse de la liste d'Union de la majorité présidentielle qui frôle la barre des 30 % à Paris ou celle d'Europe écologie qui atteint 27 %.

Ceux qui ont tenté d'instrumentaliser la situation politique intérieure ont échoué dans leur tentative de faire dévier ces élections de leur objectif principal : l'Europe.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je crains un peu le détournement de la procédure de la question d'actualité, Monsieur le Président POZZO di BORGO.

Mme Valérie SACHS. - Les Parisiens ont exprimé, hier, une double préoccupation : celle de la nécessité de relancer la construction européenne avec une Europe qui protège, plus à l'écoute de ses concitoyens, c'est ce qu'ont plébiscité nos électeurs ; l'autre préoccupation, c'est bien évidemment l'environnement, l'avenir de la planète.

Elle s'exprime notamment à travers les résultats de la liste Europe écologie qui a rassemblé bien au-delà de l'électorat habituel des "Verts". Ces préoccupations dépassent les clivages politiques traditionnels et il faut s'en féliciter. Ces résultats qui marginalisent les forces des extrêmes sont le prélude d'un grand renouveau de l'idée européenne à Paris.

Notre Ville a un rôle économique et culturel central à jouer. Son statut de "Ville monde", que le projet du Grand Paris tend à conforter, donne à notre Capitale un rôle prééminent en Europe. Pour cela, il faut attirer investisseurs et entrepreneurs, artistes et intellectuels. Il faut multiplier les événements internationaux, il faut sauvegarder et développer notre potentiel d'accueil touristique et économique.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, malgré le fait que les Parisiens n'aient pas été sensibles aux propositions européennes de votre famille politique, comment comptez-vous mettre notre Ville au service du projet européen ? Comment envisager Paris "Ville monde" dans une Europe politique, comment faire intervenir l'Europe dans la construction du Grand Paris ? Nous sommes dans la continuité des interventions de Geneviève BERTRAND, lors de la mandature précédente mais, aujourd'hui, le projet a changé, contexte de crise, chantier présidentiel.

Je voudrais conclure sur l'une de nos propositions : la politique de la Ville au niveau européen, nécessité humaine aux problématiques identiques dans toutes les métropoles de l'Union européenne. Paris doit être moteur dans cette démarche. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne vais pas rajouter de commentaire, je crois que cela se passe de commentaire.

Monsieur Pierre SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Justement, Madame SACHS, vous êtes formidable, vous parlez du renouveau de l'Europe aujourd'hui à Paris, donc, il y a eu un renouveau hier, c'est ce que vous voulez dire. C'est le constat que nous pouvons faire.

Très honnêtement, moi, je ne m'attendais pas à cette question et je dois dire puisque nous sommes entre nous, quand je vous ai demandé ce que vous attendiez comme réponse, je n'avais pas compris que vous vouliez faire un point politique de la situation d'hier.

Tout le monde a lu les journaux, tout le monde sait ce qui s'est passé, stop ! Basta !

Maintenant, j'ai déjà répondu une fois, une fois, à Jean-Marie CAVADA qui est effectivement un très bon collègue.

J'ai répondu longuement à Mme BERTRAND concernant ce que faisait Paris au niveau européen, je ne vais pas recommencer. Ce serait lassant, mais je dois dire quand même que Paris a été une Ville assez exemplaire en la matière, notamment - je ne vais pas évoquer tout ce qui a été fait - sur le plan culturel, sur le plan urbanistique, sur le plan des liens avec le monde notamment, avec les pays du Sud... Bref, le fait est que l'on a mis en place, en plus, une équipe au sein du Secrétariat général pour trouver des fonds européens et on a plutôt réussi ; c'est difficile, Paris n'est pas éligible à tous les programmes, et vous le savez très bien, mais c'est vrai que nous avons fait le maximum. Paris est dans tous les réseaux de villes.

D'ailleurs, puisqu'il y a ce syndicat "Paris Métropole", j'espère que le syndicat prendra les contacts, grâce à la Ville de Paris et à d'autres villes et départements limitrophes, avec les capitales avec lesquelles nous travaillons, que ce soit Berlin ou Londres, avec lesquelles nous avons échangé en matière d'environnement, de transport, de logement. Tout cela, on l'a fait et je crois que nous pouvons le continuer.

Evidemment, "Paris Métropole", et j'ai vu qu'on avait nommé un responsable pour chercher des financements, devra travailler avec la Ville, en tous les cas, puisque maintenant, nous avons acquis l'expérience pour aller chercher auprès de la commission des financements, des soutiens financiers européens et participer à des programmes européens, notamment en matière de transport, d'aménagement urbain et de développement économique. Cela existe, il suffit de travailler. Je pense que le syndicat "Paris Métropole", que la Ville a, d'une certaine manière, incité, le fera.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Je voulais vous rappeler aussi que nous avons été en pointe dans la lutte contre le réchauffement climatique, qu'avec Denis BAUPIN, nous avons signé le pacte des maires contre le réchauffement climatique, que nous avons travaillé et participé à toutes sortes de réunions sur le dialogue des civilisations.

Si on parlait de l'Europe tout le temps, que l'on ne soit pas obligé d'en parler que tous les cinq ans, je crois que déjà là, nous ferions un véritable progrès.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

IV - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à l'emploi à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Léa FILOCHE pour la question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, avec la crise qui s'aggrave, le chômage est redevenu la préoccupation principale des Français. Les chiffres sont alarmants. Le chômage en France n'avait jamais été aussi élevé depuis trois ans et atteint aujourd'hui 9,1 %. Les mesures visant depuis 20 ans à la flexibilisation du travail et qui continuent à être défendues par le Gouvernement actuel ne font que favoriser la précarité, les bas salaires et la mise en concurrence des salariés entre eux.

Paris résiste mieux que la France malgré tout.

En mars, le chiffre du chômage est en hausse de 9,6 % sur un an, alors que le nombre d'offres d'emploi chutait parallèlement de 42 % dans la Capitale.

Cette situation impose aux gouvernements français et européens de prendre leurs responsabilités, en mettant en place des politiques de relance vigoureuses et innovantes.

Force est de constater que cela n'est pas le cas, ni en France, ni en Europe. Nous pouvons craindre qu'une génération entière de jeunes diplômés ne soit sacrifiée, car les mesures annoncées par le Gouvernement sont largement insuffisantes pour répondre à leurs difficultés. Mais c'est pareil aussi pour les retraités, pour les précaires, pour les stagiaires, pour les femmes. Ainsi, le mépris vis-à-vis des revendications du mouvement social contribue au découragement de toute une classe sociale.

A Paris, au quotidien, les élus travaillent au plus près du terrain pour prendre en main cette problématique et ces spécificités parisiennes.

Les plus précaires sont, à Paris, également les plus exposés aux effets de la crise.

Dans le 19^e arrondissement où je suis élue, nous mettons par exemple en place un plan d'action de lutte contre les discriminations à l'emploi élaboré par les structures intermédiaires de l'emploi en lien avec la Municipalité, avec la Direction départementale du Travail et de l'Emploi, car c'est bien là que nous pouvons agir.

Ainsi, avec les entreprises, en lien avec des associations, nous avons pu identifier des situations de discrimination, y compris inconscientes, pour participer à la modification des pratiques.

Monsieur le Maire, à 10 jours de la quatrième édition du forum "Paris de la diversité et du premier emploi", les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés souhaiteraient avoir plus d'éléments sur la situation du chômage à Paris et sur les mesures locales mises en œuvre pour atténuer à notre niveau les effets de la crise sur l'emploi.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

C'est une des plus jeunes, sinon la plus jeune, qui respecte son temps de parole en disant beaucoup de choses.

Bravo ! Merci.

En plus, c'était intéressant.

Monsieur Christian SAUTTER, vous avez la parole.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme FILOCHE pose avec force la question de la lutte contre le chômage à Paris, en particulier du chômage des jeunes et nous disposons des chiffres d'avril ; d'avril 2008 à avril 2009, le chômage a progressé à Paris de 13 %, à comparer à 18 % en Ile-de-France et 25 % pour la France entière, c'est-à-dire deux fois plus qu'à Paris.

On comprend, sur ce point, que le Gouvernement s'abstienne de tout triomphalisme.

Les jeunes sont particulièrement touchés, ceux qui sont inscrits sont au nombre de 7.060 à Paris et la hausse de ces inscriptions est de 27 % en un an.

Nous luttons contre le chômage sur trois fronts.

Le premier est de faire en sorte que les emplois qui existent notamment dans l'hôtellerie restauration, les services à la personne, soient pourvus. Un quotidien, ce matin, évoquait : "Paris, la capitale championne des projets d'embauche".

Vous avez fait une référence au forum "premier emploi diversité" ; je rappelle qu'il se tiendra le 18 juin à la cité des métiers de la Villette et qu'il est destiné aux jeunes diplômés victimes de discrimination.

L'an dernier, 835 embauches ont été ainsi faites, dont 54 % en contrat à durée indéterminée ; j'insiste beaucoup sur le point qu'il s'agit en majorité d'emploi durable.

Au mois d'octobre prochain, "Paris pour l'emploi" sera à nouveau organisé, avec une priorité aux bénéficiaires de minima sociaux, aux personnes victimes de handicap, mais nous y ajouterons cette année une priorité aux jeunes diplômés et je rappelle que l'an dernier, 5.980 embauches ont eu lieu, dont 57 % de contrats à durée indéterminée.

Vous avez fait allusion, Madame FILOCHE, à une initiative tout à fait remarquable dans le 19^e arrondissement, puisque vous avez travaillé avec l'association du Dr. BRULÉ avec la confédération générale des P.M.E. pour proposer des emplois de proximité à des jeunes victimes de discrimination.

C'est une excellente initiative et j'en profite pour rappeler que les Maisons du développement économique et de l'emploi sont à la disposition des maires d'arrondissement pour soutenir toute initiative qu'ils voudraient prendre en matière d'emploi. C'est, me semble-t-il, tout à fait conforme au débat de ce matin.

Deuxième volet sur lequel je passerai plus vite, nous souhaitons que chaque demandeur d'emploi soit accompagné individuellement et vous savez que nous avons pour objectif de ramener à l'emploi 9.000 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active contre 8.000 l'an dernier, ceci par le biais de la formation, par le biais des contrats aidés qui vont augmenter de 30 % à la Ville cette année, de l'aide à la création d'entreprises, de l'école de la deuxième chance.

Deux inquiétudes rapides sur le rôle de l'Etat en la matière.

La première est : est-ce que Pôle Emploi qui a remplacé l'A.N.P.E. aura d'ici la rentrée les effectifs nécessaires pour accompagner tous les chômeurs inscrits ? Poser la question c'est avoir la réponse.

Deuxième question, nous avons un plan local insertion emploi dans les 18^e et 19^e arrondissements - encore le 19^e - qui marche très bien. Est-ce que l'Etat va nous soutenir pour faire la même chose sur les 10^e, 12^e et 20^e arrondissements ?

Pour terminer, je ne mentionnerai que pour mémoire la politique de développement économique poursuivie depuis maintenant huit ans : le soutien à l'innovation, la promotion de l'économie sociale et solidaire, la mise en œuvre du plan climat, l'attraction d'investisseurs étrangers, l'urbanisation de 10 % du territoire parisien, l'essor de la métropole parisienne.

En conclusion, Monsieur le Maire, je veux dire que face à une situation qui se dégrade de façon accélérée, nous accélérons les interventions de la Ville et du Département de Paris et, en même temps, nous cherchons à consolider les fondations pour reconstruire une économie de plein emploi après la sortie de crise et cette politique d'urgence et d'avenir est particulièrement tournée vers la jeunesse parisienne.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

V - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative aux aménagements cyclables.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour la question d'actualité du groupe "Les Verts".

Mme Danielle FOURNIER. - Monsieur le Maire, merci.

Ce week-end, il y a avait de nombreux événements auxquels les orateurs qui m'ont précédée ont fait référence.

Permettez-moi, à mon tour, d'attirer l'attention sur l'un d'entre eux qui nous a particulièrement réjouis ; je veux parler de la fête du vélo organisée pour promouvoir l'utilisation de la bicyclette.

En Ile-de-France, cette année, malgré la pluie, la fête a été un succès, et c'est un encouragement à mener une politique volontariste en la matière et poursuivre le travail réalisé sur la précédente mandature.

En effet, entre 2001 et 2008, une place nouvelle a été faite au vélo à Paris, avec plus de 140 km d'itinéraires cyclables aménagés, qu'il s'agisse de couloirs de bus élargis ou de bandes et pistes cyclables avec la création d'un réseau vert et les premiers double sens cyclables, sans compter, bien sûr le lancement de Vélib'.

Cette volonté politique a eu des résultats tangibles. Entre 2001 et 2008, l'utilisation du vélo a augmenté de 94 % dans la Capitale.

Pourtant, il est nécessaire d'aller plus loin. La sécurité doit être améliorée car de trop nombreux cyclistes potentiels sont encore dissuadés de se déplacer à vélo par la peur que leur inspire l'omniprésence étouffante des véhicules motorisés.

De même, nous devons renforcer la continuité des itinéraires cyclables et notamment celle du réseau vert. A ce titre, nous nous félicitons de l'objectif de 200 km d'itinéraires cyclables supplémentaires annoncés pour la nouvelle mandature.

Comme nous l'indiquions voici deux mois dans une question écrite hélas restée jusqu'à aujourd'hui sans réponse, il nous semble utile, un peu plus d'un an après le début de cette nouvelle mandature, de faire un bilan d'étape.

Aussi, j'en viens à la question, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer le nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables qui ont été réalisés à Paris depuis mars 2008 en précisant la nature des aménagements - piste cyclable, bande cyclable, double sens, couloir de bus, etc. ?

Par ailleurs, en novembre dernier, notre Conseil s'est prononcé à l'unanimité pour la généralisation rapide des double sens cyclables dans les zones 30, comme cela est prévu par le décret du 30 juillet 2008.

Cependant, il a été annoncé dans la presse qu'hormis trois arrondissements pilotes, cette mesure ne serait mise en œuvre qu'en 2010, c'est-à-dire le délai maximal prévu par le décret.

Pouvez-vous nous assurer que cette disposition réglementaire, qui devrait intervenir au plus tard le 1er juillet 2010, sera bien appliquée à Paris et que les double sens cyclables seront généralisés d'ici un an au maximum ?

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

Mme Annick LEPETIT a la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je profite de cette question pour vous dire que la fête du vélo qui s'est tenue ce week-end à Paris, et pour la première fois, sur l'esplanade des Invalides, a été un succès par le nombre de participants. Le village a attiré de nombreux visiteurs et la "Convergence", qui est une grande randonnée en vélo dans toute l'Ile-de-France organisée par l'association "Mieux se déplacer à bicyclette" avec le soutien de la Ville de Paris et de la Région, a regroupé encore davantage de cyclistes que l'an dernier.

Outre son caractère festif et convivial, c'est un événement qui concourt à populariser encore davantage l'usage du vélo en ville, comme Mme FOURNIER l'a souligné, et c'est aussi l'occasion de voir chaque année le développement de l'usage du vélo qui constitue désormais un mode de transport à part entière dans la Capitale.

Pour répondre concrètement à la question, je précise que depuis 2008, nous avons réalisé l'ouverture aux cyclistes de près de 27 km de couloirs de bus. Nous poursuivons d'ailleurs ce travail en concertation avec la R.A.T.P. et la Préfecture de police.

Nous avons réalisé plusieurs pistes cyclables : piste Seine dans le 4e arrondissement, rue Juliette Dodu dans le 10e - je précise que c'est un contresens cyclable -, également dans le 19e arrondissement, avenue de Flandre et Corentin-Cariou, et dans le 13e arrondissement, quai d'Ivry, ce qui porte à environ 35 km les itinéraires cyclables nouveaux créés depuis 2008.

J'ajoute que nous nous sommes engagés à la généralisation des doubles sens cyclables dans les zones 30. C'est une mesure extrêmement importante pour Paris puisqu'elle concerne 67 zones 30 dans tous les arrondissements.

Aussi, dès l'été dernier, dans le cadre du décret auquel vous faisiez allusion, nous avons préparé un plan de déploiement. Celui-ci devrait commencer cet été, bien sûr en concertation avec les maires d'arrondissement, par une première étape dans les 2e, 11e, 18e et 20e arrondissements.

Ces nouvelles dispositions devront être accompagnées d'une communication à l'attention de l'ensemble des Parisiens, puisqu'elles ne concernent pas seulement les vélos mais également les automobilistes et les piétons, qui devront être sensibilisés à cette évolution des conditions de circulation.

C'est bien sûr une question de sécurité pour les cyclistes et je suis heureuse que vous soyez d'accord avec moi quand vous indiquez clairement que celle-ci doit être améliorée. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous poursuivrons la campagne de sensibilisation aux dangers de l'angle mort, qui est malheureusement la principale cause d'accidents mortels de cyclistes à Paris, en valorisant davantage l'ensemble des initiatives prises par les associations, la Prévention routière ou d'autres, pour une plus grande prise de conscience de ce problème.

J'ajoute pour conclure que nous veillerons à ce que la généralisation des double sens n'entraîne pas de stigmatisation des cyclistes et soit acceptée par l'ensemble des usagers de la rue comme une mesure positive permettant de pacifier et de mieux partager l'espace public parisien.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

VI - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à l'avenir des centres d'adaptation psycho-pédagogique parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les centres d'adaptation psycho-pédagogique sont des structures spécifiques à notre Ville qui assurent des missions de prévention, d'aide et de soutien auprès de jeunes en difficultés personnelles, familiales et scolaires.

Ils agissent en matière de prévention et visent à favoriser l'adaptation scolaire et sociale.

Chaque année, 3.000 enfants et adolescents parisiens âgés de 3 à 16 ans y bénéficient d'une aide gratuite et spécifique organisée avec l'appui d'équipes pluridisciplinaires constituées de médecins psychiatres, pédopsychiatres, psychologues cliniciens, orthophonistes, psychomotriciens et assistantes sociales, enseignants spécialisés de l'Education nationale.

70 % des enfants accueillis dans les C.A.P.P. y sont adressés par les écoles, les médecins et les assistantes sociales scolaires pour des difficultés d'apprentissage. Ils sont tous accessibles aux familles sans formalité.

La mission de service public confiée aux personnels de ces centres a été définie en 2001 par une convention signée entre la Ville et le Rectorat de Paris avec l'engagement commun d'ouvrir aux jeunes scolarisés la possibilité d'une écoute et d'un suivi personnalisé, que leur difficulté se manifeste sur le plan scolaire, social ou familial.

Mais la politique gouvernementale de réduction drastique des effectifs de l'Education nationale suit encore son cours, comme nous l'avons déjà éprouvé l'an dernier avec la remise en cause des réseaux d'aide spécialisée pour les enfants en difficulté avec lesquels les C.A.P.P. travaillent en étroite collaboration depuis des années.

Les nouvelles annonces de suppressions de postes spécialisés de l'Education nationale remettent à présent en cause l'existence de ces structures, avec comme conséquence une nouvelle réduction de moyens pour les enfants en difficulté, un nouvel abandon de dispositif préventif, un autre désengagement de l'Etat dans la prévention des décrochages, alors même que le Ministre de l'Education nationale développe des projets sécuritaires et répressifs à visée spectaculaire, comme il l'a fait récemment, avec l'annonce d'installation de portiques à métaux à l'entrée des établissements scolaires ou encore d'un droit de fouille corporelle des enseignants sur élèves.

Conscients de ces dérives, nous voudrions savoir, Monsieur le Maire, dans quelles mesures les moyens alloués aux C.A.P.P. parisiens seront maintenus pour la rentrée et les prochaines années à venir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Jean-Marie LE GUEN pour la réponse.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Merci d'abord de cette question qui souligne l'actualité d'un problème important pour l'accueil des jeunes de la Capitale en difficulté psychologique.

Les C.A.P.P., vous avez eu raison de le rappeler, sont une spécificité parisienne, à savoir une équipe pluridisciplinaire articulée sur une communauté scolaire avec en leur sein des professionnels de l'Education nationale.

C'est cela, d'ailleurs, qui les distingue des C.M.P.P., centres médicaux psycho-pédagogiques, qui eux ne sont pas financés et gérés par la Ville de Paris mais par la D.D.A.S.S., dont c'est la responsabilité au niveau de l'Etat.

Donc une spécificité d'articulation sur l'Education nationale.

Je vous remercie d'avoir rappelé qu'en février dernier, le Rectorat, dans le cadre d'une politique de réduction drastique des effectifs, a voulu retirer l'ensemble des personnels de l'Education nationale, c'est-à-dire 37 postes, tout simplement. L'Education nationale cassant par ailleurs l'identité et la fonctionnalité de ces C.A.P.P., M. le Maire et moi-même nous nous sommes manifestés pour dire que ce n'était pas acceptable et nous avons fait évoluer la position de fond de l'Education nationale.

Néanmoins, à plus court terme, il semblerait, qu'au-delà de la position de principe qui avait été adoptée par le Ministre DARCOS, qui était favorable au maintien de ces C.A.P.P., le Rectorat envisage néanmoins de ne pas remplacer sept départs à la retraite ou mutations, ce qui va mettre en cause le fonctionnement de très nombreux C.A.P.P. D'ailleurs, notre collègue Colombe BROSSEL est intervenue sur ce sujet pour saisir le Rectorat et faire appliquer les accords, y compris de M. DARCOS. J'ai un mot personnel de sa part, écrit de sa main, s'engageant à ce qu'il n'y ait aucune fermeture sur ce sujet.

Il faudrait que le Recteur s'en rappelle !

Par ailleurs, nous avons discuté avec le Rectorat et avec le Ministère sur l'idée d'avoir une véritable identité de ces C.A.P.P., c'est-à-dire de les organiser autour d'une communauté scolaire, de les renforcer et de les évaluer. C'est dans le cadre de ce renforcement que nous allons redéployer les effectifs du C.A.P.P. Neuve Saint-Pierre qui, lui, n'avait pas de personnel enseignant et qui était moins articulé autour d'une communauté scolaire.

Nous avons engagé avec l'Education nationale, et je conclus par là, un travail d'évaluation quantitative et qualitative de ces C.A.P.P., avec des auditions de professionnels, des questionnaires en direction des directeurs d'école. Et les premiers éléments seront attendus début septembre.

C'est pourquoi il nous paraît à la fois scandaleux et contradictoire de voir aujourd'hui le Rectorat prendre des dispositions attentatoires au fonctionnement normal de ces structures très originales et très utiles dans la Capitale.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'avais raison de dire que LE GUEN était jeune, il a tenu son temps ! C'est formidable.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures trente-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous revenons en formation de Conseil municipal.

Désignation d'un Conseiller de Paris dans un organisme.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je vous propose, mes chers collègues, de vous prononcer, au scrutin secret, sur la désignation d'un Conseiller de Paris dans l'organisme suivant :

Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes pour la fourniture de combustibles pétroliers raffinés liquides (R. 38) :

- Mme Camille MONTACIÉ.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Vœu déposé par Mme Véronique DUBARRY, M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux réformes de l'Education nationale.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous commençons par l'examen du vœu n° 36 du groupe "Les Verts" et du vœu n° 36 bis de l'Exécutif qui ont trait aux réformes de l'Education nationale.

Mme DUBARRY propose le vœu n° 36 au nom du groupe "Les Verts" et Mme Colombe BROSSEL répondra au nom de l'Exécutif.

Madame DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons eu, juste avant le déjeuner, l'occasion de commencer à aborder ce qui est somme toute le cœur de ce vœu, à savoir les réformes de l'Education nationale engagées par le Gouvernement. Mme CALANDRA avait parlé de la suppression de postes, Jacques BOUTAULT avait rebondi également sur cette question. Il y a tout un tas de points spécifiés dans ce vœu, avec cette cerise sur le gâteau - si je puis me permettre de m'exprimer ainsi - qu'est le décret du 16 avril dernier, relatif à un accord signé entre la France et le Vatican concernant les titres universitaires attribués par des établissements d'enseignements supérieurs catholiques, dans toutes les matières, théologiques ou non.

Ce décret pose un énorme problème. Il fait d'ailleurs beaucoup débat. Ou plutôt, il ne fait pas débat mais l'unanimité contre lui, à la fois de personnels universitaires, de chercheurs mais également d'un certain nombre d'églises, d'autres églises que l'église catholique, et y compris au sein même de l'église catholique de certaines institutions qui se verraient ainsi mises sous la coupe du Vatican.

L'Exécutif a pris à de nombreuses reprises position contre ces différentes mesures. Nous avons eu, Mme BROSSEL et moi, l'occasion de nous croiser à une manifestation récemment organisée par la communauté enseignante et les parents d'élèves dans l'Est parisien. Nous avons pris position à de nombreuses reprises contre ces diverses mesures. Il nous semblait important de prendre également position contre celle-ci, qui va totalement à l'encontre de principes importants pour notre école, à savoir une école ouverte, une école respectueuse des uns et des autres et surtout une école laïque.

Je vous remercie.

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - D'abord, en confirmant ce que j'ai dit au groupe "Les Verts" en 7e Commission, sur le fond, je n'ai rien à redire à ce vœu qui rappelle - c'est d'ailleurs un des sujets de débat que nous avons dans cet hémicycle - que l'ensemble des attaques portées à notre école, et à notre école au sens large, de la maternelle à l'université, n'est pas qu'une succession de mesures de réformes qui seraient une réponse à une actualité particulière, mais bien la mise en œuvre d'un véritable projet consistant à dévaloriser l'école, à attaquer l'école, à affaiblir l'école, à faire en sorte que l'on rentre dans un grand marché scolaire où chaque école s'oppose à sa voisine, où chaque élève s'oppose à son voisin et où l'on met en concurrence en permanence les enseignants, les écoles, les élèves eux-mêmes.

Le mérite du vœu que vous déposez est d'avoir rappelé cela. Non, nous ne sommes pas dans une succession d'attaques ou de réformes, mais bien dans un projet politique tout à fait construit et tout à fait néfaste, et sur lequel un certain nombre d'entre nous se mobilisent.

J'en profite pour vous dire un mot sur une initiative qui s'est tenue samedi dernier à l'Hôtel de Ville, qui a été accueillie par la Mairie de Paris. Près de 500 personnes issues des collectivités locales, issues du monde enseignant, issues des associations complémentaires de l'Education nationale, issues des associations de parents d'élèves, se sont retrouvées pour jeter ensemble les bases d'un véritable projet éducatif alternatif.

Cette initiative est née d'un appel de Rennes, dont le Maire de Paris est signataire. Et je crois important que nous puissions, nous, élus, apporter notre contribution à ce type de réflexion, ce type de travaux qui consistent bien à envisager la question en termes d'éducation globalement et non pas uniquement d'école, et à construire ensemble un projet alternatif.

Fin de cette parenthèse, mais il me semblait important de vous en dire un mot.

Je n'ai aucun problème sur le fond du vœu que vous avez déposé. Je vous l'avais dit, j'avais un tout petit souci de rédaction. C'est pour cela que je vous ai proposé un vœu de l'Exécutif qui consiste à dissocier votre deuxième paragraphe parce qu'il me semble qu'il y a deux sujets qui méritent d'être également traités, au regard de l'importance des faits que vous rapportez dans votre vœu.

Je vous proposerais donc, si vous en étiez d'accord, de retirer le vœu n° 36 et d'y substituer le vœu n° 36 bis qui me paraît répondre aux interrogations fort légitimes que vous avez soulevées.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Compte tenu des hochements de tête de Mme DUBARRY, je suppose qu'elle retire son vœu.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Oui.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 176).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien des emplois de vie scolaire à Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 37 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est relatif aux emplois de vie scolaire à Paris.

La parole est à Mlle Hélène BIDARD.

Mlle Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Colombe BROSSEL parlait des attaques contre le monde de l'éducation. Ce vœu consiste à vous alerter, chers collègues, sur le fait que, le 30 juin prochain, les personnes concernées par les emplois de vie scolaire verront leur contrat arriver à terme. En poste depuis trois ans dans les écoles, ces personnes aident notamment à l'accompagnement des enfants handicapés. Ces contrats aidés, qui ont été créés en 2005, devaient à l'origine permettre à des personnes en difficulté d'intégration de retourner sur le marché du travail et devaient être également accompagnés d'une formation.

Ces formations ont manqué. Malgré cela, ces emplois sont aujourd'hui devenus nécessaires puisque les personnels ont acquis une expérience par eux-mêmes. Ils remplissent des missions importantes, considérées par les parents et les enseignants. Il s'agit donc là de solidarité, de travail, d'éducation, de formation, bref, que des choses très importantes.

En soutien également avec la mobilisation du 27 mai, les élus du groupe Communiste, les élus du Parti de Gauche, également Philippe DUCLOUX, émettent le vœu que le Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour demander le maintien et l'intégration des "emplois de vie scolaire" dans les écoles parisiennes.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous remercie. Vous avez tenu dans moins de 1 minute !

La parole est à Mme BROSSEL pour répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, il faut absolument que ces personnels gardent leur place à l'Education nationale.

Oui, ces personnels aujourd'hui font un travail absolument formidable, avec des enfants porteurs de handicap et c'est grâce à eux, grâce à leur présence, grâce à leur compétence, grâce à ce qu'ils ont appris au cours de ces trois ans qu'aujourd'hui ces enfants peuvent suivre une scolarité dans le système éducatif.

Alors, oui, bien sûr, il y a une responsabilité aujourd'hui de l'Education nationale à garder ces personnes, à garder ces emplois. Et vous aurez noté que je distingue les deux : oui, il faut garder les emplois mais oui aussi, il faut garder les personnes. On n'a pas laissé ces personnes acquérir des compétences pendant trois ans pour aujourd'hui leur faire envoyer un imprimé par Pôle emploi où on leur demande de résumer ce qu'elles ont appris sur une ligne ! Trois ans de vie professionnelle résumés aujourd'hui en une ligne !

Alors, oui, ce vœu est nécessaire, ce vœu est utile. Je vous remercie de l'avoir déposé.

J'aimerais, mais peut-être est-ce un vœu pieux, que sur cette question de la scolarisation des enfants handicapés, il n'y ait pas de frontière politique dans notre hémicycle et que l'ensemble des élus de notre hémicycle soient en mesure de voter ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 177).

2009, DFPE 121 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "GRENADINE ET MENTHE A L'EAU" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche parentale (19e). Montant : 48.321 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DFPE 121 : signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Grenadine et menthe à l'eau", pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche parentale, d'un montant de 46.321 euros.

Je donne la parole à Mme ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - En 2006, cette association a reçu de la Ville de Paris une subvention de 51.035 euros. En 2007, vous avez voté une subvention de 65.739 euros. En 2008, nous avons voté une subvention de 65.739 euros.

Cette année, on nous propose de voter une subvention pour un montant de 48.321 euros, alors que les conditions de fonctionnement de l'établissement sont identiques.

J'aimerais donc savoir pourquoi précisément cette année le montant de la subvention est revu à la baisse.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous répondre, Madame, en vous disant que cela tient au fait qu'en 2008, la subvention était élevée parce qu'elle comportait la reprise d'un déficit de gestion en 2006 qui était d'un montant de 24.145 euros. Cette situation ne se reproduit pas en 2009, car en 2007 la gestion n'est pas déficitaire ; on a même un excédent de 14.187 euros, qui est laissé à l'association.

Donc, la subvention de 2009 diminue par rapport à celle de 2008 de l'équivalent du déficit de 2006. C'est la raison essentielle de la diminution de la subvention.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 121.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 121).

2009, DFPE 123 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association "L'ILE AUX TRESORS" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche parentale (19e). - Montant : 57.036 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 123 relatif à la signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association "L'île aux trésors" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche parentale, d'un montant de 57.036 euros.

La parole est encore une fois à Mme ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - En 2006, l'association a reçu de la Ville de Paris une subvention de 22.909 euros ; en 2007, de 33.300 euros. En 2008, nous avons voté une subvention en très, très nette augmentation, de 64.310 euros.

Aujourd'hui, vous nous demandez à nouveau de voter une subvention en sensible baisse, puisque vous demandez de voter une subvention à hauteur de 57.036 euros.

L'analyse des documents financiers joints au projet de délibération montre une réelle fragilité financière de l'association, puisqu'elle présente un déficit prévisionnel pour cette année annoncé aux alentours de 6.500 euros.

A titre d'illustration, si nous décidions ensemble aujourd'hui de maintenir la subvention 2009 au niveau de l'an dernier, l'association ne ferait pas de déficit.

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de prendre cette décision collectivement, à savoir de maintenir la subvention pour cette association inchangée par rapport à 2008.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors, même question et même réponse, à savoir que là encore, en 2008, la subvention était exceptionnellement élevée en raison d'une reprise d'un déficit important sur l'année 2006, puisque c'était un déficit qui se montait à 34.000 euros. En 2009, la subvention tient compte encore d'un déficit de 2007, vous l'avez rappelé, mais il est bien moindre que celui de 2006, puisqu'il est de 6.591 euros au lieu de 34.000. La subvention est donc calculée au plus près des besoins de l'association. La Ville fait en sorte que l'activité se poursuive dans les meilleures conditions possibles en permettant notamment, lorsqu'elles sont face à des difficultés, la reprise de leur déficit de gestion.

Je demande à l'Assemblée de bien vouloir adopter ce projet de délibération qui permettra à cette association, qui gère une crèche parentale comme la précédente, de poursuivre son activité.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Autant vous m'avez convaincue sur le projet de délibération précédent, autant sur celui-là, je ne suis pas convaincue.

Sur le précédent projet de délibération, j'ai été convaincue par les explications de M. NAJDOVSKI, mais pas sur ce projet puisque le déficit prévisionnel est de 6.500 euros. On entérine donc un déficit de fonctionnement en réduisant ce budget de fonctionnement pour une crèche, pour accueillir des enfants.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 123.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 123).

2009, DFPE 162 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Caramel" pour attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements "La Maison des Ours" (12e et 19e). - Montant: 304.743 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Projet de délibération DFPE 162 relatif à la signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Caramel" pour attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements "La maison des ours", d'un montant de 304.743 euros.

La parole est à Mme ONGHENA, dans son duo avec M. NAJDOVSKI.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Cette association présente une situation financière moins fragile que les deux projets de délibération sur lesquels j'ai eu l'occasion de m'exprimer avant.

Mais là encore, la subvention de fonctionnement pour cette crèche est en net recul par rapport aux années précédentes. Pour celle-ci, en 2009, on est à moins 13 % par rapport à 2008. De manière générale, nous ne souhaitons pas, à l'U.M.P., que les perspectives financières difficiles pour la Ville de Paris soient amorties sur la petite enfance, a fortiori dans les structures du 19e arrondissement.

L'accueil des petits enfants est une thématique importante pour les familles parisiennes. Les parents ont besoin d'être rassurés pour confier leurs enfants. Les conditions financières constituent un des leviers de la sécurité pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Le groupe U.M.P. ne souhaite pas que la politique de la Petite enfance soit une des variables d'ajustement du budget municipal.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Il faudrait peut-être que les élus U.M.P. s'accordent dans leurs interventions. En effet, si je prends les interventions des élus U.M.P. du conseil du 12e arrondissement, où je siège, ils s'inquiètent lorsqu'il y a des augmentations des subventions à des associations, y compris lorsque ce sont des associations gestionnaires d'équipements de la petite enfance. Ils s'inquiètent de l'utilisation des deniers des Parisiens et ne manquent pas de nous rappeler que la Ville de Paris dépense beaucoup d'argent pour financer ces structures.

Puisque vous venez sur la question du contexte financier, je peux vous dire que la Ville de Paris va faire un effort extrêmement important en matière d'investissement dans le secteur de la petite enfance dans la mandature, puisque ce sont pas moins de 400 millions d'euros qui seront investis. C'est une priorité parmi les priorités de la mandature, et c'est une priorité qui était déjà celle de la mandature précédente. Nous la poursuivons et nous avons bien l'intention de faire en sorte que l'offre d'accueil de la petite enfance soit la meilleure possible pour les Parisiens. Cela n'est certainement pas sur le terrain des finances que vous pourrez estimer que nous ne faisons pas d'efforts.

En l'occurrence, pour l'association "Caramel", la subvention de 2009 est amoindrie tout simplement en raison de la reprise d'un excédent. L'excédent était très élevé. A partir du moment où vous avez des comptes d'une association qui présentent un fort excédent avec des subventions de la C.A.F. qui sont sous-évaluées dans les comptes par rapport à ce qui sera versé, nous ajustons au plus près des besoins des associations de manière à ce que, là encore, on gère efficacement les finances publiques et l'argent des Parisiens.

Par ailleurs, je rappelle que la subvention 2009 de la Ville représente 39 % du financement de la structure. L'effort que nous faisons est donc important et nous le poursuivons.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Les élus du groupe U.M.P. sont favorables au subventionnement des associations quand les projets semblent pertinents.

Je ne comprends pas pourquoi, quand la Ville est riche, les subventions sont en augmentation, et comme par hasard, quand la Ville a des difficultés financières, on rogne sur le budget de fonctionnement des associations. Cela pose une question importante sur la stratégie municipale.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il vous a été répondu.

Nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 162.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 162).

2009, DPA 188 - Approbation du principe de restructuration globale de la crèche collective 84 M, boulevard Péreire (17e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre. - Dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Hervé BENESSIANO et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la crèche 84, boulevard Péreire (17e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPA 188 sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 38 dans le fascicule. C'est l'approbation du principe de reconstruction globale de la crèche collective 84 M, boulevard Péreire et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre.

La parole est à Mme KUSTER mais Hervé BENESSIANO va prendre la parole.

M. Hervé BENESSIANO. - Il s'agit de travaux de restructuration que nous ne contestons en aucune façon, considérant qu'ils sont nécessaires dans le cadre de la lutte contre la vétusté dans les établissements scolaires et de petite enfance.

Nous avons simplement émis un vœu parce qu'il existe dans cette partie de l'arrondissement, dans ces quartiers de la Plaine Monceau et des Ternes un très grand déficit de structures.

En effet, actuellement, une demande sur dix dans ces quartiers est satisfaite, ce qui est un des pires taux de la Capitale. Il est impossible par ailleurs de transférer, vu les considérants que je viens d'énoncer, pendant un an, des enfants de cette crèche située 84 bd Pereire, dans des établissements de proximité, les enfants étant systématiquement affectés l'année suivante dans les sections supérieures.

Si les crèches de proximité accueillent les enfants de la crèche située au 84, boulevard Pereire, ce sera automatiquement au détriment des administrés qui sont sectorisés sur ces crèches de proximité.

C'est pourquoi nous émettons le vœu que le projet de délibération concernant la restructuration globale de la crèche du 84, boulevard Pereire soit accompagné d'un engagement d'accueil desdits enfants dans une structure provisoire édifiée à cette occasion dans un périmètre que je qualifierai de raisonnable puisque comme on le sait, le matin, les familles ne peuvent faire des distances importantes pour déposer un enfant dans une structure d'accueil.

Voilà l'objet de ce vœu, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, président. - La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Monsieur BENESSIANO, je vous dirai la même chose qu'en commission.

Nous allons livrer d'ici l'année 2012 un équipement dans la Z.A.C. "Cardinet-Chalabre", situé à proximité de la structure du 84, boulevard Pereire.

Cet équipement ouvrira avant l'engagement des travaux de restructuration de la crèche du boulevard Pereire.

J'insiste sur le fait que ces travaux de restructuration sont indispensables, et je pense que cela ne fait pas débat entre nous. Nous sommes bien d'accord. Ces travaux sont indispensables et nécessitent la fermeture pendant une année de l'équipement parce qu'on ne peut pas faire des travaux avec un équipement qui continuerait à être occupé parce que ce serait impossible pour la qualité de l'accueil des enfants.

A partir du moment où vous avez un établissement qui va ouvrir à côté avant le début des travaux, on peut imaginer, et cela invalide l'un de vos considérants qui dit que vous pensez qu'il est impossible de transférer les enfants de la crèche dans les établissements de proximité. Puisque l'on va avoir l'ouverture de cet établissement, on peut très bien envisager ensemble, entre la mairie du 17e, les services de la DFPE et moi-même, le basculement de ces enfants qui pourraient être accueillis dans le nouvel établissement qui ouvrira dans la Z.A.C. "Cardinet-Chalabre".

On aura ainsi une opération qui ne se traduira pas par une réduction des capacités d'accueil, et cela permettra ainsi de pallier cette difficulté qui est une difficulté que l'on connaît partout, à partir du moment où on fait des opérations de restructurations lourdes.

Je vous propose mieux que votre vœu puisque vous proposez une structure provisoire édifiée à cette occasion dans un périmètre raisonnable, je vous propose même une structure permanente, plutôt qu'une structure provisoire. Plutôt que de devoir édifier un bâtiment provisoire, pour lequel vous ne proposez d'ailleurs pas de localisation précise et qui demandera, en tout état de cause, un engagement financier important pour un bâtiment qui serait provisoire et qu'il faudrait déconstruire ensuite, je vous propose donc une solution pérenne, de simple bon sens et je vous demande, dans ces conditions, soit de retirer votre vœu, soit, si vous ne le faites pas, je serais amené à émettre un avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur BENESSIANO ?

M. Hervé BENESSIANO. - Je voudrais rappeler à M. NAJDOVSKI, à qui je ne peux pas reprocher de ne pas les avoir connus, les problèmes que nous avons eu dans le secteur il y a trois ou quatre ans, concernant la rénovation des crèches, Lecomte, puis, l'année suivante, Berzelius... C'étaient des fermetures pour un an.

On nous a dit qu'on allait mettre les enfants dans les structures de proximité avec l'assurance que dans un an, de toute façon, la structure serait neuve et pourrait redémarrer. Le manque de chance, c'est que les engagements n'ont pas été tenus, que Lecomte a été livrée au bout de deux ans et Berzelius au bout de deux ans et demi, c'est-à-dire qu'il y a eu, pratiquement pendant trois années, sur l'une, et pratiquement deux années, pour l'autre, l'impossibilité de faire réintégrer les enfants.

Dans la proposition que vous nous faites, si le délai n'est pas tenu, on va pénaliser, en fait, toutes les nouvelles familles qui vont arriver sur la Z.A.C. "Chalabre-Cardinet" et qui pendant un an n'auront déjà qu'1/3 de la structure, puisque les 2/3, vous les occupez par le transfert de Pereire.

Deuxièmement, s'il y a le moindre souci, nous allons pénaliser toutes les nouvelles familles arrivant sur ce nouvel axe. C'est cela le danger, c'est la raison pour laquelle on vous a proposé une structure provisoire au cas où il y aurait un accident de parcours, comme malheureusement nous l'avons vécu sur les dernières structures.

Vous l'aviez dans la mandature précédente, parfaitement réalisé pour l'école Jouffroy Dabans, avec une structure provisoire qui, malgré les soucis qu'il y a eus sur Jouffroy Dabans, a permis de répondre à l'attente des familles. C'est la crainte que j'ai aujourd'hui après l'échec de Lecomte et celui de Berzelius.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - J'aimerais rebondir sur ce qu'a dit M. NAJDOVSKI, en le remerciant, encore une fois, pour l'écoute qu'il a eue en commission sur un dossier qui est important pour nous. Cela mérite que l'on prenne le temps. On ne peut pas dire que la crèche Cardinet qui sera au bout de la Z.A.C. "Cardinet" vers Brochant, soit à proximité du 84, boulevard Pereire, loin de là.

Il sera donc impossible pour les parents d'emmener à pied leurs enfants. C'est infaisable - car à plusieurs centaines de mètres, peut être 800, je n'ai pas calculé -, en tous cas, c'est infaisable à pied et il n'y a pas de transport en commun sur ce trajet, que ce soit bus ou autres.

Nous sommes donc confrontés à proposer une alternative aux parents qui, en effet, part, de votre côté, d'un bon principe, en suggérant cette ouverture de crèche prochaine. Or, elle ne correspond pas aux attentes, on ne peut pas répondre cela, cela n'est pas satisfaisant. En tout cas, on ne peut pas donner cet argument, Monsieur NAJDOVSKI, de la proximité. Cette proximité n'est pas réelle dans les faits. Je vous demande de prendre le temps, avec les services, de regarder la distance que cela imposera aux familles.

Vous dites également : on ne vous propose pas d'implantation. Tout d'abord, nous avons trois à quatre ans devant nous. Ensuite, cela mérite qu'on en discute avec les services de la voirie. Nous menons d'ailleurs une réflexion à ce sujet au niveau de l'équipe du 17e, et cela mériterait que ce ne soit pas rejeté aujourd'hui.

Je me permets d'insister. Vous avez raison, Monsieur NAJDOVSKI, cela aura un coût pour la collectivité de mettre une structure provisoire, mais vous savez aussi, particulièrement dans cet arrondissement et dans ce secteur en particulier, le manque de places criant que nous avons.

Déjà, ce serait une alternative crédible et, deuxièmement, la nouvelle crèche qui va se faire sur Cardinet sera de toute façon vite remplie puisque sur la partie Batignolles et Epinettes, vous le savez aussi, Monsieur NAJDOVSKI, nous sommes en manque de places en crèche.

Je vous demande vraiment de regarder la faisabilité de cette opération, le coût éventuel d'une structure provisoire, avant de dire que la crèche Cardinet sera une solution et, Hervé BENESSIANO l'a rappelé, sans compter éventuellement les retards que nous allons prendre car, malheureusement, de plus en plus souvent sur les marchés publics de la ville, nous le constatons, que ce soit en matière d'équipements proximité, piscines ou autres.

Je vous remercie vraiment, en tant que maire, de prendre le temps de réfléchir, Monsieur NAJDOVSKI.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, rapporteur. - J'en resterai à ma réponse, à savoir que vous dites que nous avons le temps. Donc, vous me faites part d'une suggestion et pas véritablement d'une opposition. Puisque nous avons le temps de voir les choses, si vous nous faites une proposition concrète, la Ville pourrait éventuellement la regarder, au regard à la fois de la localisation, du coût et de l'opportunité.

En tout état de cause, ce vœu, aujourd'hui, est prématuré. C'est pourquoi je maintiens l'avis défavorable puisque je propose non pas l'accueil dans une structure provisoire, mais une solution avec une structure permanente qui fera en sorte qu'on n'ait pas de perte de capacité, permettant de restructurer les éléments qui en ont bien besoin, avec à terme une augmentation de capacité.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous maintenez donc le vœu n° 38.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A., assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 188.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPA 188).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux nouvelles structures d'accueil de la petite enfance dans le 16e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous indique que le vœu référencé n° 39 dans le fascicule est retiré de l'ordre du jour.

2009, DJS 379 - Autorisation à M. le Maire de Paris de consentir au dépôt d'une demande de permis de construire présentée par la société Lagardère Paris Racing Ressources pour effectuer des travaux de rénovation du club-house sur le centre sportif de la Croix-Catelan (16e).

Vœu déposé par Mmes Fabienne GASNIER, Valérie SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants tendant à ce que le permis de construire soit soumis aux engagements de développement durable et de mise en conformité avec le Plan Climat.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 379 sur lequel le groupe Centre et Indépendants a déposé le vœu référencé n° 40 dans le fascicule. Il s'agit d'une autorisation à M. le Maire de Paris de consentir au dépôt d'une demande de permis de construire présentée par la société "Lagardère Racing Paris Ressources" pour effectuer des travaux de rénovation du club-house sur le centre sportif de la Croix-Catelan.

La parole est à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Lors de la précédente séance du Conseil de Paris, j'avais déposé un vœu concernant ce site, suite à la réunion de la commission des sites de la Préfecture. J'avais expliqué à cette occasion que la commission des sites avait donné, certes, un avis favorable au projet, mais en déplorant de façon totalement unanime l'absence de prise en compte des questions environnementales.

M. VUILLERMOZ m'avait répondu qu'au plan juridique, la Ville ne pouvait opposer le Plan climat à un pétitionnaire de permis de construire, mais que la Ville, évidemment, verrait avec M. Lagardère ce qui était possible.

Or, à la lecture du projet de délibération, on peut constater que rien n'a changé dans le projet. Il faut souligner la difficulté de M. LAGARDÈRE au plan financier. Manifestement, il n'a pas les moyens financiers d'investir un centime d'euro supplémentaire pour améliorer le club-house, prendre en considération non seulement le Plan climat, mais surtout la Charte des bois bien antérieure à l'attribution de la concession.

On m'a opposé que le Plan climat était postérieur à l'attribution de la concession, mais la Charte des bois est bien antérieure, d'avril 2003. Manifestement, il ne la connaissait pas au moment où il l'a signée, alors qu'il s'était engagé à la respecter. Curieux !

Pourquoi M. LAGARDÈRE est-il en grande difficulté financière ? Les choses sont simples, il n'a pas obtenu la couverture des tennis qu'il espérait et, donc, la "profitabilité", pour reprendre sa terminologie, du site de la Croix-Catelan, le mettrait dans une situation délicate au regard de la redevance qu'il doit payer à la Ville. Le pauvre !

Je proposerais volontiers à notre Conseil d'en faire un citoyen d'honneur du collectif "Sauvons les riches", vous savez, qui fait en sorte que ces personnes en grandes difficultés financières aient les moyens de rester à leur niveau antérieur.

Très franchement, la Ville est propriétaire de ces lieux. C'est elle qui est propriétaire du club-house et j'ai du mal à comprendre comment la Ville, sur son patrimoine, pourrait donner un avis favorable à un locataire, car il n'est qu'un locataire, sans contrepartie alors même qu'un autre locataire a indiqué dans un courrier adressé à la Ville qu'il n'autoriserait le permis de construire qu'à ses propres conditions ; je fais évidemment allusion à Unibail et au site des Halles.

Cela nous paraît un peu curieux que, lorsqu'il s'agit des Halles, le locataire puisse dire : "C'est moi qui déciderai unilatéralement si oui ou non vous pouvez faire ce dont j'ai envie", mais que, lorsque c'est la Ville qui est propriétaire, effectivement, elle se "couche" devant M. LAGARDÈRE !

Alors, nous le disons très clairement : si ce projet de délibération est maintenu et voté en l'état, c'en est fini de la crédibilité du discours tenu notamment par le Maire de Paris il y a moins d'une semaine au Sommet des Villes sur le fait qu'il était temps d'agir en matière de lutte contre le dérèglement climatique !

Soit nous agissons quand nous en avons les moyens et, réellement, nous changeons les choses, soit nous y renonçons, mais ne nous faites pas croire qu'on va faire le Plan Climat dans ces conditions !

Nous demandons très clairement le retrait de ce projet de délibération, qu'il y ait à nouveau des discussions avec M. LAGARDÈRE pour lui imposer, car nous en avons les moyens, de fait, de changer son point de vue, soit nous voterons évidemment contre ce projet de délibération, mais nous saurons à ce moment-là ce que le discours de certains implique en matière d'acte.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - La société "Lagardère Paris Racing Ressources" s'était engagée, au moment de l'attribution de la concession de la Croix-Catelan, à faire de ce site un exemple de développement durable. Dans le cadre de la réhabilitation du club-house, qui retient des critères d'amélioration des conditions de sécurité et d'accessibilité, il n'est fait aucune référence aux normes environnementales du Plan Climat.

Nous souhaiterions donc que l'autorisation de la demande de permis de construire soit clairement soumise aux engagements de développement durable et de mise en conformité avec le Plan Climat.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - En ce qui concerne l'intervention de notre ami CONTASSOT, franchement, je ne me suis jamais couché devant LAGARDÈRE et je ne crois pas que cela viendra !

Le problème n'est pas là. Le problème est de revenir aux réalités.

Or, quelles sont les réalités ? C'est que la convention d'occupation du domaine public, comme je l'ai dit la dernière fois, du site de la Croix-Catelan a été octroyée au groupe "Lagardère" et a été signée en 2006, soit avant l'adoption du Plan Climat.

Vous parliez de la charte des bois de 2003-2004, mais quand on regarde l'aménagement de la Croix-Catelan et notamment tout ce qui est l'aspect paysagé, pour une grande part, cela respecte la charte des bois.

Ce qui est en cause ici, ce sont des travaux concernant le club-house. Ceux-ci sont exclusivement destinés à des mises aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité. Il est donc important aussi de rappeler qu'en annexe de la convention de la Croix-Catelan figure un programme pluriannuel d'investissement et celui-ci prévoit que les travaux lourds incluant les objectifs de développement durable sont prévus pour 2010 et 2011.

C'est à partir de là que, évidemment, comme je l'ai dit et comme je l'ai proposé dans le vœu voté au dernier Conseil de Paris, nous demanderons au groupe "Lagardère" de respecter l'ensemble des objectifs qui figurent dans la charte des bois. A partir de la charte des bois et de la convention, nous agirons pour faire en sorte que ce soit respecté.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il y a un vœu n° 40.

Monsieur VUILLERMOZ ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Pour le vœu n° 40, je demande soit son retrait soit son rejet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pour le vœu n° 40, que faites-vous ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Très rapidement, il s'agit d'être cohérent avec le vœu du mois précédent où nous n'avions pas participé au vote. Il s'agit aujourd'hui visiblement du même vœu que celui qui avait été présenté par "Les Verts". Nous sommes de l'avis de l'Exécutif, à savoir qu'aujourd'hui cette procédure n'est pas applicable en l'état et que, visiblement, certaines personnes en font une querelle personnelle avec le groupe "Lagardère" qui ne nous concerne pas. Donc, NPPV !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le groupe Centre et Indépendants retire-t-il son vœu ?

Mme Fabienne GASNIER. - On va le retirer.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 379.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DJS 379).

2009, DPA 176 - Approbation du principe et des modalités de consultation en marchés séparés de travaux et de fouilles archéologiques dans le cadre de l'opération de réhabilitation du Carreau du Temple (3e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPA 176 relatif à l'approbation du principe et des modalités de consultation en marchés séparés de travaux et de fouilles archéologiques dans le cadre de l'opération de réhabilitation du Carreau du Temple.

La parole est à M. GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens à la demande de ma collègue Martine WEILL-RAYNAL, conseillère du 3e arrondissement, qui s'inquiète très fortement sur le devenir du chantier du Carreau du Temple qui va apparemment être un des grands chantiers de la mandature dans le 3e.

D'ailleurs, ce projet de transformation avait déjà été lancé lors de la précédente mandature et vous aviez déjà annoncé sa livraison en 2008. Nous verrons bien ce qu'il en sera.

Ce bâtiment du 3e arrondissement est emblématique et, vu l'état dans lequel il se trouve, il a sérieusement besoin d'une réhabilitation. Mais malgré les référendums populaires que vous aviez lancés sur la base de volontariat, nous persistons à penser que le projet que vous avez élaboré pour le Carreau du Temple est trop long, trop coûteux et va générer trop de nuisances pendant trop longtemps pour les riverains. En particulier, vous allez creuser un sous-sol qui ne nous semble pas opportun dans ce quartier historique et densément peuplé, avec peut-être des surprises archéologiques qui vont retarder encore le chantier et une gêne accrue liée au bruit, aux gravats, qui va être supportée encore par tous les riverains.

Trop long : vous aviez annoncé une fin de travaux en 2008, nous sommes en 2009 et ils ne commenceront qu'en septembre. Certains commerçants avaient loué ou acheté des boutiques autour du Carreau dans l'optique de vos prévisions ; une partie a fait faillite ou fermé boutique parce que vous n'avez pas tenu vos promesses.

Maintenant, vous parlez de 2013. Si la durée des travaux est respectée, quand on voit l'ampleur du chantier prévu et le retard pris par la Gaîté Lyrique, on peut douter du respect de cette échéance. Et même si elle était respectée, cinq ans de travaux, de camions, de bruit, de gravats et de poussière, c'est déjà insupportable pour les riverains.

La dernière réunion publique organisée sur ce sujet a permis d'entendre les inquiétudes des riverains quant à leur qualité de vie pendant les travaux. Les habitants pourraient cependant supporter de tels travaux s'il s'agissait d'un chantier du siècle pour Paris. En réalité, nous avons besoin dans le 3e arrondissement d'un bel équipement de proximité pour permettre aux familles, aux enfants, aux personnes âgées de faire du sport, d'avoir des activités culturelles ou autres.

Or, pour cela, il n'y a aucune raison de créer un sous-sol. Les 4.000 mètres carrés de surface nous semblent suffisants, d'autant qu'il est possible, à l'instar de ce qui se fait dans le 4e, à l'Espace des Blancs Manteaux, de créer éventuellement des mezzanines.

Il s'agit d'un équipement de proximité qui doit être à la disposition des habitants. En faire un lieu pour attirer des visiteurs de tout Paris me semble d'autant plus difficile qu'il est quasiment impossible de se garer dans ce quartier en l'absence de parking.

Quant à l'auditorium, nous avons le sentiment qu'il fait double emploi avec la Bourse du travail qui vient d'être rénovée et qui pourrait être utilisée dans ce sens.

La Mairie a financé en partie l'annexe de la Bourse du travail rue Charlot qui possède déjà un auditorium. Il est vrai qu'elle est occupée depuis des mois par les sans-papiers.

Enfin, les ateliers de répétition de musique vont aussi être créés à la Gaîté Lyrique et en fonction de l'usage qui sera fait, des locaux pourront être mis à la disposition des habitants.

Outre le bruit, les nuisances, le déplacement des activités sportives des enfants pendant plusieurs années, nous évoquons enfin la question du coût. Au départ, le projet coûtait 30 millions d'euros ; aujourd'hui, il en coûte le double avant que le premier coup de pioche ait été donné. Vous savez que cela ne s'arrêtera pas là. Alors, vous augmentez les impôts locaux. Il me semble inadmissible de jeter l'argent du contribuable parisien par les fenêtres.

Enfin, et je conclurai par une question : où en est l'indemnisation des marchands du Carreau du Temple qui, semble-t-il, pose problème ?

Pour toutes ces raisons, le groupe U.M.P. s'abstiendra sur ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole à Jean VUILLERMOZ et aussi à Christophe GIRARD, parce qu'il y a un volet culturel.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Franchement, je ne crois pas qu'il y ait trop d'équipements sportifs et culturels dans Paris et notamment dans le Centre de Paris. Quand on peut occuper une halle comme celle-là qui, jusqu'à maintenant, était sous-occupée, je crois qu'il faut faire les choses vraiment de bonne façon et ne pas avoir de retenue par rapport aux travaux à réaliser.

Il est évident qu'à chaque fois qu'il y a une restructuration d'un équipement comme celui-là ou qu'il y a des travaux dans Paris pour quelque cause que ce soit, il y a forcément des déconvenues pour les riverains. En général, maintenant, les déconvenues sont les moins importantes possible et les entreprises travaillent dans des conditions qui permettent de minimiser les nuisances pour les riverains.

Cela dit, je veux rappeler en deux mots ce qui s'est passé sur cette halle. Je rappelle qu'une consultation locale a été menée par le Maire du 3e arrondissement ; je crois que c'est une très bonne chose.

Je me souviens que mon collègue Philippe STIERLIN, qui était élu à la culture dans cet arrondissement, a largement contribué à faire en sorte que cette consultation se développe de bonne façon. L'objectif était évidemment de déterminer avec la population le programme le mieux adapté aux besoins locaux.

Ce qui est proposé aujourd'hui dépend pour une grande part de cette consultation. Il faut rappeler qu'à la suite de ces réunions avec les riverains du 3e arrondissement, trois programmes d'activité ont été retenus : un programme à dominante sportive, un programme à dominante culturelle, un programme mixte et c'est le programme mixte qui a été retenu.

Le programme retenu suite à la concertation organisée par la mairie du 3e est le suivant, je le rappelle : sont prévus un gymnase, une salle d'E.P.S., un dojo, une salle de musculation, une salle de spectacle, un studio de répétition musicale, une salle de danse et une halle en accès libre. Je ne crois pas que cela fera concurrence à la Bourse du travail, parce que celle de la Bourse du travail est quand même largement destinée aux organisations syndicales et aux associations de Paris et non pas seulement aux habitants du 3e arrondissement.

Je rappelle aussi le calendrier de procédure. Je ne vois pas comment les travaux auraient pu commencer dès maintenant, puisque le Conseil de Paris a délibéré en 2007 et a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre qui est attribué au groupe "Studio Milou", la demande de permis de construire et de démolir a été déposée le 8 décembre 2008, ce qui nous conduit forcément à la date du 8 juin 2009 au plus tard pour l'obtention des autorisations administratives.

A partir de septembre 2009, les travaux de curage et de démolition intérieure devraient être entrepris. C'est donc au premier trimestre 2010 que les travaux de réhabilitation et d'extension des surfaces dans la halle seront engagés, ce qui devrait nous amener, forcément, à une livraison au deuxième trimestre 2013.

Je veux redire qu'il est vrai que le coût de cette opération est élevé, mais il me semble que dans le cadre des arrondissements centraux, il est nécessaire et urgent de développer aussi bien l'activité sportive que culturelle.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Christophe GIRARD, voulez-vous ajouter un petit point ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Un gros point !

Monsieur GIANNESINI, je vous ai connu plus subtil quand vous siégez au Conseil d'administration du 104 et sur la façon dont ce type de lieu se construit, s'anime et s'organise.

C'est une bonne décision que la Gaîté Lyrique ouvre avec du retard et je ne vais pas vous faire un historique du flop historique et coûteux que fut la Gaîté Lyrique quand ce fut une planète magique.

Je vous dis simplement qu'à partir du moment où la Ville de Paris, qui avait du retard pour les arts numériques et la création numérique, prend la décision, conformément à son programme de mandature 2001-2008, d'ouvrir un théâtre consacré à la création numérique, alors que des villes comme Berlin, Tokyo et d'autres villes dans le monde sont déjà en avance, on se réjouit que Paris soit dans cette course pour le numérique et la création numérique.

Ensuite, lorsqu'il s'agit d'un bâtiment qui se trouve entre des immeubles d'habitation, il vaut mieux que les services de la Ville, l'architecte, les sociétés qui construisent prennent le temps de s'assurer que l'isolation sera totale, quitte à ce que le chantier prenne du retard pour qu'on puisse ensuite ouvrir dans des conditions sereines !

La Gaîté Lyrique ouvrira fin 2010 ; c'est un retard assumé volontaire. Pierre AIDENBAUM, dans ces réunions publiques auxquelles je participe parfois, explique et les habitants sont absolument ravis de savoir qu'on mène un chantier dans le respect des habitants et du voisinage.

Ne faisons pas de polémique politicienne sur un dossier qui a une histoire plutôt embarrassante et pour laquelle la Ville de Paris va pouvoir s'enorgueillir d'avoir, dans le domaine de la création numérique, un lieu de référence qui sera très fréquenté et surtout, à une époque où on est en pleine crise, où on a le sentiment qu'il n'y aura pas de nouveaux chantiers, qu'il n'y aura pas de projet, je crois que cette Gaîté Lyrique arrivera à point nommé à un moment où on aura en effet besoin de rêver, besoin d'innover, tout comme d'ailleurs la grande salle symphonique à La Villette que la Ville a initiée et que l'Etat, également, va financer.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 176.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPA 176).

Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Mmes Géraldine POIRault-GAUVIN, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les membres du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'ouverture au public du court de tennis n° 3 du stade Mourlon (15e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux n° 41 déposé par l'U.M.P.P.A. et 41 bis déposé par l'Exécutif qui ont trait à l'ouverture au public du court de tennis n° 3 du stade Mourlon dans le 15e.

La parole est à Mme POIRault-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Au lendemain de la finale de Roland Garros, permettez-moi, mes chers collègues, de mettre en lumière la situation de ce court de tennis Mourlon dans le 15^e arrondissement.

Je suis certaine qu'il y a dans le 15^e beaucoup de futurs Roger FEDERER, Pete SEMPRAS, Yannick NOAH, mais voilà, leur talent ne peut pas s'exprimer parce que ce court est occupé depuis neuf ans par des matériaux de chantier.

Il a d'abord été neutralisé par la dégradation de l'ex-Flat Hôtel à la suite de la tempête de décembre 1999 et, il y a encore quelque temps, par des algéco pour la rénovation de la tour Pierre&Vacances.

Ce court vient d'être récemment libéré sans être rénové.

La mairie du 15^e vient d'apprendre, incidemment, par l'antenne locale de la DJS que ce même court serait prochainement neutralisé par les emprises de chantier du nouveau Beaugrenelle, le nouveau futur centre commercial de l'Ouest du 15^e. Pouvez-vous nous confirmer cette information ?

En tout cas, cette situation est anormale à plusieurs titres. D'une part, s'agissant d'un équipement transféré, il n'est pas acceptable que ces occupations fassent l'objet de conventions sans que la mairie du 15^e soit associée. D'autre part, les entreprises utilisatrices doivent impérativement financer la remise en état de cet équipement qu'elles dégradent pour que dans quelques années, les graines de champions qui ne manquent pas dans le 15^e puissent espérer soulever les trophées du grand chelem. Avec le maire du 15^e, Philippe GOUJON et mes collègues du groupe U.M.P.P.A., nous demandons d'une part de prescrire et de financer la remise en état de ce court de tennis n° 3 Mourlon, afin de permettre sa mise à disposition au public dans les meilleurs délais, d'autre part, et c'est important, de ne plus autoriser à l'avenir les entreprises à installer des emprises de chantier sur des équipements sportifs, qui sont nécessaires aux habitants du 15^e arrondissement.

Je vous remercie.

Je vous dirai ce que je pense du vœu bis après.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame, de l'information que vous nous avez donnée sur la pépinière de champions dans le 15^e arrondissement. Je l'ignore.

Je donne la parole à Jean VUILLERMOZ qui en dira peut-être plus.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je suis un peu surpris du ton et de l'intervention, parce que franchement avec ce qui a été fait la semaine passée sur le parvis de l'Hôtel de Ville en totale coordination avec la Fédération française de tennis...

.. Quand vous faites une promotion aussi importante pour le tennis dans Paris et étant donné, vous le savez pertinemment, les investissements réalisés sur toute la mandature précédente et sur cette mandature-ci pour la rénovation des courts de tennis dans tous vos arrondissements, notamment dans le 15^e, les subventions accordées aux clubs de tennis, et l'aide qui est accordée à la Ligue de tennis de Paris, je crois tout de même que le petit événement que vous venez de dénoncer, c'est-à-dire le fait qu'un court de tennis, le n° 3 Mourlon a été utilisé pour mettre des cabanes de chantier dans le cadre du chantier de Beaugrenelle, je trouve que c'est un peu excessif.

C'est un peu excessif, d'autant que vous savez bien que ce court sera remis en état à partir de juillet prochain.

Si jamais il fallait que la S.E.M. "Paris Seine" - je le dis au Maire d'arrondissement qui est présent et qui ne m'écoute pas - utilise à nouveau ce court de tennis, de toute façon c'est la mairie du 15^e arrondissement qui interviendra et qui donnera ou non son accord. Il ne s'agit pas d'imposer quoi que ce soit dans la suite des choses. En tout état de cause, s'il y avait utilisation, la remise en état serait à la charge de la S.E.M. "Paris Seine".

Je me demande, dans le contexte qui est celui de la dalle, où il sera possible d'installer les bungalows pour faire en sorte que le personnel puisse travailler convenablement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous avez déposé un vœu de l'Exécutif ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Oui.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord. Il y a un vœu de l'Exécutif. Est-ce que vous maintenez votre vœu, Madame ?

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Le vœu ne répond qu'à une partie de notre satisfaction, qu'à une partie de notre vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Que faites-vous ?

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Pour l'avenir, nous ne voulons pas que les équipements sportifs soient occupés par les emprises de chantier. La dalle du front de Seine est suffisamment grande. Surtout les destructions actuelles pour le centre commercial laissent suffisamment de place pour l'installation d'Algeco.

Je propose au groupe que l'on s'abstienne sur le vœu de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame, la question est : est-ce que vous maintenez votre vœu ou pas ? Vous me répondez gentiment.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Oui, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A., assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 178).

Vœu déposé par MM. Jean-Baptiste MENGUY, Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'inscription au budget supplémentaire 2009 de la Ville de Paris du financement de la rénovation du terrain multisports au square Calmette.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 42 dans le fascicule déposé par le groupe U.M.P.P.A. qui est relatif à l'inscription au budget complémentaire 2009 du financement de la rénovation du terrain multisports au square Calmette.

La parole est à Jean-Baptiste MENGUY pour une minute.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a quelques semaines, nous avons inauguré avec vous, Monsieur VUILLERMOZ, le mini terrain de basket situé aux Périchaux au droit du boulevard Lefebvre. Evidemment vous avez pu vous rendre compte de la nécessité d'avoir un complément à cet équipement. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR et l'ensemble de la majorité du 15e nous appelons cet équipement de nos vœux, pour qu'il soit installé avec ambition et qualité de l'autre côté du boulevard, sur le square Calmette.

C'est du bon sens que ces deux équipements se répondent. C'est aussi un gage de rénovation d'un terrain en mauvais état. Vous conviendrez que pour une bonne pratique sportive pour les jeunes de ce quartier et au-delà, il faut y mettre les moyens et avoir de l'ambition pour les équipements publics que nous pouvons apporter aux habitants du 15e arrondissement.

C'est la raison pour laquelle, au-delà des déclarations d'intention, nous vous demandons par ce vœu de prendre un engagement ferme - j'en terminerai par là, Monsieur le Maire - pour que ce projet dans le square Calmette soit inscrit au prochain budget supplémentaire 2009, à hauteur de 500.000 euros.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

La parole est à Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je ne peux que me réjouir avec ma collègue Anne HIDALGO de l'intérêt porté par la mairie du 15e arrondissement sur l'aménagement du square Calmette.

Evidemment, de par sa localisation et son importance, ce square se doit en effet d'accueillir un terrain multisports de qualité, qui répondra forcément à l'attente des adolescents et du quartier. Il viendra, comme cela a été dit, compléter le T.E.P. Périchaux que nous venons d'inaugurer ensemble.

Il s'agit d'ailleurs d'un objectif prioritaire de cette mandature et je ne peux que me réjouir de votre attention sur ce projet. Cependant, je regrette que cette attention particulière n'ait pas trouvé de traduction prioritaire lors de la réunion de programmation des investissements localisés, qui s'est tenue en avril dernier concernant les équipements sportifs.

En effet, le square Calmette, je suis désolé, ne figure pas dans vos priorités, qu'il s'agisse de 2009 ou de 2010. C'est un petit problème. Vous demandez que 500.000 euros soient inscrits au B.S. 2009 pour financer cette réalisation. Dois-je vous rappeler que la séance du débat budgétaire aura lieu en juillet prochain ? Je prends acte de votre souhait mais je vous suggère d'attendre la séance de juillet prochain, qui permettra de débattre de ce point avec toutes les données budgétaires en main, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu pour cette séance, sinon j'appellerai à voter contre et ce serait dommage. Soit vous retirez votre vœu, soit j'appelle à voter contre mais nous pourrions en parler lors de la séance budgétaire de juillet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, le vœu n° 42 est-il retiré ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, qui peut le plus peut le moins. A partir du moment où vous nous donnez rendez-vous dans un mois, nous maintenons le vœu et prenons acte dès aujourd'hui, et nous continuerons la discussion concrètement le mois prochain. Mais je crois qu'il faut d'ores et déjà prendre des décisions concrètes et qui vont dans le bon sens.

Nous maintenons le vœu, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'expérimentation de la baisse des seuils d'exposition aux ondes électromagnétiques.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous indique que le vœu référencé n° 43 dans le fascicule est retiré de l'ordre du jour.

2009, DASCO 96 - Subvention à l'association "Vivement l'Ecole" (17e) pour son action en faveur de l'intégration scolaire d'enfants autistes - Montant : 13.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 96 relatif à une subvention à l'association "Vivement l'école" dans le 17e arrondissement pour son action en faveur de l'intégration scolaire d'enfants autistes. Montant : 13.000 euros.

La parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est tout à l'honneur de l'association "Vivement l'école" que de s'occuper de l'intégration en milieu scolaire d'enfants atteints de troubles autistiques. C'est en effet une association créée depuis 2002 qui lutte courageusement avec des moyens limités pour permettre à une quinzaine d'enfants de parfaire leur intégration, soit en soutenant des auxiliaires de vie, soit en permettant leur intégration directement au sein de l'école.

C'est tout à l'honneur de notre Municipalité, quasiment en dehors de son cadre de compétence, de soutenir cette association devant la faiblesse des aides que l'État octroie à cette association. C'est donc un honneur pour moi et pour notre groupe de demander de voter favorablement l'octroi de cette subvention de 13.000 euros à l'association "Vivement l'école".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, au nom de la 6e Commission. - On a parlé école, on a parlé autisme, et là, on parle autisme à l'école : la boucle est bouclée.

L'association fait un travail remarquable. Il est extrêmement important pour ces enfants accueillis en milieu ordinaire de pouvoir participer à la vie d'une école de quartier.

Malgré tout, ils ont besoin d'AVS, d'auxiliaires de vie scolaire. Cela ne peut pas se faire totalement simplement, l'intégration autonome venant dans un second temps, et pas toujours. Je vous remercie d'avoir apporté votre soutien à ce projet de délibération dont j'espère qu'il se généralisera, non pas parce que la Ville de Paris apportera de plus en plus souvent son soutien à ce type d'action, mais parce que j'espère que nous verrons s'ouvrir les écoles aux enfants en situation de handicap, quel que soit le type de handicap, et que nous réussirons à avoir des écoles totalement accessibles pour tous les enfants.

Merci de votre soutien et moi aussi, j'appelle à voter ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 96.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASCO 96).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux modalités d'intervention de l'A.P.U.R. au sein de l'Atelier International du Grand Paris(s).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 44 dans le fascicule déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux modalités d'intervention de l'A.P.U.R. au sein de l'Atelier International du Grand Paris(s).

Concernant le vœu n° 44, la parole est à Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Vous savez que dans le discours du Président de la République sur le Grand Paris, le 29 avril dernier, il a été annoncé la création d'un Atelier International du Grand Paris. Ce dernier doit s'appuyer sur deux structures bien connues, d'abord l'A.P.U.R. et l'I.A.U.R.I.F., l'institut d'urbanisme du conseil régional.

Evidemment, cet Atelier International pour le Grand Paris a pour vocation de prolonger l'action et le travail qu'ont mené les dix équipes d'architectes sur l'élaboration d'un nouveau Grand Paris.

Nous souhaiterions, par ce vœu, premièrement que l'Exécutif nous précise les modalités d'intervention de l'A.P.U.R. et, deuxièmement, que nous soyons informés régulièrement de ces travaux sur l'Atelier International du Grand Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je remercie M. DUBUS de sa question.

On peut se féliciter de la place que l'A.P.U.R. a su occuper dans la consultation sur le Grand Paris de l'agglomération parisienne. Il est vrai que c'est le fruit du travail de tous les salariés de l'A.P.U.R. et je voudrais qu'on leur rende hommage, sous la conduite de Francis ROL-TANGUY, qui dirige cet atelier parisien d'urbanisme. Nous pouvons les remercier de leur implication et de la qualité de leur prestation.

Un autre élément de satisfaction, c'est que l'A.P.U.R. a été en capacité de publier très vite une petite synthèse du Grand Paris qui est d'ailleurs en vente et que l'on trouve partout, qui a vraiment permis de démocratiser la consultation des architectes et des urbanistes à laquelle la Ville de Paris a pris part puisque Pierre MANSAT et moi-même avons fait partie de cette consultation tout du long.

On peut aussi se féliciter que dans le discours du Président de la République le 29 avril dernier, ce dernier ait mentionné l'A.P.U.R. comme un des éléments moteurs, structurant, du futur Atelier International du Grand Paris.

Pour l'instant, nous n'avons pas beaucoup d'autres informations. Nous sommes conviés à une première réunion - Pierre MANSAT et moi-même représenterons la Ville - de l'ancien comité de pilotage de la Consultation internationale qui devient une sorte de comité de pilotage de l'Atelier international.

On verra quelle implication est souhaitée, tant pour l'A.P.U.R. que pour la Ville. Nous avons été, je crois, pendant toute la phase avant le 29 avril, très présents et très constructifs. Cela a d'ailleurs été reconnu par l'ensemble de ceux qui ont participé à cette consultation internationale. Nous avons toujours été très vigilants sur le respect des élus, de ce que nous représentons en tant qu'adjoints au Maire de Paris représentant les Parisiens dans cette consultation internationale.

Chaque fois qu'il a d'ailleurs fallu le dire publiquement, soit devant les architectes, soit devant un public plus large, nous l'avons fait et cela a été nécessaire à certaines occasions. Nous serons dans la même exigence. En tout cas, puisque nous avons été à plusieurs reprises sollicités, notamment par le conseiller de l'Élysée qui suit ces sujets, nous lui avons fait part de notre état d'esprit constructif, mais vigilant, comme cela a été le cas avant le 29 avril.

Pour ce qui est du rôle de l'A.P.U.R., on pourra vous en dire un peu plus après le 15 juin, puisque nous n'avons pas d'autres éléments précis pour l'instant. Je vous demanderai de retirer ce vœu parce qu'il est prématuré pour ce qui concerne les modalités de l'intervention de l'A.P.U.R. mais bien sûr, en ce qui concerne l'information sur le rôle de l'A.P.U.R., au Conseil d'administration duquel vous participez, cette information sera donnée régulièrement.

Je m'engage aussi à ce que, avec Pierre MANSAT, on puisse revenir régulièrement devant le Conseil de Paris pour faire part, non seulement de l'implication de l'A.P.U.R., mais tout simplement de l'implication de la Ville, le cas échéant, dans l'Atelier International. Je vous demanderai un retrait, ou je serai amenée à demander que l'on vote contre votre vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur DUBUS ?

M. Jérôme DUBUS. - Donc, retrait, mais avec engagement de votre part de nous informer régulièrement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est ce que j'ai compris aussi. Je témoigne.

Il est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'attribution de la dénomination "Louis Aragon" à une rue parisienne.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 45 dans le fascicule déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à l'attribution de la dénomination "Louis Aragon" à une rue parisienne.

La parole est à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je rappelle que lors de la séance des 1er et 2 mars 2004, Nicole BORVO, conseillère de Paris, avait déjà proposé qu'une rue de Paris porte le nom de Louis Aragon.

Je ne vais pas vous rappeler l'importance de Louis Aragon. Je pense que c'est un immense poète et écrivain.

Le vœu avait été adopté à l'époque et depuis, il est resté lettre morte. Le groupe Communiste a été saisi par un comité de parrainage dont je vais vous lire quelques noms : Raymond AUBRAC, Ariane ASCARIDE, Jean D'ORMESSON, Jean-Marie ROY, Robert SABATIER, Gilles PERRAULT, Robert GUÉDIGUIAN, Edmonde CHARLE-ROUX, Emmanuelle BÉART, Jean-Philippe SMET, Michel GALABRU - ce matin même - Ian BROSSAT, Agnès VARDA... Enfin, vous avez la liste.

Je rappelle que nous sommes une des rares villes en Europe à ne pas avoir le nom de Louis Aragon dans notre Capitale alors que M. Aragon est non seulement un grand intellectuel français mais aussi un grand résistant. Il faut absolument réparer ce manque.

Je vous demande avec beaucoup de solennité que le Conseil de Paris émette le vœu que tout soit mis en œuvre pour que dans des délais brefs, il y ait une rue Louis Aragon, conformément, non seulement à la demande de notre groupe, mais aussi de ce comité de parrainage prestigieux.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Devant de telles personnalités, Anne HIDALGO va réparer !

Vous avez la parole, Madame la Première adjointe !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas revenir non plus sur ce que nous inspire le nom de Louis Aragon et le fait qu'il fait vraiment partie du patrimoine culturel et peut-être même personnel, de chacun d'entre nous. Je ne connais pas aujourd'hui quelqu'un qui n'ait pas un rapport personnel avec cette écriture et ce que nous a inspiré Louis Aragon.

Bien sûr qu'on ne peut qu'émettre un avis favorable au vœu qui vient d'être présenté par le groupe Communiste.

Néanmoins, je voudrais rappeler qu'il existe une allée Louis Aragon au cœur de Paris. Elle traverse le jardin des Halles, elle relie la rue des Bergers à la rue Coquillière. C'est vrai que c'est une allée un peu confidentielle ; on peut d'ailleurs supposer que dans les travaux d'embellissement du jardin des Halles, elle sera un peu plus mise en lumière. Mais, pour autant, je crois qu'il est extrêmement important de regarder comment notre Ville peut honorer beaucoup mieux encore la mémoire de Louis Aragon.

Je suis tout à fait disposée à faire ce travail avec Catherine VIEU-CHARIER, avec l'ensemble des élus qui ont proposé ce vœu et avec ce prestigieux comité de soutien.

J'é mets donc un avis favorable et je suggère que nous nous rencontrions assez vite pour regarder les différentes possibilités d'honorer le nom de Louis Aragon à Paris.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Cela dit, aux Halles, il est en bonne compagnie, parce qu'il y a Saint John Perse, Jules Supervielle et René Cassin ! Mais on trouvera d'autres choses, j'imagine, d'après ce que m'a dit Mme HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 179).

2009, DLH 24 - Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble communal situé 6, rue Saint-Maur (11e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 24 relatif à la location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble communal situé 6, rue Saint-Maur dans le 11e.

La parole est à M. Thierry COUDERT.

M. Thierry COUDERT. - Je voulais prendre la parole pour poser une question sur l'avenir de l'occupation de ce bâtiment. J'étais intervenu il y a un certain nombre de mois avec quelques collègues du groupe U.M.P. pour éviter l'expulsion du collectif d'artistes "La petite Rockette" qui non seulement mène des activités culturelles dans ce bâtiment mais en plus joue le rôle d'une sorte de centre socioculturel de fait dans le quartier. Il nous paraît important que des garanties puissent être données pour que cette activité perdure.

Je voudrais savoir exactement ce qui se profile en ce qui concerne l'avenir de ce collectif d'artistes dont nous soutenons l'activité.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Il se profile une évolution, puisque l'adresse mentionnée est destinée à la réalisation d'une structure sociale.

Néanmoins, bien évidemment, compte tenu du rôle majeur de l'implantation de ce collectif dans ce secteur, nous regardons avec intérêt avec la mairie du 11e le transfert potentiel des personnes dans des sites au cœur du 11e pour continuer à mener leur travail en lien avec la population et créer une animation artistique, eux-mêmes ayant un rôle majeur.

Tout ceci se passe, me semble-t-il, dans une ambiance tout à fait correcte de consensus, y compris avec les personnes concernées qui savent qu'elles devront déménager à terme vers un autre site. Nous ne remettons donc pas en cause, et vous le comprendrez, la nécessité de faire une résidence sociale sur le site.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DLH 24).

2009, DLH 106 - Communication au Conseil de Paris relative à la charte des mutations des bailleurs parisiens.

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'application des surloyers dans le parc social.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 106 sur lequel le groupe Communiste et élus Parti de Gauche a déposé un vœu n° 46 et l'Exécutif le vœu n° 46 bis : communication au Conseil de Paris relative à la charte des mutations des bailleurs parisiens.

Je donne la parole à Mme BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Oui, Monsieur le Maire.

Le logement a toujours été la priorité de notre majorité et la mise en place de cette charte montre une nouvelle fois l'attention que nous portons au problème concret que rencontrent les locataires et notre volonté de rechercher les meilleures solutions possibles.

Nous le savons, la Ville de Paris manque parfois de grands logements sociaux pour des familles avec de nombreux enfants. Ces familles, occupant des logements ne correspondant pas au nombre de pièces auxquels elles devraient avoir droit et qui devraient leur être attribués, se voient souvent, en conséquence, supprimer leur A.P.L.

En même temps, les locataires anciens restent, pour des raisons financières, dans des appartements devenus trop grands au vu de l'évolution de leur famille et du départ de leurs enfants. Ces mêmes locataires accepteraient volontiers un logement plus adapté à leur situation familiale et, bien souvent, ils ne le font pas pour des raisons financières, contraints par un règlement inadéquat.

D'ailleurs, en juillet 2008, j'avais, au nom du groupe M.R.C., déposé un vœu pour souhaiter que l'ensemble des bailleurs sociaux prennent toutes dispositions afin que des mesures financières permettent aux locataires qui émettaient le souhait de changer d'appartement, en fonction de l'évolution de leur situation familiale, de le faire sans subir l'augmentation de loyer d'un entrant dans le logement social et sans avoir à fournir une nouvelle caution. Si cela semblait évident, ces mesures n'étaient pas forcément appliquées dans la réalité.

Aussi, nous nous félicitons de cette charte claire qui favorise ces échanges grâce à des critères fixés dès le départ qui facilitent les procédures.

De plus, la Municipalité va plus loin en proposant de prendre en compte les demandes motivées par un rapprochement géographique d'un centre de soins ou d'un membre de la famille. C'est essentiel pour les personnes âgées qui, au-delà des questions financières, ont des difficultés à se résoudre à quitter leur lieu de vie où, pendant de nombreuses années, elles ont tissé des liens de convivialité, pour un autre dans lequel elles se sentent plus isolées.

Il s'agira aussi d'étudier les demandes motivées par un rapprochement du lieu de travail, élément essentiel pour les personnes élevant seul leurs enfants et qui doivent les déposer à l'école avant quelquefois de traverser tout Paris pour aller travailler, sans parler de ceux qui occupent un emploi en banlieue.

La Ville fait des efforts, les bailleurs doivent en faire aussi.

Il est difficile de dire à quelqu'un qui attend un logement depuis des années et qui a repéré des logements vides qu'il est quasiment impossible pour elle de bénéficier d'une attribution puisque ces mêmes logements ne font pas partie du même contingent que celui qu'elle occupe. L'élargissement des possibilités de mutation, faisant appel à l'ensemble des contingents, devient indispensable. Il est évident qu'il faudra trouver une solution avec les bailleurs signataires de cette charte pour rechercher une procédure équitable qui permettrait de faciliter l'offre de logement social qui fait défaut.

Pour le moment, cette charte est une avancée notable qui correspond à un vrai besoin.

Les élus du groupe M.R.C. s'en félicitent et je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaitais dans mon intervention attirer toute votre attention sur ce projet de délibération dont l'objet est la charte des mutations des bailleurs parisiens.

Il concrétise un engagement du Maire pris dans sa communication sur le logement du 21 avril 2008.

En effet, avec 116.000 demandeurs d'un logement H.L.M., dont 91.000 Parisiens, au 31 décembre 2008, l'ampleur de la demande de logements sociaux à Paris se maintient à un niveau élevé, malgré la forte croissance du parc social. Parmi ces demandeurs, 24.000, soit plus de 1 sur 5, sont déjà locataires d'un logement géré par un bailleur social et sollicitent donc une mutation vers un autre logement social. 95 % d'entre eux demandent, bien évidemment, un logement plus grand.

Ce projet de délibération s'inscrit dans la continuité des initiatives prises par la Ville et les bailleurs depuis 2002 :

- mobilisation du contingent de logements dont la Ville dispose auprès de bailleurs sociaux et intensification de l'action dans le traitement des demandes de mutation. Ainsi, ce ne sont pas moins de 746 logements qui ont été affectés aux mutations en 2008 sur les 4.327 relogements attribués sur le contingent municipal à Paris, c'est-à-dire 17,2 % ;

- mutualisation inédite des contingents de l'Etat et de la Ville au profit des mutations au sein du parc social, identification et traitement systématique des demandes des locataires de logement qui souhaitent aménager dans des logements plus petits, avec des mesures spécifiques, notamment à "Paris Habitat", R.I.V.P., S.I.E.M.P. et S.J.M. Cette méthode porte ses fruits et améliore la rotation des grands logements sociaux.

Aujourd'hui, forte de cette expérience, la Ville de Paris souhaite aller plus loin en formalisant ses efforts et en accompagnant toutes ses démarches dans des mesures incitatives inscrites dans la présente charte.

Notre objectif est clair : les bailleurs à l'échelle du pays consacrent 20 % des logements aux mutations ; nous espérons bien à Paris atteindre cet objectif, et ce, malgré les difficultés liées à notre parc.

Oui, mes chers collègues, cette charte a pour vocation de définir les modalités de mise en œuvre concrète des dispositifs visant à accroître le nombre de mutations de logements au sein du parc social et de déterminer les critères d'examen des demandes de mutation.

Contrairement à Mme BOUTIN et à l'U.M.P., nous ne prétendons pas que les mutations suffiront à résoudre à elles seules la crise du logement. Oui, l'U.M.P. essaie aujourd'hui de résoudre la crise de l'accès au logement social en expurgant les listes des demandeurs, via l'abaissement de 10 % des plafonds de ressources.

Que pensez aussi des déclarations de Mme BOUTIN selon qui le relèvement brutal du SLS permettrait de libérer de nombreux grands appartements pour permettre l'accès au logement social des familles en attente ? C'est, bien sûr, de la démagogie, moins d'une centaine de congés à Paris ont été enregistrés à ce titre. Et encore, Mme Boutin ne pouvait sans doute pas imaginer que ses confrères parisiens déposeraient un amendement visant à préserver les plus aisés, en plafonnant les loyers additionnés aux surloyers à 20 euros par mètre carré. La Ville de Paris opère donc bien différemment et ne se contente pas de déclaration mais agit.

Les raisons pour lesquelles les mutations sont en nombre insuffisant sont bien connues. Si la charte ne résoudra pas tout, d'autres moyens d'action permettront de compléter notre efficacité. Il s'agit, là encore, de volonté. Par exemple, l'essentiel des demandes de logements de ménages, déjà logés dans le parc social, portent sur des logements plus grands, et/ou situés dans le voisinage immédiat du logement occupé.

Ce point constitue un frein incontournable à cette politique d'encouragement des mutations. En effet, le parc social parisien est composé majoritairement de petits logements et les grands logements libérés sont rares.

C'est pourquoi le Maire de Paris s'est engagé non seulement à financer 40.000 logements sociaux sous cette mandature, mais également à dédier 35 % des constructions neuves aux grands logements, T4 ou plus, dans les programmes neufs. Voici un moyen efficace pour améliorer considérablement l'offre en la matière et faciliter, entre autres, ce type de mutation.

Le développement de la politique de mutation se heurte, par ailleurs, à un obstacle majeur que représentent des contingents de réservation. Combien de fois a-t-on tous été saisis par des locataires qui constataient que le logement du voisin plus grand se libérait et qu'il conviendrait bien pour une mutation, mais que celle-ci était impossible car ce logement était réservé par un tiers autre que la Ville de Paris ?

Les mutations intercontingents sont donc un challenge très difficile en soi, qui suppose un partenariat élargi entre les réservataires, une confiance réciproque et la tenue régulière d'un bilan des apports de chacun des réservataires au dispositif.

La Ville de Paris ne peut que regretter que son partenariat avec la Préfecture de police, relativement efficace jusqu'ici, soit désormais caduc dans les faits. Cet accord bute désormais sur les contingences liées à la mise en œuvre du Dalo qui tendent à restreindre les possibilités de mutations intercontingents. Pour autant, nous ne désespérons pas d'avancer et de revenir sur ce projet.

Vous l'avez bien compris, mes chers collègues, toutes ces raisons ne sauraient nous conduire à rester les bras croisés et à attendre. C'est la raison de cette Charte des mutations qui, avec l'ensemble des bailleurs signataires, s'engage à mettre en place une politique incitative en faveur des mutations de logements dans le parc immobilier et à permettre une meilleure adéquation du logement, que le locataire soit en situation de handicap ou qu'il ait connu un changement de situation familiale ou sociale.

Tel est l'objet de cette charte qui, sans prétendre tout résoudre à elle seule, constitue un document d'appui solide pour améliorer les dispositifs existants, stimuler certains bailleurs à se doter d'une véritable politique en la matière et augmenter ainsi le nombre de mutations.

Je vous remercie et c'est pourquoi, avec mon groupe, je voterai avec plaisir ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur un sujet quand même important et plutôt, finalement, consensuel, je vais éviter de tomber dans le travers de Mme CHARNOZ de faire de la politique politicienne.

S'agissant de cette charte des mutations, cela faisait partie du projet municipal que vous aviez présenté l'année dernière, il y a environ deux mois, nous avons présenté un vœu justement pour qu'aujourd'hui, nous puissions en débattre. Donc, nous vous donnons acte que le débat a lieu parce qu'il y a, en effet, urgence, à accélérer les mutations dans le parc social parisien.

Je rappelle que le taux de rotation dans ce parc n'a jamais été aussi faible, il est de 4 %. Il a baissé de 2 % en huit ans, puisque nous étions en 2001 à 6 % et, au niveau régional, nous sommes à 6,7 %. Vous voyez que Paris est un peu en retard sur ce point.

Puisqu'il n'y a plus de fluidité dans ce parc, et qu'il y a de plus en plus de demandeurs de logement, puisque nous sommes maintenant à 120.000 à fin avril, il est évident qu'il faut accélérer les mouvements de locataires qui sont déjà installés dans le parc social. Cette charte a le mérite d'exister et nous saluons donc sa création.

Je rappelle que, dans nos permanences, quelle que soit la couleur politique des élus, quel que soit l'arrondissement, nous sommes systématiquement interpellés par des familles qui souhaitent souvent s'agrandir et qui, contraintes de rester dans le logement social puisqu'il n'y a pas d'autres alternatives à Paris, n'ont pour espoir que le bon vouloir de leur bailleur social.

La réforme territoriale de "Paris Habitat", qui avait pour objectif de déconcentrer les services pour améliorer le service aux locataires, pour être au plus près du terrain et pour améliorer la réponse à apporter aux demandes de mutations, n'a pas tout à fait rempli ses objectifs.

Je ne nie pas les efforts accomplis par "Paris Habitat", mais ils sont largement insuffisants. Trop souvent, les locataires demeurent sans réponse pendant de longs mois. Cette situation n'est pas acceptable et l'engagement pris dans cette charte de répondre sous un mois à toute demande va dans le bon sens. De même, les mesures en faveur d'une meilleure accessibilité des personnes handicapées au logement social ne peuvent être qu'approuvées.

Le troisième engagement de cette charte mérite un commentaire. Il concerne le soutien à apporter aux demandes de logements plus petits. Il s'agit tout simplement d'une transcription municipale de la loi "Mobilisation pour le logement". La charte prévoit d'ailleurs des mesures incitatives quand la loi impose un caractère obligatoire à ces mêmes mesures. Or, le texte de loi s'impose, bien évidemment, aussi, aux bailleurs sociaux parisiens. Nous verrons donc comment résoudre cela, puisque la charte est en retrait par rapport à la loi "Mobilisation pour le logement".

La loi prévoit d'ailleurs un recensement des ménages en situation de sous-occupation manifeste. Nous souhaitons, dès publication de ce recensement, une communication sur ce sujet au Conseil de Paris.

De même, pour le cinquième engagement qui prévoit une interaction des contingents des différents attributaires, j'ai entendu Mme CHARNOZ dire que cela ne fonctionnait pas, c'est faux, cela fonctionne déjà avec la Préfecture. Et on nous annonce seulement le lancement d'une réflexion avec les bailleurs sociaux, alors que nous étions en droit d'attendre la mise en place d'un vrai dispositif.

Enfin, il nous semble que cette charte, aussi intéressante soit-elle, pêche par deux absences. D'abord, rien n'est dit sur les délais parfois extrêmement longs entre le moment où le logement est attribué, à l'issue de telle ou telle commission, et le moment où le locataire entre enfin dans son logement. Dans le cadre des mutations, il eut été important d'encadrer ce délai.

La deuxième absence me paraît plus importante, elle concerne le manque d'incitation destinée à faire respecter cette charte par les bailleurs sociaux. Ceux qui seront vertueux sont logés à la même enseigne que ceux qui ne la respecteront pas. Là aussi, c'est la culture du résultat qui devrait l'emporter. Et nous savons que la Ville dispose de quelques moyens financiers ou fonciers pour encourager la vertu des bailleurs sociaux.

En conclusion, cette charte va dans le bon sens, car l'amélioration des mutations au sein du parc social parisien est une nécessité absolue. Voilà au moins un point sans polémique sur lequel nous nous rejoignons, d'autant que la loi "Mobilisation sur le logement", dite loi "BOUTIN" en a fait une exigence nationale.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Je prendrai trois minutes alors.

La politique du logement décidée par le Gouvernement, sous la responsabilité de Mme BOUTIN, constitue une grave offensive, on l'a déjà dit à plusieurs reprises ici, contre le parc de logements sociaux et l'ensemble de ses habitants. Au lieu d'attribuer au secteur du logement social les moyens d'améliorer l'offre, quantitativement mais aussi dans sa diversité sociale, le Gouvernement fait le choix de chasser brutalement les classes moyennes du parc social.

C'est en particulier le cas avec le système des surloyers, c'est précisément ce sur quoi porte notre vœu. La question de l'application des surloyers nous préoccupe vivement car elle crée des situations personnelles et familiales graves, sur lesquelles les élus de notre groupe ont été alertés dans plusieurs arrondissements.

J'ai ici à votre disposition, par exemple, le cas d'un couple qui a élevé ses deux enfants dans un 3 pièces occupé depuis 1973 et qui est sommé de s'acquitter dorénavant d'un surloyer de 1.422 euros par mois. Madame sera à la retraite dans trois mois et verra une chute importante de ces revenus. Ce couple devra nécessairement quitter le logement qu'il occupe depuis 36 ans. Où trouvera-t-il les moyens de se reloger ? Peut-on traiter de cette manière un couple âgé et le priver d'un lieu d'habitation, des souvenirs qui y sont attachés, d'une vie de quartier qu'ils ont traversé pendant des décennies ?

Au-delà de ces situations individuelles dramatiques, c'est la question plus générale de la mixité sociale qui est posée, parce qu'on voit ce qui va advenir dans ces immeubles-là, où ceux qui ont un revenu un peu plus élevé que les autres vont devoir quitter leur immeuble.

C'est la mixité sociale qui en pâtera.

C'est la raison pour laquelle nous avons présenté ce vœu rattaché et, par ce vœu, les élus du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche demandent de prendre en considération ces situations particulièrement brutales créées par les mesures récentes du Gouvernement en matière de logement social et d'engager une réflexion sur leurs conséquences, notamment au regard des critères de mixité sociale.

En outre, notre groupe demande qu'une mesure de précaution soit prise dans ce domaine, consistant à reculer d'un an l'application du décret relatif au surloyer, à l'instar d'un grand nombre de villes voisines de Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, président.

La parole est à Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Mon intervention aura donc deux parties : la partie liée directement au texte et la charte de mutation. Je remercie Mme Marinette BACHE, Mme Sandrine CHARNOZ et M. DUBUS pour leurs propos sur cette dernière initiative qui est effectivement la concrétisation d'un engagement du Maire et la formalisation de pratiques que nous avons élaborées avec l'ensemble des bailleurs sociaux parisiens au cours de ces dernières années. Oui, nous avons progressé en la matière, mais par l'objectif de satisfaire les demandes de logement du plus grand vers le plus petit. Vous le savez, dans les pratiques anciennes, il se trouvait que quelques locataires payaient plus cher dans le nouveau logement qu'avant, alors que la surface était plus petite. Nous avons mis fin à ces pratiques, bien évidemment avec l'accord des bailleurs. Nous essayons de répondre le plus rapidement possible à leur demande.

En même temps, soyons conscients des réalités, nous avons aujourd'hui, sur le territoire parisien, sur le contingent du Maire de Paris, à peu près 4.800 attributions par an, y compris 780 mutations, ce qui représente un pourcentage non négligeable très proche d'ailleurs de la moyenne nationale des bailleurs sociaux qui consacrent environ 20 % des attributions sur leur parc aux mutations ; nous sommes à 17,80 % sur le territoire parisien, alors que nous avons un taux de rotation beaucoup plus faible, qui est de 3,8 % sur le parc social alors qu'il est, au niveau national, de 9,6 %. Nous démontrons par-là notre volonté d'accélérer les demandes de mutation.

Les choses pourraient être encore améliorées si les réservataires faisaient preuve de davantage de souplesse. Il est vrai que notre partenariat avec la Préfecture, efficace jusqu'il y a peu, est désormais fragilisé car la Préfecture éprouve quelques difficultés avec l'application de la loi D.A.L.O. qui freine les mutations vers les logements plus grands.

Les choses sont plus complexes, reconnaissons-le, avec les réservataires 1 % qui voient d'un très mauvais œil le fait que la Ville, ou n'importe quel réservataire d'ailleurs, puisse venir se substituer à leur choix en tant que réservataire. Cette façon de voir les choses, vous le comprenez bien, ne facilite pas le souhait qui est le nôtre et que vous partagez.

Bien évidemment, la loi a rendu l'approche de ces situations plus coercitives. Très honnêtement, je ne sais pas si c'est une bonne chose. Je crains en effet que n'apparaissent quelques difficultés de mise en œuvre au moment de l'application réelle et stricte de cette loi, notamment pour les mutations vers un logement plus petit. Je ne doute pas, devant l'application stricte qu'en feront les bailleurs, d'un soutien évident des élus U.M.P. sur ces bancs quand ils ne manqueront pas d'être interpellés par de nombreux locataires qui se verront proposer de façon systématique un logement plus petit, ce qui, vous l'admettez, ne sera pas forcément facile à faire appliquer.

Cela étant, dans un certain nombre de cas, les choses sont aujourd'hui indécentes et il faut donc y mettre fin, mais ceci est relativement rare et vous en conviendrez avec moi.

Voilà une bonne démarche. Nous ferons un point régulier dans le bilan annuel de la Ville de Paris en matière de logement et il sera bon de vous communiquer le nombre de mutations.

La démarche des locataires voulant venir des arrondissements extérieurs vers le cœur de Paris est, vous le comprendrez également, plus problématique, dans la mesure où le nombre de logements sociaux au cœur de la Capitale est tout de même plus restreint. Ceci, là aussi, est une réalité que nous devons assumer.

En ce qui concerne l'intervention d'Ian BROSSAT sur le surloyer, deux choses.

Le surloyer ne se discute pas : c'est la loi, toute brutale puisse-t-elle être. Les bailleurs sociaux parisiens ont appliqué le premier décret du mois d'août parce qu'ils n'avaient pas d'autre possibilité que de le faire. En effet, les deux possibilités offertes par la loi pour retarder d'un an la possibilité d'appliquer le surloyer ne s'appliquaient pas à la Ville de Paris, puisque nous avions déjà un P.L.H. et n'étions pas en conventionnement global. D'ailleurs, Monsieur Ian BROSSAT, je pense que vous devriez nous féliciter que nous ne soyons pas en conventionnement global, car je vous rappelle que ce système que nous avons écarté organise la ségrégation sociale et spatiale sur le territoire parisien du montant des loyers et donc des populations en fonction de l'éloignement et du service rendu aux locataires. Avec le conventionnement global, nous aurions pu avoir au cœur de la Capitale des logements extrêmement chers et donc inaccessibles aux populations à faibles revenus. Ces populations auraient été rejetées en périphérie sur des logements à loyers de faible niveau. Nous l'avons refusé car ce n'est pas notre conception de la mixité sociale, ni la vôtre, ni, je crois, celle de nombreuses associations de locataires.

Voilà ce que je peux vous dire.

Nous avons, en revanche, proposé un vœu de l'Exécutif pour la bonne et simple raison que la réforme du surloyer se fait en deux étapes. Nous avons en effet une disposition nouvelle à appliquer à partir du 1er janvier 2010 suite à la baisse des plafonds de ressources. Là, effectivement, je considère, pour ma part, que l'Etat a fait une erreur majeure en abaissant les plafonds de ressources : il prend le risque d'exclure d'une part une grande partie des demandeurs parisiens et notamment les couches moyennes et, d'autre part, de majorer de 30 à 40 % le nombre de personnes assujetties au surloyer, avec des revenus qui ne me semblent pas extraordinaires.

Nous demandons dans le vœu de l'Exécutif que l'Etat revienne sur la décision qui a été prise de baisser de 10 % les plafonds de ressources qui ne semblent pas correspondre en quoi que ce soit ni à la rotation du parc H.L.M., ni à la réponse en matière d'habitat que nous voulons avoir sur Paris et notamment sur les grandes agglomérations.

C'est pourquoi je suggère au groupe Communiste de retirer son vœu et de bien vouloir voter le vœu de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Voilà qui est clair !

Monsieur le président ?

M. Ian BROSSAT. - Je retiens ce que vient de dire Jean-Yves MANO et, effectivement, nous retirons ce vœu et nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pensais m'être inscrit pour une explication de vote. Si cela n'a pas été fait, je m'en excuse.

J'interviendrai surtout sur les deux vœux qui ont été déposés, l'un par Ian BROSSAT et l'autre par l'Exécutif.

Ce sont des vœux qui, finalement, sont assez parcellaires dans leur explication de la situation que connaît aujourd'hui le parc social parisien avec, c'est vrai, l'application de la loi "Boutin" récemment votée.

Je lisais d'ailleurs dans l'exposé des motifs du vœu de l'Exécutif un certain nombre d'expressions, en particulier les amendements qui avaient été votés, et je crois que nous le souhaitons, pour adapter la situation parisienne à cette loi. Je prendrai un exemple : celui de limiter le total "loyer - surloyer" au prix du marché, ce qui nous semble être tout à fait compatible avec ce que doit être la notion de mixité sociale.

On aurait pu également parler du fait de ne pas expulser des personnes de plus de 65 ans qui sont aujourd'hui en sous-occupation et, malheureusement, le Conseil constitutionnel a rejeté la possibilité de ne pas expulser des familles et des locataires qui, du parc privé, sont passés dans le parc social.

Mais pour autant, la réalité, et en particulier celle exprimée par un certain nombre d'intervenants concernant la baisse des plafonds, n'est pas celle-là, surtout quand on sait que 80 % des logements sont aujourd'hui attribués à des familles qui bénéficient de revenus à 40 % en deçà des plafonds. 10 % de moins, vous le voyez, ce n'est pas le problème.

La réalité de la disparition de la mixité sociale, c'est la façon dont les logements sont aujourd'hui attribués, je le rappelle, pour 80 % d'entre eux, à des familles ayant un revenu inférieur à 40 % des plafonds ; c'est cela le manque de mixité.

La réalité, Monsieur le Maire, c'est qu'aujourd'hui, la Ville produit du logement en préemptant dans le parc privé et ne construit pas de logements ; c'est 60 % par préemption, 40 % seulement en construction de logements.

Plutôt que de nous demander de revenir sur la baisse du plafond, il conviendrait, par exemple, d'envisager un moratoire sur l'augmentation des loyers, Monsieur MANO. Pourquoi pas ? Ce serait, je pense, une mesure immédiatement efficace.

Pour conclure, je crois que nous aurons toutes les possibilités de lisser l'impact des surloyers grâce à la convention d'utilité sociale, qui a été votée par un amendement de notre collègue Patrick OLLIER et qui permet justement d'adapter, cela vous ne le dite pas dans l'exposé des motifs, à la situation particulière parisienne les dispositifs de surloyers, pour permettre à des familles qui dépassent effectivement le plafond de bénéficier d'une atténuation du surloyer, et donc de rester dans les lieux.

Rendez-vous à l'été prochain quand le décret sur la convention d'utilité sociale sera rédigé et validé, vous serez à ce moment-là avec vos bailleurs sociaux, Monsieur MANO, dans l'obligation de mettre en place cette convention d'utilité sociale, et donc de répondre finalement vous-mêmes à ce besoin d'atténuer la portée des surloyers.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Jean-Yves MANO, réponse rapide.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - M. le Président LAMOUR a abordé tellement de sujets que je ne vais pas répondre à tout car j'en aurais pour une demi-heure.

Sur différentes notions, d'abord sur la politique de la ville en matière de construction de logements, sachez que nous souhaitons bien sûr développer la construction neuve. Il faudrait pour cela qu'il y ait moins de recours soutenus par vos amis politiques pour empêcher la construction de logements sociaux là où nous les aurions souhaités. Nous irions plus vite bien évidemment !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

En ce qui concerne la convention d'utilité sociale, il y a un texte qui vient d'être voté, nous attendons le décret d'application, dont l'application se fera fin de l'année 2010. Bien évidemment, dans ce cadre-là...

M. Jean-François LAMOUR. - Vous pouvez le faire avant !

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Les décrets ne sont pas sortis, cher Monsieur. Nous en reparlerons et, bien volontiers, nous étudierons les modalités de lissage sur le territoire parisien d'un certain nombre de conséquences des lois que vous avez vous-mêmes votées. Vous votez des lois et après vous essayez, compte tenu des conséquences que vous n'avez pas mesurées, de voter des textes pour amender vos propres lois !

Je reviens un instant sur l'effet du surloyer dans l'amendement que vous avez déposé et fait voter plafonnant à environ 20 euros le mètre carré le total du loyer et du surloyer. Car vous avez tout de même inventé quelque chose d'extraordinaire. Après avoir inventé le bouclier fiscal pour les plus riches, vous avez inventé le bouclier logement pour les plus aisés de ceux qui sont dans les logements sociaux.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je m'explique : dans le texte, vous avez un plafond qui est de 25 % des ressources. Alors, quelqu'un qui est aujourd'hui à 150 ou 160 % du plafond va avoir son surloyer limité à 25 % de ses ressources. Mais quelqu'un qui serait à 220 % du plafond se retrouverait lui potentiellement avec un taux d'effort inférieur à 25 % par l'amendement que vous avez fait voter.

Je trouve que là aussi vous avez protégé, une fois de plus, les plus riches qui sont dans le parc social. Franchement, je pense qu'il faut que vous assumiez de temps en temps les conséquences des lois que vous votez !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Le vœu n° 46 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 180).

2009, DU 46 - Mise en oeuvre d'une procédure de DUP concernant la parcelle située 2 bis, cité de la Chapelle - 41 à 43 A, rue Marx-Dormoy (18e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 46 sur lequel l'Exécutif a déposé un amendement n° 46 ter : mise en oeuvre d'une procédure de D.U.P. concernant la parcelle située 2 bis, cité de la Chapelle, 41 à 43A, rue Marx-Dormoy.

La parole est à Jean-Yves MANO pour cinq minutes.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - C'est un amendement tout à fait technique qui tend, dans le cadre du projet de délibération initial, où nous avons envisagé la D.U.P. pour la Ville, à rajouter : "ou son concessionnaire potentiel pour préserver l'avenir au cas où nous délèguerions l'opération à un mandataire."

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 46 ter.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 46 ter est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 46 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DU 46).

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du parti de Gauche, relatif aux dysfonctionnements des ascenseurs dans les logements sociaux.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 47 dans le fascicule déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et le vœu n° 47 bis déposé par l'Exécutif. Ils ont trait à la réparation et à la maintenance des ascenseurs dans les logements sociaux.

La parole est à M. BROSSAT pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai bref, parce que c'est un problème important, mais qui peut être résumé très simplement.

On assiste très régulièrement à des pannes d'ascenseur dans un certain nombre d'immeubles relevant du logement social. J'étais la semaine dernière en déplacement à la porte de la Chapelle dans le 18e arrondissement, dans un immeuble d'ICF "La Sablière", dans lequel deux personnes, un couple de plus de 80 ans, se retrouvaient sans ascenseur alors qu'ils habitent au 14e étage. Dans ces conditions-là, la vie est véritablement impossible.

Ce que l'on sait, c'est que dans ce cas-là, les bailleurs sociaux touchent des pénalités de la part des sociétés de maintenance d'ascenseur. Or, malheureusement, ces pénalités ne sont pas forcément répercutées sur les locataires eux-mêmes. Ce que nous demandons, à travers ce vœu, c'est que dans de tels cas, lorsqu'on assiste à des pannes répétées et durables d'ascenseurs dans les immeubles sociaux, on répercute ces pénalités touchées par les bailleurs sur les locataires eux-mêmes et donc à ce qu'ils soient exonérés de charges d'entretien d'ascenseur pendant la période concernée.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Vous venez d'aborder, Monsieur BROSSAT, un problème effectivement important, qui a d'ailleurs valu une mobilisation de l'ensemble des bailleurs sociaux parisiens il y a plus d'un an, devant l'incapacité des prestataires de service à respecter les termes de leur contrat, c'est-à-dire à remettre en état dans les délais les plus brefs les ascenseurs en panne.

Cette intervention a eu d'ailleurs pour conséquence de conduire au report de deux ans d'une mise aux normes des ascenseurs demandée par la Ministre alors même que les ascensoristes ont confirmé leur incapacité à répondre à la totalité des demandes. Dès lors, les bailleurs sociaux ont appliqué de façon plus stricte les pénalités en cas de manquement grave au contrat d'entretien.

Le débat est donc venu de savoir s'il doit y avoir, oui ou non, une répercussion immédiate de ces pénalités sur les locataires et à quel niveau. Le débat a lieu actuellement au sein des bailleurs sociaux. Il se présente de deux façons, soit une demande d'une organisation de locataires de remboursement à la cage d'escalier, soit d'autres interventions venant d'autres organisations de locataires, plus nombreuses - je vous le dis, Monsieur Ian BROSSAT - demandant le remboursement au niveau de l'ensemble immobilier, ou bien de consacrer une partie des sommes perçues à payer des associations qui viendraient en aide aux personnes concernées pour monter les courses, et permettre de faire le va-et-vient des personnes handicapées, etc.

Ce débat est en cours au sein de l'ensemble des bailleurs sociaux supervisés par la Ville de Paris au sein d'une instance, qui s'appelle la Commission de concertation locative. Je rappelle que cette commission de concertation locative existe chez tous les bailleurs. Comme dans les entreprises, il y a débat entre les organisations syndicales et leur direction au sein d'instances de concertation qui fonctionnent, grâce à l'implication des membres désignés ou élus, c'est-à-dire des hommes et des femmes représentatifs des locataires et donc mandatés par ceux-ci pour négocier en leur nom.

Je vous demande donc d'avoir la sagesse d'attendre le résultat des concertations, avant de prendre une délibération définitive qui ne correspondrait pas totalement au vœu exprimé par les locataires eux-mêmes.

Laissons la place au dialogue : je n'en demande pas plus... et c'est l'esprit du vœu que j'ai proposé au nom de l'Exécutif. Je vous demande d'avoir la sagesse de bien vouloir attendre le résultat de la concertation locative et, le cas échéant, dans quelques mois, si nous n'avons pas d'accord, de présenter un vœu à nouveau de votre part.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Explication de vote de Mme BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai très rapide pour dire que le groupe M.R.C. votera ce vœu, tout simplement parce que c'est un vœu de bon sens : quand les ascenseurs ne fonctionnent pas, on ne paie pas les charges qui correspondent. Cela semble évident. S'il y a d'autres propositions de la part des bailleurs, qu'elles viennent en plus.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Sylvain GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, comme nous avons l'habitude de renvoyer les ascenseurs, nous voterons ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Après ce trait d'humour délicat, je donne la parole à Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je veux bien écouter l'ensemble des intervenants, mais je ne suis pas sûr que vous avez écouté ce que je vous ai expliqué...

Il y a une négociation en cours, avec l'ensemble des associations de locataires, sur la destination des sommes. Que vous ne souhaitiez pas respecter la position des locataires directement concernés, c'est votre droit, mais cela m'étonne. Je ne suis pas en train de vous dire que les bailleurs ne vont pas rembourser. Les associations de locataires sont en train de s'organiser pour savoir de quelle façon les sommes seront réparties. On est quand même dans quelque chose de positif et non pas de négatif. Le vœu que je vous propose n'est que la traduction de ce qui est actuellement en négociation avec les organisations de locataires.

Je suis étonné que vous soyez contre la démarche entreprise par des organisations de locataires.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT. - J'entends bien les arguments avancés par Jean-Yves MANO avec une certaine fébrilité. Au lendemain de ces élections, chacun devrait aussi faire preuve d'un peu de modestie et tenir compte de l'avis de tout le monde !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

La logique que je viens d'entendre est une logique du "Ou, ou" : soit le portage, soit l'exonération des charges d'entretien d'ascenseur. Je regrette ! Quand les ascenseurs ne fonctionnent pas, je ne vois pas pourquoi les locataires des immeubles sociaux continueraient à payer leurs charges d'entretien d'ascenseur. Pour toutes ces raisons, nous maintiendrons ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je ne savais pas que les ascenseurs, à moins d'être européens, avaient un rapport avec les élections d'hier.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je regrette pour ma part le manque d'écoute des associations de locataires de la part des représentants élus de cette Assemblée, mais je retire le vœu de l'Exécutif et le vœu présenté par le groupe Communiste sera voté. Je ne sais pas s'il sera appliqué par les bailleurs, notamment par ceux qui ne dépendent pas de la Ville de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Une avancée considérable. Le vœu de l'Exécutif est retiré et nous votons le vœu de M. BROSSAT, du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 181).

Vœu déposé par Mme Roxane DECORTE, MM. Jean TIBERI, Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la présentation d'un bilan des coûts liés à l'acquisition du nouveau siège de "Paris-Habitat-OPH".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 48 dans le fascicule déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la présentation d'un bilan des coûts liés à l'acquisition du nouveau siège de "Paris Habitat OPH".

La parole est à Mme DECORTE.

Mme Roxane DECORTE. - Considérant la décision de regrouper l'ensemble des directions de "Paris Habitat", alors "OPAC de Paris", en un seul site, au 21, rue Claude-Bernard dans le 5e arrondissement, et l'assurance formulée en 2005 que l'opération d'acquisition serait neutre pour les comptes de l'organisme, considérant qu'il était précisé que le produit de la cession ;

Considérant qu'il était précisé que le produit de la cession serait prioritairement affecté à la production de logements sociaux et permettrait de disposer de fonds propres pour produire en moyenne 1.500 logements dans les arrondissements du Centre et de l'Ouest parisien ;

Considérant que l'installation dans le nouveau siège, initialement prévue en décembre 2006, a connu un report important et que parallèlement, le coût de revient de l'opération s'est fortement accru, de 121 millions d'euros annoncés à plus de 138 millions d'euros désormais ;

Considérant le propos du directeur général de l'OPAC à l'époque, qui se disait très tranquille sur le fait que l'opération serait équilibrée et qu'au regard de la cession de l'ancien siège pour 35,5 millions d'euros et des économies de loyer sur les autres sites, le nouveau siège ne représenterait que 8 % du budget d'investissement ;

Considérant qu'aujourd'hui le preneur, la SAS "Normandy", a fait part de son incapacité à concrétiser l'acquisition de l'ancien siège social, que les comptes de "Paris Habitat" s'en trouvent affectés malgré un acompte versé de 8,87 millions d'euros, il nous semble important, avec Jean TIBERI, qui est membre du Conseil d'administration de "Paris Habitat", avec Jérôme DUBUS et l'ensemble des membres du groupe U.M.P.P.A., qu'un bilan exhaustif sur l'ensemble des coûts liés à l'acquisition du nouveau siège au 21, rue Claude-Bernard dans le 5e arrondissement soit porté à la connaissance de l'ensemble des élus parisiens et de l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes, et que sa traduction budgétaire pour "Paris Habitat" et les effets éventuels sur sa capacité d'investissement soient précisés.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Ces questions sont légitimes, et en même temps vous êtes membre du Conseil d'administration de "Paris Habitat". Vous savez que lors du dernier Conseil, il vous a été répondu qu'une communication serait faite au prochain Conseil de début juillet sur la totalité du bilan réel actuel de la création du nouveau siège et sur la situation exacte de l'évolution de la vente du siège rue du Cardinal-Lemoine.

Concernant l'évolution des coûts, vous avez été tenue au courant au fur et à mesure, et chaque délibération a été votée à l'unanimité de notre Conseil d'administration. Il n'y a donc pas de nouveauté sur le sujet.

Comme pour tout bâtiment de cette importance, avec des évolutions technologiques et l'innovation que nous avons voulu y mettre, il y a des évolutions en cours de chantier, négociés, bien évidemment.

Chacun, et vous la première d'ailleurs je pense, peut constater que c'est un bâtiment qui a une certaine allure, qui permet à son personnel de travailler dans des conditions agréables et donc plus efficaces. Oui, il nous semblait légitime qu'une organisation de la taille de "Paris Habitat" - premier bailleur social de France et de loin - puisse offrir à son personnel des conditions de travail décentes.

Cette décision avait été prise principalement aux fins de réunir enfin en un lieu unique les bureaux de "Paris Habitat" jusqu'alors répartis sur trois sites, ce qui ne facilitait pas, vous le comprenez bien, les relations indispensables entre la construction et la gestion eu égard à la taille de cet organisme.

En ce qui concerne la réalité de la cession de la rue du Cardinal-Lemoine, compte tenu du contexte économique, de la frilosité et de quelques difficultés potentielles du preneur initial qui était une filiale de la Deutsche Bank associée à "Natixis" et à un fonds de pension américain, nous avons eu confirmation fin avril du retrait de ces derniers de l'opération. Bien évidemment, depuis que ceci est connu de la place parisienne, de nombreux contacts ont été pris par des investisseurs intéressés par ce site qui, comme vous le savez, se situe dans le 5e arrondissement.

A ce jour, nous avons dans nos caisses 8.870.000 euros versés par le preneur précédent. Cela fera l'objet de négociations ultérieures.

Pour l'heure, "Paris Habitat" est donc toujours propriétaire de son siège et a en plus 8.870.000 euros dans ses caisses. Vous avez bien compris qu'il n'y a aucune difficulté sur la capacité d'investissement de "Paris Habitat" qui, dans un premier temps, voulait consacrer 8 % de cette capacité à la création de ce siège. Ceci n'est pas remis en cause et nous vous tiendrons informés au fur et à mesure, Conseil après Conseil, de l'évolution des choses.

C'est pourquoi je vous demande le retrait du vœu que vous nous proposez.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame DECORTE, quelle est votre position ?

Mme Roxane DECORTE. - Je maintiens le vœu. Comment pouvez-vous garantir qu'on sera à 8 % d'investissement ?

Par ailleurs, vous parlez du Conseil d'administration de "Paris Habitat", très bien, mais nous sommes en Conseil de Paris et il était bon de porter un bilan à la connaissance de l'ensemble des conseillers de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A., assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par M. René DUTREY et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au relogement des expulsés du 9, rue Waldeck-Rousseau (17e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 49 dans le fascicule déposé par le groupe "Les Verts" relatif au relogement des expulsés du 9, rue Waldeck-Rousseau, dans le 17e.

La parole est à René DUTREY pour une minute.

M. René DUTREY. - Que se passe-t-il avec les relogements de la Ville de Paris ?

Il y a quinze jours, nous avons affaire à un dossier absolument étonnant rue de Candie où, après une tentative d'expulsion en soirée réalisée apparemment sur l'initiative du commissariat du 11e arrondissement, les services de la Ville nous disant et me disant : "Nous ne savons pas si l'immeuble est notre propriété ou pas", des gens se retrouvaient sur le trottoir sans aucune information.

Et là, rue Waldeck-Rousseau, à nouveau, deuxième expulsion excessivement mal préparée.

J'ai fait ma petite enquête sur les deux expulsions et j'ai beaucoup de mal à déterminer les responsabilités respectives de la Préfecture de police et de la Ville de Paris. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a dysfonctionnement.

Ces situations avaient un peu disparu depuis pas mal d'années à Paris. Je n'aimerais pas que ce genre de choses se reproduise régulièrement. Que ce soit sur la rue de Candie ou sur la rue Waldeck-Rousseau, j'aimerais avoir des éléments d'information pour comprendre ce qui a bien pu pousser, par exemple rue de Candie, à réaliser une expulsion à 21 heures dans des conditions délirantes, avec des services de la Ville qui ne savent pas s'ils sont propriétaires d'un immeuble ni s'ils ont eux-mêmes demandé l'expulsion. Je ne parlerai pas de l'arrêté de péril tout à fait spontané qui est intervenu trois jours après. Concernant la rue Waldeck-Rousseau, c'est un peu le même genre de problème.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pour répondre, le Préfet d'abord.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Depuis plusieurs années, la Préfecture de police lutte activement contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, et ses actions ont été renforcées l'an dernier avec la mise en œuvre des travaux d'office, qui portent déjà leurs fruits, puisque les propriétaires et les exploitants sont devenus plus diligents au stade même de la menace de leur réalisation.

Toutefois, le niveau d'indignité ou d'insécurité de certains bâtiments est tel que des procédures doivent être diligentées et l'hôtel Beaumont qui présentait de nombreuses sources d'insécurité incendie relève de ce cas de figure.

Je rappelle que cet hôtel fait l'objet d'un arrêté de fermeture depuis le 12 décembre 2005, avec interdiction d'accès au public. Malgré plusieurs relances et mises en demeure, aucune amélioration n'a été apportée par le propriétaire. Le risque pour les occupants était grave, les installations électriques sont vétustes, il n'y avait pas de prise générale de terre, il y avait un déclencheur manuel dans l'ensemble de l'établissement.

Enfin, plusieurs chambres comportaient des installations électriques surchargées du fait des plaques de cuisson, des appareils de chauffage et d'appareils de loisir. La sécurité des résidents était donc en cause, partiellement aggravée par la présence de personnes vulnérables dont des personnes très âgées et des enfants.

En outre, en décembre dernier, le contrôleur de sécurité a constaté des conditions de salubrité déplorables dans certaines chambres : humidité, infiltration et suintement.

Afin d'assurer la sécurité des personnes résidant dans les lieux, après un préavis de deux mois, une opération d'évacuation a été décidée le 26 mai dernier, sur un arrêté du Préfet de police, et le relogement a été mis à la charge du propriétaire.

Je précise que les résidents - mais cela appartient plutôt à la Ville de Paris et à la Préfecture de Paris - feront l'objet d'un suivi social individualisé et seront relogés. Ils ont tous été hébergés en établissements hôteliers.

S'agissant de la rue de Candie, je précise que le mur pignon est en train de s'effondrer, et c'est la responsabilité personnelle du Préfet de police de ne pas mettre les gens en danger dans cet établissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - En ce qui concerne la rue Waldeck Rousseau, effectivement, cet immeuble est bien connu de la Ville et la situation de sécurité de l'immeuble exigeait à l'évidence qu'il soit évacué.

En même temps, la Ville de Paris, sur cette adresse, a engagé une procédure de préemption qui fait l'objet aujourd'hui d'un recours et, de plus, nous avons prévu, dans la modification du P.L.U., une réserve à 100 % logement social pour cet immeuble.

Concernant les personnes, sachez que comme dans toutes les opérations de ce type, la Ville et la Préfecture de Paris se sont engagées au relogement des personnes qui ont un droit à accéder au logement, au regard de leur situation sur le territoire. Le relogement est déjà engagé fortement par la Ville de Paris puisque, déjà, deux familles se sont vu proposer un logement. Et, semaine après semaine, l'ensemble des familles se verront relogées, en ce qui concerne la partie qui échoit à la Ville de Paris. Pour cela, je crois que nous pourrions peut-être être aidés par la mairie du 17e, pour voir comment nous pouvions accélérer le mouvement de relogement sur le 17e, dans certains cas si j'ai bien compris, la proposition de la maire du 17e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Sur le vœu n° 49 ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Avis favorable.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - J'entends M. MANO qui me prête des propos qui n'ont pas encore eu lieu. Donc, si vous le voulez bien, je voudrais rétablir la vérité.

Je suis ouverte à toute discussion, Monsieur MANO. A l'heure qu'il est, il n'y a pas eu d'évocation au niveau des attributions sur le 17e. De toute façon, vu la catégorie de logements évoqués, je pense que cela mérite, en effet, d'être mis à plat et, en tout cas, pas "balancé" comme cela au cours d'une séance, mais autour d'une table pour regarder, au cas par cas. Evidemment, la municipalité du 17e le fera et sera à la hauteur des enjeux et des attentes qui sont ceux des personnes en grandes difficultés.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Explication de René DUTREY.

M. René DUTREY. - Monsieur le Préfet, ce n'est pas absolument pas l'état de l'immeuble et la nécessité de réaliser cette expulsion que je mettais en cause, mais bien, à mon avis, la mauvaise préparation de l'expulsion et du relogement des personnes. Je le dis, sur ce dossier, ce n'est pas exactement le même problème sur la rue de Candie.

En tout cas, c'est vraiment le mode de préparation de ce moment dur, pour les personnes, qu'est une expulsion. Dans les deux dossiers, plusieurs personnes n'avaient même pas l'idée qu'elles risquaient d'être expulsées ce matin-là, par exemple. Aucune information, aucune préparation. C'est ce point-là.

Bien sûr, l'immeuble était dans un état lamentable, la Préfecture de police a fait son boulot, beaucoup mieux qu'elle ne pouvait le faire avant d'ailleurs, en tout cas, beaucoup plus rapidement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts", assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 182).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation d'"hôtels réunis" dans le 20e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 50 dans le fascicule déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation d'"hôtels réunis" dans le 20e arrondissement.

La parole est à M. LHOSTIS, en lieu et place de Mme SIMONNET.

M. Alain LHOSTIS. - Il s'agit d'un dossier identique à celui évoqué précédemment. Il s'agit à nouveau d'un hôtel meublé qui est en décrépitude et qui a vu le relogement d'un certain nombre de familles occupantes et également la régularisation administrative de la situation d'un certain nombre de familles, grâce à une mobilisation importante des habitants du quartier, des parents d'élèves et des enseignants.

Aujourd'hui, il y a toujours six familles qui sont dans cet hôtel dans des conditions d'insalubrité et d'entassement insupportables. Certes, la situation de l'hôtel est très suivie par la Municipalité qui a souhaité préempter, mais les marchands de sommeil qui en sont propriétaires ne sont pas dans cet état d'esprit.

Malheureusement, aujourd'hui et peut-être qu'on va nous expliquer qu'il y a, comme dans le cas précédent, un danger pour les personnes, la Préfecture de police veut engager une procédure d'expulsion.

Nous souhaitons que, dans ce cas, le Maire de Paris intervienne pour qu'aucune expulsion n'ait lieu sans relogement pérenne et qu'on mobilise tous les moyens pour contribuer à trouver des solutions de relogement. Et qu'enfin, on obtienne par une déclaration d'utilité publique, l'acquisition de l'hôtel dénommé "hôtel réuni", situé 68, rue des Haies dans le 20e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Bien évidemment, j'accepterai bien volontiers le vœu dans la mesure où c'est une situation comparable à bien d'autres. Nous avons l'habitude de nous attaquer à l'insalubrité en traitant, d'abord et avant tout, les personnes qui vivent dans les immeubles concernés, en leur proposant un relogement dans la mesure où c'est possible.

Pour la bonne forme, Monsieur LHOSTIS, j'aimerais une petite précision sémantique dans la mesure où le deuxième alinéa de vos conclusions, demande que la Ville mobilise tous les moyens pour reloger les occupants. Je préférerais qu'il soit demandé que l'ensemble des partenaires chargés du relogement mobilisent tous les moyens. Je pense que vous pouvez l'accepter, vous aurez compris que je faisais allusion là à la Préfecture de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur le Préfet ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Une précision sur ce dossier : la procédure n'est pas menée pour une insécurité puisque l'insécurité a été levée, mais suite à une décision judiciaire d'expulsion locative. A l'époque, ces familles avaient été placées par des associations qui leur ont fait d'autres propositions d'hébergements qui ont été refusées.

Depuis, alors que l'hôtel a été remis en sécurité incendie, aucun loyer n'est réglé et la dette atteint désormais 132.000 euros et l'État a déjà été condamné à payer 54.000 euros. Aucun effort de paiement, aussi minime soit-il, n'est fait. Dans ces conditions, la Préfecture de police est tenue de conduire la procédure à son terme.

En revanche, pour faciliter un hébergement dans les meilleurs délais, l'opération prévue à la mi-juin sera reportée à début juillet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu amendé déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2009, V. 183).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'une opération d'amélioration thermique du bâtiment (O.P.A.T.B.), dans le 17e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 51 du groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'une Opération d'amélioration thermique du bâtiment (O.P.A.T.B.), dans le 17e.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Il s'agit d'une demande de lancement d'une étude pré-opérationnelle sur le diagnostic thermique dans le bâtiment, concernant une partie du 17e arrondissement.

Dans le Plan climat, il y a une prise en charge de ces diagnostics, dans le logement privé, à hauteur de 70 %, par un accord signé entre la Ville, la Région et l'Ademe. M. BAUPIN, lors des Journées parisiennes de l'énergie et du climat, nous annonçait que sur une opération très ciblée, il y aurait une prise en charge totale et qu'une prise en charge totale avait été faite dans une partie du 13e arrondissement, sur environ 300 immeubles.

Nous souhaitons qu'à la suite de cette prise en charge sur cette partie du 13e arrondissement, nous puissions lancer une étude pré-opérationnelle, toujours dans le même état d'esprit, sur le 17e arrondissement. Nous nous appuyons sur une étude de l'APUR qui montre que, dans le 17e arrondissement, nous avons un certain nombre de logements qui pourraient s'y prêter.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - M. DUBUS nous demande d'engager une opération spécifique sur le 17e arrondissement et, en même temps, je vois que, mois après mois, chaque arrondissement va demander son O.P.A.T.B., ce qui, convenez-le, nous pose quelques difficultés.

Deux choses.

D'abord, notre volonté est totale par rapport à la problématique du Plan climat et à son application, mais nous passons par des phases expérimentales, notamment dans le parc privé.

Phase expérimentale d'abord dans le 13e arrondissement sur non pas 300 mais 400 immeubles, venant s'ajouter au dispositif "Copropriétés Objectifs Climats" ouvert à l'ensemble des Parisiens et qui permet la prise en charge à 70 % du diagnostic thermique sur un certain nombre de bâtiments dont nous avons aujourd'hui les premiers résultats.

Deuxièmement, vous le savez, nous avons annoncé le lancement d'une étude pré-opérationnelle sur une zone autour de la République qui concerne trois arrondissements : les 11e, 3e et 10e arrondissements.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Cela démontre la volonté de la Ville d'aller assez loin en la matière.

Néanmoins, nous ne pouvons pas balayer l'ensemble du territoire parisien en une seule fois. Il faudra lisser cela, me semble-t-il, au cours des années.

Pour autant, le 17e n'est pas oublié ! Vous savez fort bien que nous avons lancé une O.P.A.H. sur le secteur des Epinettes. Dans ce cadre-là, bien évidemment, nous pouvons abonder largement les propriétaires avec les subventions de la Ville et de l'Etat, dans la mesure où les immeubles, dans le cadre de cette O.P.A.H., pourraient faire l'objet d'une isolation thermique conséquente.

Cela démontre tout simplement la volonté de la Ville d'agir en la matière.

Je ne peux pas vous répondre favorablement sur la demande spécifique complémentaire sur le 17e arrondissement, tout en vous rappelant l'ensemble des efforts que nous faisons, y compris pour le 17e arrondissement, avec notamment deux mesures : l'O.P.A.H. et les diagnostics thermiques sur l'ensemble des patrimoines disséminés sur tout Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame la Maire, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Comment dire ? Ce que vient de proposer Jérôme DUBUS a une logique évidente sur le 17e arrondissement. Pourquoi ?

Parce que nous allons avoir en plus un nouveau quartier, un écoquartier, et vous le savez très bien, Monsieur MANO, et que nous avons placé deux priorités au cœur de la mandature de mon équipe municipale : c'est le développement durable et la solidarité.

Cette demande de Jérôme DUBUS, qui est argumentée dans les considérants, me renforce dans mon impression, quand je vous écoute, lorsque vous indiquez les endroits où vous avez testé et où vous expérimentez cette expérience, le 13e, et vous venez de nous parler maintenant du 3e, du 10e et du 11e, autour de la place de la République.

Ne trouvez-vous pas là, Monsieur MANO, qu'il y a comme "cherchez l'erreur" ? 3e, 10e, 11e, 13e ! Il y a quelque chose - je ne sais pas, moi - qui me gêne !

Un arrondissement éventuellement de l'opposition municipale, de temps en temps, ce serait assez aussi sympathique qu'on vous fait une demande, alors qu'il n'y a pas eu d'autres demandes des autres arrondissements, que c'est une initiative du 17e visant à profiter d'une expérience qui est à connotation développement durable et après les échéances que nous venons de connaître, ce serait aussi un signe à vos amis "Verts" que de nous donner satisfaction !

Donc, je vous redemande de reconsidérer votre réponse parce qu'il y a une véritable logique dans le fait de nous répondre positivement sur un arrondissement. Excusez-nous d'être de droite mais on a aussi des priorités environnementales et je pense que le coût de cette opération mériterait d'être revu pour que nous soyons bénéficiaires de cette opération !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Une petite précision : je ne vous réponds pas négativement de façon définitive. Il y a une programmation en cours, nous avons d'abord expérimenté et, bien évidemment, il n'y a pas d'exclusive vis-à-vis de certaines parties du territoire parisien. A partir du moment où il y a des bâtiments qui se prêtent complètement à ce type d'opération, nous le ferons sur tout Paris.

Nous avons démontré sur l'O.P.A.H. des Epinettes que nous sommes tout à fait capables de répondre à vos demandes. La mandature démarre, nous avons le temps devant nous, vous ne serez pas oubliés, je vous rassure, mais je ne peux pas répondre immédiatement favorablement à votre demande.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Sur le vœu n° 51 ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Rejet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Retiré ou rejet ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - On maintient.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous maintenez, d'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'accès au logement social pour les artistes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 52 du groupe U.M.P.P.A. qui est relatif à l'accès au logement social pour les artistes.

La parole est à Mme MACÉ de LÉPINAY.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, ce vœu est présenté par Thierry COUDERT, moi-même et les élus du groupe U.M.P.P.A. Il concerne la création d'ateliers-logements pour artistes.

Nous savons qu'il y a une forte demande d'ateliers d'artistes. Nous savons que beaucoup d'artistes vivent dans des conditions très précaires et nous considérons que la présence d'artistes dans les quartiers favorise la mixité sociale. C'est pourquoi nous émettons le vœu que, dans les programmes conséquents de construction, soit prévue la construction d'ateliers-logements ou d'ateliers simples pour artistes.

Merci beaucoup.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Nous partageons, en tant qu'Exécutif municipal, le souci de Mme MACÉ de LÉPINAY de trouver une place pour les artistes à Paris. Et d'ailleurs nous avons, au cours de la mandature précédente, réalisé 245 ateliers d'artistes, ce qui démontre notre volonté, avec d'ailleurs des adresses extrêmement symboliques ; je pense notamment à la Villa des Arts, un site initialement bien mal parti, une cité d'artistes au départ qui avait été achetée par un marchand de biens et que nous avons reconfigurée pour la rendre dans quelques mois à l'ensemble des artistes.

Aujourd'hui, la Ville a enregistré 900 demandes d'ateliers d'artistes et dispose de 1.050 ateliers d'artistes, c'est pourquoi nous avons engagé une programmation complémentaire de 250 ateliers pour la mandature, qui se traduisent concrètement par des projets extrêmement précis.

C'est donc la démonstration de notre volonté de faire de la place aux artistes à Paris.

Néanmoins, je ne peux répondre favorablement à votre demande. Pourquoi ? Parce que la formulation du vœu qui nous est proposé nous imposait de fait, à partir du moment où il y aurait un nombre relativement important de logements, d'envisager systématiquement la création d'ateliers d'artistes sur le site.

Vous comprendrez assez facilement, qu'en fonction notamment de l'architecture, une telle demande est susceptible d'engager des surcoûts et un déséquilibre de l'immeuble. Soyez rassurés sur notre volonté de faire des ateliers d'artistes à Paris et parfois des ateliers-logements, si nous trouvons les moyens financiers pour le faire, avec le soutien, sans aucun doute, du Ministère de la Culture sur le sujet, mais je ne peux que répondre défavorablement à l'obligation qui nous serait faite de mettre systématiquement des ateliers d'artistes dans les programmes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Je peux dire un mot ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame MACÉ de LÉPINAY, avec plaisir !

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MANO, il me semble qu'à d'autres époques, où l'on construisait beaucoup de logements sociaux, on prévoyait quasiment systématiquement des ateliers d'artistes. Allez à la Porte d'Orléans, dans tous ces immeubles, il y a des ateliers d'artistes.

Je crois que c'est vraiment un facteur de mixité sociale. Je sais que vous avez fait beaucoup d'ateliers d'artistes, par exemple aux Magasins généraux, mais qui ne sont pas des ateliers-logements et qui sont tous concentrés. Je pense que construire des ateliers d'artistes disséminés dans la Ville, serait une bonne politique, et je pense que vous pourriez reconsidérer la question parce qu'il ne s'agit pas obligatoirement de faire des surfaces exceptionnelles ; il suffit de vouloir consacrer certains rez-de-chaussée par exemple à des ateliers d'artistes pour des sculpteurs.

Merci beaucoup.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au foyer de travailleurs migrants Bisson, dans le 20e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 53 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au foyer de travailleurs migrants Bisson dans le 20e.

La parole est à Mme ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - La Ville de Paris et la mairie du 20e se sont engagées dans la réhabilitation des foyers de travailleurs migrants.

Le foyer de travailleurs migrants de la rue Bisson, l'un des cinq foyers de travailleurs migrants du 20e arrondissement, est le premier foyer de cet arrondissement à avoir été réhabilité en 2003. La Ville de Paris et la Mairie du 20e arrondissement se sont largement engagées financièrement dans cette réhabilitation.

Aujourd'hui, les résidents du foyer Bisson déplorent l'importante détérioration du foyer, ainsi que la dégradation de leurs conditions de vie et considèrent que des malfaçons de la réhabilitation sont en cause.

Les délégués ont par ailleurs déploré qu'aucune réelle concertation n'ait eu lieu avec le gestionnaire A.F.T.A.M. ces deux dernières années, malgré l'obligation qui lui est faite en la matière.

Considérant que cette réhabilitation a été réalisée par l'engagement de fonds publics et que d'autres réhabilitations en cours ne doivent pas souffrir de malfaçons ou de défauts d'entretien courant postérieurs,

Considérant que le propriétaire, dans ce cas la R.I.V.P., comme le gestionnaire d'un foyer de travailleurs migrants, doit assumer les responsabilités qui sont les leurs.

Sur proposition de Danielle SIMONNET, Pierre MANSAT, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le vœu tend à ce que le Conseil de Paris demande au Maire de Paris d'organiser une réunion entre le gestionnaire A.F.T.A.M., le propriétaire R.I.V.P., le comité de résidents et les associations du comité de soutien, afin de contribuer à débloquer la situation et inviter chaque partenaire à assumer ses responsabilités, de mettre en place des comités de suivi pour chaque foyer de travailleurs migrants parisiens engagé dans une réhabilitation, afin de s'assurer a posteriori de la conformité des travaux et de la viabilité des travaux d'entretien courant.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur le Maire, effectivement, la gestion des foyers de travailleurs migrants comporte parfois quelques difficultés et c'est ainsi que le foyer Bisson qui a été rénové en 2003 en milieu occupé, ce qui n'était pas facile, par la R.I.V.P., a été confié en gestion, dans un premier temps, à l'association Soundiata, puis à l'A.F.T.A.M. en 2006, la R.I.V.P. ayant comme seule responsabilité d'assurer la gestion du clos couvert, c'est-à-dire des murs.

Jusqu'il y a quelques semaines, la R.I.V.P. n'était pas informée de difficultés relativement lourdes, de malfaçons suite à la réhabilitation.

A l'occasion d'une visite récente, la R.I.V.P. a pu constater effectivement des dysfonctionnements, qui résulteraient pour la R.I.V.P. du manque de suivi du gestionnaire actuel, c'est-à-dire l'A.F.T.A.M.

Néanmoins, il semble nécessaire, car les occupants ne sont pas responsables de cette situation, d'organiser un comité de suivi et des réunions techniques permettant de veiller à l'amélioration de la situation pour assurer des conditions de salubrité dignes aux occupants qui, j'espère, sont en nombre correspondant à la capacité réelle d'accueil de ce foyer.

C'est pourquoi je voterai favorablement au vœu qui nous est proposé.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Voilà !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 184).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la compatibilité du schéma directeur de l'Ile-de-France (S.D.R.I.F.) avec le projet du Grand Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 54, déposé par l'U.M.P.P.A. et relatif à la compatibilité du schéma directeur de l'Ile-de-France, avec le projet du Grand Paris.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Dans le discours du Président de la République qui a été prononcé le 29 avril sur le Grand Paris et qui modifie profondément l'avenir de notre Région, a été annoncé un certain nombre de grandes visions, mais aussi un certain nombre de projets dont plusieurs ne sont pas, visiblement, compatibles avec le schéma directeur de l'Ile-de-France qui a été adopté l'année dernière.

Je prendrai trois exemples.

D'abord, l'exemple de la croissance. Le Président a noté qu'il fallait une ambition beaucoup plus forte en matière de croissance en Ile-de-France, alors que le S.D.R.I.F. est plutôt malthusien de ce point de vue, puisqu'il prévoit environ 2 % de croissance par an en moyenne sur 25 ans.

En matière de logement, le S.D.R.I.F. prévoit 60.000 logements tandis que le Président de la République a annoncé 70.000 logements, c'est-à-dire 10.000 de plus par an.

En matière de transport, c'est la révolution totale, avec ce qu'on appelle le "grand huit" qui va relier les pôles d'excellence et de développement économique de l'ensemble de la Région.

Alors, il y a trois incompatibilités majeures et ce que nous demandons, puisque cela touche Paris - tous les départements, bien évidemment, mais également Paris - en matière de logement, en matière de croissance et d'emploi, en matière de transport, c'est que pour le prochain Conseil de Paris nous ayons un débat intéressant sur ce sujet et que nous puissions avoir de la part de l'Exécutif une déclaration sur ce sujet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je donne la parole à M. Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Je pense qu'il y a une petite nuance sémantique qui a dû échapper à M. DUBUS et aux élus U.M.P.P.A., c'est que le Président de la République n'a pas parlé de compatibilité entre le S.D.R.I.F. et ses propres projets, il a parlé de convergence entre le travail des architectes, celui de Christian BLANC et les travaux issus du S.D.R.I.F. La compatibilité impliquerait une forme de brutalité et de soumission du schéma directeur à des objectifs décidés par le chef de l'Etat ou par le Gouvernement.

C'est dans une autre logique de travail, je crois, que l'on est installé. Il y a toutes les semaines des réunions de travail entre le Président de la Région et le secrétaire d'Etat à la Région Capitale pour travailler à ces convergences qui, par ailleurs, mériteraient d'être un petit peu clarifiées. Ainsi vous citez le logement, les transports et j'ai déjà eu l'occasion d'y répondre partiellement à l'occasion de la question d'actualité tout à l'heure : si on ne prend que la question du logement, on poursuit à peu près les mêmes objectifs, à savoir créer 1,5 million de logements à l'horizon 2030, mais il s'agit surtout d'avoir un débat sur les moyens et les outils juridiques pour y parvenir et ne pas rester dans l'incantation et l'affirmation d'objectifs dont on sait qu'ils sont très difficiles à tenir, surtout quand, comme le Chef de l'Etat, on évite soigneusement de nommer le logement social qui est pourtant un objectif majeur.

Même chose en matière de territoire de projet. Je ne voudrais pas être trop taquin, mais les élus n'ont pas eu besoin de l'Etat pour s'apercevoir que l'industrie pharmaceutique et la recherche en matière de biotechnologies ou de santé étaient une dynamique toute particulière des territoires du sud parisien, de Seine-Amont ou qu'à la plaine Saint-Denis, il y avait une industrie de la création.

Je pense qu'on est actuellement dans un travail de convergence, de débat ; respectons ce travail de convergence et de débat. Ensuite, nous verrons bien. Cela ne semble pas nécessiter à cette étape un débat du Conseil de Paris.

Je vous propose donc de repousser ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - A moins que vous ne le retiriez, Monsieur DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Non, le chef de l'Etat a dit qu'il fallait que ce soit réglé avant le mois de juillet. Nous avons encore un débat au Conseil de Paris sur ce sujet. La commission qui travaille avec Christian BLANC, Daniel CANEPA et la Région avance ; elle se réunit toutes les semaines. Au mois de septembre, il sera trop tard, tout simplement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A., assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2009, DAC 53 - Signature avec l'association "Théâtre Musical de Paris" (Théâtre du Châtelet) (1er) d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de 2009 et d'une convention relative à une subvention d'équipement. - Montant total : 9.273.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 53 relatif à la signature avec l'association "Théâtre Musical de Paris" d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de 2009 et d'une convention relative à une subvention d'équipement d'un montant de 9.273.000 euros.

La parole est à Mme FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Il s'agit effectivement d'un avenant à la convention d'objectifs qui attribue une subvention de fonctionnement au Théâtre du Châtelet, ce qui porte le soutien de la Ville à cette institution à la somme de 17.746.000 euros pour cette année.

Cette grande institution culturelle à vocation internationale, parisienne certes aussi, régionale, mais internationale aussi, voit donc son budget maintenu, ce qui est conforme à l'annonce qui a été faite d'une "sanctuarisation", pour reprendre le terme un peu à la mode mais je pense qu'il est clair, du budget de la culture.

Ceci dit, cela ne veut pas dire qu'on aura toujours la reconduction à l'identique chaque année de la subvention. Sinon, évidemment, nos votes seraient un petit peu superflus, un petit peu inutiles.

Je m'interroge donc, comme je l'ai fait lors de la réunion de la commission, sur la pertinence du montant de cette subvention, alors que les évolutions culturelles font que la demande des Parisiens se porte aussi et de plus en plus vers d'autres formes de spectacles et de pratiques artistiques.

Aussi, voici ma question : ne serait-il pas judicieux de demander à l'association gestionnaire d'amplifier sa politique d'ouverture de la salle vers de nouveaux publics et d'envisager des économies d'échelle, à la fois dans sa programmation, et dans son fonctionnement ?

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour poursuivre ce débat, la parole est à Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme FOURNIER a presque tout dit, sauf la question que je veux ajouter.

Bien entendu, il s'agit d'un budget conséquent, annuel, reconduit à l'identique, que nous nous proposons d'attribuer au Théâtre du Châtelet, Théâtre musical de Paris. Nous constatons que la programmation semble éblouissante, mais au-delà de cette proposition, je veux revenir sur la question que j'ai déjà posée en 9e Commission et qui a trait à l'entretien que M. GIRARD a eu avec la presse, "France soir" le 26 mai dernier.

A la question : quels sont vos projets culturels pour la Capitale ? M. GIRARD répondait : "On met en place la première salle immatérielle du spectacle. Le Châtelet, le Théâtre du Rond-Point et les salles municipales pourront retransmettre leurs spectacles en intégralité sur Internet. Cela donnera envie aux internautes d'aller au théâtre en vrai".

Est-ce que M. GIRARD peut nous apporter quelques développements sur l'intérêt et les risques de cette nouvelle dimension du théâtre à Paris ?

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Nous terminons avec M. Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, au Conseil de Paris des 2 et 3 février de cette année, nous avons voté la première tranche (un acompte) de la subvention 2009 accordée au Théâtre musical de Paris, Théâtre du Châtelet, d'un montant de 8.773.000 euros.

Maintenant il s'agit avec le présent projet de délibération de fixer le montant global de la subvention 2009 à un peu plus de 17 millions d'euros, et donc de verser ce complément de 8.973.000 euros.

Par ailleurs, il nous est également proposé dans le projet de délibération, et de façon plus calme, d'attribuer à cette structure une subvention d'équipement de 300.000 euros, afin qu'elle puisse renouveler une partie de son matériel technique.

Je laisserai volontiers à Christophe GIRARD le soin de situer l'importance de ce théâtre pour l'art lyrique, la musique symphonique et instrumentale et l'art chorégraphique, ainsi que l'effort fait ces dernières années par sa direction afin de faire découvrir sa programmation à de nouveaux publics.

Je tenais néanmoins à intervenir sur ce projet de délibération et faire quelques petites remarques. Le budget global de cette structure culturelle et artistique étant évalué à plus de 26 millions d'euros, il est vrai que la subvention annuelle que nous attribuons au Théâtre du Châtelet, à savoir un peu plus de 17 millions, représente une somme très importante ; c'est la structure bénéficiant en effet de l'aide la plus importante de notre Ville.

Or, on entend souvent dire dans cet hémicycle, par certains, que notre aide à cette institution est trop importante. Elle se ferait au détriment des petites structures, qui ont des grandes difficultés à survivre, notamment dans cette période caractérisée par le désengagement de l'Etat et par son manque de vision en termes de politique culturelle, laissant la précarité envahir les institutions et le quotidien des acteurs culturels de notre pays.

D'autres nous reprochent, ceux qui justement sont au pouvoir actuellement à l'échelle nationale et qui n'assument pas leur responsabilité, de ne pas faire un effort suffisant pour ces grandes institutions, et que le soutien de notre Ville n'ait pas évolué ces dernières années.

Vraisemblablement l'action municipale se situe entre ces deux positions bien tranchées. Le soutien de notre Municipalité à la culture, ces dernières années, est incontestable. Le budget de la culture a doublé. De nouveaux équipements ont été créés, et pas des moindres, je vous en épargnerai d'ailleurs la liste. Le soutien aux associations et aux acteurs du monde culturel a été puissant et sans faille. Que ce soit les grandes structures ou les grands événements d'un côté, ou les petites associations ayant des activités de proximité d'un autre côté, et surtout dans les quartiers les plus démunis, toutes et tous ont bénéficié d'un soutien important de notre Municipalité.

Pour répondre à ceux qui disent que la Municipalité ne fait pas assez, je dirai que la reconduction de cette subvention au Théâtre du Châtelet sans augmentation, signifie que nous poursuivons notre engagement à l'égard du travail réalisé. Mais il s'agit là aussi d'un signal qui est adressé à toutes les grandes institutions afin qu'elles prennent toute leur part dans l'effort d'économie et de responsabilité que la période actuelle nous impose.

A ceux qui craignent l'abandon des petites structures de proximité, il me semble que nous avons globalement reconduit depuis le début de cette mandature les aides nécessaires au bon déroulement de leur travail. Je n'ai pas l'impression que l'on nous reproche dans les quartiers un abandon de ces acteurs essentiels de la vie culturelle de notre Ville. Un effort est également demandé à toutes les structures.

Tout cela pour dire, en concluant, que les discours tendant à opposer les grands qui seraient incontournables, dans une logique de rayonnement de la ville, aux petits sans lesquels une culture de proximité pour les plus démunis ne pourrait se mettre en place, n'ont pas de sens à mon avis.

Notre Ville a besoin des uns et des autres, et j'estime que la part que nous consacrons dans le budget municipal à la culture, qui a doublé par ailleurs depuis 2001, est suffisamment importante et nous permet, même dans la phase actuelle, de satisfaire les besoins des grandes structures comme le Théâtre du Châtelet, et des petites structures associatives dans les quartiers, leur permettant de faire vivre la culture au quotidien à Paris et pour les Parisiens.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter sans polémique cette subvention pour cette importante institution culturelle parisienne, qui est le Théâtre du Châtelet.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre aux trois intervenants, la parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup.

Je trouve que les propos de M. SANCHES RUIVO sont ceux d'un très bon adjoint à la Culture.

Pour répondre d'abord à Mme FOURNIER puis à Mme BERTRAND, depuis l'arrivée de Jean-Luc CHOPLIN en juillet 2006, le public s'est diversifié et démocratisé. Grâce à une programmation à la fois populaire et éclectique, plus de 300.000 visiteurs assistent chaque année à une des représentations proposées, permettant un renouvellement important des publics. En effet, 70 % de celui-ci assiste pour la première fois à une représentation. Ce sont 220 en 2008 contre moins de 200 en 2003.

Jean-Luc CHOPLIN, le directeur, propose une programmation exigeante et diversifiée. Le taux de fréquentation annuel est de 80 %.

Je souhaite, si vous me le permettez, d'insister sur le fait que le Théâtre du Châtelet a entrepris une importante action en faveur du jeune public. Je le fais d'autant plus volontiers que j'ai Bruno JULLIARD à mes côtés. Ainsi, il propose une école du spectateur à 46 classes de collégiens et de lycéens de l'Académie de Paris, et des ateliers pédagogiques. Plus de 14.000 jeunes Parisiens prennent part chaque année à ces actions de la maternelle à l'université, Monsieur BROSSAT.

Concernant le montant de la subvention, la subvention de fonctionnement de 2009 est identique à celle de 2008 : 17.746.000 euros, plus une subvention d'équipements de 300.000 euros pour le renouvellement du matériel technique du théâtre.

En cette période de difficulté - il y a un rapprochement Communiste et Verts -, en cette période de crise, le maintien de la subvention - et M.R.C. - au Théâtre du Châtelet, qui est la plus importante subvention de la Ville, n'est pas un effort anodin. Je pense que tous ceux qui ont le souci, en effet, de la bonne gestion des deniers publics peuvent en prendre la mesure. Ils témoignent de l'attachement du Maire de Paris, de nous-même, aux grandes institutions culturelles municipales.

En 2000, la subvention attribuée au Châtelet s'élevait à 15.500.000 euros. La subvention a donc augmenté en huit ans de plus de 2.600.000 euros, soit l'équivalent d'une hausse annuelle de plus de 300.000 euros, ce qui ne va pas rassurer évidemment Mme FOURNIER.

Mais, Madame FOURNIER, nous sommes capables à la fois de "sanctuariser", comme vous l'avez dit - c'est un mot que je n'utilise pas beaucoup car elle a une connotation un peu religieuse - un établissement culturel, c'est-à-dire de le protéger, de le maintenir, de l'embellir, de le faire grandir, de le soigner et de le caresser, mais cela ne nous empêche absolument pas d'être proches de la culture de proximité, comme l'on dit maintenant - je n'aime pas beaucoup non plus cette expression - mais de lieux plus fragiles émergeant, qui font naître des talents inconnus et les talents de demain.

Pour répondre à Mme BERTRAND, le projet de salle immatérielle du spectacle, nous l'avons déjà testé avec l'ouverture des Trois-Baudets, puisque le soir de l'ouverture des Trois-Baudets, nous avons diffusé en direct un spectacle sur le site des Trois-Baudets, à l'occasion de la réouverture du célèbre cabaret dans le 18e arrondissement.

Pour retransmettre le concert, la Mairie de Paris s'est associée à SFR, afin de bénéficier d'une sécurité sur la qualité de la liaison Internet et à une start-up parisienne chargée de la réalisation et de la création du site, accessible à partir de l'adresse de la Mairie de Paris. Ainsi, des petits sujets ont été diffusés, et il est vrai que notre conviction est que tous ceux qui ne vont pas dans les théâtres, qui ne vont pas dans les salles de concert ou dans les musées, et qui accèdent aux œuvres en direct sur Internet vont prendre, j'en suis certain, le goût de la salle elle-même pour voir le spectacle réel.

Donc, inversons les choses, prenons Internet à bras-le-corps, faisons-nous d'Internet un ami, puisque c'est la pratique aujourd'hui de toutes les jeunes générations, et faisons en sorte que ceux qui découvrent un spectacle du théâtre du Rond-Point, des Abbesses, du théâtre 14, du Montfort ou un spectacle du théâtre de la Ville ou du Châtelet, une fois qu'ils ont testé, flirté avec ce premier essai sur Internet, quittent leur écran, prennent le chemin du théâtre, le vrai théâtre, et viennent découvrir en effet le moment où le rideau s'ouvre et le vrai spectacle, près d'eux, proches d'eux, se produira.

Je crois que j'ai répondu au mieux aux trois interrogations et remarques, à la fois de M. SANCHES RUIVO, de Mme BERTRAND que je remercie pour son assiduité comme présidente de la Commission des affaires culturelles, et de Mme FOURNIER, avec qui, évidemment, notre débat ne fait que continuer, mais continuera à s'enrichir car je crois qu'elle a raison : il faut à la fois aider la plus grande création, la plus exigeante, mais il ne faut pas le faire au détriment de ce qui est fragile et émergeant.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces précisions.

Applaudissons, bien sûr !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élu du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 53.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 53).

2009, DAC 68 - Subvention à l'association "Le Théo-Théâtre" (15e). - Montant : 4.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet DAC 68, sur lequel Mme MACÉ de LÉPINAY s'est inscrite.

Vous avez la parole, Madame.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

"Le Théo-Théâtre" est un lieu de culture dynamique du 15e arrondissement. Sa programmation variée dans ses deux salles, son activité de formation, en direction tant des enfants que des adultes, son implication dans la vie locale justifient pleinement que la Ville de Paris lui apporte une subvention de fonctionnement.

J'ajoute que le "Le Théo-Théâtre" est, comme beaucoup d'entreprises de spectacle vivant, une structure fragile et que ses dirigeants font des efforts considérables pour réduire les charges de fonctionnement tout en maintenant une activité très intense.

Le projet de délibération d'aujourd'hui vise à accorder une subvention de 4.000 euros pour le festival "Les Bonimenteurs" par le biais de l'enveloppe supplémentaire allouée au Maire du 15e arrondissement, destinée aux structures associatives locales, autrement appelée "amendement BLOCHE".

C'est à propos de cette procédure que je veux vous interroger, Monsieur GIRARD. En effet, "Le Théo-Théâtre" avait été proposé par le Maire du 15e en 2008. L'association n'ayant pas fourni à temps les documents nécessaires, nous n'examinons qu'aujourd'hui le projet de délibération. Est-ce à dire que l'enveloppe dite "amendement BLOCHE 2009" du Maire du 15e est amputée de 4.000 euros ou peut-on espérer que toutes les propositions du Maire du 15e pour 2009 seront honorées ?

Autre question intéressante : comment la Ville met-elle en place "l'amendement BLOCHE" ? Si une association a demandé par elle-même une subvention à la Mairie de Paris et que le Maire d'arrondissement souhaite lui donner un coup de pouce supplémentaire, il semble que le souhait du Maire d'arrondissement soit finalement anéanti puisque la Mairie de Paris diminue d'autant la subvention demandée par l'association.

Nous avons récemment observé ce phénomène lorsque nous avons examiné la subvention de "L'Aire Falguière".

J'aimerais, Monsieur GIRARD, que vous nous éclairciez sur cette question, et d'ailleurs vous aurez l'occasion d'en reparler puisqu'il y a un amendement pour les artistes à la Bastille et apparemment, "l'amendement BLOCHE" s'ajoute à la subvention de la Ville alors que nous avons observé le contraire pour le 15^e arrondissement. J'aimerais que vous me disiez comment cela se passe.

Nous voterons bien entendu la subvention au "Théo-Théâtre".

J'ajouterai un mot concernant le grand théâtre du 15^e arrondissement. Je veux parler du Théâtre Silvia Monfort. J'aurais aimé que l'avenant permettant le deuxième versement de la subvention 2009 ait pu être présenté à cette séance. Le théâtre se trouve en effet dans une situation financière critique et je redoute qu'une part importante de la subvention ne serve à payer des agios à la banque. Vous avez nommé deux artistes de grand talent à la tête du théâtre. J'espère que vous leur permettrez de prendre leurs fonctions effectives dans la sérénité.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Christophe GIRARD ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9^e Commission. - Chère Madame, je vous remercie pour la sérénité : vous avez tout à fait raison, c'est ainsi qu'on fait les choses bien.

La première bonne nouvelle, c'est que je vous ai fait une fleur dans le 15^e, car vous avez eu 4.000 euros de plus que ce qui était prévu avec l'enveloppe "Bloche". Ne le dites pas trop car je vais avoir évidemment des remontrances et des réclamations d'autres arrondissements identiques en termes de population et d'importance. Vous avez donc un excédent de 4.000 euros pour le 15^e arrondissement. Je pense que le Maire d'arrondissement s'en est réjoui dans la sérénité.

Ensuite, pour "Le Théo-Théâtre", chère Madame, vous savez qu'il ne recevait aucune subvention avant 2001. Nous avons donc depuis 2001 accordé une subvention qui progresse et continuera de progresser. Vous avez raison de défendre ce théâtre - vous n'aviez pas pu le faire dans le passé. En tout cas, depuis 2001, nous le soutenons, et je suis très heureux que le 15^e, dans sa sérénité et dans son ensemble, avec nous-mêmes, soutienne ce théâtre. Simplement, le dossier n'ayant pas été complet, il y a eu en effet un petit retard d'instruction, mais les choses seront regardées avec la plus grande vigilance car c'est en effet un très beau théâtre, au fond de cette impasse, et qui attire un public jeune, diversifié, merveilleux, comme l'est le public du 15^e arrondissement dorénavant.

Ensuite, pour les agios, vous avez raison. En cette période de crise bancaire, cela fait un peu mal au cœur de donner des agios à une banque, c'est vrai. Mais voilà, le problème est que les choses sont arrivées tard et que le petit décalage s'est fait techniquement. La subvention sera bien votée et bien versée au mois de juillet.

Voilà, j'espère vous avoir rassuré dans la sérénité, chère collègue.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Visiblement, Mme MACÉ de LÉPINAY acquiesce.

Nous passons au vote.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Non, non.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - J'ai cru. Excusez-moi.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 68).

2009, DAC 191 - Subvention à l'association "Artistes à la Bastille" (11e). - Montant : 7.000 euros.

Vœu déposé par M. Patrick BLOCHE et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, adopté par le Conseil du 11^e arrondissement, relatif à la subvention 2009 accordée à l'association "Artistes à la Bastille".

Vœu déposé par Mme Claude-Annick TISSOT et les élus du groupe U.M.P.P.A.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet DAC 191 sur lequel un amendement n° 55 a été déposé par l'Exécutif, un vœu référencé n° 56 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, ainsi qu'un vœu n° 57 présenté par le groupe U.M.P.P.A.

Mme MACÉ de LÉPINAY a la parole.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Oui, il s'agit des Artistes à la Bastille. Mme TISSOT émet le vœu que la subvention soit portée à 9.000 euros, soit un montant identique à celle de l'année dernière, étant entendu que cette association d'artistes est une association ancienne, dynamique et extrêmement originale, et qu'elle fête de plus, cette année, son 20^e anniversaire.

Merci beaucoup.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Christophe GIRARD pour répondre et présenter rapidement l'amendement n° 55.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9^e Commission. - Comme nous sommes d'accord à la fois avec le vœu de l'U.M.P.P.A. et celui du parti socialiste et radical de gauche, je ne vais pas vous lire l'amendement : il va dans le sens de ce qui vient d'être dit et je vous demande de le voter dans une sorte d'union sacrée.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Dans cet unanimité sympathique, on va procéder au vote.

Le vœu n° 56 présenté par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 55 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 191 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DAC 191).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 185).

2009, DAC 247 - Signature d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs avec la Fondation Marguerite Long - Jacques Thibaud (8e) relatif au versement du solde de la subvention en 2009. - Montant : 20.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 247 sur lequel, à nouveau, Mme MACÉ de LÉPINAY est inscrite.

Madame MACÉ de LÉPINAY, vous avez la parole.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Oui, Monsieur le Maire, alors que nous allons bien sûr voter le solde de la subvention de fonctionnement à la Fondation Marguerite Long - Jacques Thibaud, je veux vous interroger sur vos intentions concernant les Concours Internationaux de la Ville de Paris.

Ceux-ci, comme la Fondation Long - Thibaud, permettent à de jeunes virtuoses de tous les pays de se faire connaître tout en offrant au public parisien des moments de musique de grande qualité. Comme la Fondation Long - Thibaud, ils assurent la découverte de nouveaux compositeurs par la création d'œuvres nouvelles commandées pour chaque concours. Comme la Fondation Long - Thibaud, ils participent donc à la vie culturelle de Paris et à son rayonnement à travers le monde. Comme la Fondation Long - Thibaud, ces concours ont besoin de synergie et d'une périodicité régulière.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, j'aimerais qu'à l'occasion du vote de cette subvention, vous nous expliquiez quelle est votre politique en matière de concours internationaux de musique.

Merci beaucoup.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Christophe GIRARD ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Comme je pense que c'est un sujet en effet délicat, fragile, un peu compliqué, Mme MACÉ de LÉPINAY sait que nous souhaitons voir un renouvellement de ces concours. Je pense que de nouveaux concours peuvent être intéressants. Je vous propose, si la présidente de la 9e Commission en est d'accord, que nous ayons à quelques-uns un débat en 9e Commission sur ce qui semblerait être la meilleure configuration possible pour les cinq ans qui viennent, sur les concours musicaux lyriques de la Ville de Paris, car je vous avoue, je ne détiens pas la science infuse sur ce sujet mais je sens des blocages et des conservatismes. Donc, j'aimerais partager avec vous une vision sur ces concours, et faire ensuite des propositions au Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Proposition qui me paraît bienvenue. Merci.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 247.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 247).

2009, DAC 249 - Subvention à l'association "M.A.P. Musiques Actuelles à Paris" (20e) au titre de ses activités en 2009. - Montant : 10.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 249 sur lequel Mme Laurence GOLDGRAB est inscrite.

Je vous donne la parole, Madame.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'association "M.A.P. Musiques Actuelles à Paris" œuvre depuis 2005 dans le but de fédérer, mutualiser et mettre en réseau des structures musicales parisiennes, afin qu'elles échangent, qu'elles s'échangent des moyens de compétences, de connaissances et des expériences.

Une trentaine de structures associatives ou commerciales adhèrent au réseau. Elles sont d'actives partenaires à la création, à la promotion musicale dans la Capitale, et l'originalité de "M.A.P.", c'est qu'il n'y a pas seulement des lieux de diffusion dans les adhérents, il y a aussi des médias, des producteurs, des collectifs d'artistes.

On peut citer, par exemple, "les Trois Baudets", le Centre Barbara Fleury Goutte d'Or, le Mila qui regroupe lui-même 30 producteurs indépendants, mais aussi une radio comme Radio Neo, Petit Bain et bien d'autres.

Le M.A.P. a mis en place une charte relevant toutes les valeurs que les structures partagent et l'adhésion au M.A.P. suppose, bien entendu, une acceptation de ces valeurs.

L'accompagnement des artistes fait partie des objectifs poursuivis par le M.A.P. Ainsi, ce réseau est très attentif au respect du statut des artistes et à leur juste rémunération, ce qui, là encore est très important et original dans le contexte actuel. La formation des personnels est un autre objectif très important également.

En 2008, le M.A.P. a également mené un projet commun avec L'Irma et le Centre Barbara Fleury Goutte d'Or, pour établir une cartographie des lieux de diffusion de musiques actuelles dans la Capitale, ainsi qu'un site Internet et une médiation en charge de veiller à limiter les risques de fermeture administrative des lieux de diffusion.

Et donc grâce à son rôle structurant, ce réseau est devenu un interlocuteur privilégié des institutions locales et ses recommandations, évidemment, sont importantes.

En 2009, afin de venir en aide aux musiciens parisiens émergents et professionnels, eh bien, le M.A.P. a entrepris d'organiser des rencontres thématiques et il lance une opération qui s'appelle relais M.A.P. Des groupes de musiciens pourront bénéficier d'un accompagnement artistique par des professionnels, sorte de parrainage, échange de conseils, carnets d'adresses, etc., et des conditions avantageuses pour mener à bien leurs projets.

Mes chers collègues, comme chacun sait, le monde de la musique est désarmé et traverse une crise profonde, liée notamment à la révolution numérique : la mise en réseau des structures musicales parisiennes n'est plus seulement une bonne idée, mais elle est devenue indispensable. Aussi je vous invite à voter avec enthousiasme ce projet de délibération qui illustre une démarche que nous devons approuver.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Christophe GIRARD a la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup, Madame GOLDGRAB.

Alors, merci, évidemment, merci beaucoup mais, rapidement, je vous informe que la Ville de Paris a lancé la semaine dernière une série de réunions de concertation, dans le secteur des musiques actuelles à Paris. La Direction des Affaires culturelles organise ces réunions dans le prolongement d'une étude sur les musiques actuelles, qui a été remise à la Ville au mois de mars.

D'ores et déjà, des axes forts se dégagent, notamment sur l'aide à la structuration du réseau des acteurs des musiques actuelles à Paris, qu'il s'agisse des musiciens, des producteurs ou des diffuseurs, l'aide au parcours des musiciens via la formation et le suivi des jeunes musiciens.

Là, je profite de la présence de Bruno JULLIARD pour insister sur le caractère de la jeunesse et de son importance pour l'avenir, avec une classe ouverte "jazz et musiques improvisées" au Conservatoire rayonnement régional de Paris, le C.R.R.P. - pas très joli de dire comme cela - et l'aide à la mise aux normes acoustiques et sécuritaires - quel horrible mot ! - des lieux de diffusion à Paris.

Voilà ! Vous êtes informés en direct.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 249.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 249).

2009, DAC 267 - Conclusion d'un bail civil donnant lieu à l'octroi d'une contribution non financière et passation d'une convention d'objectifs avec l'association "59 Rivoli" pour l'occupation des locaux de l'immeuble sis 59 rue de Rivoli (1er).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 267 sur la situation de l'immeuble du 59, rue de Rivoli. Sont inscrits : Danielle FOURNIER et Jean-François LEGARET.

Mme Danielle FOURNIER a la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Oui, à propos de cet immeuble du 59, rue de Rivoli, il s'agit de la conclusion d'un bail qui est un épisode très important d'une histoire, on peut dire, mouvementée et qui, je l'espère, je pense que nous l'espérons tous, va ouvrir une nouvelle page dans l'histoire de ce lieu.

Permettez-moi de rappeler ce qui s'est passé. Le 1er novembre 1999, et le jour n'a sûrement pas été choisi par hasard, le collectif KGB, qui ne regroupait à l'époque que trois personnes, dont le G de Gaspard DELANOË, a investi les murs du 59, rue de Rivoli, immeuble qui était laissé à l'abandon par le Crédit Lyonnais, son propriétaire depuis 10 ans, immeuble vide hélas, comme d'ailleurs il y en a encore d'autres en grand nombre à Paris.

Et le collectif l'a transformé en un squat artistique, offrant, en plein centre de Paris, des espaces de travail et des lieux de vie à des créateurs de différentes disciplines. Le succès a été immédiatement énorme. Et la Ville, suite aux élections de 2001 a racheté ce lieu en 2002 et l'a transformé en le sécurisant.

Donc, nous tenons à saluer l'importance de ce projet de délibération qui va permettre de signer un bail avec l'association "59 Rivoli". Et celle-ci va pouvoir mettre en œuvre, dans ce lieu, son double projet : projet d'exposition qui accueillera du public gratuitement, dans les espaces situés en bas, et projet d'espaces de travail non cloisonnés qui sont une réponse nouvelle, moderne, différente des ateliers logements, justement, que nous évoquons tout à l'heure, dans les étages mis à disposition d'artistes pour des durées brèves, autour d'un projet.

Et on a là un signe très important pour les artistes et l'opportunité de mener, en plein centre de Paris, une expérience innovante et - je pense - enthousiasmante pour le public et pour les créateurs.

Dans un environnement où les commerces sont dominants, cela met en œuvre une autre modalité de la vie en collectivité, de la vie en ville. Et nous souhaitons que ce dispositif durable puisse se compléter par la signature de baux précaires sur des parcelles en attente de réalisation de projets.

Donc, on évoquait tout à l'heure un vote enthousiaste, ce sera un vote enthousiaste et déterminé sur cette délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Jean-François LEGARET a la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire.

Notre collègue Danielle FOURNIER vient de faire un résumé objectif de la belle aventure culturelle qu'a été le 59, rue de Rivoli, chez Robert, électron libre. J'ai suivi, en tant que maire du 1er, cette aventure depuis l'origine, depuis 2002. J'avais d'ailleurs rencontré Frédéric HEBERT, alias Gaspard DELANOE, à cette époque et, Christophe GIRARD s'en rappelle sans doute, j'avais organisé une exposition des artistes à la mairie du 1er arrondissement.

Donc, moi, je trouve que cette aventure mérite d'être saluée et d'être aidée. Je me suis inscrit ce soir pour demander le report de ce projet de délibération, que je ne voudrais pas aborder sur le fond, mais nous avons eu une séance du Conseil d'arrondissement il y a 15 jours et le projet de délibération tel qu'il nous est parvenu n'était pas complet puisque notamment n'était pas joint le règlement intérieur.

Ce règlement est important car il fixe les conditions dans lesquelles les ateliers vont être mis à disposition des artistes. Donc, voilà ! Ce noyau dur des 20 ateliers, je crois que ce sont des questions qui ont été posées au Conseil d'arrondissement, auxquelles je n'ai naturellement pas pu répondre, n'ayant pas les éléments en main.

Alors, je me suis adressé au cabinet de Christophe GIRARD qui m'a fait, avec sa courtoisie habituelle, parvenir ce règlement, si bien que maintenant, je l'ai.

Oui, mais le Conseil d'arrondissement ne l'a pas eu dans les délais. Je crois que cela pose d'abord un problème de forme, je ne vais pas parler d'un problème juridique, surtout en ce jour où nous parlons de décentralisation et des pouvoirs des arrondissements.

Et je pense que ce projet de délibération pourrait, puisqu'il s'agit de la convention, être reporté à la séance prochaine du mois de juillet, ce qui permettrait au Conseil d'arrondissement d'avoir un débat complet.

Je dois d'ailleurs souligner que c'est à l'unanimité que les membres du Conseil d'arrondissement ont souhaité ce sursis à statuer sur ce projet de délibération, compte tenu du fait que les éléments ne nous étaient pas tous parvenus.

J'implore la bienveillance de l'adjoint chargé de la culture qui a déjà été sanctuarisé et je proposerais qu'il soit canonisé, s'il acceptait cette motion de report.

C'est mieux que Ministre quand même !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Christophe GIRARD relèvera-t-il le défi ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - La mule du pape !

Il est vrai, et je présente d'ailleurs à Jean-François LEGARET des excuses... Il aurait été idéal évidemment que vous ayez les documents complets, même si en effet nous ne votons pas en Conseil de Paris, donc non plus en conseil d'arrondissement, le Règlement intérieur car il s'agit de pièces annexes.

En revanche, il est vrai que, maintenant que la déconcentration est en marche, tout cela ne pourra plus se produire dorénavant. Je crois qu'à partir de juillet prochain, l'accident dont vous faites part n'aura plus lieu.

Je vous demande à mon tour, afin de pouvoir moi-même vous canoniser, car il y a un risque !

Vous avez un crédit, je dois dire, sur cette affaire, puisque nous avons travaillé ensemble, intelligemment et de concert, que le dossier avance, mais les artistes sont très impatients, car, comme tout chantier, il y a du retard, il y a des retards, et je crains que... moi, je suis tenté de reporter, mais le faire va provoquer de la part des artistes des accusations à mon avis excessives à votre endroit, et cela, je n'aimerais pas que l'on vous accusât à tort d'un retard dont vous n'êtes finalement pas responsable !

Je propose donc de vous donner une copie du document que je vous ai déjà donné, pour que vous en ayez deux exemplaires, un pour chaque œil, si je puis dire !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non !

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - Il faut que l'on trouve un compromis parce que j'ai peur que le report...

Ou alors, sans reporter, en effet, vous avez les documents. Si le conseil d'arrondissement a des remarques à faire, eh bien, que nous les prenions en compte et que l'on puisse, dans une séance du Conseil de Paris, prendre en compte les modifications que vous apporteriez. Cela, je peux m'y engager.

Mais j'ai peur que le report ne vous soit... non pas fatal mais en tout cas vous desserve et nous desserve vis-à-vis du projet que nous défendons ensemble depuis très longtemps, car je vous signale que nous sommes en 2009 et que ce dossier date déjà de 2001.

Alors, je vous implore à mon tour, après les excuses que je vous ai présentées, de bien vouloir accepter cette proposition qui est que vous en débattiez en conseil d'arrondissement et que, s'il y a des remarques, nous les prenions en compte et que l'on puisse en débattre ici, au Conseil de Paris.

Voilà ce que je propose !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Donc, Monsieur LEGARET, je vous demande pardon au nom de M. Christophe GIRARD...

(Rires).

Et je vous demande...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - N'en jetez plus !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Simplement, explication de vote.

Moi, je m'abstiendrai sur le projet de délibération aujourd'hui, mais j'accepte la proposition. On verra comment on peut la bricoler, en quelque sorte, dans l'ordre du jour de la séance de juillet, pour que l'on puisse la réévoquer, même sous forme d'une communication, et que l'on ait la possibilité de s'exprimer à la prochaine séance du Conseil de Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - Très bien.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ce geste de bonne volonté, des uns et des autres.

Nous pouvons passer au vote, avec les attendus qui ont été précisés publiquement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 267.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Donc des élus U.M.P.P.A.

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 267).

2009, DAC 286 - Signature d'une convention avec l'association "L'Onde et Cybèle" (18e) pour l'attribution d'une subvention destinée à l'organisation des festivals "Musiques et jardins" et "Jazz nomades - La voix est libre". - Montant : 30.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 286, sur lequel un amendement technique n° 58 a été déposé. On est donc amenés à l'évoquer mais très succinctement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Vous l'avez tous lu, vous le connaissez par cœur, donc je propose que l'on passe au vote.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Exactement, avec vos encouragements. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 58 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 286 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DAC 286).

2009, DAC 387 - Signature d'un avenant n° 1 au marché public de services confiant la production de l'édition 2009 de "Paris en toutes lettres" à la SARL "Le 3e Pôle".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 387, sur lequel Karen TAÏEB, puis Hermano SANCHES RUIVO sont inscrits.

Madame TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelle belle idée que "Paris en toutes lettres", un festival prolifique, généreux et riche, tout entier dédié à la littérature, à la lecture dans les librairies, les musées, les bibliothèques, les théâtres, sur les ponts et autres places de Paris.

Il fallait y penser et je voudrais féliciter le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, notre collègue Christophe GIRARD, chargé de la culture, et Olivier CHAUDENSON, directeur artistique, pour avoir imaginé, cru et fait naître ce rendez-vous de la Capitale, ce nouveau pari de la culture offerte au plus grand nombre.

Oui, il s'agit d'un hymne à la lecture et le mot n'est pas trop fort. La lecture est dans la ville ; la Comédie française est sur le Pont des Arts ; on lit Beckett ou Simenon au théâtre du Châtelet ; on revoit la Goualeuse et autres personnages hauts en couleurs des Mystères de Paris au 104 ; on se promène, on se balade dans le quartier de la Goutte d'Or avec Zola ou Boris Vian ; on rencontre des personnalités, comme ce soir, comme au moment où je vous parle, la cinéaste Nelly KAPLAN dans une librairie du 12e arrondissement.

La littérature est donc hors les murs, décloisonnée, désacralisée. Elle est place Stalingrad et non pas au Flore, pour aller à la rencontre d'un nouveau public, pour justement créer des ponts entre cette place Stalingrad et le boulevard Saint-Germain, pour créer des envies et faire naître de nouvelles vocations.

"Paris en toutes lettres", c'est se promener dans le Paris d'Hélène Berr qui raconte dans son journal ce 8 juin 1942, il y a 67 ans jour pour jour, la première fois où elle a dû, parce que devenue obligatoire, porter l'étoile jaune. Cette jeune femme brillante, violoniste, qui préparait une agrégation à la Sorbonne, juive, était une véritable amoureuse de Paris. Déportée à Auschwitz, elle n'en reviendra pas.

"Paris en toutes lettres", c'est aussi le Paris cosmopolite, le Paris qui ouvre ses bras et donne la parole à des écrivains, comme Pia PETERSEN, d'origine norvégienne, qui raconte qu'elle a appris le français en lisant "Le rouge et le noir", Abdelkader DJEMAÏ, originaire d'Algérie qui dit que la langue est sa première maison, ou Taslima NASREEN, hôte et citoyenne d'honneur de la Ville de Paris, pour une lecture qui rime avec liberté.

Pour moi qui suis arrivée à Paris à l'âge de 11 ans, je veux dire aussi que je me sens appartenir à la famille de Victor Hugo et de Baudelaire, qu'au travers des lectures, on a des sentiments, des émotions, on se sent vivant !

La lecture est donc dans la ville et notre ville est encore plus belle.

Bravo à toute l'équipe qui a su organiser ce festival foisonnant, avec plus de 300 événements et qui, vous l'aurez compris, m'enthousiasme, car il croit à l'intelligence, au désir de culture et à l'ouverture.

Les élus du M.R.C. soutiennent "Paris en toutes lettres" et encouragent les prochaines éditions.

Et je terminerai en citant Jules Renard : "Ajoutez deux lettres à Paris, c'est le paradis." J'ajouterai A comme amour et D comme différences, au pluriel.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Hermano SANCHES RUIVO va essayer de faire aussi bien !

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Je ne vais pas présenter mes excuses avant, en tout cas !

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération pour également évoquer le festival "Paris en toutes lettres" que nous avons vécu ces derniers jours et que vous avez bien voulu organiser, Monsieur le Maire, afin de célébrer le lien étroit et fort qui existe entre Paris et la langue française.

En effet, depuis jeudi dernier et jusqu'à ce soir - d'ailleurs, 21 heures 30 pour ceux qui pourront y aller -, notre ville s'est consacrée aux écrivains et à la littérature avec la première édition de ce festival.

Ville littéraire par excellence, Paris a été, tout au long de son histoire, une terre d'accueil, une source d'inspiration et de création pour les écrivains du monde entier. Elle est également la Capitale du livre avec son réseau richissime de bibliothèques publiques, universitaires et associatives, ses très nombreuses librairies, auxquelles s'ajoutent 240 bouquinistes inscrits au patrimoine de l'Unesco et une diversité incomparable d'éditeurs et d'auteurs.

Il était donc souhaitable qu'une telle manifestation ait lieu dans notre cité et ce nouvel événement a été, comme nous avons pu le constater, un moyen très original et ludique permettant d'approfondir ces liens anciens et toujours vivaces entre les Parisiens, la littérature et la langue française.

Comme l'a signalé le Parisien daté du 4 juin dernier, ce premier coup d'essai pourrait bien se transformer en coup de maître, car en offrant une quantité considérable d'événements, "faire un festival gargantuesque", pour reprendre les mots du même article, plus de 300, en effet (lectures d'auteurs et de comédiens, performances, cafés littéraires, ateliers d'écriture, bals et concerts littéraires, parcours des mots de Paris, projections) et dans une centaine de lieux différents, y compris en banlieue, cette manifestation a peut-être été une première étape dans la reconstruction nécessaire d'un dialogue fécond et renouvelé entre tous les amoureux de la langue et des mots et tous ceux qui n'ont pas encore l'accès au monde de l'écrit ou qui ne le fréquentent pas souvent et auxquels nous voudrions bien un jour faire partager ce plaisir et cette possibilité de transformation intérieure et d'enrichissement que nous retrouvons dans les livres.

L'objectif de ces 300 événements littéraires, par la voie de plus de 400 artistes, comédiens, chanteurs, écrivains, poètes, qui ont animé notre vie ces derniers jours et jusqu'à ce soir dans la fête de clôture avec un grand concert littéraire à la place de Stalingrad, a donc été de créer un désir de lecture et d'écriture et de renforcer la politique municipale en faveur de la lecture, de l'écrit et, plus largement, pour une culture qui soit ouverte et accessible à tous. Et je tenais à le souligner rapidement dans cette séance de notre Conseil.

Pour conclure, je voudrais féliciter aussi M. Olivier CHAUDENSON, qui a organisé cette grande manifestation populaire et gratuite, la société de production "Le 3e Pôle", chargée de sa mise en œuvre, et toute l'équipe de Christophe GIRARD.

Et remercier également les nombreux partenaires qui ont fait confiance à cette première édition, à savoir le Musée des lettres et manuscrits, la S.N.C.F., la S.A.C.E.M., les dictionnaires Le Robert.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération qui permet justement d'intégrer les contributions de ces quatre partenaires dans l'ensemble du budget de cette première édition du festival "Paris en toutes lettres".

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Christophe GIRARD a la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup à Karen TAÏEB et Hermano SANCHES RUIVO pour leur description et ce qu'ils ont ressenti.

Je sais que Mme BERTRAND était très assidue - elle est une présidente assidue -, puisque je l'ai croisée dans les queues d'attente, aussi bien devant le Magic Mirror place Stalingrad que dans les théâtres parisiens, les Bouffes du Nord, la Maison de la poésie ; ce soir, elle n'y est pas et moi non plus, puisqu'en ce moment même, Taslima NASREEN, en présence du Maire, et Zoé VALDES, je crois, sont dans une très belle lecture croisée, mais il est vrai que cette idée d'une célébration de la langue, des mots, la littérature a pris forme et, dorénavant, existe dans le code génétique de Paris.

Cela m'a donné l'idée que nous réfléchissions - je vais le proposer au Maire et je profite de l'arrivée de son nouveau conseiller, David KESSLER, qui est présent aujourd'hui dans cette assemblée - à peut-être une manifestation autour de la voix et autour du lyrique. Peut-être qu'un "Paris en toute voix" pourra, en effet, trouver sa place avant la fin de la mandature.

Je pense que ce serait un beau projet, car si nous réfléchissons aux concours internationaux, nous devons également réfléchir à la place de la chorale, à la place de la voix, à la place du chant dans la vie de nos concitoyens. Paris est une ville qui peut être parfois rude, mais c'est une ville aussi qui sait être joyeuse et nous avons la chance d'avoir tous ces kiosques. Peut-être qu'ainsi, en effet, nous pourrions réfléchir à une manifestation qui aille dans ce sens.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 387.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 387).

2009, DPA 120 - Transformation du site des anciennes Pompes Funèbres de Paris sises 104, rue d'Aubervilliers (19e) en bâtiment à vocation culturelle : souscription de divers avenants.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPA 120 portant divers avenants sur la transformation du site du 104 de la rue d'Aubervilliers.

Jean-Jacques GIANNESINI s'est inscrit et Christophe GIRARD lui répondra.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

En tant qu'administrateur du 104, nous sommes - en ce qui me concerne, mais les élus aussi - tous soucieux de l'offre culturelle dans nos quartiers et c'est effectivement très important.

Mais visiblement, il y a un problème avec les travaux du 104. En effet, vous nous demandez d'entériner des dépassements de marchés de plus de 10 %, et on peut se poser la question : à quoi servent les procédures des marchés publics ? Il est trop facile de répondre à un appel d'offres à des prix irréalistes pour gagner le marché et ensuite réclamer des dépassements de cette nature.

Alors, on peut se poser la question aussi : y a-t-il un commandant dans le bateau du 104, qui ressemble plutôt aujourd'hui à un bateau ivre financier ?

Parce que les sommes dont il est question sont astronomiques : un million d'euros de dépassement pour l'Atelier de novembre, 600.000 euros de dépassement pour Loison/Bonnardel, alors qu'en parallèle, vous rognez dans les dépenses de fonctionnement des structures de la petite enfance, notamment dans le 19e.

Parce que les retards et l'ampleur des travaux entraînent une majoration d'environ 5 % de l'ensemble des marchés de travaux du projet, parce que 5 des 14 entreprises de travaux ont initié des procédures juridiques en réclamation, arguant toutes du manque de pilotage de la maîtrise d'œuvre, maîtrise d'œuvre qui, grâce à ce projet de délibération, touchera, pour le moment, un million d'euros de dépassement de marché, parce qu'il est convenu que la maîtrise d'œuvre, l'Atelier de novembre et la Ville de Paris négocieront ensuite les frais d'élaboration du permis de construire modificatif et les études sur la signalétique sonore, parce que les dérives globales du projet vous obligent à intégrer à vos avenants une mention indiquant aux entreprises qu'elles peuvent formuler quelques réclamations que ce soit ou tenter quelque recours que ce soit.

Ce faisant, vous êtes, en plus, contraints de procéder à des appels d'offres pour des marchés de conseil juridique pour gérer l'ensemble des litiges.

Je crois qu'il faut, aujourd'hui, revenir à plus de sérieux, de discernement dans la gestion des moyens municipaux, pour arbitrer entre l'indispensable et l'accessoire, surtout en période de crise.

Les élus du groupe U.M.P., s'ils s'inscrivent dans la perspective culturelle du 104, ne souscrivent pas du tout à la gabegie financière qui en découle.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je dois dire que le papier ne refuse pas l'encre : "gabegie financière", je peux vous rappeler la Gaîté Lyrique, si vous voulez... Vous étiez élu, Monsieur GIANNESINI, donc vous connaissez bien le dossier.

Je crois que franchement... D'ailleurs, je vous encourage à venir à chaque Conseil d'administration...

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - A chaque fois, j'y étais.

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - Non.

... et vous verrez que dans chaque Conseil d'administration, la moindre question financière, la moindre question budgétaire, a été abordée avec le plus grand sérieux. Et d'ailleurs, est présente une représentante du Trésor public et de la régie des finances qui, en effet, surveille les comptes et les comptes sont approuvés régulièrement. Ce ne sont pas des dépassements, mais des ajustements qui étaient totalement prévus et annoncés.

Monsieur GIANNESINI, vous connaissez l'économie de marché ; vous savez bien qu'il n'existe pas un seul chantier qui ne connaisse pas un dépassement.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - 10 % quand même !

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - Aucun chantier, et vous le savez bien, l'Etat le sait et l'Etat, comme nous, veille, en effet, à ce qu'en période de difficulté, on fasse très attention aux deniers publics.

Je ne vous trouve pas très charitable, vis-à-vis de la DPA, qui a fait un travail remarquable, sérieux, de suivi de ce chantier complexe... Quand on sauve 36.000 mètres carrés d'une éventuelle destruction pour en faire un centre de résidence et d'accueil des artistes, c'est évidemment un chantier difficile. Vous avez dit un "bateau ivre" ; si vous faites référence à la poésie, je prends, mais si vous parlez d'ivresse incontrôlée, je ne vous suis pas, pas plus que de dépassement de vitesse. Je pense que c'est un lieu qui se fait en marchant, je pense qu'on ne détient pas la vérité, que ce lieu a déjà reçu un public considérable, bien au-delà des espérances, mais qu'en effet, il lui faut trouver... Il a été ouvert en octobre dernier ; nous sommes en juin ; il n'est pas scandaleux... Les levées de réserves, cela se fait dans tous les chantiers et ce qui se passe là est tout à fait classique.

Mais vous pouvez décider de communiquer, en effet, dans le 19e, sur une éventuelle gabegie. Je pense que les habitants ou ceux qui fréquentent le lieu ne partageront pas cette opinion. Je préfère vous avoir comme soutien pour que ce lieu bénéficie pleinement et réussisse plutôt que d'être dans un rôle de Cassandra.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Chacun sait que les habitants du 19e sont très fiers de compter le 104 tout près de chez eux, mais je ne cherchais pas à vous contredire.

Ces précisions étant posées, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 120.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPA 120).

2009, SG 140 - Subvention à l'Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID) pour l'organisation à Paris de séances hebdomadaires destinées à promouvoir les oeuvres cinématographiques indépendantes et à favoriser la rencontre entre les cinéastes et le public. - Montant : 5.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous terminons, chers collègues, rapidement, je l'espère, avec le projet de délibération SG 140, sur lequel Laurence GOLDGRAB s'est inscrite.

Vous avez la parole, Madame.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais être très rapide.

Là encore, il s'agit de souligner tout l'intérêt d'une démarche. Vous le savez, la Ville soutient le cinéma indépendant. Il s'agit de l'A.C.I.D., l'Association du cinéma indépendant pour sa diffusion. C'est une association qui lutte contre l'uniformisation des œuvres cinématographiques et culturelles et contre la standardisation des modèles culturels en souhaitant sauver la diversité cinématographique. C'est la raison pour laquelle cette association a été créée. Elle compte aujourd'hui entre 100 et 130 adhérents.

Cette association souhaite mettre en place cette année un programme de séances hebdomadaires destiné à promouvoir les œuvres cinématographiques indépendantes et à favoriser les rencontres entre les cinéastes et le public. Elle prévoit l'organisation de week-ends du cinéma indépendant dans deux salles parisiennes : le Majestic Bastille, 11e, et l'Escurial, 13e, afin de permettre à des films qui ne sont plus à l'affiche depuis plusieurs mois de ressortir dans des quartiers où ils n'avaient pas été projetés.

L'A.C.I.D. entend également œuvrer en matière d'éducation artistique dans l'organisation de rencontres cinématographiques avec les cinéastes.

C'était simplement un coût de projecteur sur cette association qui illustre la démarche de la Ville en matière de cinéma indépendant. Je vous invite bien entendu à voter favorablement pour ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je pense que votre appel sera entendu et relayé par Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup.

Je crois que l'intervention de Laurence GOLDGRAB était complète, précise et épanouie sous l'effet de l'A.C.I.D...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous terminons par un vote consensuel, j'imagine.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 140.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2009, SG 140).

Désignation d'un Conseiller de Paris à la Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes pour la fourniture de combustibles pétroliers raffinés liquides (suite).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous informe que le scrutin relatif à la désignation d'un Conseiller de Paris à la Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes pour la fourniture de combustibles pétroliers raffinés liquides (R. 38) est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je suis en mesure de vous communiquer les résultats de ce scrutin :

Inscrits : 163

Votants : 39

Non participation au vote : 124

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Pour : 38

La candidature proposée est adoptée. (2009, R. 38).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, la séance est suspendue.

Nous reprendrons demain matin à 9 heures avec l'examen des comptes administratifs, et nous poursuivrons l'examen des vœux relatifs à la 9e commission à l'issue de ce débat.

Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 8 juin 2009 à vingt heures dix minutes, est reprise le mardi 9 juin 2009 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2009, DF 41 - Approbation du compte administratif de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2008 - Annexes 1 à 8.

2009, DF 45 - Approbation du compte de gestion de M. le Receveur Général des Finances de Paris, trésorier-payeur général de la région d'Ile-de-France pour les opérations de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2008.

2009, DF 42 - Approbation du compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2008.

2009, DF 43 - Compte de gestion 2008 de M. le Receveur Général des Finances de Paris pour les états spéciaux d'arrondissement.

2009, DALIAT 20 - Compte administratif du Service technique des Transports Automobiles Municipaux pour 2008.

2009, DALIAT 21 - Compte de gestion pour 2008 du Service technique des Transports Automobiles Municipaux rendu par le Receveur Général des Finances, trésorier-payeur général de la Région d'Ile de France.

2009, DEVE 107 - Compte administratif du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2008.

2009, DEVE 106 - Compte de gestion pour l'exercice 2008 du budget annexe du fossoyage rendu par le Receveur Général des Finances, trésorier-payeur général de la Région d'Ile de France.

2009, DPE 32 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Approbation du compte administratif 2008.

2009, DPE 34 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Approbation du compte de gestion 2008.

2009, DPE 33 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Approbation du compte administratif de l'exercice 2008.

2009, DPE 35 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2008.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, comme vous le savez, cette séance va être présidée par la Vice-présidente ou plutôt l'adjointe, je ne sais plus comment on dit en l'occurrence...

Donc par Gisèle STIEVENARD, comme vous l'avez voté hier matin.

Simplement, avant de lui céder la présidence, je voudrais vous donner un peu mon sentiment - je le ferai assez brièvement - sur ce sujet.

Le compte administratif 2008 que nous examinons s'inscrit dans un contexte dont je n'ai pas besoin de vous rappeler les contraintes. La crise survenue au second semestre de l'année dernière, qui a atteint si durement notre pays, frappe aussi notre ville et elle est, pour de nombreux Parisiens, source d'une véritable souffrance sociale.

Vous l'aurez constaté, malgré ces menaces, notre effort d'investissement s'est maintenu en 2008 à un niveau très élevé, près de 1,600 milliards d'euros, d'abord pour la solidarité et pour l'innovation mais aussi parce que cette crise aura une fin et, lorsque l'horizon s'éclaircira, Paris devra être prêt pour le rebond.

Pour nous permettre d'atteindre ces objectifs, il n'y a qu'un seul chemin : celui qui consiste à rester fidèles à nos engagements et de nous donner les moyens de les mettre en œuvre, notamment en préservant notre capacité d'investir.

Ainsi, nous avons consacré 549 millions d'euros au logement, permettant le financement de 6.111 nouveaux logements en 2008 mais aussi l'attribution de 2.955 prêts "Paris logement".

D'autre part, 136 millions d'euros ont été affectés à notre patrimoine scolaire, qu'il s'agisse de constructions nouvelles, de restructurations ou d'extensions.

En outre, 116 millions d'euros ont été consacrés à des travaux d'aménagement de l'espace public, notamment 20 millions d'euros pour le prolongement du tramway.

Ces quelques exemples que je prends sont symboliques.

Dans le secteur de la petite enfance, un investissement soutenu à hauteur de 49 millions d'euros a permis en 2008 l'ouverture de 792 places en crèche ou en halte-garderie.

Je ne veux pas multiplier les exemples, mais, vous le voyez, notre Capitale a gardé tout son dynamisme.

Mais cela n'a été possible qu'au prix d'une gestion très maîtrisée de nos ressources. Le fait de traverser une période de secousses économiques et sociales est une invitation à davantage de sérieux et d'attention.

Dans cet esprit, nos charges courantes de fonctionnement ont été, dans un contexte de reprise de l'inflation, relativement - j'insiste sur le relativement - maîtrisées : plus 3,3 %, et nous avons limité à 9 % la progression de notre dette.

Il reste, mes chers collègues, que ce compte administratif met en évidence une réalité très préoccupante. Pour la première fois depuis bien longtemps, les recettes de fonctionnement de la collectivité parisienne diminuent et il y a à cela deux raisons.

La première, c'est évidemment la chute des droits de mutation : 856 millions d'euros en 2008 contre 940 en 2007, ce qui représente une baisse pour 2008 de près de 9 %. Mais la tendance, nous le savons, s'accroîtra en 2009 dans des proportions sans doute très supérieures.

La seconde raison, c'est le désengagement continu de l'Etat.

Que l'on me comprenne bien : chaque fois que l'occasion se présente, je souhaite travailler efficacement et loyalement avec l'Etat. J'ai, par exemple, signé le mois dernier avec le Ministre de la Relance, la convention FC TVA, cette mesure de trésorerie qui est tout à fait opportune et qui permet un remboursement anticipé de la TVA acquittée par les collectivités locales sur les dépenses d'investissement. Mais je l'ai dit à cette occasion-là au Ministre, il ne s'agit en aucun cas d'une compensation même partielle de tout ce que l'Etat doit à notre Ville et à notre Département.

Je ne rappellerai qu'un seul chiffre, qui ne peut pas être contesté : l'Etat devait, à la fin 2008, 119 millions d'euros aux Parisiens au titre du R.M.I. et de lourdes incertitudes pèsent encore sur le mode de financement du R.S.A. qui est mis en place depuis le 1er juin.

Mes chers collègues, au-delà de ces sommes dont les Parisiens peuvent à bon droit s'estimer spoliés, ce qui est en cause, c'est la conception même de la décentralisation. Ce fut une grande idée mais malheureusement ce n'est plus qu'une façon de transférer les dépenses sans y associer ni les compétences politiques ni les compensations financières.

Cette situation n'est donc pas seulement préoccupante pour les finances de notre Ville. Elle pose un vrai problème de principe mais nous reviendrons sur ce sujet devant le Conseil de Paris, comme je m'y suis engagé, et ce sera à l'occasion de notre séance sur le budget supplémentaire le mois prochain.

Enfin, je tiens à exprimer une fois encore toute ma gratitude et ma confiance à Bernard GAUDILLÈRE. Je souhaite que notre débat soit conduit avec la conscience de notre responsabilité collective.

Oui, mais il faut en prendre les moyens. Nous pouvons faire en sorte que notre ville sorte plus juste et plus forte de la période actuelle mais cela dépend de notre vigilance, de notre énergie, meilleurs instruments pour faire vivre nos convictions.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Nous examinons les projets de délibération DF 41, DF 45, DF 42 et DF 43.

Je propose à Gisèle STIEVENARD, conformément à notre décision d'hier, de venir prendre la présidence.

(Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Je donne la parole à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, je serai moins lyrique qu'hier quand j'ai évoqué Paris en toutes lettres.

Ce matin, ce sera Paris en chiffres, qui montrent un même dynamisme, une même volonté, et ce, malgré ce contexte de crise financière.

Voici donc le premier compte administratif de la deuxième mandature de gauche de la Ville de Paris.

Commençons par l'investissement. Depuis 2001, un effort exceptionnel d'investissement a été réalisé et a été maintenu en 2008. Si la Ville consacrait, en 2001, 550 millions d'euros pour l'investissement, elle a investi en 2008 à hauteur de 1.587 millions d'euros. On a donc triplé l'investissement en six ans.

Je veux souligner que les acquisitions foncières représentent 596 millions d'euros mais surtout que l'essentiel de ces acquisitions est destiné à la construction de logements sociaux et c'est, vous le savez, une priorité pour notre groupe. En 2008, nous avons engagé la construction de 6.111 logements sociaux, et ce n'est pas rien.

Dans le cadre de cette priorité logement, j'insisterai également sur les 87 % des immeubles insalubres réhabilités à la fin 2008.

Dans la même lignée, nous nous félicitons que le premier poste de dépenses en matière de travaux soit consacré à l'école : construction de nouveaux établissements, restructurations, travaux d'entretien ; Paris investit dans l'avenir en se préoccupant des conditions d'accueil des enfants et des jeunes, et le Gouvernement pourrait prendre modèle.

Je voudrais également souligner la création de 792 places de crèche et halte-garderie en 2008 à travers 49 millions d'euros de travaux de construction et de rénovation.

La culture et le sport n'ont pas été oubliés : 36 millions d'euros pour la Gaîté Lyrique, outre la continuité de notre action pour la lecture publique, d'une part, 43 millions d'euros dans les équipements sportifs du stade Jean-Bouin aux stades centres d'animation, établissements culturels de prestige mais aussi animations culturelles de quartier, sport de haut niveau, mais aussi sport de loisirs et pratiques sportives des jeunes.

Un dernier mot en matière d'investissement pour me féliciter, en particulier du prolongement du tramway, de la couverture du périphérique, respectivement 20 millions d'euros et 18 millions d'euros, qui améliorent la vie de quartiers populaires de la périphérie de Paris, même si cela coûte cher à notre ville vu que l'Etat s'en désintéresse. Nous souhaitons que la poursuite de ces travaux sur l'Est parisien continue d'embellir le cadre et d'améliorer les conditions de vie de beaucoup de nos concitoyens.

Après l'investissement, le fonctionnement.

Je ne mettrai l'accent que sur trois points principaux : la politique de solidarité et celle de soutien à l'emploi, pour m'en féliciter ; la question du personnel, pour m'interroger.

Malgré la crise, la solidarité reste la priorité de notre Municipalité, comme la communication du Maire au précédent Conseil le prouve. Il en est d'ailleurs de même pour ce compte administratif avec 1.280 millions d'euros consacrés à l'aide sociale en 2008.

55 millions d'euros consacrés à l'insertion, 12,6 millions d'euros pour le retour à l'emploi des "R.M.istes", développement du dispositif "louez solidaire et sans risque", pour lequel notre ville a obtenu un prix de l'Observatoire national de l'innovation publique, ouverture de nouveaux centres d'hébergement pour les plus démunis, 140 millions d'euros pour l'aide sociale aux personnes âgées, 119 millions d'euros pour l'A.P.A., en progression de 11,6 %.

Du côté de l'aide directe au développement de l'emploi à Paris, nous notons le soutien aux acteurs de l'entreprise, à l'innovation et aux P.M.E.

En ce qui concerne le personnel, notre interrogation est connue. Nous nous réjouissons bien sûr des efforts faits par la Ville pour la diminution de l'emploi précaire comme de la création de l'allocation prévoyance santé. Nous restons sceptiques sur la possibilité de continuer cette politique de rigueur en matière de personnel pour mener notre politique municipale.

Un dernier mot sur l'attitude déplorable du Gouvernement concernant à la fois son désengagement vis-à-vis des collectivités locales et la dette de l'Etat vis-à-vis des Parisiens, que le Maire a rappelée ce matin. Alors que la Ville fait preuve d'une constante rigueur budgétaire certifiée par la notation AAA, à laquelle le M.R.C. n'est pas forcément très "accro", Paris restant une des collectivités locales les moins endettées de France, alors que ce compte administratif est obtenu avec des taux de fiscalité maintenus pour la huitième année consécutive, et j'en profite pour rappeler que nous soutenons sans ambiguïté l'augmentation prévue en 2009, l'Etat ne remplit pas ses obligations.

Les dotations ne sont pas à la hauteur des missions qui ont été déconcentrées, et en diminution constante : baisse de 16 % des dotations de compensation, manque de 37 millions d'euros en 2008 pour le R.M.I., par exemple. C'est une politique irresponsable que nous voulons, à vos côtés, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, dénoncer sévèrement.

Pour résumer, voici un budget équilibré avec des recettes et des dépenses courageuses permettant la maîtrise de notre endettement, une politique courageuse menée depuis huit ans par la majorité, qui a dû faire face à un héritage difficile et rééquilibrer l'investissement localisé afin de combler progressivement le fossé qui avait été creusé entre les arrondissements de l'Est et du Nord de Paris avec ceux du Centre et de l'Ouest.

Nous félicitons la Municipalité de ce choix politique. Aujourd'hui, les Parisiennes et les Parisiens en voient le résultat, et pour toutes ces raisons, nous aurons plaisir à adopter l'ensemble des comptes administratifs qui nous sont présentés aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je donne la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Madame la Présidente, chers collègues, les comptes de l'exercice 2008 marquent une première affirmation de nos engagements validés l'an dernier par une majorité de Parisiens et consolident la politique suivie depuis 2001. Ils témoignent aussi des efforts de bonne gestion entrepris lors de la précédente mandature et prolongés depuis 2008. Dans un contexte économique national et international qui reste extrêmement inquiétant, les fondamentaux budgétaires de la collectivité parisienne sont solides. Je voudrais en développer les trois raisons.

Tout d'abord, la capacité d'investissement est très élevée. Assise à 75 % sur notre épargne et nos recettes propres, ce qui nous a permis sans attendre de lancer notre programme d'investissement de la mandature, avec des acquisitions très importantes pour la réalisation de logements sociaux, toujours dans l'objectif de 40.000 nouveaux logements à la fin de la mandature. Mais je pense aussi à l'aménagement de l'espace public avec le début des travaux de prolongement du tramway.

Ensuite, des réformes de fond ont été progressivement mises en œuvre depuis le début de la précédente mandature et ont porté leurs fruits. Nous n'avons donc pas à rougir, tant les progrès ont été considérables, même si, bien sûr, on peut toujours faire mieux. Je citerai la transparence dans le vote des subventions aux associations, l'évaluation des investissements pour leur coût réel en une seule fois depuis 2005, la nouvelle présentation budgétaire, qui a amélioré la prévision et la comptabilité d'engagement depuis 2007 pour le Département, et depuis 2008 pour la commune, et surtout deux réformes majeures, concernant d'une part les relations financières avec les S.E.M., en assurant enfin leur contrôle démocratique, et d'autre part, l'expérimentation de l'évaluation des politiques publiques.

C'est d'ailleurs malheureusement l'Etat qui a empêché la Ville d'appliquer la modernisation budgétaire, l'obligeant à utiliser une comptabilité, il est vrai sur certains aspects dépassée, mais la lettre de l'adjoint aux Finances précédent avait hélas reçu une réponse négative pour mettre en place une comptabilité de type LOLF, c'est-à-dire d'application de la loi organique relatives aux lois de finances. C'est un effort de transparence qui, du coup, est fait en plus. C'est-à-dire que nous avons dans les comptes que nous recevons, non seulement ce qui est obligatoire, mais en plus, un effort de présentation de la Ville en mode plus moderne, et cet effort est à souligner.

Oui, quel chemin en comparaison des majorités précédentes, alors que ces dernières n'avaient pas respecté l'obligation de la loi de 1994, obligatoire à partir de 1997. Nous avons d'ailleurs supprimé la Questure, un système opaque dénoncé par l'Inspection générale de la Ville, et remplacée depuis par un circuit de dépenses clair désormais contrôlé par la Chambre régionale des comptes, qui n'a rien trouvé à y redire en 2005 et d'ailleurs, qui fait l'objet d'une information transparente de la part du S.G.C.P., que nous avons tous reçue.

Troisième point, les charges de gestion courante ont été maîtrisées à 3,3 % après deux années consécutives à 4 %. C'est le fruit d'efforts renouvelés de bonne gestion dans un contexte, l'an dernier, de reprise de l'inflation, comme l'a souligné le Maire. On peut souligner la démarche d'achat responsable visant à équilibrer les préoccupations économiques, sociales et environnementales dont je constate les résultats en tant que membre de la Commission d'appels d'offres. Cela a permis notamment de réduire de 2,5 millions d'euros nos frais de téléphonie, mais aussi de 1,7 million d'euros les dépenses de communication. La mise en place de la Direction des Achats permettra d'améliorer encore l'efficacité de la dépense publique.

Ce souci de bonne gestion continue de porter ses fruits dans le domaine financier, alors que l'encours de la dette s'établit désormais à 2,3 milliards d'euros ; son taux moyen, à 3,19 % en 2008, est un point en dessous du taux moyen à long terme, à 10 ans, ce qui représente près de 23 millions d'euros d'économies auxquels, bien sûr, s'ajoute la poursuite de l'objectif d'une gestion de trésorerie à zéro.

En tant qu'adjoint d'arrondissement en charge des Finances, je souhaite aussi souligner les efforts réalisés pour mieux exécuter les dotations des états spéciaux, avec, par exemple, dans le 20e arrondissement, l'absence, désormais, de report libre d'engagement sur la dotation de gestion locale.

C'est aussi mieux dépenser en matière de développement durable, avec la réalisation de nombreux diagnostics énergétiques permettant d'apporter des baisses importantes dans les consommations de fluides. Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement ne s'est pas faite au détriment de nos priorités, pour les transports, avec une contribution au S.T.I.F. de 326 millions d'euros, pour la petite enfance avec + 17 % pour les structures d'accueil associatives, et ce ne sont que deux exemples.

Notons, pour terminer, que les recettes de fonctionnement subissent dès 2008 la baisse de la fiscalité immobilière qui passe de 940 millions à 856 millions, ainsi que l'atonie préoccupante des dotations de l'Etat.

Dans ces conditions, nous avons eu raison, lors du budget 2009, de choisir un niveau d'épargne qui préserve notre capacité à poursuivre notre programme d'investissement. Ce dernier constitue par son niveau une très bonne réponse à la crise actuelle et est un exemple à l'échelle locale de ce qui devrait être un véritable plan de relance au niveau national, en particulier en matière de logement social.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je dois dire que j'admire les orateurs de la majorité pour le talent qu'ils mettent à broder sur ce compte administratif qui n'est finalement qu'un document d'exécution.

Gardez quelques forces pour le budget supplémentaire, parce que là, il sera temps de parler véritablement de politique budgétaire et notamment d'économie budgétaire, parce que la situation dans laquelle vous vous êtes placés vous-mêmes vous contraindra à des économies, je crois, drastiques.

Mais pour en venir à la rengaine, qui n'est pas celle du jour, qui est celle que l'on nous répète sur différents tons à chaque séance : la fameuse dette de l'Etat. Spoliée, nous a dit le Maire de Paris ce matin avant de nous quitter. Qu'en est-il dans le compte administratif, dans l'aridité des chiffres ?

Remarquez, ce n'est pas facile à trouver et on ne peut pas dire que vous nous aidiez, et ce n'est pas, d'ailleurs, le débat souhaité par Bernard GAUDILLÈRE à la 1ère Commission qui nous a véritablement éclairés sur cette question, puisque l'adjoint chargé des Finances a souhaité l'audition d'un spécialiste qui devait nous éclairer sur les relations entre la Ville et l'Etat ; on a eu un exposé dans lequel on nous a donné un certain nombre de chiffres sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales hors Paris. Je dois dire que je n'ai pas complètement perçu l'intérêt de cet exercice. J'espère que l'on aura d'autres expertises qui nous permettront d'y voir plus clair sur les relations entre l'Etat et la Ville de Paris... et le Département de Paris.

Mais dans le compte administratif, on a quand même quelques éléments. Il y a naturellement les documents qui sont des liasses - je n'ai pas tout amené ce matin, mais il faudrait une brouette, comme vous le savez - et il y a ce document, ce rapport financier qui nous est adressé chaque année et qui est un document plus simple et plus lisible.

Il y a un bel avant-propos signé Bernard GAUDILLÈRE et il y a un paragraphe, l'avant-dernier, qui, naturellement, évoque cette question cruciale. On nous dit : "les recettes courantes de fonctionnement, quant à elles, sont restées stables, malgré un désengagement confirmé encore cette année de l'Etat (- 16 % sur les dotations de compensation)". Quand on lit "- 16 %", évidemment, on frémit, on se dit : "tout de même", alors on tourne la page et on cherche ces - 16 % et si on a de bons yeux, on les trouve.

C'est - 16 % sur quoi ? C'est - 16 % sur 72 millions. Mais à combien se montent les dotations de l'Etat ? A 1.340.000.000. Donc les - 16, c'est sur 72 parmi les 1.340.000.000.

Félicitations, Monsieur GAUDILLÈRE, pour votre bonne foi et pour votre sens de la transparence et de la vérité dans votre avant-propos !

Deuxième observation, dans les comptes administratifs, si on va à la page 24 du rapport concernant le Département, on y lit deux chiffres ; il y a l'inscription budgétaire pour le budget primitif 2008 qui était de 30.061.242 et il y a la réalisation qui est de 31.642.225, soit un chiffre supérieur à votre propre prévision.

Si on va dans le document municipal, à la page 36, on y trouve exactement la même situation. L'inscription budgétaire, donc votre propre prévision, est inférieure au réalisé. L'Etat vous a donné plus que votre propre prévision.

Vous venez nous seriner à chaque séance : "la dette, la dette, la dette, ma cassette et la spoliation" ; l'Etat vous a versé en 2008 plus que vos propres prévisions.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je dois dire que le débat en devient absolument surréaliste. Je ne doute pas que nous y reviendrons lors du débat sur le budget supplémentaire, mais j'espère cette fois, et d'ailleurs, nous vous attendons à ce rendez-vous, que vous nous apporterez les vrais chiffres et non pas des chiffres que je qualifie de mensonges, fabriqués, truqués pour les besoins de la cause...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

J'affirme tous les termes que je viens de prononcer, truqués pour les besoins de la cause !

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Après cette intervention brillante de Jean-François LEGARET, on ne voit plus du tout ce compte administratif comme il nous a été présenté il y a encore quelques minutes, la vérité des chiffres parle.

On s'aperçoit que le désengagement que l'on nous annonçait à - 16 % de l'Etat est, en fait, beaucoup moins élevé qu'il ne l'est écrit dans le rapport financier qui nous a été adressé.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - C'est - 16 %.

M. David ALPHAND. - Eh oui, - 16 % sur 72 millions d'euros, c'est cela la réalité.

Il y a un certain talent, il faut bien le reconnaître, à présenter dans l'aridité des chiffres et ceux qui n'iraient pas creuser, comme certains au sein du groupe U.M.P.P.A. le font dans ce rapport financier, auraient pu passer à côté de cette réalité brutale et qui fait bien mal à l'Exécutif ce matin.

Sur le thème du désengagement de l'Etat, j'ai entendu quand même un certain nombre d'expressions qui me semblent, je l'espère, dépasser la pensée de leurs auteurs. Mme TAÏEB dénonce une attitude déplorable de l'Etat et parle d'une "politique irresponsable". J'invite Mme TAÏEB à assister aux réunions de notre 1ère Commission, Commission des finances.

La semaine dernière, cette commission a reçu un expert, invité à la l'initiative de M. GAUDILLÈRE, pour évoquer la question des relations entre les collectivités territoriales et l'Etat. Malheureusement, il n'a nullement dénoncé d'attitude déplorable ou de politique irresponsable de l'Etat.

Venez à notre prochaine commission, Madame TAÏEB, et vous pourrez avoir un éclairage qui vous sera certainement très utile. C'est un conseil d'information.

En matière de désengagement continu de l'Etat, car c'est cela dont il s'agit ce matin à entendre un certain nombre d'orateurs précédents, j'aimerais évoquer le cas de la politique de la petite enfance à Paris. Vous savez qu'une mission d'information et d'évaluation est en cours de travail sur cette question, que je préside et qui rendra très prochainement ses conclusions au Maire de Paris.

Mais j'aimerais souligner deux points concernant cette politique de la petite enfance, car quand on parle de désengagement de l'Etat, encore faudrait-il avoir une vision d'ensemble de la question.

Lors de nos auditions qui ont été menées depuis le mois de février, il a été démontré par cette mission la qualité reconnue par la Ville de Paris et les auditionnés la représentant des relations entre la C.A.F. et la Ville de Paris, une relation extrêmement performante et efficace.

De même, deuxième point en matière de relations avec l'Etat, quand on parle des créations de places en crèche, un peu plus de 700 créations de places en crèche l'année dernière, il y a également des initiatives qui ont été prises par l'Etat en la matière telle que la convention signée avec l'A.P.-H.P. qui, c'est un premier pas aujourd'hui, permet de dégager 48 places en crèche, mais qui pourrait aller beaucoup plus loin si l'A.P.-H.P. se montrait plus réceptive. Je rappelle que le président du Conseil d'administration de l'A.P.-H.P. est l'un des membres de notre Conseil, chers collègues. Nous appelons à un développement beaucoup plus poussé, dans les mois qui viennent, de cette collaboration entre la Ville et l'A.P.-H.P. pour dégager de nouvelles places en crèche.

Je voudrais conclure cette intervention. J'ai bien entendu le Maire de Paris qui évoquait la crise qui frappe la Capitale et qui appelait à davantage de sérieux et d'attention, mais lorsqu'on présente ce compte administratif et le rapport financier qui nous est adressé, il serait très intéressant - et c'est un appel que je lance à M. GAUDILLÈRE pour les années qui viennent dans cette mandature -, d'aller au-delà de la sincérité des comptes et des principaux ratios qui nous sont présentés dans ce rapport financier, en parlant aussi de performance. Parce que la performance des services publics, quand on a un budget de plus de 7 milliards d'euros et que l'on emploie plus de 48.000 agents, encore faudrait-il que l'on puisse savoir ce qui s'est passé l'année dernière.

C'est probablement là l'une des faiblesses. Ce n'est pas une obligation formelle qui s'impose à la Ville de Paris en matière de présentation des résultats et de la performance lors de l'exécution budgétaire précédente, mais c'est probablement là l'une des principales déficiences de ce rapport financier également, c'est que l'on ne parle que de chiffres mais que l'on ne voit pas quels ont été les résultats obtenus l'année dernière par les différentes directions.

Des plans de performances ont été mis en œuvre. Je pense, par exemple, puisque l'on parle de la petite enfance à Paris, celui de la DFPE. Un certain nombre d'objectifs sont présentés par mission, ne serait-ce que la première mission - et M. NAJDOVSKI qui est ici présent le sait parfaitement - la première mission : accueillir les enfants de zéro à trois ans et accompagner les familles. On aurait aimé connaître le résultat des cinq objectifs définis dans le plan de performance.

La demande de notre groupe U.M.P.P.A. - et je vais en conclure par là -, c'est que lors des prochains comptes administratifs, on puisse avoir ce genre de débat également.

Merci beaucoup.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

M. Jacques BRAVO a la parole.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais que l'on parle du sujet du projet de délibération parce que l'opposition est tellement gênée par ce compte administratif qu'elle n'en parle pas, elle parle d'autre chose.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Le premier point que je voudrais aborder de manière moins manichéenne que Jean-François LEGARET, parce que je ne sais plus qui je dois écouter, le LEGARET d'avant 2001 ou celui d'aujourd'hui.

Moi, je me félicite de l'initiative prise à l'époque - Jean-François LEGARET - d'avoir créé ce rapport financier et c'est l'occasion de remercier l'adjoint chargé des Finances et la Direction des Finances de l'améliorer chaque année. Nous avons un document stratégique, transparent, clair qui donne les vraies indications qu'il nous faut pour apprécier le compte administratif. Je dirai que, loin de dénigrer ce type de document, je me félicite qu'il ait été lancé par d'autres que nous et qu'on le fasse vivre.

La première remarque, c'est sur le carré magique des finances publiques, des finances territoriales. Par le passé, et vous savez qu'en 2001, vous avez été battu sur ce terrain par les Parisiennes et les Parisiens. Paris était une ville qui disposait de ressources substantielles et dans le même temps, Paris était une ville qui n'investissait pas.

Or, nous arrivons à investir - et c'est ma première remarque du compte administratif -, nous poursuivons une politique ambitieuse d'investissements avec 1,5 milliard d'euros, conformément à notre programme de la mandature.

Deuxièmement, au-delà de l'investissement, l'endettement reste modéré. Et sur ce sujet, il faudrait vous ajuster parce que j'entendais des doubles langages au fil des séances, Monsieur ALPHAND, vous êtes concerné. Il faudrait savoir si l'endettement de la Ville est trop fort ou trop faible.

Ce que j'observe, c'est que vous connaissez ce document du rapport financier. Prenez page 12, le fameux tableau, le fameux graphique, souvenez-vous Jean-François LEGARET, en 1ère Commission, qui marque l'évolution du ratio d'endettement de l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement.

Encore une fois, Paris est à la moitié des grandes villes de plus de 100.000 habitants en France, et largement inférieure comme ratio à des villes comme Bordeaux, Marseille, etc. Or, au fil des séances, vous tenez deux discours. Donc arrangez-vous entre vous, regardez vraiment les comptes et dites-nous si c'est vrai que l'endettement est trop fort ou s'il ne l'est pas.

Troisième remarque.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je n'ai jamais dit cela.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Ce n'est pas vous, c'est M. ALPHAND. Ecoutez-le.

Les charges de gestion courantes, quant à elles, sont limitées à 5,1 milliards. C'est vrai que c'est une progression maîtrisée, j'insiste sur ce point.

Enfin, le niveau des recettes - et le Maire vient de le dire -, malgré des difficultés sur les droits de mutation et sur le désengagement de l'Etat, mais nous sommes sur les comptes de 2008, les principaux aléas affectent 2009, marquent une grande maîtrise. Donc, je lis très simplement : "Dans ce carré magique des finances parisiennes, l'investissement, l'endettement, la maîtrise de la gestion courante et le niveau des recettes de fonctionnement, c'est un bon compte, c'est une bonne politique et nous l'approuverons".

En revanche, je veux terminer sur ce que, puisque vous êtes gênés par le niveau des dettes de l'Etat, là, je me retourne vers l'Exécutif en disant, Monsieur l'Adjoint chargé des Finances, moi, je serais preneur qu'en 1ère Commission, Monsieur LEGARET, nous prenions, de manière sérieuse, transparente, les six sujets suivants et que l'on conclut s'il y a vraiment problème ou s'il n'y a pas problème.

Depuis le transfert du R.M.I. à la Ville de Paris, cumulé depuis 2004, Paris a dépensé 1.401 millions. Si vous voulez la page pour trouver le chiffre, je vous aiderai. Il a reçu en compensation 1.282. Je vous demande de dire en 1ère Commission si ces chiffres sont vrais ou pas.

S'ils sont vrais, cela veut dire que le déficit de transfert, la charge nette pour Paris est bien de 119 millions en 2008. Or, ces chiffres sont dans les comptes. Faites un contrôle de régularité et voyons les choses de manière sérieuse au lieu de faire de la gesticulation. Premier sujet, le transfert du R.M.I. qu'en est-il ? Eh bien, je vous demande de l'inscrire dans un débat technique, précis de la 1ère Commission.

Deuxième sujet, la compétence transport. Moi, je dis que la charge induite supportée par la Ville au compte de Paris, c'est 9 millions par an. Vérifions ce chiffre en 1ère Commission. Si c'est 9 millions par an, cela fait 28 millions depuis 2006. Vrai ou faux ? On le vérifie.

Troisième point, la réforme des conditions d'assujettissement de France Télécom à la taxe professionnelle. De manière toute aussi précise pour ce prélèvement indu, je maintiens qu'il y a une perte cumulée de recettes de la Ville de Paris de 82 millions. Vrai ou faux ? Expertisons les choses ensemble et on verra ce qu'il en est et on s'arrêtera de gesticuler pour faire semblant d'avoir lu les comptes.

Quatrièmement, la compensation de l'Etat pour les dépenses de l'A.P.A., une erreur a été commise par la Direction générale des collectivités locales dans le calcul de notre potentiel fiscal. Vrai ou faux ? Une évaluation a été faite par les services de l'Etat à hauteur de 12 millions. Vérifions ce chiffre. S'il est faux, je n'en parlerai plus.

Je vous passerai toutes les notes qu'il faut sur le sujet.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Mais si jamais ce chiffre est vrai, votre discours sur les dettes fictives de l'Etat tombera de lui-même.

Cinquième point, les redevances des opérateurs de Télécoms se traduisent par une perte de recettes effectivement constatées de 12 millions par an depuis 2006, cela fait 36 millions sur trois ans. Vrai ou faux ? Des choses très simples.

Je termine, naturellement, par le sujet très précis de la couverture du périphérique où l'on attend un complément de financement de l'Etat à hauteur de 36 millions.

Quand j'additionne ces six chiffres que je prends dans les comptes ou dans les documents officiels, j'arrive à 313 millions, Jean-François LEGARET. Ma question - et je me retourne vers M. ALPHAND -, en 1ère Commission, prenons le temps de vérifier si ces chiffres sont fictifs ou vrais. Ils sont dans les comptes et s'ils sont dans les comptes, vous en tirez les arguments, puis, à ce moment-là, cela pose un problème de contrôle de régularité.

Je m'arrête pour dire que si l'on pouvait clarifier ce problème de la dette, on pourrait avancer pour défendre l'intérêt des Parisiens, en approuvant ce projet de délibération du compte administratif parce que nous parlons de cela, on parlera du budget supplémentaire, le mois prochain.

Nous approuvons tout à la fois, et j'approuve tout à la fois, la situation financière de la Ville, les méthodes de gouvernance, la transparence de tous ces documents et la politique mise en œuvre par l'Exécutif.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, ce mois de juin est une nouvelle fois celui des comptes et plus précisément du compte administratif. Avant de discuter du budget supplémentaire au mois de juillet, l'exercice est évidemment utile.

A la lecture du compte administratif 2008, ma première impression, c'est que Paris mène une politique à la fois responsable et ambitieuse. Nous ne renonçons pas au programme que nous avons soumis aux Parisiennes et aux Parisiens. Et nous avons conscience, pleinement conscience, de la crise qui les frappe, qui accentue les inégalités et menace de nombreux habitants de notre ville.

C'est d'ailleurs le premier enseignement qu'il faut retirer de l'examen de nos dépenses d'investissement. Notre constance à les maintenir à un niveau élevé, tout en anticipant la baisse de nos recettes est la preuve d'une bonne gestion, d'une réelle faculté d'adaptation, mais aussi de notre détermination à porter les valeurs de justice sociale qui sont les nôtres, car il n'y a pas de hasard et il n'y a pas de hasard quand le premier poste de dépenses d'investissement de la Ville est celui des acquisitions avec 443 millions d'euros investis au titre des acquisitions foncières et 6.111 nouveaux logements financés par notre ville en 2008. Nous tenons nos objectifs, nous allons même un peu au-delà.

Mais je constate que si Paris reste ambitieux et s'adapte à la crise, ce n'est véritablement pas le cas de l'Etat. Non seulement le Gouvernement continue à démanteler nos services publics, mais il ne fait rien face à la crise économique et sociale que notre pays et notre ville traversent.

Alors que le dernier rapport de la Cour des Comptes relève et critique sa propension incontrôlée à la dépense et au gaspillage, il nous demande de serrer la ceinture, les dents, l'estomac mais c'est tout ce qu'il sait faire. Pour le reste, dit-il, adressez-vous aux collectivités locales.

En 2004, le Gouvernement a organisé un désengagement massif de l'Etat, par ce qu'il a nommé un acte 2 de la décentralisation. Ce texte soi-disant décentralisateur nous a été imposé au cœur de l'été, à l'appui d'une procédure de 49-3, et donc sans vote de la représentation parlementaire. Ce passage en force de l'Etat a dicté des transferts obligatoires aux collectivités et organisé une compensation financière de l'Etat en deçà des dépenses imposées. Non seulement il se décharge d'un certain nombre de services et de prestations qu'il ne veut plus assumer, mais il se garde bien d'en donner les moyens à ceux qui les assument à sa place.

L'intitulé de ce texte est impropre : ce n'est pas l'acte 2 de la décentralisation, cela n'a rien à voir, car en réalité ce texte est l'acte premier du désengagement de l'Etat. L'U.M.P. a décidément le sens du spectacle, dommage que ce soit au mépris de l'intérêt général.

Mais pour elle, visiblement, le spectacle doit continuer à tout prix. Tout au long de l'année 2008, nous avons pu constater que l'Etat continue de se désengager de secteurs essentiels, au risque de remettre en cause l'égalité des Parisiennes et des Parisiens, leur égal accès au service public, leur droit à un logement décent, ainsi qu'à un système de santé abordable. C'est ainsi, par exemple, qu'au cours de cette année notre groupe et la majorité municipale ont reçu les responsables des centres sociaux associatifs parisiens et constaté que leur situation est critique, du fait de la baisse de la participation financière de l'Etat.

Au chapitre du désengagement de l'Etat, toujours on ne peut oublier le R.M.I., dont la gestion nous a été intégralement transférée aujourd'hui. L'Etat comptabilise une dette, cela a été dit tout à l'heure par le Maire, une dette de 119 millions d'euros financée entièrement par notre collectivité. Car la dotation de compensation de l'Etat est inférieure aux dépenses réelles du Département.

Aujourd'hui, nous savons que cette pression financière de l'Etat sur les collectivités va se poursuivre en 2009, qu'elle va s'accroître. Je pense aux menaces qui pèsent sur la taxe professionnelle, à la mise en place du R.S.A., tout cela va encore s'ajouter aux 300 millions d'euros que l'Etat doit aux Parisiennes et aux Parisiens, et que Jacques BRAVO a rappelé tout à l'heure.

L'Etat, décidément, risque la panne sèche et il le sait. Il risque la panne parce qu'il conduit n'importe comment, et quand il n'y a plus de carburant, il siphonne le réservoir des collectivités locales.

Quand on regarde le détail de ces 300 millions d'euros, cela fait peur. Les dépenses dont on parle sont celles qui financent le R.M.I., la couverture du périphérique, le S.T.I.F. Ce sont des dépenses essentielles pour les Parisiennes et les Parisiens, et ce n'est pas parce que la Ville a une excellente gestion que l'Etat peut se permettre d'en avoir une aussi déplorable.

Ces 300 millions, oui, l'Etat les doit aux Parisiennes et aux Parisiens, en dépit de tous les artifices, de tous les maquillages rhétoriques. Mme LAGARDE doit ces 300 millions aux Parisiennes et aux Parisiens. Mme LAGARDE qui, la semaine dernière je crois, expliquait qu'après tout les Parisiens bénéficiaient des dispositifs nationaux mis en place par le Gouvernement.

Encore heureux ! Encore heureux ! Mme LAGARDE qui, décidément, ne peut pas s'empêcher de parler aux Parisiennes et aux Parisiens comme s'il s'agissait de ses sujets ou de ses pauvres ! Mme LAGARDE qui est tellement convaincue de la qualité de ses arguments qu'elle n'est pas là en séance du Conseil de Paris aujourd'hui pour les défendre.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean-François LAMOUR. - Et le Maire de Paris où est-il ?

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Chers collègues, restez calmes et M. Ian BROSSAT va conclure.

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

M. Ian BROSSAT. - Si vous me permettez de conclure. Alors ...

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

M. Jean-François LAMOUR. - Mauvaise foi contre mauvaise foi !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Ce n'est pas de la mauvaise foi !

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Chers collègues, les cinq premiers orateurs ont été écoutés dans le silence. Veuillez laisser conclure M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Vous savez, Monsieur LAMOUR, que vous contribuez à allonger le temps de parole du groupe Communiste, ce qui, de votre part, m'étonne quand même considérablement.

Comme Mme LAGARDE n'a toujours pas fait ce chèque de 300 millions d'euros qu'elle doit aux Parisiennes et aux Parisiens, nous avons pris l'initiative de le faire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Donc, ce chèque de 300 millions d'euros, que vous devez aux Parisiennes et aux Parisiens, nous l'avons conçu, et je veux bien mettre à votre disposition, où à la disposition de Mme LAGARDE, le stylo qui lui permettra de signer ce chèque. Comme Mme LAGARDE n'est pas là, nous lui remettrons par La Poste, ce qui permettra une fois de plus de défendre ce service public, qui aujourd'hui souffre considérablement de la politique que mène votre Gouvernement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. Yves POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - D'abord, je voudrais quand même, si vous me le permettez, féliciter au nom du Conseil de Paris le président du groupe Communiste pour son sens du marketing. Bravo ! Mais dans le sens du marketing, il y a des réalités en fait, et je ne crois pas que dans ce que vous dites il y ait une véritable réalité.

Monsieur l'Adjoint au Maire, lors de la 1ère Commission du 3 juin dernier, je vous avais demandé que les élus puissent avoir les comptes consolidés prospectifs pour 2009. Vous nous avez très gentiment assuré que nous les aurions, pour le prochain Conseil de Paris lors du budget modificatif.

Malgré tout, au sein de notre groupe nous avons souhaité évaluer les comptes de la Ville et du Département depuis 2006. Nous avons essayé de faire des simulations. Elles valent ce qu'elles valent, elles seront vérifiées en juillet et surtout elles seront vérifiées au prochain compte administratif en 2010.

Selon les simulations que nous avons conduites, nous constatons que l'épargne de gestion consolidée de la Ville et du Département devrait tomber de 485 millions d'euros en 2008 à moins de 50 millions en 2009. Ce qui conduira à une épargne brute négative. L'épargne brute de Paris donc s'effondre, passant de 690 millions d'euros en 2007 à moins de 50 millions en 2009, soit un basculement de 740 millions correspondant à 12,6 % des recettes courantes.

Qu'est-ce que tout cela veut dire ? Premièrement, cela veut dire que nos fondamentaux sont touchés. Pendant huit ans, la Ville de Paris a été droguée par la rentrée des mutations immobilières. Et on ne s'est pas rendu compte, bien que nous le disions, que derrière ces rentrées, vous cachez une dérive des comptes de la Ville. C'est un peu comme un lac, qui est très beau. En première apparence, il est très beau le lac et vos comptes sont comme cela. La vision est très belle et l'eau se retire, c'est ce qui se passe avec la baisse des mutations immobilières, et là on commence à voir les vieilles voitures qui ont été déposées, les vieilles boîtes de conserve, et c'est ce qui se passe pour les comptes de la Ville.

Il y a deux endettements : le bon endettement, qui fait des muscles, c'est l'endettement de l'investissement, et le mauvais endettement qui fait la mauvaise graisse. Le problème est que la situation des comptes de la Ville, après ce que je viens de dire sur la simulation, va nous conduire à faire de l'endettement de mauvaise graisse.

Actuellement, dans le financement des investissements sur le 1,5 milliard d'investissements que vous avez lancé - il faut s'interroger d'ailleurs sur les 400 millions d'achats de logement : est-ce que ces 400 millions d'achat de logement sont vraiment des investissements ? Mais considérons que ce sont des investissements - 60 % de ces investissements sont financés par les recettes, 20 % par l'autofinancement et 20 % par l'épargne.

Ce qui veut dire, si vous voulez, que l'appel à l'endettement pour le bon investissement est très réduit, et ce qui veut dire, après ce que je viens de définir sur la baisse de l'épargne brute de Paris, que vous allez être obligés de vous endetter beaucoup plus pour pouvoir financer vos investissements et votre fonctionnement.

Moi, je vous mets en garde, Monsieur le Maire, nous sommes dans une situation très difficile. Cet endettement consolidé devrait passer de 2,3 milliards d'euros en 2008 à 2,8 milliards en 2009, malgré vous, si des réductions significatives de dépenses ne sont pas rapidement mises en œuvre, soit une très forte augmentation de la dette de la Ville depuis 2004.

Je crois, Monsieur le Maire, que votre budget modificatif devait être un budget qui sera beaucoup plus qu'un budget modificatif. Il devra être un budget qui devra faire des choix profonds et si les réductions significatives de dépenses ne sont pas mises en œuvre dès juillet - je ne parle pas des réductions des notes de frais -, alors la Ville de Paris en 2010, 2011 et 2012 ira dans le mur !

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Pour répondre aux sept orateurs, la parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Madame la Maire.

Je ne sais pas si je vais susciter l'admiration de M. LEGARET, comme l'ont fait mes collègues de la majorité, mais en tout cas je vais essayer de m'exprimer de la manière la plus honnête intellectuellement possible, puisqu'il m'a reproché tout à l'heure ma malhonnêteté intellectuelle, ce qui m'a effectivement piqué au vif, je dois le dire !

Plus sérieusement, j'observe que les orateurs de l'opposition, à l'exception peut-être de M. POZZO di BORGIO, parlent très peu de ce qu'est ce compte administratif, c'est-à-dire des grands mouvements financiers qui le sous-tendent, et je ne peux pas m'empêcher d'y voir la reconnaissance de leur part que la gestion financière de la Ville en 2008 a été, comme durant les années précédentes, une excellente gestion financière et c'est ce que je vais essayer de démontrer.

On peut résumer l'année 2008 de manière extrêmement simple : une maîtrise des dépenses, un recul des recettes, un maintien de l'investissement et un recours à l'endettement aussi modéré que durant la première mandature.

Voyons d'abord la maîtrise des dépenses.

Je rappelle que, dans les deux années précédentes, en 2006 et 2007, la croissance des dépenses de fonctionnement avait atteint 4 %, ce qui était, reconnaissons-le, un chiffre assez élevé, et nous avons en 2008 souhaité modérer cette expansion des dépenses, puisqu'elle n'est que de 3,5 %.

La différence n'est pas mince : la différence de 0,5 % correspond à environ 30 millions d'euros. C'est une somme importante. Cela n'a pas été facile. C'est, pour une grande part, le résultat de la décision qui a été prise courageusement par le Maire au début de la mandature, de geler les effectifs et je rappelle que, lorsque nous ouvrons de nouveaux équipements ou que nous entamons de nouvelles missions, les emplois nécessaires sont évidemment créés, mais ils sont compensés par des redéploiements dans les secteurs administratifs grâce aux progrès de l'informatique et grâce à un certain nombre de réformes de gestion.

Mme TAÏEB me permettra de lui faire remarquer, avec beaucoup d'amitié, que contrairement à elle, je crois que cette méthode pourra continuer pendant la mandature toute entière.

Cette discipline n'est sûrement pas facile mais, on le voit, elle produit d'excellents effets financiers.

Cette modération de la croissance de nos dépenses était d'autant plus nécessaire que nos recettes en 2008 ont reculé d'environ 2 %, ce qui n'est pas mince.

Je dirai schématiquement - et excusez-moi de faire un tout petit peu de pédagogie - que nous avons assisté à trois mouvements bien différents : les recettes fiscales hors droit immobilier ont progressé de 2 %, les droits immobiliers, eux, ont reculé de 9 % et les concours reçus de l'Etat - et je vais m'y arrêter quelques minutes pour satisfaire à la légitime curiosité de M. LEGARET -, les concours reçus de l'Etat ont stagné, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas progressé.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je n'ai pas dit le contraire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - C'est le résultat de ces trois mouvements qui a fait reculer le total de nos recettes de 2 %.

Venons-en aux concours reçus de l'Etat.

Permettez-moi d'abord de vous dire, Monsieur LEGARET, que je peux accepter beaucoup de griefs, bien entendu, mais je n'accepte pas celui de l'obscurité, car je trouve que le rapport financier, que nous améliorons d'année en année - dont Jacques BRAVO a rappelé que vous étiez le père, si j'ose dire, mais qui s'est quand même beaucoup amélioré depuis et que je ne cesserai d'améliorer -, le rapport financier est parfaitement transparent.

Vous avez, page 2 de ce rapport que chacun de nos collègues a reçu, des lignes sur les dotations reçues de l'Etat et sur la compensation des transferts de compétence.

Eh bien, le total de ces lignes, je suis désolé de le dire, montre que les dotations de l'Etat n'ont rigoureusement pas progressé entre 2007 et 2008. Il est vrai que, dans mon avant-propos, j'ai mis l'accent sur les dotations de compensation et vous avez raison de dire que c'était peut-être une phrase un peu rapide. Il est vrai que je l'ai fait parce que les dotations de compensation sont un terme particulièrement éclairant et qu'elles ont reculé de 16 %, mais prenons le total, pour écarter tout grief d'obscurité ou de manipulation, les dotations de l'Etat n'ont pas bougé. Je rappellerai à l'Assemblée que l'inflation, elle, a été de 3 %.

On peut argumenter dans tous les sens, les prix ont augmenté de 3 % et les dotations totales de l'Etat à la Ville de Paris n'ont pas bougé. C'est un fait incontournable, comme on dit dans le jargon moderne, et qui se passe, à dire vrai, de longs commentaires.

Mais, pour répondre à ce qu'a dit tout à l'heure Jacques BRAVO et à ce que souhaitait d'ailleurs, en tout cas entre les mots qu'il prononçait, M. LEGARET, il est vrai que, début juillet, je tiens beaucoup à ce qu'une grande partie du débat sur le budget supplémentaire soit consacrée dans le détail - dans le détail - aux relations financières entre l'Etat et la Ville. Vous aurez à ce moment-là des documents d'une précision qui, je pense, ne pourra être contestée par personne.

Donc, 2008, ce sont des dépenses dont la croissance ralentit du fait de nos efforts et des recettes qui reculent. Il ne faut pas s'étonner du net recul de l'épargne qui en a résulté.

D'autres peut-être en auraient tiré la conclusion de l'immobilisme, de la frilosité. Cela n'a pas été notre cas, puisque nous avons, au contraire, choisi d'accentuer notre investissement.

Je signale d'ailleurs au passage, parce que certains orateurs ont beaucoup cité le chiffre de 1,5 milliard, que ce n'est pas 1,5 milliard mais 1,6 milliard - puisque c'est 1,587 milliard, donc presque 1,6 milliard - qui a été dépensé en investissement. Pour le replacer dans la longue durée, je dirais que la moyenne d'investissement annuel de la précédente mandature était de 1,2 milliard.

C'est dans ce 1,6 milliard que se placent notamment les 550 millions de logement, les 140 millions de scolaire et, pour répondre à M. ALPHAND qui évoquait l'effort nécessaire en faveur de la petite enfance, les 50 millions consacrés aux investissements en crèches.

Alors, je tiens quand même à rassurer les tenants de l'orthodoxie financière, parce que je pense qu'il y en a dans cette Assemblée. D'ailleurs, je ne conteste pas appartenir moi-même à cette catégorie ! Donc, je voudrais dire que le financement de nos investissements a été tout aussi sain que durant les années précédentes :

- 60 % de recettes définitives, c'est-à-dire soit des recettes de cession soit des subventions ; 60 % !

- 20 % d'autofinancement, c'est-à-dire, pour dire les choses clairement, d'épargne

- et 20 % seulement d'emprunt.

Cette augmentation extrêmement modérée de l'emprunt explique que notre encours de dette soit quasiment le même - je dis bien "quasiment le même", j'ai le graphique ici - qu'en 1997, au temps où les finances de la Ville de Paris étaient gérées par un très talentueux adjoint au Maire.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Pas encore, ce n'était pas moi en 1997, mais ce n'est pas grave !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - A quelques mois près, vous avez raison ! Mais je pense que vous ne répudiez pas l'héritage de M. Cabana, je suppose !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Pas du tout. Au contraire, je l'honore !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Donc, Paris est de loin la grande ville française la moins endettée, puisque son ratio d'endettement est la moitié - je dis bien "la moitié" - de celui des Villes de plus de 100.000 habitants et le quart de celui de Marseille.

Et je remercie au passage M. BARGETON d'avoir souligné combien cette dette non seulement est maîtrisée en termes d'encours mais parfaitement gérée en termes de taux. Et ce sera d'ailleurs l'occasion pour moi de rendre hommage ici, non seulement sur ce problème de gestion des taux mais sur la totalité de la gestion financière de la Ville, à la Direction des finances et notamment à son directeur.

Voilà pour 2008.

Mais je ne veux pas avoir l'air de me dérober à l'appel de M. POZZO di BORGO sur les finances de 2009.

Je vous répondrai bien entendu en détail, Monsieur POZZO di BORGO, au moment du budget supplémentaire et je crains que certains chiffres que vous avez cités...

M. Yves POZZO di BORGO. - Ce sont des simulations.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Oui !

... ne soient quand même exagérément alarmistes ! J'ai notamment entendu, sauf erreur de ma part, la chute de l'épargne à 50 millions, ce qui paraît un chiffre que j'aimerais que vous m'expliquiez dans les jours à venir !

Mais il est vrai que l'événement majeur que nous vivons actuellement est le recul accéléré des droits de mutation, et vous observerez d'ailleurs que dans ce domaine, je suis très attaché à une transparence absolue. En effet, dès que j'ai les résultats des droits de mutation, je les communique dans les jours qui suivent à la plus proche Commission des finances et je le fais de manière vraiment transparente et claire, car il est tout à fait normal que cette donnée fondamentale soit connue des élus et au-delà, des Parisiens. La chute des droits de mutation à fin mai atteint 40 % par rapport à la fin mai 2008.

Bien entendu, nous ne pouvons pas nous dispenser d'en tirer un certain nombre de conclusions. D'abord, sur notre prévision de recettes, et ce sera fait au début de juillet dans le budget supplémentaire, et ensuite en terme d'économies.

Je travaille actuellement avec mes collègues adjoints au maire, avec bien entendu le cabinet du maire et le secrétariat général, pour définir un certain nombre d'économies que nous inscrirons au budget supplémentaire et au-delà, dans le budget 2010.

De même, le budget 2010 sera l'occasion d'une réflexion sur notre effort d'investissement et l'harmonisation de son rythme avec le rythme d'évolution de nos recettes.

Je conclus, Madame la Maire, cet exposé peut-être un peu long, comme je l'avais fait lors de la discussion du budget 2009. La gestion financière de cette ville est certes en ce moment très difficile du fait d'une crise économique, sociale et financière sans précédent depuis 60 ans, et du fait d'une attitude que je n'hésite pas à qualifier de déloyale, au-delà de toutes les arguties juridiques, une attitude déloyale de l'État. Mais nous avons une boussole qui indique à la fois le respect de nos engagements et de nos priorités et le respect des grands équilibres financiers.

Nous n'avons pas l'intention de trahir les engagements sur lesquels nous avons été élus, et même réélus.

Nous n'avons pas davantage, et j'y insiste beaucoup, l'intention de ne pas respecter les principes budgétaires élémentaires en dehors desquels aucune politique durable ne pourrait être menée.

C'est dans cet équilibre entre ambition et sérieux que nous continuerons à servir les Parisiens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Nous allons procéder au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 41).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 45).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 42).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 43).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DALIAT 20).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DALIAT 21).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 107.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DEVE 107).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 106.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DEVE 106).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPE 32).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPE 34).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPE 33).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPE 35).

Je vous remercie.

Nous avons terminé l'examen du compte administratif de la Ville.

2009, PP 46 - Approbation du compte administratif de la Préfecture de police pour 2008 et affectation des résultats de l'exercice 2008 du budget spécial de la Préfecture de police.

2009, PP 45 - Approbation du compte de gestion 2008 de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France concernant les opérations de la Préfecture de police (budget spécial de la Préfecture de police).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous procédons maintenant à l'examen des projets de délibération PP 46 et PP 45. Il s'agit du compte administratif de la Préfecture de police.

Nous avons groupé la discussion, mais si vous souhaitez faire deux interventions, nous aurons plaisir à vous entendre deux fois de suite.

Je donne la parole à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - D'abord le PP 46, qui est le compte administratif, effectivement.

J'évoquerai trois points sur la situation des investissements.

La section d'investissement a enregistré un excédent, celui-ci étant d'ailleurs supérieur à celui constaté à l'issue de l'année 2007, ce qui témoigne deux années de suite d'un problème d'exécution du programme d'investissement de la Préfecture de police.

L'examen des investissements immobiliers et celui des achats d'équipements divers permet de comprendre où se situe le problème.

En ce qui concerne les investissements immobiliers pour les bâtiments de l'administration générale qui appartiennent à la Ville de Paris, je le rappelle, la situation s'était déjà dégradée en 2007. En 2008, c'est vrai, les choses se sont améliorées puisque le taux d'individualisation des A.P. a été de 51 %. Le taux de mandatement aussi, je tiens à le souligner.

Mais s'agissant des investissements immobiliers de la brigade, en 2007, le taux d'individualisation des A.P. s'était amélioré et malheureusement, cet effort n'a pas pu être poursuivi puisqu'en 2008, le taux d'individualisation n'a été que de 51,6 % contre 86 % l'an passé.

Concernant les achats d'autres équipements, la situation s'est encore davantage dégradée, plus en 2008 qu'en 2007, avec un taux d'exécution de 35 % alors qu'il était de 41 % en 2007.

Pour justifier cette faible consommation du crédit, on nous dit qu'elle s'explique principalement par des procédures de certains marchés publics, plusieurs contretemps pour les acquisitions de matériels de la B.S.P.P., par des retards pris dans le développement d'importants projets informatiques.

Je constate qu'en 2008, comme en 2007, parmi les motifs invoqués, en figurent deux identiques : les délais de procédure de certains marchés publics et des problèmes dans l'acquisition de matériel par la brigade.

Or, chacun le sait, les procédures en matière de marchés publics ont été allégées. Il faudrait donc peut-être s'interroger sur les méthodes des services chargés de la passation des marchés publics.

Pour la situation des dépenses de personnel, et à propos d'un excédent net de la section de fonctionnement de 14 millions, on constate que les dépenses obligatoires sont ces dépenses de personnel, qui auraient dû être provisionnées puisque ce sont des dépenses obligatoires au budget primitif de 2009, mais la Préfecture de police n'a pas été en mesure de le faire car la Ville de Paris ne lui en a pas donné les moyens. La Municipalité compte en effet, par une sorte d'astuce budgétaire, sur l'excédent de fonctionnement du compte administratif pour que ces dépenses soient financées lors de la DM1, ce que l'on verra prochainement je pense.

Enfin, les crédits destinés à payer les sociétés d'enlèvement de véhicules. Leur charge incombe juridiquement à la Ville de Paris. Or, les crédits positionnés dans chaque budget primitif pour payer les sociétés d'enlèvement sont toujours, chaque année, notoirement insuffisants au regard des dépenses qui sont effectivement réalisées.

Par exemple, au budget primitif de 2008 - je cite les chiffres -, figurait un montant de 13 millions au titre de ces marchés d'enlèvement. Le compte administratif indique qu'il a été payé en fait 15 millions, soit plus de 2 millions d'écart.

Etant donné qu'au budget primitif de 2009, figure un montant de 13,5 millions, si les dépenses de 2008 se confirment, il manquera aussi cette année à la Préfecture de police 1,7 million qu'elle devra trouver ailleurs que dans des crédits supplémentaires en provenance de la Ville de Paris. Si la Préfecture de police est exposée à de telles dépenses en matière d'enlèvement de véhicules, c'est que la Ville de Paris l'y contraint car elle a intérêt à ce que cette activité soit très soutenue car les recettes de fourrière - Oui, oui ! Ce n'est pas n'importe quoi, c'est la réalité budgétaire - les recettes de fourrière abondent le budget spécial, et plus elles sont importantes, moins la Ville verse de crédits à la Préfecture de police dans le cadre de sa contribution obligatoire.

Voilà : la Ville démontre une nouvelle fois, et d'ailleurs, je le dénonce chaque année sans que cela change, malheureusement, au travers du compte administratif, que malgré tout ce qui est proclamé, elle n'accorde pas à la Préfecture de police les moyens dont elle a réellement besoin et il arrivera un moment où la Préfecture de police ne pourra malheureusement plus faire face à ses obligations.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je propose, si vous en étiez d'accord, Monsieur GOUJON, peut-être que dans la foulée, vous fassiez votre deuxième intervention, de façon à ce qu'ensuite M. SARRE et M. le Représentant du Préfet de police puissent vous répondre.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Une réponse de la Préfecture de police et de M. GAUDILLÈRE.

Il s'agit là du compte de gestion, qui est instructif sur deux plans.

En premier lieu, il permet de constater que si, en 2008, la situation de la Préfecture de police a été bonne d'un point de vue comptable s'agissant de la section de fonctionnement, il n'en a pas été de même pour la section d'investissement.

En tenant compte de la gestion 2008 et de la situation constatée fin 2007, les résultats nets se traduisent par un excédent de 14 millions en fonctionnement et un excédent de 9,5 millions en investissement.

Cet excédent de la section d'investissement, c'est tout simplement la traduction, là aussi, d'un problème d'exécution budgétaire s'agissant du programme d'investissement de la Préfecture de police.

Quand les investissements prévus au cours d'un exercice budgétaire sont effectivement réalisés, la section d'investissement doit enregistrer en fin d'année un déficit comptable qui sera couvert l'année suivante, après le vote du compte administratif par l'excédent de la section de fonctionnement.

En second lieu, nous constatons avec ce compte de gestion que le taux de recouvrement des recettes du budget spécial s'est amélioré, ce qui, là, est une bonne chose, mais cette amélioration n'est pas due à l'attitude de la Ville vis-à-vis de la Préfecture de police, car à la clôture de l'exercice 2008, la Ville a continué à agir, comme les années précédentes ; je l'ai dénoncé également. Sur le montant total des recettes à recouvrer qui s'élevait environ à 56 millions, il y avait des titres de recettes pour 38,8 millions ; la Ville de Paris ne s'est acquittée de sa dette que dans le courant du mois de janvier 2009.

Cette attitude de la Ville de Paris est à l'origine de la faiblesse de la trésorerie du budget spécial.

Imaginez, sur un budget aussi important, une trésorerie de 104.000 euros au 31 décembre 2008, montant évidemment extraordinairement faible au regard de la masse globale du budget.

Ceci a une incidence, puisque tout au long de l'année, la R.G.F. ne met en paiement les mandats qu'elle reçoit de la Préfecture de police que si la trésorerie du budget spécial le permet et si ce n'est pas le cas, évidemment, elle décale dans le temps le paiement effectif des dépenses qui sont des dépenses autres que celles des personnels faites pour la Préfecture de police.

Quelle est la conséquence immédiate et concrète ? Ce manque de trésorerie retarde tout simplement le paiement des fournisseurs, c'est-à-dire des centaines d'entreprises qui fournissent la Préfecture de police, ce qui fragilise évidemment la situation financière de ces dernières. On peut imaginer ce que cela peut être dans une situation de crise, comme nous la connaissons aujourd'hui, et le handicap que cela représente pour toutes les entreprises qui travaillent au service de la Ville et de la Préfecture de police.

C'est ce point que je voulais dénoncer, qui se fait au détriment des entreprises parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Chers collègues, je souhaiterais tout d'abord souligner la bonne exécution du budget spécial de la Préfecture de police, notamment le taux de consommation de crédits qui dépasse 97 % en section de fonctionnement, ce qui témoigne d'une gestion sérieuse, rigoureuse et de la réactivité de la Préfecture de police pour s'adapter en cours d'année.

J'observe avec satisfaction que la situation financière de la P.P., en tout cas en ce qui concerne son budget spécial, est bonne, puisque le résultat de l'exercice et l'excédent cumulé atteignent respectivement plus de 22 millions d'euros et 43 millions d'euros, fonctionnement et investissement, sans compter les recettes restant à réaliser.

La question, au fond, est celle de savoir quelle utilisation sera faite de cet excédent, puisque la Ville de Paris a la particularité, parmi les contributeurs au budget spécial, de ne pas pouvoir bénéficier d'une restitution.

La Préfecture de police fait des propositions, mais c'est au moment du budget supplémentaire que nous trancherons et dans l'intervalle, il faut une véritable discussion, non seulement au niveau technique, mais au niveau politique.

Ceci m'amène à me réjouir des interventions de conseillers de Paris sur ce sujet. Il faut que le débat ait lieu, car les passages du budget spécial de la Préfecture de police et de son compte administratif devant le Conseil de Paris ne doivent pas être de simples formalités.

En contribuant à hauteur de 272 millions d'euros au budget spécial de la Préfecture de police, nous finançons certes des compétences municipales et départementales, mais nous allons bien au-delà de ce qui est prescrit et devons le faire dans le cadre de choix dûment débattus et contrôlés par le Conseil de Paris.

C'est en tout cas, chers collègues, l'idée que je me fais de mon rôle de rapporteur du budget spécial de la Préfecture de police dans cette enceinte.

Bien sûr, j'ai conscience qu'il faut faire évoluer les cultures et que des attitudes soixantennaires ne changent pas du jour au lendemain.

Sincèrement, je suis convaincu de la détermination du Préfet de police à faire progresser la transparence et le dialogue. Nous avançons d'ailleurs sur des indicateurs de résultat et la présentation en mode LOLF du budget spécial. Nous en avons besoin et d'ores et déjà, nous voulons en savoir plus.

Par exemple, comment pourrions-nous apprécier de la sous-consommation de crédits du chapitre 921, et plus particulièrement les 4,6 millions de crédits annulés pour le contrôle du stationnement (un écart entre le réalisé et le prévisionnel qui se monte même à 10 millions si l'on compare avec le budget primitif et non modificatif) alors qu'à ce jour, Monsieur le Préfet de police, malgré mes demandes maintes fois réitérées depuis plus de six mois, y compris par écrit, je n'ai pas reçu de votre part le tableau des effectifs réels des A.S.P., leur ventilation par arrondissement et par mission ?

Le poste de contrôle du stationnement avec les A.S.P. n'est pas le seul à afficher une sous-consommation de crédits ; il en va de même de la B.S.P.P. : 7,5 millions d'euros de crédits de fonctionnement annulés ou restant à réaliser en section de fonctionnement.

On nous expliquera ici de façon convaincante, j'en conviens, que des appels d'offres ont été infructueux et que des retards ont été pris dans l'achat de matériel et de développement du projet informatique S.I.R. Mais là encore, il faudra déterminer ensemble l'impact que cela doit avoir sur le budget supplémentaire.

Nous approuvons donc ces comptes administratifs en saluant la bonne gestion de la Préfecture de police et en préparant déjà les rendez-vous de demain pour une transparence renforcée.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Oui.

M. GAUDILLÈRE va également apporter des précisions, puisque nous sommes dans le domaine financier.

Monsieur GOUJON, si vous voulez bien prêter attention à la réponse de M. GAUDILLÈRE...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - D'autant plus que ma réponse, Madame la Maire, s'adresse notamment à M. GOUJON.

Je sais bien que le discours politique s'écarte parfois de la réalité des choses, mais je trouve que l'intervention de M. GOUJON dans ce domaine a atteint un sommet.

Je cite sa conclusion : "la Ville de Paris ne contribue pas à la Préfecture de police de manière suffisante pour qu'elle accomplisse ses tâches".

Alors je vais tout de même citer un chiffre : ce qu'était la contribution de la Ville de Paris à la Préfecture de police quand M. GOUJON était adjoint à la sécurité, puisque M. GOUJON a été, vous le savez, adjoint au Maire de Paris à la sécurité pour la dernière fois en 2000...

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Si c'est cela votre réponse...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - ... puisque les électeurs, ensuite, en ont décidé autrement : 187 millions.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - C'était il y a 10 ans.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Et aujourd'hui, notre contribution est de 268 millions, donc une croissance de 43 %.

Je pense, Madame la Maire, que ces deux chiffres se passent de tout commentaire.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

L'examen du compte administratif par votre Assemblée me permet de justifier l'emploi des crédits mis à la disposition du budget spécial auquel la Ville de Paris contribue à hauteur de 44 %.

L'ensemble des services en 2008 de la P.P. se sont astreints à une exécution budgétaire d'une grande rigueur, comme l'a souligné M. SARRE et je l'en remercie, afin de respecter à la fois le consentement démocratique et le meilleur usage des fonds publics car, depuis 2006, cette maîtrise est prolongée et permet, à l'évolution des dépenses du budget spécial, de demeurer très limitée car, en euros constants, c'est-à-dire après neutralisation de l'inflation, le budget de fonctionnement de la P.P. aura augmenté de seulement 0,6 % en 2006, 1,1 % en 2007, 1,8 % en 2008, et devrait diminuer des 0,5 % en 2009.

Il est donc clair que la Préfecture de police prend toute sa part à l'effort de maîtrise justifiée des dépenses publiques et s'inscrit, depuis plusieurs années déjà, dans l'équation budgétaire contrainte de la collectivité parisienne.

En 2008, comme M. SARRE l'a rappelé, le taux de consommation global des crédits s'est élevé à 97,33 %, ce qui effectivement a contribué à un excédent de gestion sur les 2,5 %, d'environ 14 millions d'euros, en fonctionnement, et 8,5 millions d'euros, en investissement.

Si l'on en retranche ce qui est restitué aux collectivités contributrices hors Paris, ce taux de consommation, les crédits sans emploi, sont de 1,84 %, soit un niveau comparable aux autres budgets comparables.

Les spécialistes le savent, M. GAUDILLÈRE, M. SARRE, M. GOUJON, deux raisons structurelles compliquent particulièrement la tâche de nos gestionnaires. D'une part, l'organisation extrêmement compartimentée du budget spécial, puisque les clés de répartition Etat, collectivité, Ville de Paris varient d'une mission à l'autre, et l'obligation de respecter ces clés obligatoires freinent considérablement les répartitions, les possibilités de réallocations dynamiques en cours de gestion.

En outre, il y a des recettes propres significatives qui connaissent des évolutions importantes d'un exercice à l'autre et qui ne sont pas toujours prévisibles facilement. On peut toutefois toujours faire mieux en consommation de crédits, mais dépenser à la va vite en fin de gestion n'est pas toujours un gage de bon usage des deniers publics.

En outre, si le budget spécial est complexe - et je voudrais répondre sur ce point à M. SARRE -, il ne faut pas en méconnaître les avantages, car il y a un partage des tâches équilibré entre une pluralité de financeurs du coût des missions de sécurité de la Capitale et de son agglomération.

D'autre part, l'Etat, à travers ce budget, et, par exemple, sur les sapeurs-pompiers, prend en charge les sujétions liées au statut de capitale, et c'est ainsi que le rapport service/coût des sapeurs-pompiers pour le contribuable parisien est sans équivalent en France.

Enfin, certaines charges et économies d'échelle sont réalisées au niveau de l'agglomération.

Trois remarques pour répondre à vos interventions sur les écarts de gestion les plus significatifs. Premièrement, le déséquilibre structurel dans la couverture des dépenses entre les différentes catégories de personnel n'est pas encore résorbé, ce qui nécessite toujours d'opérer des transferts du contrôle du stationnement vers les dépenses d'administration en général, à hauteur de 4,9 millions l'an dernier.

S'agissant du financement de mesures à caractère social et du régime indemnitaire d'agents qui sont loin d'être les plus favorisés de la Fonction publique, chacun peut comprendre la nécessité et le caractère inéluctable de ces mouvements.

S'agissant de l'excédent de gestion sur les salaires de la B.S.P.P., c'est vrai qu'il y a eu des recrutements un peu décalés dans l'année ; néanmoins, les mesures ont été prises pour résorber en année pleine ce décalage.

Enfin, s'agissant des A.S.P., Monsieur SARRE, vous y aviez insisté, le Préfet de police s'est engagé vis-à-vis de la collectivité parisienne à remettre les effectifs à niveau et les concours ont été lancés en deux temps.

S'agissant de l'activité de verbalisation des A.S.P. et de leur contribution aux finances de la Ville par les recettes de stationnement une réflexion est menée depuis plusieurs mois entre la P.P. et les services de la Ville, notamment la Direction de la Voirie et des Déplacements, pour sanctionner d'une amende de 2e classe peut-être, 35 euros, le non-paiement des redevances sur les 16.000 places de stationnement rotatif.

Le sujet est techniquement assez compliqué, mais il est clair que ni la Ville ni la Préfecture de police ne peuvent plus tolérer un taux de respect du stationnement payant aussi insuffisant. Avec 2,5 à 3 millions de P.V. distribués selon les années, le problème n'est probablement pas en premier lieu une question de contrôle répressif et de quantité.

En revanche, il faut rendre la sanction plus dissuasive car le montant de l'amende de 1ère classe, inchangé depuis 1980 à 11 euros, est désormais dérisoire face au coût du stationnement, au coût des voituriers - on en parlera plus tard -, cela donc affaiblit les règles de partage de l'espace public, cela démotive les agents verbalisateurs qui ont l'impression de travailler pour rien. Et le Préfet de police saisira, dans les tous prochains jours, le Gouvernement de cette question, en lien avec le Maire de Paris.

Enfin, le taux de consommation global des crédits d'investissements en 2008, c'est vrai, s'est révélé décevant à 61 %. Nuançons, il est excellent pour la partie immobilière où il atteint 97,4 %, ce qui montre que les services internes travaillent efficacement.

En revanche, il est vrai que des retards ont été pris dans le programme de renouvellement des véhicules de la B.S.P.P. et des difficultés sont intervenues à ce niveau. Mais il faut bien voir que le revers de cette médaille a beaucoup d'avantages, car Paris est la seule collectivité de France, sur le plan des sapeurs pompiers, à avoir fait le choix de véhicules mixtes incendie et sanitaire.

Cela présente beaucoup d'intérêt et d'économie car non seulement cela permet de mutualiser les équipes d'intervention, soit l'équivalent de 400 emplois de sapeurs-pompiers et, d'autre part, on ne saurait pas où mettre ces véhicules, s'ils étaient séparés, car on n'a pas de caserne suffisamment grande pour tous les mettre.

Et comme les normes européennes relatives au transport sanitaire ont été modifiées très récemment, on a été obligé de refaire le marché, car les propositions qui nous étaient faites n'étaient pas adaptées à ces normes. Il vaut mieux prendre une année supplémentaire pour avoir des véhicules parfaitement aux normes que de gaspiller de l'argent sur ce qui doit être un investissement à long terme.

Voilà la raison principale de ce décalage.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 46.

Qui est favorable ?

Contre ?

Abstentions ? Il n'y en a pas.

Le projet de délibération est adopté. (2009, PP 46).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 45.

Qui est favorable ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, PP 45).

Je vous remercie.

Vœu déposé par Mmes Hélène MACÉ de LÉPINAY, Delphine BURKLI, M. Thierry COUDERT et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la construction et l'attribution des ateliers d'artistes à Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - En attendant l'arrivée de Mme Brigitte KUSTER, nous adaptons l'ordre et je donne la parole donc à Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY sur le vœu n° 60 relatif à la construction et à l'attribution des ateliers d'artistes à Paris.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci de votre compréhension, Madame la Maire.

Je dépose ce vœu avec les élus de mon groupe et particulièrement Delphine BURKLI et Thierry COUDERT. N'ayant pas reçu de réponse aux questions posées à la Municipalité, nous reprenons les termes de nos questions sous forme de vœu, d'autant plus que la Commission chargée de désigner les bénéficiaires des ateliers d'artistes ne s'est jamais réunie depuis le début de cette mandature.

M. MANO, hier, a cité quelques chiffres, en réponse au vœu que Thierry COUDERT et moi-même avons déposé. Je souhaiterais aujourd'hui avoir des chiffres beaucoup plus complets et la localisation précise des ateliers qui ont été construits ou mis en construction, leur date de mise en chantier, leur date de livraison. Enfin, bref, je souhaiterais avoir un bilan vraiment exhaustif depuis 2001 de l'ensemble des ateliers d'artistes construits ou mis en chantier depuis 2001.

Je regrette vraiment que tous les groupes n'aient pas voté le vœu que nous avons présenté hier en 8e Commission. Je trouve que c'est dommage que l'ensemble des élus parisiens ne soient pas soucieux de maintenir sur notre territoire de nombreux artistes qui participent - comme je l'ai dit hier - à la mixité sociale et à la diversité culturelle. Et j'espère qu'aujourd'hui, vous voterez le vœu que je présente qui n'est qu'un vœu de demande d'information, avec un souci de transparence.

Je vous remercie beaucoup.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

M. Christophe GIRARD vous répond.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je suis, au nom de l'Exécutif, favorable à ce vœu et demande à M. l'huissier de bien vouloir remettre à Mme MACÉ de LÉPINAY le document qu'elle demande et que je réclamais également. Ce document est là, vous le recevez, c'est en direct.

Mais, je voudrais simplement corriger un commentaire, si vous le permettez, c'est que je pense, sincèrement, que tous les élus parisiens, Conseillères et Conseillers de tous les groupes, sont extrêmement attachés à la présence et à la diversité des artistes dans notre ville et, d'ailleurs, vous le savez, nous avons augmenté le nombre d'ateliers, d'ateliers logements et, en effet, j'ai demandé à Jean-Yves MANO de bien vouloir modifier ce que nous avons entrepris pour qu'il y ait plus d'ateliers logements, puisque les artistes, par définition, ont besoin de travailler, mais ont également besoin de se loger. Donc, nous sommes dans une demande sociale.

La Villa des arts dans le 18e arrondissement est un exemple que la Ville peut mettre en avant puisque nous l'avons rachetée pour empêcher un projet de vente à la découpe. Un programme de réhabilitation de 47 ateliers et de 35 logements sociaux est actuellement en cours. La livraison est prévue pour 2010-2011.

Ensuite, au cours de la mandature précédente, 2001-2008, nous avons financé 294 ateliers ou ateliers logement, 175 d'entre eux ont été livrés entre mai 2001 et mars 2008. D'ores est déjà, 108 ateliers, dont 24 avec logement, vont être livrés d'ici à 2010-2011.

Je pourrais donner beaucoup plus d'exemples, mais je ne veux pas rallonger le débat, mais vous parler peut-être quand même des Magasins généraux, quai de Loire à la Villette : le bâtiment a été transformé en résidence pour étudiants avec un vaste programme d'ateliers d'artistes. Les travaux se sont achevés en décembre 2006. L'opération a permis de réaliser 37 ateliers d'artistes, 31 ateliers individuels et 6 ateliers communs qui tous ont été attribués en début d'année 2007.

Ensuite, il faut parler également du 104 et du 100 rue de Charenton, qui est une réussite. Le 100, ce sont des ateliers en commun, c'est dans le 12e arrondissement et là nous avons un grand nombre d'artistes qui travaillent, dans le cadre ou par le biais de conventions d'occupation.

La liste est longue. Il y a l'acquisition des Frigos, le 59 rue de Rivoli dont on a parlé hier avec Jean-François LEGARET, le Maire du 1er arrondissement, le Théâtre de Verre dans le 10e, la Générale dans le 11e, la Villa du Lavoir dans le 10e, le Laboratoire de la création dans le premier ou plus récemment La Forge de Belleville, sans compter la Cité internationale des arts.

La liste est longue, je m'arrête là. Donc, je demande que nous votions favorablement ce vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 186).

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Thierry COUDERT et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise à disposition du fonds culturel de la Ville de Paris aux mairies d'arrondissement.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 59 du groupe U.M.P.P.A., relatif à la mise à disposition du fonds culturel de la Ville aux mairies d'arrondissement.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Avec mes remerciements d'avoir interverti et d'avoir laissé passer Mme MACÉ de LÉPINAY avant moi.

Je reviens là sur un sujet que j'avais été amenée à évoquer avec M. Christophe GIRARD concernant la mise à disposition du fonds culturel de la Ville de Paris. En effet, en tout cas dans notre arrondissement, dans le 17e, nous sommes en sous-effectif d'équipement culturel et nous souhaitons évidemment malgré tout pouvoir offrir une offre satisfaisante aux habitants.

Parallèlement, nous avons débattu hier des pouvoirs des Maires. La Ville de Paris bénéficie, et c'est normal, d'importantes structures avec des fonds intéressants, comme des filmographies, des expositions, et l'idée serait à travers ce vœu de pouvoir faire bénéficier les mairies d'arrondissement du fonds culturel de la Ville à titre temporaire.

Je prends un exemple : nous avons visité la bibliothèque Jacques Bingen, également maintenant lieu de cinéma. J'avais pu constater qu'il y avait là beaucoup de films que nous pourrions mettre à disposition des enfants. Je me proposais en tout cas, ne serait-ce que dans la salle des fêtes de la mairie du 17e, de pouvoir bénéficier à titre temporaire de ces produits culturels de la Ville.

Ce vœu a donc pour vocation de faire bénéficier les mairies d'arrondissement du patrimoine de la Ville, et de pouvoir le faire tourner éventuellement en fonction de nos demandes respectives.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Telle que rédigée dans ce vœu, la demande des élus du groupe U.M.P.P.A. du 17e arrondissement ne me semble pas suffisamment claire et mériterait sans doute d'être précisée.

Le vœu demande que la Ville mette à disposition des mairies d'arrondissement, à titre temporaire, le fonds culturel dont elle dispose, tant en matière de production cinématographique que d'exposition d'œuvres artistiques.

Concernant le cinéma, il faut savoir, Madame la Maire, que la Ville ne dispose pas de fonds cinématographique. Je voudrais vraiment encourager, après les travaux considérables qui ont été faits au Forum des images, qu'en effet les mairies d'arrondissement, les arrondissements, utilisent mieux et plus le Forum des images qui est, me semble-t-il, un lieu assez exceptionnel et considérable, et qui est vraiment là pour l'ensemble du territoire parisien.

Concernant le processus de décentralisation au profit des arrondissements, qui est mentionné dans le vœu, je tiens à rappeler l'existence de deux dispositifs. L'euro par habitant pour la culture et là, permettez-moi d'enfoncer le clou, il est essentiel que cet euro soit totalement et vertueusement utilisé. Je sais qu'il existe des disparités entre les arrondissements, et ces disparités n'ont rien à voir avec la couleur politique, mais je voudrais vraiment, comme le Maire s'y était engagé, et je le demande en présence de l'adjoint en charge des Finances, que chaque euro soit contrôlé et que l'on sache à quel destination il est utilisé, car dans les grands arrondissements, par exemple, il est incontestable que ce sont des sommes très importantes.

En 2001, la Municipalité a instauré une dotation pour la culture dans les arrondissements sur la base d'un euro par habitant, comme je viens de le dire, et par année. L'objectif de cette dotation est de développer la politique culturelle des arrondissements et les initiatives culturelles locales, ce qui fera plaisir à Mme FOURNIER. D'ailleurs, lorsqu'elle était adjointe à la culture du 18e, elle a mis en place un système d'utilisation que je trouve très vertueux et très efficace. Ainsi la dotation des Maires d'arrondissement est budgétée à hauteur de 2.125 millions d'euros. Dans le 17e, cette dotation devrait s'élever au minimum à 160.000 euros.

Il y a également, à côté de cet euro par habitant, le fameux amendement que Patrick BLOCHE avait fait adopter en Conseil de Paris. Si certaines mairies sont exemplaires dans l'utilisation de leur euro par habitant pour la culture, je tiens donc à citer la mairie du 18e, comme je viens de le faire, qui a mis en place une commission qui sélectionne les projets, qui communique de manière très transparente sur les projets soutenus.

Force est de constater que l'utilisation de l'euro par habitant pour la culture est assez opaque dans d'autres arrondissements, et j'aimerais que l'on ait en effet de meilleures informations sur l'utilisation de ces crédits.

D'autre part, l'amendement "BLOCHE" a créé en 2005 une enveloppe spécifique destinée aux structures et associations qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers. Ce sont 250.000 euros qui ont ainsi abondé le compte d'emploi des subventions aux associations culturelles.

En 2008, ces crédits ont permis d'aider 57 associations menant des actions culturelles de proximité et de qualité. Laboratoire de la déconcentration, la provision "BLOCHE" est une ligne de crédit dans le budget des subventions à la Direction des Affaires culturelles affectée à des associations locales sur proposition des Maires d'arrondissement.

Pour développer davantage l'animation culturelle dans le 17e arrondissement, Madame KUSTER, je vous propose, et je vous invite plutôt, à vous appuyer sur les deux dispositifs déjà existants, qui seront renforcés dans le cadre du processus de déconcentration.

Enfin, concernant le fonds municipal d'art contemporain, la collection d'œuvres se destine déjà en partie à une diffusion hors les murs. Elle est diffusée dans 450 espaces d'accueil, services publics et équipements parisiens, à l'Hôtel de Ville, en mairies d'arrondissement, en bibliothèque, en crèche, dans les écoles, dans les résidences de santé, dans des Maisons des associations. Depuis 2001, le fonds municipal d'art contemporain a installé par moins de 4.410 œuvres à Paris, soit 630 en moyenne par an.

Il ne faut donc pas hésiter à adresser une demande au F.M.A.C. (fonds municipal d'art contemporain) et à la Direction des Affaires culturelles.

L'organisation d'expositions dans les mairies d'arrondissement existe déjà, mais elle implique qu'un projet culturel précis soit défini en concertation avec la Direction des Affaires culturelles.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur GIRARD, vous avez fait une réponse vraiment très intéressante, j'avoue, mais un peu hors sujet.

J'ai bien compris les différents moyens pour l'animation culturelle, mais ce que je vous demandais, c'était de bénéficier de ce qui existe et non pas de l'argent. Je ne vous ai pas demandé d'argent, Monsieur GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je sais, Madame KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Cela m'ennuie parce que je voudrais quand même avoir un vrai débat avec vous.

C'est parce que, un, je ne vous demandais pas d'argent.

Et, Monsieur GIRARD, parce qu'on sort d'un très beau week-end de "Paris en toutes lettres", je voudrais aussi que vous notiez que la mairie du 17e s'est associée à ce projet dès le départ et que nous sommes partants sur la politique culturelle de la Ville. Donc, là, nous sommes d'accord.

Mais donnez-nous les moyens d'être encore plus performants en nous prêtant des choses qui existent.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - On va y travailler.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - S'il vous plaît, ne nous renvoyez pas dans nos murs parce que c'est moi qui le propose. Je vous ai connu beaucoup plus ouvert et, en plus, nous l'avions évoqué personnellement.

Si vous voulez, est-ce que vous pouvez au moins vous engager à faire regarder la faisabilité de mieux faire bénéficier les mairies d'arrondissement du patrimoine culturel de la Ville ?

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je suis d'accord sur le fond.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Il est d'accord.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Avis défavorable, mais je m'engage vis-à-vis de Mme KUSTER, puisque je suis quelqu'un d'ouvert et de non sectaire, à ce que l'on puisse améliorer en fonction de sa demande.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Le vœu n'est pas adopté et nous faisons une suspension de séance de 3 minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures quarante minutes, est reprise à dix heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous reprenons la séance. Nous n'avons pas l'explication technique de l'incident mais nous demanderons à nos techniciens de faire la recherche.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au collectif d'artistes du 40, rue de la Chapelle (18e).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 61 du groupe "Les Verts", relatif au collectif d'artistes du 40 rue de la Chapelle, dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Lors du dernier Conseil, nous avons voté à l'unanimité un vœu préconisant la mise à disposition à titre temporaire, et encadrée par un bail précaire, de locaux ou de parcelles inoccupées en attente de travaux.

Or, depuis deux mois, un collectif d'artistes s'est installé dans le 18e au 40 rue de la Chapelle dans un espace comprenant un espace vert assez grand et des locaux.

L'ensemble appartient à "Paris Habitat" et nous proposons qu'en l'attente de la réalisation du parc de logements sociaux prévu à cet endroit, soit proposée la signature d'un bail précaire à ce collectif, ce qui aurait pour effet de réguler les relations entre les collectifs d'artistes et la Mairie tout en donnant vie à ce lieu, ce dont les riverains ne peuvent que se réjouir.

Nous souhaitons donc que ce bail précaire contractualise l'installation de ce collectif sur cette parcelle qui appartient à "Paris Habitat" et qu'il soit peut-être le premier, et un signe en tout cas, de relations apaisées entre les collectifs d'artistes et la Mairie.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je connais la situation du collectif d'artistes du 40 rue de la Chapelle : un de mes collaborateurs les a rencontrés et ils ont par la suite été reçus à mon cabinet en présence de la mairie du 18e arrondissement. Des discussions sont actuellement en cours avec Paris Habitat pour permettre à ce collectif de poursuivre ses activités sur le site du 40 rue de la Chapelle jusqu'au démarrage des travaux, soit jusqu'à 2011.

Une convention d'occupation temporaire pourrait ainsi être conclue avec le collectif après vérification des conditions de sécurité. Je partage donc, au nom de l'Exécutif, le vœu présenté par Mme Danielle FOURNIER et émets un avis favorable.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 187).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la situation de l'association "Les amis de Tolbiac".

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 62 du groupe "Les Verts" et du vœu n° 62 bis de l'Exécutif, qui en ont trait à la situation de l'association "Les amis de Tolbiac".

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Vous le savez, nous avons déjà parlé de cette association "Les amis de Tolbiac", qui effectue un très gros travail d'animation et de proximité, et qui se trouve dans une situation très difficile puisque le cinéma "Le Barbizon" a été muré depuis déjà un moment maintenant. Cette association est d'une certaine manière nomade, sans lieu, et elle a les pires difficultés maintenant, à maintenir ce lien et cette animation à la fois associative culturelle et citoyenne.

Elle avait présenté sa candidature pour un projet de café associatif et culturel dans un local situé très près du cinéma muré "Le Barbizon". Malheureusement, elle a reçu une réponse assez vive je dirais, négative de la R.I.V.P. concernant la location de ce local. C'est le sens du vœu que nous déposons, en souhaitant que des efforts soient faits pour que l'on puisse lui trouver un local très rapidement.

J'ai vu le vœu de l'Exécutif. On en a discuté avec l'association qui, sur le fond, n'est pas en désaccord mais souhaiterait qu'évidemment il y ait un suivi, et si c'est possible, que dans sa réponse, Christophe Girard le précise, qu'il y ait un suivi assez régulier sous forme, à définir, de rencontres avec la D.A.C. pour voir comment on peut mettre en œuvre le vœu de l'Exécutif.

Sous cette réserve, nous retirerons notre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole à M. GIRARD pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - J'ai raccourci un peu la réponse mais elle est, je pense, satisfaisante.

L'association a présenté sa candidature auprès de la Régie immobilière de la Ville de Paris pour l'obtention d'un local situé 126 avenue de Choisy, dans le 13e, afin d'y créer un café culturel associatif.

L'association a d'ailleurs été reçue à mon bureau pour une présentation de ce projet. Je tiens à préciser cependant qu'aucune demande de subvention n'a été déposée par l'association au titre de l'année 2009, ni pour le fonctionnement, ni pour l'équipement.

La R.I.V.P. a estimé que les budgets prévisionnels présentés par l'association étaient insuffisamment réalistes et trop dépendants des financements publics au regard des activités qui y seraient développées.

Néanmoins, je ne peux donc pas réserver un avis favorable au vœu tel qu'il est présenté par Yves CONTASSOT sur le principe d'attribuer une subvention d'équipement pour un lieu pour lequel l'association n'a pas été retenue.

En revanche, je suis tout à fait favorable à la demande qu'il vient de formuler, à savoir qu'un suivi régulier avec la direction des Affaires culturelles soit établi de façon sérieuse et approfondie, de façon à ce qu'en effet, la DAC puisse assister l'association "Les amis de Tolbiac" dans ses démarches. Je voudrais préciser que "Les amis de Tolbiac" est une association de très grande qualité avec des projets très intéressants.

Si M. CONTASSOT veut bien retirer son vœu, nous votons le vœu de l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je crois que M. CONTASSOT était tout à fait ouvert à cette solution. Je l'en remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 188).

Vœu déposé par les groupes "Les Verts", Communiste et élus du Parti de Gauche et Mouvement Républicain et Citoyen relatif à la situation des modèles vivants des ateliers beaux-arts de la Ville de Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 63, déposé conjointement par les groupes "Les Verts", Communiste et élus du Parti de Gauche et Mouvement Républicain et Citoyen relatif à la situation des modèles vivants des ateliers beaux-arts de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Oui, ce vœu a été rédigé collectivement, porté collectivement, à propos des modèles vivants qui exercent un métier qui, en fait, n'est pas reconnu comme tel, ce qui les exclut d'un certain nombre de droits sociaux, comme l'accès aux cantines de la Ville de Paris, la complémentaire santé, mais aussi de toute reconnaissance sociale véritable.

Nous avons déjà attiré l'attention du Conseil sur leurs difficultés et sur la nécessité d'engager des discussions pour leur proposer à la fois un véritable statut pour encadrer leur métier, leur véritable métier, et pour revaloriser leur rémunération.

C'est pourquoi nous revenons sur ce vœu qui, pour l'heure, n'a pas encore abouti, le vœu précédent n'a pas encore abouti, un vœu en deux parties pour qu'une solution satisfaisante soit proposée dans les plus brefs délais à la précarité des modèles vivants aux ateliers beaux-arts de la Ville de Paris, tant en termes de rémunération que d'avantages sociaux, une deuxième partie du vœu porte sur la mise en place d'une réflexion pour que des possibilités de contractualisation des modèles exerçant cette activité de manière continue et à titre principal puissent être réfléchies et mises en œuvre, notamment à la Ville de Paris, puisque c'est de notre ressort.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Le mouvement des modèles physiques de la Ville de Paris a débuté à la fin du mois d'octobre 2008 dans une symbolique forte et avec un degré d'humour très élevé. Nous avons tout mis en œuvre pour y répondre au plus vite et au mieux.

Interpellé à de nombreuses reprises, j'ai tenu l'engagement que j'avais pris devant vous d'une revalorisation de leur rémunération avec le concours de la Direction des Affaires culturelles et de la Direction des Ressources humaines dont je salue le travail et l'efficacité pour mener à bien ce dossier dans des délais assez courts.

Suite aux différentes rencontres organisées avec les représentants des modèles physiques, leur revendication portant sur la revalorisation de leur rémunération a été actée.

Un projet de délibération fixant le nouveau montant de la rémunération des vacations de pose des modèles exerçant dans les ateliers beaux-arts de la Ville de Paris sera soumis au vote du Conseil de Paris des 6 et 7 juillet prochains.

Ce projet de délibération permettra d'homogénéiser la rémunération des modèles sur la base horaire pratiquée dans d'autres établissements, notamment l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris, rue Bonaparte, quai Malaquais, en l'occurrence 13,31 euros au lieu des 11,11 euros actuellement pratiqués.

Le taux de vacation correspondra à une séance de trois heures et sera rémunéré 53,24 euros. Il tiendra ainsi compte, en plus des trois heures de pose effective, du temps de repos, de vestiaire et des congés payés.

La revalorisation prendra effet à partir du 1er septembre prochain.

Pour ce qui relève de la contractualisation des modèles, cette requête touche directement au statut même des modèles physiques et relève d'une dimension nationale, je le rappelle, car elle concerne les écoles des beaux-arts des autres villes de France et l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris.

J'ai écrit à Mme ALBANEL par un courrier datant du 16 décembre 2008. Suite à ce courrier, une réunion avec son cabinet fut organisée le 11 mars dernier. Une enquête commandée par la délégation aux arts plastiques est actuellement menée afin de recenser les différentes pratiques ayant cours dans les divers établissements nationaux.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 189).

Vœu déposé par Mme Marinette BACHE et les élus du groupe du Mouvement républicain et citoyen relatif à la défense de Iouri SAMODOUROV et d'Andrei EROFEIEV.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Le groupe du Mouvement républicain et citoyen a déposé le vœu n° 64 relatif à la défense de Iouri SAMODOUROV et d'Andrei EROFEIEV.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Iouri SAMODOUROV était l'ancien directeur du musée Sakharov et Andrei EROFEIEV l'ancien responsable du département d'art contemporain de la galerie d'Etat Tretiakov. Ils sont, en ce moment, jugés à Moscou. Ils risquent cinq ans de prison pour : "incitation à la haine et dénigrement". En fait, ils risquent cinq ans de prison pour avoir organisé en mars 2007 une exposition d'œuvres jugées iconoclastes, à la demande d'ailleurs d'organisations orthodoxes et, pour dire la vérité, pour certaines d'entre elles, franchement fascistes. Des poursuites ont donc été engagées contre eux. Se sont ligüés également le président de l'Union des fraternités orthodoxes, qui est un antisémite déclaré et un admirateur affiché d'Hitler et Oleg KASSINE qui est membre fondateur d'un groupuscule officiellement fasciste mais aujourd'hui dissous.

Selon le procureur qui a accepté d'engager ces poursuites, l'exposition "l'art interdit" témoigne : "de manière tangible d'une attitude dégradante et insultante vis-à-vis de la religion chrétienne et plus spécifiquement de l'église orthodoxe", ce qui veut dire que ces deux hommes sont, en réalité, poursuivis pour délit de blasphème, qui est inconnu dans le Code pénal russe et contraire à la Constitution qui reconnaît officiellement la séparation en Russie de l'Eglise et de l'Etat.

J'ai, au nom du groupe M.R.C., déposé ce vœu, non pas parce que je porte un jugement positif, ou négatif d'ailleurs, sur les œuvres de M. SAMODOUROV, mais tout simplement parce que je pense qu'aucun dogme ne doit imposer une censure à l'expression artistique ou autres.

Comme le disait Voltaire, "Je ne partage pas vos idées, mais je battrai pour que vous puissiez les exprimer". Voilà pourquoi j'appelle notre Assemblée à exprimer sa solidarité.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Merci, Madame la Présidente, de ce vœu. Je rappelle qu'un vœu précédent avait été déposé par le groupe "Les Verts", non pas sur ce cas, mais sur les atteintes aux libertés en Russie.

Nous constatons ensemble ce qui se passe et je ne peux qu'être en accord avec ce que vous dites. J'ajoute, et je fais le lien avec le vœu précédent, ce qui me permet aussi de dire que nous sommes en train de travailler avec la Fédération internationale des Droits de l'Homme pour aider les associations sur place, savoir comment on peut les aider pour pouvoir défendre ces citoyens russes qui sont souvent sur les bancs des accusés. La Ville de Paris est en train de voir comment on peut travailler efficacement.

Concernant votre vœu, je suggère que le Maire écrive de manière assez ferme à l'ambassadeur de Russie à Paris pour dire notre solidarité avec ceux qui sont actuellement victimes d'un procès inique.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Une demande d'explication de vote de la part de M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Bien sûr, nous soutenons ce vœu et nous soutenons surtout la conclusion de Marinette BACHE sur la liberté d'expression culturelle, même si on peut être parfois ou totalement en désaccord avec cette expression.

J'en profite pour dire que nous avons été choqués d'apprendre qu'un disque a été retiré des bibliothèques de la Ville de Paris, même si les propos de la personne étaient très condamnables, nous ne pensons pas que la censure soit un bon moyen de lutter contre les idées nauséabondes.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - M. POZZO di BORGIO a également demandé une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGIO. - C'est vrai que c'est un pays qui n'a pas connu la démocratie avant 1989, que c'est une démocratie nouvelle, puisque, avant, c'était le tsar et le régime communiste.

Je voudrais simplement attirer l'attention sur le fait que ce pays est un très grand pays.

Je voulais également attirer l'attention de mes collègues du Conseil de Paris pour dire qu'il y a une soif de la part de la population russe de connaître le monde occidental. La preuve, savez-vous quel est le pays à qui la France accorde le plus de visas ? C'est à la Russie. 400.000 Russes et de toutes les classes moyennes - ce ne sont pas uniquement les oligarques avec les jolies Russes qui débarquent à Paris -, chaque année, viennent en France, parce qu'il y a un besoin de connaître en Russie.

Je considère que l'affaire des Droits de l'Homme doit passer par une multiplication des échanges civils et autres.

Je soutiens cette affaire de vœu, Marinette... Madame la Présidente, mais j'aurais tendance, plutôt, à rejoindre la position du Maire adjoint qui considère qu'il est nécessaire de prévenir l'ambassadeur et d'avoir une lettre assez ferme du Maire de Paris sur ce sujet.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Marinette ?

(Rires dans l'hémicycle).

Madame BACHE...

Mme Marinette BACHE. - Yves, Geneviève...

(Rires dans l'hémicycle).

... je vous rejoins. En effet, notre but en présentant ce vœu était que la Ville de Paris exprime sa solidarité vis-à-vis de ces deux artistes.

Si le Maire de Paris l'exprime lui-même, cela nous satisfait et c'est bien volontiers que je retire ce vœu au profit de la lettre du Maire de Paris, dont je souhaite par ailleurs qu'elle puisse nous être transmise.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Nous la communiquerons évidemment, comme nous le faisons à tous les présidents de groupe.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est retiré.

Vœu déposé par M. Yves POZZO di BORGO, Mmes Geneviève BERTRAND, Catherine BRUNO, M. Jean-Marie CAVADA, Mmes Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Fabienne GASNIER, Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE et Mme Anne TACHÈNE relatif au respect de la loi de 1985 sur l'obtention de la mention "mort en déportation".

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 65 du groupe Centre et Indépendants qui a trait au respect de la loi de 1985 sur l'obtention de la mention "mort en déportation".

La parole est à M. Yves POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Cette loi de 1985 a réglementé l'apposition de la mention "mort en déportation" sur les actes d'état-civil des français morts en déportation durant la dernière Guerre mondiale.

Le député Charles de COURSON a interpellé, il y a quelques jours, le Gouvernement, en séance, sur la difficulté pour les familles de bénéficiaire, pour leurs proches disparus dans les camps de la mort, de cette reconnaissance posthume de la Nation. De nombreuses familles parisiennes sont concernées par cette situation. Certains de leurs membres sont très âgés et souhaiteraient obtenir l'apposition de cette mention sur l'état-civil de leurs proches, avant qu'eux-mêmes ne disparaissent.

Le Ministère de la Justice était très conscient de cela, puisqu'il a rédigé une circulaire qu'il a envoyée au Parquet, qui est chargé de la procédure.

Dans notre vœu, nous avons, nous, considéré qu'il fallait s'adresser au Secrétaire d'Etat aux anciens combattants pour qu'il donne rapidement satisfaction aux familles concernées. J'en ai parlé avec l'adjointe chargée de ce dossier.

Il suffirait dans cette affaire que la Ville de Paris attire l'attention non pas du Secrétaire d'Etat aux anciens combattants mais surtout de la Ministre de la Justice qui elle-même était très consciente de ce problème, mais manifestement les parquets ne suivent pas. Je crois qu'il est nécessaire que la Ville de Paris, qui est Compagnon de la Libération, demande solennellement au Ministre de la Justice de nous aider à réitérer l'action visant à donner satisfaction aux familles concernées.

Je propose d'ailleurs une rédaction un peu différente, en accord avec l'adjointe, mais je pense que ce vœu, si vous voulez, pour le devoir de mémoire, est quelque chose de très important.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Effectivement, nous en avons parlé à avec M. POZZO di BORGO. Avec le changement de conclusion qu'il vient de proposer, à savoir de réitérer la demande de la Garde des Sceaux auprès des parquets qui sont vraiment extrêmement lourds et qui empêchent que cette mention soit apposée rapidement, je propose que nous émettions un avis tout à fait favorable.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu ainsi amendé assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 190).

2009, DAJ 11 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 13 et 26 mai 2009. - Attribution et signature de marchés de maîtrise d'oeuvre. - Signature de marchés à procédure adaptée.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 11, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 66.

La parole est à Mme Camille MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, au nom de la 1ère Commission. - Il s'agit effectivement d'un amendement technique pour supprimer le tableau annexé au projet de délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 66.

Avis favorable ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 66 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 11 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DAJ 11).

2009, DICOM 6 - Attribution d'un marché passé selon l'article 30 et relatif à la régie de l'opération Paris Plages 2009 à 2011.

Vœu déposé par M. Yves POZZO di BORGO, Mme Catherine BRUNO et les élus du groupe Centre et Indépendants.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 6, sur lequel le groupe Centre et Indépendants a déposé le vœu n° 67.

La parole est à Mme BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, au moment où nous parlons de plus en plus du Grand Paris, l'opération "Paris Plage", qui connaît un vrai succès auprès d'un Parisien sur quatre et de 94 % des Français, doit s'ouvrir aux communes de la Région francilienne qui ont la chance d'avoir la Seine sur leur territoire. L'exemple des animations qui sont plébiscitées par les visiteurs de "Paris Plage" depuis 2002 devrait servir aux communes limitrophes mais, surtout, la Seine, ce fleuve que nous aimons tant, doit être un lien privilégié entre Paris et tous les départements qu'il traverse : le Val-de-Marne, la Seine-et-Marne, l'Essonne, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, les Yvelines et avec les principales communes qui ont des rives de Seine.

J'ai conscience que, pour l'été prochain, il est un peu difficile de mettre en place ce dialogue avec les municipalités concernées. Notre vœu vise à préparer, dès maintenant pour 2010 et les prochaines saisons, des manifestations conjointes avec les collectivités riveraines de la Seine, des manifestations labellisées "Grand Paris Plages".

Je vous remercie.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Camille MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, au nom de la 1ère Commission. - Effectivement, il s'agit de l'attribution d'un marché sur la régie de l'opération "Paris Plage" de 2009 à 2011, mais comme cela concerne aussi "Paris Métropole", je vais donner la parole à Pierre MANSAT pour la réponse.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur Pierre MANSAT ?

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Il ne s'agit pourtant pas d'une réponse compliquée. Je pense que l'intention du groupe Nouveau Centre et Indépendants est bonne, mais je ne suis pas sûr que le vœu soit adapté à la situation.

D'une part, le vœu reconnaît une réalité, met le doigt sur une réalité extrêmement forte : c'est le succès de "Paris Plage", avec des millions de visiteurs, 75 % des participants ne sont pas des Parisiens, de façon générale, une appropriation de l'espace public dans notre métropole qui ignore complètement les frontières politiques et administratives. Il y a "Paris Plage" mais aussi il y a "Nuit blanche", il y a le succès du Vélib', etc.

En même temps, il se passe beaucoup de choses mais qui ne sont peut-être pas assez connues. "Paris Plage" connaît déjà des extensions fortes, notamment avec l'extension à la Villette et la connexion avec le canal de l'Ourcq qui connaît un succès grandissant, et à laquelle la Ville de Paris contribue financièrement, ou alors l'affaire du "Festival de l'Oh" qui depuis des années, depuis 2001, met en relation Paris et le Val-de-Marne à travers la Seine et la Marne. C'est une manifestation qui n'est pas assez connue, qui cette année se tient les 27 et 28 juin, avec une escale parisienne dans le 12e arrondissement au port de Bercy, avec une programmation tout à fait formidable.

Donc, je pense qu'il y a un mouvement qui est en train de se mettre en place. Les collectivités ont d'ailleurs des animations de longue date. Là, je suis un peu autocentré sur Paris, mais, sur Rennes, depuis des années, un festival très important a lieu et d'autres collectivités mettent en place des manifestations de ce type-là.

Je pense que l'idée à la fois est bonne mais la proposition n'est pas tout à fait adaptée. Qu'il y ait une impulsion qui soit donnée pour que chacun développe des manifestations est une bonne chose mais chacun tient également à son identité propre, au nom de sa ville, de sa commune, de son territoire. Je pense que cela, il faut le valoriser.

Dans un deuxième temps, "Paris Métropole", qui s'installe demain, permettra peut-être de faire émerger, en tout cas Paris y contribuera, des moyens de coordination, de mise en cohérence des initiatives, voire faire émerger des outils communs qui permettraient de réduire les coûts en matière de portage.

Je pense que cette réponse pourrait satisfaire le groupe Nouveau Centre et je leur proposerais de retirer leur vœu qui pourrait être mal interprété par les autres collectivités.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Que faites-vous ?

Mme Catherine BRUNO. - Effectivement, la réponse de M. MANSAT nous a convaincus. Je pense que c'était une piste de réflexion qu'on voulait lancer, des pistes de travail, mais puisqu'il nous a dit que c'était dans l'air du temps, on voudrait que, pour les prochaines saisons, ce soit une véritable réalité et qu'il y ait une plus grande information au niveau du Grand Paris.

Nous retirons donc notre vœu.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DICOM 6).

2009, DDEE 155 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SNC ELCO ESTEE LAUDER COMPANIES pour l'exploitation de son magasin "MAC" (4e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 155 qui est une demande de dérogation à la règle du repos dominical, présentée par la SNC ELCO ESTEE LAUDER COMPANIES pour l'exploitation de son magasin "MAC" dans le 4e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Il nous est proposé à nouveau d'accéder à la demande d'autorisation d'ouverture le dimanche au profit de plusieurs sociétés. Cette demande est faite à la Ville de Paris, mais je voudrais dire quelques mots des évolutions en cours au niveau législatif et qui vont nous toucher.

En effet, la nouvelle proposition de loi du député U.M.P. Richard MAILLÉ sur les dérogations au repos dominical revient en discussion à l'Assemblée. Dans cette loi, par un artifice de rédaction propre à Paris, c'est le Préfet et non le Maire, sur proposition du Conseil de Paris, qui décidera soit de classer Paris entièrement en zone touristique, soit de délimiter des zones touristiques précises dans la Capitale.

De plus, l'ouverture dominicale des commerces ne sera plus soumise à une autorisation administrative préalable pour chaque établissement. Cela ressemble à une mise sous tutelle par l'Etat des décisions que pouvaient prendre, en la matière et que peuvent encore prendre en la matière, les élus du Conseil de Paris.

Il s'agit clairement de permettre aux grands magasins et aux commerces des grandes avenues d'imposer le travail du dimanche à leurs salariés, même si leur activité ne relève ni du domaine culturel ni de l'accueil des touristes.

D'ailleurs, pour ce qui est de l'accueil des touristes, on peut s'interroger, comme si ces derniers à Paris n'avaient pas assez de possibilités de promenades, de visites, de festivals - comme on vient de le mentionner - le dimanche, dans des sites variés, qu'il faille absolument les envoyer dans les temples de consommation de biens matériels, de peur qu'ils ne sachent pas comment s'occuper et qu'ils boudent la Capitale.

De plus, la nouvelle rédaction qui prévoit un périmètre d'usages de consommation exceptionnelle, caractérisé par des habitudes de consommation de fin de semaine est une amnistie générale des établissements délinquants récidivistes qui ne respectent sciemment ni la loi ni les décisions de justice successives en leur défaveur.

Contestée par les syndicats de salariés et les fédérations de centre-ville, et de petits commerçants aussi, l'extension du travail du dimanche recueille une large opposition. Elle ne nous semble pas aller dans le bon sens et renforce l'aberration sociale, sociétale et environnementale d'une ouverture 7 jours sur 7. Le groupe "Verts" n'est donc pas favorable à ce projet de délibération.

Au moment d'ailleurs où la crise est de plus en plus présente dans la vie quotidienne de nos concitoyens, et les nôtres aussi, on ne peut laisser penser que c'est par une mesure de dérégulation que se créera une dynamique d'emplois.

D'autre part, et nous avons eu l'occasion de développer ce point de vue, il ne nous semble pas opportun d'accréditer l'idée que la consommation - et surtout cette consommation aveugle - sera le pivot d'une évolution positive alors qu'un des effets de la crise peut être, justement, d'envisager d'un oeil critique nos modes de consommation et de surconsommation.

L'injonction de consommer jour et nuit, dimanche et jours de semaine, est une forme de vie collective que nous récusons. C'est pourquoi nous voterons contre ces demandes de dérogation.

(Applaudissements sur les bancs du groupe "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais répondre à Danielle FOURNIER, avec laquelle nous avons un dialogue constant Conseil de Paris après Conseil de Paris, sur ces demandes de dérogation au travail dominical, que je suis d'accord avec le fondement de ce qu'elle a dit. Je suis d'accord avec elle que la dérégulation, la déréglementation du Code du travail est extrêmement dangereuse, non seulement pour notre société, mais notre mode de vie et surtout, évidemment, pour des problèmes sociaux.

Vous avez aussi raison de dire que le projet ou la proposition de loi - je ne sais pas très bien dans quel sens cela va se passer - sur le travail dominical qui va être proposé en juillet à l'Assemblée nationale est extrêmement dangereux puisqu'il dessaisit le Maire de Paris de tous pouvoirs en la matière.

Ma conclusion sera un peu différente de la vôtre. J'apprécie d'avoir ces projets de délibération parce que cela nous donne, au moins, l'occasion d'en parler. Il se peut que, si ce projet de loi passe à l'Assemblée nationale, nous n'aurions plus du tout l'occasion de parler de cela et même de donner l'avis du Maire comme du Conseil de Paris.

J'espère que les députés de Paris, de quelle que couleur qu'ils soient, rendront aux Parisiens le droit de dire ce qu'ils pensent de ces dérogations au Code du travail en donnant le pouvoir aux élus et non pas au Préfet.

En ce qui concerne les projets de délibération d'aujourd'hui, le projet de délibération sur lequel vous êtes inscrite, sur Estée Lauder, nous avons donné un avis défavorable. Donc, cela compte que la Ville de Paris donne un avis défavorable.

Pour les deux autres, nous avons donné un avis favorable parce qu'il s'agit d'un week-end exceptionnel à Paris, sur lesquels nous donnons une autorisation, exceptionnellement, ce dimanche-là, d'ouvrir deux boutiques parce qu'elles participent à une manifestation qui s'appelle "Designers date", qui met en valeur le design des jeunes créateurs parisiens. C'est totalement exceptionnel. Je vous remercie de votre intervention sur laquelle, vous voyez, je suis en accord total sur le fond.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 155.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 155).

Vœu déposé par MM. Yves CONTASSOT, Jacques BOUTAULT, Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" pour une meilleure réglementation des espaces dévolus aux terrasses.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Le vœu n° 68 du groupe "Les Verts" est pour une meilleure réglementation des espaces dévolus aux terrasses.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Comme vous le savez, nous sommes à la fois très attachés à ce qu'il y ait des terrasses et, éventuellement, des étalages dans Paris, car les deux sont liés. Mais, en même temps, il est évident qu'on a des plaintes des riverains, voire des passants qui quelquefois sont dans la quasi-impossibilité de se déplacer, tant les terrasses peuvent avoir une dimension extensive.

Le sens de notre vœu est très simple, c'est que nous souhaitons qu'il y ait une coordination dans la verbalisation puisqu'il y a plusieurs unités qui peuvent verbaliser et il arrive qu'un même commerçant soit verbalisé plusieurs fois dans la même journée, ce qui nous paraît quand même, pour le coup, un peu excessif.

On souhaite aussi qu'il y ait une charte de bonne conduite simplement au-delà du règlement dont j'ai cru comprendre qu'il était en cours de révision et que, pour éviter des contestations, il y ait un marquage systématique des autorisations, des délimitations des terrasses autorisées ou des étalages autorisés. Cela éviterait également des conflits locaux.

Pourquoi nous précisons "charte" également ? C'est parce qu'au-delà de l'emplacement physique, il y a incontestablement des questions de nuisance, notamment de nuisances sonores et qu'on a besoin d'avoir une charte comme cela a été fait dans un autre domaine pour les cafés qui diffusent de la musique enregistrée.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Je voulais donner un avis favorable au vœu d'Yves CONTASSOT qui nous convient sur l'essentiel, dans la philosophie globale du vœu.

Je voudrais apporter quelques points de précision par rapport à ce vœu. D'abord, sur le groupe de travail, ce qui est intéressant, d'ailleurs, il y a un certain nombre de choses qui sont déjà en cours, qu'il faut naturellement amplifier.

Il faut élargir ce groupe de travail - comme vous l'avez proposé - mais l'élargir encore aux syndicats et aux fédérations professionnelles des cafetiers, brasseurs, etc., et pas seulement aux associations de commerçants locaux parce que les syndicats professionnels ont aussi un rôle de formation, de pédagogie et d'encadrement de leurs adhérents.

Sur le marquage au sol, c'est vrai, il faut le poursuivre. Cela coûte un peu cher, mais on le fait.

M. Yves CONTASSOT. - C'est en partie à la charge du commerçant.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - C'est en partie à la charge du commerçant, mais en plus de ce marquage au sol qui est en cours, nous avons imposé déjà l'affichage en vitrine, de l'autorisation de terrasse délivrée par la Ville de Paris avec les dimensions. Cela permet aux agents de la Ville comme aux agents de l'Etat de vérifier - et d'ailleurs à tout le monde - l'autorisation de la Ville.

Sur la rationalisation de la verbalisation, il faut qu'on continue les pressions. Evidemment, vous avez raison qu'il faut rationaliser un peu les choses. Nous y travaillons.

D'ailleurs, je dois dire que la Préfecture de police va dans le même sens que nous parce que, si j'ai bien compris M. le Représentant du Préfet de police, sur les nuisances sonores, la Préfecture de police va sortir, dès demain, une action avec des affichages possibles, pour demander aux gens qui ont la chance d'être en terrasse la nuit, de penser à ceux qui sont sur leur matelas au même moment et qui essaient de dormir.

Donc, une charte de bonne conduite qui sera émise par la Préfecture de police et sur laquelle on pourrait faire une pédagogie sur le mieux vivre ensemble.

Je donne un avis favorable pour ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 191).

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la revitalisation du marché Navier.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant les vœux n^{os} 69 du groupe U.M.P.P.A et 69 bis de l'Exécutif qui ont trait au marché Navier dans le 17^e arrondissement.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, ce vœu, en effet, va trouver consensus ici puisque je vois que l'Exécutif l'a amendé et l'a mis au niveau parisien.

Il concerne les petits marchés, en l'occurrence, le notre, c'était dans le 17^e, le marché Navier qui a très peu de commerçants, qui a des difficultés à vivre, qui ne peut, d'ailleurs, se tenir que deux matins par semaine et où l'on voit, d'ailleurs, que les commerces de bouche le quittent régulièrement.

De façon à essayer de rentabiliser, surtout d'éviter qu'il puisse disparaître, nous avons évoqué plusieurs propositions qui sont relayées dans ce vœu. Nous souhaiterions qu'il y ait, entre autres, une étude sur la revitalisation de ce marché avec le concessionnaire et c'est l'objet de ce vœu, de façon à ce que ce petit marché soit maintenu dans le quartier des Epinettes.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci.

Je voulais dire à la Maire du 17e arrondissement que le sort du marché Navier naturellement fait partie de nos préoccupations. D'ailleurs, nous en avons parlé ensemble plusieurs fois. C'est un petit marché qui a effectivement une utilité importante au milieu d'un quartier assez dense en habitations. Il peut apparaître en difficulté, cela dépend un peu des moments. Il y a des moments où le marché Navier est plus en danger que d'autres. C'est ainsi de ces marchés de plein air.

Nous voudrions vous proposer un contre vœu de l'Exécutif, Madame la Maire, en vous proposant d'élargir cette étude à un certain nombre de petits marchés, tels que le marché Navier, le marché Madeleine et le marché Brassens qui peuvent apparaître en difficulté, et sur lesquels nous voudrions effectivement que l'ensemble des concessionnaires commence à faire un travail d'étude sur la façon d'assurer une pérennité de ces marchés, de remplacer des commerçants qui sont chancelants et d'émettre des possibilités pour de nouveaux commerçants ou de jeunes commerçants de venir s'y installer avec la Chambre des métiers et les fédérations professionnelles.

C'est pour cela que sans contredire ce que vous dites, nous voudrions élargir ce vœu à un travail en profondeur pour un certain nombre de marchés du même type que le marché Navier. C'est pourquoi nous vous proposons le vœu n° 69 bis que je vous demande de bien vouloir voter.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame KUSTER ? Est-ce que vous retirez votre vœu ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je voudrais remercier Mme COHEN-SOLAL mais il est important, Monsieur le Maire, que l'on s'y arrête un instant parce que nous sommes plusieurs élus concernés dans nos différents arrondissements. Le fait que la Ville de Paris s'appuie sur le vœu de l'Exécutif du 17e pour entamer une étude au niveau de tous les petits marchés parisiens est un élément important que je souhaite saluer, parce que je pense que nous allons tous nous y retrouver dans une étude approfondie, qui pourra être étudiée avec les partenaires que vous évoquiez, Madame la Maire.

C'est un moment important que je tiens à souligner et je me réjouis que vous ayez embrayé au niveau parisien. Je vous remercie. Bien évidemment nous voterons le vœu de l'Exécutif. Permettez-moi de maintenir le mien, parce qu'il est à l'origine de celui de l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Si vous maintenez le vôtre avec un avis défavorable de l'Exécutif, il sera forcément repoussé, alors que le n° 69 bis correspond totalement à ce que vous voulez nous dire. Alors on vote les deux.

Le vœu n° 69, Madame la Maire, avec un avis ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Défavorable.

(Mouvements de protestation sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 192).

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif à une révision du code électoral.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 70 des groupes de la majorité relatif à une révision du code électoral. Il ne se rapporte à aucun projet de délibération.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans notre vœu, nous avons parlé d'un certain nombre de villes. Il faut y ajouter maintenant Aix-en-Provence, car tous les jours cette liste s'allonge des invalidations pour des questions de respect du code électoral.

C'est une affaire sérieuse parce qu'en démocratie, je le dis avec tranquillité mais fermeté, est-ce qu'il y a un crime plus grave que de truquer des élections ? Je crois que non. Hélas ! Hélas ! La loi prévoit des peines extrêmement légères et on l'a vu, pour la plupart, quelques mois à peine après leur condamnation, ils se retrouvent à nouveau élus. C'est un vrai scandale, c'est un déni de démocratie, mais hélas c'est la loi, et nous constatons qu'il n'y a pas une volonté très forte, y compris en ce moment où on nous parle d'évolution et de rupture, de changer les choses en la matière.

Nous avons, au cours de ces très longues années de procédure, retardée par les personnes mises en examens qui ont utilisé, et c'est leur droit, toutes les procédures pour retarder les décisions, nous avons fait beaucoup de démarches auprès des autorités préfectorales, auprès des autorités judiciaires, auprès du Ministre de l'Intérieur pour que ce soit changé et que nous puissions intervenir.

Hélas ! En vain. Nous souhaitons donc que le Maire de Paris puisse saisir à nouveau le Ministre de la Justice, malheureusement absente ici, pour qu'elle fasse en sorte que de tels faits ne puissent pas se reproduire et que, y compris les listes électorales telles qu'elles existent aujourd'hui, notamment dans certains arrondissements parisiens et au moins dans un, soient révisées complètement.

Il y a évidemment les inscriptions nouvelles, pour lesquelles il y a un peu plus de contrôle qu'avant, mais il y a le stock, si j'ose dire, les listes existantes pour lesquelles nous continuons de constater des irrégularités manifestes, revendiquées d'ailleurs par des condamnés en première instance qui trouvent normal que toute leur famille puisse s'inscrire là où elle le souhaite en France. C'est tout à fait scandaleux, inadmissible, et hélas ! nous n'avons que peu de moyens de revoir ces listes existantes.

C'est le sens de notre vœu. Nous souhaiterions également que le Ministre de la Justice, sur ce type de plainte, donne de réels moyens aux magistrats pour qu'on ait des délais beaucoup plus courts, qu'il y ait une forme de priorité pour que les citoyens ne soient pas privés de leur droit élémentaire de désigner leurs représentants.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Ce vœu nous rappelle utilement que dans la plupart des cas la fraude électorale est rendue possible par des manœuvres organisées en amont du scrutin, notamment à l'occasion des inscriptions sur les listes électorales. Il est vrai que les communes ne disposent pas des moyens juridiques suffisants pour garantir l'intégrité de la liste électorale.

Le Préfet n'a également pas la possibilité de demander une refonte complète d'une liste électorale, même en cas de doute sérieux sur son bien-fondé, mais seulement de procéder à des rectifications ponctuelles sur le fondement de l'article L. 38 du Code électoral.

De leur côté, les commissions administratives de contrôle des listes électorales ne peuvent surveiller que les flux et non le stock de ces listes. Ces contrôles peuvent être inopérants en cas de fraude organisée.

Les signataires du vœu ont effectivement raison de mettre en évidence les délais entre les dépôts de plainte et les jugements, et bien sûr la valeur inestimable aussi de la démocratie. Je suis tout à fait dans le sens de ce qu'a dit Yves CONTASSOT.

Considérant la décision du 20 février 1998 du Conseil constitutionnel, qui validait l'élection de M. Jean TIBERI, tout en relevant le "cumul de faits graves et répétés de nature à accréditer l'existence d'une manœuvre dans les conditions d'établissement de la liste" - je répète les termes de la décision -, considérant le jugement du Tribunal correctionnel de Paris du 27 mai 2009, qui a établi un système d'inscriptions frauduleuses dont l'existence et l'ancienneté ont été avérées par l'instruction et l'audience et a prononcé de nombreuses et lourdes condamnations dont il est fait actuellement appel, considérant qu'il apparaît lors de ces audiences que les inscriptions frauduleuses existent encore dans la liste électorale du 5e arrondissement, j'émet donc effectivement un avis favorable au nom de l'Exécutif à l'adoption de ce vœu.

Comme l'a dit Yves CONTASSOT, le Maire de Paris saisira alors la Ministre de l'Intérieur, pour qu'elle prépare un projet de loi de révision du code électoral, garantissant une réelle sincérité des scrutins, en donnant notamment au Préfet le droit de faire vérifier l'intégralité de la liste électorale en cas de doute, et pas seulement les flux.

Deuxièmement, il indiquera à la Ministre de l'Intérieur son intérêt pour qu'elle prépare un projet de loi, permettant la dissolution et la reconstitution de la liste électorale du 5e arrondissement de Paris et de la deuxième circonscription législative, qui inclut aussi une part du 6e arrondissement sur le modèle de la loi 91.428 du 13 mai 1991, imposant la refonte complète des listes de chaque commune de la collectivité de Corse pour que les électeurs n'ayant pas d'attache réelle dans le 5e arrondissement et dans la circonscription, et qui ont échappé pendant des années à tous les contrôles, soient radiés.

Par ailleurs, cela permettra au Maire de Paris de saisir la Garde des Sceaux pour que cette révision du code électoral prévoie des sanctions proportionnées à la gravité des faits, parce qu'il s'agit de faits graves, notamment l'inéligibilité automatique dans le cas de manœuvres frauduleuses portant atteinte à la sincérité du scrutin, telle que celle qui est prévue à l'article L. 7 du Code électoral, en cas de concussion, corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêt ou délits de favoritisme. De saisir donc la Garde des Sceaux pour que ce projet de loi garantisse un délai rapide pour le traitement des plaintes.

Pour toutes ces raisons évidemment je vous invite, au nom de l'Exécutif, à voter ce vœu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Une demande d'explication de vote de Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés remercie l'Exécutif qu'en réponse à ce vœu, des actions fortes du maire de Paris puissent être proposées dans cette affaire, c'est essentiel pour notre démocratie commune.

En effet, les condamnations en première instance auraient permis au gouvernement d'agir de sa propre initiative. Visiblement, comme cela ne semble pas être le cas, il vaut mieux que le Maire de Paris insiste et mette devant le nez du gouvernement cette condamnation qui fait planer encore des doutes extrêmement forts sur la sincérité du scrutin et de la liste électorale du 5e arrondissement, et plus largement, de la deuxième circonscription de Paris.

Toute cette affaire a beaucoup sali, non seulement le 5e arrondissement, mais tout Paris. Il nous semble important d'en finir une bonne fois pour toutes avec ces fraudes. Effectivement, il faut que les grands moyens soient employés. Nous remercions l'Exécutif de faire en sorte que l'Etat puisse agir dans cette affaire.

Nous voterons bien entendu ce vœu que nous avons signé.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 193).

2009, DASCO 105 - Subvention à l'association "Agence pour le développement des liens étudiants entreprises" (19e) - Montant : 10.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 105 sur la subvention à l'association "Agence pour le développement des liens étudiants-entreprises" pour un montant de 10.000 euros.

La parole est à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons attribuer une subvention de 10.000 euros à l'agence pour le développement des liens étudiants-entreprises appelée "La Manu", afin d'encourager l'insertion professionnelle des étudiants en leur offrant un cadre et des moyens pour mener à bien leurs projets.

Sa fondatrice, Julie COUDRY, a obtenu en 2007 que l'insertion professionnelle soit reconnue comme une mission officielle de l'Université.

C'est aujourd'hui l'une des préoccupations majeures des étudiants. Quant aux universités, malgré la survivance de quelques résistances archaïques, elles se préoccupent désormais de faciliter l'adaptabilité de leurs étudiants au monde de l'entreprise. Les a priori réciproques et la concurrence d'autres formations ont creusé un fossé entre universitaires et entreprises qu'il est indispensable de combler pour corriger le taux d'emploi des jeunes français, le plus faible d'Europe.

Cette agence témoigne de l'émergence d'une nouvelle génération, de la prise de conscience qu'il faut multiplier les relations entre le monde universitaire et le monde professionnel. Faire évoluer les mentalités est une affaire de pédagogie et d'éducation. Le rapport sur les lycées du directeur de Sciences Po, Richard DESCOINGS, remis au président de la République le 2 juin dernier, s'inscrit dans cette approche et propose notamment de multiplier les stages et de développer les parcours de découverte du monde professionnel avant le bac.

Le groupe Centre et Indépendants votera donc ce projet de délibération en regrettant toutefois que le montant de la subvention accordée soit nettement inférieur au montant demandé par l'agence.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La parole est à M. Didier GUILLOT pour vous répondre.

M. Didier GUILLOT, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Je vais répondre à la dernière interpellation sur la question du montant. La raison est simple : c'est traditionnel par rapport aux subventions. Comme il s'agit d'une première demande de subvention, il est rare qu'on donne des montants importants. On attendra de voir comment cela marche.

Pour l'instant, on est plutôt satisfait et on a vu la première manifestation à Paris 6, qui a eu lieu le 6 mai, qui a réuni 500 étudiants et 50 entreprises. Je suis allé sur place pour voir comment cela se passait et cela se passe très bien. Nous sommes favorables à ce type d'initiative. J'espère qu'il y en aura d'autres, et notamment d'autres associations qui prendront ce thème en charge. Nous sommes en phase avec ce type d'initiatives.

D'ailleurs, j'ajoute que nous préparons la relance du Conseil Parisien de la Vie Etudiante pour la rentrée. Nous avons réuni les associations et les syndicats étudiants qui le composent. Ils ont décidé à l'unanimité de choisir comme thème de travail pour les six mois à venir le thème de l'insertion professionnelle.

Je ne doute pas que la Ville de Paris prendra de nombreuses initiatives au cours de l'année prochaine sur ce thème. J'espère qu'il y en aura beaucoup d'autres.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 105.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASCO 105).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au 24, rue de la Harpe.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux n° 71 du groupe "Les Verts" et n° 71 bis de l'Exécutif, relatifs au 24, rue de la Harpe.

La parole est à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - Le bâtiment du 24, rue de la Harpe fait partie de ces bâtiments vides sur le territoire de la Capitale.

Ce bâtiment était propriété - il l'est toujours - du C.R.O.U.S. et était inoccupé depuis 2004 quand le collectif d'étudiants et jeunes précaires "Jeudi noir" l'a investi.

Ils ont investi ce bâtiment pour souligner une fois de plus le scandale de la vacance dans la Capitale et pour mettre le doigt sur l'attitude particulière du C.R.O.U.S. sur ce dossier, qui a maintenu ce bâtiment vide sans y porter aucun projet particulier.

Ce bâtiment est vide, "Jeudi noir" a été clair dès les premiers contacts : ils souhaitent ne pas retarder tout projet futur, obtenir un bail précaire et s'engager à déménager au premier coup de pioche. En réponse, le C.R.O.U.S. a entamé toute une série de procédures judiciaires à l'encontre de ces étudiants, a également lancé un appel d'offres en urgence pour réaliser un projet de foyer pour handicapés qui était un très bon projet, et demande l'expulsion à terme de ces neuf étudiants.

Ce vœu vise à interpeller le C.R.O.U.S. une fois de plus, pour demander l'obtention d'un bail précaire, l'arrêt des poursuites judiciaires, et que ce dossier soit un exemple du vœu que nous avons voté lors du dernier Conseil de Paris, de mise en place de baux précaires pour qu'aujourd'hui, à Paris, aucun mètre carré ne reste vide, même en attente de projet.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La parole est à M. Didier GUILLOT pour vous répondre.

M. Didier GUILLOT, adjoint. - Pour la question du vœu n° 71, notamment dans ce qui est écrit dans les considérants, il y a un certain nombre d'assertions fausses, en particulier sur le fait que le C.R.O.U.S. n'aurait aucun projet.

Le C.R.O.U.S. a adopté à l'unanimité, lors du Conseil d'administration du 6 avril, le projet de résidence pour 11 logements, dont 9 pour étudiants en situation de handicap, projet qui existait avant l'occupation de "Jeudi noir". C'est une erreur qui a déjà été trop souvent dite.

Le C.R.O.U.S. ayant pris ses responsabilités, ils vont engager les travaux. Par rapport à ce qui est dit, le but n'est pas de rendre inhabitable les locaux mais bien de transformer le local en résidence étudiante. J'ai vu les personnes de "Jeudi noir" il y a trois mois. Ils s'étaient engagés de fait à quitter les lieux à partir du moment où les travaux commenceraient. Je ne comprends donc pas pourquoi il faudrait maintenant retarder les travaux.

A l'inverse, je demande le retrait ou le rejet de ce vœu, en particulier parce qu'il y a un certain nombre de choses qui sont totalement fausses vis-à-vis du C.R.O.U.S. Ils vont aujourd'hui effectivement demander l'accélération des travaux, et non leur report.

Il faut effectivement, et c'est ce qu'on propose dans le vœu 71 bis, s'engager pour que les poursuites, en tout cas l'expulsion, n'aient lieu que si les travaux démarrent. Il y a eu un engagement moral. S'il n'est pas tenu, je comprends qu'il puisse y avoir une demande d'expulsion de la part du C.R.O.U.S.

Il faut que chacun prenne ses responsabilités. Le C.R.O.U.S. les a prises en accélérant les travaux. Je rappelle que l'essentiel des 4.000 logements étudiants que nous avons à faire durant la mandature, vont être réalisés avec le C.R.O.U.S., qui est notre partenaire numéro un pour les logements à caractère social. Je ne vois pas pourquoi la Ville de Paris se mettrait à entraver les projets de résidence qu'a décidé de faire le C.R.O.U.S. Au contraire, on est là pour les accélérer. Il faut que chacun prenne ses responsabilités, "Jeudi noir" comme le C.R.O.U.S.

Le C.R.O.U.S. vient de les prendre. C'est maintenant à "Jeudi noir" de les prendre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien, vous nous proposez un avis défavorable sur le vœu n° 71 s'il n'est pas retiré.

Est-il retiré ?

Madame FOURNIER ou Monsieur DUTREY ?

M. René DUTREY. - Je n'ai pas l'habitude de dire ce genre de chose, mais en tant que membre de la majorité, prendre un avis négatif sans avoir été prévenu, dorénavant, cela manque un petit peu de régulation, mais c'est le fonctionnement interne de la majorité, ce n'est pas l'objet du Conseil, c'est le premier point.

Le deuxième point, vous dites qu'un projet existe sur ce lieu et existait avant. Ce serait un projet dont Véronique DUBARRY, maire adjointe chargée du handicap, n'aurait pas été au courant ; ce serait un projet qui ne ferait l'objet d'aucun dossier de financement.

Vous dites que les assertions dans ce vœu sont fausses. Je vous retourne le compliment, ce que vous dites n'est pas vrai, il n'y avait pas de projet porté par le C.R.O.U.S. ou alors ce projet n'aurait pas été vu par la maire adjointe chargée du handicap, ce qui paraîtrait un peu étonnant.

Je suis extrêmement déçu de l'attitude de la Ville de Paris qui pourrait se placer, dans ce dossier, en médiation, en conciliation. Au lieu de cela, elle se fait le bras armé du C.R.O.U.S. pour engager l'expulsion de ces étudiants. Je suis extrêmement déçu par l'attitude de la majorité de gauche dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 194).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux manifestations ponctuelles de la Mairie de Paris dans le 15e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 72 du groupe U.M.P.P.A. concernant les manifestations ponctuelles de la Mairie de Paris dans le 15e arrondissement.

La parole est à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, pour une minute, s'il vous plaît.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

En matière de décentralisation, il y a les beaux discours du Maire de Paris - c'était hier matin, la main sur le cœur ; il manquait un peu de conviction d'ailleurs - et il y a les actes.

Un forum pour l'emploi à Beaugrenelle a été organisé le 16 mai dernier place Charles Michels dans le 15e par la Mairie centrale sans que la mairie du 15e n'ait été ni informée, ni associée. Les élus de la majorité du 15e n'ont même pas été invités, le conseil de quartier n'a pas pu non plus jouer son rôle d'instance de proximité dans l'organisation de ce forum.

Pourtant, une convention d'engagement pour l'emploi des jeunes à Paris avait été signée le 11 juillet 2006 entre la S.C.I. Beaugrenelle et la Ville de Paris pour mettre en relation les jeunes du quartier, les demandeurs d'emploi, avec les entreprises du nouveau Beaugrenelle.

La mairie du 15e n'a jamais été conviée aux réunions du comité de pilotage, contrairement aux affirmations diffusées par les élus de la gauche sur les brochures de l'ex-S.E.M.E.A.-15 ou sur leur site internet personnel.

Alors permettez-moi, au lendemain des beaux discours sur la décentralisation, de souligner cette contradiction.

Le groupe U.M.P.P.A. demande au Maire de Paris que la mairie du 15e soit systématiquement associée à toute manifestation organisée dans le 15e par la Mairie centrale. Le 15e demande à siéger dans les comités de pilotage.

Par ailleurs, nous souhaitons que soit porté à la connaissance du Conseil de Paris le bilan de ce forum sur l'emploi. Les élus de la gauche du 15e ont communiqué et continuent à communiquer à grands frais sur la création de 520 emplois pendant la phase du chantier du nouveau Beaugrenelle et de 1.200 emplois à l'ouverture du centre commercial.

Quelle est la réalité de ces chiffres, puisque la Mairie de Paris s'en attribue les mérites ?

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

L'emploi à Paris, c'est en particulier M. Christian SAUTTER.

Je lui donne la parole.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire, j'ai un grand plaisir à répondre à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN que la Mairie de Paris ne fait pas seulement des manifestations ponctuelles dans le 15e arrondissement, mais des manifestations permanentes de son activité dans le 15e arrondissement, ceci en bonne harmonie avec la mairie d'arrondissement dans le 15e comme ailleurs.

Je voudrais rappeler qu'a été mis en place, et je crois que c'est une très bonne initiative, un comité de veille et d'actions pour le 15e arrondissement, sous l'autorité de Mme HIDALGO, première adjointe et adjointe à l'urbanisme, car il s'agit de Beaugrenelle, et de M. Georges SARRE, adjoint chargé de la prévention et de la sécurité, qui a, comme nous tous et comme vous, Madame, intérêt à ce que les jeunes du quartier de Beaugrenelle trouvent de l'emploi.

Ce comité réunit notamment des représentants de la Mairie de Paris, mais aussi de la mairie du 15e arrondissement, de la Préfecture de police, des services judiciaires, des associations. La dernière réunion de ce comité qui, je crois, s'est tenue avant Pâques, a bénéficié de la présence de trois adjoints du maire d'arrondissement, dont vous, Madame Géraldine POIRAULT-GAUVIN, ainsi que M. Jean-Marc BOULANGER de HAUTECLOQUE et M. Hubert MARTINEZ.

C'est au cours de cette réunion qu'a été détaillé le plan d'action et notamment a été annoncée l'organisation des rencontres pour l'emploi à Beaugrenelle. D'ailleurs, j'ai cru comprendre que le maire du 15e arrondissement, en écrivant aux habitants du quartier Dupleix, avait dit que les dossiers avançaient. Il s'en attribuait donc une partie du mérite, ce qui est normal pour un maire d'arrondissement.

Chère Madame, je crois qu'il y a eu quelque chose de tout à fait utile. Je ne peux pas vous répondre précisément sur les emplois qui seront créés, mais je veux vous dire la conviction très forte de l'ensemble de l'Exécutif parisien, en particulier de la première adjointe, que les emplois soient nombreux et que les emplois soient pourvus par priorité par des jeunes qui habitent alentour, cité des Frères Peignot et autres lieux.

Je vous remercie de l'attention que vous portez au succès de ce projet Beaugrenelle qui n'a pas toujours eu très bonne presse dans l'arrondissement, notamment chez les commerçants voisins qui, comme toujours, sont un peu timorés, mais qui, comme pour le tramway, comprennent ensuite le bénéfice qu'ils peuvent en tirer.

Je crois que le mieux, chère Madame, serait que vous retiriez votre vœu qui ne correspond vraiment absolument pas à la réalité et que vous continuiez à participer de façon active à ce comité de veille et d'actions pour le 15e arrondissement.

Si, par malheur, vous ne retirez pas votre vœu, je demanderais qu'il soit rejeté.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame POIRAULT-GAUVIN, mais très rapidement ?

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - J'ai été mise en cause dans la réponse de M. SAUTTER...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Non, je ne pense pas...

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - ... qui n'habite pas le 15e, donc qui ne peut pas savoir...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On ne peut pas tous habiter le 15e !

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - ... que le quartier Beaugrenelle et le quartier Dupleix sont deux quartiers différents et que le comité de veille présidé par Mme HIDALGO et M. SARRE concerne les problèmes du quartier Dupleix. Nous changeons de quartier ; nous sommes à Beaugrenelle.

Une convention a été signée par la Ville de Paris et quand la Ville de Paris signe une convention, elle doit respecter ce qu'elle signe.

La mairie d'arrondissement n'a jamais été associée à l'organisation de ce forum. Je persiste et je signe. Oui, j'ai assisté aux réunions du comité de pilotage sur Dupleix, et je continuerai à le faire, mais la mairie d'arrondissement n'a pas été associée à l'organisation de cette manifestation, alors qu'elle pouvait apporter beaucoup à l'organisation de ce forum, parce que nous trouvons très bien de soutenir l'emploi des jeunes à la mairie du 15e.

Ce que vous dites, Monsieur, je suis désolée, n'est pas juste. Je ne vais pas dire que c'est faux, mais ce n'est pas juste.

Je demande qu'à l'avenir, la mairie d'arrondissement soit systématiquement associée pour les manifestations organisées par la Mairie centrale.

Le Maire de Paris, hier, nous appelait à un peu plus de sérieux en matière de décentralisation.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci...

Monsieur SAUTTER ?

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Je veux simplement signaler à Mme POIRAULT-GAUVIN que j'ai habité 25 ans avenue Emile Zola.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2009, DICOM 10 - Approbation du principe des conventions de partenariat pour l'opération "Paris Plages 2009". - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer les conventions de partenariat pour l'opération "Paris Plage 2009".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à la 3e Commission maintenant et nous examinons le projet de délibération DICOM 10 qui a rapport à l'approbation du principe des conventions de partenariat pour l'opération "Paris Plage 2009".

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Alors que se prépare la septième édition de "Paris Plage", les deux projets de délibération DICOM 6 et 10 précisent le cadre contractuel des partenariats de cette manifestation.

Ce projet de délibération mentionne les engagements des parties, notamment en matière financière, mais aussi logistique, aussi bien en termes de communication que de social. Nous aurions souhaité qu'il soit tenu compte dans la rédaction de ces conventions d'un vœu qui a été porté à notre initiative dans cette Assemblée, voté par notre Assemblée aussi, qui propose qu'une charte soit mise en œuvre pour que les critères environnementaux et les critères de solidarité soient pris en compte lors des manifestations ou des festivals qui investissent l'espace public.

Il nous semble que le respect du Plan Climat, les nécessaires économies d'énergie, la situation de la planète, tout simplement, doivent conduire à favoriser, de toute urgence, le recours à des produits et des services équitables et respectueux de l'environnement.

Aussi, nous souhaitons rappeler l'existence de ce vœu porté par notre Conseil et appeler à sa mise en œuvre rapide, notamment dans toutes ces manifestations soutenues et parfois même initiées par la Ville de Paris qui se doivent d'être exemplaires en la matière.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT pour la réponse.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci.

Effectivement, la 7e édition de "Paris Plage" aura lieu du 20 juillet au 20 août 2009. Le vœu auquel vous faites allusion a été, bien évidemment, voté et est appliqué, bien sûr, puisque nous sommes tous ici très attachés aux normes et aux qualités environnementales.

Je veux juste dire en un mot que ce projet de délibération sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer, consiste à adopter une convention-type qui fixe le cadre des relations avec les partenaires. A ce stade, les négociations sont encore en cours et la liste définitive des partenaires sera fixée d'ici le Conseil de Paris du mois de juillet, et il y aura, comme cela avait été le cas l'année dernière, une convention avec chaque partenaire.

J'ajoute que les partenaires peuvent s'engager à différents niveaux, soit sur le plan financier, soit par une contribution matérielle, soit par une prise en charge d'animation de prestations de services, et que les partenaires pourront faire valoir qu'ils soutiennent "Paris Plage" mais, bien évidemment, ils ne devront pas associer "Paris Plage" à leurs produits commerciaux.

Voilà, rapidement, Madame FOURNIER, ce que je voulais vous dire. J'ajoute pour conclure qu'un certain nombre de personnes qui vont être employées pendant un mois sur "Paris Plage", sont des personnes qui nous ont été recommandées par des entreprises d'insertion puisque nous avons aussi le souci de faire travailler des personnes qui sont en attente d'emploi.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DICOM 10).

Vœu déposé par M. Denis BAUPIN et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au réaménagement de la place de la République : respect des engagements pris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 73 du groupe "Les Verts" qui est relatif au réaménagement de la place de la République.

La parole est à Denis BAUPIN, une minute.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En une minute pour redire que la place de la République est une des places qui subit le plus les nuisances de la circulation automobile. Ce n'est pas par hasard si les deux listes présentées au premier tour des élections municipales et qui aujourd'hui composent la majorité municipale s'étaient engagées à réaménager cette place de la République.

Si j'ai déposé ce vœu, c'est que le processus est aujourd'hui engagé pour réaménager cette place, mais que nous avons pu lire dans la presse qu'une offensive avait été lancée par les élus U.M.P.P.A, c'est-à-dire les élus Uniquement Motivés par la Priorité Partout à l'Automobile et qui, comme toujours, se battent systématiquement pour qu'on ne réduise pas la place consacrée à l'automobile, qui refont d'ailleurs une lecture extrêmement partielle des aménagements qui ont été effectués au cours de la mandature précédente, considérant systématiquement que tout ce qui a pu se faire sur Magenta, sur Clichy Rochechouart, sur Jaurès, etc. et qui a réduit la place de l'automobile, serait à vouer aux gémonies.

Au contraire, nous considérons qu'à la fois les questions de pollution de l'air mais aussi les questions de dérèglements climatiques, qui sont aujourd'hui au cœur des débats internationaux, sont des raisons supplémentaires pour que Paris continue à aménager la Ville pour réduire la circulation automobile. C'est pourquoi, ce vœu a pour vocation que la Municipalité réaffirme son engagement à réaménager la place de la République de façon ambitieuse et sur la base des engagements pris lors des élections municipales.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Sur le fond, ce vœu ne me pose aucun problème puisque, comme cela a d'ailleurs été dit par Denis BAUPIN, il reprend le programme du Maire de Paris pour les municipales de 2008 et son souhait, bien sûr, qui était largement partagé par la majorité d'aujourd'hui, d'améliorer la qualité urbaine de la place de la République.

Ce vœu fait également écho à une conférence de presse tenue par les élus U.M.P. le 18 mai. Cette conférence de presse dénonçait un projet d'aménagement qui n'existe pas encore. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de répondre par le biais d'un communiqué de presse, mais finalement la meilleure réponse, c'est que nous avons installé, jeudi dernier, le premier jury de sélection avec les maires des trois arrondissements concernés, le 3e, le 10e et le 11e. Nous avons eu notre première séance qui avait pour objectif de retenir les cinq équipes d'architectes chargées de rendre des esquisses, fin 2009, pour l'aménagement de la place.

Je rappelle à nouveau que - j'avais eu l'occasion de le faire, mais je pense que c'est bien d'insister, je remercie d'ailleurs Denis BAUPIN de m'en donner l'occasion - nous avons décidé, pour l'aménagement de la place de la République, d'une méthode consistant en une large concertation sous la houlette des trois maires d'arrondissement. Mais, plus largement, tous les Parisiens qui le souhaitaient ont pu y être associés puisque chacun pouvait envoyer une contribution sur le site de la Ville.

Et puis, deuxième étape, un jury de concours qui est composé, entre autres, par différents collègues, mais un collègue d'élus où deux élus de l'opposition - je le rappelle - siègent, Marie Claude-Annick TISSOT qui était présente et Mme Lynda ASMANI qui - on l'a attendue - n'est pas venue. Je suis sûre qu'elle sera présente à la prochaine réunion du jury puisque je sais que les élus de l'opposition sont très attachés à suivre, et ils ont raison, les travaux concernant la place de la République.

Les cinq équipes d'architectes, parmi les 72 candidatures que nous avons reçues, ce qui est colossal mais tout à fait emblématique de ce qu'est la place de la République à Paris, les architectes retenus, je vous le livre parce que jusqu'à présent, nous n'avons pas encore pu communiquer puisqu'il fallait qu'ils soient informés officiellement, sont Alexandre CHEMETOFF, Bruno FORTIER, Joseph LLUIS MATEO, l'équipe Mosbach Paysagistes et TVK avec Martha SCHWARTZ qui est également un paysagiste.

Donc, vous voyez, des grands noms de l'architecture, des paysagistes, des équipes très complètes qui vont pouvoir travailler sur le programme que nous leur donnerons. Avant cela, le Conseil de Paris, au mois de juillet, se prononcera, bien sûr, sur ces grandes orientations qui concernent la place de la République.

Nous sommes d'accord sur les objectifs désignés par le Maire de Paris et le programme sur lequel nous finissons de travailler va - si j'ose dire - encore plus loin que ce que vous préconisez dans votre vœu, Monsieur BAUPIN. En tout cas, nous nous rejoignons et nous souhaitons ensemble faire de cette place de la République une grande place populaire du XXIe siècle.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

J'ai une explication de vote de Mme TISSOT.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est bien évident que je ne pouvais pas laisser passer ce vœu sans le commenter. Le vœu que vous nous proposez, Monsieur Denis BAUPIN, témoigne à la fois d'une mauvaise information et surtout de beaucoup de mauvaise foi.

Monsieur BAUPIN, vous caricaturez nos positions. Dans ce vœu, il est dit, en effet, que nous sommes contre tout projet d'aménagement de la place de la République et surtout que nous sommes irrémédiablement des pro-voitures.

Vous savez, déclarer des contre-vérités n'en fait pas pour autant des vérités. Si l'U.M.P.P.A, comme vous l'écrivez avec humour, est Uniquement Motivée par la Priorité Partout à l'Automobile, j'ai un peu envie de vous répondre que vous-mêmes et votre groupe me semblait souffrir d'une Vision Etriquée, Réductrice, Turbulente et Sectaire, pour reprendre votre méthode des lettres majuscules.

Plus sérieusement, bien sûr, Monsieur BAUPIN, nous parlons le même constat. Cela vous étonne mais c'est ainsi : difficultés pour les piétons de traverser la place afin d'accéder au terre-plein central, trottoirs encombrés, difficultés d'accès aux diverses stations de métro, absence de convivialité. Au risque de vous contrarier, je confirme que nous sommes pour une rénovation de la place de la République. D'ailleurs, comme l'a très bien dit Mme LEPETIT, je participe au jury et je le fais d'ailleurs avec conscience et beaucoup d'application.

Nous dénonçons simplement une concertation, je l'ai d'ailleurs répété en jury, en trompe-l'oeil de la part de la Mairie de Paris, ainsi que le dogmatisme et le caractère un peu expéditif des méthodes de l'Exécutif en matière d'aménagement de l'espace public. Plus précisément, sur le sujet qui nous préoccupe, nous estimons que l'Exécutif reste sourd aux nombreuses suggestions de la population de ces arrondissements en ne proposant uniquement que des scénarii qui tous, aboutissent à couper la traversée nord-sud de la place de la République, dont nous redoutons les conséquences en matière de circulation, de sécurité et d'activité économique.

Vous avez cité le réaménagement du boulevard Magenta comme un exemple idyllique de rénovation.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous exagérez un peu.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Si, si ! Idyllique ! Mais je voudrais bien savoir d'où vous sortez vos chiffres et pourquoi vous n'avez pas précisé que ce réaménagement a engendré une congestion sans précédent des quartiers avoisinants en matière de circulation et un engorgement des rues de Maubeuge et La Fayette.

Pourquoi avez-vous oublié de préciser qu'en six ans, la signalétique et certains aménagements du boulevard, parce qu'accidentogènes, ont été modifiés trois fois, avec quel coût pour les Parisiens ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame, s'il vous plaît, il faut vous arrêter.

Mme Claude-Annick TISSOT. - L'aménagement du boulevard Magenta est très exactement le type même d'aménagement à ne pas reproduire, et nous demandons aujourd'hui, pour tenir compte de cette expérience malheureuse, que tout projet d'aménagement de la place de la République, notamment l'option qui consiste à couper la traversée nord-sud, fasse l'objet d'une expérimentation avant sa mise en œuvre définitive.

Sachez donc que le groupe U.M.P.P.A saura donner de la voix dans ce débat qui ne fait que commencer. Nous y sommes prêts et nous vous y attendons avec enthousiasme. C'est d'ailleurs pour ces raisons que nous ne voterons pas ce vœu qui est uniquement incantatoire et qui a pour seul objectif de stigmatiser l'opposition.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous nous en arrêtons là. Que voulez-vous ? Une explication de vote sur un vœu que vous avez déposé ?

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Suite à la réponse de Mme LEPETIT, pour dire que nous voterons évidemment pour notre propre vœu.

(Rires dans l'hémicycle).

J'apprécie l'humour de Mme TISSOT, mais à l'arrivée, aussi bien sur Magenta que sur République, tous ses arguments ont été dans le sens de la priorité partout à l'automobile. Les seuls critères qui lui semblent valoir pour évaluer les aménagements sur la place comme sur le boulevard, c'est la circulation automobile. C'est un des éléments indéniablement, que de vouloir réduire la circulation automobile, et les nuisances qu'elle engendre. Mais il y a aussi tous les autres avantages que peuvent apporter ces aménagements pour la circulation des bus, des taxis, des cyclistes, pour les piétons, pour les véhicules prioritaires, pour la baisse du bruit et de la pollution. Ils valent bien que de temps en temps, on essaie de restreindre la place de l'automobile. En tout cas, c'est la conception de cette Municipalité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix le vœu...

Annick LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je veux dire que c'est un magnifique projet en soi et rappeler une fois encore que les propos tenus par les élus de l'opposition sont extrêmement prématurés. Vous nous prêtez des intentions sans même connaître le travail qui va être rendu, d'abord par les cinq équipes d'architectes-paysagistes, et ensuite par le seul candidat que nous désignerons.

Le processus est totalement démocratique et je ne suis pas d'accord, Madame TISSOT, quand vous dites que nous avons bâclé la concertation. Ce n'est pas le cas. Encore une fois, si nous l'avions bâclée, il n'y aurait pas eu autant de contributions. Nous avons fait plusieurs réunions publiques, plus toutes les réunions de travail. Plus de 72 équipes ont répondu à notre appel. Si vous qualifiez cela de travail bâclé, c'est franchement que vous êtes de mauvaise foi.

Nous acceptons le vœu proposé par "Les Verts".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 195).

Vœu déposé par Mme Danielle FOURNIER et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au stationnement des vélos.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le vœu n° 74 du groupe "Les Verts", qui a trait au stationnement des vélos et des deux-roues motorisés.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Nous constatons tous, et nous nous en réjouissons, qu'il y a une augmentation du nombre de cyclistes dans Paris. Cette augmentation régulière témoigne d'une prise de conscience générale de plus en plus grandes des Parisiennes et des Parisiens, qui font évoluer de manière très positive leur mode de déplacement en choisissant des moyens de transport non polluants et qui de plus, sont bons pour la santé des pratiquants.

Cela dit, autant les "Vélib" ont leur point d'attache, autant les vélos personnels peuvent poser des problèmes de stationnement à leur propriétaire par manque de place, autant dans les immeubles que dans les rues.

C'est pourquoi ce vœu se développe en trois points. Tout d'abord une demande d'augmentation du nombre de places de stationnement réservées aux vélos, et pas seulement aux deux-roues, avec des arceaux adaptés à ces objets le long des trottoirs.

Une deuxième demande porte sur l'incitation à la création de locaux à vélos dans les copropriétés.

Enfin, nous demandons qu'en cas de stationnement illégal ou en cas d'abandon d'un vélo, avant que le vélo ne soit envoyé à la fourrière, l'utilisateur en soit averti par la pose d'un fanion ou d'un avertissement sur la bicyclette.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La parole est à Annick LEPETIT pour répondre sur le vœu n° 74.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - C'est bien de distinguer le stationnement vélos et le stationnement deux-roues puisque ce sont des modes de déplacement quelque peu différents.

Concernant le vœu déposé par Danielle FOURNIER et les élus du groupe Verts, j'émet un avis favorable. Je ne vais pas développer puisque j'ai eu l'occasion de répondre à une question d'actualité hier, un peu sur le même thème, qui concernait les stationnements vélos.

Depuis janvier 2008, 1.000 places vélos supplémentaires ont été créées, qui ont été ajoutées aux 6.000 places créées entre 2001 et 2007. C'est un bon début que nous allons poursuivre. Je ne vais pas être plus longue.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 196).

Vœu déposé par MM. Jacques BOUTAULT, Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au stationnement des deux-roues motorisés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La parole est à Jacques BOUTAULT pour la défense du vœu n° 75.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Paris, comme beaucoup de capitales européennes, a vu se développer très fortement ces dernières années la circulation des deux-roues motorisés, c'est-à-dire motos, scooters et autres mobylettes. Nous comprenons bien l'intention de l'Exécutif de créer des places de stationnement supplémentaires pour ces véhicules mais nous sommes opposés à ce que ces véhicules trouvent de nouvelles places de stationnement sur les espaces dédiés aux circulations piétonnes et cyclistes.

Un deux-roues motorisé est un véhicule à moteur et doit se conformer au Code de la route et donc, stationner comme un véhicule à quatre roues. A défaut, et pour pouvoir faciliter l'usage, la Ville crée des places de stationnement spécifique. Nous le comprenons bien, mais nous sommes assez fermement opposés à ce que celles-ci prennent la place des espaces que nous avons rendus aux piétons, dans la mandature précédente, par l'élargissement de trottoirs ou aux cyclistes par la création de zones qui leur sont réservées.

C'est l'objet du vœu qui demande que de nouvelles places de stationnement pour les deux-roues à moteur soient réalisées. Nous le comprenons mais nous nous opposons au fait que ces deux-roues à moteur aient une place créée sur des emplacements dédiés aux vélos et aux piétons. Vous l'avez compris.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT pour la réponse.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Bien évidemment, je partage le souci de mieux insérer dans l'espace urbain, les deux-roues à moteur, et notamment leur stationnement. Je rappelle qu'en plus ce mode de déplacement est en hausse de plus de 35 % depuis environ sept ou huit ans.

Il reste donc des progrès à faire en la matière, concernant notamment la création de places, et conformément aux engagements du Maire de Paris pris lors des dernières élections municipales, nous allons en créer davantage tout au long de cette mandature.

Je tiens à préciser que pour chaque opération de réaménagement, des places pour les deux-roues à moteur sont prévues.

J'ai reçu le 18 mai dernier les associations de deux-roues motorisés pour leur présenter les grandes lignes d'un plan de création de places de stationnement supplémentaires. En accord avec les maires d'arrondissement, la Préfecture de police et les pompiers, nous allons créer grosso modo 18.000 places. Je dis "grosso modo" parce que les accords doivent être trouvés. Ce n'est pas la Mairie de Paris toute seule qui décide des emplacements et de leur nombre, même si nous avons une orientation forte.

Bien sûr, d'abord des places sur la chaussée, cela nous paraît évident et on a prévu environ 10.000 places sur la chaussée. Je faisais aussi allusion aux pompiers de Paris, puisqu'il y a un besoin de mettre aux normes un certain nombre de rues à Paris - ce qu'on appelle les normes voie pompiers - et il faut que nous en profitions aussi pour pouvoir développer des places de parking de deux-roues à moteur.

Dans les parkings souterrains également, puisqu'à chaque renouvellement de concession de parking, et il y en a un certain nombre en ce moment, nous demandons davantage de créations de places pour les deux-roues à moteur, notamment au premier niveau. Cela peut être aussi l'occasion de créer de nouveaux services pour les motards, pour qu'ils puissent déposer leur casque, leurs affaires, et les inciter d'une certaine manière à utiliser les parkings souterrains, notamment pour les grosses motos.

Enfin, c'est en organisant au mieux le stationnement sur les trottoirs larges. J'ai bien entendu que vous n'étiez pas d'accord, mais je précise qu'une charte en 2007 - ce n'est pas si vieux - a été signée avec mon prédécesseur Denis BAUPIN, qui accorde une tolérance pour le stationnement des deux-roues motorisés sur les trottoirs larges.

La Préfecture de police, bien que non signataire de cette charte, a également donné son accord. Cela ne veut pas dire pour autant que nous privilégions ces places. En même temps, nous sommes tous conscient d'une réalité qui est qu'aujourd'hui les trottoirs sont totalement envahis, et qu'il ne se passe pas une seule réunion publique ou un seul contact avec nos concitoyens, sans qu'on nous le reproche.

Oui, mais ils ne vont pas disparaître d'un coup de baguette magique, Monsieur GAREL. Malheureusement, cela ne se passe pas comme cela.

Il n'est pas question d'entraver le cheminement piéton, comme c'est le cas aujourd'hui, avec une question de dangerosité énorme, mais bien d'organiser et de mieux organiser le stationnement dans son ensemble et, pour ce qui est des trottoirs larges, proposer des aménagements compatibles avec la sécurité des piétons.

Encore une fois, je me réfère à une charte qui a été signée lors de la précédente mandature. Nous évoluerons, mais en attendant il faut bien que nous passions à la vitesse supérieure concernant le stationnement des deux-roues à moteur.

Bien sûr, je ne peux pas répondre favorablement à ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix le vœu.

C'est vous qui déposez le vœu. Cela fait deux fois que vous faites le coup. Ne demandez pas d'explication de vote.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS a demandé la parole pour une explication de vote.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais dire au nom du groupe Centre et Indépendants que nous sommes bien évidemment favorable à ce qu'il y a ait plus de places pour les deux-roues motorisés. Nous avons d'ailleurs fait voter ici même, il y a quelque temps, un vœu pour un plan de programmation des nouvelles emprises de stationnement pour les deux-roues motorisés.

Mme LEPETIT a annoncé par voie de presse, et viens de le confirmer à l'instant, qu'elle installe ce plan de places de stationnement pour les deux-roues motorisés. C'est en effet un vrai problème, parce qu'il y a effectivement de plus en plus de deux-roues motorisés qui se garent absolument n'importe comment et n'importe où. C'est l'anarchie pure.

Effectivement, nous sommes d'accord avec nos collègues pour dire que c'est dangereux et que ce sont souvent les piétons qui en sont les victimes, mais aussi les vélos. Moi qui suis cycliste, sur la place de l'Hôtel de Ville, je n'ai plus de place pour ranger mon vélo, parce que ce sont des scooters et des motos qui sont à leur place.

Donc, on est d'accord avec vous sur l'exposé des motifs.

Malheureusement, à la fin nous ne sommes plus tout à fait d'accord, comme d'habitude, je trouve que ce qui est dommage, c'est qu'on a l'impression que c'est moins des places supplémentaires que vous voulez pour les deux-roues motorisés, que de supprimer encore des places pour les voitures.

Or, nous allons délibérer sur un autre vœu, exposant le problème des voituriers. Il faut bien, à un moment donné, considérer qu'il va falloir que les voitures puissent se poser quelque part. Vous n'allez pas pouvoir supprimer toutes les voitures de Paris. Même si cela fait partie de votre souhait le plus cher, de vos phantasmes les plus profonds, la voiture va toujours exister, même si on essaye tous d'en limiter l'usage.

Et tant mieux, on se réjouit tous de cette réduction, mais en même temps les commerçants et les restaurateurs, de temps en temps, si vous les écoutez eux aussi, vous diront que cela peut être utile.

Je regrette beaucoup, parce qu'on a voté sans état d'âme votre vœu précédent pour le stationnement des vélos, qui ne sont pas des Vélip' - on est tout à fait d'accord avec vous -, mais on regrette malgré tout de manière générale le dogmatisme qu'il y a toujours derrière ces vœux. Cela fait que l'on ne pourra pas voter ce vœu, malheureusement, alors que sur la philosophie nous sommes d'accord avec vous, puisque nous avons fait voter un vœu il y a quelque temps sur ce sujet.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Non, je ne peux pas donner une explication de vote au dépositaire du vœu. Comment voulez-vous, sinon tout le monde va faire la même chose.

M. Sylvain GAREL. - Dans ce cas, il faut une suspension de séance.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Puisque votre nom a été prononcé, je vous donne la parole, mais vraiment très rapidement. Soyez sérieux.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Je serai très bref, mais juste parce que Annick LEPETIT, à juste titre, a rappelé qu'une Charte avait été votée, signée dans le mandat précédent.

Je voudrais rappeler le texte de la charte et ce qu'elle dit très précisément, et c'est pourquoi je voterai le vœu sans être en contradiction avec la Charte à laquelle j'ai travaillé dans le mandat précédent. La Charte disait bien : "Là où des besoins ne pourraient être satisfaits par la création de stationnements sur chaussée, le stationnement des deux-roues motorisés pourrait être exceptionnellement organisé par la Ville sur quelques trottoirs de plus de 6,5 mètres de large.

La différence entre exception et règle n'échappe à personne...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Ils n'ont pas parlé de règle.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - ... et que ce qui était l'exception puisse devenir la règle, c'est en tout cas la crainte que l'on a par rapport à cette situation, et c'est la raison pour laquelle nous votons ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - D'accord mais de toute façon l'avis de l'Exécutif est défavorable.

L'avis de l'Exécutif est défavorable. Voulez-vous retirer le vœu ? Non, nous n'allons pas repartir franchement. Je vois bien la feinte qui est derrière cela.

Elle vient de s'exprimer. Franchement, vous vous êtes largement exprimé et il n'y a pas de raison que...

Monsieur BOUTAULT, vous avez déposé le vœu. Est-ce que vous le retirez ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Le vœu n'est pas retiré, bien entendu, mais j'aimerais dans cette affaire que M. le Préfet de police nous donne son sentiment, parce qu'il est très difficile pour la police de pouvoir verbaliser les deux-roues motorisés sur les trottoirs, sauf exceptionnellement quand ils font plus de 6,50 mètres. C'est un message absolument incompréhensible et contradictoire. J'aimerais avoir le point de vue de la Préfecture de police sur cette question.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur le Préfet, voulez-vous donner votre point de vue ? Est-ce votre point de vue ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - C'est le point de vue du Préfet de police. Le Préfet de police a donné des instructions à ses services pour qu'ils fassent preuve de tolérance dans la limite de la sécurité des personnes âgées, des personnes avec poussette, etc. Nous souhaitons travailler, concrètement, nous en parlions tout à l'heure avec Mme LEPETIT, dans le cadre d'une approche arrondissement par arrondissement, afin de bien détecter ces zones. Ce travail constructif, partenarial et précis, sera mené dans les prochains mois.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Maintenant je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux déplacements et à la circulation sur le périmètre Porte de Champerret/Porte d'Asnières/Porte de Clichy.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 76 dans le fascicule déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux déplacements et à la circulation Porte de Champerret/Porte d'Asnières/Porte de Clichy.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire.

Un sujet que nous avons déjà évoqué ici qui est relatif aux déplacements et à la circulation dans le périmètre de la Porte de Champerret/Porte d'Asnières/Porte de Clichy. Nous avons déjà appelé l'attention de l'Exécutif sur cette problématique à de nombreuses reprises, en faisant des propositions qui ont été refusées, particulièrement sur la possibilité de construire une rampe d'accès au périphérique extérieur, à la Porte de Clichy, mais pour des raisons techniques, apparemment, cela ne pourrait pas se faire.

Mais nous voyons que, à ce jour, nous avons déjà une difficulté énorme sur cette partie de l'arrondissement. Qui plus est, nous allons avoir l'arrivée de 10.000 nouveaux habitants avec l'aménagement des terrains Cardinet. C'est donc dans la partie ouest de ces terrains que nous risquons d'avoir une accélération ou, en tout cas, une augmentation du problème cité au niveau de la circulation.

Par ailleurs, la Commune de Levallois est en train de modifier ses sens de circulation, ce qui pose un problème puisqu'il y a des répercussions sur les embouteillages qui vont grandissant sur ce secteur.

Au vu de cette situation, nous faisons la proposition que la Ville de Paris lance une étude générale du trafic sur ce périmètre, qui pourrait aboutir à court terme à la définition d'un nouveau plan de circulation, évidemment en liaison avec les communes de Levallois et de Clichy.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT, pour la réponse.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci.

J'émet un avis défavorable sur ce vœu. Il y avait déjà une question écrite qui a été déposée sur le même sujet. Je ne peux donc que confirmer la réponse que j'avais apportée à ce moment-là.

Effectivement, comme vous l'écrivez dans votre vœu, Madame KUSTER, nous avons écarté l'idée de créer une bretelle d'accès au périphérique à partir de la Porte de Clichy, pour des raisons techniques, comme vous le notez. Je n'y reviens pas, puisque vous connaissez ces raisons.

Je vous avais indiqué que des solutions de type plan de circulation semblaient plus adaptées et devraient être recherchées pour limiter les nuisances dues au trafic routier sur ce secteur.

C'est ce que vous proposez en partie aujourd'hui à travers ce vœu mais l'approche que vous nous proposez est, me semble-t-il, trop réductrice. J'ai eu l'occasion de vous le dire lors du conseil d'arrondissement du 17^e où vous aviez déposé aussi ce vœu : la desserte de ce secteur ne peut pas se limiter stricto sensu à la voiture ; il faut également prendre en compte l'ensemble des modes de déplacement.

Dans la réponse à votre question écrite, je vous avais dit que ce secteur allait être réétudié - et c'est le cas -, en tenant compte, bien sûr, de l'ensemble des évolutions attendues : l'extension du T3 jusqu'à la Porte d'Asnières, le prolongement de la ligne 14 et le renforcement de l'offre de bus qui a été demandé au S.T.I.F.

Je ne fais pas une liste exhaustive, mais je pense qu'il est intéressant de prendre globalement l'ensemble des modes de déplacement pour mieux appréhender ce secteur.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Vous le retirez ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je vous remercie, Madame le Maire, d'avoir rappelé que nous allions bénéficier d'autres transports en commun sur ce secteur, mais vous le savez tout comme moi, c'est à une échéance un petit peu longue, en tout cas de plusieurs années, le temps que tout cela se mette en route. Et là, nous avons un problème local, ponctuel de changement de circulation sur la ville de Levallois. C'est donc un problème, en effet, à l'heure qu'il est, de circulation automobile ; excusez-moi, je suis obligée de l'évoquer.

C'est donc une question de concertation, de logique et de pragmatisme que de regarder ensemble ce que l'on peut faire pour essayer de désengorger un secteur qui est à saturation.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je crois que, sur ce point, nous sommes d'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension du parking des Ternes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 77 déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'extension du parking des Ternes.

Je donne la parole à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, c'est relatif à l'extension du parking des Ternes qui, malheureusement, n'a pas beaucoup de chance, ce pauvre parking !

Or, il se situe, comme dans beaucoup de quartiers de Paris, dans un endroit où nous manquons évidemment de place de stationnement. Depuis le 14 février 2002, la société "OMNIPARC" est titulaire d'un contrat de concession comprenant la rénovation et l'extension du parc de stationnement des Ternes.

Néanmoins, le rachat de la société "OMNIPARC" par la société "QPARK" a entraîné quelques modifications et si la rénovation du parc a bien été réalisée entre 2003 et 2005 par ladite société, les travaux qui devaient procéder à l'extension n'ont pas été réalisés.

Mme LEPETIT connaît bien le sujet ; nous l'avons évoqué en conseil d'arrondissement et vous nous aviez expliqué, dans une réponse le 12 mai, que "la société "OMNIPARC" n'avait plus l'intention de procéder aux travaux d'extension du parc", qu'"une nouvelle délégation de service public pour l'exploitation du parking devra être présentée au Conseil de Paris en septembre prochain" - je reprends des termes entre guillemets de votre lettre -, que "le prochain contrat devait être un affermage d'une durée de 6 ans dans lequel les travaux de mise en accessibilité du parking seront réalisés, à l'exclusion de tous travaux d'extension".

C'est là, vous le comprendrez, que le bât blesse ! Nous ne pouvons pas, nous, voir cette extension abandonnée en raison de difficultés dues aux évolutions des différentes structures qui ont eu à gérer cette extension.

C'est pourquoi nous pensons qu'il y a une nécessité absolue à procéder à l'extension de ce parc de stationnement. Nous ne souhaitons pas que ce soit reporté. C'est pourquoi, avec les élus du 17e, nous émettons le vœu que soit prévu dans le cahier des charges portant la délégation de service public du parc de stationnement des Ternes le projet d'extension, comme prévu initialement.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci.

D'abord, pour que les choses soient très claires, je veux préciser que la Ville tient à cette extension et ne s'y est jamais opposée. Bien au contraire !

Les choses ont toujours été faites en concertation avec la mairie du 17e, puisque vous rappeliez notre discussion, mais on a eu aussi des échanges de courrier. Je vous ai adressé un courrier le 15 septembre 2008 pour vous demander votre accord sur cette extension.

Comme vous le savez, le problème aujourd'hui, c'est le concessionnaire du parking qui a quand même changé trois fois depuis le début du contrat. Il n'honore pas ses engagements et n'a rien fait pour lancer les travaux.

De ce fait, après plusieurs mises en demeure, la Ville s'est engagée dans la voie de la résiliation du contrat pour faute. Il y a d'ailleurs un courrier du directeur de la DVD, M. LAGUET à la direction "OMNIPARC" en date du 1er avril 2009.

Nous allons donc lancé un nouveau contrat pour le parking Ternes, puisque nous étions bien obligés de le faire et le projet de délibération de principe de la nouvelle DSP devrait passer au Conseil de Paris dès l'automne.

Naturellement, les travaux d'extension du parc ne pourront être réalisés dans le cadre de ce contrat d'affermage et seront reportés au contrat suivant. Je précise les propos d'un autre courrier que je vous ai adressé, le 12 mai, où je vous proposais que nous puissions avoir un contrat d'affermage sur une durée de 6 ans. Pourquoi une durée de 6 ans ?

Parce que la durée de 6 ans permettait de mettre un ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite.

Mais si vous le souhaitez, c'était l'objet de mon courrier, nous pouvons tout à fait en discuter en dehors des échanges de vœux, toujours un peu formels, pour que le contrat d'affermage ait une durée plus courte, de 3 ans, par exemple, ce qui permettrait d'avoir une extension plus rapidement. Mais, en 3 ans, par contre, nous ne pourrions pas mettre un ascenseur accessible.

Je suis totalement ouverte pour que nous puissions en discuter. Nous avons un petit peu de temps puisque, encore une fois, la nouvelle DSP sera lancée à l'automne. On peut se voir d'ici là pour savoir quel est le choix que nous retiendrons in fine.

En tout cas, je tiens à vous rassurer, il n'a jamais été question que l'extension ne se fasse pas, mais nous sommes là dans une obligation juridique.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur POZZO di BORGIO, je vous ai vu lever la main ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - C'est d'abord à la Maire de répondre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - D'accord !

Madame la Maire ? Mais simplement pour savoir si vous retirez votre vœu.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Non, non ! J'ai bien entendu, en effet, que c'est un peu formel de déposer des vœux. Néanmoins, Madame LEPETIT, vous venez de faire une avancée sur cette possibilité que nous en rediscutions et que ce ne soit plus sur six ans mais sur trois.

Je vous remercie d'en prendre acte ici. Je voulais prendre acte de cette information.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Retirez-vous votre vœu ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Non.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGIO, une explication de vote ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Pour dire simplement que l'on votera ce vœu, parce qu'on a connu une gestion 2001-2008 pendant laquelle Denis BAUPIN était responsable, où on n'a pas construit un seul parking.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - C'est faux ! Deux !

M. Yves POZZO di BORGIO. - On n'a construit aucun parking, et la conséquence de votre politique a fait qu'on a je ne sais plus combien de motos et de vélos. Il faut vraiment qu'on ait une politique ambitieuse de construction de parkings, pour les voitures et pour les motos, surtout que le comportement des gens ayant des voitures à Paris a complètement changé. Leur souhait n'est pas de rouler en voiture, mais de pouvoir en disposer le dimanche ou le soir.

Je vote ce vœu parce que dans notre secteur, je vois le nombre de véhicules qui s'accumulent avec les procès-verbaux mis par la Préfecture de police, tout cela est complètement ridicule. Cela ne règle aucun problème : il y a toujours autant de voitures et autant de voitures en stationnement, alors que si on pouvait faire des parkings, au moins les résidents mettraient leur voiture dans ces parkings.

Je soutiens ce vœu. Il faudrait qu'on ait une politique ambiguë en ce domaine, ce que la Mairie n'a pas actuellement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Annick LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je ne peux pas laisser dire des choses pareilles. Je veux bien qu'on débâte sur les parkings, mais là, il s'agit d'une société qui n'honore pas son contrat et qui doit de l'argent à la Ville.

Vous votez sur un vœu qui n'a strictement rien à voir avec ce que vous venez de dire. De plus, j'ai rappelé que nous étions favorables à cette extension. Je peux difficilement faire mieux ! Encore une fois, Mme KUSTER ne veut pas retirer son vœu pour d'autres raisons que le fond du sujet. Mais en tout état de cause, s'il y a bien un sujet sur lequel la Ville de Paris va dans le sens que vous demandez, c'est bien celui-là. Je vous trouve un peu contradictoire !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au stationnement des voituriers.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 78 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au stationnement des voituriers.

La parole est à M. Romain LÉVY.

M. Romain LÉVY. - Notre vœu est motivé par le constat que les stationnements illicites et dangereux se multiplient à Paris, et particulièrement de la part de services de voituriers qui travaillent pour des restaurants, des bars, des hôtels de la Capitale, impactant les conditions de circulation et le bon fonctionnement de l'espace public, que ce soit le stationnement en double file, dans les couloirs de bus, parfois même sur les trottoirs, utilisation de plots pour bloquer des places, et non-paiement du stationnement.

Nous remarquons d'autre part que les établissements qui offrent ces services incitent à l'usage de la voiture individuelle se développent de plus en plus, ce qui est regrettable et qui ne va pas dans le sens de la politique municipale dans le domaine des transports.

D'autre part, nous voyons qu'il est régulièrement sous-entendu, et la lecture du "Parisien" du jour nous le montre encore, et parfois même de source policière, que les propriétaires de ces établissements ou de sociétés de voituriers bénéficieraient de tolérances particulières sur le stationnement illicite et le non-paiement du stationnement.

Or, nous, les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, considérons que les règles d'arrêt et de stationnement sont les mêmes pour tous les usagers.

C'est pourquoi, nous émettons le vœu que le Maire de Paris puisse saisir M. le préfet de police afin qu'il prenne les mesures qui s'imposent pour améliorer le respect des règles de stationnement par les sociétés de voituriers, mais aussi qu'il engage une démarche visant à mieux réglementer cette profession qui exerce son activité sur l'espace public parisien.

Les dernières déclarations que j'ai pu lire me laissent bon espoir en ce domaine.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La parole est à Mme Annick LEPETIT pour la réponse.

Mme Annick LEPETIT. - Comme la Préfecture de police a été interpellée, peut-être allons nous lui demander de s'exprimer. Je m'exprimerai après. J'imagine qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - On constate au cours des dernières années une mutation de l'activité de voiturier avec autrefois, des liens beaucoup plus proches avec les établissements, parfois même assurés par des personnels directement rattachés juridiquement à ces établissements. Aujourd'hui, on a une structuration externalisée avec des comportements parfois sujets à caution.

Je le dis de la manière la plus claire : le Préfet de police, s'il comprend parfois les impératifs de développement économique et d'activités de loisirs, ne tolérera pas une absence d'égalité de tous devant la loi et a donné des instructions très fermes à ses services en ce sens.

Il y a déjà eu assez régulièrement des opérations de verbalisation, voire d'enlèvement, lorsque les limites sont franchies. Néanmoins, dans la mesure où un problème structurel se présente, et puisque le Préfet de police a eu connaissance de votre vœu, il propose d'accélérer la réflexion en montant un groupe de travail partenarial, y compris avec les services des Ministères concernés, puisqu'il s'agit là éventuellement d'un encadrement réglementaire de la profession qui ne va pas de soi et qui n'est pas si simple, et en même temps, avec les services intéressés de la Ville de Paris, non seulement la Voirie et les déplacements mais peut-être aussi la direction chargée du tourisme et du développement économique, afin qu'on puisse réfléchir de conserve aux conditions d'activité de ces entreprises.

M. le Préfet de police souhaite également saisir les services financiers afin que tout le monde travaille dans la plus grande clarté et régularité au regard des règles fiscales et comptables.

Enfin, il souhaiterait qu'on puisse convaincre, peut-être par une négociation et des incitations, les voituriers à utiliser les places de stationnement en souterrain puisque certaines sont disponibles, notamment dans certains quartiers festifs le soir, qui sont des quartiers de bureaux la journée.

Je pense qu'il y a toute possibilité de pouvoir trouver des solutions conformes à l'intérêt général.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - En ce qui me concerne, j'émet un avis favorable sur ce vœu. Je pense qu'il va dans le bon sens pour faire avancer la question qui nous est posée depuis de nombreuses années et qui l'est de plus en plus.

J'approuve les propos de M. le Représentant du Préfet de police puisque j'avais moi-même saisi le Préfet de police début avril, pas spécifiquement sur la question des voituriers, mais plus largement sur le stationnement pour qu'on puisse élaborer au cours de cette mandature un contrat d'objectifs en matière de stationnement. En effet, j'ai le sentiment que beaucoup de choses ne sont pas très claires dans l'esprit de nos concitoyens, de bonne ou de mauvaise foi.

En tout cas, spécifiquement, concernant les voituriers, je voulais informer le Conseil de Paris que j'ai eu l'occasion de les recevoir, que leur demande est forte et exigeante. Ils veulent qu'on leur réserve des places à des tarifs préférentiels. Quand ils demandent 100 mètres linéaires avec un tarif préférentiel le long du "Fouquet's", je ne suis pas sûre qu'il faille aller en ce sens.

En tout cas, cela mérite qu'on y travaille puisque nous sommes confrontés à cette réalité. C'est l'objet du vœu déposé par Romain LÉVY, et je précise qu'il faut faire attention à ne pas inciter à la voiture individuelle parce que ce serait contraire à la politique développée par le Maire de Paris depuis 2001.

D'autre part, ce n'est pas une activité qui concourt ou qui contribue à une mission d'intérêt général comme le font les taxis, les livreurs ou les infirmiers, les kinés, qui sont des professions pour qui la Ville a créé des tarifs spécifiques, je pense aux cartes "sésame" ou des emplacements réservés, comme c'est le cas pour les taxis. Cela mérite que nous y travaillions.

Je souhaite aussi que du côté des sociétés de voituriers, il puisse y avoir des échanges constructifs.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Sylvain GAREL, une explication de vote ?

M. Sylvain GAREL. - Je suis très heureux d'entendre les dernières paroles d'Annick LEPETIT au sujet de l'action des voituriers.

Effectivement, ce n'est pas cohérent avec notre politique de vouloir faciliter le travail des voituriers. Il faut au contraire inciter à venir par d'autres moyens que par la voiture... Mais oui ! Bien sûr ! À part pour ceux qui ne peuvent vraiment pas faire autrement, au restaurant, comme d'ailleurs dans toutes les activités.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

C'est ce que l'on vous dit depuis tout à l'heure. A chaque fois que l'on remet en cause l'automobile, vous avez toujours une partie des élus de droite qui hurlent à la mort.

Vous êtes en train de prouver ce que Denis disait dans son acronyme tout à l'heure de l'U.M.P.P.A. et aussi du Nouveau Centre...

A chaque fois qu'on remet en cause la voiture... Je ne sais pas si vous vous rendez compte, les gens ont envoyé un signe très clair qu'il va falloir changer notre façon de vivre, de nous déplacer, de consommer. Ce n'est pas demain, pas après-demain ; il faut le faire aujourd'hui.

Il faut effectivement tout faire pour dissuader les gens de prendre une automobile pour aller au restaurant, au cinéma, chercher ses enfants à l'école.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Deux explications de vote m'ont été demandées, l'une par M. LAMOUR et l'autre par Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

On ne hurle pas, Monsieur GAREL. Ce n'est pas le fait d'hurler ou pas quand on parle de voitures, c'est simplement de trouver le bon équilibre entre une activité économique touristique à Paris qui est indéniable, vous ne pouvez pas vous opposer à ce principe, et, finalement, un système qui permet une certaine souplesse en matière d'accueil d'une partie des touristes, pas de tous les touristes ; certains peuvent prendre leur voiture ou des transports en commun, mais certains clients d'un certain nombre de ces activités prennent leur voiture individuelle ; on ne va pas leur faire la chasse.

M. VEDEL le rappelait, cela pose aussi le problème du parc de stationnement à Paris. Cela fait plusieurs années, sans remettre en question un dispositif équilibré, que nous demandons à ce qu'à nouveau, il y ait des places de parking en souterrain qui soient construites.

Ce n'est pas un scandale, Monsieur GAREL, mais cela me paraît être tout à fait complémentaire d'un dispositif de transports en commun, de taxis et de mise en place de voituriers qui peut être compatible avec l'activité économique et touristique de Paris.

Plutôt que d'hurler à votre tour, je pense que cela mérite qu'on puisse en discuter et on votera contre le vœu.

Autant nous sommes tout à fait d'accord pour, par exemple, qu'un groupe de travail soit mis en place avec la Préfecture de police et que chacun, Madame LEPETIT, des groupes soit représenté pour régler la profession...

Si vous êtes même contre cela, Madame LEPETIT, ce n'est pas la peine de maugréer quand je vous fais une proposition ou alors ce n'est même pas la peine d'être là. Laissez-moi terminer plutôt que de maugréer en disant qu'un groupe de travail, c'est fait pour travailler ! On vous fait une proposition, écoutez-la au moins, après, vous me direz oui ou non. Laissez-moi terminer !

C'est assez désagréable, Madame LEPETIT.

J'en conclus, mais faites en sorte qu'on ne soit pas interrompu quand on fait une proposition...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - C'est compliqué...

M. Jean-François LAMOUR. - Autant faire en sorte, Monsieur le Maire, qu'on travaille sur la réglementation de cette profession, d'accord, mais si la conclusion de tout cela est de voir disparaître les voituriers et le dispositif de stationnement de ces voitures, il ne faut pas compter sur nous, parce que nous pensons que c'est préjudiciable à l'activité économique et touristique de la Capitale.

Donc oui pour travailler à cette réglementation, mais non pour supprimer un dispositif qui doit fonctionner à Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole pour une explication de vote.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Il est peut-être quelquefois moins cher d'avoir une voiture qu'on peut utiliser pour partir en vacances, Monsieur GAREL, que de prendre un taxi le soir, car prendre un taxi coûte très cher.

M. le président LAMOUR vient de dire à peu près ce que je comptais dire, sauf que je voudrais relever deux choses.

M. le Préfet a évoqué un problème structurel. En effet, il y a un problème structurel : il n'y a effectivement plus de moyen, aucun, de poser sa voiture quelque part. Effectivement, même si on a tous envie de prendre son vélo, ce n'est pas toujours possible. Quand j'aurai 80 ans, 85 ans, je ne pourrai peut-être plus monter sur mon vélo. Dans ces conditions, il y aura peut-être d'autres choix à faire, d'autres options à prendre que de venir en vélo.

Il y a quand même un problème structurel, c'est qu'il n'y a pas du tout de places de stationnement à certains endroits, il n'y a plus de parkings souterrains, il n'y a pas d'accès aux places de livraison par exemple le soir ; on peut se faire retirer sa voiture alors qu'on la gare sur une place de livraison à 22 heures, ce qui est complètement aberrant.

La loi, on peut peut-être l'assouplir...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Ne vous laissez pas interrompre, finissez votre propos !

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - On fait des expériences dans certains arrondissements justement pour qu'elles soient accessibles, y compris dans le 3e où un de vos amis est maire, parce que, précisément, un certain pragmatisme est nécessaire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Ne relancez pas l'affaire !

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Si cela vous fait rire, tant mieux ! Je trouve que vous avez un ton très ironique avec les autres et que vous n'êtes pas très respectueux, Monsieur GAREL ; votre comportement à mon égard n'est pas très respectueux.

Vous couvrez ma parole avec vos rires...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pas de dialogue ! On ne peut pas engager un dialogue, c'est une explication de vote... Finissez !

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Oui, j'aimerais bien en arriver là, en effet. Donc, je relève qu'il y a un problème structurel... nous le relevons.

Effectivement, il y a quand même des réalités économiques qu'il faut prendre en considération. Les restaurateurs sont contents d'avoir de temps en temps des services qui puissent faire que la clientèle puisse venir occuper leurs tables le soir. Je pense qu'on peut trouver des solutions équilibrées, sans dogmatisme, et faire en sorte que la réglementation des stationnements ne soit pas excessive, dans ce cas bien sûr nous sommes tous pour.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je crois que tout le monde a compris la différence d'appréciation qu'il pouvait y avoir sur ce vœu.

Moi, maintenant, si vous me le permettez...

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Juste un petit mot. On a parlé de groupes d'étude ; dans ce cas-là, que ces groupes d'étude, effectivement, réunissent tous les membres représentants de tous les groupes de l'Hôtel de Ville. Dans ce cas-là, on y participera avec intérêt.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vais mettre aux voix le vœu n° 78, avec un avis favorable...

M. Yves POZZO di BORGIO. - Peut on avoir la réponse du Maire ou du Préfet ?

On aimerait savoir, dans ce groupe d'étude, si les groupes seront associés ?

C'est une question que je pose à Mme LEPETIT et à M. le Préfet.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur le Préfet ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - La Préfecture de police travaille avec l'Exécutif municipal.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On passe au vote maintenant.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 197).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la pose de plaques rappelant l'interdiction de jeux de ballons dans les rues Leroi-Gourhan et Georges-Dumézil (15e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 79 du groupe U.M.P.P.A. est relatif à la pose de plaques rappelant l'interdiction de jeux de ballons dans les rues Leroi-Gourhan et Georges-Dumézil, dans le 15e arrondissement.

La parole est donnée à Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Je suis vraiment désolée, mes chers collègues, de porter à la connaissance du Conseil de Paris un problème qui pourrait se régler par un simple coup de téléphone, mais voilà, je n'ai pas le choix !

Voilà une mesure simple, peu coûteuse et qui semble insurmontable !

Depuis six ans, les habitants du quartier Duplex - on en parlait tout à l'heure - réclament à juste titre que des plaques rappelant l'interdiction des jeux de ballons soient installées dans plusieurs rues situées à proximité du jardin Nicole de Hauteclouque. Six ans de vœux, de lettres, d'interventions de la mairie du 15e pour soutenir cette mesure de bon sens, qui se heurtent aux principes, à l'idéologie, à l'immobilisme de la Direction de la voirie et des déplacements qui est aux ordres de votre cabinet, Madame LEPETIT ! Avant, c'était aux ordres de votre prédécesseur.

Pourquoi les jeux de ballons ? Parce qu'ils provoquent des nuisances sonores nocturnes qui sont insupportables pour les riverains ; ils n'en peuvent plus et les vitrines de plusieurs commerçants ont été brisées récemment. L'été, les habitants nous appellent tous les jours !

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

La gauche du 15e...

Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais je ne peux pas parler, donc que ce ne soit pas comptabilisé dans mon temps de parole !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Oui, mais vous êtes déjà arrivée à 1 minute.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Non, parce que je n'ai pas pu parler la moitié du temps !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Concluez, Madame !

Concluez !

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Je conclus.

La gauche du 15e préconise en la matière l'augmentation de la répression.

Nous, au groupe U.M.P.P.A., nous sommes convaincus que la prévention et la pédagogie porteront leurs fruits.

Madame LEPETIT, il faudrait nous expliquer, parce qu'il nous a été répondu par la voirie qu'il n'était pas possible de rappeler des interdictions générales par des plaques particulières.

Pourtant, la Direction de la Propreté le fait tous les jours, en rappelant l'interdiction des dépôts sauvages, par exemple. Alors, pourquoi est-ce interdit pour certaines directions ce que fait la Direction de la Propreté ?

Je termine et je conclus, pour proposer que ce sujet soit porté à l'ordre du jour du prochain comité de veille et d'actions sur Duplex qui est présidé par M. SARRE et Mme HIDALGO ; autant que les comités de pilotage servent à quelque chose. Donc, que cette question très importante qui inquiète beaucoup d'habitants soit portée à l'ordre du jour de ce comité de pilotage.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Les jeux de ballons, c'est évidemment très important.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - C'est très important !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On va passer la parole à Mme Annick LEPETIT pour une réponse et je vous demande d'être le plus calme possible parce qu'on va s'arrêter bientôt et vous aurez l'occasion de vous prononcer après.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Oui, je vais suivre le conseil de mon ami Christian SAUTTER puisque je vais en profiter pour rappeler une ordonnance qui date du 25 juillet 1862 et qui précise que les jeux de palais, de tonneaux, de Siam, de quilles, de volants, de toupies, bref, peuvent occasionner des accidents et donc sont interdits sur la voie publique. Il y a des ordonnances comme celles-là qui sont toujours en vigueur.

Le Conseil de Paris n'est pas forcément le lieu adapté pour traiter de problèmes de voisinage, puisque j'ai compris, on a eu l'occasion d'en discuter lors de la 3e Commission, que cela faisait des années et des années que vous aviez ce problème et que depuis des années et des années, ce sont des générations et des générations d'enfants qui se succèdent et qui continuent à jouer au ballon au même endroit, ce qui est quand même extraordinaire. J'imagine d'ailleurs qu'il n'y a pas que dans le 15e que les enfants jouent au ballon.

Vous en conviendrez, je vois mal la Municipalité prendre l'initiative de poser des plaques ici ou là, pour rappeler que ce type d'activité est interdit sur la voie publique. J'espère qu'on l'a dit aux enfants concernés et je suis certaine que, dans ces moments, la médiation est une bonne chose.

J'imagine qu'aujourd'hui, les enfants ne doivent plus savoir qu'ils n'en ont pas le droit, mais puisque cela fait des années que vous posez cette question au Maire de Paris, vous saurez discuter avec les enfants qui jouent au ballon.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - M. Sylvain GAREL m'a demandé une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Ce sera très court. Bien sûr, nous voterons contre ce vœu, mais je propose à nos collègues du 15e d'envisager un vœu, la prochaine fois, pour qu'il y ait des ballons avec écrit dessus que c'est interdit de poser des plaques.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - M. POZZO di BORGIO, une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Une remarque sur ce vœu, c'est que nous, dans le 7e arrondissement, nous avons beaucoup de chance parce que, sur Les Invalides, il y a des plaques partout interdisant le jeu des ballons. Passez tous les jours, vous verrez que ces plaques sont respectées.

Je trouve qu'il faut une cohérence dans les choses, soit on enlève les plaques et on laisse les jeux de ballons, avec les risques que cela comporte, soit on met des plaques, elles y sont nombreuses, aux Invalides, et on fait respecter ces plaques.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - C'est sur les pelouses aux Invalides, cela ne fait pas de bruit, qu'est-ce qu'il me raconte ?

Allez, on arrête là !

Madame POIRAUT-GAUVIN ?

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Le commissariat du 15e qui fait très bien son travail a dressé des contraventions. Il ne s'agit pas d'enfants. Les personnes en question ont largement la majorité.

Donc, on n'est pas contre les enfants qui jouent au ballon, on est contre les nuisances nocturnes, insupportables pour les riverains. Un peu de respect pour ce quartier et, donc, un peu de bons sens et de pragmatisme.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc repoussé.

Suspension de la séance et reprise à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, première adjointe).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous reprenons la séance.

Vœu déposé par M. François DAGNAUD et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'actualisation des textes réglementaires permettant la verbalisation des infractions à la propreté.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 81 dans le fascicule du groupe socialiste radical de gauche et apparentés, relatif à l'actualisation des textes réglementaires permettant la verbalisation des infractions à la propreté.

Monsieur DAGNAUD, vous avez la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint. - La verbalisation des infractions à la propreté se fonde sur le Règlement sanitaire départemental élaboré par le Préfet de police et le Préfet de Paris, et il permet de dresser des P.V. de 3e catégorie, soit jusqu'à des amendes de 183 euros.

Or, un décret a été pris récemment, qui oblige désormais les inspecteurs de la Ville à se fonder, non plus sur ce Règlement sanitaire départemental mais sur un article du Code pénal succinct, avec deux conséquences, en tout cas deux inquiétudes dont ce vœu veut témoigner.

D'abord, la capacité du nouvel article de référence du Code pénal à embrasser l'ensemble du périmètre des infractions que nous souhaitons pouvoir verbaliser dans le cadre de la mobilisation des usagers qui marque l'action que nous avons engagée. Donc, première interrogation : le périmètre des infractions verbalisables, et je crois que là-dessus, le représentant du Préfet de police pourra nous rassurer et je l'en remercie par avance.

L'autre interrogation sur laquelle nous restons en attente d'être rassurés concerne le montant des amendes qu'il est possible de dresser dans ce cadre-là. En effet, aujourd'hui, vous savez que sur la base du R.S.D., nous avons la possibilité - nous l'avions décidé ainsi avec mon prédécesseur Yves CONTASSOT notamment - de fixer à un niveau dissuasif, jusqu'à 183 euros, le niveau des amendes dressées à l'encontre des contrevenants, des pollueurs de l'espace public. Or, dans le cadre de cette référence nouvelle issue du Code pénal, nous craignons que le niveau des amendes soit très inférieur - entre 11 euros et 22 euros -, ce qui évidemment, ferait perdre toute dissuasion aux opérations de verbalisation.

Alors, je ne méconnaissais pas la bonne justification qui a présidé à ce changement de référence : il s'agit en l'occurrence d'une démarche assez générale de simplification des procédures et des références administratives, mais en l'occurrence, cette simplification risque d'avoir deux effets pervers.

L'objet de ce vœu est donc d'interpeller M. le Préfet de police, et au-delà de ce dernier, que les autorités gouvernementales compétentes puissent être alertées sur ces deux risques, en tout cas ces deux inquiétudes que nous avons et qui pourrait entraver la volonté qui nous anime, ici comme dans les arrondissements, de poursuivre une politique volontariste de verbalisation des pollueurs sur la base du principe pollueur/payeur.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

M. VEDEL, pour la Préfecture de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire adjoint, effectivement, la substitution des dispositions du Code pénal aux règlements sanitaires départementaux, de notre point de vue, peut avoir un effet de plein droit et sans attendre la parution d'éventuels décrets complémentaires, puisqu'il nous semble que la disposition de l'article R. 632-1 du Code pénal introduite par le décret du 26 septembre 2007 permet de fonder légalement l'établissement d'une contravention de deuxième classe. Vous avez raison de le dire : c'est une contravention de deuxième classe et pas de troisième classe qui sera désormais applicable. Elle sanctionnera le fait de déposer, d'abandonner, de jeter, ou de déverser dans un lieu public ou privé des ordures, déchets, déjections ou tout autre objet que quelque nature que ce soit.

Pour être très concret, les déjections canines et les mégots nous semblent tout à fait entrer dans cette disposition pénale. Comme je vous le disais, cet article nous paraît applicable en l'état, au même titre qu'un papier gras ou qu'un sac plastique.

Toutefois, une réunion de travail est prévue avec vos services le 24 juin afin de bien examiner la façon d'habiliter les agents pour qu'il n'y ait pas de problème d'ordre juridique.

Evidemment, la seule alternative qu'il y a, comme vous le savez, car une décision du Conseil d'Etat est intervenue, est soit d'abroger purement et simplement parce qu'il est devenu illégal, le Règlement sanitaire départemental, soit on continue, tant qu'il n'y a pas de décret intervenu spécifiquement sur cet objet, de le conserver.

Mais notre analyse est qu'il faudrait mieux l'abroger assez rapidement à ce stade.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 199).

Vœu déposé par M. François DAGNAUD, Mme Frédérique PIGEON et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à une meilleure restitution à Paris des contributions des Parisiens à "Eco emballages".

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je reviens un peu en arrière car nous n'avons pas voté et débattu du vœu n° 80 du groupe socialiste radical de gauche et apparentés relatif à une meilleure restitution à Paris des contributions des Parisiens à "Eco emballages".

Madame PIGEON, vous avez la parole.

Mme Frédérique PIGEON. - En effet, en tant que vice-présidente du SYCTOM, impliquée dans la question des déchets, je souhaitais souligner l'avancée que porte ce projet de délibération, et également la relier au vœu déposé par notre groupe pour pousser notablement l'avantage en matière de gestion des déchets.

Nous féliciter du projet de délibération DPE 75, qui va permettre d'intensifier la qualité et la volumétrie du tri sélectif grâce à cette convention passée entre "Paris Habitat" et "Eco emballages", en mobilisant davantage les habitants en logement social avec le soutien des ambassadeurs du tri.

C'est donc contribuer à Paris au fait que les citoyens des quartiers populaires soient davantage acteurs de la qualité de leur environnement. Mais surtout, nous souhaitons pousser l'avantage à nouveau sur cette question-là. François DAGNAUD, moi-même, et le groupe socialiste, radical et apparentés, au sujet de la question d'"Eco emballages", qui n'est pas à la hauteur des enjeux parisiens.

La densité de Paris, la part de son habitat collectif, c'est-à-dire 98 %, le renouvellement fort de sa population, le volume des déchets générés par cette population, la fréquence des collectes nécessitent et appellent un soutien accru aux gestes du tri à Paris.

Or, un des moyens importants de ce soutien aux gestes du tri est de disposer de davantage d'ambassadeurs du tri, de davantage de moyens de communication, de produire moins d'emballages et de demander davantage de contributions financières à "Eco emballages" vers la Ville de Paris.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Frédérique PIGEON.

Je donne la parole à M. DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Je crois que Frédérique PIGEON a dit l'essentiel et elle a rappelé à juste titre l'importance et l'utilité de la mission des ambassadeurs du tri, mission de proximité à la fois sociale et écologique.

Je ne reprendrai pas, elle l'a très bien expliqué, l'ensemble des considérants.

Simplement, ce vœu vise deux choses.

D'abord, à faire mieux entendre, mieux prendre en compte la spécificité de Paris, cela a été rappelé, ville très dynamique sur le plan économique, ville très dense dans son habitat, et donc que cette spécificité soit mieux prise en compte dans les critères utilisés par "Eco emballages" pour redistribuer aux collectivités le produit des sommes qu'elle reçoit. De ce point de vue-là, je crois qu'il y a une particularité parisienne qui mérite d'être mieux entendue et mieux assumée.

Et puis, l'autre point, c'est de rappeler qu'au moment où "Eco emballages" connaît de gros déboires sur la gestion de sa trésorerie et des placements plus qu'aventureux de fonds qui ont vocation à venir soutenir les actions engagées par l'ensemble des collectivités, il est nécessaire que le Gouvernement assume pleinement sa mission de surveillance des éco-organismes, de l'ensemble des éco-organismes, et en l'occurrence d'"Eco emballages" qui est à la fois le plus important d'entre eux et celui dont le mode de gestion a laissé le plus de place au doute quant à son sérieux et à sa rigueur.

C'est donc l'objet de ce vœu qui, s'il est adopté, permettra à l'Exécutif de porter cette bonne parole auprès des autorités concernées, en l'occurrence auprès de la Ministre de l'Environnement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 198).

Vœu déposé par MM. Jean-Baptiste MENGUY, Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'une campagne parisienne de collecte des déchets de soins.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Le vœu n° 82 du groupe U.M.P. concerne la mise en place d'une campagne parisienne de collecte des déchets de soins.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

C'est un honneur pour moi de présenter ce vœu au nom du conseil de quartier Brassens qui, depuis son installation, a fait preuve d'un travail important et sérieux en la matière. Je tiens d'ailleurs à saluer les représentantes ici présentes qui viennent assister à la séance du Conseil de Paris et qui ont été assez patientes pour rester jusqu'au bout.

Ce vœu vient un petit peu se joindre au débat que nous avons eu, il y a déjà deux séances, sur la question du Plan régional concernant les déchets de soins. C'est une problématique tout à fait importante à Paris pour les professionnels et pour les patients en autotraitement.

Et, en parallèle des travaux qui s'effectuaient sur ce plan régional, le conseil de quartier a voulu se saisir de cette problématique et a souhaité faire des propositions, tout en respectant évidemment la procédure, et a émis ce vœu que le 15e arrondissement, éventuellement le quartier, mais surtout le 15e arrondissement puisse être pilote concernant le plan sur les déchets de soins et que le conseil de quartier Brassens, qui est très impliqué et très volontariste en la matière, puisse participer à cette démarche.

Evidemment, nous comprenons la question de la compétence de la collectivité Ile-de-France. Ceci étant, je crois que c'est un signe important que nous pourrions envoyer sur le fond et la forme.

Sur la forme, d'abord, en reprenant ce vœu issu d'une démocratie au plus près des habitants du 15e, puisque cela vient d'un conseil de quartier.

Et sur le fond, parce que je crois que c'est bien quand les habitants se saisissent eux-mêmes de ce genre de problématique et ce serait tout à notre honneur que le Conseil envoie un très bon signal aux deux interlocuteurs.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MENGUY.

Monsieur DAGNAUD ?

M. François DAGNAUD, adjoint. - Le premier signal que je veux lancer, c'est d'abord de saluer et de souhaiter la bienvenue aux représentantes du conseil de quartier 15e Brassens !

En matière de déchets de soins, nous sommes hélas devant un vide juridique qui n'a pas encore été comblé, malgré les promesses du Gouvernement. Le Code de la santé publique prévoit en effet que la responsabilité de l'élimination incombe au patient en autotraitement. Or, cette disposition s'avère difficilement applicable.

C'est la raison pour laquelle le Grenelle de l'Environnement avait promis la mise en place très attendue d'un système de reprise des seringues, financé par les producteurs, c'est-à-dire par les industries pharmaceutiques, et relayé par les hôpitaux, pharmaciens, laboratoires, infirmiers et médecins, sur le modèle de ce qui existe pour les déchets d'équipements électriques et électroniques.

L'Exécutif, vous le savez, dans son programme de mandature, s'est engagé à le mettre en place dès que les décrets d'application seraient pris. Nous les attendons toujours à ce jour.

Dans ce contexte d'incertitude, je crains que la proposition d'expérimentation qui nous est faite dans un quartier du 15e, que je veux remercier et que je veux saluer, soit néanmoins prématurée, puisque vous conviendrez que, dans toute expérimentation territorialisée, il paraît important de définir au préalable les critères les plus pertinents au regard des besoins et, en l'espèce, de la densité d'utilisateurs de seringues et matériels dangereux, du volume de déchets aujourd'hui mis en collecte banalisée et de la demande des acteurs de soins locaux. Or, objectivement, nous manquons aujourd'hui d'éléments qui nous permettraient d'évaluer précisément l'intérêt de la localisation proposée.

Je vous propose donc d'acter et de prendre bonne note de votre proposition, dont à nouveau je veux vous remercier et remercier le conseil de quartier concerné ; mais je crois qu'il serait prématuré de retenir aujourd'hui cette proposition, faute de cadre réglementaire et dans l'attente de vérifier sa pertinence territoriale.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur MENGUY, je suppose que vous maintenez ce vœu ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Laissez-moi juste 10 secondes !

Je maintiens le vœu parce que je crois que c'était important. J'entends évidemment ce que vous avez dit sur le fond. J'aurais préféré que, pour garder un peu l'esprit du travail qui a été fourni par le conseil de quartier, nous puissions éventuellement nous entendre sur une petite modulation de la rédaction du vœu et l'adopter pour acter du travail qui a été fait, plutôt que de demander de le retirer. Je crois qu'il était important de soutenir le travail du conseil de quartier, quitte ensuite à continuer à travailler ensemble.

Donc, je regrette votre démarche parce que je pense qu'on pouvait envoyer un beau signal. Nous maintenons.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MENGUY.

Dans le plus grand respect du conseil de quartier Brassens, je pense que la réponse de M. DAGNAUD a été tout à fait claire. Il y a un problème de nature juridique. Quand il sera levé, eh bien, nous regarderons et nous expérimenterons. Et je crois que les habitants savent aussi entendre des arguments rationnels et objectifs.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

J'espère que le Gouvernement sera plus prompt à fournir les textes de décret.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Vœu déposé par M. Claude GOASGUEN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au redéploiement sur le 16e arrondissement d'agents de propreté.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 83 dans le fascicule déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au redéploiement sur le 16e d'agents de propreté, je pense que c'est M. AURIACOMBE qui le présente.

Vous avez la parole, Monsieur.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci.

Comme vous le savez, la privatisation de la collecte des déchets engagée par le Maire de Paris doit permettre de dégager un certain nombre d'agents pour les réaffecter vers des tâches de nettoyage de l'espace public.

Le 16e arrondissement était dans les objectifs de privatisation et devait faire l'objet d'une privatisation mais la Mairie de Paris n'a pas donné de suite.

Par ailleurs, dans le cadre de cette privatisation, il avait été envisagé, acté et reconnu par la Mairie de Paris que ce personnel devait être redéployé vers le 16e arrondissement pour les opérations de nettoyage du 16e.

Ceci nous amène aujourd'hui, et considérant les efforts faits tant par les services de la propreté du 16e, que par la mairie du 16e arrondissement où nous avons engagé à travers une charte de la propreté différentes actions de sensibilisation, notamment des écoles, qui auront lieu dès la rentrée, nous souhaitons donc une amélioration de nos services de la propreté en renforcement de nos besoins. Nous demandons dans le cadre des effectifs qui auront été gagnés, suite à la réorganisation et la privatisation de certains arrondissements, que des agents supplémentaires soient affectés à la division 16 du Service technique de la propreté une fois le processus de réorganisation du service parisien achevé.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur DAGNAUD ?

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci, Madame.

Oui, cher collègue, je vous remercie d'abord, vous et M. GOASGUEN qui a, je crois, été l'inspirateur principal de ce vœu, de la formulation dudit vœu qui tient compte honnêtement - et vous l'avez rappelé, je vous en remercie - des efforts entrepris pour améliorer l'efficacité des missions de propreté dans votre arrondissement, comme dans l'ensemble des arrondissements, d'ailleurs.

Il est vrai que des difficultés, dont nous avons déjà dressé un constat convergent, existent ici comme dans d'autres endroits et des progrès sont d'ores et déjà constatés. Je veux rappeler, comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, que la mairie d'arrondissement y prend d'ailleurs sa part et nous sommes, au-delà, au travail, vous le savez, par exemple autour du Parc des Princes, avec mes collègues Jean VUILLERMOZ et Georges SARRE notamment, et la Préfecture de police, pour mobiliser le P.S.G. et la Préfecture de police, afin d'augmenter le nombre de corbeilles et la prévention des pollutions.

Je crois, et c'est une conviction que je m'emploie à répéter assez régulièrement, je crois profondément que notre action doit aller plus loin qu'un simple traitement. Elle doit faire évoluer les comportements des usagers pour en faire des acteurs de leur ville, et donc des partenaires de la propreté. Bref, nous devons apprendre et réussir à produire de la propreté, et pas seulement à consommer du nettoyage.

Vous le savez, nous mettons en œuvre tous les moyens possible. Pour autant je ne crois pas de bonne méthode de donner le signal qu'il suffirait de proposer des vœux pour préempter un soutien renforcé, en l'absence de toute évaluation objective de la situation comparée des vingt arrondissements.

D'autant, et je veux être très honnête avec l'ensemble des élus, qu'après plusieurs années où nous avons pu renforcer les moyens humains de la propreté dans les arrondissements, ce qui nous a permis de commencer à corriger les inégalités accumulées, nous arrivons dans le contexte plus difficile que nous connaissons aujourd'hui à un palier de stabilisation globale de ces effectifs, ce qui signifie que les renforcements ponctuels et localisés, si renforcement il doit y avoir, devront se faire pour l'essentiel par redéploiement.

C'est pourquoi, dans ce contexte exigeant, je crois nécessaire que soit engagée rapidement une concertation avec les vingt maires d'arrondissement, a fortiori dans le contexte nouveau de co-pilotage dont le Conseil de Paris a délibéré hier, avec les vingt maires d'arrondissement et les services, pour essayer de définir des critères partagés d'objectivation de la répartition des effectifs et des moyens.

Je crois évidemment que les critères de taille, de population, de topographie, de fréquentation du type d'habitat, de la présence de lieux spécialement pollués, comme les gares, les grands centres ou grandes artères commerciales, la présence de marchés sauvages ou de sites de biffins, des carrefours spécialement difficiles comme Barbès ou Belleville, la présence de sites touristiques ou de grands équipements publics - j'inclus, par exemple, le Parc des Princes - sont des éléments à prendre en compte, pour disposer de critères plus objectifs pour savoir comment se situent, en termes d'effectifs, les différents arrondissements. Au terme de cet exercice, nous disposerons donc des références qui nous aiderons à faire les ajustements justifiés.

Vous comprendrez qu'au seuil de ce travail, auquel vous serez comme tous vos collègues étroitement associés, il me paraisse prématuré d'en acter les conclusions, je ne pourrai donc pas proposer l'adoption de ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Vous le retirez ou vous le maintenez ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Je maintiens le vœu d'autant plus qu'il a été adopté à l'unanimité lors du Conseil du 16e arrondissement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2009, DEVE 2 - Autorisation à M. le Maire de Paris de déposer une déclaration préalable à l'aménagement du carrefour des cascades, Bois de Boulogne (16e) et à lancer un appel d'offre, à deux lots séparés, relatifs à cet aménagement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 2. Il s'agit d'autoriser M. le Maire de Paris à déposer une déclaration préalable à l'aménagement du carrefour des cascades dans le bois de Boulogne, et à lancer un appel d'offres à deux lots séparés relatifs à cet aménagement.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

En 2003, le Maire de Paris a signé avec les maires des communes limitrophes la Charte d'aménagement durable des bois de Boulogne et de Vincennes. Cette charte reconnaît la valeur de ce patrimoine écologique primordial que constituent les deux bois parisiens, à juste titre appelés poumons verts de la Capitale.

Mais ces poumons verts ont été et restent toujours menacés. J'en veux pour preuve le premier projet d'extension de Roland Garros sur le bois de Boulogne, projet heureusement stoppé grâce à la détermination des associations environnementales et à celle des élus Verts parisiens.

Ce qui mine les bois parisiens, c'est le mitage, le morcellement de leur territoire et l'omniprésence de l'automobile. Ainsi, le trafic de transit sur l'allée de Longchamp dans le bois de Boulogne est digne de celui d'une autoroute, et l'avenue de Saint-Maurice et la route de ceinture du lac Daumesnil servent, hélas, d'itinéraires de délestage de l'autoroute A4.

Aussi l'aménagement du carrefour des cascades dans le bois de Boulogne vient témoigner de l'engagement de la Municipalité parisienne, en faveur d'une mise en œuvre patiente mais déterminée des orientations de la Charte d'aménagement durable des bois, à savoir : réhabiliter les paysages et restaurer les milieux naturels, réduire fortement la circulation automobile, reconquérir l'espace public.

Aujourd'hui, ce carrefour est marqué par une désorganisation de l'espace public, par une omniprésence de l'automobile, qui morcelle cet espace, coupe les cheminements des piétons entre le lac inférieur et le lac supérieur. Ce carrefour constitue également une porte d'entrée du bois de Boulogne, et il permet d'accéder à la partie sud du bois, plus préservée de la circulation automobile.

Aussi les travaux d'aménagement de ce carrefour sont indispensables pour en faire une véritable porte d'entrée du bois. Le parti pris d'aménagement s'inscrit parfaitement dans l'esprit de la charte : réduction des espaces circulés et des espaces imperméabilisés, reconquête de 7.400 mètres carrés pour les piétons, végétalisation des espaces reconquis, aménagement de pistes cyclable, modifications du réseau d'assainissement supprimant les rejets directs des eaux de ruissellement de chaussée dans les lacs.

Au-delà de cet aménagement, notre Municipalité doit poursuivre avec détermination son engagement en faveur d'un aménagement durable des bois. Je pense, par exemple, à la réhabilitation du carrefour du bout des lacs au bois de Boulogne, qui viendrait compléter celle du carrefour des cascades.

Nous devons également poursuivre le développement de "Paris respire", opération qui consiste les week-ends et jours fériés à réserver aux piétons, cyclistes et rollers des voies circulées en semaine. Je pense en particulier à la partie sud de l'allée de la Reine Marguerite qui sert aujourd'hui de parking au cœur du bois.

Dans le même esprit, Madame la Maire, je souhaite vous interroger sur la mise en œuvre de la fermeture à la circulation automobile d'un certain nombre de voies situées dans le bois de Vincennes. Il s'agit d'une partie de la route de ceinture du lac Daumesnil, de la route de Bourbon, d'une partie de la route Saint-Hubert, du carrefour de la Patte d'oie et d'une portion de la route de la Tourelle. Ces voies sont toujours circulées à l'heure actuelle, alors qu'elles sont officiellement classées "voies vertes" - c'est la dénomination qu'elles ont - et que le comité du bois, qui réunit Paris et les communes limitrophes, a entériné leur fermeture lors de sa réunion de mars 2009.

Qu'attendons-nous pour mettre en œuvre cet arrêté, qui offrira un nouvel espace de quiétude et de calme de plusieurs dizaines d'hectares au cœur du bois de Vincennes ?

En conclusion, je voudrais vous adresser mes encouragements à poursuivre la mise en œuvre de la Charte d'aménagement durable des bois, dont la valeur écologique et patrimoniale, l'importance pour la qualité de vie des Parisiens et des Franciliens sont vitales.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Mme GIBOUDEAUX a la parole pour vous répondre.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Je remercie M. NAJDOVSKI pour ses encouragements, parce qu'il faut beaucoup de courage dans ces réunions pour arriver à convaincre les élus de toutes les communes et tous les participants à aller vers une diminution de la circulation automobile dans ces bois.

Je pense que l'on peut se réjouir de ce projet aujourd'hui qui va permettre de reconquérir 7.400 mètres carrés dans le bois de Boulogne mais il faudra, pour faire un aménagement durable dans ce bois de Boulogne, travailler beaucoup le problème des transports et des navettes de transports en commun pour desservir toutes les concessions.

De nombreux projets voient le jour dans ce bois de Boulogne. Je pense qu'on serait en complète contradiction si l'on n'aborde pas la question des transports, et pour rendre aussi plus accessible Bagatelle, qui est un très beau parc et qui, hélas, n'est pas assez fréquenté par les Parisiens, faute d'un transport en commun assez direct et pratique.

D'autre part, se pose aussi la question de l'extension du réseau Vélib'. Dans le bois de Vincennes, on a de nombreuses stations qui sont installées. Dans le bois de Boulogne, pour des raisons de classement patrimonial, les choses n'avancent pas encore assez vite pour pouvoir permettre d'installer ces stations Vélib', mais elles seraient aussi nécessaires pour assurer un maillage de transports en vélo, de pratique du vélo dans ce bois et qui aurait beaucoup de succès.

Voilà pour ce qui est des projets. Il faut que ces projets de reconquête végétale s'accompagnent d'une vraie politique de transports en commun.

Je voudrais répondre à M. NAJDOVSKI sur les questions qu'il m'a posées sur le bois de Vincennes. Effectivement, l'aménagement du carrefour de la Belle étoile, plus précisément route de Bourbon et route de Saint-Hubert, est lié à la fermeture de la partie de la route Saint-Hubert et de la route de Bourbon. Les arrêtés de fermeture ont été pris. Les fermetures de ces voies ne devraient pas poser de difficultés de circulation, et les reports de stationnement pourront se faire sans problème dans les voies adjacentes.

Ce projet de fermeture et d'aménagement paysager a été présenté en mars dernier, comme cela a été dit au Comité du bois de Vincennes et aux communes riveraines, et n'a pas suscité de réserve de leur part. J'ai demandé à la Direction des Espaces verts et de l'Environnement de rendre effectives ces fermetures rapidement, comme cela se fait sur les bois, avant mêmes que les travaux de réaménagement soient entrepris. Dans ce cadre, et sous réserve de la mise en place de crédits correspondants, ce carrefour pourrait faire l'objet de travaux correspondants.

Il m'avait été posé une question sur la fermeture de la Foire du Trône, où j'avais été aussi interpellée oralement, mais je ne sais pas si je dois répondre à cette occasion, cela concerne le Bois de Vincennes, quand même, donner une information, que s'agissant du décret de fermeture des voies autour de la pelouse de Reuilly, donc à l'issue de la Foire du trône, celle-ci est effective depuis le 5 juin à 7 heures 30. Et, depuis vendredi, consigne a été donnée à toutes les équipes du secteur pour vérifier la bonne exécution de cette décision.

Voilà les précisions que je voulais apporter, en tout cas, sur le bois de Vincennes.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Fabienne GIBOUDEAUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DEVE 2).

2009, DEVE 122 - Signature de la déclaration "Compte à rebours 2010 (Countdown 2010)" pour la sauvegarde de la biodiversité à l'horizon 2010.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 122. Il s'agit de la signature de la déclaration "Compte à rebours 2010" pour la sauvegarde de la biodiversité à l'horizon 2010.

Monsieur Jacques BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - L'année 2010 a été décrétée par l'O.N.U. "année mondiale de la biodiversité". En France, Paris a une responsabilité forte, celle d'une capitale au cœur d'une métropole de près de 12 millions d'habitants.

A l'image du Plan climat, il est urgent d'élaborer une stratégie parisienne en faveur de la biodiversité, tant elle est menacée par l'extension incontrôlée des activités humaines. Cette question, évidemment planétaire, comme tous les enjeux écologiques, se pose également au niveau local. Ne serait-ce que pour manger chaque jour, nous dépendons du maintien du bon fonctionnement des écosystèmes.

Il nous faut donc sauver les espaces agricoles de l'urbanisation sauvage, afin de préserver une eau de qualité non polluée par les pesticides et sauvegarder les insectes pollinisateurs qui permettent à 80 % des fruits et légumes que nous consommons de pousser. Voilà le sens de mon engagement, en tant que maire du 2^e arrondissement, pour les repas "bio" dans les cantines scolaires.

Soutenir l'agriculture biologique, c'est, en effet, choisir des méthodes respectueuses de la santé des agriculteurs et des consommateurs, ainsi que de l'environnement. Opter pour les produits de saison, cultivés au plus près des consommateurs, c'est également économiser les ressources précieuses qui se raréfient.

La droite qui soutient depuis des décennies un modèle agricole, qui favorise les pollueurs et bafoue les polluants, au détriment d'une agriculture responsable, s'honorerait à accompagner ses discours d'actes un peu plus courageux.

Les actes courageux, il y en a, et je tiens ici à rendre hommage au travail important mené par Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe chargée des espaces verts qui, dans le prolongement de ce qui a été commencé par M. Yves CONTASSOT, mène une politique ambitieuse en matière de biodiversité et de réduction des pesticides dans les jardins de Paris.

Rappelons d'ailleurs la dimension sociale d'une telle politique dont les premiers bénéficiaires sont les jardiniers eux-mêmes.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur BOUTAULT.

Donc, la parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4^e Commission. - C'est un projet de délibération important parce que c'est un projet de délibération qui engage plusieurs collectivités à faire et afficher une politique tout à fait importante et urgente pour préserver notre biodiversité, préserver notre biodiversité à l'échelle d'une Ville comme Paris mais aussi - on le voit bien dans notre mode de vie - à l'échelle de la planète.

Je ferai un discours, peut-être une intervention moins poétique que Yann ARTHUS-BERTRAND qui, à force de belles images et d'un propos très pertinent, nous montre aujourd'hui la fragilité et la destruction, qui est en cours, de notre planète.

La biodiversité aujourd'hui n'est pas encore - cela va le devenir - un vrai sujet politique, je le regrette, et je pense qu'il faudrait que cela devienne un vrai sujet politique au cœur de nos politiques, que ce soit nos politiques de transport, d'aménagement. Pour que la biodiversité ne se réduise pas seulement à la seule délégation des espaces verts, nous avons besoin d'une vraie stratégie, d'une vraie politique globale que j'espère nous allons pouvoir engager dans cette mandature, dans cet élan qui est mené aussi par d'autres collectivités, donc, pour arriver à préserver et même enrichir la biodiversité.

A Paris, nous avons déjà agi - comme l'a expliqué Jacques BOUTAULT - au niveau de notre politique municipale sur la gestion des espaces verts, sur la façon dont nous gérons nos achats parce que c'est aussi un point important avec beaucoup d'amélioration dans nos achats. J'espère qu'avec la Direction des achats il y aura encore une amélioration. Et il y a aussi un gros travail qui doit être fait avec les autres acteurs qui sont dans cette ville qui sont aussi gestionnaires d'espaces verts comme les bailleurs, l'État, l'A.P.-H.P., l'Archevêché qui sont aussi des acteurs et qui entretiennent leurs espaces verts. Nous avons pris contact et nous allons travailler avec eux pour avoir une politique commune au niveau du territoire.

Se pose aussi la question de la définition du territoire où s'arrête la biodiversité ? A Paris, cela n'a pas de sens de ne travailler qu'à l'intérieur du périphérique. Nous savons, les oiseaux, les animaux traversent allègrement cette frontière. Et il faut vraiment aussi que l'on arrive à avoir une vraie politique avec les communes riveraines, voire "Paris Métropole". Je pense qu'une étude pourrait être aussi menée par le syndicat "Paris Métropole", pour pouvoir avoir aussi une vraie stratégie avec les communes riveraines.

Donc, beaucoup de choses restent à faire, mais je pense qu'il faut s'inscrire dans cette dynamique internationale qui est importante ; arriver aussi à mettre en commun avec d'autres collectivités, d'autres gestionnaires une même volonté ; affirmer une même volonté et arriver dans le même sens, pour avoir une politique tout à fait cohérente. Et je pense que ce projet de délibération est le signe, le point de départ, en tout cas, de cette volonté politique à la fois au niveau de la Mairie de Paris et au niveau aussi des autres villes françaises, voire mondiales.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Fabienne GIBOUDEAUX.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération DEVE 122.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DEVE 122).

2009, DDATC 114 - Retrait de la délibération 2009 DDATC 68 instaurant un droit de pétition pour les habitants majeurs parisiens. Vœu déposé par l'Exécutif relatif au droit d'interpellation.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Il s'agit du projet de délibération DDATC 114 concernant le retrait de la délibération instaurant un droit de pétition pour les habitants majeurs parisiens sur lequel l'Exécutif a déposé le vœu n° 84.

Je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, avec les élus du groupe M.R.C., je regrette que le Gouvernement n'ait pas pris le temps d'éditer les décrets de mise en œuvre du droit à pétition collective nationale et que le Préfet en tire prétexte pour interdire ce droit au niveau municipal.

Le débat sur le droit à pétition peut sembler secondaire à certains, il n'en est rien car historiquement celui-ci a toujours été lié aux grands moments d'affrontements qui permirent à notre pays de grandes avancées sociales.

De grandes figures historiques d'ailleurs, qui me sont chères, l'ont défendu. Ainsi, Jean Jaurès, dans son "Histoire du socialisme", assimile la décision d'empêcher le droit de pétition avec la loi Le Chapelier. Pour lui, c'est une arme forgée par les amis de l'Ancien Régime contre la liberté nouvelle de la nation. Face à Le Chapelier, justement, Robespierre souligne que "plus un homme est faible et malheureux, plus il a besoin du droit de pétition".

Marat, enfin, l'exprimait très clairement : "Ils ont pris le parti d'interdire toute pétition faite par une association quelconque, sous prétexte que le droit de se plaindre est un droit individuel - disait-il - et ils ne voulaient qu'isoler les citoyens et les empêcher de s'occuper en commun de la chose publique."

En effet, si le droit de pétition individuelle date de l'Ancien Régime, le droit à pétition collective, qui nous intéresse aujourd'hui, a été forgé au fil du temps par de nombreux républicains...

Je sens que cela vous gêne.

(La droite chantonne l'Internationale).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je crois que vous connaissez les paroles par cœur. Cela suppose, peut-être, un passé tout à fait... étranger à ce qui vous amène à siéger là aujourd'hui, mais nous poursuivons.

(Mouvements divers sur les bancs de la majorité municipale).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous poursuivons.

(Mouvements divers sur les bancs de l'opposition municipale).

Cela vous rappellera peut-être des bons souvenirs.

Mme Marinette BACHE a la parole.

Mme Marinette BACHE. - Je vais essayer de continuer car ce n'est pas fini.

Même pendant la période révolutionnaire, ce droit fut sujet à débat. Si la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1793 pose, dans son article 32, que le droit de pétition ne pouvait en aucun cas être "interdit, suspendu ou limité", on cherchait déjà à empêcher les gens du peuple d'influer sur les débats publics, en ne permettant pas l'expression de ceux à qui la citoyenneté n'était pas reconnue. En 1789, le suffrage était censitaire.

Ne trouvez-vous pas quelques similitudes avec la situation actuelle ?

Bref, on ne peut pas dire que le droit à pétition fut pris à la légère par nos illustres ancêtres.

L'histoire nous montre d'ailleurs que le droit à pétition est une des pierres angulaires de la République sociale que beaucoup d'entre nous appellent de leurs vœux.

Aujourd'hui, ce droit est exprimé dans notre Constitution, mais il est inopérant. Soyons heureux, aujourd'hui, nous sommes quittes de transformer le droit de pétition en droit d'interpellation.

A notre niveau donc, nous essayons de permettre à chaque citoyenne et à chaque citoyen de notre Ville de participer à la vie démocratique de notre commune et de nous interpeller. "Nous interpeller", car la dénomination nous importe peu ; ce qui compte, c'est l'action.

D'ailleurs, pour que ce droit ne soit pas formel, nous espérons un seuil le plus bas possible et nous souhaitons également qu'un bilan soit tiré au bout d'une année, comme cela avait été prévu, afin que l'on puisse, si nécessaire, ajuster ce seuil.

Pour demain, permettez-moi de souhaiter que nous retrouvions Jaurès et que ce droit redevienne effectif au niveau national.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame Marinette BACHE.

Monsieur POZZO di BORGIO ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Madame la Maire, j'allais dire : voyez à quoi vous obligent les acrobaties juridiques que vous menez.

Dans mon intervention du 9 mars 2009, lors de la présentation de votre délibération pour un droit de pétition aux habitants majeurs parisiens, nous vous avons mis en garde.

Je répète ce que je disais, dans l'exposé des motifs de vos délibérations, vous précisiez à l'époque que l'article 72-1 de la constitution de 1958 prévoit un droit de pétition par les électeurs des collectivités territoriales et jusqu'à nouvel ordre, en droit, ce n'est pas au Préfet de faire des décrets d'application pour un texte constitutionnel ; ce serait plutôt, dans ces cas, une loi organique qui dépendrait du Parlement. Vous intitulez cela, à l'époque : les "habitants majeurs parisiens".

Vous avez fait la sourde oreille. Je vous ai dit que vous alliez vous faire retoquer. Vous avez fait la sourde oreille, avec une forme d'assurance téméraire. Je crois que le Maire avait dit, d'ailleurs, j'en prends la responsabilité ; nous assumons. Je crois que vous disiez cela.

Aujourd'hui, vous voilà bien dans l'embarras, en train de retirer en Conseil de Paris vos délibérations ; avec tous les services juridiques que vous avez, je crois que vous avez quand même un peu de problèmes.

Je vous demande un peu d'humilité, parce que vous prenez acte de la demande du Préfet de Paris, mais vous annoncez d'ores et déjà la volonté de persister dans votre projet. Vous ne l'appeliez plus "pétition", vous l'appeliez "délibération" ; très bien ! Je ne vais pas revenir dans les détails, je l'avais fait lors du Conseil de mars dernier, mais, Monsieur le Maire, saisissez l'occasion de prendre un peu de recul au lieu de montrer un entêtement immédiat !

La vie commune dans une société - j'ai écouté ce que disait la présidente du mouvement M.R.C. -, c'est quand même le respect des lois de droit.

Quand vous parliez des anciens à l'époque... Mais les femmes n'avaient pas le droit à la pétition avec les révolutionnaires. En plus de cela, ceux qui avaient le droit à la pétition, c'étaient ceux qui étaient les censitaires, qui avaient beaucoup d'argent. Excusez-moi, ne prenez pas des exemples qui n'en sont pas !

Je vous dis simplement : soyez prudent, le droit, c'est la nécessité de vivre en commun ; respectez le droit ! C'est tout ce que je peux vous demander. Je vous avais dit cela déjà en mars.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame Claude-Annick TISSOT, vous avez la parole.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Tout simplement, je commencerai par rappeler ce que la Garde des Sceaux nous a dit lors du débat. Elle nous a rappelé que c'est quand même grâce aux parlementaires U.M.P. que le droit de pétition est actuellement inscrit dans la Constitution...

M. Yves POZZO di BORGIO. - Et du Nouveau Centre !

Mme Claude-Annick TISSOT. - ... et du Nouveau Centre.

On n'a pas attendu Jaurès et d'autres.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Un petit peu quand même, pardon... D'ailleurs, il a été cité à maintes reprises par les plus hautes autorités de l'Etat.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Je confirme donc à nouveau, comme je l'ai fait lors de mon intervention, que l'ensemble des élus du groupe U.M.P.P.A. comme du Nouveau Centre sont tout à fait favorables à l'ouverture effective du droit de pétition au profit des Parisiennes et des Parisiens, afin de leur permettre à tous de s'impliquer davantage dans la vie et la gestion de Paris, comme le prévoit le règlement intérieur de notre Conseil, que nous avons voté à l'unanimité.

C'est vrai que lors de l'examen du projet de délibération, nous avons émis plusieurs réserves, notamment sur l'écriture juridique même du projet de délibération, ce texte faisant état d'un droit de pétition signé par les habitants majeurs parisiens, et nous avons alors pointé le manque de précision de ce vocable et, en tout état de cause, le fait qu'il ne répondait pas tel quel aux dispositions de la loi.

Force est quand même de constater que le Préfet de Paris nous a donné raison, puisque le contrôle de légalité a conclu à un défaut de base légale de la dite délibération et a demandé son retrait.

Le Maire de Paris est donc, aujourd'hui, rappelé à son obligation la plus essentielle : celle de respecter la légalité et la Constitution.

J'ajoute que nous avons également pointé le choix des 5 %, la création et la composition de la fameuse commission parisienne de débat public qui nous était arrivée comme une révélation ce jour-là et, de la même façon, le manque de concertation de l'ensemble des maires d'arrondissement qui sont pourtant directement concernés par cette délibération du fait de son application, du fait de l'application du droit de pétition dans les Conseils d'arrondissement.

Alors, Monsieur BOUAKKAZ, nous voterons le retrait de la délibération DDATC 68, sachant qu'il est hors de question pour nous d'accepter toute forme de consultation des Parisiens qui ne soit pas conforme à la réglementation et à la législation en vigueur.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur Hermano SANCHES RUIVO ?

D'abord, j'ai les inscrits et après, les explications de vote.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, escamotez, escamotez, il en restera toujours quelque chose. Est-ce que nous devrions avoir peur du débat ? La droite parisienne aurait-elle peur du débat ?

Divisée sur la notion de la citoyenneté, préférant, comme sur bien des domaines, esquiver les débats de fonds que d'assumer une diversité d'opinion, elle invoque des arguties juridiques et s'appuie sur une habitude bien hexagonale, celle qui consiste à poser des principes et à ne pas s'assurer de les faire suivre d'effets.

Je me réjouis, pour ma part, que la majorité municipale conjugue strict respect de la loi et volontarisme politique et propose par un vœu de garder l'esprit de ce droit nouveau sur lequel nous nous étions engagés durant la campagne municipale.

Je souhaite vivement que tous les arrondissements mettent en place très rapidement ce droit d'interpellation, afin de rapprocher toujours plus les Parisiens de notre Conseil.

En ces lendemains d'élections, dont le grand gagnant est l'abstention, nous ne pouvons que nous interroger sur la santé de notre démocratie représentative et donc défendre la participation du plus grand nombre.

Les avancées de l'Europe nous ont permis d'accueillir dans notre débat et nos urnes la participation des ressortissants européens vivant dans nos villes ; nous devons maintenant nous préoccuper aussi de ceux qui n'ont pas la citoyenneté européenne, en leur permettant, au travers d'un droit d'interpellation, de participer davantage aux affaires de la cité, comme beaucoup le font aujourd'hui.

Il n'y a pas de condition de nationalité pour participer aux conseils de quartier, payer des impôts, adhérer à une association ou à un syndicat ou encore à un parti politique.

Pourquoi, derrière des arguties juridiques, ultime cartouche pour un combat qui n'a plus lieu d'être - une majorité de nos concitoyens est favorable à cette extension -, s'opposer de manière rétrograde à la possibilité de permettre à ceux qui veulent faire progresser le débat public de le faire du seul fait de leur nationalité ?

Au contraire, il faut s'enorgueillir de favoriser la participation du plus grand nombre, car seule l'exclusion, la mise à l'écart, sont les vrais dangers qui menacent la cohésion sociale.

Il ne s'agit pas, d'ailleurs, d'un droit de vote, mais d'un droit d'interpellation, de la possibilité de saisir le Maire de Paris de tout sujet d'intérêt local. Cette avancée doit nous rassembler et non nous diviser ou provoquer d'inutiles polémiques. Je vois d'ailleurs que nos avis peuvent se rapprocher.

Ce vœu porté par Hamou BOUAKKAZ tend la main aux Parisiens de bonne volonté, soucieux de faire progresser le débat public et la démocratie locale. Il faut les encourager et les maires d'arrondissement sont les mieux à même de porter ce droit d'interpellation et de le faire vivre.

Par ce droit, que j'espère voir utilisé par beaucoup de Parisiens, nous jetterons un pont de plus entre notre démocratie représentative et la démocratie participative. Ce pont est assurément nécessaire et ne troublera pas l'exercice de nos débats.

J'ai commencé mon intervention par une description peut-être un peu archaïque de la droite parisienne, peut-être ai-je été trop excessif.

Peut-être la réaction de la droite n'est-elle motivée que par son souci pointilleux de la légalité, peut-être, après avoir souffert dans sa chair de toute une série de problèmes, notamment les faux électeurs, ne souhaite-t-elle pas que je lui fasse un faux procès. Si tel est le cas, je lui ferais volontiers de vraies excuses.

Le vœu de l'Exécutif sera donc voté à l'unanimité et nous aurons fait progresser ensemble la démocratie.

Si ce n'était pas le cas, et après avoir écouté certaines interventions, c'est à notre majorité que reviendrait une fois de plus de faire progresser la vie démocratique à Paris, encore maintenant, comme depuis 2001.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur Hermano SANCHES.

La réponse de l'Exécutif avec Hamou BOUAKKAZ, puis les explications de vote dans l'ordre, de M. GOUJON, M. GAREL, Mme BECKER et M. CAFFET.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Madame la Présidente, mes chers collègues. Madame la Présidente, m'autorisez-vous à faire une petite incise ? Je constate avec un certain déplaisir l'absence de notre collègue Vincent ROGER qui, hier matin, lors d'une intervention dans le débat sur la déconcentration, attendait la charte. S'il avait eu de l'humour, il nous aurait dit : "C'est la charte arlésienne de la participation", mais comme il est politicard et sans humour, j'ai de l'humour pour deux.

Que Vincent ROGER et le groupe U.M.P. se rassurent : la charte de la participation parisienne sera soumise à nos débats au mois de septembre.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Ah ! Mais le Maire de Paris a un emploi du temps fort dense, cher Monsieur, et je crois qu'il n'a aucune leçon à recevoir, en quelques termes que ce soit.

Ecoutez, j'aurais aimé que...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Poursuivez, Monsieur BOUAKKAZ, ne vous laissez pas interrompre.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, rapporteur. - Je ne me laisse jamais interrompre, Madame la Présidente. M. GOUJON est coutumier du fait, mais nous sommes de bons duettistes : aucun souci.

Je continue. Cette charte est simplement en phase d'élaboration, et comme la démocratie participative ressemble un peu à la vie d'un aveugle, c'est-à-dire qu'elle procède par tâtonnements, nous continuons de parfaire notre document et, pour terminer sur ce point, il me manque à rencontrer un interlocuteur de taille, sinon de poids, à savoir Jean-François LAMOUR, que je me suis engagé à rencontrer.

Je ne pouvais donc pas soumettre à notre Conseil une charte sans avoir rencontré cet éminent collègue. Cette mise au point étant faite, revenons-en à notre droit d'interpellation.

Alors, Marinette BACHE dit des choses...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame TISSOT, vous avez eu la parole. Vous laissez M. BOUAKKAZ répondre.

Souffrez que l'on ne pense pas tout à fait comme vous et que l'on puisse l'exprimer dans cette Assemblée.

Monsieur BOUAKKAZ, poursuivez.

Mme Claude-Annick TISSOT. - J'étais là, Monsieur BOUAKKAZ, je vous attendais !

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, rapporteur. - Je n'étais point là.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Vous n'avez pas besoin de vous énerver : on peut dire les choses calmement.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, rapporteur. - Madame TISSOT, je n'étais point là et je vous en fais mes plus plates excuses.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Ne critiquez pas les autres !

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, rapporteur. - Je n'étais point là car le rendez vous, semble-t-il, avait été fort mal monté. Mais je prends l'engagement devant vous tous d'être là à la prochaine rencontre que nous monterons.

Envoyez-moi des mails : ce sera plus facile.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Venons-en au fait.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, rapporteur. - J'en viens donc au fond et Marinette BACHE l'a bien souligné.

Il y a là un débat de fond entre deux conceptions du rapport au citoyen. Une conception archaïque, et une conception progressiste : nous en revenons là au clivage le plus classique. J'aurais aimé qu'il soit résorbé mais ce n'est pas pour tout de suite. Vous avez fort raison, vous l'avez dit fort éloquemment : il nous faut faire progresser ce rapport au citoyen dont a aussi parlé M. SANCHES RUIVO et c'est pour cela que nous persistons et signons, tout en ne faisant pas fi, évidemment, des recommandations du Préfet.

Je vous proposerai donc un vœu pour garder l'esprit de ce droit et faire en sorte que les Parisiens puissent soumettre au débat une question qui les préoccupe.

M. POZZO di BORGIO nous a rappelé qu'il avait attiré notre attention, mais comme il l'a dit, nous sommes de ceux qui assumons. Nous portons des engagements et nous les mettons en œuvre, et lorsque le contrôle de légalité nous "retoque", comme il dit si mal, eh bien, nous rentrons par la fenêtre comme nous n'avons pas pu passer par la porte. Cette porte, c'est la porte du Gouvernement, qui ne met pas en œuvre la Constitution qu'il a promulguée, mais il y a bien des lois dans cette République qui n'ont pas de décret d'application.

Madame TISSOT, je n'ai pas tout bien compris, en fait. Vous nous avez dit que vous étiez favorable à l'ouverture du droit de pétition aux Parisiennes et aux Parisiens. Après, vous nous expliquez que vous ne voulez pas faire quelque chose d'illégal. Je ne comprends pas très bien la position de votre groupe, mais ce qui m'importe, c'est de savoir si oui ou non, vous voterez le vœu de l'Exécutif.

Il n'en reste pas moins que notre démocratie est tout de même en mauvais état. M. SANCHES RUIVO l'a souligné. Beaucoup d'abstentionnistes, beaucoup d'éloignement entre la démocratie et ses élus.

Je crois que tous les ponts, tous les outils qui seront mis en œuvre pour permettre que les citoyens s'approprient leur démocratie et puissent se rapprocher de leurs élus sont bons à promouvoir. C'est probablement l'avenir de ce droit d'interpellation, et j'espère que M. GOUJON le mettra en œuvre dans le 15^e arrondissement dans les meilleurs délais. C'est le vœu que je formule : que tous les arrondissements s'en emparent et que ce droit d'interpellation devienne un outil de gestion de la démocratie locale.

Je vous remercie.

Je crois que je peux présenter le vœu de l'Exécutif.

Il porte simplement sur la mise en place du droit d'interpellation et nous avons été sensibles aux demandes d'abaissement du seuil puisqu'à l'occasion de ce nouveau débat, nous proposons d'abaisser le seuil à 3 % et de le faire évaluer annuellement par notre Commission parisienne du débat public. J'espère que ce vœu sera voté à l'unanimité, merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur Hamou BOUAKKAZ.

Nous passons aux explications du vote, explication du groupe U.M.P. : M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Ce n'est pas avec les explications et les argumentations caricaturales de M. BOUAKKAZ, aussi bien sur le fond que sur la forme, que nous voterons ce vœu.

Mme TISSOT et M. POZZO di BORGIO ont bien rappelé que vous deviez appliquer la loi. Le Préfet vous y a d'ailleurs obligé avec une certaine rigueur. En réalité, nous voterons contre ce vœu pour un certain nombre de raisons.

D'abord, cette procédure que vous mettez en place nous paraît être plutôt un contournement de la législation.

Nous nous interrogeons sur la recevabilité, notamment d'une pétition issue d'un droit d'interpellation soumis au vote du Conseil de Paris sous forme de vœu.

Vous savez que le Conseil de Paris a un Règlement intérieur qui précise dans son article 15 que les modalités de saisine du Conseil de Paris par voie de pétition sont fixées par un projet de délibération. Tout cela nous paraît assez confus sur le plan juridique.

Ensuite, ce vœu manque de précision, car on ne sait pas si la pétition sera signée, si elle pourra être électronique, ni quelles en seront les modalités. Qu'entend-on par sujet concernant les collectivités territoriales ? Puis il y a aussi la déclinaison par arrondissement, qui est effectivement un peu floue : c'est le moins que l'on puisse dire.

Enfin, aucune indication n'est donnée, encore une fois, quant à la commission parisienne du débat public, qui n'a pas de fondement juridique, ni de base légale. On ne connaît pas sa composition. Un orateur a rappelé que les maires n'avaient pas même été consultés sur la question. Dans quelle mesure cette commission est-elle légitime dans sa vérification du champ de compétences de la Municipalité et du Département ?

Le groupe U.M.P., vous le savez, et ce n'est pas la peine de le caricaturer, est favorable à l'ouverture du droit de pétition, mais le droit de pétition permis par l'article 72-1 de la Constitution, et il est favorable à tout projet, évidemment, permettant d'associer, d'impliquer plus fortement les Parisiennes et les Parisiens à la vie municipale, à condition que cela se fasse dans un cadre légal : c'est la seule condition que nous posons et elle nous paraît tout à fait légitime.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Maire.

Deux choses, d'abord une réponse à ce que vient de dire M. GOUJON et ses collègues de l'U.M.P.P.A. et du Centre et Indépendants.

Pour dire qu'il en va de la démocratie, et en particulier du droit des étrangers comme des automobiles : vous êtes toujours pour, mais à chaque fois qu'on propose quelque chose, c'est non ; il y a toujours quelque chose qui fait ce que cela ne va pas, c'est pas bien, c'est pas comme ça...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Personne n'a interrompu M. GOUJON pendant qu'il parlait. Nous pouvons écouter M. GAREL sans l'interrompre. Soyez un peu tolérants par rapport à une parole qui n'est pas la même que la vôtre.

M. GAREL, et uniquement M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Je disais qu'en matière de démocratie et de droit des étrangers en particulier, c'est comme en matière automobile, vous êtes toujours favorables à des thèses qui sont actuellement portées par l'opinion, mais dès qu'il y a un projet concret, vous trouvez toujours quelque chose qui fait que vous ne le votez pas, vous ne décidez pas, vous trouvez toujours que ce n'est pas bien.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Nous l'avons mis dans la Constitution.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur GOUJON, il y a là-haut une école, que je salue d'ailleurs, et je crois que vous ne donnez pas un très bon exemple...

(Mouvements de protestation sur les bancs de l'opposition municipale).

... de ce qu'il faut faire en matière de démocratie. Nous avons un orateur qui parle, vous l'interrompez systématiquement alors que personne ne vous a interrompu et, pourtant, je peux vous dire qu'on avait envie de vous interrompre. Donc, vous laissez M. GAREL terminer et soyez un peu plus respectueux des règles de cette Assemblée, et notamment de l'écoute de nos collègues.

(Mouvements de protestation sur les bancs de l'opposition municipale).

Monsieur GAREL, président du groupe "Les Verts", vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Je reprends.

Je disais qu'en matière de démocratie comme en matière de droit des étrangers et d'automobile, la Droite est toujours dans cette espèce de double langage, c'est-à-dire que, dans le discours, vous voulez toujours apparaître comme modernistes, mais dès qu'il y a un projet concret, comme celui-là, vous trouvez toujours une façon de ne pas l'adopter ou de n'adopter qu'à moitié et de revenir en fin de compte vers vos vraies valeurs.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est par rapport au vœu qui a été proposé. C'est un vœu qui, pour nous, va dans la bonne direction puisqu'il abaisse le seuil du nombre d'habitants. Pour que ce droit de pétition soit mis en place, rappelez-vous, le premier seuil était à 5 %. Nous avons dit que, pour nous, cela nous semblait bien trop important, nous pensons que 3, cela l'est toujours un peu trop mais c'est déjà un progrès et nous le prenons en compte.

Nous souhaitons toutefois avoir deux petites précisions.

D'abord, le fait que cette révision du seuil se fera sans tarder parce que nous pensons qu'à 3 %, il y aura assez peu d'interpellations de ce droit de pétition, mais on peut se tromper, je l'espère mais je ne le crois pas, malheureusement.

Deuxièmement, comme nous l'avons dit, nous souhaitons plutôt qu'un futur seuil ne soit pas fixé par un pourcentage mais plutôt par un nombre d'habitants, ce qui rendra les choses plus explicites et plus compréhensibles pour les citoyens que nous voulons associer à cette décision par cette mesure.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GAREL.

Explication de vote de Mme Emmanuelle BECKER pour le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, au Conseil de Paris du mois de mars 2009, nous avons voté ce qui constituait à l'évidence une réelle avancée démocratique locale, en instaurant un droit de pétition à l'usage de tous les habitants de notre commune.

Le projet de délibération d'aujourd'hui nous invite pourtant à revenir en arrière, comme s'il y avait des limites à ne pas franchir quand il s'agit d'approfondir la relation vivante entre les Parisiens et ceux qui les représentent.

Cependant, nous continuons d'avancer. Je dis bien "avancer", car en mars, lors du vote du droit de pétition, les grands cris de l'U.M.P. nous avaient annoncé la couleur ! Aujourd'hui, les raisons qui nous poussent à voter son retrait sont pleines d'enseignement.

Je pense tout d'abord à la méfiance toujours viscérale de la Droite dès qu'il s'agit d'initiatives populaires ou de démocratie directe. Selon eux, nous ne pourrions pas faire confiance aux Parisiens, surtout s'ils sont étrangers.

Aujourd'hui, la Ville prend clairement parti pour une conception ouverte du pouvoir contre les tentations de clôture et d'étouffement à l'œuvre aujourd'hui au sommet de l'Etat. La voix du peuple ne couvre que trop rarement le brouhaha d'un pouvoir qui considère qu'entre deux élections, il faudrait retenir son souffle !

Comment représenter au mieux la population si on ne l'écoute pas ? Ce n'est pas une question de justice mais bien une question d'efficacité.

Il y a là deux conceptions de la démocratie qui s'affrontent : une démocratie permanente, d'un côté et une démocratie exclusivement confisquée par un pouvoir égo-centrique de l'autre.

Désormais, avec ce droit d'interpellation, notre collectivité accepte et s'enrichit d'une expression populaire indispensable à la vitalité démocratique. Nourrir l'espace public, ce n'est pas, comme certains aimeraient nous le faire croire, remettre en question la représentativité, mais vouloir que le principe représentatif prenne en compte l'espace public.

En formulant un droit d'interpellation, Paris se dote d'un lieu institutionnel où les opinions des Parisiens et des Parisiennes peuvent être reçues, entendues et débattues. C'est tout à son honneur.

C'est pourquoi le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche apporte évidemment son soutien à la mise en place d'un droit d'interpellation.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Emmanuelle BECKER.

Jean-Pierre CAFFET, pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Madame la Maire.

Je vais être rapide, en commençant par dire que, si j'ai bien compris, en fait, pour la Droite, ce sujet est un sujet à la fois de droit, de vivre-ensemble et des rapports entre le droit et le vivre-ensemble.

De ce point de vue, je voudrais attirer l'attention de M. POZZO di BORGIO sur la teneur de ses propos.

Affirmer quand même que c'est le droit et lui seul qui doit régler la question du vivre-ensemble, bon... ! Formellement, c'est vrai. Mais faisons attention, Monsieur POZZO di BORGIO, j'ai connu des périodes - vous aussi, d'ailleurs - où le droit organisait le contraire, c'est-à-dire pas le vivre-ensemble mais bien pire que le vivre-ensemble.

Donc, ce point de vue, il faut faire attention quand même à la question de ces rapports.

C'est vrai qu'en écoutant Mme TISSOT, j'ai pensé un moment, un court instant, qu'il n'y avait pas de désaccord entre nous et que, finalement, ce qu'on nous reprochait au travers de cette délibération que nous devons rapporter, c'était une maladresse de notre part : une maladresse portant sur un terme, "le droit de pétition", et puis une autre maladresse sur l'invocation de l'article 72-2 - Monsieur GOJJON, pas 72-1 - de la Constitution qui instaure ce droit de pétition pour les électeurs, c'est vrai. Tout cela est tout à fait exact, mais donc il faut bien constater quand même que, depuis qu'il a été instauré en 2003, les différents gouvernements qui se sont succédés ne se sont pas bousculés au portillon pour le mettre en œuvre et prendre soit des textes législatifs soit des décrets, des textes réglementaires pour le faire vivre. Voilà !

Donc, je crois que c'est à l'honneur, si vous voulez, en fait, de la Ville de Paris d'essayer de trouver une solution juridique viable pour mettre en œuvre ce que l'on peut considérer comme un nouveau droit.

Alors, maintenant, j'ai dit que Mme Claude-Annick TISSOT nous avait, l'espace d'un instant, ouvert un espoir : c'est que ce vœu soit voté de manière unanime.

Mais la conclusion de M. GOJJON, dans son explication de vote, a été implacable : non ! Et j'imagine que - vous avez été on ne peut plus clair, Monsieur GOJJON -, ce sera non !

J'ai compris que votre groupe, contrairement à ce que j'avais espéré, après avoir entendu Mme TISSOT, ne votera pas ce vœu et votera même contre.

Au nom de quoi ? Au nom d'une argutie complètement juridique que nous pensons, même s'il y avait une maladresse de notre part, c'est vrai, dans la première délibération que nous rapportons aujourd'hui, que nous avons levée, puisque nous n'invoquons pas le 72-2 de la Constitution et nous parlons de droit d'interpellation, mais ce que nous faisons aujourd'hui et l'acte que nous posons, c'est bien la possibilité pour les Parisiens majeurs, qu'ils soient ou non électeurs, de pouvoir interpellier les élus qu'ils se sont donnés.

Je n'irai pas plus loin. Je n'irai pas plus loin, mais je crois qu'aujourd'hui, la démonstration est clairement faite de qui veut quoi et qui utilise quoi comme argumentations ou arguties juridiques pour accepter, pour aller de l'avant sur le plan de la démocratie locale ou pour refuser un droit.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. -
Merci, Monsieur CAFFET.

M. POZZO di BORGO s'est inscrit ensuite pour une explication de vote, à laquelle, bien sûr, il a droit.

M. Yves POZZO di BORGO. - En ce qui concerne le projet de délibération, nous voterons le retrait de la délibération, mais nous ne voterons pas le vœu.

Ecoutez, mes chers collègues de la majorité municipale, nous avons assisté hier, au débat sur la démocratie de proximité, à un cadencage extraordinaire. Vous nous racontez des histoires extraordinaires et là, vous voulez nous dire qu'on n'est pas démocrates, alors que vous-mêmes, dans la discussion d'hier, vous avez tout fermé, le jeu était complètement fermé ! Et aujourd'hui, pour les autres, vous voulez nous faire ouvrir les choses !

Ecoutez, soyez un peu cohérents !

Que, d'abord, les élus qui sont élus dans les arrondissements qui ne sont pas les vôtres puissent exprimer leur position ! Après, on verra bien pour faire évoluer la démocratie ! Faites d'abord évoluer la démocratie au sein du Conseil de Paris et entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement !

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. -
Bien !

M. BOUAKKAZ, qui doit apporter, je crois, une ou deux réponses notamment à M. GAREL ?

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, rapporteur. - Mes chers collègues, oui, Monsieur GAREL, en effet, le seuil sera révisé, après avis de la Commission parisienne du débat public, le cas échéant.

Pour nos collègues des groupes de droite, les procédures, comme je l'avais déjà dit en mars, de signature des interpellations sont faites de façon qu'elles ne contreviennent pas aux préconisations de la Commission nationale informatique et libertés. Elles seront disponibles sur Internet et une procédure papier sera prévue.

Pour en terminer, et pour paraphraser en quelque sorte ce qu'a fort bien dit Jean-Pierre CAFFET, ce débat montre que la droite aime les procédures qui donnent le change, alors que nous autres, à gauche, nous tentons d'adopter des procédures qui changent la donne.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. -
Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 200).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDATC 114.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDATC 114).

Je vous remercie.

2009, DPP 7 - Signature d'un avenant à la convention avec "Paris Habitat - OPH", en date du 21 novembre 2007, concernant la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 4.188.869 euros.

2009, DPP 8 - Signature d'un avenant à la convention avec la RIVP, en date du 21 novembre 2007, pour la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 969.154 euros.

2009, DPP 9 - Signature d'un avenant à la convention avec le Logement francilien, en date du 21 novembre 2007, pour la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 132.347 euros.

2009, DPP 10 - Signature d'un avenant à la convention avec SAGECO, en date du 13 décembre 2007, pour la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 73.800 euros.

2009, DPP 11 - Signature d'un avenant à la convention avec la SIEMP, en date du 29 octobre 2007, pour la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 135.947 euros.

2009, DPP 12 - Signature d'un avenant à la convention avec la SAGI, en date du 21 novembre 2007, pour la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 57.126 euros.

2009, DPP 13 - Signature d'un avenant à la convention avec ICF La Sablière, en date du 21 novembre 2007, pour la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 147.031 euros.

2009, DPP 14 - Signature d'un avenant à la convention de partenariat passée avec l'Immobilière 3F pour la surveillance des logements sociaux prioritairement situés dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 195.726 euros.

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du

groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la consultation des locataires préalable aux projets d'installation de vidéosurveillance dans les immeubles sociaux.

Vœu déposé par M. Philippe GOUJON et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en œuvre par la Ville de Paris de la possibilité offerte aux communes de concourir aux dépenses de gardiennage des logements sociaux.

Vœu déposé par M. Philippe GOUJON et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif aux moyens et aux modalités d'intervention du GPIS.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je vous propose à présent d'examiner conjointement les projets de délibération DPP7 à DPP14, sur lesquels le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé le vœu n° 85.

La parole est tout d'abord à M. ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Madame la Maire, je me suis inscrit en fait sur les trois ou quatre projets de délibération successifs qui concernent le G.P.I.S. Avec votre permission, je ne prendrai la parole que sur le premier projet de délibération.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - D'accord. Là, on englobe l'ensemble des projets de délibération, mais vous intervenez sur celui que vous souhaitez.

Je pense qu'en conférence d'organisation, cela a dû être regroupé, car cela m'est présenté comme tel, sur les DPP7 à DPP14.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - C'est le même sujet.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je suis désolée, mais l'organisation est prévue comme telle.

Si vous voulez, ce sera avec un immense plaisir que nous vous entendrons sur chacun des projets de délibération. Pour l'instant, M. ALAYRAC et uniquement M. ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Mes chers collègues, le projet de délibération sur lequel le Maire de Paris nous demande de nous prononcer s'inscrit dans une démarche qui a été initiée par notre majorité, c'était en 2004, avec la création du Groupement parisien interbailleurs de surveillance.

C'est un dispositif qui est encore jeune, mais qui témoigne, je crois, de l'effort continu de notre majorité en matière de sécurité. Je vous dis qu'il s'agit là pour nous d'une priorité sur laquelle nous ne transigeons pas.

Le travail utile, et je crois de qualité, effectuée par le G.P.I.S. continue à se déployer au sein du parc H.L.M. de la Ville, et ce sont d'ailleurs 23.409 logements de plus qui sont couverts par les agents du G.P.I.S. depuis le début du dispositif.

Mais puisqu'il s'agit d'argent public - je rappelle que la Ville participe à hauteur de 51 % du fonctionnement -, je crois utile de demander que le Conseil de Paris puisse bénéficier d'une information ou d'une communication sur l'activité du G.P.I.S., sur les indicateurs de performance, par exemple, mais aussi sur l'indice de satisfaction des locataires. Il me semble, en effet, que cinq ans après sa création, notre Assemblée pourrait utilement bénéficier de ces indications.

M. GOUJON va présenter tout à l'heure un vœu relatif à la loi sur la prévention de la délinquance, qui concerne les six projets de délibération relatifs au G.P.I.S. Je dois dire que plus rien ne peut nous surprendre de sa part quand il s'agit de s'agiter sur la sécurité. Cette fébrilité d'ailleurs de l'U.M.P. concerne un sujet que l'U.M.P. maîtrise de moins en moins, ce qui s'explique sans doute par le fait que le Gouvernement est en train de perdre toute crédibilité au vu des dernières statistiques de la délinquance. D'ailleurs, on nous annonce un nouveau plan gouvernemental en septembre pour prévenir la délinquance. Un de plus.

Il n'est pas inutile de rappeler aujourd'hui que l'Etat fait des annonces, mais sur le plan des financements, on est là aux abonnés absents en ce qui concerne la prévention de la délinquance. Une illustration : le F.I.P.D. (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) est passé en deux ans de 75 à 35 millions d'euros. Seulement 35 millions d'euros, dont les trois quarts des crédits servent à financer la vidéo-protection.

En matière de crédit donc dans le F.I.P.D., que prévoit le Gouvernement pour la prévention ? Rien. Pour la médiation ? Rien. Pour les travailleurs sociaux en commissariat ? Rien. Et pour l'aide aux victimes ? Rien.

Je cite : "Il faut que nous mettions pleinement en œuvre la loi sur la prévention de la délinquance de mars 2007" a déclaré la semaine dernière le Président de la République, expliquant que ce domaine avait été, je cite : "beaucoup trop négligé ces dernières années", fin de citation.

Mais il ne s'agit pas simplement de cela, il s'agit d'improvisation. Quand on constate la cohorte des lois répressives et sécuritaires, ou même encore les mesures spectaculaires ou autres actions renforcées, comme celles qui ont été menées dans les grands ensembles sociaux, à la veille du discours parisien et à quelques jours des élections européennes.

Sur le sujet de la sécurité, j'ai quant à moi la conviction que la Ville de Paris, elle, à sa place accomplit un travail de fond sur la durée et dans la sérénité. C'est là, je crois, mes chers collègues, l'essentiel, car cette démarche est sans aucun doute plus synonyme d'efficacité.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur ALAYRAC.

Monsieur GOUJON, accepteriez-vous de regrouper toutes vos interventions en une ou souhaitez-vous, ce qui est votre droit, intervenir sur chacun des projets de délibération ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Pour faire gagner du temps à l'Assemblée, j'interviendrai une seule fois de façon groupée.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci.

En entendant M. ALAYRAC, on se serait cru à l'Assemblée nationale, mais malheureusement il a été battu à plusieurs reprises aux élections législatives. Je pense qu'il compense ici...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Quelle élégance !

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - ... en évoquant de façon caricaturale les discours qu'il ne peut pas tenir à l'Assemblée.

Il a cité un certain nombre de chiffres. Moi, je citerai simplement la baisse de 0,6 % du budget spécial de la Préfecture de police par la Ville de Paris, et je n'en dirais pas davantage.

Pour en revenir au texte qui nous intéresse, sur lequel je suis déjà intervenu, bien sûr, et notamment sous la précédente mandature, mais pour lequel certaines questions demeurent posées. C'est vrai que vous avez décidé en 2003 de changer profondément la nature du dispositif qui préexistait.

Si je ne critique pas la modification juridique que vous avez alors opérée, cette fois-ci en respectant le droit par rapport au projet de délibération précédent, pour moi le problème n'est pas celui de la substitution de sociétés privées à d'autres, ou le recrutement direct des agents par le G.P.I.S., je conteste que sous couvert de raisonnement juridique ou pseudo juridique, vous ayez amoindri l'ancien dispositif.

Auparavant, la Ville de Paris participait à hauteur de 11 millions d'euros au dispositif de surveillance, dont bénéficiaient 60.000 logements sociaux, 24 heures sur 24, c'est cela la différence essentielle et 365 jours par an, dans la totalité des ensembles sociaux qui le nécessitaient, quels que soient les arrondissements.

Aujourd'hui, l'enveloppe qui est consentie par la Ville, pour sa participation à la surveillance des ensembles immobiliers sensibles, s'élève à moins de 6 millions d'euros. Les bailleurs eux-mêmes soumis à contribution voient celle-ci augmentée d'environ 400.000 euros depuis l'an passé à 11,7 millions et la dépense totale depuis 2007 a augmenté de 500.000 euros depuis 2007 à 17,6 millions.

Je ne comprends pas comment avec une somme, augmentée de moitié par rapport au dispositif antérieur, on ait diminué de façon aussi drastique le volume d'heures de surveillance.

Les patrouilles diurnes ont été supprimées, au profit de la seule plage horaire 18 heures - 5 heures du matin, alors que celles-ci permettaient - l'expérience l'a démontré - de rendre beaucoup de services aux personnes âgées ou isolées. Certes, vous avez augmenté le nombre de logements surveillés qui passent de 63.000 en 2008 à 67.000 en 2009, soit plus de la moitié depuis 2004, mais cela ne peut expliquer cette inflation.

Concernant cette fois-ci le suivi et le pilotage du système, étant donné que la Ville participe à son financement et que les bailleurs sociaux ne sont pas des spécialistes de la sécurité, il serait logique, me semble-t-il, que le contrôle de la surveillance soit confié à la D.P.P dont c'est vraiment le cœur de métier. Qui plus est, il nous manque toujours, et là aussi nous le demandons depuis un certain temps, la liste exhaustive, arrondissement par arrondissement, des immeubles surveillés qui y sont affectés.

Comme il nous manque toujours les statistiques de récupération d'armes, de produits stupéfiants, d'actes d'assistance aux personnes âgées, d'agressions contre les agents de surveillance. Qu'en est-il également de l'idée d'associer les associations de locataires aux comités techniques ?

En 2007, mes chers collègues, au moment du renouvellement des conventions signées avec les différents bailleurs sociaux, l'Exécutif avait pris l'engagement d'établir un bilan du dispositif pour nous permettre de voir s'il y aurait lieu de le modifier et même d'accroître ou de réduire les financements de la Ville.

Nous attendons toujours ce bilan, et l'examen de ces projets de délibération est l'occasion pour vous, je crois, de nous les donner. Depuis deux ans, je demande que les moyens du G.P.I.S. soient de surcroît renforcés, afin d'étendre ses horaires d'intervention ainsi que son périmètre d'action à la totalité de ensembles immobiliers sociaux qui le nécessitent. Et ce ne serait que justice.

Par exemple, alors que l'on vient de déplorer un drame mortel dans le 15^e dans le quartier Dupleix, le 18 décembre, et que la Ville et la mairie du 15^e se mobilisent, ma demande d'extension des patrouilles du G.P.I.S. sur ce secteur a été refusée. Je crois qu'il faut aussi s'adapter aux nouvelles situations.

Depuis deux ans, je demande également que les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris participent à ce dispositif de surveillance, comme le permet désormais la loi relative à la prévention de la délinquance.

Vous reprochiez qu'on ne pouvait pas encore appliquer certaines dispositions ; celle-ci, en tout cas, n'est pas appliquée par la Ville, puisqu'à la suite de l'adoption d'un amendement que j'avais déposé à l'époque, les I.S.V.P. peuvent dorénavant patrouiller dans les ensembles immobiliers sociaux, peut-être en renfort, en surnombre ; c'est à la Ville de décider et c'est la raison pour laquelle nous déposons un vœu.

Je crois que ce serait un appoint épisodique, complémentaire, particulièrement utile.

La surveillance des ensembles immobiliers sociaux, pour terminer, est indispensable. Elle remonte d'ailleurs aux années quatre-vingt-dix. Et si la formule actuelle retenue pour cette surveillance rend des services, je n'en conteste aucunement le principe, il n'en reste pas moins que l'on doit aujourd'hui s'interroger à la fois sur son coût et sur certaines questions techniques - c'était le but de mon intervention -, tout étant perfectible. Merci d'y répondre.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - M. Ian BROSSAT a la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci.

Ce projet de délibération me permet de revenir sur un certain nombre de dispositifs de vidéosurveillance qui ont été installés dans un certain nombre d'immeubles sociaux à Paris.

L'objet de ce vœu est de revenir sur les pratiques de certains bailleurs sociaux parisiens qui équipent actuellement leurs ensembles immobiliers de dispositifs de vidéosurveillance sans aucune information ou consultation préalable des habitants. C'est le cas en particulier d'un immeuble situé dans le 18^e arrondissement au 107, rue Marcadet ; aucun avis, aucune information n'a été fourni aux habitants, que ce soit sur les charges supplémentaires dont ils s'acquitteront ou sur la nature du dispositif et donc son régime juridique.

Considérant la réticence avérée d'un grand nombre de Parisiennes et de Parisiens face à ce type de dispositif, considérant aussi l'impact de ces charges supplémentaires qui pèseront sur les locataires, ce vœu vise à ce que systématiquement, lorsque de tels dispositifs sont installés, au moins, les locataires des immeubles sociaux soient informés et qu'ils puissent surtout être consultés sur l'installation de ces dispositifs de vidéosurveillance.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Georges SARRE pour répondre.

M. Georges SARRE, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Madame le Maire, chers collègues.

Je répondrai à la fois aux interventions sur les projets de délibération D.P.P. relatifs au G.P.S. et au vœu sur le même thème.

M. ALAYRAC a bien fait de rappeler la qualité du service rendu par le G.P.I.S. qui, grâce à une subvention de la Ville de Paris de 5,9 millions d'euros, surveille plus de 67.000 logements dans la Capitale.

En 2009, le parc locatif surveillé est en augmentation : 60.063 logements désormais, soit 2.756 de plus qu'en 2008 et 23.409 de plus qu'en 2004, année de création du G.P.I.S.

En effet, et je réponds là au vœu n° 90, la Ville n'a pas attendu 2007 pour mettre en place un dispositif en faveur de la tranquillité et de la sécurité dans les ensembles sociaux et le choix a été fait d'un groupement de bailleurs subventionné par la Ville de Paris plutôt que l'intervention directe des inspecteurs de sécurité de la Ville qui ont déjà fort à faire sur la voie publique et dans les équipements municipaux.

Alors, Monsieur GOUJON, tout va-t-il pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ? Non, contrairement à ce que tente de nous faire croire la majorité présidentielle, les violences, notamment contre les personnes, ne diminuent pas, tout comme les phénomènes de regroupement, notamment dans les parties communes.

A travers ces vœux, le groupe U.M.P.P.A. fait preuve de lucidité quant à l'incapacité du Gouvernement à régler le problème de la violence !

Or, il n'y a pas de zone de non-droit dans ce pays ; il n'existe donc pas de zone qui échapperait à la responsabilité de la police ou de la gendarmerie nationale.

L'intervention du G.P.I.S. dans les immeubles sociaux ne relève et ne saurait relever d'une logique de vases communicants avec la Préfecture de police.

Il faut aussi rappeler la responsabilité civile des bailleurs. Conformément à la loi, ils ont l'obligation d'assurer une jouissance paisible des logements et des parties communes de leur patrimoine, y compris là où le GPIS n'intervient pas.

La Ville vient donc, volontairement, apporter un soutien que rien ne prescrit à l'action de la police nationale et à l'obligation civile des bailleurs à travers le G.P.I.S., mais, Monsieur GOUJON, n'en profitez pas pour lui demander de faire toujours plus.

Alors, bien sûr, si la question se résume finalement à demander le recrutement de personnels supplémentaires, je dis à M. GOUJON que je me félicite de son adhésion à notre conception d'un service public fort et que je l'encourage à briser ainsi le tabou de l'emploi public à droite.

Faites-en autant en rejetant la revue générale des politiques publiques et son funeste objectif de suppression de 13.000 postes de policiers en France !

Naturellement, si l'Etat se décide à rembourser à la Ville de Paris les 300 millions d'euros qu'il lui doit, je suis favorable à ce qu'une partie de cette somme soit allouée au dispositif du G.P.I.S.

Chers collègues, je veux vous rappeler qu'avec seulement 2 % de ce montant, nous doublons la subvention annuelle de la Ville pour le G.P.I.S. ; cela en vaut la peine.

En attendant, je donne un avis défavorable aux vœux nos 90 et 91.

Enfin, je répondrai à M. ALAYRAC que les élus sont pleinement informés du travail du G.P.I.S. Un bulletin quotidien recensant les faits marquants observés chaque nuit est envoyé en mairie d'arrondissement et le G.P.I.S. peut fournir sur demande tous les détails de ses interventions.

Le G.P.I.S. participe de surcroît à toutes les réunions partenariales des conseils de sécurité et de prévention de la délinquance coprésidées par les maires d'arrondissement auxquels de nombreux élus participent.

Enfin, les indicateurs d'activité du G.P.I.S., qui font l'objet d'une étude statistique de qualité, sont transmis une fois par mois aux maires d'arrondissement et au Maire de Paris et je suis favorable à ce qu'ils soient diffusés aux conseillers de Paris et d'arrondissement.

Enfin, je voudrais répondre au président du groupe Communiste que je partage l'essentiel de son propos. En effet, il est tout à fait important qu'il y ait avec les bailleurs sociaux, notamment ceux qui sont concernés par le G.P.I.S. mais pas seulement, des initiatives fortes, cohérentes, qui soient prises avec la Ville pour consulter les habitants en cas d'installation de caméras.

Toutefois, il y a, je le pense, des possibilités pour intervenir et c'est pourquoi je vais réunir prochainement les bailleurs sociaux, de façon à définir les améliorations nécessaires.

Chers collègues, je vous remercie.

Toutefois, je voudrais rappeler à M. GOUJON qu'il n'y a pas de baisse de la participation de la Ville au budget spécial. Elle a même augmenté plus vite en 2009 (+ 2 %) que le budget général de la P.P., celui alloué par l'Etat.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci pour ces précisions très utiles, Monsieur SARRE.

Je vais mettre aux voix tout d'abord, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 201).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le second vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPP 7).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPP 8).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPP 9).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPP 10).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPP 11).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPP 12).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPP 13).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPP 14).

2009, DPP 25 - Signature d'une convention avec l'Association pour la défense des familles et de l'individu (ADFI) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 18.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPP 25. Il s'agit de la signature d'une convention avec l'Association pour la défense des familles et de l'individu, association très importante, je le souligne, dans la lutte contre les sectes dans notre pays et avec l'attribution d'une subvention d'un montant de 18.000 euros.

Je donne la parole à M. ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Madame la Maire.

Comme tous les ans, j'interviens sur cette question des dérives sectaires, pour dire combien j'approuve le concours financier accordé par notre collectivité aux associations de défense des victimes des mouvements sectaires.

Sur cette question, dans notre pays, on est trop souvent frieux. La complexité du sujet, sa difficulté à l'appréhender, contribue à ce que les pouvoirs publics demeurent encore timorés.

Etre victime des dérives d'un mouvement sectaire, c'est bien connu, cela n'arrive qu'aux autres. Pourtant, il suffit de prendre connaissance, tous les ans, du rapport de la Miviludes, pour constater que tout le monde peut être confronté, un jour ou l'autre, à une emprise sectaire.

Premier exemple, le recours à la psychothérapie qui est devenu une chose banale. Justement, dans ce secteur où les pratiques se multiplient, on observe un dévoiement des méthodes, des méthodes inquiétantes concernant des médecines dites nouvelles prétendant lutter contre les maladies les plus graves ou encore soigner par la méthode de la mémoire retrouvée ou des souvenirs induits. Et là, je dis : attention aux charlatans.

Autre exemple de la déviance sectaire dans des domaines où tout Parisien est concerné, celui de la formation professionnelle. Les sectes se sont attaquées à ce domaine très lucratif, insuffisamment encadré et vecteur de prosélytisme. La formation professionnelle mériterait d'être réformée et les entreprises sont parfois abusées, et les employés qui viennent pour développer leur capacité de communication peuvent tomber, contre leur gré, sous l'emprise de gourous.

Puis, il y a eu les récents témoignages édifiants des victimes de la scientologie devant la justice. Cette multinationale rêve de se voir reconnaître en France le statut culturel. On constate qu'en guise d'église, on a plutôt affaire à une entreprise occupée à extorquer d'importantes sommes d'argent à ses adeptes.

Je suis donc tout à fait favorable à ce que la Ville de Paris aide financièrement l'Association pour la famille et l'individu, mais aussi le Centre contre les manipulations mentales qui sont les deux associations qui défendent notre société contre des pratiques qui portent atteinte aux libertés et aux droits de l'Homme.

La collectivité parisienne a besoin de leur concours, pour sensibiliser ses agents à des intrusions possibles dans les domaines comme l'école, la culture, les permis de construire, la gestion des salles municipales et, bien entendu, la formation professionnelle. Je serais donc heureux que M. SARRE nous éclaire sur ce que fait la Ville dans ce domaine.

Pour terminer mon propos, je vais dire quelque chose qui sera peut-être un peu moins consensuel, qui peut ne pas faire plaisir à tout le monde, mais il reste des progrès à accomplir dans tout ce qui concerne le fait que la sphère publique devrait conserver sa neutralité et, donc, son impartialité en ne favorisant pas les entreprises qui se revendiquent des religions.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace Mme Anne HIDALGO au fauteuil de la présidence).

On a pu constater, ces derniers jours, dans la Capitale, des entorses à la laïcité. J'en citerai deux. La location de Bercy aux évangélistes qui se sont offerts une cérémonie religieuse à l'américaine, avec gourous et fidèles en transe. Et je n'oublierai pas non plus de dire mon étonnement en ayant découvert que la Préfecture de police a autorisé un pèlerinage catholique, de nature intégriste, à se regrouper sur une place très en vue, située derrière Les Invalides. Franchement, quel joli cadeau !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

Pour vous répondre, la parole est à M. le Représentant du Préfet de police et après à M. Georges SARRE.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, je voulais simplement vous préciser, s'agissant du pèlerinage auquel vous avez fait allusion, que tous les pèlerinages parisiens qui sont d'usage courant - et celui-ci existe depuis 14 ans - sont traités dans le cadre du décret de loi de 1935 qui donne lieu à une simple déclaration et non pas autorisation.

D'autre part, le Ministère de l'Intérieur a reconnu en 2000 cette association. Donc, il n'y a pas de moyens juridiques pour la Préfecture de police d'interdire ce pèlerinage.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

La parole est à M. Georges SARRE, pour l'Exécutif.

M. Georges SARRE, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, la vigilance et la lutte contre les dérives sectaires est une mission qui m'a été confiée récemment. Nous avons considéré que, de même que le Conseil parisien de sécurité et de prévention de la délinquance traite des enjeux de lutte contre les dérives sectaires, de même, cet enjeu pouvait relever de ma délégation sécurité et prévention.

J'ai donc eu à cœur, dans un premier temps, d'assurer une continuité, en particulier, dans le suivi des associations dont je vous propose le subventionnement aujourd'hui.

C'est un sujet extrêmement complexe que je découvre - pour ne rien vous cacher - et que j'entends appréhender avec une détermination qui ne doit pas empêcher le doigté. Je veux donc, d'abord, écouter et comprendre. C'est pourquoi je me suis rendu à l'Assemblée générale de l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu en mars dernier, afin de rencontrer Mme Catherine PICARD, sa présidente et ancienne députée à l'origine de la loi de 2001 dite loi "About-Picard", tendant à renforcer la prévention contre les mouvements sectaires déviants.

C'est aussi pour écouter et comprendre que j'assiste à certaines audiences du procès de la scientologie. Je souhaite obtenir rapidement une typologie la plus nette possible du phénomène sectaire à Paris, extraordinairement protéiforme.

Pour cela, je vais rencontrer, dans les prochains jours, tous les acteurs concernés par la prévention et la lutte contre les dérives sectaires, notamment différents experts, à commencer par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires et des députés qui ont concouru à la commission d'enquête sur les sectes.

Ensuite, nous serons en mesure de réactiver le réseau de vigilance municipal, un réseau de veille contre les dérives sectaires qui, sous l'ancienne mandature, se réunissait tous les trois mois et associait l'A.D.F.I., Paris, le Centre contre les manipulations mentales et les référents sectes de la Ville de Paris.

Sachez également que mon équipe a rencontré des responsables de l'A.D.F.I. Paris et qu'une concertation est prévue pour déterminer dans quelle mesure les actions d'information et de sensibilisation de l'A.D.F.I. Paris pourraient être promues et valorisées dans les arrondissements.

Je terminerai en disant que je partage la conviction laïque de Gilles ALAYRAC et les inquiétudes qui sont les siennes concernant certaines manifestations qui ont lieu sur le territoire parisien.

Je voudrais également saluer le travail qui a été effectué sous le précédent mandat par la première adjointe et je ne doute pas que son expérience pourra m'aider.

Je vous remercie, chers collègues.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 25.

Avis favorable ?

Pas d'opposition ?

Abstention du groupe U.M.P.P.A.

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPP 25).

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et M.R.C. relatif à l'utilisation du système de vidéoprotection à l'encontre des étrangers sans papier.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au risque d'utilisation abusive du système de vidéosurveillance à l'encontre des étrangers sans papier.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner une série de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération, en l'occurrence les vœux n° 86 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et M.R.C., n° 87 du groupe "Les Verts", n° 87 ter de l'Exécutif relatif à l'utilisation du système de vidéoprotection.

C'est Julien BARGETON qui présentera, pour le groupe socialiste le vœu déposé par ce groupe, Marinette BACHE pour le groupe M.R.C., Fabienne GIBOUDEAUX pour "Les Verts" et Georges SARRE répondra en présentant les vœux de l'Exécutif.

La parole est à M. Julien BARGETON, pour commencer.

M. Julien BARGETON. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues.

Nous avons débattu lors du Conseil de Paris des 20 et 21 octobre 2008 du plan de vidéoprotection présenté par la Préfecture de police.

Nous avons alors, dans le respect de nos engagements de campagne, adopté l'attitude d'un partenariat critique en affirmant notamment notre attachement au respect des libertés individuelles à travers la rédaction d'une charte d'éthique et la constitution d'un comité d'éthique.

Dans cet esprit, les maires d'arrondissement ont émis des réserves et ont demandé la suppression du projet d'un certain nombre de caméras qui pouvaient nuire par leur implantation au bon fonctionnement de certains équipements. Il importe que ces réserves soient prises en compte par la Préfecture de police.

De même, nous ne saurions accepter que ce dispositif serve la politique du Gouvernement à l'égard des étrangers sans papiers, politique que condamne la majorité municipale. C'est pourquoi le 20e arrondissement a adopté un vœu, repris. Il y a un vœu de l'Exécutif qui répond globalement au vœu, et bien sûr, le vœu n° 86 est retiré au profit du vœu global n° 87 ter de l'Exécutif.

Merci.

M. François DAGNAUD adjoint, président. - Madame BACHE, une minute pour la présentation de ce vœu que vous avez signé.

Mme Marinette BACHE. - Je n'avais pas à l'origine signé ce vœu, mais je l'ai voté dans le Conseil du 20e arrondissement. Ce vœu est devenu celui de l'ensemble du conseil d'arrondissement du 20e.

Je ne reprendrai pas chacun des considérants. Il s'agissait pour nous d'attirer l'attention sur le fait que le plan de vidéoprotection ne doit à aucun moment servir à mener la politique d'immigration du gouvernement, et nous souhaitons que les caméras ne puissent pas être utilisées pour arrêter les étrangers sans papiers.

Nous souhaitons que ces choses soient très clairement indiquées dans le cadre de la charte d'éthique.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous terminons la présentation de ces vœux avec celle de Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Ce vœu a été présenté par les élus "Verts" du 20e arrondissement. Il est à l'origine de ce débat et de l'élaboration des vœux, à la fois de l'Exécutif de la mairie du 20e et de l'Exécutif parisien.

Ce vœu que nous avons fait à l'origine avait pour but d'attirer votre attention sur les risques qu'il pouvait y avoir à utiliser des images des caméras de vidéosurveillance à l'encontre des étrangers sans papiers qui seraient reconduits à la frontière suite à l'utilisation de ces images. Il s'agit bien de cadrer de façon assez précise et en respectant les droits de ces personnes l'utilisation de ces images.

Le vœu de l'Exécutif n° 87 ter reprend en partie ces demandes. Je retirerai donc le vœu n° 87 au profit de celui de l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci par avance.

La parole est à M. Georges SARRE, pour présenter le vœu n° 87 ter, qui semble rassembler tout le monde, en tout cas, la majorité.

M. Georges SARRE, adjoint. - Je répondrai aux deux vœux qui ont été déposés, l'un par Frédérique CALANDRA, et l'autre par M. Denis BAUPIN.

Je suis opposé à la politique gouvernementale d'immigration. Cette politique d'objectifs chiffrés, aveugle aux réalités humaines, n'honore pas la tradition républicaine, humaniste de la France. Je le dis avec d'autant plus d'aisance que pour ma part, je ne me suis jamais abrité derrière des slogans de régularisation de tous les sans papiers. Pour autant, cette opposition à la politique gouvernementale ne me permet pas de donner un avis favorable aux textes et aux vœux tels qu'ils avaient été déposés.

Vous le comprendrez, c'est simple : je ne peux pas demander au préfet de police de ne pas appliquer la loi qu'il est chargé de faire respecter.

Quant à la charte éthique entre la Ville et la Préfecture de police, elle permettra de renforcer l'effectivité des garanties de libertés publiques et privées prévues par les lois.

La charte ne peut en revanche s'inscrire en contradiction avec les lois et les règlements du pays.

Cependant, depuis qu'on débat du plan de vidéoprotection de Paris, chers collègues, il n'a jamais été question d'utiliser la vidéoprotection comme un outil au service de la politique d'immigration. C'est quand même bien méconnaître Bertrand DELANOË, pour ne parler que de lui, et moi-même ! Jamais nous n'aurions voté et proposé quelque chose qui serait à l'opposé de ce que nous souhaitons et pratiquons depuis longtemps. Le vœu de l'Exécutif demande donc au préfet de police de s'engager sur ce point.

Par ailleurs, vous savez comme moi qu'on ne peut faire l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière que consécutivement à une invitation à quitter le territoire, le plus souvent pour refus de séjour ou bien à la suite d'un contrôle d'identité.

Dans les deux cas, les caméras de vidéoprotection ne sont, j'insiste, d'aucune utilité. Je demande donc à M. le Préfet de police de nous préciser les modalités et le cadre juridique de ces contrôles pour démontrer à tous que les caméras ne peuvent rien avoir à faire dans ces procédures. C'est le second point du vœu de l'Exécutif.

J'invite donc le groupe "Les Verts" et le groupe socialiste radical de gauche et apparentés - qui se sont d'ailleurs prononcés en faveur du vœu de l'Exécutif -, à retirer leur vœu en faveur de celui de l'Exécutif, très proche de leurs préoccupations.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On le confirmera tout à l'heure, mais je crois que cela a été annoncé.

D'ici là, je demande à M. le Préfet d'éclairer le Conseil.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - La Préfecture de police le confirme : l'utilisation de caméras de vidéoprotection afin d'interpeller des personnes sans papiers est techniquement inopérante. En effet, conformément à l'article 78-2 du Code de procédure pénale, un contrôle d'identité implique un face-à-face physique entre un policier et une personne contrôlée ; il ne peut se dérouler de manière dématérialisée.

De plus, en dehors du cas de présence d'une infraction flagrante, le contrôle nécessite une autorisation spécifique du procureur de la République et la condition de la légalité des contrôles est très étroitement contrôlée par les magistrats qui interviennent dans les procédures d'éloignement.

Le recours à des caméras de vidéoprotection pour procéder à la lutte contre l'immigration irrégulière n'a donc pas de pertinence opérationnelle. S'agissant des contrôles d'identité, ceux-ci se dérouleront dans les mêmes conditions demain qu'aujourd'hui.

Par contre, l'autorité judiciaire dispose en vertu de la loi d'un pouvoir de réquisition générale des services de police des éléments qu'elle peut lui fournir et ceux-ci doivent s'y conformer, et notamment dans les cas de traite des êtres humains, qui sont parfois des infractions très graves.

J'en profite pour dire, par rapport aux remarques précédentes, que si le fonds de prévention de la délinquance financera la vidéoprotection, et notamment, 250.000 euros ont été réservés cette année pour financer en avance de phase, dès l'an prochain, 35 caméras de vidéoprotection supplémentaires, le Préfet de Police, dans le contexte du contrat parisien de sécurité signé avec le maire de Paris, a obtenu une rallonge de 500.000 euros. Cela veut dire qu'à Paris, les crédits du F.I.P.D. passeront de 913.000 euros en 2008 à 1.450.000 euros en 2009. Il n'y a donc pas de baisse, mais une hausse très significative.

Sur cette somme, les trois quarts des crédits serviront à financer des dépenses de prévention, de médiation. De nombreuses associations parisiennes sont financées par ce biais. 200.000 euros ont également été pré-réservés pour financer les travailleurs sociaux en commissariat et il serait dommage que ces crédits soient perdus si ce projet n'aboutissait pas en 2009.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Avant de passer aux opérations de vote, je suis saisi de deux demandes d'explication de vote du groupe U.M.P.P.A. pour M. GOUJON, et de M. GAREL pour son groupe.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Monsieur le Maire, il faut considérer, je crois, et je le dis à tous nos collègues, que le vœu, en quelque sorte, est pleinement satisfait par les explications du Préfet de police, telles qu'elles étaient d'ailleurs demandées utilement par M. SARRE.

Ce vœu devrait objectivement être retiré, sinon on pourrait considérer qu'il y a peut-être quelques arrière-pensées, notamment en raison de la diatribe anti-gouvernementale qu'on a l'habitude d'entendre sur les bancs de l'Exécutif, et qui fait l'ensemble de l'exposé des motifs.

C'est la raison pour laquelle nous ne le voterons pas. Nous souhaitons que ce vœu soit retiré. La vidéoprotection et la lutte contre l'immigration clandestine sont des sujets totalement distincts, qui s'inscrivent dans un cadre légal bien défini qu'a rappelé le Préfet de police. Donc, il n'y a pas à alarmer, à alerter sur des choses, des fantasmes finalement, qui n'existent pas.

La vidéoprotection, de surcroît, est parfaitement cadrée par la loi, par une multitude de textes, d'ailleurs : Constitution, convention européenne des Droits de l'Homme, les différentes lois qui gèrent le dispositif, etc. De plus, la Ville de Paris et la Préfecture de police ont mis en place un comité d'éthique, allant encore au-delà de la loi. Ce qui fait que la protection des libertés individuelles dans ce pays, par rapport à la vidéoprotection, sont supérieures à celles qui existent en Grande-Bretagne où, pourtant, là, on a un développement considérable de la vidéoprotection.

C'est la raison pour laquelle, considérant que le respect de ces libertés individuelles et publiques étant pleinement garanti, je souhaite, pour ma part, que ce vœu soit retiré.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est noté, merci.

Sylvain GAREL, une explication de vote rapide, s'il vous plaît, puisque Mme GIBOUDEAUX a déjà donné une explication de vote pour votre groupe ?

M. Sylvain GAREL. - Oui, cela va être très rapide. On va faire plaisir à M. GOUJON : on retire notre vœu et on va voter le n° 87 ter qui, j'espère, sera voté par tout le monde.

Même quand on fait des compromis, vous, vous ne les faites pas. Donc on voit vraiment que vous êtes des adeptes de la sécurité à plein pot !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Oui, oui !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je propose que nous passions au vote sur le n° 87 ter, qui est le seul soumis au vote, les deux autres ayant été retirés.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 202).

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL, Mme Danielle FOURNIER et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au climat ultra sécuritaire et à la politique d'intimidation du Gouvernement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 88 déposé par le groupe "Les Verts", qui va nous être présenté par Sylvain GAREL en 1 minute et Georges SARRE y répondra.

M. Sylvain GAREL. - Celui-là, je suis sûr que M. GOUJON ne pourra pas ne pas le voter.

A Forcalquier, il y a quelques jours, 5 personnes qui participaient à un comité de soutien aux inculpés de Tarnac ont été interpellées parce qu'elles avaient reproduit la photographie d'une caméra de vidéosurveillance qui était placée devant la résidence secondaire d'un directeur des Renseignements généraux. Certaines ont été gardées 72 heures en garde à vue.

Comme on va peut-être - en tout cas, nous, on espère que non - mais on va peut-être malheureusement installer des caméras en très grand nombre à Paris, nous voudrions, et c'est surtout d'ailleurs moins à Georges SARRE que je m'adresse que, à travers lui, à M. le Préfet de police de Paris, avoir un engagement que personne à Paris ne sera arrêté, mis en garde à vue et éventuellement mis en examen, ce qui n'a pas été le cas dans cette affaire, pour avoir photographié ou reproduit des photos de caméra.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Préfet ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, ne mélangeons pas les motifs réels et les motifs allégués dans cette procédure judiciaire, car rien n'interdit dans notre pays de photographier des caméras de vidéoprotection et d'en diffuser les images. Et il continuera d'en être ainsi avec le Plan de vidéoprotection pour Paris. Je dirais même que la Préfecture de police facilitera la tâche des candidats photographes en publiant sur son site Internet l'implantation de toutes les caméras.

En revanche, dans notre République, les serviteurs de l'Etat ont droit au respect de leur intégrité physique, à la protection de leur vie privée et à la protection de leur famille. Je vous rappelle qu'un Préfet de la République est mort assassiné en Corse voici 10 ans.

Dans notre démocratie et en l'espèce, c'est à la justice et à elle seule qu'il appartient d'établir, de qualifier, voire de sanctionner les faits. S'agissant de votre propre jugement sur ces faits, je vous laisse face à votre conscience sur le fait de savoir si la contestation d'une politique publique justifie les moyens employés ici à l'encontre d'un homme dans une dimension qui concerne strictement sa vie privée.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Georges SARRE, pour donner l'avis de l'Exécutif ?

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de vous rappeler que je ne suis ni l'adjoint au Maire de Forcalquier, même si j'aime beaucoup les Alpes de Haute Provence, ni celui de Tarnac, même si je suis très attaché au plateau de Millevaches.

Par ailleurs, s'il y a certainement des points communs entre les techniques policières à Forcalquier et à Paris, cela ne justifie pas pour autant de tout mélanger et de voter tout et n'importe quoi au Conseil de Paris.

Je vais vous faire une confidence, cher Sylvain GAREL, je n'aurais jamais cru jusqu'à il y a quelques jours que "Les Verts" soulèveraient un jour le problème non pas des images produites par les caméras mais des images de caméra. Oui, vous m'avez bien compris, des images représentant des caméras !

Dans les affaires de Forcalquier et de Tarnac, les procédures judiciaires et les gardes à vue n'ont absolument pas été diligentées sur la base d'une prise de vue de caméra.

On ne commet, cher collègue, aucun délit, donc on ne risque aucune poursuite judiciaire, ni aucune garde à vue, si l'on se contente de photographier une caméra.

Par conséquent, je vous le dis tout net, ce vœu est irrecevable.

Preuve en est que je suis allé moi-même - je vais vous la remettre dans quelques instants - photographier une caméra...

(Rires - applaudissements sur tous les bancs de l'hémicycle).

... pas loin, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, hier, et je vais vous remettre en main propre la photographie de cette caméra, Monsieur Sylvain GAREL, devant le Préfet de police. Et, comme vous pouvez le constater, il ne m'arrête pas !

(Rires sur tous les bancs de l'hémicycle).

J'espère que vous êtes complètement rassuré !

Pour conclure, je vous dirais que nous n'avons pas besoin de voter ce vœu.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur SARRE.

Monsieur GAREL, est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire...

(Applaudissements - rires sur tous les bancs de l'hémicycle).

(M. Georges SARRE remet la photographie à M. Sylvain GAREL).

Oui, bravo !

Je la garde, j'espère que ce sera la seule qu'on verra...

M. Georges SARRE, adjoint. - Je peux la dédicacer, si vous voulez !

M. Sylvain GAREL. - Si vous voulez !

(Applaudissements - rires sur tous les bancs de l'hémicycle).

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais l'encadrer !

Vous voyez, en tout cas, pour revenir un peu à des choses plus sérieuses, parce que c'est quand même relativement sérieux, bien sûr, Monsieur le Maire, si l'affaire de Tarnac n'a rien à voir avec des photos de caméra, l'affaire de Forcalquier, oui, c'est le motif pour lequel ces gens ont été interpellés et mis en garde à vue. Après, qu'il y ait d'autres motifs derrière cela...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pardonnez-moi, on ne va pas recommencer une explication, vous avez présenté le vœu. Vous retirez ou vous maintenez le vœu ?

M. Sylvain GAREL. - Attendez ! Je termine ma phrase, si vous le voulez bien.

Je vous dis donc que le motif d'interpellation a été que ces personnes ont reproduit dans un tract les photos d'une caméra. Je m'inquiétais simplement.

Vu les assurances que j'ai reçues, je vais retirer mon vœu, mais je vais bien noter que personne ne sera jamais interpellé pour cela, à Paris ou ailleurs, pour ces raisons, et on va le faire savoir.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est donc retiré.

Vœu déposé par M. Philippe GOUJON et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la protection des forces de sécurité dans l'exercice de leurs missions.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 89, déposé par le groupe U.M.P.P.A. sur la protection des forces de sécurité dans l'exercice de leurs missions.

La parole est à Philippe GOUJON, pour une présentation rapide, s'il vous plaît.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Très rapide, puisque chacun sait que la violence croît et qu'il y a surtout des actes de violence également contre la police qui se multiplient, étant donné que, désormais, puisque nous ne sommes plus au temps de la naïveté, la police intervient dans les secteurs difficiles, forcément cela ne se fait pas sans difficultés et sans casse. D'ailleurs, il en va de même pour le G.P.I.S. ; on a vu le nombre de blessés en service de ces personnes.

Un certain nombre d'événements ont montré que l'on n'hésitait pas à tirer sur des fourgons de police avec des armes automatiques, etc.

Mon intention était simplement d'appeler l'attention du Préfet de police sur la nécessité de renforcer les moyens consacrés à la protection de ces fonctionnaires de police en intervention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Préfet ?

Monsieur SARRE, après !

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, dans le cadre de la police d'agglomération, s'il n'est absolument pas question de toucher aux unités de proximité et aux circonscriptions ni à Paris ni en petite couronne, en revanche une plus grande efficacité, une plus grande mutualisation et une plus grande intégration des unités de renfort et de soutien aux policiers permettra de sécuriser mieux et davantage leurs interventions. D'une part, grâce à une fluidité des remontées d'informations opérationnelles dans le cadre d'un état-major d'agglomération, d'autre part, par la mutualisation et les capacités de bouger plus qu'aujourd'hui des unités telles qu'une B.A.C. de nuit d'agglomération ou une compagnie de sécurisation d'agglomération, et enfin, une compétence judiciaire étendue qui permettra aux policiers d'être beaucoup plus efficaces et de porter assistance à leurs collègues mis en difficulté.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Georges SARRE ?

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, Monsieur le député-maire, chers collègues.

Monsieur GOUJON, laissez-moi vous rappeler en préambule que le Préfet de police représente devant le Conseil de Paris l'autorité de police municipale et en aucun cas le Ministre de l'Intérieur, ce qui fait qu'il n'aurait pas, en théorie, à répondre ici à cette question.

Toutefois, eu égard au devoir d'information du Préfet de police envers le Maire de Paris sur les actions qu'il met en œuvre pour lutter contre la délinquance, prescrit par la loi de mars 2007, nous sommes évidemment toujours preneurs de davantage d'éléments.

C'est pourquoi je donne un avis favorable à ce vœu, avec toutefois deux réserves.

Je demande, en effet, deux amendements rédactionnels.

Le premier vise à remplacer le terme "jeunes" par "individus". Pourquoi ? Nous ne sommes pas là, en effet, pour stigmatiser une classe d'âge et nous ne pouvons pas nous permettre d'utiliser des termes qui laissent supposer une équivalence entre jeunes et délinquants.

Le deuxième amendement rédactionnel porte, quant à lui, sur la suppression du terme "désormais". Je considère, en effet, que les fonctionnaires de police ont toujours eu à faire face à des attaques graves et scandaleuses.

Moyennant ces deux amendements rédactionnels, je donne un avis favorable à ce vœu.

Je profite également de l'occasion que m'offre M. GOUJON pour demander au Préfet de police de fournir aux élus parisiens un tableau avec la ventilation des effectifs de police par direction et par arrondissement.

Quand nous saurons combien et où sont les policiers, nous serons plus à même d'observer si les effectifs de la Préfecture de police sont partout assez nombreux pour assurer la sécurité des Parisiens, à commencer par les policiers eux-mêmes.

Nous pourrions également comparer ces chiffres avec ceux qui, dans quelques années, résulteront de l'application de la revue générale des politiques publiques.

Chers collègues, je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

J'ai cru comprendre que Philippe GOUJON acceptait les deux amendements proposés par Georges SARRE.

Il y a une demande d'explication de vote, Monsieur GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - C'est toujours la surenchère sécuritaire de la droite qui en rajoute toujours, qui demande de protéger les forces de sécurité... Je ne comprends pas bien la protection des forces de sécurité. Les forces de sécurité, en principe, sont là pour nous protéger et on n'a pas besoin de les protéger.

C'est un peu comme quand on nous dit qu'on ne peut pas mettre de policiers pour les opérations "Paris Respire" parce qu'ils protègent l'armée qui défile le 14 juillet. S'il faut protéger l'armée, je ne comprends pas très bien à quoi sert l'armée...

Maintenant, s'il faut protéger les forces de sécurité, qui va protéger les gens qui protègent les forces de sécurité ? C'est absurde.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu amendé assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2009, V. 203).

Je vous remercie.

Vœu déposé par M. Patrick KLUGMAN, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif aux mesures que compte adopter le Préfet de police suite à l'annonce de Mme Rachida DATI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, concernant la rénovation des locaux du dépôt du Tribunal de grande instance de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen du vœu n° 92 présenté par le groupe socialiste et, en l'occurrence, par Patrick KLUGMAN qui sera son porte-parole sur les futurs locaux du T.G.I.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il existe un lieu dans lequel sont détenues pendant plusieurs heures, dans une zone de détention de quelques dizaines de mètres carrés, jusqu'à 20 personnes, des personnes qui ont toutes la caractéristique d'être présumées innocentes. Ces personnes sont détenues dans des conditions inadmissibles où elles font parfois leurs besoins quasiment les unes devant les autres. Elles sont donc détenues dans ces conditions alors qu'elles sont présumées innocentes, car c'est avant jugement ou avant d'être présenté à un magistrat.

Devant ces conditions de détention, qui ont valu plusieurs fois à la France sa condamnation devant la Cour européenne, la 23e chambre, qui juge les comparutions immédiates au tribunal correctionnel de Paris, a annulé des détentions.

Devant le scandale et devant le péril par ces annulations de détentions, Mme la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, a annoncé qu'elle débloquait en urgence un million d'euros pour rénover la souricière qui se trouve sous le palais de justice et sous l'autorité de l'administration pénitentiaire.

En revanche, le dépôt, qui est la zone de détention la plus importante, se trouve sous l'autorité du Préfet de police.

Je comptais, à la suite des annonces de Mme la Garde des Sceaux, que le Maire de Paris s'enquière auprès du Préfet de police des mesures qu'il comptait prendre pour améliorer les conditions de détention et de transport des détenus transitant par le dépôt du Palais de justice.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Préfet, puis Monsieur SARRE ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - La somme allouée par Mme la Garde des Sceaux, effectivement, concerne la rénovation des locaux judiciaires.

S'agissant des locaux qui relèvent de la Préfecture de police, le "dépôt" comme il est communément appelé, il fonctionne en garantissant la séparation en trois quartiers : femmes, mineurs et hommes.

Dès 2004, un programme de rénovation et de mise aux normes des locaux de garde à vue a été mis en œuvre, au niveau parisien d'ailleurs et pas seulement au dépôt, avec un objectif global de 40 cellules par an pour un parc total parisien de 323 cellules à l'échelle parisienne.

Sur les 60 cellules que compte le dépôt, 22 ont déjà fait l'objet d'une réfection complète et sont désormais conformes aux normes. Elles sont d'ailleurs prévues pour une occupation individuelle et disposent chacune d'un point d'eau et de toilettes et elles sont utilisées en priorité. 12 mises aux normes de cellules sont programmées d'ici 2010 et, en outre, le Préfet de police a décidé sans attendre de faire procéder prochainement à la réfection des locaux d'avant-fouille, de fouille et d'après-fouille, qui sont également problématiques.

Je tiens à préciser que la rénovation de chaque cellule représente un coût non négligeable de 60.000 euros unitaire et que le plan pluriannuel arrêté sera mis en œuvre avec détermination ici comme ailleurs dans la Capitale.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur SARRE ?

M. Georges SARRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je serai bref, je donne, bien entendu, un avis favorable à ce vœu qui confirme et développe un vœu déposé le mois dernier par le groupe M.R.C. au sujet du dépôt du Tribunal de grande instance de Paris, des prisons et de l'ensemble des lieux privatifs de liberté.

Pour information, je précise que si la question est adressée à M. le Préfet de police, c'est tout simplement parce que les murs du dépôt appartiennent à la Préfecture de police.

Enfin, je profite de ce vœu pour dire, Monsieur le Préfet de police, que nous sommes désireux, avec Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Lyne COHEN-SOLAL, qui est l'interlocutrice des avocats et du bâtonnier de Paris en tant qu'adjointe chargée des professions libérales, d'aller visiter le lieu et si M. KLUGMAN souhaite être de la visite, il sera le bienvenu.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de l'invitation.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 204).

Merci.

Vœu déposé par Mme Sandrine CHARNOZ et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au droit des étrangers en rétention administrative.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Examen du vœu n° 93 présenté par le groupe socialiste et rapporté en une minute par Sandrine CHARNOZ à laquelle Olga TROSTIANSKY répondra.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le vœu que je présente au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés porte sur le droit des étrangers en rétention administrative.

Ce vœu a, par ailleurs, été présenté et voté lors du conseil d'arrondissement du 2 juin dernier dans le 12e. Il s'inscrit dans un double contexte : d'une part, la reconstruction à l'identique du centre de rétention administrative de Vincennes, reconstruction nécessaire depuis l'incendie dramatique qui l'avait ravagé en juin 2008 ; autre élément du contexte, l'appel d'offres mis en place en mai dernier sur l'intervention d'associations auprès des étrangers.

Cet appel d'offres vise à segmenter l'intervention des associations. Notre inquiétude porte sur l'objet même de l'appel d'offres. En effet, cet appel d'offres modifie le type d'intervention de ces associations. On passe d'une assistance juridique à une simple mission d'information.

La CIMADE pouvait, au-delà de l'information sur leurs droits, aider et déposer un recours au nom des étrangers en centre de rétention et l'on perçoit très bien derrière cette évolution de la mission le souhait de diminuer le nombre de recours possibles que poursuit ce Gouvernement et ce, peut-être, pour augmenter toujours et encore le nombre de reconduites à la frontière.

La CIMADE avait jusqu'alors la possibilité de faire remonter les dysfonctionnements et assurer une vision globale du suivi de ces dossiers sur le territoire, ce qui ne va plus être le cas.

En fait, une fois que j'ai posé ce décor inquiétant, je voudrais juste rappeler que le recours déposé par la CIMADE et les associations des Droits de l'Homme a été jugé recevable, que le juge indique clairement qu'une simple mission d'information dont les prestations sont fixées dans ce marché par le Ministre de l'Immigration ne permettent pas d'atteindre l'objectif fixé par le législateur...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vais vous inviter à conclure ; je suis désolé.

Mme Sandrine CHARNOZ. - C'est pourquoi ce vœu, devant cette situation préoccupante, demande que le Maire de Paris intervienne auprès du Ministre pour qu'il s'engage lors de la reconstruction du Centre de rétention administratif de Vincennes à faire respecter les Droits de l'Homme pour les hommes et les femmes qui y sont retenus et qu'il s'engage aussi à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour le maintien des Droits de l'Homme en leur allouant les moyens pour assurer leur défense et faire valoir leurs droits de manière identique sur l'ensemble du territoire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle que c'est une minute pour la présentation des vœux.

Madame TROSTIANSKY, pour répondre ?

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, je tiens à remercier tout d'abord Sandrine CHARNOZ pour son vœu. En effet, celui-ci traite d'un sujet grave, celui pour des femmes et des hommes de pouvoir continuer malgré leur détention à faire valoir leurs droits.

Il est utile de rétablir la vérité sur la CIMADE. Cette association, contrairement à ce qui a été communiqué dans l'ensemble des médias par le Ministre de l'Immigration, ne défend pas un monopole mais des droits fondamentaux. Ensuite, il faut revenir sur la décision du Tribunal administratif de Paris du 30 mai 2009, qui fait suite aux recours déposés par la CIMADE, et plusieurs associations de défense des Droits de l'Homme qui ordonnent la suspension des marchés que le Ministre avait signés.

Cette décision fait apparaître plusieurs points inquiétants.

Premièrement, elle souligne que les conditions dans lesquelles les contrats en cause ont été signés portent gravement atteinte à l'exercice de leurs droits pour des personnes qui sont privées de liberté. L'urgence, justifiant la saisine du juge des référés précontractuelle, a donc été reconnue.

En effet, la requête introduite par la CIMADE avait été renvoyée à une audience fixée le 13 mai 2009, pour permettre aux tributaires de présenter leurs observations. Mais le marché a été signé dès le 10 mai par le Ministre de l'Immigration, alors que le juge des référés avait explicitement demandé au Ministre de l'Immigration de ne pas signer avant la tenue de l'audience.

Deuxièmement, elle souligne qu'il existe dans l'énoncé de l'appel d'offres une atteinte à l'intérêt public, à savoir la nécessité de permettre aux étrangers retenus d'exercer effectivement leurs droits. En effet, l'objet du marché et les critères de sélection, tels qu'ils ont été définis par le Ministre de l'Immigration, ne permettent pas aux retenus de bénéficier d'une assistance juridique pour déposer leur recours devant le juge. Information et assistance juridique sont deux choses différentes.

Troisièmement, elle souligne que l'attribution de certains lots du marché à certains candidats a été effectuée alors que ces derniers ne disposaient pas des capacités techniques professionnelles et financières suffisantes. En faisant cela, le Ministre de l'Immigration ne permet pas aux étrangers d'assurer correctement leur défense.

Au-delà du jugement rendu, la question légitime que nous devons nous poser est de savoir si la CIMADE n'est pas finalement victime d'une attaque politique en règle, par deux Ministres successifs, pour avoir dénoncé les dysfonctionnements et les conséquences humaines de leur politique.

La CIMADE est, depuis sa création en 1939, présente auprès des déplacés et des étrangers. Le Ministre de l'Immigration se trouve aujourd'hui, suite à la décision du juge, contraint de reconduire le contrat de la CIMADE pour trois mois, en attendant la décision du Conseil d'Etat sur le recours en annulation déposé notamment par celle-ci.

Quelle que soit l'issue du recours, nous ne pouvons que souhaiter que les étrangers retenus puissent l'être dans des conditions dignes, conditions soumises à la possibilité pour eux d'être accompagnés avec compétence, afin de faire valoir leurs droits.

C'est un principe fondamental de notre République. Je donne un avis favorable à ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, beaucoup.

Une explication de vote de Philippe GOUJON pour son groupe.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Les principes fondamentaux du droit sont évidemment respectés. En ce qui concerne les critères de dignité, de respect des Droits de l'Homme, j'ai entendu beaucoup de choses, c'est la loi qui les règle. D'ailleurs, dans le code de l'introduction des étrangers et du droit d'asile, c'est une obligation légale et une exigence humanitaire.

J'ai l'impression que Mme TROSTIANSKY veut réformer un jugement. Nous n'avons pas à nous ériger maintenant en tribunal révolutionnaire.

Je voudrais dire qu'en aucun cas l'ouverture du monopole de la CIMADE ne remet en cause le soutien et l'assistance juridique aux étrangers en situation irrégulière proposés par l'association. D'ailleurs, aussi bien la décision du Conseil d'Etat que celle de du T.A. précisent bien que le principe essentiel de la réforme, à savoir l'ouverture de l'assistance juridique dans les C.R.A. aux autres associations compétentes n'est pas remis en cause.

D'après le Conseil d'Etat, l'exercice des droits des personnes retenues n'implique nullement de confier les missions d'assistance à une seule et même personne morale. Il s'agit là, je le rappelle dans notre Assemblée, d'une décision judiciaire et non politique.

Nous ne voyons pas pour notre part en quoi il y a quoi que ce soit de choquant à ce que le monopole disparaisse. Au contraire, six associations auront désormais la mission d'assistance juridique, d'information et de soutien aux étrangers en situation irrégulière. On peut aller jusqu'à dire dans une certaine mesure que ce vœu va suspecter les associations qui ont répondu à l'appel d'offres et signé les marchés. Je pense que ce n'est dans l'intention de personne.

Nous considérons donc que la raison de ce vœu est inexistante. Nous nous abstenons sur le vote.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous passons maintenant au vote du vœu en lui-même après ces explications.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 205).

Je vous remercie.

2009, SG 139 - Signature d'une convention triennale avec l'association "Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris" (CIDFF de Paris) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

Vœu déposé par Mmes Emmanuelle BECKER, Danielle SIMONNET et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à l'élaboration d'une charte de communication.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 139 sur lequel Emmanuelle BECKER s'est inscrite. Vous avez la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

Le vote d'une subvention au centre d'information sur les droits des femmes est une excellente chose. Si un important travail législatif a été accompli à la fin du siècle dernier, les stéréotypes sexués ont la vie dure. En effet, les femmes ont des droits mais ces droits ont parfois tant de mal à imprégner en profondeur notre société qu'il est plus que nécessaire aujourd'hui d'encourager l'action d'un centre d'information.

Pour que les mentalités changent, il faut répéter sans relâche cette information : la femme est l'égal de l'homme.

Encore aujourd'hui en 2009. J'en veux pour preuve une opération récente de communication. Le 8 avril dernier se tenait dans les salons de l'Hôtel de Ville la soirée des lauréats du "Réseau Entreprendre Paris". Un carton d'invitation a été envoyé à plusieurs dizaines de personnes. Son visuel tendait malheureusement à la caricature sexiste, on n'y voyait qu'une femme pour huit hommes : l'hôtesse d'accueil. Si c'est la seule place des femmes dans l'entreprise ou à l'occasion d'une soirée dans les salons de l'Hôtel de Ville, il y a de quoi s'inquiéter. Les hommes en costume boivent du champagne en discutant, la femme, quant à elle, souriante et muette, regarde devant elle. La légende du dessin rajoute : "Il y aura une jolie demoiselle pour vous accueillir".

Cette consternante représentation contredit tous nos efforts en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. De fait, la mixité et l'égalité effective entre les femmes et les hommes reste à accomplir. Des pans entiers de la vie professionnelle sont soit dévolus soit déconseillés aux femmes. Des rôles conformés restent véhiculés collectivement. Des indices matériels viennent nous rappeler que cette égalité n'est pas acquise. Dans le monde professionnel, ce sont les écarts de rémunération, le taux de sous-emploi ou de temps partiel contraint. Dans la sphère privée, près d'une femme sur dix est victime de violences conjugales.

Le vote d'une subvention au centre d'information sur les droits des femmes s'inscrit dans la volonté de notre majorité municipale d'agir pour la promotion de l'égalité femmes-hommes, contre toutes les formes de discrimination et contre les violences faites aux femmes.

Je conclurai.

Afin de poursuivre notre mobilisation, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche propose que, dans le cadre de nos politiques de promotion et l'égalité entre les femmes et les hommes, la Ville élabore une charte de communication qui tienne compte des représentations que nous voulons combattre et des valeurs que notre majorité entend porter.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Fatima LALEM.

Mme Fatima LALEM, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens tout d'abord à m'associer pleinement à l'intérêt porté par Emmanuelle BECKER et les élus de son groupe, quant au travail du centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Paris.

En effet, le C.I.D.F.F., ce centre, permet aux Parisiennes d'avoir un accès simple et de proximité à l'information sur leurs droits personnels et familiaux, au recours en matière de discrimination, en matière de harcèlement professionnel, etc. Il agit ainsi comme un lieu ressources et participe aux formations dispensées aux agents de la Ville pour l'accueil des femmes victimes de violences.

Par ces missions, cette structure favorise l'autonomie des Parisiennes et l'exercice de leur citoyenneté. Comme vous le savez, cette dimension est un des enjeux majeurs de notre politique municipale en faveur de la promotion des droits des femmes et de l'égalité. La réalisation de cette ambition suppose de mener un travail en profondeur sur les représentations sexuées, stéréotypées qui sont encore trop souvent notre lot quotidien, comme vous l'avez si bien précisé.

Pour cela, avec mes collègues de l'Exécutif, j'ai entrepris une démarche de sensibilisation en privilégiant deux axes de travail. D'une part, j'ai impulsé la création d'un comité de pilotage, afin de renforcer nos interventions en direction des jeunes sur les questions de prévention des violences et des comportements sexistes. Ma collègue Colombe BROSSEL évoquait hier ici même les violences des jeunes. J'aimerais rappeler qu'il faut compter parmi ces violences les violences sexistes.

D'autre part, ce travail de longue haleine sur les stéréotypes est pleinement intégré dans le cadre du plan d'égalité professionnelle mis en œuvre depuis 2006 par les vingt-deux directions de la Ville au profit de nos 49.000 agents.

Plus largement, cette démarche essentielle de déconstruction systématique des stéréotypes sexistes s'inscrit dans l'ensemble des partenariats qu'il suscite et des actions qui en découlent.

C'est pourquoi, dans un souci partagé de créer les conditions d'une culture commune en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, je suis favorable à l'adoption de ce vœu, et je propose que nous puissions travailler dans les prochains mois à l'élaboration d'une charte de lutte contre les stéréotypes en lien avec le service de l'information et de la communication, dont je tiens à saluer l'efficacité et l'engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de cette perspective.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Avis unanime ?

Pas d'opposition, ni d'abstentions ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité. (2009, V. 206).

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 139.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SG 139).

2009, DPA 32 - Approbation du principe de création de 3 aires d'accueil pour les gens du voyage, rue Lucien Bossoutrot (15e) au bois de Vincennes (12e) et au bois de Boulogne (16e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, et du dépôt des demandes de permis de construire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous avons presque terminé la séance avec l'examen du projet de délibération DPA 32 portant création de trois aires d'accueil des gens du voyage dans les 15e, 12e et 16e arrondissements.

Beaucoup d'inscrits, avec un temps de parole limité à cinq minutes. A l'issue de ces interventions, ce sont Olga TROSTIANSKY et Fabienne GIBOUDEAUX qui répondront.

La parole est à Mme Anne TACHÈNE, pour le groupe Centre et Indépendants.

Mme Anne TACHÈNE. - L'implantation d'une aire d'accueil rue Lucien Bossoutrot, dans le 15e arrondissement, me laisse perplexe. En effet, cette rue située à proximité de la Seine est coincée entre le périphérique et le boulevard du Général Valin. Si elle est effectivement située non loin de l'hôpital européen Georges Pompidou, cette voie se trouve à quelques mètres à peine du site retenu pour être le nouveau Ministère de la Défense - Balard - que les journalistes n'hésitent pas à nommer un "Pentagone à la française" et voulu par le Ministre de la Défense, M. Hervé MORIN.

Nous ne contestons pas la décision d'implanter, conformément à la législation en vigueur, une aire d'accueil pour les gens du voyage à proximité de l'hôpital Georges Pompidou, mais nous déplorons l'absence de concertation entre l'Hôtel de Ville et la mairie du 15e arrondissement. Si nous avons donné un avis défavorable à ce projet de délibération lors du dernier conseil d'arrondissement, c'est uniquement à cause de ce manque de concertation.

Nous avons d'autres propositions d'emplacements situés dans le 15e à proposer, qui étaient à notre avis plus appropriés à cet usage et moins gênants en prévision des opérations d'urbanisme annoncées dans cette partie sud-ouest de l'arrondissement.

Pour 25 à 30 places prévues dans le 15e, le coût atteint plus de 4 millions d'euros, et pour les trois aires d'accueil, c'est un coût d'environ 16 millions d'euros qu'il faut envisager. C'est une somme qui méritait d'autant plus une concertation avec les élus du 15e. C'est fort dommage qu'elle n'ait pas eu lieu. Cela renforce notre détermination à voir un réel changement dans la pratique quotidienne de la démocratie de proximité.

D'autre part, si Paris doit assumer ses obligations légales en la matière, je ne peux m'empêcher de penser que la question de l'accueil des gens du voyage devra être repensée à l'échelle du grand Paris.

Pour toutes ces raisons, les élus centristes des 12e, 15e et 16e arrondissements s'opposeront, comme leurs collègues du groupe U.M.P.P.A., à l'adoption de ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Par ce projet de délibération, vous nous proposez d'approuver le principe de création de trois aires d'accueil pour les gens du voyage.

Par là-même, vous souhaitez que la Ville de Paris se mette en conformité avec la loi du 5 juillet 2000, qui rend obligatoire l'accueil des gens du voyage par les communes.

Monsieur le Maire, je vous demanderai de préciser à notre Conseil si, comme notre groupe l'a compris, vous agissez bien d'abord dans le cadre d'une prescription légale, ensuite à la demande du Préfet de Paris chargé de faire appliquer la loi dans notre ville.

J'ai cru comprendre, et là aussi, la réponse de l'Exécutif nous éclairera sans doute, que ces aires d'accueil ont été choisies avec la Préfecture de Paris, qui porte ce dossier et qui a validé le projet.

Ces précisions nous seront utiles car l'opposition à ces aires des mairies des 15e et 16e arrondissements poserait un véritable problème juridique. Comment ces mairies pensent-elles contourner la loi ? Et s'il ne s'agit pas de la contourner, quelle est alors leur proposition pour que l'obligation légale de construire des aires d'accueil soit respectée à Paris ?

La Ville, si elle se conformait à la position des mairies de l'ouest parisien, ne prendrait-elle pas le risque que le Préfet lui fasse injonction de construire ces aires ou ne prendrait-elle pas le risque que le Préfet même se substitue à elle ?

Je crois qu'il faut être pédagogue et répéter les choses car l'opposition fait mine de ne pas comprendre. Ce projet de délibération, pour notre groupe, est une application de la loi. Il conclut un processus de concertation entre la Préfecture et la Ville. A partir de là, il ne devrait pas y avoir lieu à polémiquer. Les élus du groupe socialiste et radical de gauche sont favorables à l'application de la loi, rien que la loi, ni plus ni moins.

Il est vrai que nous avons eu un débat animé, même sur-réaliste sur ce sujet, au sein du conseil du 15e arrondissement. D'ailleurs, les choses ne se sont pas passées comme Mme TACHÈNE vient de le dire. L'argumentation de cette mairie nous a semblé à la fois faible sur le plan juridique, tortueuse, et même torturée sur le plan des arguments pragmatiques avancés.

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Le projet de délibération nous a d'abord été décrit comme étant flou. Il nous semble au contraire qu'il est très clair.

Le projet de délibération nous a été décrit comme étant imprécis. Il me semble au contraire que les spécifications des aires quant à la surface, à l'aménagement, au nombre de caravanes, apparaissent au contraire de façon limpide.

Le projet de délibération serait coûteux : 16 millions d'euros. C'est certes un chiffre non négligeable, mais nous proposons des aires au rabais, sans eau, ni électricité, ni sanitaires ?

Quelle est la position de l'U.M.P., au-delà des arguments "humanistes" mis en avant par la droite du 15e qui nous ont fait sourire. En voici un florilège : d'abord, on nous dit : "La rue Bossoutrot ne convient pas parce qu'il n'y a pas de commerces à proximité..., parce que les groupes scolaires sont déjà surchargés..., parce que la proximité de France Télévisions, du futur Ministère de la Défense poserait problème..., etc."

Je voudrais bien qu'on nous développe ces arguments de proximité pour au moins pouvoir les comprendre.

La sollicitude de l'U.M.P. est vraiment merveilleuse quand on sait qu'elle nous dit que cette aire est inappropriée en raison du bruit occasionné par le périphérique et par l'héliport.

De ce débat - un sommet de mauvaise foi -, j'ai acquis au moins une certitude, c'est qu'aucun projet sur cette question, quelle que soit sa rédaction, ne trouvera grâce aux yeux de l'U.M.P.

Il y a là incontestablement un débat entre le parti de la majorité gouvernementale et la Préfecture de Paris. Je propose que le Conseil de Paris n'interfère pas dans cette dissension interne.

Je pensais surtout que ce sujet justifierait un peu plus de dignité et de hauteur de vue, ne serait-ce que parce qu'il s'agit de recevoir décemment 200 familles du voyage à Paris et là, cela nous importe.

Merci.

M. François DAGNAUD adjoint, président. - Attendez, je ne vous ai pas encore donné la parole. Je comprends votre impatience, mais... voilà, c'est fait : vous avez la parole, Monsieur le Maire du 15e.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Sans faire de polémiques politiciennes, simplement en tant que maire de cet arrondissement et garant des intérêts de ses habitants.

D'abord, on avait cru un moment que ce projet serait enterré parce qu'il date tout de même de 2004. Il est tout à coup devenu tellement urgent à vos yeux que pas moins d'une semaine après la présentation par le Ministre de la Défense aux riverains du projet de construction du nouveau Ministère de la Défense à Balard, puisque cette aire va être installée devant l'entrée du Ministère de la Défense, vous inscrivez dès cette séance, c'est-à-dire une semaine après, le projet de délibération pour créer cette aire, sans du tout tenir compte de cet élément nouveau.

Vous le savez, les conseils d'arrondissement des 15e et 16e, et mon collègue Claude GOASGUEN s'exprimera, ont voté contre vos propositions de lieux d'implantation. On peut toujours interpréter les intentions, mais ce n'est que de l'interprétation.

En effet, si le schéma départemental proposé par le Préfet de région en application des lois de 2000, et vous étiez au gouvernement, prévoyait plusieurs aires dans Paris, leur localisation a été proposée par la Mairie de Paris seule. Je ne dis pas que l'État s'y est opposé, je dis simplement que c'est la Mairie de Paris qui l'a proposé ; l'État aurait pu simplement se substituer, comme vous l'avez dit, en cas de carence, mais non pas au pauvre maire d'arrondissement qui n'en a pas la personnalité juridique, mais au Maire de Paris. Prenez au moins vos responsabilités et cessez de vous réfugier, comme l'a fait Mme HIDALGO en Conseil du 15e arrondissement, sous l'aile protectrice de l'État, ce qui était émouvant, certes, mais peu crédible et assez rare.

En tout cas, nous sommes parfaitement conscients de la nécessité qu'il y a de répondre aux besoins des familles des gens du voyage et d'améliorer leurs conditions de vie et de séjour tout en leur assurant un accès aux droits sociaux et à la scolarisation, mais il me semble, et vous devriez être sensibles à cet argument en tant qu'élus locaux également, que ces besoins doivent se concilier avec la vie du quartier où sera implantée l'aire de stationnement. C'est la raison pour laquelle, depuis 2004, nous nous opposons à votre choix de cette parcelle sud du 15e qui empiète de surcroît sur un square et mon prédécesseur, d'ailleurs, avait déjà émis un avis défavorable.

Depuis, le projet ne nous semble toujours pas opportun, au regard de plusieurs critères. Le premier étant, bien sûr, la proximité immédiate, c'est quasiment devant l'entrée programmée du nouveau Ministère, vous l'avez rappelé, du bâtiment de France Télévision, du terminus du tramway du parc des expositions. Je ne sais pas si c'est le lieu le plus approprié ou pourquoi pas sur le parvis de l'Hôtel de ville.

Il y a également aussi la faiblesse de l'argument sanitaire. Le projet prévoit de créer des emplacements d'une superficie de 150 mètres carrés, accompagnés de blocs sanitaires où des problèmes techniques - vous le savez -, notamment d'installation des réseaux d'assainissement, ne sont toujours pas réglés et notamment au regard des décrets du 29 juin 2001 et de la circulaire du 6 juillet 2001.

Il est également demandé au maire d'arrondissement, bien sûr, de prendre en compte les besoins de scolarisation - et ce n'est pas indigne d'en parler -, des enfants du voyage. Vous savez fort bien que les 58 écoles du 15e, avec une moyenne de 28 enfants par classe, sont déjà surchargées, notamment dans certains secteurs où ils sont 30. Cette situation devant s'accroître avec l'arrivée de 4.000 nouveaux logements, sans que la Ville ne construise la moindre école sur ce site.

Je ne parle même pas de la non consultation des habitants, à quoi servent les conseils de quartiers dont on se gargarise de l'autre côté de ces bancs ? La consultation des habitants n'a pas eu lieu.

C'est important aussi, enfin, intéressant de connaître l'avis de la commune d'Issy-les-Moulineaux qui est concernée, en raison de la proximité du terrain. Le projet de délibération indique de façon très floue d'ailleurs que des échanges sont actuellement en cours d'étude avec les communes concernées. On ne sait même pas où en sont ces échanges aujourd'hui. On va voter une localisation sans même être sûrs de ce qu'elle sera.

Le Maire de Issy-les-Moulineaux, M. SANTINI, que j'ai contacté m'a dit qu'il était évidemment totalement défavorable à cette localisation, ainsi que l'ALRBG qui est l'Association des locataires de Balard.

Lors des réunions de la commission départementale consultative, les représentants des gens du voyage eux-mêmes et ceux de la C.A.F. ont affirmé d'ailleurs, en plus, qu'il était préférable d'aménager des aires de 15 places plutôt que de 20 ou 30 permettant une gestion du site par les gens du voyage eux-mêmes, ce qui a en plus un effet de responsabilisation. C'est eux qui le disent.

Et c'est vrai que l'aire sera située dans une zone inondable et dans le cône du bruit de l'héliport. Il y a aussi une réglementation qui doit être respectée. C'est vrai que la zone était classée C dans son exposition au bruit de 97 et par conséquent interdite à toute implantation mais, en 2006, lors de la révision du PED, une manœuvre a consisté à modifier la délimitation de la zone pour relever cette interdiction.

En tout cas, au cours de cette révision, je le rappelle, Safran et l'HEGP, l'Hôpital Pompidou, ont manifesté leur désapprobation également à l'égard de cette modification et de l'implantation de cette aire. Le coût, cela a été rappelé par ma collègue, 4 millions d'euros, soit 200.000 euros la place, alors que j'ai eu moins de 200.000 euros pour aménager sur toute l'année les carrefours dangereux du 15e !

Pour terminer, nous demandons donc une révision de cette implantation, un réexamen sous les différents angles, oui, techniques, de sécurité, de concertation avec l'arrondissement, il peut y avoir d'autres lieux, même dans l'arrondissement ou dans d'autres, peu importe. Il faut qu'ils soient appropriés.

Cette demande s'adresse, bien évidemment, aussi, au Préfet de région et au Préfet de police dont je ne sais pas s'il a été saisi ou pas de cette affaire. Ce projet est totalement inadapté à l'endroit où il doit se faire et ne doit pas se faire.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec M. GOASGUEN, Maire du 16e arrondissement.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je récapitule, la loi du 5 juillet 2000 organise un système national d'accueil, dans chaque département, des gens du voyage. Je note d'ailleurs que, normalement, nous aurions dû en discuter, dans le débat départemental, puisqu'il s'agit en réalité d'une question concernant le département et non pas la Mairie de Paris. Je le dis parce tôt ou tard, on va faire de la procédure sur ce sujet, ce n'est peut-être pas sans intérêt de le noter au procès-verbal.

Le schéma départemental a fait donc l'objet d'un débat en Conseil de Paris, en février 2004. En février 2004, on nous avait promis que la localisation ferait l'objet d'une concertation avec les mairies d'arrondissement. Le débat effectivement avait montré que, dans la localisation, les représentants du 16e arrondissement, en tout cas, avaient montré le caractère tout à fait aléatoire de l'estimation prévue.

Depuis 2004, nous n'avons eu aucune concertation - et tout à l'heure Philippe GOUJON l'a rappelé - nous n'avons eu aucune concertation ni avec le Président du Conseil général ni avec le Préfet.

Dans ces conditions, je trouve que, d'une part, la procédure me paraît très cavalière, c'est le moins que l'on puisse dire, car on parle hier de donner aux arrondissements un peu de pouvoir mais aujourd'hui on n'hésite pas à leur imposer une absence de concertation. Je rappelle que la localisation n'est pas l'œuvre du Préfet mais celle du Président du Conseil général, de manière à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, ce n'était pas au Préfet de nous contacter, mais au Président du Conseil général, pour enfoncer le clou un peu plus sur les défauts de procédure.

Je voudrais dire deuxièmement que tout de même, le choix dans notre affaire, c'est 8 millions d'euros. 8 millions d'euros pour 40 places, cela fait 200.000 euros la place. 200.000 euros, j'ai fait un schéma évaluatif, cela fait 800 places de crèche. Je trouve quand même que l'évaluation qui a été faite par la Mairie de Paris, soit est lacunaire, soit elle est outrancière, mais très franchement, nous aurions pu choisir une localisation différente car les besoins que nous avons dans notre arrondissement, modeste en équipements sociaux, auraient pu permettre, peut-être, de faire une autre évaluation et une autre localisation. Je rappelle le chiffre - ayez bien en tête - 8 millions d'euros, 200.000 par tête.

En plus, deuxième élément, je ne vois pas comment on pourra arrêter la 41e voiture qui viendra se garer à cet emplacement. Cela provoquera les incidents que l'on a connus précédemment à Saint-Germain en Laye où, effectivement, après vérification, il y avait cinq grandes places qui étaient autorisées au départ, elles sont aujourd'hui 280, car il est difficile de dire au 41e qu'il a moins de droits que le 40e, au 42e qu'il en a moins que le 41e. Et c'est ainsi qu'en réalité, on installe des cités qu'il est très difficile de contrôler. Je parle sous le contrôle du Préfet de police, j'ai interpellé d'ailleurs à ce sujet le Ministre de l'Intérieur.

Tout cela montre quand même que la concertation n'aurait pas été inutile car le dernier point me paraît le point majeur. Je reprends d'ailleurs ce qu'a dit Philippe GOUJON tout à l'heure sur les écoles. On n'a pas du tout envisagé la possibilité dans les écoles de faire venir des places supplémentaires, le Rectorat et la DASCO nous informant d'ailleurs qu'on n'en a pas. Un autre problème.

Dernier point, je plaide sur la localisation dans le 16e arrondissement. C'est dommage qu'il n'y ait pas une carte de Paris car je vous aurais montré où se place exactement la chose.

D'une part, la Mairie de Boulogne n'a pas été consultée, bien entendu - sur ce sujet, je reprends ce qu'a dit Philippe GOUJON - mais nous sommes quand même dans un endroit, le Bois de Boulogne. Cela ne vous a peut-être pas échappé que le Bois de Boulogne, la nuit, a une fréquentation un peu particulière et que placer 40 personnes des gens du voyage, avec leurs voitures stationnées à 500 mètres d'un Bois de Boulogne particulièrement animé à partir de minuit, c'était provoquer quand même une animation intéressante, mais qui présentait peut-être quelques défauts sur le plan de la vision de la délinquance possible.

Les gens du voyage ont des qualités et des défauts, mais il est clair qu'il ne faut pas susciter des tentations qui soient des tentations exorbitantes de la nature humaine.

Je vous dis très nettement qu'il n'est pas pensable et il n'est pas envisageable de créer dans un endroit connu dans le monde entier pour ses activités de prostitution nocturne, de créer à 500 mètres du même endroit un camp de gens du voyage qui peut constituer quand même, à l'intérieur du Bois de Boulogne, un facteur supplémentaire d'une délinquance qui est déjà suffisamment importante.

(Vives protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Vous pouvez crier ! Oh ! Oh ! Allez ! Faites les belles âmes ! Allez-y !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On va laisser terminer M. GOASGUEN.

Le temps est venu de conclure, Monsieur le Maire.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je vais conclure.

Je vais donc demander d'appliquer la procédure. J'ai d'ailleurs saisi le Premier Ministre à ce sujet et le Ministre de l'Intérieur. Je veux absolument qu'avant que les décisions ne soient prises, la Préfecture de police fasse une étude de sûreté et de sécurité publique. Je répète : "une étude de sûreté et de sécurité publique."

Je souhaite, Monsieur le Maire, que dans un but...

M. Pactrick KLUGMAN. - C'est une justice de prévention...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Ce n'est pas de la justice, quand même, c'est une étude de sûreté et sécurité publique. C'est une procédure qui est tout à fait normale. Et je souhaite que la Mairie de Paris, pour être tout à fait honnête, s'associe à la demande de la Mairie du 16e arrondissement qui a voté contre ce projet de délibération à la quasi unanimité, car cela pourrait témoigner qu'on prend en considération tous les éléments d'un problème concernant la localisation des gens du voyage.

Donc, je souhaite, Monsieur DAGNAUD, que vous suggériez au Maire de Paris de nous accompagner dans la demande que nous allons faire au Ministre de l'Intérieur et à la Préfecture de police.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous poursuivons ce débat sur un ton qui doit rester très maîtrisé jusqu'au bout, avec Mme BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Monsieur le Maire, les gens du voyage sont établis sur le territoire national depuis plusieurs siècles. Ils apparaissent comme des personnes partagées entre l'errance et la sédentarité. Qu'ils soient voyageurs ou sédentaires, dans leur grande majorité, ils vivent en caravane. Or, selon les estimations du Ministre de l'Intérieur, seul un tiers des besoins en stationnement sont satisfaits.

A Paris, ce constat se vérifie alors que la présence des gens du voyage est séculaire. En effet, le "Journal d'un bourgeois de Paris" relate leur expulsion de Paris vers Pontoise en 1427, suite à une décision du roi.

Nombreux dans notre région, ils ont dû progressivement faire face à l'urbanisation croissante qui les a amenés à quitter la petite couronne pour la grande couronne. Aujourd'hui, les possibilités de stationnement qui leur sont offertes restent problématiques. Leur unique solution est de se regrouper en grand nombre pour occuper parkings communaux, aires de déchargement, champs en jachère, espaces publics.

Ces stationnements inorganisés sont sources de conflit et de tension entre les élus locaux, les habitants et les gens du voyage. Les procédures d'expulsion sont coûteuses en frais juridiques, en effectifs de police ou gendarmerie, comme en termes d'image. La multiplication des mouvements qui en résulte va à l'encontre d'une certaine stabilité recherchée pour les familles, pour la scolarisation des enfants.

Pour concilier la liberté d'aller et venir sur le territoire, principe reconnu par le Conseil constitutionnel du 12 juillet 1979, le droit au logement affirmé par la loi du 31 mai 1990, impose aux communes de plus de 5.000 habitants d'aménager les conditions de passage et de séjour des gens du voyage par la réservation de terrains.

Par contre, le stationnement en dehors des aires était susceptible de faire l'objet d'un arrêté municipal d'interdiction.

Mais la mise en application de ces dispositions a été limitée en l'absence de dispositions contraignantes. Aussi, moins d'un quart des Communes visées par ces mesures législatives ont réalisé des aires d'accueil.

Le résultat : une insatisfaction de chacun, en effet les Communes sont confrontées à la persistance de stationnements irréguliers, les gens du voyage à des besoins non pourvus.

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage a donné aux services de l'Etat un cadre de travail précis. En effet, cette loi appelée "Louis Besson 2" met en place un système volontariste visant à la réalisation d'aires d'accueil pour les gens du voyage. En mettant en place un Schéma directeur départemental élaboré et approuvé conjointement par le Préfet et le Président du Conseil général, cette loi institue les modalités de la concertation et prévoit des dispositifs incitatifs.

Puisque la loi pose le principe que les Communes participent à l'accueil des personnes dites gens du voyage dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles, le Schéma directeur prévoit, en fonction de l'existant, en matière de besoin de capacité d'accueil, la nature, la localisation, la capacité des structures d'accueil à créer dans les communes. Si les Communes ne satisfont pas aux obligations fixées, le Préfet peut se substituer à elles pour réaliser les aménagements nécessaires.

La loi a pour but d'établir un équilibre entre la liberté d'aller et venir, l'aspiration des gens du voyage à stationner dans des conditions décentes et le souci des élus locaux d'éviter des stationnements illicites. Cet équilibre, fondé sur le respect par chacun des droits et obligations, repose sur les collectivités locales, les gens du voyage et l'Etat, garant de la cohésion sur le territoire des différentes populations.

En cas d'absence d'aires d'accueil, la loi indique que la Ville serait limitée dans sa capacité à procéder à une expulsion, en cas d'occupation illicite de son domaine.

La Ville de Paris doit non seulement être respectueuse de la législation mais aussi être à la hauteur des valeurs qu'elle porte, valeurs d'accueil, de solidarité, de respect des libertés mais aussi des différences. Elle se doit donc d'assumer ses responsabilités par rapport aux gens du voyage, de leurs enfants qu'il importe de scolariser, mais aussi des proches venant à Paris pour être aux côtés d'un membre de la famille hospitalisé.

Le Schéma prévoit des aires d'accueil à taille humaine pour des accueils de courte durée.

Paris s'est donc engagée dans un travail d'élaboration partenariale du Schéma directeur départemental entre les services de l'Etat, de la Ville de Paris et la C.A.F. Une réunion s'est d'ailleurs tenue à l'Hôtel de Ville le 17 décembre 2003, à laquelle l'ensemble des maires d'arrondissement avaient été conviés, en présence du Préfet de Paris.

Ce Schéma a été présenté dans une délibération en Conseil de Paris en février 2004 qui, dans son exposé des motifs, indiquait aussi les localisations pressenties.

Je veux rappeler enfin que le rapport au Premier Ministre de Pierre HÉRISSEON, en mai 2008, indique que la logique de la loi du 5 juillet 2000 reste toujours pertinente. Là où la loi est pleinement appliquée, les nuisances liées au stationnement illicite diminuent, voire disparaissent. La réalisation des trois aires d'accueil dans les 12e, 15e et 16e a reçu un avis favorable de la Commission consultative des aires d'accueil des gens du voyage, où sont présents la Ville, l'Etat et les représentants des organisations des gens du voyage, le 11 septembre 2008. Il s'agit bien là d'un sujet transversal qui concerne tous les arrondissements et l'ensemble des élus qui doivent faire preuve de responsabilité en adoptant ces localisations.

Aujourd'hui, notre responsabilité est bien de mettre en accord le cadre législatif, nos principes et nos actes : ne pas céder au syndrome de "pas dans mon jardin", ne pas chercher de bonnes raisons pour refuser, en évoquant sécurité ou respect du bois.

Je rappelle d'ailleurs que cette implantation s'inscrit dans une démarche d'insertion paysagère, qualité architecturale, insertion dans leur environnement, un aménagement conforme aux objectifs de développement durable.

Le 12e a choisi d'assumer clairement cette responsabilité en approuvant le principe de la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage route du Fort de Gravelle.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de montrer le chemin.

Nous poursuivons le débat avec Mme Aline ARROUZE, au nom du groupe Communiste.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Merci à Mme BLUMENTHAL pour son intervention.

Je dirais aux élus du 15e, de la droite, qu'il y a eu une commission des gens du voyage et aucun élu de droite n'était présent. Lors d'une concertation, on discute et cela apporte des éclaircissements, si on a des préjugés.

Toute l'histoire des relations entre nomades et sédentaires est une histoire violente, ici comme ailleurs. Malgré quelques avancées législatives, les gens du voyage continuent de faire l'objet de politiques locales ségrégatives et de représentations caricaturales véhiculées par la rumeur, les préjugés.

Quelle que soit leur situation administrative, qu'ils soient citoyens français ou non, ils restent assujettis à une citoyenneté limitée et nous rappellent que la jouissance des droits sociaux est intimement liée à un domicile.

Le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui porte la création d'aires de stationnement pour les gens du voyage afin de faciliter l'hospitalisation sur Paris d'un des membres de la communauté. Il porte également une dimension humaine et sociale importante, car les aires de stationnement, quand elles existent, constituent la plupart du temps des lieux de relégation, relégation à proximité d'une décharge, d'une bretelle d'autoroute, dans des zones inondables ou aux confins de zones industrielles.

Et c'est cette capacité de relégation de la part des pouvoirs publics que les opposants à ce projet de délibération veulent maintenir.

Pour ma part, je suis fière que ce projet prévoit de porter une attention particulière aux qualités paysagères, comme disait Mme BLUMENTHAL, et architecturales de ces futurs sites et intègre la création d'espaces de jeux pour les enfants.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche soutient, bien sûr, la création de ces sites d'accueil qui visent, et c'est un minimum, l'accès aux soins pour une partie de "notre" population.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec Christophe NAJDOVSKI pour le groupe "Les Verts".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens en lieu et place de Véronique DUBARRY qui n'a pas pu rester parmi nous cet après-midi.

C'est une délibération que l'on pourrait qualifier d'historique, tant elle s'est fait attendre. Cela fait en effet 19 ans, depuis la loi du 31 mai 1990, que l'accueil des gens du voyage relève des collectivités locales ou établissements publics de coopération intercommunale et cela fait 9 ans, depuis la loi du 5 juillet 2000, qu'il est précisé que cet accueil doit se faire dans les meilleures conditions, dans le respect des droits et devoirs de chacun, sur des sites d'accueil dignes de ce nom.

Il y a plus de 5 ans, en 2004, nous avons voté le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui prévoyait la réalisation d'aires d'accueil à taille humaine pour des accueils de courte durée, destinées à des familles dont l'un des membres était hospitalisé. Le Schéma prévoyait de réaliser 200 places de caravane, réparties sur sept aires d'accueil de 20 à 30 places, sauf pour une aire qui pourrait être portée à 40 places.

Aujourd'hui, ce n'est que la première tranche de ce Schéma qui nous est soumise, avec le projet de réaliser trois aires d'accueil : rue Lucien Bossoutrot dans le 15e, route du Fort de Gravelle dans le 12e et route des Tribunes dans le 16e.

Ces trois aires regroupent environ 90 places de caravane.

Compte tenu de l'urgence et du retard accumulé par rapport à des objectifs qui découlent d'obligations légales, nous serions étonnés que ces projets d'implantation ne fassent pas consensus, d'autant, nous tenons à le rappeler, que par rapport aux objectifs du schéma départemental, il reste encore une centaine de places à réaliser.

Aussi, nous nous félicitons qu'enfin, ce schéma départemental aboutisse à une concrétisation et nous vous encourageons, Madame la Maire, à mettre en œuvre rapidement la deuxième tranche.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous terminons avec Pierre LELLOUCHE.

M. Pierre LELLOUCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je souhaiterais, si j'ose dire, profiter de ce débat sur les aires de stationnement des gens du voyage pour soumettre à notre Assemblée, à vous, Monsieur le Maire, à vous, Monsieur le Préfet, un problème sérieux qui dure depuis plusieurs mois et qui concerne certains arrondissements du Centre de Paris, et notamment le 8e et le 9e arrondissement en particulier.

Mes chers collègues, il existe désormais en plein cœur de Paris, devant les façades des grands magasins boulevard Haussmann et dans les rues avoisinantes, en particulier rue Auber, rue Caumartin, rue Vignon, mais également rue Rossini, tout à côté de l'hôtel des ventes de Drouot et de la mairie du 9e, ou encore dans certaines parcelles de l'avenue Matignon, de véritables campements permanents de citoyens roumains.

Cette situation perdure depuis de nombreux mois, voire au moins une année. Elle concerne, aux dires de la police et des riverains, au minimum entre 100 et 200 personnes par jour, des deux sexes et de tous âges, provenant, d'après ce que l'on en sait, des mêmes villages de Roumanie.

La journée, ces personnes se livrent à la mendicité en général et on estime à environ 600 euros mensuels la somme ainsi récoltée, soit quatre fois le salaire minimum en Roumanie, ainsi qu'à d'autres activités ou trafics.

La nuit, ces personnes ressortent des bouches d'égout leurs effets personnels : matelas, couvertures, voire postes de télévision, et s'installent sur le trottoir. On y cuisine, on y dort, on y lave le linge dans les caniveaux, on y fait ses besoins sur la voie publique.

Le dimanche, toute la journée, les riverains et, bien sûr, les touristes, nombreux dans ce quartier, passent à côté de véritables bidonvilles à ciel ouvert.

Cette situation, mes chers collègues, est devenue intolérable et je m'exprime ici à la demande de très nombreux riverains qui, depuis longtemps, nous ont saisis, Madame BURKLI, moi-même et, j'imagine aussi, le maire du 9e arrondissement.

Cette situation engendre un préjudice considérable pour l'image de notre Capitale. Je pense aux images que j'ai vu en fin d'année, alors que les grands magasins étaient illuminés d'un côté, la misère de l'autre côté. Elle entraîne des risques sanitaires, des violences parfois. Elle est insupportable pour les riverains qui ne comprennent pas un droit à géométrie variable. Le citoyen qui paie ses impôts subit l'enlèvement quasi immédiat de son véhicule si celui-ci est mal garé, il est verbalisé quasi immédiatement s'il a déposé un encombrant ou une poubelle avant l'heure de ramassage. En revanche, des dizaines de personnes peuvent camper dans nos rues des mois durant, entraînant, de ce fait, un grave trouble à l'ordre public, sans que l'autorité municipale ou étatique ne fasse cesser cette situation intolérable.

Toutes les démarches que j'ai entreprises jusqu'à ce jour, en tant que député de la circonscription, auprès des autorités nationales ou municipales, se sont révélées vaines. La police arrête de temps en temps certains de ces "campeurs", elle saisit parfois leurs effets et il arrive, plus rarement, que quelques personnes - c'était le cas il y a huit jours - soient renvoyées en Roumanie en exécution d'une O.Q.T.F. (obligation de quitter le territoire français), mais au fil des mois, le nombre total des Roumains concernés ne varie guère, toujours au moins 200 personnes par jour.

En fait, nous avons bel et bien en face de nous un véritable bidonville démontable, à ciel ouvert, tous les soirs et tous les dimanches, au cœur de Paris.

Alors, mes chers collègues, comment régler ce problème ?

Seule une action - et vous comprendrez bien que mon propos n'a rien de politicien, de droite ou de gauche, j'essaie de regarder ce que l'on peut faire pour régler ce problème - résolue, forte et unie de la Municipalité et de l'Etat peut mettre fin à ce scandale.

De son côté, la Ville doit prendre ses responsabilités et, au-delà des discours victimaires ou bien de l'organisation, par exemple à la mairie du 9e, d'un festival tzigane, on doit sérieusement procéder à l'enlèvement des effets, matelas et autres objets stockés par ces personnes sous la chaussée, c'est-à-dire sur le territoire municipal. La Ville seule en a les moyens, elle doit en avoir la volonté, car il s'agit bien de mettre fin à un trafic organisé qui nuit à l'image de la Ville, à la tranquillité, à la sécurité, à la salubrité de nos quartiers.

De surcroît, laisser des personnes hommes, femmes et enfants, vivre dans un tel état d'insalubrité est contraire au respect de la dignité humaine.

De même, il serait souhaitable que la Préfecture de police se dote des moyens juridiques nécessaires pour faire cesser de façon décisive cette situation.

C'est là que cela devient intéressant, puisque nous sortons d'une campagne européenne...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur LELLOUCHE, pardonnez-moi, je vais vous inviter à conclure, s'il vous plaît.

M. Pierre LELLOUCHE. - Oui, mais je suis obligé de souligner que sur le plan du droit - je vous demande deux minutes de patience, c'est important...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur LELLOUCHE, ce que vous dites est important ; je ne le conteste pas. Simplement, vous avez cinq minutes de temps de parole, vous êtes à cinq minutes... Je vous suggère...

M. Pierre LELLOUCHE. - Je sais, Monsieur le Maire, mais j'ai essayé de me raccrocher à un débat où on pouvait soulever ce problème qui est un vrai sujet...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - S'il vous plaît, on va éviter les incidents, je vous suggère de conclure, Monsieur LELLOUCHE ; je vous le dis très courtoisement.

M. Pierre LELLOUCHE. - Puisque nous sortons de la période électorale européenne, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que ces personnes sont des citoyens roumains, ressortissants de l'Union Européenne, et que le droit de séjourner et de circuler dans l'Union est un droit fondamental garanti par la directive 2004,38,CF du 29 avril 2004, dite directive refonte.

Cette directive a fait l'objet d'une transposition dans notre droit interne, en l'occurrence dans notre code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (C.E.S.E.D.A.) par la loi du 24 juillet 2006 pour la partie législative et par un décret du 21 mars 2007 pour la partie réglementaire.

Ce droit de libre circulation est un droit fondamental. Il connaît deux limites.

Premièrement, les personnes qui rentrent dans le pays ne doivent pas devenir une charge "déraisonnable pour le système d'assurance sociale de l'Etat membre" ; ce n'est pas le sujet.

En revanche...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur LELLOUCHE, je suis désolé, je me permets d'insister, vous êtes à sept minutes.

M. Pierre LELLOUCHE. - En revanche, ces personnes ne doivent pas "troubler l'ordre public, la sécurité publique ou la santé publique" dans le pays d'accueil". Or, ces squats à ciel ouvert dans les 8e et 9e arrondissements portent préjudice et constituent un trouble grave à l'ordre public.

La Préfecture de police de Paris, pour l'instant, utilise le moyen...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur LELLOUCHE, je vous demande de conclure cette fois.

M. Pierre LELLOUCHE. - ... et les obligations de quitter le territoire, mais au terme d'une décision du Conseil d'Etat du 19 mai 2008, cette obligation de quitter le territoire ne s'applique pas aux ressortissants roumains...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - S'il vous plaît, vous terminez ou je suis obligé d'arrêter le micro.

(Mouvements de protestation sur les bancs de l'opposition municipale).

Ce n'est pas correct...

M. Pierre LELLOUCHE. - Monsieur le Maire, il faut vraiment que ce dossier vous pose problème pour que vous empêchiez un Député, Conseiller de Paris de parler de l'état du droit dans cette ville !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On a compris !

M. Pierre LELLOUCHE. - Non, vous n'avez pas compris !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On coupe le micro à M. LELLOUCHE.

(Le micro de M. LELLOUCHE est coupé).

Monsieur LELLOUCHE, c'est terminé, vous en êtes à huit minutes et en plus, vous êtes déplaisant ! Je vous demande courtoisement de respecter le règlement du Conseil, vous êtes à trois minutes de plus que le temps réglementaire ; je crois qu'on a bien compris le propos que vous vouliez tenir. Vous avez été très clair. C'est bon maintenant ! C'est bon !

Cela dit, puisque vous interpellez la Municipalité et le Préfet, pardonnez-moi de vous rappeler, puisque tous les élus locaux sont confrontés à des difficultés de ce genre...

(Mouvements divers sur les bancs de l'opposition municipale).

Le parlementaire que vous êtes pourrait aussi faire son travail de parlementaire et modifier les législations qui, aujourd'hui, rendent difficile le traitement de ce genre de sujet.

Madame TROSTIANSKY, Monsieur BRAVO ?

Monsieur LELLOUCHE, c'est bon, vous avez largement abusé du temps de parole et au-delà !

(Mouvements divers sur les bancs de l'opposition municipale).

Monsieur BRAVO, un mot sur le 9e, puisque cela a été évoqué ?

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Je regrette que ce sujet extrêmement douloureux soit abordé de cette manière.

Il est certain que nous avons, d'une part, une population qui vit dans une très grande misère que l'on ne peut pas ignorer, et de l'autre côté, des riverains qui vivent dans des conditions insupportables qu'on ne peut pas ignorer.

Je suis engagé avec toute mon équipe municipale sur des travaux quotidiens depuis plus de deux ans, avec tous les moyens de la Ville, des maraudes, de la B.A.P.S.A., d'associations comme Emmaüs, de clubs de prévention, pour apporter des réponses ponctuelles.

Les chiffres cités tout à l'heure ne sont pas tout à fait ceux d'aujourd'hui dans la mesure où à la veille de l'été un grand nombre de ces populations repartent dans leur région d'origine, avec peut-être des O.Q.T.F. mais parfois sans, mais on le sait très bien, et le Préfet le sait très bien, ils reviendront dans deux ou trois mois.

Je remercie le Préfet de police d'une part, et le Préfet de Région d'autre part que je suis allé voir sur ce sujet, de regarder les moyens qu'ils peuvent mobiliser pour apporter des réponses. C'est cet esprit que je vise, en disant que la Ville fait le maximum de son devoir en la matière, et je suis tout à fait présent. Je souhaite que l'Etat prenne l'exacte mesure de ces problèmes. Encore une fois, la solution des O.Q.T.F. ne résoudra pas les difficultés.

Je termine juste sur un point pour dire que, si effectivement il y a parfois des rencontres culturelles avec ces populations tziganes, c'est dans un objet extrêmement précis dont on a besoin tous, c'est de trouver des interlocuteurs relais entre ces populations et nous-mêmes, quelles que soient ces associations.

Derrière l'agitation d'un élu qui fréquente peu nos assemblées, soit locales dans nos arrondissements soit ici, il y a un problème. Je le traite donc sur le fond, en demandant - je renouvelle ce que je disais - au Préfet de police et au Préfet de Région de mobiliser les moyens nécessaires pour que l'Etat vienne apporter son soutien à ce que fait déjà la Ville.

Je n'en dirais pas plus dans ce cadre puisque cela n'a rien à voir avec le projet de délibération qui est à l'ordre du jour.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. L'incident est clos.

Je demande à Olga TROSTIANSKY, puis à Fabienne GIBOUDEAUX, de répondre en rappelant, mais vous l'avez fait, Monsieur le Maire du 9e, que nous débattons de l'installation d'aires d'accueil des gens du voyage et de rien d'autre dans le cadre de ce projet de délibération.

Mme TROSTIANSKY a la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, au nom de la 6e Commission. - La loi "Besson" du 5 juillet 2000 réaffirme l'obligation pour les communes de plus de 5.000 habitants de réaliser des aires d'accueil pour les gens du voyage, et organise ces besoins d'habitat dans les politiques locales d'urbanisme.

En application de cette loi, le Conseil de Paris a adopté en février 2004 le schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui prévoit la réalisation de 200 places de caravane à Paris. Ce schéma, comme vous l'avez précisé, Monsieur ALAYRAC, est copiloté par le Maire de Paris et le Préfet de Région, et prévoit donc la réalisation de plusieurs aires d'accueil de petite taille, de 20 à 40 places, avec un mode de fonctionnements privilégiant des courtes durées de séjour de trois mois maximum.

En concertation avec les associations représentatives des gens du voyage, ce projet, qui vous est soumis aujourd'hui, répondra à un besoin fondamental en réservant l'accès de ces aires aux familles, dont un des membres nécessite une hospitalisation dans un établissement de soins parisiens. Actuellement, et à titre d'exemple, les parents de la communauté des gens du voyage ayant un enfant hospitalisé dans notre Municipalité sont parfois tenus de stationner à soixante kilomètres de Paris.

Fidèle à ces valeurs tournées vers l'hospitalité, et soucieuse de préserver la dignité de chacun, notre Municipalité a considéré avec intérêt les attentes de la communauté des gens du voyage pour dessiner un projet de qualité. La collectivité parisienne a ainsi souhaité apporter une plus value à ces aires en promouvant un accueil agréable et intégré dans l'environnement, en assurant l'accès au droit, aux soins et à la scolarisation des enfants dans la Capitale.

Je voulais en profiter pour remercier la maire du 12e arrondissement, ainsi que le groupe "Les Verts" et le Parti de gauche, pour leur engagement et leur soutien.

Monsieur le Maire, je voudrais également exprimer devant vous, mes chers collègues, mon indignation quant aux propos calomnieux voire insultants de la droite parisienne, M. GOASGUEN qui évoque ses propres craintes de voir se développer, je cite : "à proximité de lieux de prostitution un fort potentiel de délinquance".

Monsieur le Maire, il est navrant de constater que nos élus parisiens, fussent-ils de l'opposition, alimentent ces préjugés d'un autre temps auprès de nos concitoyens.

Monsieur le Maire, les gens du voyage sont des citoyens à part entière. Je revendique, au travers de ce projet, notre détermination à construire la cohésion et la paix sociale avec l'ensemble des citoyens présents sur notre territoire parisien et de lutter, Monsieur GOASGUEN, Monsieur GOUJON, contre toutes les formes de discrimination et de stigmatisation.

Enfin, pour terminer sur une note constructive, je souhaiterais vous préciser que ce projet va continuer dans la concertation comme il a commencé. Je vous rappelle, Madame TACHÈNE, Monsieur GOUJON, qu'une commission s'est réunie en septembre dernier, coprésidée par le Préfet, avec l'ensemble des élus représentatifs de toutes les sensibilités du Conseil de Paris, même si effectivement l'ensemble des Conseillers de Paris n'était pas présent. Nous allons donc continuer en concertation avec les riverains, les maires d'arrondissements et les communes avoisinantes. Je signale, par ailleurs, que M. SANTINI, n'a pas donné d'appréciation négative par rapport à ce projet.

Ce travail sera mené avec des associations représentatives des gens du voyage, qui nous sont de précieux interlocuteurs et je souhaiterais citer notamment "L'Union régionale des associations de la Région d'Ile-de-France pour la promotion des tziganes et des gens du voyage", "L'Association sociale nationale internationale tzigane" ou encore la "Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les tziganes et les gens du voyage".

Je vous invite, mes chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour compléter cette première réponse, la parole est à Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Je compléterai l'intervention de ma collègue sur le choix d'implantation des sites. Je rappelle que les mairies d'arrondissement sous l'ancienne mandature ont été sollicitées pour proposer des emplacements dans chaque arrondissement en connaissant les contraintes. J'ai été saisie en tant qu'adjointe chargée de l'urbanisme dans le 20e arrondissement, je me souviens de cette lettre qui nous était parvenue dans les arrondissements afin de faire des propositions.

Si le 16e ou le 15e arrondissement avaient eu des propositions plus pertinentes à faire ou qu'ils ont fait, je pense qu'elles auraient été retenues, car la Direction de l'Urbanisme a étudié toutes les propositions. Je pense que si on a retenu à ce jour trois propositions, c'est trois propositions qui conviennent le mieux à l'implantation de ces projets.

Il est vrai que l'on entend que dans le 15e arrondissement cette aire des gens du voyage sera perturbée par le bruit des hélicoptères et que dans le bois de Boulogne, il sera perturbé par l'activité nocturne dans le bois de Boulogne. On voit bien que de toute façon, dans n'importe quelle configuration, je pense, ils gêneraient. Ce serait près d'un endroit où il y aurait des habitations, cela gênerait les habitants, près d'un commerce, cela ferait tomber le commerce. Bref, on connaît bien ce genre d'argumentation.

Je pense qu'aujourd'hui il faut prendre nos responsabilités, nos responsabilités d'élus d'un département qui doit remplir ses engagements. Et il faut aujourd'hui, avec déjà beaucoup de retard donc, agir pour permettre l'installation de ces aires de gens du voyage.

Je note aussi, de la part de M. LELLOUCHE, une confusion entre la communauté roumaine et la communauté tzigane, ce n'est pas la même chose. Je pense qu'il faut faire attention, il faut avoir une réelle connaissance de l'histoire de ces peuples pour ne pas faire la même confusion ; ils n'ont pas les mêmes besoins, ils ne viennent pas ici avec les mêmes objectifs. Je pense qu'il faut aussi ne pas faire de confusions en tout cas sur ces deux cultures qui sont complètement différentes.

On nous a aussi reproché le coût de ces aires de voyage. Je pense qu'on aurait eu un coût très bas, on aurait dit que l'on faisait des aires au rabais, que cela allait ressembler à des campings, etc. Là, on s'est donné les moyens d'amener des réseaux, de pouvoir donner des aires de qualité, de grande taille, des aires intégrées au paysage. Un souci a été apporté pour l'intégration paysagère.

L'objectif du Plan Climat a aussi été respecté pour ces aires des gens du voyage. Il n'y a pas de raison qu'on fasse des projets moins qualitatifs que ce que l'on fait pour du logement.

Toutes ces raisons, et surtout le fait d'amener du réseau dans les zones où il n'y en a effectivement pas, amènent ce coût important aujourd'hui, mais ce coût est nécessaire pour avoir des projets de qualité.

Pour ce qui est du 15e arrondissement, il y a des discussions entre la Direction de l'Urbanisme et le Ministère pour pouvoir faire un projet où on puisse intégrer cette aire des gens du voyage, le projet de ce pentagone qui va venir et aussi le maintien d'un espace vert. On est bien dans un projet d'aménagement qui est fait en tout cas avec la Ville de Paris et les services de la Ville.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, s'il vous plaît !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Voilà les éléments que je voulais apporter en complément de ma collègue Olga TROSTIANSKY.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur GOASGUEN ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Pour apporter une précision à Madame dans son intervention.

J'ai sous les yeux le procès-verbal de la séance du Conseil de Paris où les élus du 16e arrondissement, MM. LEBAN et TAITTINGER, s'étaient opposés à l'implantation proposée.

Pour votre gouverne, je vous signale que le 16e arrondissement est le seul où il n'y a pas d'hôpital. L'argument qui consiste à dire que c'est pour se rapprocher d'un hôpital... C'est Boulogne... Il n'est pas à Paris ! Nous sommes le seul arrondissement à ne pas avoir d'hôpital mais nous avons quand même l'aire qui doit nous rapprocher d'un hôpital. Je trouve cela formidable dans le choix.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces précisions.

Je crois que le débat a eu lieu. Il a permis aux uns et aux autres de faire entendre leurs préventions, leurs inquiétudes ou leur soutien et leur adhésion au projet proposé.

Je crois qu'il l'a été au terme d'une concertation dont Fabienne GIBOUDEAUX, notamment, a rappelé les différentes étapes.

Il est temps de voter sur ce projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 32.

(Mouvements de protestation sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Qui demande une explication de vote ? Vous croyez que nous ne sommes pas allés au bout du débat ? C'est bon ! J'ai été aux opérations de vote : pardonnez-moi, je crois que tout ce qui devait être dit l'a été. Il est temps d'arrêter ; cela ne pourrait que dérapier.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Non, ce n'est pas possible. On a le droit à une explication de vote.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Qui est pour ?

Qui est contre ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPA 32).

M. GOASGUEN l'a donnée, votre groupe s'est largement exprimé ; ce n'est pas la peine de hurler ; j'ai compris. J'ai accordé un dépassement de temps de parole de trois minutes à M. LELLOUCHE, ça commence à suffire. Maintenant, c'est bon !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - J'ai parlé en tant que maire du 16e arrondissement.

2009, DAC 204 - Subvention à l'association "L'Itinéraire" (7e), au titre de 2009. - Montant : 8.000 euros.

2009, DAC 234 - Apposition d'une plaque commémorant l'installation du siège du gouvernement de la Catalogne en exil entre 1948 et 1954 au 10 de la rue de Washington (8e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous informe que les projets de délibération référencés DAC 204 et DAC 234 sont retirés de l'ordre du jour.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous propose de procéder à la désignation de représentants et personnalités qualifiées dans les organismes suivants :

Jury du prix de la Ville de Paris pour les études de genre (R. 39) :

- M. Jean-Louis MISSIKA,
- Mme Fatima LALEM,
- M. Jean-Baptiste MENGUY.

Conseil d'administration de l'Etablissement public de la Maison des métallos (R. 40) :

- Mme Joëlle MOREL,
- M. Jean- Jacques HOCQUARD,
- Mme Jacqueline RIQUIER.

Les candidatures proposées sont adoptées (2009, R. 39 à R. 40).

Adoption par un vote global d'approbation des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Monsieur GABORIAU ?

M. Pierre GABORIAU. - Je souhaiterais une suspension de séance.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La séance est terminée, Monsieur.

Nous étions en pleine opération de vote.

Clôture de la séance.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures quarante-cinq minutes).

Votes spécifiques.

M. Jean-Yves MANO, **Mme Halima JEMNI**, **MM. Gauthier CARON-THIBAUT**, **René DUTREY**, **Jean TIBERI** et **Mme Roxane DECORTE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DJS 220 Signature d'un contrat de transaction avec la société PARIS HABITAT-OPH concernant la réalisation de prestations effectuées hors mandat de maîtrise d'ouvrage, dans le cadre de la construction de l'Antenne Jeunes Olympiades, 32, rue du Javelot (13e).

2009, DU 158 Délégation du droit de préemption urbain à "Paris Habitat - OPH" sur les immeubles 236, rue du Faubourg Saint-Martin (10e) et 13, rue Pierre Budin (18e).

2009, DPP 7 - Signature d'un avenant à la convention avec "Paris Habitat - OPH", en date du 21 novembre 2007, concernant la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 4.188.869 euros.

2009, DPVI 74 Subvention d'investissement à "Paris Habitat - OPH" pour l'aménagement du Centre Social Bédier destiné à la Caisse des Allocations familiales sur le secteur "Joseph Bédier - Porte d'Ivry" (13e). - Montant : 130.500 euros.

M. Pierre AIDENBAUM, **Mmes Danièle POURTAUD**, **Marie-Pierre de LA GONTRIE**, **Dominique BERTINOTTI**, **Frédérique CALANDRA**, **Sandrine CHARNOZ**, **MM. Jean-Yves MANO**, **René DUTREY**, **Jean-François LEGARET** et **Mme Claude-Annick TISSOT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DFPE 289 Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la RIVP pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction, 5 bis, rue Stendhal (20e).

2009, DLH 24 - Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble communal situé 6, rue Saint-Maur (11e)

2009, DLH 41 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble communal situé 4 rue de Chaumont (19e).

2009, DLH 79 Location par bail emphytéotique à la RIVP de la parcelle communale située 5-5 bis, rue Stendhal (20e).

2009, DPP 8 - Signature d'un avenant à la convention avec la RIVP, en date du 21 novembre 2007, pour la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 969.154 euros

M. Jean-Yves MANO, **Mmes Colombe BROSSEL**, **Gisèle STIEVENARD**, **Halima JEMNI**, **M. Daniel ASSOULINE**, **Mme Hélène BIDARD**, **M. Christophe NAJDOVSKI**, **Mmes Roxane DECORTE**, **Emmanuelle DAUVERGNE** et **Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DLH 85 Location par bail emphytéotique à la SGIM de l'immeuble communal situé 36 rue Poissonnière (2e).

Mme Anne HIDALGO, **M. Claude DARGENT**, **Mme Seybah DAGOMA**, **MM. Gilles ALAYRAC**, **Pierre AIDENBAUM**, **Mmes Dominique BERTINOTTI**, **Sylvie WIEVIORKA**, **M. Jacques BOUTAULT**, **Mme Karen TAÏEB**, **M. Jean-François LEGARET**, **Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE** et **Martine MÉRIGOT de TREIGNY** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DFPE 318 Approbation et signature d'un avenant n° 3 à la convention de marché de maîtrise d'oeuvre passée avec la SEMAPARISIENNE pour la réhabilitation du pavillon Lenègre de l'ancien hôpital Boucicaut, rue Lacordaire (15e), et l'aménagement dans une partie de celui-ci d'une crèche collective de 66 places. - Approbation et signature d'un avenant n° 2 au marché de travaux.

M. Pierre AURIACOMBE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DJS 75 Signature d'une convention avec l'association "Sporting Club Universitaire de France" (17e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 30.000 euros.

M. Georges SARRE et Mme Marie-Annick BARTHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, SG 69 Signature d'une convention de partenariat avec le Port Autonome de Paris pour la production d'un stand à partir du recyclage d'un conteneur maritime pour l'édition 2009 du Festival de l'Oh !

MM. Patrick BLOCHE, Pierre SCHAPIRA, Thierry COUDERT, Christophe GIRARD, Pascal CHERKI et Bernard GAUDILLÈRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DAC 53 - Signature avec l'association "Théâtre Musical de Paris" (Théâtre du Châtelet) (1er) d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de 2009 et d'une convention relative à une subvention d'équipement. - Montant total : 9.273.000 euros.

M. LE MAIRE DE PARIS, Mmes Colombe BROSSEL et Danielle FOURNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DAC 181 Signature d'un quatrième avenant à la convention tripartite pluriannuelle d'objectifs passée avec l'association "L'Été Parisien" (9e) pour l'attribution du solde de la subvention. - Montant : 400.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Sylvain GAREL, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Jean-François LEGARET et Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, SG 6 Signature d'une convention avec l'association "Forum des images" (1er) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 6.150.000 euros.

Mme Anne Christine LANG ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DPP 10 - Signature d'un avenant à la convention avec SAGECO, en date du 13 décembre 2007, pour la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 73.800 euros.

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DPP 11 - Signature d'un avenant à la convention avec la SIEMP, en date du 29 octobre 2007, pour la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 135.947 euros

M. Ian BROSSAT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DPP 13 - Signature d'un avenant à la convention avec ICF La Sablière, en date du 21 novembre 2007, pour la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 147.031 euros

Mme Pascale BOISTARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DPP 14 - Signature d'un avenant à la convention de partenariat passée avec l'Immobilière 3F pour la surveillance des logements sociaux prioritairement situés dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 195.726 euros

M. Jean-Yves MANO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DLH 89 Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLUS et PLA-I à contracter par la SA d'HLM "France Habitation" en vue du financement du programme de construction comportant 6 logements PLUS et 2 logements PLA-I situé 16 rue de La Réunion (20e).

M. Jérôme COUMET, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Annick OLIVIER, M. Christian SAUTTER, Mme Liliane CAPELLE, M. Patrick TRÉMÈGE et Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DU 7 - DPVI 50 Convention financière ANRU "Joseph Bédier - Porte d'Ivry" (13e). - Signature de la convention financière avec l'ANRU, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Association "Foncière Logement", le bailleur social, les maîtres d'ouvrage publics ou privés concernés (Paris-Habitat, SEMAPA) et l'Association "La Maison des Bout'Chou". - Subventions pour la rénovation du quartier en GPRU.

2009, DU 99 - DPVI 51 Convention financière ANRU "résidence Edmond Michelet" (19e). - Signature de la convention financière avec l'ANRU, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Association "Foncière Logement", le bailleur social, les maîtres d'ouvrage concernés "Paris Habitat - OPH" et la régie de quartier nord 19e. - Subventions pour la rénovation du site en GPRU.

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DPVI 42 Subvention de fonctionnement, au titre 2009, à l'association de prévention du site de la Villette pour la coordination d'un plan territorial de lutte contre les discriminations à l'emploi dans le 19e arrondissement. - Montant : 10.000 euros.

Votes spécifiés.

Groupe "Les Verts" - Positions de vote

Vœu n° 34 bis déposé par l'Exécutif relatif à la sécurité dans les écoles.

Abstention.

Vœu n° 46 relatif à l'application des surloyers dans le parc social.

Abstention.

2009, DJS 379 - Autorisation à M. le Maire de Paris de consentir au dépôt d'une demande de permis de construire présentée par la société Lagardère Paris Racing Ressources pour effectuer des travaux de rénovation du club-house sur le centre sportif de la Croix-Catelan (16e).

Contre.

2009, DDEE 155 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SNC ELCO ESTEE LAUDER COMPANIES pour l'exploitation de son magasin "MAC" (4e).

Contre.

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2009, DEVE 20 Renouveau de l'adhésion à l'association Vivacités Ile-de-France (10e) au titre de l'année 2009. Montant : 150 euros.

2009, DEVE 65 Renouveau de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement (GRAINE d'Ile-de-France) (17e). Montant : 500 euros.

2009, DEVE 89 Demande d'autorisation formulée par la société Luxury Eyewear en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, des installations situées 21 bis boulevard du Maréchal Leclerc à Joinville le Pont (Val de Marne).

2009, DEVE 93 Demande d'autorisation formulée par la société Icade en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux ICPE, une installation de réfrigération située 92-98 boulevard Victor Hugo à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine).

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2009, DPVI 42 Subvention de fonctionnement, au titre 2009, à l'association de prévention du site de la Villette pour la coordination d'un plan territorial de lutte contre les discriminations à l'emploi dans le 19e arrondissement. - Montant : 10.000 euros.

Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteure.

2009, DPVI 30 Subvention à deux associations (Batik International, CIEMI) menant des actions spécifiques pour la promotion de la diversité culturelle des migrants et la valorisation de la mémoire des vieux migrants. - Montant : 20.000 euros.

2009, DPVI 33 Signature d'une convention avec l'association Catred (11e) pour l'attribution d'une subvention pour ses actions spécifiques d'accès aux droits afin de favoriser l'intégration. - Montant : 20.000 euros.

2009, DPVI 34 Signature de deux conventions avec l'association GISTI (11e) et l'Association Franco-chinoise Pierre Ducerf (3e) pour l'attribution de deux subventions. - Montant total : 35.000 euros.

2009, DPVI 37 Subvention à l'association Espace Bénévolat (18e), au titre de 2009, pour le projet "Coeurs à lire". - Montant : 10.000 euros.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

2009, DDATC 1 Subvention - Fonds du Maire - à l'Association pour le Couple et l'Enfant à Paris (6e). - Montant : 6.000 euros.

2009, DDATC 23 Subvention - Fonds du Maire - à l'association "l'Ecole du Chat Libre" (19e). - Montant : 1.000 euros.

2009, DDATC 78 Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Les amis de l'Hôpital Trousseau" (12e). - Montant : 2.000 euros.

2009, DDATC 85 Subvention - Fonds du Maire - à l'association "CAP 2000" (12e). - Montant : 2.000 euros.

2009, DDATC 90 Subvention - Fonds du Maire - à l'Association Belleville - Centre Social (19e). - Montant : 10.000 euros.

2009, DDATC 91 Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Régie de quartier du 19e nord" (19e). - Montant : 10.000 euros.

2009, DDATC 15 Signature d'une convention avec l'association "La pépinière Mathis" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2009, DDATC 48 Signature d'un avenant aux conventions avec l'association "La Commune libre d'Aligre" (12e) pour la gestion du café associatif.

2009, DDATC 59 Signature d'une convention avec l'association "La ligue de l'enseignement - Fédération départementale de Paris" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2009, DDATC 119 Signature d'une convention avec l'association "MIRP - Service protestant du monde professionnel en Ile-de-France" (9e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 17.750 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2009, DDEE 101 Signature d'une convention avec l'association "Les Parisiens Associés" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 23.000 euros.

2009, DDEE 118 Signature d'une convention avec l'association "Ariana" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 24.000 euros.

2009, DDEE 119 Signature d'une convention avec l'association Ulysse 16, association pour la promotion et la rencontre des cultures méditerranéennes (16e). - Montant : 23.000 euros.

2009, DF 51 Convention d'occupation temporaire du domaine public autorisant l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris à exploiter sur la voie publique trois kiosques à journaux destinés à l'information des touristes, pour l'opération 2009 des "Ambassadeurs de l'accueil".

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2009, DASC0 87 Signature d'une convention de répartition des charges d'entretien d'un mur mitoyen entre la ville de Paris, propriétaire de l'école élémentaire 9 à 11 rue Houdon (18e) et le Cabinet Roumilhac, pour le compte de la co-propriété 10, rue André Antoine (18e).

2009, DASCO 90 Indemnisation amiable de M. et Mme ORTHWEIN, en réparation du préjudice corporel subi par leur fille Camille, lors d'un accident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2009, DASCO 104 Subvention à l'association "Union de Paris des Délégués Départementaux de l'Education Nationale" (20e) - Montant : 2.000 euros.

2009, DASCO 119 Signature de deux avenants aux marchés passés avec la société MCF relatifs à l'acquisition de fournitures scolaires.

2009, DPA 36 Approbation du principe de réalisation de l'opération de restructuration du service de restauration de l'école maternelle 16, rue Dautancourt (17e) et du déplacement des réserves à l'école élémentaire 23, avenue de Saint-Ouen (17e) ainsi que du dépôt des permis de construire et de démolir nécessaires s'y rapportant.

2009, DPA 128 Indemnisation de la Société Carl STAHL, suite aux désordres affectant les clôtures de l'école primaire, 31-35, rue Godefroy de Cavaignac (11e).

2009, DPA 152 Approbation et signature de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre, passé avec la SARL Jean-François SCHMIT, relatif à la construction d'une école maternelle de 7 classes et de locaux pour le relogement de services municipaux, 5, rue de Cambrai (19e).

2009, DPA 235 Avenant n° 1 au marché de travaux signé avec la société BRISSET dans le cadre de l'opération de modernisation de la chaufferie et des réseaux de chauffage du groupe scolaire, 19 rue Blomet et 13/17, rue des Volontaires (15e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2009, DPA 1 Approbation du principe de réalisation des travaux de construction d'une halte garderie de 30 places, ZAC Claude Bernard, lot C3, boulevard Mac Donald et quai du Lot (19e) et modalités de passation du marché de travaux pour l'école polyvalente de 12 classes et la halte-garderie.

Mme Colombe BROSSEL, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2009, DDEE 83 Subvention à l'association des commerçants du cours de Vincennes-Nation (12e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 5.000 euros.

2009, DDEE 129 Subvention à l'association des commerçants et artisans Bastille Roquette Léon Blum pour les illuminations de fin d'année 2008. Montant : 8.000 euros.

2009, DDEE 136 Subvention à l'association Saint Placide Cherche Midi (6e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 20.000 euros.

2009, DDEE 138 Subvention à l'association "Tocque Village" (17e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 4.000 euros.

2009, DDEE 141 Subvention à l'association "Union des commerçants de la rue de Courcelles" pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 20.000 euros.

2009, DDEE 142 Subvention à l'association des commerçants de la rue du Bac (ACR-BAC) pour les illuminations de fin d'année 2008. Montant : 15.000 euros.

2009, DDEE 144 Subvention à l'association "Marché Poncelet Bayen" (17e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 4.000 euros.

2009, DDEE 146 Signature d'une convention avec l'association des commerçants Lepic Abbesses (18e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de 2009 pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 22.000 euros.

2009, DDEE 147 Subvention à l'association des commerçants et artisans du marché couvert de la Chapelle (18e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 5.000 euros.

2009, DDEE 148 Subvention à l'association le "Village de Lévis" (17e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 5.000 euros.

2009, DDEE 153 Subvention à l'association des commerçants et résidents de la rue Godot de Mauroy - N.A.C.G.M. pour les illuminations de fin d'année 2008. Montant : 8.000 euros.

2009, DDEE 131 Signature d'une convention avec l'association "Designer's Days" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2009, DDEE 151 Subvention à l'association Atelier de tricotage de la Goutte d'Or (18e). - Montant : 6.000 euros.

2009, DDEE 166 Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SA Sony France pour son établissement "SONY STYLE STORE" (8e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2009, DPE 15 Signature de l'avenant n° 1 au Contrat Programme de Durée barème D avec Eco-Emballages et de la convention tripartite relative à l'embauche d'ambassadeurs du tri intervenant dans l'habitat collectif.

2009, DPE 22 Signature d'un avenant n° 1 au marché passé avec la société GNVert pour l'approvisionnement de véhicules de la Ville de Paris en carburant GNV.

2009, DPE 27 Signature d'un contrat de transaction avec la société SMAC relatif aux marchés de travaux de réfection de voirie du garage d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis).

2009, DPE 39 Approbation du principe et des modalités d'attribution de cinq marchés pour la fourniture de pièces détachées pour les engins de nettoyage du Service Technique de la Propreté de Paris et de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

2009, DPE 44 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris au Cercle National du Recyclage et versement de la cotisation pour l'année 2009 et les années ultérieures.

2009, DPE 54 Mise en oeuvre de nouvelles modalités d'organisation du travail pour les personnels ouvriers du Service Technique de la Propreté de Paris travaillant en roulement chargés de la collecte des ordures ménagères à Paris (2e et 12e)

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2009, DDEE 137 Signature avec l'association Emmaüs Défi d'un avenant n° 3 à la convention d'occupation de locaux situés 80 boulevard Jourdan (14e).

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2009, DAJ 10 Signature d'un protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Paris et les sociétés SIMBA TOYS France et DICKIE TOYS HONG KONG Ltd afin de mettre un terme au litige qui les oppose sur l'utilisation des marques "PARIS" et "PROPRETE DE PARIS".

2009, DALIAT 3 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande de fourniture de vélos, de vélos à assistance électrique et de leurs pièces détachées et accessoires destinés aux parcs des services municipaux, en quatre lots séparés.

2009, DALIAT 18 Fixation du montant de la redevance perçue par la DALIAT pour les activités circassiennes.

2009, DALIAT 24 Signature d'un avenant n° 1 de transfert au marché de fourniture d'articles de sport destinés aux agents des différentes directions de la Ville de Paris (lot 3) souscrit avec l'EURL POKEE SPORT PUBLICITE (P.S.P).

2009, DDATC 96 Signature d'un protocole d'accord avec M. Chevalier en vue d'une indemnisation.

2009, DPA 194 Approbation du principe de réalisation des travaux de mise en conformité des locaux suite au départ de la section locale du 14e arrondissement à la mairie du 14e arrondissement, et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2009, DRH 32 Signature du marché "Conception, animation et mise en oeuvre de modules de formation à la santé et à la sécurité au travail pour les agents de la Ville de Paris".

2009, DSTI 12 Signature d'un marché relatif à la "Maintenance curative, les montées de versions et la fourniture de prestations complémentaires pour le progiciel BP-EPS édité et distribué par la société BuyingPack".

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2009, DPA 122 Approbation du principe de réalisation des travaux de restructuration des services et accessibilité pour tous à la mairie du 13e arrondissement et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

Mme Maïté ERRECART, Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2009, DF 44 Budget supplémentaire de la Ville pour 2009 - Modification du montant des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2009, DEVE 50 Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec la Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques la convention mettant à la disposition de la Ville de Paris le jardin de l'hôtel Salomon de Rothschild, situé à l'angle de la rue Balzac et de l'avenue de Friedland (8e).

2009, DEVE 74 Subvention à l'association "Chadhal". - Montant : 1.000 euros.

2009, DEVE 86 Indemnisation de l'acquéreur de bonne foi d'oeuvres d'art volées dans les cimetières parisiens en 2006 et 2007.

2009, DEVE 98 Procédure à l'indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2009, DAC 12 Signature de deux conventions avec l'association "La Comédie Italienne" (14e) relatives à l'attribution de subventions. - Montant : 35.000 euros.

2009, DAC 52 Subvention à l'association "Compagnie Lunatic" (5e). - Montant : 7.500 euros.

2009, DAC 67 Signature d'une convention avec l'association "Ere de jeu" (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 39.000 euros.

2009, DAC 79 Signature d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs passée avec l'association "Erda/Accentus" (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 95.000 euros.

2009, DAC 99 Subvention à l'association "Star Théâtre" pour le spectacle Monsieur de Pourceaugnac présenté au Théâtre Silvia Monfort (15e) en 2009. - Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 122 Subvention à l'association "In Famous" (19e) au titre de ses activités musicales en 2009. - Montant : 13.000 euros.

2009, DAC 143 Subvention à l'association "Lyre et Muses" (5e) au titre de ses activités en 2009. - Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 154 Approbation des modalités d'attribution d'un marché à bons de commande pour la fourniture et la gestion de documents électroniques en ligne et hors-ligne sous la forme d'abonnements souscrits par les établissements du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris et par les services habilités de la Ville de Paris.

2009, DAC 162 Subvention à l'association "Slam Productions" (20e) au titre de ses actions dans le domaine du Slam en 2009. - Montant : 6.500 euros.

2009, DAC 181 Signature d'un quatrième avenant à la convention tripartite pluriannuelle d'objectifs passée avec l'association "L'Été Parisien" (9e) pour l'attribution du solde de la subvention. - Montant : 400.000 euros.

2009, DAC 192 Subvention à l'association "Réel Symbolique Imaginaire (R.S.I) - La Ressource" (17e). - Montant : 6.000 euros.

2009, DAC 194 Subvention à l'association "Free Dance Song" (20e). - Montant : 2.000 euros.

2009, DAC 198 Signature avec l'association "Compagnie Résonances" (18e) d'une convention pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 17.500 euros.

2009, DAC 200 Subvention à l'association "Compagnie l'Air du Verseau" pour le spectacle Les larmes amères de Petra Von Kant présenté au Bouffon-Théâtre (19e) en 2009. - Montant : 7.000 euros.

2009, DAC 202 Subvention à l'association "Collectif Musical International de Champigny sur Marne - Ensemble 2E2M - Paul Méfano" (Etudes et Expressions des Modes Musicaux) (94500 Champigny-sur-Marne) au titre de 2009. - Montant : 8.000 euros.

2009, DAC 205 Subvention à l'association "Ensemble Alternance" (4e), au titre de ses activités en 2009. - Montant : 8.000 euros.

2009, DAC 222 Subvention à l'association "Festival Victor Hugo et égaux" (94 Créteil). - Montant : 6.000 euros.

2009, DAC 231 Subvention à l'association "La Comédie Framboise" (15e) pour la comédie musicale "Jeux de mots laids pour gens bêtes" présentée à l'Européen en 2009. - Montant : 4.000 euros.

2009, DAC 233 Subvention à l'association "Festival au fil des voix - Le rendez-vous des musiques du monde" (3e) pour l'organisation de la 2ème édition du Festival au Fil des Voix. - Montant : 8.000 euros.

2009, DAC 236 Subvention à l'association "La Mère Boitel" (17e). - Montant : 7.500 euros.

2009, DAC 241 Subvention à l'association "Fédération Musicale de Paris" (13e). - Montant : 12.000 euros.

2009, DAC 244 Subvention à l'association "Fabrication Maison" (67000). - Montant : 5.000 euros.

2009, DAC 248 Subvention à l'Association des Amis de Stendhal (4e). - Montant : 500 euros.

2009, DAC 250 Subvention à l'association "Les Amis de Rimbaud : Association Internationale" (11e). - Montant : 500 euros.

2009, DAC 255 Subvention à l'association "PRO/ART" (18e) au titre de ses activités pour la promotion des musiques électroniques en 2009. - Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 257 Subvention à l'association "Rainbow Symphony Orchestra" (3e). - Montant : 2.000 euros.

2009, DAC 270 Signature d'un premier avenant à la convention pluriannuelle passée avec l'association "Ensemble Intercontemporain" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 75.000 euros.

2009, DAC 277 Subvention à l'association "Fonds Social Juif Unifié" (5e). - Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 288 Subvention à l'association "Pro Quartet" Centre européen de Musique de Chambre (4e). - Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 299 Subvention à l'association "La Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse" (14e). - Montant : 3.000 euros.

2009, DAC 304 Demande de subvention à l'Etat pour la réalisation de travaux de rénovation au "Théâtre du Rond-Point" (8e). - Montant : 445.208,82 euros.

2009, DAC 362 Subvention à l'association "Belleville en vue (s)" (20e). - Montant : 1.500 euros.

2009, DAC 391 Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention à l'association "Maison d'Europe et d'Orient" (12e). - Montant : 32.000 euros.

2009, DAC 416 Subvention à l'association "La Nuit comme en plein jour" (17e). - Montant : 10.000 euros.

2009, DPA 195 Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux passé avec la société Eiffage Construction IDF Paris dans le cadre de l'opération de restructuration de l'immeuble communal d'artistes 59, rue de Rivoli (1er).

2009, SG 6 Signature d'une convention avec l'association "Forum des images" (1er) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 6.150.000 euros.

2009, SG 59 Signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la SA Lucernaire, pour le cinéma le Lucernaire. - Montant : 20.000 euros.

2009, SG 116 Subvention à l'association Poudre de sourire afin de l'aider à organiser des ateliers d'initiation au cinéma d'animation à l'attention du jeune public (5-10 ans) à l'Atelier de la Bonne Graine (11e). - Montant : 2.500 euros.

2009, SG 124 Subvention à l'association "Point Ligne Plan" pour l'organisation de projections mensuelles à Paris destinées à mettre en lumière le travail de recherche de cinéastes et d'artistes contemporains. - Montant : 3.000 euros.

2009, SG 129 Subvention à l'Association Française du Cinéma d'Animation (AFCA) pour l'aide au développement du centre de ressources du cinéma d'animation et l'organisation de la 8e Fête du cinéma du 16 au 31 octobre 2009. - Montant : 8.500 euros.

2009, SG 131 Signature d'une convention avec la société "Les Films de mon Oncle" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.800 euros.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2009, DAC 137 Subvention à l'Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore de Paris - Albert Roos (15e). - Montant : 7.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2009, DASCO 106 Subventions à neuf associations étudiantes - Montant total : 11.500 euros.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2009, DU 117 Parcelles municipales situées 142-144 avenue Paul Vaillant Couturier (14e). Déclassement de l'emprise située à l'angle Pierre Massé et de l'avenue Paul Vaillant Couturier du domaine public routier de la Ville de Paris.

2009, DU 154 Signature d'un avenant n° 1 au marché de conception et de maîtrise d'oeuvre urbaine concernant l'aménagement du site situé 112 à 122 rue des Poissonniers (18e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2009, DU - DF 147 Déclassement du domaine public de voirie et cession d'une parcelle de terrain située au droit du 19, rue de Charenton (12e).

Mme Anne HIDALGO, Mme Annick LEPETIT, rapporteures.

2009, DU 7 - DPVI 50 Convention financière ANRU "Joseph Bédier - Porte d'Ivry" (13e). - Signature de la convention financière avec l'ANRU, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Association "Foncière Logement", le bailleur social, les maîtres d'ouvrage publics ou privés concernés (Paris-Habitat, SEMAPA) et l'Association "La Maison des Bout'Chou". - Subventions pour la rénovation du quartier en GPRU.

2009, DU 99 - DPVI 51 Convention financière ANRU "résidence Edmond Michelet" (19e). - Signature de la convention financière avec l'ANRU, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Association "Foncière Logement", le bailleur social, les maîtres d'ouvrage concernés "Paris Habitat - OPH" et la régie de quartier nord 19e. - Subventions pour la rénovation du site en GPRU.

Mme Anne HIDALGO, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteuses.

2009, DJS 220 Signature d'un contrat de transaction avec la société PARIS HABITAT-OPH concernant la réalisation de prestations effectuées hors mandat de maîtrise d'ouvrage, dans le cadre de la construction de l'Antenne Jeunes Olympiades, 32, rue du Javelot (13e).

2009, DJS 250 Subvention à l'association "Petits Oiseaux Production (POP)" (20e). - Montant : 1.000 euros.

2009, DJS 284 Subvention à l'association "L'Aquilone" (20e) pour une action dans le 13e arrondissement. - Montant : 1.000 euros.

2009, DJS 304 Subvention à l'association "Vivre Autrement" (20e). - Montant : 4.500 euros.

2009, DJS 305 Subvention à l'association "13 pour Tous" (13e). - Montant : 2.000 euros.

2009, DJS 310 Subvention à l'association "La Maison des Mots-Arts" (19e) pour une action conduite dans le 14e arrondissement - Montant : 2.000 euros.

2009, DJS 317 Subvention à l'association "Pérédelkino" (14e). - Montant : 1.000 euros.

2009, DJS 319 Subvention à l'association "Eclairages" (13e). - Montant : 6.000 euros.

2009, DJS 324 Subvention à l'association "Solidarité Paga Lagny Davout" (20e). - Montant : 1.000 euros.

2009, DJS 332 Subvention à l'association "Oasis 18" (18e). - Montant : 3.000 euros.

2009, DJS 350 Subvention à l'association "Association de Culture Berbère" (20e). - Montant : 3.000 euros.

2009, DPA 4 Approbation du principe du projet de création d'un centre d'animation situé 1-3, rue Victor Gelez - 10, passage de Ménilmontant (11e), et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre correspondant et dépôt de la demande de permis de construire.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2009, SG 23 Subvention au Comité pour une Maison des Savoirs et des Cultures de l'Est Parisien dans la Maison des Métallos (Comité des Métallos) pour son parcours filles/femmes. - Montant : 5.000 euros.

2009, SG 24 Subvention à l'association "Carrefour 14" pour son action en faveur des femmes. - Montant : 4.500 euros.

2009, SG 28 Subvention à l'Association pour la Recherche sur la Ville et l'Habitat (3e) pour son action en faveur des femmes. - Montant : 4.000 euros.

2009, SG 31 Subvention à l'association "Compagnie Confidences". - Montant : 8.000 euros.

2009, SG 32 Subvention à l'association "Pour qu'elle revienne" (18e) pour son action de sensibilisation des jeunes à l'égalité entre les femmes et les hommes. - Montant : 3.000 euros.

2009, SG 113 Signature d'une convention avec l'association "Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir" (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2009, SG 134 Subvention à l'association "Cineffable" pour ses deux festivals. - Montant : 8.000 euros.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2009, DASES 3 Signature d'une convention avec l'association "Solidarité Sida" (11e) pour l'attribution de deux subventions. - Montant total : 105.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2009, DVD 27 Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement "Maison de la Radio" (16e) pour 4 ans.

2009, DVD 200 Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec la Société auxiliaire des parcs de la région parisienne (SAPP) l'avenant n° 3 prorogeant d'un mois la convention de concession relative à l'exploitation du parc de stationnement "Passy" (16e).

2009, DVD 144 Approbation du programme 2009 d'aménagements de sécurité des carrefours éligibles aux subventions de la Région d'Ile de France et autorisation à M. le Maire de Paris de solliciter des subventions.

2009, DVD 145 Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention de financement avec Réseau Ferré de France pour la réalisation d'études nécessaires à l'extension du Tramway T3 de la Porte d'Ivry à la Porte de Chapelle.

2009, DVD 177 Signature d'un avenant au marché de prestations de service d'enquêtes de circulation substituant à la société par actions simplifiée Sopac la société Aximum.

2009, DVD 4 Lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour des travaux de signalisation lumineuse tricolore à Paris.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2009, DPE 51 Approbation des modalités d'attribution d'un marché et signature d'une convention de financement entre la Ville de Paris et la SEMAPA pour la création d'un réseau d'assainissement dans la ZAC "Gare de Rungis" (13e).

2009, DVD 118 Signature d'une convention de partenariat avec le département de la Seine-Saint-Denis pour l'étude d'un schéma directeur des implantations portuaires et activités de loisirs sur le canal de l'Ourcq à grand gabarit.

2009, DVD 138 Subvention à l'association Contraste (93320 Pavillons-sous-Bois) pour l'organisation de la 10e édition de l'Ourcq'athlon. - Montant : 5.000 euros.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2009, DLH 41 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble communal situé 4 rue de Chaumont (19e).

2009, DLH 54 Protocole transactionnel entre la Ville de Paris et l'EURL Hôtel de France dans l'immeuble communal 56-58, rue Piat (20e).

2009, DLH 79 Location par bail emphytéotique à la RIVP de la parcelle communale située 5-5 bis, rue Stendhal (20e).

2009, DLH 85 Location par bail emphytéotique à la SGIM de l'immeuble communal situé 36 rue Poissonnière (2e).

2009, DLH 89 Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLUS et PLA-I à contracter par la SA d'HLM "France Habitation" en vue du financement du programme de construction comportant 6 logements PLUS et 2 logements PLA-I situé 16 rue de La Réunion (20e).

2009, DU 158 Délégation du droit de préemption urbain à "Paris Habitat - OPH" sur les immeubles 236, rue du Faubourg Saint-Martin (10e) et 13, rue Pierre Budin (18e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2009, DU 148 Signature d'un avenant n° 1 à la promesse de vente d'emprises issues des parcelles cadastrées R n° 34 et S n° 21 sur la rive nord du canal de l'Ourcq à Pantin (Seine Saint Denis) au profit de la commune de Pantin.

2009, SG 70 Signature d'une convention de partenariat avec la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration pour l'organisation de l'édition 2009 du Festival de l'Oh !

2009, SG 132 Signature d'une convention de partenariat avec le Festival de Saint-Denis pour l'organisation de l'édition 2009 du Festival de l'Oh !

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2009, SG 69 Signature d'une convention de partenariat avec le Port Autonome de Paris pour la production d'un stand à partir du recyclage d'un conteneur maritime pour l'édition 2009 du Festival de l'Oh !

M. Pierre MANSAT, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2009, DASCO 58 Signature d'une convention avec l'association "Science et Télévision" (13e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 80.000 euros.

2009, DASCO 91 Subvention à l'université Pierre et Marie Curie pour l'organisation du colloque "Mémoire du sol, Espace des Hommes" - Montant : 5.000 euros.

2009, DASCO 124 Modification du Prix de la Ville de Paris pour les Etudes de Genre.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2009, DPA 208 Approbation des modalités de passation et autorisation de signer un marché de conseils et de représentations juridiques dans le cadre de la réalisation des grands projets culturels et sportifs : Institut des Cultures d'Islam (18e) ; Stade Jules Ladoumègue (19e) ; Complexe multi-équipements sur le site des anciens entrepôts Mac Donald (19e).

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2009, DFPE 13 Signature de deux avenants aux conventions pluriannuelles de fonctionnement avec l'association "L'Arbre Bleu", gestionnaire du lieu d'information et du lieu d'accueil enfants parents dénommés "L'Arbre Bleu". - Montant : 95.360 euros.

2009, DFPE 31 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Centre d'Actions Locales du XVIIIe" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "La Toupie" (18e). - Montant : 172.456 euros.

2009, DFPE 46 Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'Association d'Education Populaire Notre-Dame des Champs - Montparnasse Rencontres" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie, boulevard du Montparnasse (14e). - Montant : 41.443 euros.

2009, DFPE 47 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Oeuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie, "Les P'tits Loups" (14e). - Montant : 37.126 euros.

2009, DFPE 67 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance" (AFAPE) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective rue Yves Toudic (10e). - Montant : 130.038 euros.

2009, DFPE 111 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "CALINOT SINGE" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche parentale (15e). Montant : 22.415 euros.

2009, DFPE 115 Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association "ACIDULES ET A CROQUER" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche parentale (18e). - Montant : 104.445 euros.

2009, DFPE 126 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "LES PETITS LARDONS" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche parentale (10e). - Montant : 138.490 euros.

2009, DFPE 132 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Mowgli" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements "Dieu" (10e). - Montant : 72.341 euros.

2009, DFPE 143 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Mowgli" pour attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements "Pajol" (18e). - Montant : 108.390 euros.

2009, DFPE 156 Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association "Galipette" pour attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche parentale du même nom (20e). - Montant : 61.667 euros.

2009, DFPE 159 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Arthur et Marine" pour attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements "Nieuport" (13e). - Montant : 88.386 euros.

2009, DFPE 160 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Arthur et Marine" pour attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements "Christiani" (18e). - Montant : 82.362 euros.

2009, DFPE 161 Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "Caramel" pour attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie "La Maison des Ours" (12e). Montant: 99.101 euros.

2009, DFPE 164 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Libellule et Papillon" pour attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective du même nom (20e). - Montant : 164.943 euros.

2009, DFPE 165 Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Groupe des Oeuvres Sociales de Belleville" (G.O.S.B) pour attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Françoise Lagrange" (20e). - Montant : 510.516 euros.

2009, DFPE 207 Signature d'un avenant à la convention passée avec "l'association des Cités du secours Catholique - A.C.S.C" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche familiale "Cité Saint Martin" (4e). Montant : 121.008 euros.

2009, DFPE 209 Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association "Crèche Parentale du Marais" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche parentale du Marais (4e). Montant : 36.153 euros.

2009, DFPE 216 Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association "Balustrade" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche parentale "Balustrade" (11e). Montant : 57.099 euros.

2009, DFPE 218 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Babillages" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche parentale "Babillages" (11e). Montant : 102.012 euros.

2009, DFPE 219 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Square Bande" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche parentale "Square Bande" (11e). Montant : 46.432 euros.

2009, DFPE 226 Signature d'un avenant N°1 à la convention passée avec l'association "Le Petit d'Homme - Classes Infantines Montessori" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du jardin d'enfants (11e). Montant : 26.870 euros.

2009, DFPE 242 Signature d'un avenant à la convention passée avec la Fondation "Maison des Champs de Saint-François d'Assise" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Sainte Lucie" (5e). - Montant : 498.376 euros.

2009, DFPE 274 Lancement d'un marché article 30 relatif à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 14-18 rue Viala (15e).

2009, DFPE 289 Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la RIVP pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction, 5 bis, rue Stendhal (20e).

2009, DFPE 306 Signature d'une convention avec l'association "Crescendo" pour l'attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux et l'achat de matériel pour sa crèche collective "Globe Trotteurs" (9e). - Montant : 227.711 euros.

2009, DFPE 307 Signature d'une convention avec l'association "TREMPOLINE" pour l'attribution d'une subvention pour des travaux et l'achat de mobilier dans la structure multi-accueil, 31, rue Claude Bernard (5e). - Montant : 50.132 euros.

2009, DFPE 318 Approbation et signature d'un avenant n° 3 à la convention de marché de maîtrise d'oeuvre passée avec la SEMAPARISIENNE pour la réhabilitation du pavillon Lenègre de l'ancien hôpital Boucicaut, rue Lacordaire (15e), et l'aménagement dans une partie de celui-ci d'une crèche collective de 66 places. - Approbation et signature d'un avenant n° 2 au marché de travaux.

2009, DFPE 322 Signature d'une convention avec l'association "La Porte Entr'Ouverte" pour l'attribution d'une subvention pour des travaux et l'achat de matériel dans sa crèche parentale située 6 bis, rue Hippolyte Maindron (14e). - Montant : 17.942 euros.

2009, DFPE 324 Signature d'un avenant n° 1 au marché passé avec la Société Française Restauration Service, relatif à la prestation de services d'assistance technique pour la conception et l'élaboration de menus, et l'approvisionnement général en denrées brutes pour la réalisation des repas dans les établissements de petite enfance de la Ville de Paris.

2009, DFPE 334 Signature d'un marché passé en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics relatif à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 3 rue Jean-Giono (13e).

2009, DFPE 335 Signature d'un marché passé en application des articles 28 et 30 du Code des marchés publics relatif à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 29-33 rue Emeriau (15e).

2009, DPA 224 Approbation des modalités de passation du marché de travaux relatif à la restructuration de la halte-garderie, 2, rue des Arquebusiers (3e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2009, DPA 156 Indemnisation de la Société SNC Eiffage Construction Paris Patrimoine, suite aux travaux de restructuration de l'hôtel de Sérigny en halte-garderie et bibliothèque jeunesse, 26, rue Chaptal (9e).

M. Christophe NAJDOVSKI, M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

2009, DPP 6 Signature d'une convention avec l'Association sportive et artistique des sapeurs-pompiers de Paris (ASASPP) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 16.000 euros.

2009, DPP 19 Signature d'une convention avec l'association "Les pupilles de l'enseignement public de Paris" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2009, DPP 23 Signature d'une convention avec l'Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 34.000 euros.

2009, DPP 24 Signature d'une convention avec le Centre de Documentation, d'Education et d'Action contre les Manipulations Mentales (CCMM) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 5.000 euros.

2009, PP 44 Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement du bâtiment "Phébus" à Limeil-Brévannes (94) destiné au regroupement des services de soutien et de formation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. - Section d'investissement du budget spécial de la Préfecture de police. - Individualisation d'une autorisation de programme complémentaire de 104.300 euros TTC.

2009, PP 47 Signature de l'avenant n° 1 au marché de fourniture avec la société "Vidal" visant à contractualiser le transfert des engagements, droits et obligations résultant dudit marché à la société UVIF.

2009, PP 48 Signature de l'avenant n° 1 au marché conclu avec la société "SAS ESII" relatif à la fourniture et à la mise en oeuvre de systèmes de gestion de l'accueil et des files d'attente pour la Préfecture de police.

2009, PP 49 Individualisation d'une autorisation de programme de 173.000 euros pour l'acquisition par la Ville de Paris (Préfecture de police) de lots de copropriété dépendant de l'immeuble 13 bis boulevard Carnot à Bourg-la-Reine, propriété de la Gérance Générale Foncière, liée au projet d'extension de l'actuel Centre de secours de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. - Signature de l'acte d'acquisition correspondant.

2009, PP 50 Approbation d'un projet de règlement amiable d'une affaire mettant en cause la responsabilité de la Commune de Paris.

2009, PP 51 Signature de l'avenant n° 1 au marché de fourniture avec la société commerciale Citroën, succursale de Nanterre visant à contractualiser le transfert des engagements, droits et obligations résultant dudit marché avec la société commerciale Citroën succursale de Versailles.

2009, PP 52 Signature des marchés avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

2009, PP 53 Approbation du principe de l'opération ainsi que des pièces administratives du marché relatif à la fourniture de pièces détachées diverses pour véhicules et accessoires destinés à l'approvisionnement des ateliers de la Préfecture de police.

2009, PP 54 Autorisation à M. le Préfet de police de signer l'avenant n° 1 au marché de service à la société "PSP Bloc Feu" relatif à l'entretien des extincteurs et autres moyens d'extinction des locaux administratifs de la Préfecture de police.

2009, PP 55 Approbation du principe de l'opération de la maintenance des ascenseurs et monte charge des centres de secours de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris avec clause additionnelle de mise en conformité et d'amélioration.

2009, PP 56 Modification de la délégation de pouvoir accordée au Préfet de police par le Conseil de Paris en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, dans le domaine des marchés publics.

M. Georges SARRE, rapporteur.

2009, DDEE 113 Signature d'une convention avec l'association "Comité pour la Promotion à l'Etranger des Salons Français Promosalons" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 75.000 euros.

2009, DDEE 167 Signature de l'avenant n° 2 au bail à construction conclu avec la SAGI et relatif au centre d'activité TOLBIAC MASSENA (13e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2009, DPVI 39 Subventions à 15 associations créatrices d'emplois d'adultes-relais en complément de celles versées par l'Etat, et signature d'une convention avec deux d'entre elles. - Montant total : 96.276 euros.

2009, DPVI 46 Signature d'une convention avec l'Association Métaphores Urbaines (18e) pour l'attribution d'une subvention pour son action "M3 Cartographie sonore". - Montant : 8.000 euros.

2009, DPVI 47 Participation financière de la Ville de Paris à l'Association Flora Tristan (Régie de quartier du 14e) pour la réalisation de travaux dans un local de Paris Habitat OPH sis 1 rue Pierre Leroy (14e). - Montant : 21.000 euros.

2009, DPVI 48 Subvention à l'association Extra-muros (92110 Clichy) pour la mise en place d'ateliers de recyclage utile et artistique des déchets de l'est 20e. - Montant : 8.000 euros.

2009, DPVI 49 Subvention à la Régie de quartier Tela 13 pour ses projets de bricothèque, ateliers informatiques et couture, restauration de meubles et création de potager, au titre de l'année 2009. - Montant : 15.000 euros.

2009, DPVI 74 Subvention d'investissement à "Paris Habitat - OPH" pour l'aménagement du Centre Social Bédier destiné à la Caisse des Allocations familiales sur le secteur "Joseph Bédier - Porte d'Ivry" (13e). - Montant : 130.500 euros.

2009, DPVI 75 Signature de l'avenant n° 1 à la convention de renouvellement urbain avec la Région Ile de France.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2009, DPVI 44 Signature d'une convention avec la Fédération des Centres Sociaux de Paris (FCS 75) pour l'attribution d'une subvention pour un dispositif d'accompagnement à la préparation du Diplôme Initial de Langue Française (DILF). - Montant : 30.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Pascale BOISTARD, rapporteures.

2009, DPVI 45 Signature d'une convention avec l'association Les Faubourgs Numériques (10e) pour l'attribution d'une subvention pour son action de développement d'un système productif local Musiques du Monde nommé "Paris Mix". - Montant : 53.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

2009, DFPE 279 Subvention à l'association "L'Accort" (L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie) 39 boulevard de Magenta (10e) destinée à financer des actions de médiation scolaire "Ecole - parents". - Montant : 2.700 euros.

2009, DFPE 280 Subvention à l'association "Le Picoulet - Mission Populaire 11e", 59, rue de la Fontaine-au-Roi (11e) destinée à financer l'action "Accompagnement et médiation auprès des familles". - Montant : 3.000 euros.

2009, DFPE 281 Subvention à l'association "Caravansérail Développement" (13e) destinée à financer "La ludomobile, animation des espaces publics". - Montant : 5.000 euros.

2009, DFPE 282 Subvention à l'association "LOREM (Loisirs Résidentiel des Mariniers)" (14e) destinée à financer sa ludothèque. - Montant : 5.000 euros.

2009, DFPE 283 Signature d'une convention avec l'association "RSI La Ressource" (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 6.000 euros.

2009, DFPE 284 Subvention à l'association "Cutlures sur Cour" 44 rue simplon (18e) destinée à financer des actions en direction des familles. - Montant : 3.000 euros.

2009, DFPE 285 Signature d'une convention avec l'association "Le Petit Ney" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.500 euros.

2009, DFPE 286 Subvention à l'association "Latitude Sport et Culture" (19e) pour le financement d'une ludothèque. - Montant : 4.000 euros.

2009, DFPE 287 Subvention à l'association "Plus Loin" (20e) destinée à financer l'action "Rencontre, découverte et ouverture en famille". - Montant : 3.000 euros.

2009, DFPE 290 Subvention à l'association "Contact Paris - Ile-de-France", 84, rue Saint Martin (4e), destiné à financer des actions en direction des homosexuel-le-s et de leur famille. - Montant : 5.000 euros.

2009, DFPE 294 Subvention à l'association "Culture 2+" (18e) destinée à financer les "Papotheques africaine, maghrébine, chinoise et tamoule", et l'accueil des enfants en première année de maternelle dans leur langue maternelle". - Montant : 11.500 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2009, DAC 160 Subvention à l'association "Union des engagés volontaires anciens combattants Juifs 1939-1945, leurs enfants et amis" (4e). - Montant : 1.000 euros.

2009, DAC 207 Subvention au Comité des 1er et 2e arrondissements de Paris à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (1er). - Montant : 600 euros.

2009, DAC 208 Subvention au Comité du 3e arrondissement de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie. - Montant : 1.200 euros.

2009, DAC 209 Subvention au Comité du 4e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Tunisie Maroc (FNACA). - Montant : 700 euros.

2009, DAC 210 Subvention au Comité du 5e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (FNACA). - Montant : 1.300 euros.

2009, DAC 211 Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Tunisie Maroc Comité local du 6e arrondissement. - Montant : 1.000 euros.

2009, DAC 212 Subvention au Comité du 7e arrondissement de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie F.N.A.C.A. - Montant : 700 euros.

2009, DAC 213 Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Tunisie Maroc Comité du 8e arrondissement. - Montant : 1.100 euros.

2009, DAC 214 Subvention au Comité du 9e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Tunisie. - Montant : 800 euros.

2009, DAC 215 Subvention au Comité Local du 10e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Tunisie Maroc. - Montant : 700 euros.

2009, DAC 216 Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Tunisie Maroc Comité de Paris (11e). - Montant : 1.000 euros.

2009, DAC 217 Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Tunisie Maroc (12e). - Montant : 1.000 euros.

2009, DAC 218 Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Tunisie Maroc Comité du 13e arrondissement de Paris. - Montant : 1.100 euros.

2009, DAC 219 Subvention au Comité du 14e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie. - Montant : 780 euros.

2009, DAC 220 Subvention au Comité du 15e de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Tunisie Maroc F.N.A.C.A. - Montant : 1.400 euros.

2009, DAC 223 Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Tunisie Maroc Comité du 18e arrondissement. - Montant : 1.000 euros.

2009, DAC 224 Subvention au Comité du 19e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Tunisie Maroc FNACA. - Montant : 950 euros.

2009, DAC 225 Subvention au Comité local du 20e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Tunisie Maroc. - Montant : 1.100 euros.

2009, DAC 226 Subvention à l'Association Française de Buchenwald Dora et ses Kommandos (9e). - Montant : 3.500 euros.

2009, DAC 227 Signature d'une convention avec l'association Mémorial de la Shoah (4e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 130.000 euros.

2009, DAC 318 Subvention au Comité du Souvenir du 1er arrondissement. - Montant : 600 euros.

2009, DAC 324 Subvention au Comité d'Entente des Associations de Combattants et Victimes de Guerre du 12e arrondissement. - Montant : 750 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2009, DJS 27 Subventions à six associations du 7e arrondissement. - Montant total : 6.600 euros.

2009, DJS 28 Subventions à six associations du 8e arrondissement. - Montant total : 9.000 euros.

2009, DJS 43 Subventions à treize associations du 16e arrondissement. - Montant total : 23.650 euros.

2009, DJS 44 Subventions à onze associations du 17e arrondissement. - Montant total : 16.500 euros.

2009, DJS 50 Subventions à dix-sept associations du 20e arrondissement. - Montant total : 28.400 euros.

2009, DJS 55 Subventions à quatorze associations parisiennes. - Montant total : 25.700 euros.

2009, DJS 75 Signature d'une convention avec l'association "Sporting Club Universitaire de France" (17e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 30.000 euros.

2009, DJS 81 Signature d'une convention avec l'association "GRS Paris Centre" (1er) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 29.000 euros.

2009, DJS 84 Signature d'une convention avec l'Association Sportive du Bon Conseil" (7e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 15.000 euros.

2009, DJS 87 Signature d'une convention avec l'association "Club d'Escrime de la Tour d'Auvergne" (9e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 70.000 euros.

2009, DJS 92 Signature d'une convention avec l'association "Sporting Club de Paris" (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 32.000 euros.

2009, DJS 94 Signature d'une convention avec l'association "La Domrémy Basket 13" (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 13.000 euros.

2009, DJS 95 Signature d'une convention avec l'association "Cercle des Escrimeurs Parisiens" (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 24.000 euros.

2009, DJS 99 Signature d'une convention avec l'association "Rugby Club Paris 15" (15e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 15.000 euros.

2009, DJS 106 Signature d'une convention avec l'association "Championnet Sports" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 90.000 euros.

2009, DJS 108 Signature d'une convention avec l'association "Espérance Sportive Parisienne" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 61.500 euros.

2009, DJS 113 Signature d'une convention avec l'association "FC Solitaires Paris Est" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros

2009, DJS 114 Signature d'une convention avec l'association "Club Sportif Multisports du 20e" (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 11.000 euros.

2009, DJS 127 Subvention à l'Association Do Jeune" (14e). - Montant : 4.000 euros.

2009, DJS 180 Signature d'une convention avec la "Fédération Française de Savate Boxe Française et Disciplines Associées" (9e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 15.000 euros.

2009, DJS 182 Signature d'une convention avec la "Ligue Paris Ile de France Ouest de Handball" (92240 Malakoff - Hauts de Seine) pour l'attribution d'une subvention à l'occasion de l'organisation du tournoi TIPIFF - Montant : 15.000 euros.

2009, DJS 290 Signature d'un avenant à la convention du 29 août 1991 avec la Fondation Nationale de la Cité Internationale Universitaire de Paris.

2009, DJS 326 Signature d'un marché article 30 relatif à l'organisation des centres sport découverte durant l'année 2009-2010.

2009, DJS 334 Indemnisation de tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2009, DJS 336 Signature des marchés article 30 relatifs à l'encadrement des ateliers bleus sportifs de l'année scolaire 2009-2010

2009, DJS 389 Lancement d'un marché article 30 relatif à la mise en place et à l'organisation d'animations sportives et récréatives sur la voie Georges Pompidou et sur le bassin de La Villette pendant l'opération "Paris Plage 2009" pour 17 lots.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2009, DJS 54 Subventions à dix-neuf associations handisports. - Montant total : 35.750 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2009, DF 54 Communication sur les rapports des délégués de service public remis au titre de l'exercice 2007.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2009, DDATC 118 Communication sur l'activité en 2008 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Mme Camille MONTACIÉ et M. Mao PENINO, rapporteurs.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie

CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOÛ, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Pierre-Christian TAITTINGER, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Florence BERTHOUT, M. Jean-Bernard BROS, Mme Liliane CAPELLE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Christine LAGARDE, M. Philippe TORRETON.

Rectificatif.

Cette liste se substitue à celle figurant dans le B.M.O. Débats du Conseil de Paris relatif à la séance des lundi 11 et mardi 12 mai 2009.

Membres présents : M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOÛ, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Pierre-Christian TAITTINGER, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Philippe TORRETON, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : M. David ASSOULINE, Mme Florence BERTHOUT, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Gérard d'ABOVILLE, Mme Marielle de SARNEZ, M. René DUTREY, Mme Christine LAGARDE, Mme Firmine RICHARD.

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

A - Questions des Conseillers de Paris.

I - Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2009-95 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant l'occupation de la pelouse du Ranelagh (16e).

Libellé de la question :

"Depuis plusieurs mois, la pelouse du Ranelagh est régulièrement choisie comme lieu de pique-nique par des personnes peu respectueuses de l'environnement, ce qui présente des risques en particulier pour les enfants de bas âge, lorsque s'aventurant dans les allées ou le parc ils se saisissent d'objets dangereux.

Les Conseillers du 16e arrondissement, et les membres du groupe U.M.P.P.A., demandent à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police :

- quelles actions ils entendent développer, chacun en ce qui le concerne, pour que cessent ces occupations irrespectueuses de ce jardin exceptionnel qui doit être préservé de tout abus ?"

Réponse de l'Adjoint non parvenue.

Réponse du Préfet de police non parvenue.

QE 2009-96 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police sur les dispositions envisagées pour limiter les accidents liés aux surplombs des jardins du Trocadéro.

Libellé de la question :

"Le 7 mai, une jeune femme de 21 ans, assise sur le rebord qui surplombe les jardins du Trocadéro, a fait une chute de 20 mètres. Il ne s'agit pas du premier accident sur ce site où affluent les touristes.

Les Conseillers du 16e arrondissement, et les membres du groupe U.M.P.P.A., demandent à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police :

- quelles dispositions peuvent être envisagées pour limiter ces accidents aux conséquences tragiques ?"

Réponse de l'Adjoint non parvenue.

Réponse du Préfet de police non parvenue.

QE 2009-97 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police relative au survol du 16e arrondissement par des hélicoptères.

Libellé de la question :

"Depuis plusieurs mois, des hélicoptères survolent le 16e arrondissement à des horaires inhabituels, très tôt le matin ou très tard le soir ou dans la nuit. Si, naturellement, tous les moyens doivent être mis à disposition pour assurer les secours aux victimes, il apparaît que certains de ces vols ne soient pas justifiés par cette exigence.

Les Conseillers du 16e arrondissement, et les membres du groupe U.M.P.P.A., demandent à M. le Préfet de police :

- quels motifs justifient les vols en hélicoptère au dessus du 16e arrondissement ?

- quelles mesures sont prises pour les limiter ?"

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"La Ville de Paris est soumise à une réglementation contraignante pour l'aviation, qui n'a pas d'équivalence en France et dans la plupart des Etats européens.

L'arrêté interministériel du 20 janvier 1948 interdit le survol de Paris, sauf pour les aéronefs de transports publics et les avions militaires, sous réserve que leur altitude de vol soit supérieure à 2.000 mètres.

Au dessous de 2.000 mètres, des dérogations à cette interdiction de survol peuvent être accordées, à titre exceptionnel, par le Préfet de police, en accord avec la Direction générale de l'Aviation civile, à une altitude minimale de 1.500 pieds, soit 500 mètres.

Celles-ci correspondent à des missions d'intérêt général ou à des commémorations nationales. En outre, le déroulement de ces vols n'est jamais autorisé la nuit.

Depuis le 1er janvier 2009, seules les opérations suivantes ont pu amener un hélicoptère à survoler le 16e arrondissement :

- dimanche 5 avril 2009, à partir de 8 heures 15, retransmission télévisée du Marathon de Paris ;

- mercredi 25 et jeudi 27 mai 2009, en début de matinée, relevé du diagramme de rayonnement des antennes de télévision installées sur la Tour Eiffel.

Je tiens à préciser que seuls les hélicoptères qui effectuent des transports sanitaires d'urgence ou des missions de surveillance peuvent être autorisés à survoler la Capitale.

Depuis le début de l'année, huit missions de sécurisation ont été réalisées avec survol très ponctuel des limites territoriales du 16e arrondissement en fin d'après-midi ou en début de soirée.

Le 5 mai, l'hélicoptère de la Sécurité civile est intervenu au profit de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, en matinée, au-dessus d'un immeuble sis rue Robert-Turquan, afin de procéder par treuillage à l'évacuation d'un ouvrier blessé sur un toit.

Les appareils effectuant des opérations sanitaires peuvent également être autorisés par le contrôle aérien de l'héliport à traverser le Bois de Boulogne en remplacement du suivi de la Seine. Ce type de transit ne s'effectue qu'en journée, aux heures d'ouverture de la tour de contrôle de l'héliport.

Les autres hélicoptères peuvent contourner Paris, à une altitude de 1.500 pieds (500 mètres), en utilisant les chemine-ments réglementaires fixés par l'arrêté du Ministère des Transports en date du 8 février 1984. Ces itinéraires suivent à la verticale, une partie du boulevard périphérique entre la porte de Bagnolet et la porte d'Auteuil, en passant par l'héliport de Paris.

La surveillance des trajets empruntés par les pilotes utilisant l'héliport est assurée par les militaires de la Brigade de gendarmerie des transports aériens affectés à cette même plate-forme, qui effectuent des contrôles fréquents aux points de passage obligés.

Enfin, la proximité immédiate de la partie sud du 16e arrondissement avec le circuit de décollage (face au Nord-Est) ou d'atterrissage (face au Sud-Ouest) de l'héliport peut laisser penser à des riverains que le 16e arrondissement est survolé. Il ne s'agit en fait que d'un effet optique de parallaxe, en aucun cas les circuits d'atterrissage ou de décollage ne survolent la rive droite de la Seine.

J'ajoute qu'une charte de l'environnement de l'héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux a été signée en octobre 2007. Ce document définit les conditions d'utilisation de cette plate-forme en préservant la qualité de vie des riverains."

QE 2009-98 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les dispositions prévues pour garantir la poursuite des activités sportives scolaires sur le stade Jean Bouin (16e) durant la prochaine année scolaire.

Libellé de la question :

"Avec 2.700 élèves qui exercent leurs enseignements sportifs sur le stade Jean Bouin, et compte tenu de l'obstination du Maire de Paris à vouloir engager des travaux d'un coût pharaonique pour supprimer ce complexe multi sports à effet d'y implanter un stade de rugby professionnel, l'inquiétude est grande des professeurs de sport dans la programmation de leurs enseignements pour l'année scolaire 2009-2010.

Les Conseillers du 16e arrondissement, et les membres du groupe U.M.P.P.A., demandent à M. le Maire de Paris :

- quelles dispositions sont prévues pour garantir la poursuite des activités sportives scolaires des 2.700 élèves sur le stade Jean Bouin durant l'année scolaire prochaine ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-99 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la présentation d'une étude d'un cabinet d'architecture pour une éventuelle extension du stade Roland Garros.

Libellé de la question :

"La Fédération Française de Tennis vient de révéler la maquette que l'architecte Marc MIMRAM vient d'imaginer en vue d'une éventuelle extension du stade Roland Garros. Le projet verrait la suppression de l'actuel stade Hébert, ouvert à la pratique du sport scolaire pour plus de 4.000 enfants, séparé de l'actuel Roland Garros par les Serres d'Auteuil et le Jardin des Poètes.

Les Conseillers du 16e arrondissement, et les membres du groupe U.M.P.P.A., demandent à M. le Maire de Paris :

Dans l'hypothèse de la réalisation de ce projet qui pour l'instant n'est qu'une étude d'un cabinet d'architecte présenté à la Fédération Française de Tennis :

- Quelles garanties M. le Maire de Paris pourrait donner aux 4.000 élèves pour qu'ils puissent poursuivre leurs activités sportives à proximité de leurs établissements scolaires et en toute sécurité ?

- Quelles mesures de protection des Serres d'Auteuil et du Jardin des Poètes seraient envisagées alors que leur traversée est indispensable pour rejoindre l'extension du stade Roland Garros ?

- Si l'engagement de la municipalité d'engager 20 millions d'euros dans le projet est maintenu, malgré le contexte économique et budgétaire de la Ville ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-100 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les dispositions envisagées pour promouvoir la profession d'assistante maternelle, et inciter les familles à utiliser ce mode de garde.

Libellé de la question :

"La garde des enfants de moins de 3 ans est une priorité de l'arrondissement. Tout mode de garde, sécurisé, doit être promu. Or, pour une population de près de 160.000 habitants, le 16e arrondissement ne compte que 40 assistantes maternelles pour l'accueil de 96 bébés.

Les Conseillers du 16e arrondissement, et les membres du groupe U.M.P.P.A., demandent à M. le Maire de Paris :

- Quelles dispositions il entend prendre pour promouvoir la profession d'assistante maternelle agréée, permettre aux personnes intéressées de se loger dans de bonnes conditions pour l'accueil des enfants, et inciter les familles à utiliser ce mode de garde sécurisé."

Réponse non parvenue.

QE 2009-101 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris sur la possibilité pour un Conseiller de Paris ayant obtenu la délégation du Maire de Paris de célébrer les mariages sans l'intervention du Maire de l'arrondissement.

Libellé de la question :

"M. Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Maire de Paris, quelle valeur juridique a l'opposition d'un Maire d'arrondissement qui s'oppose au désir d'un administré qui souhaite choisir l'élu pour célébrer le mariage de son fils ?

Quel recours a-t-il alors que le Maire de Paris a délégué cette possibilité dans le sens qu'il voulait ?

S'agit-t-il du "fait du Prince" sans contrôle judiciaire ?

Ne serait-il pas plus simple de permettre au Conseiller d'arrondissement de Paris ayant obtenu la délégation du Maire de Paris de célébrer les mariages sans l'intervention du Maire de l'arrondissement ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-103 Question de Mme Catherine DUMAS, MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le délai considérable constaté entre l'attribution d'un logement social par la commission compétente et la remise des clés au bénéficiaire par l'organisme bailleur.

Libellé de la question :

"La politique de l'Exécutif municipal parisien en matière de logements sociaux tarde à produire des effets positifs visibles pour les 112.000 demandeurs en attente sur Paris.

Le conventionnement de logements, déjà occupés et achetés au prix fort, plutôt que la mise sur le marché de logements neufs, ne règle pas le problème sur la Capitale mais l'accroît et provoque des délais d'attribution anormalement élevés.

Il s'avère que cette situation déjà difficile se trouve, depuis quelques mois, aggravée par des dysfonctionnements dans les services municipaux.

En effet, des logements sociaux libérés au printemps et attribués lors de commissions réunies en juin ou début juillet derniers, n'ont toujours pas été proposés à leurs éventuels bénéficiaires.

Ainsi, en pleine crise immobilière parisienne, des logements sociaux restent vides et ne sont proposés à leurs bénéficiaires qu'avec un retard considérable pouvant atteindre six mois de délais.

Cette situation n'est pas supportable.

Catherine DUMAS, Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris un audit des établissements et organismes en charge de gérer les logements sociaux parisiens afin que les dysfonctionnements constatés soient expliqués et surtout réglés dans les meilleurs délais."

Réponse non parvenue.

QE 2009-104 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police sur le nombre de procès-verbaux dressés pour consommation d'alcool et pour ivresse sur la voie publique et dans les squares.

Libellé de la question :

"M. Jérôme DUBUS, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Préfet de police, le nombre de procès-verbaux dressés à l'encontre des contrevenants ayant consommés de l'alcool sur la voie publique et ceux verbalisés pour ivresse, pour la période de mars 2008 à mars 2009 :

- dans le secteur de l'avenue de Clichy, de la Jonquière et des rues adjacentes,

- ainsi que dans les squares des quartiers Batignolles-Epinettes."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Vous avez souhaité que vous soit communiqué le nombre de procès-verbaux dressés à l'encontre de contrevenants ayant consommé de l'alcool et de personnes présentant un état alcoolique sur la voie publique, pour la période de mars 2008 à mars 2009, sur les secteurs de l'avenue de Clichy, de la Jonquière et des rues adjacentes et dans les squares des quartiers des Batignolles-Epinettes.

Je puis vous indiquer que, durant cette période, 72 contraventions ont été établies pour ivresse publique et manifeste, à l'égard de personnes contrôlées sur ces secteurs et un procès-verbal a été dressé à l'encontre d'une personne en état d'ébriété qui se trouvait dans le square des Batignolles.

Afin de prévenir au mieux les troubles causés par des personnes s'adonnant à la consommation d'alcool sur la voie publique, une harmonisation des différents arrêtés préfectoraux d'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique et/ou de vente d'alcool à emporter dans la Capitale a été mise en oeuvre.

A ce titre, le commissaire central du 17^e arrondissement a sollicité l'extension du périmètre existant et la modification des horaires prévus par l'arrêté n° 04-17955 du 24 septembre 2004. Il souhaitait que le périmètre actuellement visé par cet arrêté interdisant la vente à emporter d'alcool et la consommation d'alcool en réunion sur la voie publique de 21 heures à 7 heures (périmètre compris entre les rues Biot, Lemercier, Cardinet, Berzélius de la Jonquières et les avenues de Saint-Ouen et de Clichy) soit sensiblement étendu sur les parties Nord et Ouest de l'arrondissement, englobant ainsi toutes les zones dites de "La Fourche" et des "Batignolles".

Cette extension a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 17 mars 2009, abrogeant celui de 2004 susmentionné. Ce texte définit également de nouveaux horaires, interdisant désormais la consommation d'alcool sur le domaine public de 16 heures à 7 heures et la vente à emporter de boissons alcooliques du 2^e au 5^e groupe, de 22 heures 30 à 7 heures sur plusieurs axes du 17^e arrondissement.

Durant la même période et sur les secteurs précédemment cités, 4 contraventions ont été établies pour violation de l'arrêté préfectoral réglementant la vente d'alcool à emporter.

Par ailleurs, s'agissant des jeunes et de l'alcoolémie, je tiens à indiquer que la Préfecture de police, dans le cadre du Contrat parisien de sécurité (C.P.S.), a programmé, en collaboration avec plusieurs partenaires, dont les services municipaux, plusieurs actions en direction de ceux-ci. Ces actions, avant tout préventives, visent à endiguer les troubles à l'ordre public et le phénomène d'alcoolisation rapide.

Il est constaté que les conduites d'alcoolisation massive et la consommation de produits stupéfiants se développent chez les jeunes à Paris, à l'instar de ce qui est observé au niveau national. La consommation d'alcool chez cette population, supérieure à la moyenne nationale, a fortement augmenté, ainsi que la fréquence des épisodes d'alcoolisation massive, comme le montre l'accroissement des accidents éthyliques traités par les services d'urgence.

Je puis vous assurer que les services de la Préfecture de police chargés de faire respecter la réglementation relative aux débits de boissons continueront à veiller au respect de la réglementation en vigueur et à responsabiliser les exploitants d'établissements festifs. De même, les fonctionnaires de police du 17^e arrondissement poursuivront avec rigueur leurs actions de verbalisations à l'égard des personnes ivres sur la voie publique."

QE 2009-105 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'extension du parc de stationnement "Ternes" sous l'avenue Niel (17^e).

Libellé de la question :

"Le 29 janvier 2001, le Conseil de Paris a approuvé le principe de délégation du service public pour l'extension, la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement "Ternes".

Une convention a été alors signée avec la société OMNI-PARC, pour cette réalisation.

Depuis, la société concessionnaire a fait connaître son intention de ne pas procéder aux travaux d'extension. Une nouvelle délégation de service public doit donc être présentée au Conseil de Paris. Elle portera sur la mise en place de nouvelles normes et l'accès des handicapés.

Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. voudraient savoir si le Maire de Paris tiendra les engagements d'extension du parc sous l'avenue Niel, ainsi que le contrat de concession l'avait prévu, de manière à répondre aux besoins évidents des riverains de ce quartier qui attendent depuis des années la tenue de cette promesse."

Réponse non parvenue.

QE 2009-106 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les systèmes "Auto partage" et "Autolib".

Libellé de la question :

"Estimant ne pas avoir d'informations suffisantes relatives aux avantages et inconvénients des systèmes "Auto partage" et "Auto Lib", Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris, que soit communiqué l'ensemble des études réalisées relativement à ces dossiers et qu'ensuite un débat soit organisé au Conseil de Paris."

Réponse non parvenue.

QE 2009-107 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la réalisation d'un bilan de la politique tarifaire dans les parkings concédés par la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"La tarification des parcs souterrains concédés par la Ville de Paris relative au stationnement rotatif voit son prix augmenter régulièrement. Il atteint, à ce jour, pour certains parcs, une somme supérieure à 3 euros l'heure.

Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris que soit réalisé, par parc, un bilan précis de la pratique tarifaire ainsi que du taux d'occupation."

Réponse non parvenue.

QE 2009-108 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant l'accès piéton au bâtiment principal de l'Hôtel-de-Ville et à son parc de stationnement souterrain, à partir de l'entrée située sur le parvis.

Libellé de la question :

"L'accès piéton au bâtiment principal de l'Hôtel de Ville et à son parc de stationnement souterrain se fait de plus en plus à partir de l'entrée située sur le parvis.

En effet, la fermeture de l'accès au bâtiment principal pour raisons de sécurité ou autres, comme les intempéries, amènent élus et fonctionnaires à utiliser très souvent cette entrée dans leurs trajets entre le 9, place de l'Hôtel de Ville et le bâtiment principal.

Or, celle-ci est perpétuellement dans un état de saleté indigne, servant notamment de lieu d'aisance et faisant l'objet de retenues d'eau provoquant des flaques permanentes à l'entrée.

Aussi, Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris que cette entrée soit mieux protégée par la pose d'une grille d'entrée située plus haut dans l'escalier au niveau du parvis et entretenue afin de la protéger des insalubrités."

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe "Les Verts".

QE 2009-93 Question de M. Sylvain GAREL et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à la conférence-débat du Général Patrice Caille.

Libellé de la question :

"A l'invitation du Maire de Paris, M. Bertrand DELANOË, et de Mme Odette CHRISTIENNE, Conseillère de Paris, déléguée du Maire Correspondant Défense, le mercredi 20 mai dernier s'est tenue à l'Ecole militaire, dans le cadre du cycle sur le lien armées - société civile, une conférence-débat du Général Patrice CAILLE sur le thème "L'évacuation du Tchad : un exemple d'opération extérieure".

Si l'on peut s'étonner de l'opportunité d'une telle initiative et de la pertinence et de l'utilité de ce débat pour la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens, nous nous interrogeons surtout, à l'heure où le budget de notre ville connaît quelques difficultés qui nous contraignent à envisager des économies, du coût d'une telle initiative pour la Ville de Paris.

Aussi, pouvez-vous nous préciser si la Ville a financé cette conférence et si oui, à quelle hauteur ?

Pouvez-vous nous indiquer également combien d'élus parisiens étaient présents et la qualité des autres participants à cette réunion ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-94 Question de Mme Danielle FOURNIER et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à la présence de caméras dans la médiathèque Marguerite Yourcenar (15e).

Libellé de la question :

"Alors que la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.), dans son bilan 2008 d'activité publié le 13 mai dernier, indiquait que le nombre de plaintes de particuliers avait augmenté sensiblement (notamment avec les plaintes concernant le commerce et les fichiers publicitaires ou dans le secteur banque - crédit), elle notait également une hausse de près de 43 % des plaintes concernant la vidéosurveillance, appelant le Ministère de l'Intérieur à "clarifier le régime juridique" de la vidéosurveillance.

Il est nécessaire, selon la C.N.I.L., d'unifier le droit applicable aux lieux ouverts ou non ouverts au public, qui relèvent aujourd'hui d'un cadre juridique distinct jugé inapplicable (loi du 21 janvier 1995 pour les premiers, loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 pour les seconds).

Nous avons appris avec surprise que des caméras de vidéosurveillance sont installées dans les espaces intérieurs de la médiathèque M. Yourcenar (15e) récemment ouverte, et ce alors qu'aucune indication quant aux objectifs et à l'utilisation qui est faite de ces images n'a été donnée aux agents de la Ville travaillant dans cet équipement. De plus, le public qui fréquente cet établissement n'est en rien informé (par des écriteaux ou une signalétique) de la présence de telles caméras.

Aussi, nous souhaiterions obtenir des précisions sur les points suivants :

- Pourquoi un tel dispositif a été installé et pour quel usage ?

- Ce dispositif concerne-t-il l'ensemble des bibliothèques et médiathèques parisiennes ?

- Quelles sont les dispositions légales d'un tel procédé ?"

Réponse non parvenue.

III - Question du groupe Mouvement Républicain et Citoyen.

QE 2009-109 Question de M. George SARRE à M. le Maire de Paris sur l'application par la Ville de Paris de la modification du Code des marchés publics relevant le seuil des marchés passés sans publicité et sans mise en concurrence préalables de 4.000 euros à 20.000 euros.

Libellé de la question :

"Lors de la séance du Conseil des 6 et 7 avril 2009, le groupe M.R.C. a déposé un vœu relatif à la politique d'achat de la Ville, afin de vous sensibiliser sur l'importance qu'il y a à se servir du levier de la commande publique pour soutenir l'industrie française et européenne. Nous pensons notamment aux P.M.E. particulièrement touchées par la crise et en manque de débouchés.

Or, comme vous le savez, le décret n° 2008-1334, daté du 17 décembre 2008, a relevé le seuil en dessous duquel des marchés publics peuvent être passés sans publicité et sans mise en concurrence préalables, le faisant passer de 4.000 euros à 20.000 euros.

Pourtant, il semble que la Ville n'ait pas encore intégré cette modification réglementaire dans sa politique d'achat et maintient en l'espèce le seuil antérieur de 4.000 euros.

Il me semble que notre collectivité devrait au contraire chercher à se servir de l'ensemble de l'étendue des pouvoirs adjudicateurs que lui confère la réglementation actuelle pour conclure des marchés en procédure adaptée jusqu'à 20.000 euros, sans publicité et sans mise en concurrence préalables avec des P.M.E.

Bien sûr, afin d'éviter d'encourir le risque d'accusation de favoritisme, notre Municipalité peut maintenir l'obligation d'une mise en concurrence entre trois devis dès que les marchés dépassent un seuil annuel de 1.000 ou 2.000 euros, comme la législation en vigueur le lui permet.

J'aimerais donc savoir :

- pour quelles raisons les services de la Ville chargés des achats publics n'appliquent pas, à l'heure actuelle, la modification du Code des marchés publics, issue du décret du 17 décembre 2008, qui relève le seuil des marchés passés sans publicité et sans mise en concurrence préalables, de 4.000 euros à 20.000 euros."

Réponse non parvenue.

B - Question d'un Conseil d'arrondissement.

QE 2009-110 Question du Conseil du 13e arrondissement à M. le Maire de Paris relative au montant des investissements réalisés en matière de logement social.

Libellé de la question :

"Les élus du 13e arrondissement demandent à M. le Maire de Paris le montant des investissements réalisés en matière de logement social (acquisition, travaux et type de logement) dans le 13e arrondissement et ce, depuis 2001."

Réponse non parvenue.

Annexe n° 2 - Listes des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. Jean-François LEGARET, David ALPHAND, Julien BARGETON, Jacques BRAVO, Jean-Pierre CAFFET, Yves CONTASSOT, Pierre GABORIAU, Bernard GAUDILLÈRE, Mmes Geneviève BERTRAND, Camille MONTACIÉ, MM. Yves POZZO di BORGIO et Daniel VAILLANT.

Excusés : Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Danièle FOURNIER et M. Sylvain GAREL.

2e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Geneviève BERTRAND, MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Maité ERRECART, MM. Didier GUILLOT, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Valérie SACHS et M. Christian SAUTTER.

Excusée : Mme Seybah DAGOMA.

3e Commission

Mmes Laurence DOUVIN, Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Léa FILOCHE, MM. Etienne MERCIER, Jean-Baptiste MENGUY, Christophe NAJDOVSKI, Patrick TRÉMÈGE et Jean VUILLERMOZ.

Excusés : MM. Claude DARGENT et Denis BAUPIN.

4e Commission

M. Daniel MARCOVITCH, Mmes Aline ARROUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne LE STRAT et Claude-Annick TISSOT.

Excusés : MM. Jean-Didier BERTHAULT et Denis BAUPIN.

5e Commission

MM. Philippe GOUJON, Hamou BOUAKKAZ, Mmes Véronique DUBARRY, Marie-Laure HAREL, M. Mao PÉNINO et Mme Gisèle STIEVENARD.

Excusée : Mme Sylvie WIEVIORKA.

6e Commission

Mmes Karen TAÏEB, Yamina BENGUIGUI, Geneviève BERTRAND, Pascale BOISTARD, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, Fatima LALEM et Olga TROSTIANSKY.

7e Commission

MM. Christophe NAJDOVSKI, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Annick BARTHE, Colombe BROSEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Jean VUILLERMOZ.

Excusés : Mme Emmanuelle BECKER, MM. Richard STEIN et Bruno JULLIARD.

8e Commission

M. Pierre MANSAT, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Jacques BOUTAULT, Jérôme DUBUS, Christophe GIRARD, Mmes Anne HIDALGO et Valérie SACHS.

Excusés : MM. René DUTREY, François VAUGLIN, Mme Roxane DECORTE, MM. Michel DUMONT et Jean-Yves MANO.

9e Commission

Mme Geneviève BERTRAND, M. Thierry COUDERT, Mme Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Hermano NCHEZ-RUIVO, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusés : Mmes Catherine DUMAS, Danièle POURTAUD et M. Pierre SCHAPIRA.

Annexe n° 3 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Deposé en	Commission	n° Définitif	n° Vœux adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE
2e	2e	01		UMPPA	LAMOUR, LEGARET, TIBERI, LECCO, DATI, LEBEL, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	CM	A	DDATC 112	Information à chaque maire d'arrondissement des procédures d'exécution des autorisations de programmes	ERRECART	Rejeté
1ère	2e	02		CI	POZZO DI BORGO	CM	A	DDATC 112	Ajout d'un alinéa 4 à l'article premier	ERRECART	Rejeté
2e	2e	03		UMPPA	LAMOUR, LEGARET, TIBERI, LECCO, DATI, LEBEL, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	CM	A	DDATC 112	Création d'une commission d'experts	ERRECART	Rejeté
2e	2e	04		UMPPA	LAMOUR, LEGARET, TIBERI, LECCO, DATI, LEBEL, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	CM	A	DDATC 112	Avis du maire d'arrondissement concernant les projets d'acquisition ou d'aliénation d'immeubles	ERRECART	Rejeté
2e	2e	05		MRC Verts	BOUTAULT	CM	A	DDATC 112	Critères de calcul des enveloppes allouées aux arrondissements	ERRECART	Rejeté
2e	2e	06		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	A	DDATC 112	Participation des conseils de quartier dans la programmation des investissements d'intérêt local	ERRECART	Adopté
2e	2e	07		UMPPA	LAMOUR, LEGARET, TIBERI, LECCO, DATI, LEBEL, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	CM	A	DDATC 112	Mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement pour Paris	ERRECART	Rejeté
2e	2e	08		UMPPA	LAMOUR, LEGARET, TIBERI, LECCO, DATI, LEBEL, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	CM	A	DDATC 112	Renforcement des avis du Maire d'arrondissement	ERRECART	Rejeté
2e	2e	09		UMPPA	LAMOUR, LEGARET, TIBERI, LECCO, DATI, LEBEL, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	CM	A	DDATC 112	Motivation du Maire de Paris concernant son refus de suivre l'avis du Maire d'arrondissement	ERRECART	Rejeté
2e	2e	10		UMPPA	LAMOUR, LEGARET, TIBERI, LECCO, DATI, LEBEL, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	CM	A	DDATC 112	Fixation des montants des subventions aux associations d'intérêt local	ERRECART	Adopté
2e	2e	11		PS-RGA PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	A	DDATC 112	Généralisation de commissions d'attribution des subventions aux associations d'intérêt local	ERRECART	Adopté
2e	2e	12		UMPPA	LAMOUR, LEGARET, TIBERI, LECCO, DATI, LEBEL, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	CM	A	DDATC 112	Attribution de pouvoir aux Maires d'arrondissement pour la mise en œuvre de la politique de propriété et d'entretien des espaces publics	ERRECART	Rejeté
1ère	2e	13		CI	POZZO DI BORGO	CM	A	DDATC 112	Remplacement de l'article 4	ERRECART	Rejeté
2e	2e	14		Verts	BOUTAULT	CM	A	DDATC 112	Elaboration de la charte d'arrondissement	ERRECART	Adopté
1ère	2e	15		CI	POZZO DI BORGO	CM	A	DDATC 112	Ajout d'un article 9	ERRECART	Rejeté

Depose en	Commission Séance	n° Definitif	n° Vœux adoptés	Groupe depositeur	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE
1ère	2e	16		CI	POZZO DI BORGGO	CM	A	DDATC 112	Ajout d'un article 10	ERRECART	Rejeté
1ère	2e	17		CI	POZZO DI BORGGO	CM	A	DDATC 112	Ajout d'un article 11	ERRECART	Rejeté
2e	2e	18		Verts	BOUTAULT	CM	V	DDATC 112	Voiture de fonction des Maires d'arrondissement	ERRECART	Rejeté
2e	2e	19		Verts	BOUTAULT	CM	V	DDATC 112	Indemnités de représentation des Maires d'arrondissement	ERRECART	Rejeté
2e	2e	20		Verts	BOUTAULT	CM	V	DDATC 112	Augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée aux Cabinets des Maires d'arrondissement	ERRECART	Rejeté
1ère	2e	21		CI	POZZO DI BORGGO	CM	A	UMPPA1	Modification de la 5e phrase de l'article 1	ERRECART	Rejeté
1ère	2e	22		CI	POZZO DI BORGGO	CM	A	UMPPA1	Substitution de l'article 2	ERRECART	Rejeté
1ère	2e	23		CI	POZZO DI BORGGO	CM	A	UMPPA1	Modification de la 1ère phrase du 4e paragraphe de l'article 3	ERRECART	Rejeté
1ère	2e	24		CI	POZZO DI BORGGO	CM	A	UMPPA1	Modification du premier paragraphe de l'article 5	ERRECART	Rejeté
1ère	2e	25		CI	POZZO DI BORGGO	CM	A	UMPPA1	Modification du 2e paragraphe de l'article 5	ERRECART	Rejeté
1ère	2e	26		CI	POZZO DI BORGGO	CM	A	UMPPA1	Ajout d'une phrase après la première phrase de l'article 6	ERRECART	Rejeté
1ère	2e	27		CI	POZZO DI BORGGO	CM	A	UMPPA1	Ajout d'un article 7	ERRECART	Rejeté
1ère	2e	28		CI	POZZO DI BORGGO	CM	A	UMPPA1	Ajout d'un article 8	ERRECART	Rejeté
1ère	2e	29		CI	POZZO DI BORGGO	CM	A	UMPPA1	Ajout d'un article 9	ERRECART	Rejeté
1ère	2e	30		CI	POZZO DI BORGGO	CM	A	UMPPA1	Ajout d'un article 10	ERRECART	Rejeté
7e	7e	31		Verts	D FOURNIER	CM	A	DASCO 4	Révision de la pondération environnementale	BROSSEL	Adopté
7e	7e	32		Verts	J BOUTAULT	CM	A	DASCO 82	Privilégier les repas biologiques dans les centres de loisirs d'été	BROSSEL	Rejeté
	7e	32 bis		Exécutif		CM	A	DASCO 82		BROSSEL	Adopté
7e	7e	33	174	PS-RGA	F CALANDRA	CM	Vnr		Réunion d'un CDEN pour l'ouverture de postes en Juin	BROSSEL	Adopté
7e	7e	34		Verts	J BOUTAULT V DUBARRY	CM	Vnr		Sécurité dans les écoles	BROSSEL	Rejeté
	7e	34 bis	175	Exécutif		CM	Vnr			BROSSEL	Adopté
7e	7e	35		UMPPA	JF LAMOUR JB MENGUY P GOUJON P AURIACOMBE H BENESSIANO V HOFFENBERG R STEIN PC TAITTINGER	CM	Vnr		Lutte contre les violences au sein des collèges parisiens	BROSSEL	Rejeté
7e	7e	36		Verts	V, DUBARRY S. GAREL	CM	Vnr		Réformes de l'Education nationale	BROSSEL	Retiré
	7e	36 bis	176	Exécutif		CM	Vnr			BROSSEL	Adopté
7e	7e	37	177	PGF-PG	H BIDARD E BECKER	CM	Vnr		Emplois de vie scolaire à Paris	BROSSEL	Adopté
7e	7e	38		UMPPA	B KUSTER H BENESSIANO	CM	V	DPA 188	Crèche 84 boulevard Péreire	NAIDOVSKI	Rejeté

Deposé en	Commission	n° Definitif	n° Voeux adoptés	Groupe depositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE
7e	7e	39		UMPPA	C GOASGUEN	CM	Vnr	-	Nouvelles structures d'accueil de la petite enfance dans le 16eme arrondissement.	NAIDOVSKI	Retiré
4e	7e	40		CI	F GASNIER V SACHS	CM	V	DJS 379	Que le permis de construire soit soumis aux engagements de développement durable et de mise en conformité avec le plan climat	VUILLEMOZ	Retiré
7e	7e	41		UMPPA	JF LAMOUR P GOUJON G POIRAULT-GAUVIN C DE CLERMONT-TONNERRE	CM	Vnr	-	Court de tennis n° 3 Mourlon sur la dalle Front de Seine (15ème)	VUILLEMOZ	Reteté
	7e	41 bis	178	Exécutif		CM	Vnr	-	Financement de la rénovation du terrain multisports au square Calmette (15ème)	VUILLEMOZ	Adopté
7e	7e	42		UMPPA	JB MENGUY P GOUJON JF LAMOUR	CM	Vnr	-	Expérimentation de la baisse des seuils d'exposition aux ondes électromagnétiques	VUILLEMOZ	Rejeté
8e	8e	43		Verts	R. DUTREY	CM	Vnr	-	Intervention de l'APUR au sein de l'Atelier international du Grand Paris	HIDALGO	Retiré
8e	8e	44		UMPPA	J. DUBUS, C. DE CLERMONT-TONNERRE	CM	Vnr	-	Attribution d'une dénomination Louis Aragon à une rue parisienne	HIDALGO	Retiré
9e	8e	45	179	PCF-PG	C, VIEU-CHARIER	CM	Vnr	-	Application des surloyers dans le parc social	HIDALGO	Adopté
8e	8e	46		PCF-PG	I. BROSSAT	CM	V	DLH 106		MANO	Retiré
8e	8e	46 bis	180	Exécutif		CM	V	DLH 106		MANO	Adopté
8e	8e	46 ter		Exécutif		CM	A	DU 46		MANO	Adopté
8e	8e	47	181	PCF-PG	I. BROSSAT	CM	Vnr	-	Dysfonctionnement des ascenseurs dans les logements sociaux	MANO	Adopté
8e	8e	47 bis		Exécutif		CM	Vnr	-		MANO	Retiré
8e	8e	48		UMPPA	R. DECORTE, J. TIBERI, J. DUBUS	CM	Vnr	-	Coûts liés à l'acquisition du nouveau siège de "Paris-Habitat-OPH"	MANO	Rejeté
8e	8e	49	182	Verts	R. DUTREY	CM	Vnr	-	Relogement des expulsés du 9, rue Waldeck-Rousseau (17e)	MANO	Adopté
1ère	8e	50	183	PCF-PG	SIMONNET, MANSAT	CM	Vnr	-	Situation "Hôtels réunis" (20e)	MANO	Adopté (amendé)
4e	8e	51		UMPPA	B KUSTER J DUBUS	CM	Vnr	-	Mise en place d'une Opération d'amélioration thermique du bâtiment thermique (OPATb) dans le 17e	MANO	Rejeté
9e	8e	52		UMPPA	T. COUDERT, H. MACE DE LEPINAY	CM	Vnr	-	Accès au logement social pour les artistes	MANO	Rejeté
1ère	8e	53	184	PCF-PG	SIMONNET, MANSAT	CM	Vnr	-	Foyer des travailleurs migrants Bisson (20e)	MANO	Adopté
1ère	8e	54		UMPPA	LAMOUR, DOUVIN, DUBUS	CM	Vnr	-	Comptabilité du Schéma directeur d'île de France (SDRF) avec le projet du Grand Paris.	MANSAT	Rejeté

Deposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Vœux adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE
1ère	9e	55		Exécutif		CM	A	DAC 191	Subvention à l'association "Artistes à la Bastille" (11e)	GIRARD	Adopté
1ère	9e	56		PS-RGA	BLOCHE	CM	V	DAC 191	Subvention à l'association "Artistes à la Bastille" (11e)	GIRARD	Retiré
1ère	9e	57	185	UMPPA	TISSOT	CM	V	DAC 191	Augmentation de la subvention à l'association "Artistes à la Bastille" (11e)	GIRARD	Adopté
9e	9e	58		Exécutif		CM	A	DAC 286	Augmentation de la subvention à l'association "Onde et Cybele"	GIRARD	Adopté
9e	9e	59		UMPPA	B, KUSTER, T, COUDERT	CM	Vnr		Mise à disposition du fonds culturel de la Ville de Paris aux maîtres d'arrondissement	GIRARD	Rejeté
9e	9e	60	186	UMPPA	H, MACE DE LEPINAY, D, BURKLI, T, COUDERT	CM	Vnr		Construction et attribution des ateliers d'artistes à Paris	GIRARD	Adopté
9e	9e	61	187	Vers	D, FOURNIER	CM	Vnr		Collectif d'artistes du 40 rue de la Chapelle (18e)	GIRARD	Adopté
9e	9e	62		Vers	Y, CONTASSOT	CM	Vnr		Situation de l'association "Les Amis de Tolbiac"	GIRARD	Retiré
	9e	62 bis	188	Exécutif		CM	Vnr		Situation des modèles vivants des ateliers Beaux Arts de la Ville de Paris	GIRARD	Adopté
9e	9e	63	189	Vers PCF-PG MRC	D, FOURNIER, E, BECKER, M, BACHE	CM	Vnr		Défense de l'our Samodourov et d'Andrei Eroféiev	SCHAPIRA	Adopté
9e	9e	64		MRC	M, BACHE	CM	Vnr				Retiré
1ère	9e	65	190	CI	POZZO DI BORGIO, BERTRAND, BRUNO, CAVADA, CUGNACHE-GALLOIS, GASNIER, SACHS, SAINT-ETIENNE, TACHENE	CM	Vnr		Obtention de la mention "Mort en déportation"	VIEU CHARIER	Adopté (amendé)
	9e	65 bis		Exécutif		CM	A	DAC 234		VIEU CHARIER	Retiré
1ère	1ère	66		Exécutif	MONTAGIE	CM	A	DAJ 11	Substitution d'un tableau	MONTAGIE	Adopté
1ère	1ère	67		CI	POZZO DI BORGIO, BRUNO	CM	V	DICOM 6	Dimension métropolitaine de Paris Plage	MANSSAT	Retiré
3e	2e	68	191	Vers	Y CONTASSOT J BOUTAULT S GAREL	CM	Vnr		Pour une meilleure réglementation des espaces dévolus aux terrasses	COHEN-SOLLAL	Adopté
2e	2e	69		UMPPA	KUSTER, DUBUS	CM	Vnr		Requalification du marché Navier	COHEN-SOLLAL	Rejeté
	2e	69 bis	192	Exécutif		CM	Vnr			COHEN-SOLLAL	Adopté
1ère	2e	70	193	Vers	CONTASSOT	CM	Vnr		Révision du code électoral	ERRECARTE	Adopté
8e	2e	71		Vers	R, DUTREY	CM	Vnr		Signature d'un bail précaire pour le 24, rue de la Harpe	GUILLOT	Rejeté
	2e	71 bis	194	Exécutif		CM	Vnr			GUILLOT	Adopté

Deposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Vœux adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE
2e	2e	72		UMPPA	POIRAULT-GAUVIN, GOUJON, LAMOUR, DE CLEMONT-TONNERRE,	CM	Vnr	-	Manifestations ponctuelles de la Mairie de Paris dans le 15e arrondissement	SAUTTER LEPETIT	Rejeté
3e	3e	73	195	Verts	D BAUPIN	CM	Vnr	-	Règlement de la place de la République respect des engagements pris	LEPETIT	Adopté
3e	3e	74	196	Verts	D FOURNIER	CM	Vnr	-	Stationnement des vélos et enlèvements intempestifs	LEPETIT	Adopté
3e	3e	75		Verts	J BOUTAULT S GAREL	CM	Vnr	-	Stationnement des deux roues motorisés	LEPETIT	Rejeté
3e	3e	76		UMPPA	B KUSTER F DE PANAFIEU J DUBUS ETC	CM	Vnr	-	Relatif aux déplacements et à la circulation sur le périmètre Porte de Champerret/Porte d'Asnières / Porte de Clichy	LEPETIT	Rejeté
3e	3e	77		UMPPA	B KUSTER F DE PANAFIEU C DUMAS L DOUVIN	CM	Vnr	-	Extension du parking des Terres	LEPETIT	Rejeté
1ère	3e	78	197	PS-RGA	LEVY	CM	Vnr	-	Stationnement des voitures	LEPETIT	Adopté
3e	3e	79		UMPPA	G POIRAULT-GAUVIN P GAUVIN JF LAMOUR	CM	Vnr	-	Pose de plaques rappelant l'interdiction de jeux de ballons dans les rues Leroi Gourhan et Georges Dumézil	LEPETIT	Rejeté
4e	4e	80	198	PS-RGA	F DAGNAUD F PIGEON	CM	Vnr	-	Milleur restitution à Paris des contributions des parisiens à Eco emballages	DAGNAUD	Adopté
4e	4e	81	199	PS-RGA	F DAGNAUD	CM	Vnr	-	Actualisation des textes réglementaires permettant la verbalisation des infractions à la propreté	DAGNAUD	Adopté
4e	4e	82		UMPPA	JB MENGUY P GOUJON JF LAMOUR	CM	Vnr	-	Mise en place d'une campagne parisienne de collecte des déchets de soins	DAGNAUD	Rejeté
1ère	4e	83		UMPPA	GOASGUEN	CM	Vnr	-	Redéploiement sur le 16e arrondissement d'agents de propreté	DAGNAUD	Rejeté
5e	5e	84	200	Exécutif		CM	V	DDATC 114	Droit d'interpellation	BOUAKKAZ	Adopté
5e	5e	85	201	PCF-PG	I BROSSAT	CM	V	DPP 7 à 14	Consultation des locataires préalable aux projets d'installation de vidéosurveillance dans les immeubles sociaux	SARRE	Adopté
5e	5e	86		PS-RGA MRC	F CALANDRA	CM	Vnr	-	Utilisation du système de vidéo-protection à l'encontre des étrangers sans papier	SARRE	Retiré
5e	5e	87		Verts	D BAUPIN	CM	Vnr	-	Risque d'utilisation abusive du système de vidéo surveillance à l'encontre des étrangers sans papiers	SARRE	Retiré
	5e	87 bis		Exécutif		CM	Vnr	-		SARRE	Retiré
	5e	87 ter	202	Exécutif		CM	Vnr	-		SARRE	Adopté
5e	5e	88		Verts	S GAREL D FOURNIER	CM	Vnr	-	Climat ultra sécuritaire et à la politique d'intimidation du gouvernement.	SARRE	Retiré

Depose en	Commission Séance	n° Définitif	n° Vœux adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE
5e	5e	89	203	UMPPA	P GOUJON	CM	Vnr	-	Protection des forces de sécurité dans l'exercice de leurs missions	SARRE	Adopté (amendé)
5e	5e	90		UMPPA	P GOUJON	CM	Vnr	-	Possibilité offerte aux communes relative à la prévention de la délinquance, de concourir aux dépenses de gardiennage des logements sociaux	SARRE	Rejeté
5e	5e	91		UMPPA	P GOUJON	CM	Vnr	-	moyens et aux modalités d'intervention du GPS	SARRE	Rejeté
1ère	5e	92	204	PS-RGA	KLUGMAN,	CM	Vnr	-	Rénovation des locaux du dépôt du Tribunal de Grande Instance de Paris	SARRE	Adopté
6e	6e	93	205	PS-RGA	S. CHARNOZ	CM	Vnr	-	Droit des étrangers en rétention administrative	BOISTARD	Adopté
6e	6e	94	206	PCF-PG	E. BECKER, D. SIMONNET	CM	V	SG 139	Elaboration d'une charte de communication dans le cadre des politiques de promotion de l'égalité "femme/homme"	LALEM.	Adopté
1ère	1ère	01G		Exécutif	MONTACIE	CG	A	DAJ 11 G	Modifications des articles du délibéré	MONTACIE	Adopté
6e	6e	02G		Vers	V. DUBARRY, J. BOUTAULT, S. GAREL	CG	Vnr	-	Création d'une salle de consommation sécurisée pour les usagers de drogue	LE GUEN	Rejeté
6e	6e	03G	26 G	PS-RGA	S. WIEVIORKA	CG	Vnr	-	Politique nationale de réduction des risques liés à l'usage de drogues	LE GUEN	Adopté (amendé)
5e	6e	04G		UMPPA	P GOUJON	CG	Vnr	-	Demande d'interdiction de l'ouverture de "salle de shoot" à Paris	LE GUEN	Rejeté
6e	6e	05G	27 G	UMPPA	P. GOUJON, JF LAMOUR	CG	Vnr	-	Installation de défibrillateurs dans l'ensemble des équipements publics de la Ville de Paris	LE GUEN	Adopté (amendé)
6e	6e	06G	28 G	PCF-PG	A. ARROUZE, A. LHOSTIS, J. BROSSAT	CG	Vnr	-	Fermeture programmée du service de soins spécialisé dans la prise en charge de la sclérose en plaque de l'hôpital Bellan (14e)	LE GUEN	Adopté

Sommaire

Ouverture de la séance.	707	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la carte scolaire.	744
Adoption de comptes rendus.	707	Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la sécurité dans les écoles. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la lutte contre les violences au sein des collèges parisien.	745
Félicitations.	707	Dépôt de questions d'actualité.	749
Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs.	707	Suspension et reprise de la séance.	750
Hommage aux victimes du vol Air France.	707	I - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au Grand Paris.	750
2009, DDATC 112 - Mise en oeuvre de la communication "Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens". <u>Vœu</u> déposé par M. Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la voiture de fonction des Maires d'arrondissement. <u>Vœu</u> déposé par M. Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux indemnités de représentation des Maires d'arrondissement. <u>Vœu</u> déposé par M. Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à l'augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée aux cabinets des mairies d'arrondissement. <u>2009, UMPPA 01</u> - Pour une vraie démocratie de proximité au service des Parisiens.	707	II - Question d'actualité posée par le groupe M.R.C. à M. le Préfet de police concernant les relations entre la Préfecture de police et les organisations syndicales.	752
Suspension et reprise de la séance.	710	III - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concernant le renouveau de l'Europe, aujourd'hui à Paris.	753
2009, DDATC 112 - Mise en oeuvre de la communication "Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens". <u>Vœu</u> déposé par M. Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la voiture de fonction des Maires d'arrondissement. <u>Vœu</u> déposé par M. Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux indemnités de représentation des Maires d'arrondissement. <u>Vœu</u> déposé par M. Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à l'augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée aux cabinets des mairies d'arrondissement. <u>2009, UMPPA 01</u> - Pour une vraie démocratie de proximité au service des Parisiens (suite).	710	IV - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à l'emploi à Paris.	754
2009, DASCO 4 - Lancement d'un marché relatif à la fourniture, livraison et pose de structures de jeux extérieurs, intérieurs de motricité, de revêtements de sols et maintenance des équipements de jeux et sportifs gérés par la DASCO, la DFPE et la DEVE.	739	V - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative aux aménagements cyclables.	756
2009, DASCO 8 - Signature avec l'Université Paris-Sorbonne Paris IV - Institut Universitaire de Formation des Maîtres de l'Académie de Paris (IUFM) d'un contrat de transaction pour que l'université rembourse à la Ville 50 % du coût global des travaux de réfection de toiture de l'ensemble immobilier 10 rue Boursault - 56 boulevard des Batignolles (17e). ...	740	VI - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à l'avenir des centres d'adaptation psycho-pédagogique parisiens.	757
2009, DASCO 82 - Signature des conventions avec les caisses des écoles proposant les modalités et les prix d'achat des prestations de la restauration des centres de loisirs d'été organisés en 2009.	741	Suspension et reprise de la séance.	758
2009, DASCO 85 - Signature de 69 marchés relatifs à l'organisation, la mise en oeuvre et le suivi des ateliers bleus culturels et scientifiques dans les écoles élémentaires publiques parisiennes pour l'année scolaire 2009-2010 en application de l'article 30 du Code des marchés publics.	743	Désignation d'un Conseiller de Paris dans un organisme.	758
		Vœu déposé par Mme Véronique DUBARRY, M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux réformes de l'Education nationale. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	758
		Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien des emplois de vie scolaire à Paris.	759
		2009, DFPE 121 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "GRENADINE ET MENTHE A L'EAU" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche parentale (19e). Montant : 48.321 euros.	760
		2009, DFPE 123 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association "L'ILE AUX TRESORS" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche parentale (19e). - Montant : 57.036 euros.	760
		2009, DFPE 162 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Caramel" pour attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective en appartements "La Maison des Oursons" (12e et 19e). - Montant: 304.743 euros.	761

2009, DPA 188 - Approbation du principe de restructuration globale de la crèche collective 84 M, boulevard Péreire (17e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre. - Dépôt des demandes de permis de démolir et de construire. Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Hervé BENESSIANO et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la crèche 84, boulevard Péreire (17e).761

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux nouvelles structures d'accueil de la petite enfance dans le 16e arrondissement.763

2009, DJS 379 - Autorisation à M. le Maire de Paris de consentir au dépôt d'une demande de permis de construire présentée par la société Lagardère Paris Racing Ressources pour effectuer des travaux de rénovation du club-house sur le centre sportif de la Croix-Catelan (16e). Vœu déposé par Mmes Fabienne GASNIER, Valérie SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants tendant à ce que le permis de construire soit soumis aux engagements de développement durable et de mise en conformité avec le Plan Climat.763

2009, DPA 176 - Approbation du principe et des modalités de consultation en marchés séparés de travaux et de fouilles archéologiques dans le cadre de l'opération de réhabilitation du Carreau du Temple (3e).765

Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Mmes Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les membres du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'ouverture au public du court de tennis n° 3 du stade Mourlon (15e). Vœu déposé par l'Exécutif.766

Vœu déposé par MM. Jean-Baptiste MENGUY, Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'inscription au budget supplémentaire 2009 de la Ville de Paris du financement de la rénovation du terrain multisports au square Calmette.768

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'expérimentation de la baisse des seuils d'exposition aux ondes électromagnétiques.768

2009, DASCO 96 - Subvention à l'association "Vivement l'Ecole" (17e) pour son action en faveur de l'intégration scolaire d'enfants autistes - Montant : 13.000 euros.768

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux modalités d'intervention de l'A.P.U.R. au sein de l'Atelier International du Grand Pari(s).769

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'attribution de la dénomination "Louis Aragon" à une rue parisienne.770

2009, DLH 24 - Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble communal situé 6, rue Saint-Maur (11e). . . .770

2009, DLH 106 - Communication au Conseil de Paris relative à la charte des mutations des bailleurs parisiens. Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'application des surloyers dans le parc social. Vœu déposé par l'Exécutif.771

2009, DU 46 - Mise en oeuvre d'une procédure de DUP concernant la parcelle située 2 bis, cité de la Chapelle - 41 à 43 A, rue Marx-Dormoy (18e).776

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du parti de Gauche, relatif aux dysfonctionnements des ascenseurs dans les logements sociaux. Vœu déposé par l'Exécutif.776

Vœu déposé par Mme Roxane DECORTE, MM. Jean TIBERI, Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la présentation d'un bilan des coûts liés à l'acquisition du nouveau siège de "Paris-Habitat-OPH".777

Vœu déposé par M. René DUTREY et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au relogement des expulsés du 9, rue Waldeck-Rousseau (17e).778

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation d'"hôtels réunis" dans le 20e arrondissement.780

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'une opération d'amélioration thermique du bâtiment (O.P.A.T.B.), dans le 17e arrondissement.780

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'accès au logement social pour les artistes.782

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au foyer de travailleurs migrants Bisson, dans le 20e arrondissement.782

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la compatibilité du schéma directeur de l'Ile-de-France (S.D.R.I.F.) avec le projet du Grand Paris.783

2009, DAC 53 - Signature avec l'association "Théâtre Musical de Paris" (Théâtre du Châtelet) (1er) d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de 2009 et d'une convention relative à une subvention d'équipement. - Montant total : 9.273.000 euros.784

2009, DAC 68 - Subvention à l'association "Le Théâtre" (15e). - Montant : 4.000 euros.786

2009, DAC 191 - Subvention à l'association "Artistes à la Bastille" (11e). - Montant : 7.000 euros. Vœu déposé par M. Patrick BLOCHE et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, adopté par le Conseil du 11e arrondissement, relatif à la subvention 2009 accordée à l'association "Artistes à la Bastille". Vœu déposé par Mme Claude-Annick TISSOT et les élus du groupe U.M.P.P.A.787

2009, DAC 247 - Signature d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs avec la Fondation Marguerite Long - Jacques Thibaud (8e) relatif au versement du solde de la subvention en 2009. - Montant : 20.000 euros.788

2009, DAC 249 - Subvention à l'association "M.A.P. Musiques Actuelles à Paris" (20e) au titre de ses activités en 2009. - Montant : 10.000 euros.788

2009, DAC 267 - Conclusion d'un bail civil donnant lieu à l'octroi d'une contribution non financière et passation d'une convention d'objectifs avec l'association "59 Rivoli" pour l'occupation des locaux de l'immeuble sis 59 rue de Rivoli (1er).789

2009, DAC 286 - Signature d'une convention avec l'association "L'Onde et Cybèle" (18e) pour l'attribution d'une subvention destinée à l'organisation des festivals "Musiques et jardins" et "Jazz nomades - La voix est libre". - Montant : 30.000 euros.791

2009, DAC 387 - Signature d'un avenant n° 1 au marché public de services confiant la production de l'édition 2009 de "Paris en toutes lettres" à la SARL "Le 3e Pôle".791

2009, DPA 120 - Transformation du site des anciennes Pompes Funèbres de Paris sises 104, rue d'Aubervilliers (19e) en bâtiment à vocation culturelle : souscription de divers avants.793

2009, SG 140 - Subvention à l'Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID) pour l'organisation à Paris de séances hebdomadaires destinées à promouvoir les oeuvres cinématographiques indépendantes et à favoriser la rencontre entre les cinéastes et le public. - Montant : 5.000 euros. . .794

Désignation d'un Conseiller de Paris à la Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes pour la fourniture de combustibles pétroliers raffinés liquides (suite). . .794

Suspension et reprise de la séance.794

2009, DF 41 - Approbation du compte administratif de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2008 - Annexes 1 à 8. 2009, DF 45 - Approbation du compte de gestion de M. le Receveur Général des Finances de Paris, trésorier-payeur général de la région d'Ile-de-France pour les opérations de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2008. 2009, DF 42 - Approbation du compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2008. 2009, DF 43 - Compte de gestion 2008 de M. le Receveur Général des Finances de Paris pour les états spéciaux d'arrondissement. 2009, DALIAT 20 - Compte administratif du Service technique des Transports Automobiles Municipaux pour 2008. 2009, DALIAT 21 - Compte de gestion pour 2008 du Service technique des Transports Automobiles Municipaux rendu par le Receveur Général des Finances, trésorier-payeur général de la Région d'Ile de France. 2009, DEVE 107 - Compte administratif du budget annexe du fossage pour l'exercice 2008. 2009, DEVE 106 - Compte de gestion pour l'exercice 2008 du budget annexe du fossage rendu par le Receveur Général des Finances, trésorier-payeur général de la Région d'Ile de France. 2009, DPE 32 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Approbation du compte administratif 2008. 2009, DPE 34 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Approbation du compte de gestion 2008. 2009, DPE 33 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Approbation du compte administratif de l'exercice 2008. 2009, DPE 35 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2008.795

2009, PP 46 - Approbation du compte administratif de la Préfecture de police pour 2008 et affectation des résultats de l'exercice 2008 du budget spécial de la Préfecture de police. 2009, PP 45 - Approbation du compte de gestion 2008 de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France concernant les opérations de la Préfecture de police (budget spécial de la Préfecture de police).805

Vœu déposé par Mmes Hélène MACÉ de LÉPINAY, Delphine BURKLI, M. Thierry COUDERT et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la construction et l'attribution des ateliers d'artistes à Paris.809

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Thierry COUDERT et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise à disposition du fonds culturel de la Ville de Paris aux mairies d'arrondissement.810

Suspension et reprise de la séance.811

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au collectif d'artistes du 40, rue de la Chapelle (18e).812

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la situation de l'association "Les amis de Tolbiac". Vœu déposé par l'Exécutif.812

Vœu déposé par les groupes "Les Verts", Communiste et élus du Parti de Gauche et Mouvement Républicain et Citoyen relatif à la situation des modèles vivants des ateliers beaux-arts de la Ville de Paris.813

Vœu déposé par Mme Marinette BACHE et les élus du groupe du Mouvement républicain et citoyen relatif à la défense de l'ourri SAMODOUROV et d'Andreï EROFEIEV.814

Vœu déposé par M. Yves POZZO di BORGIO, Mmes Geneviève BERTRAND, Catherine BRUNO, M. Jean-Marie CAVADA, Mmes Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Fabienne GASNIER, Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE et Mme Anne TACHÈNE relatif au respect de la loi de 1985 sur l'obtention de la mention "mort en déportation".815

2009, DAJ 11 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 13 et 26 mai 2009. - Attribution et signature de marchés de maîtrise d'oeuvre. - Signature de marchés à procédure adaptée.815

2009, DICOM 6 - Attribution d'un marché passé selon l'article 30 et relatif à la régie de l'opération Paris Plages 2009 à 2011. Vœu déposé par M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Catherine BRUNO et les élus du groupe Centre et Indépendants.815

2009, DDEE 155 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SNC ELCO ESTEE LAUDER COMPANIES pour l'exploitation de son magasin "MAC" (4e).816

Vœu déposé par MM. Yves CONTASSOT, Jacques BOUTAULT, Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" pour une meilleure réglementation des espaces dévolus aux terrasses.817

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la revitalisation du marché Navier. Vœu déposé par l'Exécutif.818

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif à une révision du code électoral.819

2009, DASCO 105 - Subvention à l'association "Agence pour le développement des liens étudiants entreprises" (19e) - Montant : 10.000 euros.820

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au 24, rue de la Harpe. Vœu déposé par l'Exécutif.821

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux manifestations ponctuelles de la Mairie de Paris dans le 15e arrondissement.822

2009, DICOM 10 - Approbation du principe des conventions de partenariat pour l'opération "Paris Plages 2009". - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer les conventions de partenariat pour l'opération "Paris Plage 2009".824

Vœu déposé par M. Denis BAUPIN et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au réaménagement de la place de la République : respect des engagements pris.824

Vœu déposé par Mme Danielle FOURNIER et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au stationnement des vélos.826

Vœu déposé par MM. Jacques BOUTAULT, Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au stationnement des deux-roues motorisés.827

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux déplacements et à la circulation sur le périmètre Porte de Champerret/Porte d'Asnières/Porte de Clichy.829

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension du parking des Ternes.829

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au stationnement des voituriers.831

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la pose de plaques rappelant l'interdiction de jeux de ballons dans les rues Leroi-Gourhan et Georges-Dumézil (15e).833

Suspension et reprise de la séance.835

Vœu déposé par M. François DAGNAUD et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'actualisation des textes réglementaires permettant la verbalisation des infractions à la propreté.835

Vœu déposé par M. François DAGNAUD, Mme Frédérique PIGEON et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à une meilleure restitution à Paris des contributions des Parisiens à "Eco emballages".836

Vœu déposé par MM. Jean-Baptiste MENGUY, Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'une campagne parisienne de collecte des déchets de soins.836

Vœu déposé par M. Claude GOASGUEN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au redéploiement sur le 16e arrondissement d'agents de propreté.837

2009, DEVE 2 - Autorisation à M. le Maire de Paris de déposer une déclaration préalable à l'aménagement du carrefour des cascades, Bois de Boulogne (16e) et à lancer un appel d'offre, à deux lots séparés, relatifs à cet aménagement.838

2009, DEVE 122 - Signature de la déclaration "Compte à rebours 2010 (Countdown 2010)" pour la sauvegarde de la biodiversité à l'horizon 2010.840

2009, DDATC 114 - Retrait de la délibération 2009 DDATC 68 instaurant un droit de pétition pour les habitants majeurs parisiens. Vœu déposé par l'Exécutif relatif au droit d'interpellation.841

2009, DPP 7 - Signature d'un avenant à la convention avec "Paris Habitat - OPH", en date du 21 novembre 2007, concernant la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 4.188.869 euros. 2009, DPP 8 - Signature d'un avenant à la convention avec la RIVP, en date du 21 novembre 2007, pour la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 969.154 euros. 2009, DPP 9 - Signature d'un avenant à la convention avec le Logement francilien, en date du 21 novembre 2007, pour la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 132.347 euros. 2009, DPP 10 - Signature d'un avenant à la convention avec SAGECO, en date du 13 décembre 2007, pour la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 73.800 euros. 2009, DPP 11 - Signature d'un avenant à la convention avec la SIEMP, en date du 29 octobre 2007, pour la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 135.947 euros. 2009, DPP 12 - Signature d'un avenant à la convention avec la SAGI, en date du 21 novembre 2007, pour la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 57.126 euros. 2009, DPP 13 - Signature d'un avenant à la convention avec ICF La Sablière, en date du 21 novembre 2007, pour la surveillance des logements sociaux dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 147.031 euros. 2009, DPP 14 - Signature d'un avenant à la convention de partenariat passée avec l'Immobilière 3F pour la surveillance des logements sociaux prioritairement situés dans les quartiers "Politique de la Ville" et les secteurs du "Grand projet de renouvellement urbain" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 195.726 euros. Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la consultation des locataires préalable aux projets d'installation de vidéosurveillance dans les immeubles sociaux. Vœu déposé par M. Philippe GOUJON et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en œuvre par la Ville de Paris de la possibilité offerte aux

communes de concourir aux dépenses de gardiennage des logements sociaux. Vœu déposé par M. Philippe GOUJON et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif aux moyens et aux modalités d'intervention du GPIS.847

2009, DPP 25 - Signature d'une convention avec l'Association pour la défense des familles et de l'individu (ADFI) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 18.000 euros.851

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et M.R.C. relatif à l'utilisation du système de vidéoprotection à l'encontre des étrangers sans papier. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au risque d'utilisation abusive du système de vidéosurveillance à l'encontre des étrangers sans papier. Vœu déposé par l'Exécutif.853

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL, Mme Danielle FOURNIER et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au climat ultra sécuritaire et à la politique d'intimidation du Gouvernement.855

Vœu déposé par M. Philippe GOUJON et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la protection des forces de sécurité dans l'exercice de leurs missions.856

Vœu déposé par M. Patrick KLUGMAN, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif aux mesures que compte adopter le Préfet de police suite à l'annonce de Mme Rachida DATI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, concernant la rénovation des locaux du dépôt du Tribunal de grande instance de Paris.857

Vœu déposé par Mme Sandrine CHARNOZ et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au droit des étrangers en rétention administrative.858

2009, SG 139 - Signature d'une convention triennale avec l'association "Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris" (CIDFF de Paris) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros. Vœu déposé par Mmes Emmanuelle BECKER, Danielle SIMONNET et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à l'élaboration d'une charte de communication.860

2009, DPA 32 - Approbation du principe de création de 3 aires d'accueil pour les gens du voyage, rue Lucien Bossoutrot (15e) au bois de Vincennes (12e) et au bois de Boulogne (16e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, et du dépôt des demandes de permis de construire.861

2009, DAC 204 - Subvention à l'association "L'Itinéraire" (7e), au titre de 2009. - Montant : 8.000 euros. 2009, DAC 234 - Apposition d'une plaque commémorant l'installation du siège du gouvernement de la Catalogne en exil entre 1948 et 1954 au 10 de la rue de Washington (8e).869

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.869

Adoption par un vote global d'approbation des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.870

Clôture de la séance.870

Votes spécifiques.870

Votes spécifiés.871

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.872

Liste des membres présents.881

Rectificatif.882

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.883

I - Questions du groupe U.M.P.P.A. QE 2009-95

Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant l'occupation de la pelouse du Ranelagh (16e).883

QE 2009-96 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police sur les dispositions envisagées pour limiter les accidents liés aux surplombs des jardins du Trocadéro.883

QE 2009-97 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police relative au survol du 16e arrondissement par des hélicoptères.883

QE 2009-98 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les dispositions prévues pour garantir la poursuite des activités sportives scolaires sur le stade Jean Bouin (16e) durant la prochaine année scolaire.884

QE 2009-99 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la présentation d'une étude d'un cabinet d'architecture pour une éventuelle extension du stade Roland Garros.884

QE 2009-100 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les dispositions envisagées pour promouvoir la profession d'assistante maternelle, et inciter les familles à utiliser ce mode de garde.884

QE 2009-101 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris sur la possibilité pour un Conseiller de Paris ayant obtenu la délégation du Maire de Paris de célébrer les mariages sans l'intervention du Maire de l'arrondissement.885

QE 2009-103 Question de Mme Catherine DUMAS, MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le délai considérable constaté entre l'attribution d'un logement social par la commission compétente et la remise des clés au bénéficiaire par l'organisme bailleur.885

QE 2009-104 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police sur le nombre de procès-verbaux dressés pour consommation d'alcool et pour ivresse sur la voie publique et dans les squares.885

QE 2009-105 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'extension du parc de stationnement "Ternes" sous l'avenue Niel (17e).886

QE 2009-106 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les systèmes "Auto partage" et "Autolib".886

QE 2009-107 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la réalisation d'un bilan de la politique tarifaire dans les parkings concédés par la Ville de Paris.886

QE 2009-108 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant l'accès piéton au bâtiment principal de l'Hôtel-de-Ville et à son parc de stationnement souterrain, à partir de l'entrée située sur le parvis.886

II - Questions du groupe "Les Verts". QE 2009-93 Question de M. Sylvain GAREL et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à la conférence-débat du Général Patrice Caille.886

QE 2009-94 Question de Mme Danielle FOURNIER et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à la présence de caméras dans la médiathèque Marguerite Yourcenar (15e).887

III - Question du groupe Mouvement Républicain et Citoyen. QE 2009-109 Question de M. George SARRE à M. le Maire de Paris sur l'application par la Ville de Paris de la modification du Code des marchés publics relevant le seuil des marchés passés sans publicité et sans mise en concurrence préalables de 4.000 euros à 20.000 euros.887

QE 2009-110 Question du Conseil du 13e arrondissement à M. le Maire de Paris relative au montant des investissements réalisés en matière de logement social.887

Annexe n° 2 - Listes des membres présents en Commission.887

Annexe n° 3 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.889

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT